PHILOLOGIE

ET

LINGUISTIQUE

PHILOLOGIE

ET

LINGUISTIQUE

MÉLANGES OFFERTS

A

LOUIS HAVET

PAR SES ANCIENS ÉLÈVES ET SES AMIS

A l'occasion du 60e Anniversaire de sa Naissance

le 6 Janvier 1909.

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1909



LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Audollent (Aug.), professeur à l'Université de Clermont-Ferrand.
Audouin (E.), professeur à l'Université de Poitiers.
Barbelenet (D.), professeur au Lycée de Rouen.
Bédier (J.), professeur au Collège de France.
Bellanger, professeur au Lycée d'Auch.
Bonnet (Max), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Montpellier.
Bornecque (Henri), professeur à l'Université de Lille.
Boyer (P.), administrateur de l'École des langues orientales vivantes.
Bréton (G.), docteur ès lettres.
Cagnat (R.), de l'Institut, professeur au Collège de France.
Cartault (A.), professeur à l'Université de Paris.
Chatelain (E.), de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de l'Université.
Chavannes (E.), de l'Institut, professeur au Collège de France.
Cumont (Franz), professeur à l'Université de Gand.
Cuny (A.), maître de conférences à l'Université de Bordeaux.
Delaruelle (L.), maître de conférences à l'Université de Toulouse.
Derenbourg (Hartwig feu), de l'Institut.
Durand (René), chargé de cours à l'Université de Paris.
Dottin (G.), professeur à l'Université de Rennes.
Emmanuel (Maurice), docteur ès lettres.
Ernout (A.), docteur ès lettres, professeur au Lycée de Troyes.
Fossey (C.), professeur au Collège de France.
Gaffiot (F.), docteur ès lettres, professeur au Lycée de Clermont-Ferrand.
Gasc-Desfossés, professeur au Lycée d'Évreux.
Gilles (P.), professeur au Lycée de Beauvais.
Grammont (M.), professeur à l'Université de Montpellier.
Haussoullier (B.), de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Holleaux (M.), directeur de l'École française d'Athènes.
Jacob (A.), directeur d'études à l'École des Hautes Études.
Jullian (C.), correspondant de l'Institut, professeur au Collège de France.
Lacôte (F.), professeur au Lycée de Montluçon.
Lebègue (H.), chef des travaux paléographiques à l'École des Hautes Études.
Le Breton (Paul), chef de bureau de la Compagnie « *Le Secours* ».
Lefranc (Abel), professeur au Collège de France.
Lejay (P.), professeur à l'Institut catholique de Paris.
Lévi (S.), professeur au Collège de France.
Loth (J.), doyen de la Faculté des lettres de Rennes.
Loubat (duc de), associé étranger de l'Institut.
Macé (A.), professeur à l'Université de Rennes.
Marouzeau (J.), agrégé de l'Université.
Meillet (A.), professeur au Collège de France.
Mellon (Paul).
Meylan-Faure (H.), professeur à l'Université de Lausanne.
Michel (Ch.), professeur à l'Université de Liège.
Monod (G.), de l'Institut, professeur au Collège de France.
Morel-Fatio, professeur au Collège de France.
Monceaux (P.), professeur au Collège de France.
Nolhac (P. de), conservateur du Musée de Versailles.
Nougaret (F.), professeur au Collège de Perpignan.
Parmentier (L.), professeur à l'Université de Liège.
Passy (P.), directeur d'études adjoint à l'École des Hautes Études.
Pichon (R.), professeur au Lycée Henri IV.
Plessis (Fr.), professeur à l'Université de Paris.
Psichari (J.), professeur à l'École des langues orientales.
Ramain (G.), maître de conférences à l'Université de Lyon.
Rebeillé, professeur au Lycée de Douai.
Reinach (Th.), docteur ès lettres, député de la Savoie.
Robert (Florian), professeur au gymnase de Morges (Vaud).
Saussure (Ferdinand de), professeur à l'Université de Genève.
Serruys (D.), directeur d'études adjoint à l'École des Hautes Études.
Tailliart, professeur au Lycée d'Alger.
Thomas (A.), de l'Institut, professeur à l'Université de Paris.
Thomas (P.), professeur à l'Université de Gand.
Vandaele (H.), professeur à l'Université de Besançon.
Vendryes (J.), chargé de cours à l'Université de Paris.
Ville de Mirmont (H. de la), professeur à l'Université de Bordeaux.

E. AUDOUIN

DE LA COMPOSITION MÉTRIQUE DES CANTICA DE PLAUTE

DE LA COMPOSITION MÉTRIQUE DES CANTICA DE PLAUTE

Par E. Audouin.

La composition métrique des cantica de Plaute semble, au premier abord, compliquée et confuse. Cependant on remarque un certain ordre dans les groupements des mètres et ces groupements correspondent aux divisions du sens[1].

Quelques cantica se divisent, à la fois d'après le sens et d'après le mètre, en deux parties, d'autres — et c'est le plus grand nombre — en trois parties, d'autres en quatre, très peu en cinq[2].

A. — *Cantica divisés en deux parties.*

1. *Amph.* 511-584. — I -574 série de tétr. bacch. terminée par un parœmiaque. — II troch.
2. *Asin.* 127-138. — I -133 crét. an. — II crét. troch.

1. Cf. F. Leo, Die Plautinischen Cantica und die hellenistiche Lyrik, p. 83 et suiv.

2. Nous laissons de côté les cantica qui offrent d'un bout à l'autre le même mètre (comme *Aul.* 415-446, 713-726, *Cist.* 203-228, *Mil.* 1011-1093, *Most.* 783-803, *Persa* 168-182, *Pseud.* 595-603, *Trin.* 820-842, 1115-1119) et ceux qui présentent trop de lacunes (comme *Cas.* 855-874).

3. *Bacch.* 612-639. — I -624 monologue subdivisé en trois périodes : a) -616 troch. an. ; b) -619 an. iamb. bacch. ; c) troch. crét. — II dialogue subdivisé aussi en trois périodes; a) -627 an. iamb. ; b) -634 troch. ; c) an.

4. *Bacch.* 925-978. — I -952 iamb. — II iamb. alternant avec des troch.

5. *Capt.* 516-532. — I -524 iamb. — II iamb. alternant avec des troch.

6. *Capt.* 781-790. — I -787 iamb. entre deux groupes symétriques de tétr. bacch. — II tétr. bacch. entre deux vers formés d'un dim. bacch. et d'un reizianum.

7. *Epid.* 320-336. — I -328 crét. iamb. troch. — II troch. crét. iamb.

8. *Most.* 690-746. — I -717 monologue de Simon avec apartés de Tranion, subdivisé en trois périodes, toutes les trois en crét. troch. — II Dialogue subdivisé aussi en trois périodes : a) -728 crét. troch. iamb. ; b) -737 crét. troch. ; c) crét. troch. iamb.

9. *Rud.* 664-681. — I -675 crét. troch. bacch. iamb. — II iamb. crét. troch.

10. *Truc.* 448-464. — I -453 an. — II bacch.

Dans deux de ces cantica (1 et 10), dont la composition est des plus simples, les deux parties que comprend chacun d'eux offrent un mètre différent. Dans les huit autres, elles ont un ou plusieurs éléments communs : 2 crét., 3 troch. an. iamb., 4 et 5 iamb., 6 bacch. iamb., 7 et 9 crét. troch. iamb., 8 crét. troch. Cette analogie plus ou moins grande entre les deux moitiés contribue à donner de l'unité à l'ensemble.

Mais la ressemblance n'est jamais complète : quand le mètre dominant est le même, la clausule diffère (2); quand les mêmes éléments sont associés (6, 7), ils sont groupés de manières diverses ; le plus souvent (3, 4, 5, 8, 9), il se joint

aux éléments semblables quelques éléments différents qui introduisent de la variété et marquent l'opposition entre les deux parties.

On remarque ordinairement une certaine symétrie dans la manière dont ces éléments divers sont groupés, en particulier *Capt.* 781-790 (6) : les deux parties ont une forme mésodique ; dans la première, c'est l'élément iambique qui occupe le milieu (schéma *a b a*) ; dans la seconde c'est l'élément purement bacchiaque qui est encadré entre deux vers bacch. iamb. (schéma *b a b*). *Most.* 690-746 (8), si l'on désigne par *a* les périodes en crét. troch. et par *b* celles qui comprennent en outre un élément iamb. à la fin, le schéma est *a a a* — *b a b* ; si, d'autre part, pour analyser de plus près la composition de la première partie, on désigne par *a* les vers formés d'un dim. crét. et d'une trip. troch. cat., par *b* ceux dans lesquels un dim. crét. est suivi du còlon -⏑⏑⏑⏓, par *c* les tétr. crét., par *d* les vers troch., on obtient le schéma suivant pour les trois périodes de I : *a b a b a* — *b a d b a* — *a c a c a*.

B. — Cantica divisés en trois parties.

1. *Amph.* 159-179. — I -165 an. alternant avec des troch., puis iamb. bacch. an. — II -175 an. iamb. bacch. — III bacch. alternant avec des an.

2. *Amph.* 219-247. — I -222 crét. troch. — II -237 deux groupes de tétr. crét. précédés chacun d'un dim. crét. joint à un dim. troch. cat. et suivis d'une dip. troch. — III tétr. crét. alternant avec un dim. crét. joint à une dip. troch. La troisième partie est terminée, comme la seconde, par une dip. troch.

3. *Amph.* 1053-1075. — I -1060 iamb. — II -1071 trois

groupes d'iamb. séparés l'un de l'autre par un an. et des troch. — III troch. iamb.

4. *Bacch.* 640-670. — I -648 an. troch. crét. — II -661 crét. troch. iamb. — III crét. troch. iamb. an.

5. *Bacch.* 978-996. — I -986 troch. — II -990 iamb. troc. — III troch. iamb.

6. *Bacch.* 1076-1116. — I -1086 an. — II -1103 an. — III an. crét.

7. *Bacch.* 1120-1206. — I -1140 16 tétr. bacch. entre deux groupes symétriques de bacch. alternant avec des dim. iamb. cat. — II -1148 troch. — III an.

8. *Capt.* 195-241. — I a) -200 iamb. ; b) -202 troch. iamb. — II a) -209 iamb. alternant avec des crét., puis crét. an. ; b) -217 crét. troch. an. iamb. crét. — III a) -230 5 crét. suivis d'iamb. et de bacch. ; b) -239 5 crét. précédés d'an. alternant avec des iamb. ; c) 2 octon. troch. servant de transition aux sept. troch. qui suivent.

9. *Capt.* 498-515. — I -504 an. bacch. troch. — II -508 bacch. iamb. — III an. bacch. iamb.

10. *Cas.* 144-164. — I -146 bacch. — II -160 a) crét. troch.; b) iamb. bacch. ; c) crét. troch. an. — III an.

11. *Cas.* 165-216. — I -183 a) an. crét. troch. ; b) an. iamb. — II-202 a) bacch. crét. ; b) troch. crét. — III a) an. ; b) crét.

12. *Cas.* 217-251. — I -228 an. — II -238 iamb. crét. iamb. an. — III an. troch. iamb.

13. *Cas.* 621-719. — I -629 crét. troch. an. — II a) -640 troch. an. iamb. ; b) -645 crét. an. — III a) -659 an. bacch.; b) -674 an. et série de bacch. entre deux groupes symétriques de dim. bacch. joints à un reizianum ; c) -703 bacch. troch. bacch. reizianus ; d) bacch. troch. iamb. an.

14. *Cas.* 815-846. — I -824 chant d'hyménée, an. alternant avec un ithyphallique. — II a) -828 iamb. bacch. ; b)

-836 distique semblable à ceux du chant d'hyménée, puis bacch. alternant avec des dim. iamb. cat. — III bacch. iamb., bacch. an. iamb.

15. *Cas*. 875-893. — I -878 an. — II -886 an. crét. — III an. crét. an.

16. *Cas*. 937-962. — I -942 an. troch. — II -950 an. crét. — III an. troch.

17. *Cist*. 1 -37. — I -13 a) bacch. an. troch. ; b) an. alternant avec des bacch. — II a) -19 troch. ; b) -24 bacch. alternant avec des troch. — III a) -32 an. iamb. bacch. troch. ; b) troch. bacch. an. bacch.

18. *Cist*. 671-703. — I -677 bacch. encadrés entre deux groupes d'an. — II a) -687 an. bacch. ; b) -694 an. crét. troch. bacch. — III iamb. an.

19. *Curc*. 96-157. — I Monologue de Leaena, subdivisé en trois périodes : a) -98 dactyl. an. ; b) -104 iamb. crét. dact. ; c) -109 crét. — II Dialogue entre Leaena, Palinurus, Phædromus, subdivisé en trois périodes : a) -121 iamb. troch. crét. bacch. ; b) -133 dact. an. iamb. an. ; c) -139 crét. an. crét. an. — III Dialogue entre Palinurus et Phædromus, subdivisé en trois périodes : a) -146 an. ; b) -154 crét. ; c) an.

20. *Epid*. 1-80. — I -24 troch. iamb. — II -60 iamb. troch. — III iamb. troch.

21. *Epid*. 81-103. — I -90 4 septén. troch. et 3 distiques formés d'un dim. crét. et d'un septén. troch. — II -95 dim. troch. cat., septén. troch. et 2 distiques semblables à ceux de I. — III 2 distiques formés le premier d'un dim. crét. et de 2 dim. troch. cat., le second d'un dim. crét. et d'un septén. troch., enfin 4 septén. troch. correspondant à ceux par lesquels commence I.

22. *Epid*. 166-189. — I -172 troch. crét. an. — II -180 crét. iamb. — III iamb.

23. *Epid.* 526-547. — I -532 troch. crét. bacch. iamb. — II -537 iamb. troch.— III crét. an. troch.

24. *Men.* 110-134. — I -118 an. crét. — II -125 troch. iamb. — III troch. iamb.

25. *Men.* 351-368. — I -355 an. iamb. — II -360 troch. crét. an. — III an.

26. *Men.* 571-603. — I -585 a) -579 bacch. ; b) crét. bacch. iamb. troch. — II -595 a) -589 an. ; b) troch. — III a) -601 iamb. ; b) an.

27. *Men.* 753-774. — I -760 bacch. iamb. — II -763 bacch. iamb. crét. troch. an. — III bacch. iamb.

28. *Men.* 966-985. — I -971 bacch. — II -976 deux groupes de bacch. encadrant un septén. troch. — III iamb. troch., iamb. an., iamb. an. troch.

29. *Merc.* 111-140. — I -119 iamb. troch. — II -131 iamb. troch. — III iamb.

30. *Merc.* 335-363. — I -340 bacch. an. — II -356 bacch. encadrés entre 2 troch. — III bacch. alternant avec des troch.

31. *Most.* 312-347. — I -319 deux groupes symétriques de bacch. séparés par 2 trip. troch. cat. et suivis d'un trim. bacch. — II -335 a) -323 crét. an. ; b) -330 crét. troch. reizianus ; c) an. — III crét. troch. iamb.

32. *Most.* 885-903. — I -889 troch. an. — II -896 bacch. iamb. an. — III troch. iamb. an.

33. *Persa.* 1-52. — I -12 iamb. — II -32 a) -18 troch. crét. ; b) -25 iamb. ; c) troch. — III a) -38 iamb. troch. ; b) -42 troch. ; c) iamb.

34. *Persa.* 183 203. — I -191 troch. septén. — II -197 troch. octon. septén. et dim. cat. — III troch. sept. et octon.

35. *Persa.* 470-500. — I -479 troch. — II -490 troch. iamb. an. — III an.

36. *Persa.* 753-777. — I -762 an. crét. an. — II -769 an. III an. iamb. an.

37. *Pœn.* 210-260. — I -232 série de bacch. terminée par un octon. troch. — II-249 a) -239 bacch. an. iamb. ; b) -247 an. bacch. iamb. ; c) bacch. — III bacch. an.

38. *Pœn.* 1174-1200. — I -1186 an. — II -1191 an. — III iamb. an.

39. *Pseud.* 905-950. — I -918 a) -912 an. ; b) an. troch. iamb. an. — II -935 a) -922 iamb. crét. iamb. ; b) -931 iamb. crét. an. ; c) crét. an. — III an.

40. *Pseud.* 1103-1135. — I -1123 a) -1110 an. bacch. troch. crét. an. ; b) -1115 crét. an. troch. ; c) crét. an. crét. troch. — II -1130 troch. bacch. — III an. iamb. troch.

41. *Pseud.* 1246-1284. — I -1258 bacch. crét. an. iamb. — II -1269 troch. an. bacch. — III bacch. ioniques crét. troch.

42. *Pseud.* 1285-1335. — I -1314 a) -1295 crét. troch. iamb. an. ; b) crét. troch. iamb. an. — II -1329 an. — III crét. bacch.

43. *Rud.* 220-257. — I -228 an. — II -252 troch. crét. — III crét. iamb. troch.

44. *Rud.* 258-289. — I -265 bacch. crét. iamb. — II crét. bacch. — III bacch. iamb.

45. *Rud.* 906-937. — I -918 bacch. alternant avec des an. II -924 an. encadrés entre un iamb. et des troch. — III an.

46. *Rud.* 938-962. — I -943 iamb. — II -953 crét. iamb. troch. an. — III an.

47. *Stich.* 1-47. — I -9 an. iamb. — II -19 an. — III an.

48. *Stich.* 274-329. — I -314 troch. iamb. — II -325 an. — III an.

49. *Trin.* 223-275. — I -236 a) -232 bacch. ; b) iamb. an. II -256 a) -241 an. troch. iamb. ; b) an. troch. iamb. — III a) -260 an. iamb. ; b) an.

50. *Trin.* 276-300. — I -286 a) -278 an. ; b) crét. iamb. — II -292 an. — III crét. tétr. cat. alternant trois fois avec des an.

51. *Truc.* 95-129. — I -112 a) -98 an. ; b) an. iamb. — II -114 an. — III a) -123 an. troch. crét. ; b) an. iamb.

52. *Truc.* 577-630. — I -602 a) -587 troch. iamb. crét. ; b) crét. alternant avec des troch. — II -618 an. — III crét. entre deux séries de troch.

53. *Truc.* 711-728. — I -718 an. bacch. — II -722 iamb. bacch. — III crét. troch. iamb.

Dans 39 cantica sur 53, les trois parties ont un ou plusieurs éléments communs : 1 (an. bacch.), 2 (crét. troch.), 3 (iamb.), 4 (troch. crét.), 5 (troch.), 6 (an.), 8 (iamb. troch.), 9 (bacch.), 11 (crét.), 12 (an.), 13 (troch. an.), 15 (an.), 16 (an.), 17 (bacch. troch.), 18 (an.), 19 (an. crét.), 20 (troch. iamb.), 21 (troch. crét.), 23 (troch.), 25 (an.), 27 (bacch. iamb.), 29 (iamb.), 30 (bacch.), 31 (troch.), 32 (an.), 33 (iamb.), 34 (troch.), 36 (an.), 37 (bacch.), 38 (an.), 39 (an.), 40 (troch.), 41 (bacch.), 44 (bacch.), 45 (an.), 47 (an), 49 (an., iamb.), 50 (an.), 51 (an.).

Dans 13 autres cantica, un ou plusieurs éléments sont communs à deux parties : 10 (bacch. dans la 1re et la 2e, an. dans la 2e et la 3e), 14 (an. dans la 1re et la 3e, troch. dans la 1re et la 2e, iamb. bacch. dans la 2e et la 3e), 22 (crét. dans la 1re et la 2e, iamb. dans la 2e et la 3e), 24 (troch. iamb. dans la 2e et la 3e), 26 (iamb. dans la 1re et la 3e, troch. dans la 1re et la 2e, an. dans la 2e et la 3e), 28 (bacch. dans la 1re et la 2e, iamb. troch. dans la 2e et la 3e), 35 (troch. dans la 1re et la 2e, an. dans la 2e et la 3e), 42 (crét. dans la 1re et la 3e), 43 (crét. troch. dans la 2e et la 3e), 46 (iamb. dans la 1re et la 2e, an. dans la 2e et la 3e), 48 (an. dans la 2e et la 3e), 52 (troch. crét. dans la 1re et la 3e), 53 (bacch. dans la 1re et la 2e, iamb. dans la 2e et la 3e).

Un seul canticum (7) offre des mètres différents dans les trois parties.

Le plus souvent, deux des parties se correspondent, sans se ressembler complètement, ou du moins offrent dans leur composition métrique une certaine analogie. Tantôt ce sont les deux premières (schéma *a a b* : 1, 6, 10, 13, 18, 19, 21, 22, 28, 29, 35, 38, 39, 45, 46, 53) ; tantôt ce sont les deux dernières (schéma *a b b* : 2, 3, 5, 8, 12, 14, 15, 20, 24, 26, 30, 31, 33, 34, 37, 40, 43, 47, 48, 49) ; tantôt la troisième fait pendant à la première (schéma *a b a* : 4, 9, 11, 16, 17, 23, 25, 27, 32, 35, 36, 41, 42, 44, 50, 51, 52).

C. — Cantica divisés en quatre parties.

1. *Amph.* 633-653. — I -636 bacch. iamb. bacch. — II -641 bacch. iamb. bacch. iamb. bacch. iamb. bacch. — III -647 bacch. iamb. bacch. iamb. — IV bacch. iamb. bacch. iamb.

2. *Aul.* 120-160. — I -134 série de bacch. dont le dernier est précédé d'un an. — II -142 troch. iamb. — III -152 a) -145 an. bacch. crét. an. ; b) an. bacch. an. — IV iamb. an. reiz.

3. *Cas.* 720-758. — I -729 an. — II -739 a) -732 crét. troch. an. ; b) iamb. an. bacch. — III -749 an. — IV crét. an.

4. *Most.* 85-156. — Chaque partie se divise en trois périodes : I -100 a) -90 bacch. an. bacch. iamb. ; b) -98 bacch. an. bacch. iamb. ; c) bacch. — II -117 a) -104 bacch. iamb. ; b) -113 crét. iamb. crét. troch. ; c) crét. troch. — III -132 a) -119 iamb. ; b) -128 bacch. an. bacch. iamb. ; c) troch. iamb. — IV a) -141 crét. troch. ; b) -148 iamb. crét. troch. iamb. ; c) crét. troch.

5. *Most.* 858-884. — I -865 iamb. an. — II -871 iamb. bacch. — III -878 an. bacch. iamb. — IV crét. troch.

6. *Persa.* 251-278. — I -256 troch. bacch. iamb. — II -265 troch. — III -271 troch. iamb. — IV troch. iamb.

7. *Pseud.* 133-264. — I -172 a) 141 an. troch. ; b) -160 troch. iamb. ; c) troch. an. iamb. — II -230 a) -184 troch. an. ; b) -195 iamb. troch. ; c) -208 troch. iamb. ; d) -224 troch. iamb. ; e) -230 troch. — III -240 an. — IV a) -242 an.; b) -258 trois groupes symétriques de troch. bacch. ; c) crét. troch.

8. *Pseud.* 574-603. — I -575 2 an. — II -583 deux groupes symétriques d'an. et de troch. et 2 an. encadrant 2 bacch. — III deux groupes d'an. et de troch. encadrant un reizianus. — IV 2 an.

9. *Rud.* 185-219. — I -197 a) -169 octon. an. et parœm. entre deux groupes symétriques de reiz. et de parœm. ; b) bacch. alternant avec des iamb. — II -203 an. crét. troch. — III -215 a) -206 bacch. iamb. ; b) tétr. crét. alternant trois fois avec un dim. crét. joint au côlon -⏑⏑⏑⏓. — IV crét. an. troch. an. iamb.

10. *Truc.* 210-255. — I. -212 iamb. bacch. — II -226 iamb. — III -245 iamb. troch. iamb. — IV troch. iamb.

Dans sept de ces cantica, les quatre parties ont un ou plusieurs éléments communs : 1 (bacch. iamb.), 3 (an.), 4 (iamb.), 6 (troch.), 7 (an.), 8 (an.), 10 (iamb.). Dans les trois autres, un élément est commun à trois parties : 2 (an. dans la 1re, la 3e et la 4e), 5 (iamb. dans les trois premières), 9 (an. dans la 1re, la 2e et la 4e).

La symétrie est particulièrement remarquable. *Most.* 85-156 (4) : les quatre parties se correspondent deux à deux ; le mètre bacchiaque domine dans I et III, comme les crétiques et les trochaïques dans II et IV (schéma *a b a b*). La 3e partie fait aussi pendant à la 1re, ainsi que la 4e à la 2e dans 2,

3, 9. Le schéma est *a a b b* dans 1, *a b b a* dans 8, *a b b c* dans 5, *a b c c* dans 6 et 10, *a a b c* dans 7.

D. — Cantica divisés en cinq parties.

1. *Persa*. 778-856. — I -787 an. — II -802 an. — III -818 crét. bacch. an. — IV -842 troch. — V an. iamb. troch. bacch.

Les anapestes, dont sont composées les deux premières parties, se retrouvent à la fin de la 3ᵉ et au commencement de la 5ᵉ ; les bacchiaques sont de plus communs à la 3ᵉ et à la 5ᵉ. Le schéma est donc *a a b c b*.

2. *Truc*. 551-574.— I -552 bacch.— II -558 an. bacch. an. — III -567 troch. an. — IV -571 an. bacch. troch. — V an. bacch.

Les anapestes sont communs à toutes les parties à l'exception de la première. Mais ce qui caractérise surtout les deux premières et les deux dernières, ce sont les bacchiaques qu'elles renferment. Le schéma est donc *a a b a a*.

Ainsi, malgré l'absence d'une régularité antistrophique rigoureuse, on remarque dans la composition des cantica de Plaute, une certaine symétrie, un agencement harmonieux des mètres.

Max BONNET

SMIKRINÈS-EUCLION-HARPAGON

SMIKRINÈS-EUCLION-HARPAGON

Par Max Bonnet.

On a cent fois comparé l'Aululaire et l'Avare sans relever entre les deux pièces une différence capitale, c'est que le principal personnage de l'une, Harpagon, est un avare, et non celui de l'autre, Euclion. « Tout se passe » du moins « comme si » rien de tel n'avait été dit. En 1907 comme au temps du premier Argument, Euclion est le vieil avare, *senex auarus,* « der alte Geizhals[1] ». Comme le rénovateur de la critique plautinienne[2], un helléniste estimé admirait récemment encore la merveilleuse unité de ce caractère ; que dis-je ? il exaltait l'art avec lequel toute l'action en serait déduite[3]. Pourtant, on a beaucoup approché de la vérité quand on a vu que le sujet de l'Aululaire était bien moins celui de l'Avare de Molière que celui du Savetier et du Financier de La Fontaine[4]. L'Aululaire, en effet, malgré toute

1. Voy. M. Schanz, *Gesch. d. röm. Litt.,* I, 1^3 (1907), p. 74 ; J. Vahlen, *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1907 (25 juillet), p. 715.
2. Ritschl, *Opuscula,* II, p. 732.
3. J. Geffcken, *Studien zu Menander,* Hamburg, 1898, p. 6.
4. J. F. La Harpe, *Lycée,* Paris, 1821, II, p. 114 ; *Plautus, Aulularià,* p. p. E. Benoist, p. xi. Rien d'étonnant si ce sujet a tenté un poète de l'antiquité. La fable de La Fontaine n'est-elle pas contenue en substance dans cette anecdote conservée par Stobée (Floril. 93, 25) : 'Ανακρέων δωρεὰν παρὰ Πολυκράτους λαβὼν πέντε τάλαντα, ὡς ἐφρόντισεν ἐπ'αὐτοῖς δυοῖν νυκτοῖν, ἀπέδωκεν αὐτά, εἰπὼν οὐ τιμᾶσθαι αὐτὰ τῆς ἐπ'αὐτοῖς φροντίδος ?

la finesse psychologique qui s'y révèle, n'est nullement une comédie de caractère. Plaute, ou du moins son devancier grec, n'a pas voulu étudier le caractère de l'avare sur un personnage qui n'est pas avare, et qui, étant donné le sujet de la pièce, ne devait pas l'être. Il s'est amusé à décrire l'effet produit sur l'humeur d'un pauvre par la possession soudaine d'un trésor, et les embarras qu'elle lui cause. Aussi c'est autour de la marmite, logis de ce trésor, que tourne toute l'action : sans elle, la pièce n'existerait pas ; tandis que la cassette d'Harpagon ne remplit qu'un office très secondaire : sans elle la comédie de Molière subsisterait tout entière, sauf un petit nombre de scènes amusantes, mais faciles à remplacer par quelque autre fantaisie. Ce n'est pas tout. Il y a plus d'un quart de siècle que le mot décisif : « Euclion n'est pas avare », a été prononcé nettement, clairement[1]. Il a été crié dans le désert. Mais voici tout dernièrement que ce cri a été repris par une voix trop autorisée pour n'être pas entendue[2]. Le moment est donc propice pour extirper une très ancienne erreur. Non, Euclion n'est pas avare. Il ne l'est nullement dans 800 vers sur 830 qui nous restent ; il ne paraît atteint de ce vice que

1. W. Klingelhoeffer, *Plaute imité par Molière,* etc. Darmstadt, 1873. Cette brochure ne m'est parvenue qu'à la dernière heure. D'autres déclarations semblables m'ont peut-être échappé ; car il m'a été impossible de voir tout ce qui a été écrit sur le sujet, malgré l'extrême obligeance de MM. les Bibliothécaires de Montpellier, Paris et Bonn, à laquelle je me plais à rendre hommage ici.

2. H. Weil, *Journal des Savants,* 1906, p. 516 : « Ménandre n'entendait donc pas mettre sur la scène un avare… Euclio se comporte comme un avare, sans l'être néanmoins. » « Euclio », d'après le contexte, paraît être le personnage de Ménandre. Mais M. Weil, ayant à parler de l'Euclion de Plaute, n'en aurait-il pas dit autant ? Je le pense, et je suis singulièrement flatté de cette rencontre. Car à l'époque où parut l'article de M. Weil, mon opinion sur l'Aululaire était faite depuis des années ; j'avais eu l'occasion de l'exposer à mes élèves et à quelques-uns de mes collègues ; enfin une partie de ce qu'on va lire était écrite.

dans deux ou trois passages qui ne sont pour rien dans l'action et qui vicient le dénouement. C'est ce qu'on va d'abord montrer par la simple analyse de l'Aululaire. Puis l'on examinera rapidement les conclusions à tirer de ce fait.

I

Euclion, devant sa maison, invective sa vieille esclave, la frappe, et l'oblige à se tenir, le dos tourné, dans la rue, pour qu'elle ne puisse l'observer pendant qu'il va voir sous son foyer si l'or qu'il y a trouvé dans une marmite est toujours en place (vers 40 à 66). La première scène nous montre un homme troublé et rendu nerveux, irritable, méchant, par la possession d'un trésor. Dans la seconde, la vieille se creuse la tête pour savoir ce qui a pu arriver à son maître pour lui donner cette humeur inquiète, qui est donc de fraîche date (67-73). D'avarice, pas question.

Euclion revient. Il ordonne à sa servante de rentrer et de faire bonne garde (79-81). « Que garder? » demande-t-elle ; « il n'y a rien à voler chez nous ; on n'y trouve que des toiles d'araignée » (81-84). « Eh! bien, je veux qu'on les garde », répond-il furieux (85-87). C'est un vrai contresens de voir dans cette réplique une preuve d'avarice. Euclion ne s'inquiète, en ce moment, ni des toiles d'araignée ni d'aucun autre objet que peut renfermer sa maison. Il tremble que Staphyla ne vienne à savoir ce qu'il y a maintenant à garder, le trésor. Il sait bien qu'il n'y a rien autre qui puisse tenter les voleurs, non pas, comme Harpagon, parce qu'il « renferme toutes choses » — il ne « renferme » que sa marmite — mais parce que vraiment il ne possède rien qui vaille d'être volé. Il s'empare donc avec une ironie rageuse de ces « toiles d'araignée », pour signifier à sa servante

que, quand il lui enjoint de veiller, elle n'a qu'à obéir, sans se mêler de connaître les motifs de ses ordres.

Euclion avoue qu'il est pauvre (85; 86; 88; 184; 190; 196; 227; 461; 583), il ne le feint pas, comme font les avares; l'objection même de Staphyla le prouve, et plusieurs déclarations de son voisin Mégadore le confirment (171; 173; 206; 227; 247; 248; 423; 479; 603; voir aussi 349 et 357). S'il recommande de ne laisser entrer personne sous prétexte d'emprunter de l'eau, du feu (il le fait éteindre, pour plus de sûreté, 91), ou quelque ustensile (90-97), ce n'est pas pour ménager son bien, c'est pour ne pas laisser approcher de son trésor. « Que personne n'entre, fût-ce la Fortune », voilà la consigne (98-100). De même, s'il va réclamer sa part dans une distribution d'argent publique (106-108), ce n'est pas une cupidité sordide qui le pousse; c'est la crainte de laisser soupçonner qu'il a chez lui un magot (109-110). Déjà son imagination montée lui fait croire qu'on s'en doute, et qu'on est plus aimable envers lui pour cette raison (111-119).

Euclion jouit dans la ville d'une honorable réputation, ce qui n'est pas le cas d'Harpagon, à en croire maître Jacques. Mégadore, en faisant part à sa sœur Eunomia de son projet de mariage avec la fille d'Euclion, ne prévoit qu'une seule objection, leur pauvreté (173; 174); et Eunomia n'en fait aucune; pas question du vice dégradant dont il est parlé dans la suite. « Je le connais », dit-elle; « c'est, ma foi, un brave homme » (172). De même quand Mégadore annonce ses fiançailles à plusieurs amis, aucun ne s'étonne, au contraire; « *sapienter factum* », disent-ils, « *et consilio bono*[2] » (477).

Mais voici Mégadore qui aborde Euclion en le saluant poliment. Aussitôt ses soupçons renaissent (184; 185). Il en est obsédé tout le temps de leur entretien (188; 194-198; 200-202; 216; 240; 265-267). Il n'a pas une pensée de

reste pour cette bonne aubaine d'une alliance à contracter avec un gros bourgeois cossu tel que Mégadore (166 ; 184 ; 214 ; 226 ; 247), qui ne pourrait manquer de réjouir un avare, même possesseur d'une marmite pleine d'or. Quand il se plaint de ce que sa fille n'aura pas de dot (191), quand il en avertit Mégadore par deux fois (238 ; 257 ; 258), ce n'est pas qu'il veuille faire l'économie d'une dot, c'est que vraiment il n'est pas à même d'en constituer une. Déjà avant la demande en mariage, et, par conséquent, avant qu'il puisse être question de dot, il craint de livrer son secret (184 ; 185 ; 211). « *Eo dico* », explique-t-il naïvement, « *ne me thensauros repperisse censeas* » (240). Après coup seulement l'idée semble lui venir que Mégadore voudrait s'approprier le trésor sous prétexte de dot (257) ; et c'est alors qu'il reproche à Staphyla d'avoir répandu le bruit que sa fille en aurait une (269).

Mais, dira-t-on, pourquoi Euclion ne songe-t-il pas à faire usage du trésor pour doter sa fille, pourquoi le tient-il caché ? N'est-ce pas là une preuve d'avarice ? Nullement. Pas plus qu'Euclion, le savetier de La Fontaine n'est avare, et pourtant, tout comme Euclion, « dans la cave il enserre l'argent, et sa joie à la fois ». Chez l'un comme chez l'autre, cette conduite s'explique par le manque d'habitude de posséder, par une sorte d'étourdissement que leur cause leur fortune subite. Ils n'ont jamais rien eu à garder, et tout à coup ils ont le souci de préserver des accidents et des voleurs une somme qui leur paraît énorme. Dès lors ce souci seul les obsède, sans que l'idée leur vienne de jouir de leur richesse. Une seule fois Euclion y pense, c'est quand il est trop tard, quand il vient de perdre son trésor (722 et suiv.). A ce moment il voit clair tout à coup. N'est-ce pas ce qui arrive à tant d'hommes, quand ils ont perdu leur santé, leur fortune, ou même un de leurs proches ?

Après les fiançailles, Euclion et Mégadore vont faire leurs préparatifs de noce chacun de son côté et chacun selon ses moyens. Mégadore fait de belles provisions et loue plusieurs cuisiniers, qui se répandent dans les deux maisons (280-282). Euclion revient bredouille ; il a vu beaucoup de bonnes choses, mais si chères ! et il n'avait pas d'argent, ou pas assez (371-376). Il s'est donc décidé à faire de nécessité vertu et à dépenser le moins possible (379-384) ; il n'a acheté que de l'encens et des fleurs pour le dieu Lare. Celui-ci, espère-t-il, se laissera fléchir par l'offrande du pauvre et donnera du bonheur à la mariée (385-387). Voilà qui est touchant ; cela rappelle les offrandes de la *rustica Phidyle* d'Horace. En tout cas, ce n'est pas d'un avare. Un véritable avare ou aurait acheté si peu que ce fût de plus substantiel, ou n'aurait rien acheté du tout, comme le μικρολόγος de Théophraste : ὀψωνῶν μηδὲν πριάμενος εἰσελθεῖν[1].

Euclion rentre, et trouve chez lui les cuisiniers. Entendant l'un d'eux demander une marmite plus grande, il croit qu'il s'agit de celle qui renferme son or, et se met à crier au voleur (388-397), puis chasse tout le monde à coups de bâton (406-414). Dans une explication qu'il a à ce sujet avec Congrion (415-448), on voit que sa crainte n'est pas que les cuisiniers fassent trop de dépense ; il tremble uniquement que l'on découvre et emporte son trésor (432 ; 437-440). Une fois sa marmite en sûreté (449 ; 450), on introduira chez lui tous les étrangers qu'on voudra (451-453). Puis, ruminant l'incident, il se persuade que Mégadore a envoyé les cuisiniers pour voler la marmite (460-464) ; et, voyant son coq gratter la terre, il égorge le malheureux volatile comme étant leur complice (465-471). Dans tout cela encore, c'est en vain qu'on cherche Harpagon (celui-ci se fût con-

1. *Characteres*, 10 (Μικρολογίας).

tenté d'éloigner le coq, son coq !) : il n'y a qu'un malheureux sire Grégoire affolé par un souci obsédant.

Le monologue suivant de Mégadore sur les avantages des mariages entre riches et pauvres (475-535) est particulièrement instructif. Euclion est à ses yeux un pauvre (479), et ce sont les oligarches (486), les riches, que seuls il accuse d'amour de l'argent, lequel s'allie chez eux au luxe et à la prodigalité (486 ; 487). Euclion écoute avec un vif plaisir ce discours favorable à l'économie (497) ; ce qui ne suppose pas plus d'avarice chez lui que le discours n'en révèle chez le désintéressé Mégadore.

La crainte de voir son trésor découvert (547 ; 548) et le trouble qui en résulte font commettre à Euclion de grosses incivilités. Il se plaint à Mégadore des cuisiniers que celui-ci a envoyés chez lui (551-557). Et une fois lancé, il accuse la musicienne de trop boire (557-558 ; *mihi,* quoique le vin vienne de chez Mégadore, 356). Bien mieux, il reproche au rôti, donné par Mégadore, d'être trop maigre (560-568) : un avare qui se plaint qu'on ne fasse pas assez bonne chère ! Enfin quand Mégadore l'invite à boire, il déclare ne vouloir prendre que de l'eau (569-574), non pas assurément comme Harpagon quand il recommande à Cléante d'aller boire dans la cuisine un verre d'eau claire, parce que l'eau ne coûte rien : le vin, étant fourni par Mégadore (356), ne serait pas plus dispendieux à Euclion ; mais il craint que Mégadore ne veuille l'enivrer, afin de lui ravir son trésor (575-579). Pour le mettre à l'abri de toute attaque de ses ennemis — *edepol ne tu aula multos inimicos habes*, s'écrie-t-il (580), tant la marmite est devenue à ses yeux un être vivant, une personne, dont la sécurité l'intéresse pour elle-même — il va le confier à la déesse Fides (580-586 ; 608-623), puis le cacher dans le bois de Silvain (624 et suiv.). Quand il s'aperçoit que Strobile le lui a volé, il se livre à un désespoir

comique (713-726), mais qu'il ne faut pas attribuer à l'avarice : il est peu d'hommes, même détachés des biens de ce monde, qui ne s'affligeraient en pareille occurrence ; et le chagrin d'Euclion s'accroît naturellement du fait que son attention a été, depuis quelque temps, concentrée sur le précieux objet. Il ne sort de là que pour apprendre, par la confession amphibologique de Lyconide, le malheur arrivé à sa fille — elle vient d'accoucher d'un enfant dont Lyconide est le père (731-800). Après quoi, Euclion ne reparaît pas, la fin de la pièce étant perdue.

Nous connaissons néanmoins le dénouement. Il est clairement indiqué par les Arguments, le second surtout. Euclion donne à Lyconide sa fille avec l'enfant, et, comme dot, son trésor, l'or de la marmite, qui lui a été restituée. C'est le dénouement que prévoit le prologue (26 et 37). Enfin deux fragments de scènes perdues (3 et 4), appuyés par un vers du premier Argument (*laetus*, 15), montrent que cette solution fait éprouver à Euclion une vive satisfaction. Il se rend compte que la marmite lui gâtait la vie ; il se réjouit d'être débarrassé d'un souci dévorant.

On critique ce dénouement[1], et l'on aurait assurément raison, s'il était vrai qu'Euclion fût avare. Il n'est pas conforme à la nature de dépouiller si subitement un vice invétéré ; on ne se figure pas Harpagon livrant sa cassette une fois retrouvée. Mais Euclion, dès la première fois qu'il parle de son trésor, se plaint des tracas et des soucis qu'il lui donne : *aurum... quod me sollicitat plurumis miserum mo-*

1. Naudet en parle excellemment, *Théâtre de Plaute,* Paris, 1845, I, p. 258. Bien avant lui, La Harpe, *Lycée,* Paris, 1821, I, p. 118, avait protesté. Le *Lycée* est de 1799. Langen, *Plautinische Studien* (1886), p. 105, trouve la conversion d'Euclion psychologiquement bien possible, et se persuade que Plaute avait dû la motiver suffisamment. On voudrait savoir comment !

dis (66). Conçoit-on Harpagon parlant en ces termes de sa cassette ? Quand son or lui est ravi, Euclion est singulièrement prompt à entrer en composition avec le voleur : il en offre la moitié, à condition de ravoir le reste (767). Harpagon n'est pas si généreux. C'est que la possession d'un trésor n'est qu'une phase de la vie d'Euclion ; il l'a trouvé peu avant l'ouverture de la pièce. Il est naturel que l'effet produit sur son caractère soit passager aussi. Tout autre est la cassette d'Harpagon. C'est le coffre où il tient son argent en tout temps ; elle est aussi ancienne que son vice. Il ne saurait se séparer de l'une, parce qu'il lui est impossible de se corriger de l'autre.

Il reste à voir les quelques passages qui ont suffi à faire d'Euclion, dans l'opinion générale, le prototype d'Harpagon. Ils sont très rares, et n'auraient pu produire un tel effet, si l'un n'était particulièrement frappant et propre à exciter le gros rire.

Le dieu Lare, dans le prologue, n'accuse Euclion d'avarice nulle part directement. Le fait-il indirectement ? Son discours est assez obscur sur ce point. Le grand-père d'Euclion a voulu, si grande était son avarice (*sic auido ingenio fuit,* 9), cacher son trésor, même à son fils. Mais c'est au dieu Lare qu'il s'est adressé, *obsecrans, uenerans,* pour en garder le dépôt. Chez le fils, il n'est plus parlé d'avarice ; mais le dieu lui reproche de négliger son culte. Enfin Euclion est dit *pariter moratus* : il ressemble — auquel des deux ? A son père, dirait-on, car sa fille est aussitôt déclarée plus dévote que lui. Pourtant, si elle fait plus de dons au dieu, sa générosité ne peut s'exercer qu'à peu de frais ; le dieu regarde donc à l'intention. D'un autre côté, on voit plus tard Euclion apporter une modeste offrande au dieu, alors que l'argent lui manque, dit-il, pour régaler ses hôtes. Aussi croit-on généralement que dans *pariter moratum* il

s'agit de l'amour de l'argent ; et cela n'est point inadmissible. Mais ce n'est nullement certain.

Il n'y a pas lieu de taxer Euclion d'avarice parce qu'il est économe (*parcus,* 314 ; 315 ; 335 ; 385) et fait cas de cette vertu (497 et suiv.). Son économie est dès le premier moment expliquée par sa pauvreté : *neque illo quisquam est... ex paupertate parcior* (206). Cette pauvreté est d'ailleurs rappelée, comme on l'a vu, mainte fois et ne peut faire de doute. Elle était exigée par le sujet ; la découverte d'une marmite pleine d'or n'aurait pas troublé l'esprit d'un homme qui en eût possédé déjà autant et plus. L'économie aussi, et une habitude ancienne de stricte économie, était évidemment voulue par le poète soucieux de vraisemblance psychologique. Elle était aussi conforme à son dessein que l'avarice y eût été contraire. Elle répondait à cette question de tout spectateur attentif qui se posait aussi à nous, tout à l'heure : pourquoi Euclion ne dispose-t-il pas de son or ? Seul un homme que sa pauvreté a obligé pendant une longue vie à retourner deux fois dans sa main chaque sou avant de l'en laisser échapper, et qui n'a peut-être jamais déboursé un louis à la fois, pourra n'avoir pas l'idée d'en dépenser des milliers, tombés subitement en sa possession.

La pauvreté peut expliquer aussi la mise pitoyable que Mégadore reproche à Euclion (540). Mais ici intervient en outre un autre motif. Euclion ne veut pas que des habits plus élégants fassent soupçonner qu'il possède maintenant de quoi s'en procurer (541-544).

Reste la scène où décidément la parcimonie d'Euclion est tournée en ridicule. « Quoi ? » dit Anthrax, « le maître de céans ne pouvait-il pas fournir lui-même le souper de noce de sa fille ? » — « Bah ! » répond Strobile[1] : « on tirerait de

1. Ou Pythodicus ? Il n'y a pas lieu de traiter ici cette question.

l'huile d'un vieux mur plutôt que de l'argent de ce pingre-là ! Il invoque dieux et hommes dès qu'il voit un peu de fumée s'échapper de chez lui. Quand il va se coucher, il s'attache un ballon au nez, pour que son haleine ne se perde pas pendant son sommeil. Quand il se baigne, il pleure l'eau qu'il répand. Jamais il ne te prêtera rien, fût-ce la famine. Un jour que le coiffeur lui avait coupé les ongles, il en ramassa toutes les rognures et les emporta. Un milan lui avait volé un morceau de viande : il se présenta devant le préteur en pleurant, demandant qu'il lui fût permis d'assigner le milan. »

On sera peut-être tenté, après tout ce qui précède, et pour mettre le poète d'accord avec lui-même, d'interpréter ce passage de façon à en diminuer la portée. Strobile n'est qu'un esclave, parlant à d'autres personnes de bas étage. En cette qualité, le poète n'aurait-il pas cru pouvoir, sans prendre ses médisances à son propre compte, le laisser railler un voisin pauvre et exagérer démesurément son économie ? Une telle interprétation n'est pas soutenable. Il n'y avait aucun sel à railler l'économie d'Euclion, qui inspire plutôt la pitié, puisqu'elle lui est imposée par la pauvreté. On ne voit pas pourquoi Strobile s'y laisserait aller, ni pourquoi l'auteur le laisserait faire ; car enfin, l'auteur d'un drame est responsable de ce qui s'y passe. De plus, la charge serait excessive. Ce que Strobile décrit n'est ni l'économie ni la caricature de l'économie. C'est l'avarice poussée jusqu'à la démence. Comment le spectateur croirait-il que de telles choses se disent d'un homme qui ne serait même pas avare ? Aussi jamais spectateurs ni lecteurs ne s'y sont-ils trompés, puisque c'est cette scène presque seule qui, dès l'antiquité et jusqu'à nos jours, a fait passer Euclion pour avare.

Un passage encore peut et sans doute doit s'entendre dans le même sens. Euclion a été averti par un corbeau que son

trésor était en péril. Il souhaite de rencontrer ce corbeau pour lui témoigner sa reconnaissance : *nimis hercle ego illum coruum ad me ueniat uelim qui indicium fecit, ut ego illi aliquid boni — dicam, nam quod edit tam duim quam perduim* (670). Cela n'a de sel que si *dicam* est destiné à faire rire par surprise l'auditeur qui s'attend à *donem.* Il y a là un repentir semblable à celui d'Harpagon qui, après avoir mis la main à la poche pour récompenser maître Jacques, se contente d'une bonne promesse : « Va, je m'en souviendrai, je t'assure. »

On voit à quoi se réduit, dans l'Aululaire, la peinture de l'avare : une trentaine de vers, presque tous contenus dans une seule scène, et qu'on retrancherait sans nuire le moins du monde à l'action. Bien au contraire. Ce trait nouveau imprimé au caractère d'Euclion y fait tache et disqualifie doublement le personnage pour le rôle qu'il est appelé à jouer. D'une part, en effet, il n'y avait pas grand intérêt à faire découvrir un trésor par un homme déjà habitué à vivre pour son argent. Le résultat était trop facile à prévoir : redoublement d'avarice, et non brusque changement d'humeur, comme chez ce pauvre hère d'Euclion, d'ailleurs brave homme. Et d'autre part, à qui fera-t-on croire qu'aucun poète, si habile qu'il fût, eût réussi à rendre le dénouement de l'Aululaire, je ne dis pas vraisemblable, mais seulement acceptable, si Euclion était un avare tel que le décrit Strobile ? « Ménandre », dit M. Weil[1], « dont les comédies passaient pour le miroir de la vie humaine, n'aurait jamais imaginé une conversion aussi absurde. »

1. *Journal des Savants,* 1906, p. 516. Voy. ci-dessus, p. 24. On a objecté (W. Wagner, *De Plauti Aulularia,* p. 6), que la conversion de Déméa dans les Adelphes, qui sont aussi de Ménandre, ne paraît pas beaucoup moins miraculeuse. Mais aussi, dès l'époque de Donat (au vers 986), on a vu là un problème à résoudre. Il n'est peut-être pas plus insoluble que celui-ci.

II

Quel est le coupable ? Qui, pour le plaisir de placer quelques drôleries, a détourné l'attention du véritable sujet de la pièce et en a rendu le dénouement intolérable ? Mais d'abord, quel est le poète grec dont Plaute a cette fois suivi la trace ?

Parmi tant de titres de comédies grecques, il en est peu qui conviennent au sujet de la pièce latine. Celui qui la désignerait le mieux serait Θησαυρός. Mais le Θησαυρός de Philémon a trouvé son emploi dans le Trinummus, et celui de Ménandre dans une comédie de Luscius, qui n'a pas de rapport avec l'Aululaire[1]. Le reste ne contient aucun indice. Il a donc fallu recourir à d'autres hypothèses. Celle qui a eu le plus de succès[2] fait dériver l'Aululaire du Δύσκολος de Ménandre[3]. Aux objections qu'elle a soulevées[4] j'en ajouterai deux.

Le titre, à première vue, semble convenir. Euclion est un homme qui a perdu sa bonne humeur, qui est devenu ombrageux, querelleur ; et le mot δύσκολος serait assez propre à désigner un tel personnage[5]. Mais Euclion, ne l'oublions pas, n'a pris cette humeur que tout récemment, et retrouve le contentement avant la fin de la pièce. Ce n'est donc pas lui

1. Voy. Térence, *Eunuque*, 9.
2. Puisqu'elle a rallié les suffrages de MM. von Wilamowitz, *N. Jahrbücher f. d. kl. Altert.*, III (1899), p. 517, et H. Weil, *J. des Sav.*, 1906, p. 515.
3. Geffcken, *Studien zu Menander*, p. 8 et suiv.
4. F. Leo, *Deutsche Litt. Zeitung*, XIX (1898), p. 348 ; Ph. E. Legrand, *Revue des Études grecques*, XV (1902), p. 357.
5. On traduirait assez bien δύσκολος par *querulus* ; voy. L. Havet, *Le Querolus*, p. 11 ; 195 ; 267 ; etc. ; et l'on sait que des rapports existent entre le *Querolus* et l'*Aululaire*.

que devait prendre pour type un moraliste qui voulait peindre le véritable δύσκολος. Le Malade imaginaire ne se croit pas malade un jour ; le Misanthrope n'est pas en brouille passagère avec le genre humain ; le *Pseudolus* ne joue devant nous ni son premier ni son dernier tour à son maître ; le *Miles gloriosus* n'est pas un vantard de circonstance[1]. Le δύσκολος de la pièce de même nom devait être un atrabilaire de naissance et pour la vie.

Le fragment du Δύσκολος de beaucoup le plus étendu et le plus clair[2] est le discours adressé à un père (ou à quelque vieillard, πάτερ) pour lui conseiller un généreux emploi de sa fortune, et qui se termine par ces mots : πολλῷ δὲ κρεῖττόν ἐστιν ἐμφανὴς φίλος ἢ πλοῦτος ἀφανής, ὃν σὺ κατορύξας ἔχεις. Cet homme qui a enfoui son argent ne peut être Euclion (ou son modèle grec), puisque la marmite d'Euclion a été cachée par son grand-père. Elle est ignorée de tous, jusqu'à ce que Euclion la découvre ; et après, quand il la replace dans sa cachette, quand il la transporte ailleurs, il le fait en secret ; son futur gendre n'en a connaissance que quand Strobile lui raconte qu'il a volé l'or. Il n'est pas admissible, d'autre part, que chez Ménandre le trésor eût été primitivement enfoui par le héros de la pièce : la donnée essentielle de celle ci, c'est justement un trésor trouvé inopinément. Enfin, est-il besoin de le dire ? il n'y a pas place, à côté d'Euclion qui a trouvé un trésor, pour un autre personnage qui a enfoui le sien.

On a tenté de sauver cette première hypothèse en la corrigeant. Ménandre aurait remanié son Δύσκολος et en aurait fait les Ἐπιτρέποντες, lesquels seraient le modèle de l'Aulu-

1. Si le *Truculentus* s'amadoue à la fin, il pose, comme les Adelphes, un problème qui a occupé les critiques depuis l'antiquité jusqu'à nos jours ; voy. Schanz, I, 1³, p. 93.
2. Fr. 2 (IV, p. 107), M. ; 128 (III, p. 38), K.

laire[1]. Cette position n'est plus tenable depuis la récente découverte de fragments très étendus des 'Επιτρέποντες[2]. Un épisode cependant, qui pourrait bien être commun aux 'Επιτρέποντες et à l'Aululaire, doit retenir notre attention. On lit dans un discours de Choricius[3]: τῶν παρὰ Μενάνδρῳ πεποιημένων προσώπων... Σμικρίνης... φιλαργύρους ἡμᾶς ἐποίησεν εἶναι, ὁ δεδιὼς μή τι τῶν ἔνδον ὁ καπνὸς οἴχοιτο φέρων. Et dans l'Aululaire (300) : *quin diuom atque hominum clamat continuo fidem, de suo tigillo fumus si qua exit foras.* A ceux qui voient dans ces vers une traduction libre du mot de Ménandre[4], on objecte que l'idée n'est pas tout à fait la même. Mais la différence n'est pas telle que le poète latin dût se faire scrupule de la liberté prise, au contraire : la plaisanterie est meilleure chez lui que dans le grec. On ne se figure pas aisément la fumée emportant un meuble, un ustensile ou une pièce de monnaie ; et regretter la perte d'une bouffée de fumée est plus ridicule que de craindre celle d'un objet qui pourrait avoir du prix. On a dit encore que les traits d'esprit de ce genre passaient souvent, chez les Grecs, d'un poète à l'autre. C'est possible ; aussi bien ne s'agit-il point de certitude. On sait trop qu'en pareille matière il faut se contenter de probabilité relative. Mais dans l'espèce, lequel est plus probable, que le vers latin soit imité d'un vers expressément attribué à Ménandre, ou d'un emprunt qu'il est permis de croire qu'un autre Grec aurait pu en faire ?

En même temps nous apprenons de Choricius qu'un avare de Ménandre s'appelait Σμικρίνης. Ce nom se trouve dans

1. Ph. E. Legrand, *Rev. des Ét. gr.*, XV, p. 368.

2. *Fragments d'un manuscrit de Ménandre, découverts et publiés par* G. Lefèbvre, Le Caire, 1907 ; M. Croiset, *J. des Sav.*, 1907, p. 513 ; Ph. E. Legrand, *Revue des Études Anciennes*, IX (1907), page 314, note.

3. Publié par Graux, *Revue de Philologie*, I (1877), p. 228.

4. C'est à Ussing qu'on doit le rapprochement, *Plauti Comoediae*, II, p. 587.

deux pièces, l'Ἀσπίς et les Ἐπιτρέποντες[1]. Mais le trait cité par Choricius ne convient qu'à la seconde. Tandis que dans les fragments de l'Ἀσπίς il n'est guère question que de soldats et de batailles, Athénée[2] rapporte que parmi les personnages des Ἐπιτρέποντες il y avait des cuisiniers — ce que confirment les nouveaux fragments[3] —, et des cuisiniers railleurs, tout comme ceux de l'Aululaire, qui ne cessent de se lancer des lazzi entre eux et de se moquer d'Euclion. Un scoliaste d'Homère[4] affirme en outre que le Smikrinès des Ἐπιτρέποντες était avare (φιλάργυρος), et qu'il manifestait cette passion en faisant passer les questions d'argent avant ses affections de famille. C'est en effet ce que fait Smikrinès dans les fragments nouvellement découverts : il ne songe qu'à sauver la dot de sa fille, au détriment même de son bonheur[5]. La concordance de ces divers indices ne doit-elle pas faire penser que c'est ce ladre-là qui a posé pour la caricature dont Strobile a conservé certains traits dans l'Aululaire ?

On a pensé encore que des vers comiques grecs, trouvés en 1902 à El-Hibeh[6] auraient fait partie d'une pièce de Philémon d'où Plaute aurait tiré son Aululaire. Mais cette conjecture est suspendue à un fil si ténu, qu'elle n'a guère inspiré de confiance[7]. S'il paraît excessif de dire que l'identité

1. On a cru, d'après Julien, *Misopogon,* p. 349 c, que le héros du Δύσκολος également s'appelait Smikrinès. Mais le Smikrinès des Ἐπιτρέποντες étant lui aussi d'humeur très irritable, voy. vers 10 ; 31 ; 448 et suiv., on peut laisser au δύσκολος de la pièce ainsi intitulée le nom de Κνήμων, que lui assigne Choricius, p. 228, appuyé par Elien, *epist. rust.*, 13 à 16.

2. *Deipnosoph.*, 14, 77, p. 659 b.

3. Vers 165 et 530.

4. *Schol. Ambros. ad Hom.*, η' 225. Le nom de Smikrinès est même employé comme synonyme d'avare par Julien, *Caesares,* p. 311 *a*, et par Themistius, *or.* 34, 17.

5. Vers 450 et suiv. ; 465.

6. *The Hibeh Papyri,* p. p. Grenfell et Hunt, I (1906), p. 24 ; comp. Blass, *Rhein. Mus.*, LXII (1907), p. 102.

7. Voy. F. Leo, *Hermes,* XLI (1906), p. 629 ; H. Weil, *J. des Sav.*,

du nom de Strobile, dans un de ces fragments et dans l'Aululaire, s'oppose à l'identification des deux pièces, elle ne suffit pas à la justifier ; et s'il est facile de se figurer, de part et d'autre, le porteur de ce nom dans une situation semblable, on en peut imaginer, pour le fragment, cent autres aussi bien. Le nom de Crésus (κροισ) ne se trouve, dit-on, que chez Philémon. Mais pour quelques milliers de vers que nous possédons de la comédie nouvelle, on paraît oublier les centaines de mille qui sont perdus.

Reste une dernière hypothèse qui a été émise sans y attacher d'importance[1] et accueillie assez froidement[2]. C'est pourtant celle qui me paraît avoir le plus de chances d'être la bonne. C'est que l'Aululaire serait imitée de l'Ὑδρία de Ménandre. Le titre convient fort bien ; ἐν ὑδρίαις γὰρ ἔκειντο οἱ θησαυροί, dit un scoliaste d'Aristophane[3]. Aucune comédie grecque, à notre connaissance, n'était appelée Χύτρα ; et ὑδρία, l'aiguière, pouvait d'autant mieux devenir sur la scène latine *aula,* la marmite, que *urna* se prêtait moins bien à telle plaisanterie de Plaute (390). Ὑδρία pouvait, comme *aula,* donner lieu aux équivoques de la première rencontre entre Euclion et Lyconide (744 ; 755 et suiv.). Enfin les fragments de l'Ὑδρία se laissent assez facilement encadrer dans les scènes de l'Aululaire. Rien ne prouve que les vers cités par Stobée[4] fussent mis dans la bouche du principal personnage ; et quand cela serait, et que, par conséquent, ce

1906, p. 515 ; K. Fuhr, *Berliner phil. Wochenschrift,* XXVI (1906), p. 1411.

1. G. Gœtz, *Plauti Comoediae,* éd. Ritschl, II², 1 (1881), p. VIII.

2. C. M. Francken, *Verslagen en Mededeel. d. k. Akad. van Wetensch.* (d'Amsterdam), 2e série, t. XI (1882), p. 216 ; *Mnemosyne,* XIX (1891), p. 341.

3. *Schol. ad Arist. Aues,* 602 (καὶ τὰς ὑδρίας ἀνορύττω).

4. *Florileg.*, 58, 8 = fg. 1 (IV, p. 207), M. ; 466 (III, p. 133), K. Comp. Francken, p. 216.

personnage aurait vécu à la campagne dans la comédie grecque, pourquoi Plaute, surtout s'il empruntait en même temps à quelque autre pièce, n'aurait-il pu lui faire habiter la ville ? Pourquoi aussi le prologue n'aurait-il pas été prononcé par un jeune homme en grec, par le dieu Lare en latin? Plaute n'était pas si esclave de ses modèles. Les fragments du Καρχηδόνιος de Ménandre ne ressemblent guère au texte du *Poenulus*, qui cependant en est probablement la reproduction.

Il est temps de revenir à la question : Qui a fait d'Euclion un avare ? Est-ce le poète grec qui a altéré sa propre conception ? Est-ce un acteur ou un éditeur de la pièce latine qui s'est permis de substituer ou d'ajouter des vers de sa façon à ceux de Plaute ? Est-ce Plaute lui-même qui, reproduisant une œuvre mieux conçue que l'Aululaire, l'a faussée, soit par des inventions libres, soit par le procédé connu sous le nom de *contaminatio* ?

Ne possédant plus aucun original complet de la comédie nouvelle, nous ne pouvons affirmer que les nombreux poètes qui ont cultivé ce genre aient tous été impeccables, ni même que les meilleurs l'aient été toujours. Cependant, *in comoedia maxime claudicamus,* dit Quintilien, qui n'est pas suspect de partialité pour les Grecs. Jusqu'à preuve du contraire, dans un débat tel que celui-ci, on doit soupçonner de fautes graves le Romain plutôt que le Grec. Plaute en particulier n'était loué spécialement ni comme dramaturge ni comme peintre de caractères[1]. D'ailleurs n'est-il pas probable que l'inventeur saura mieux que l'imitateur figurer un caractère avec suite, l'adapter au sujet et y conformer l'action ? Un poète même médiocre, s'appliquant à représenter un avare, n'aurait-il pas trouvé mieux que les quelques

1. Voy. Varron dans Nonius, p. 374 ; Cicéron, *de off.*, 1, 29, 104 ; *de or.*, 3, 12, 45 ; etc.

facéties dont Strobile régale les cuisiniers? Et si le personnage, dans son idée, n'était pas un avare, pourquoi lui aurait-il fait reprocher à un certain moment ce vice-là plutôt que tout autre ? Notez que c'est Strobile, le valet de Mégadore, qui parle : le créateur de la pièce ne se serait-il pas rappelé que Mégadore lui-même, ni sa sœur, ne savent rien de la prétendue avarice d'Euclion ?

La question se pose donc entre Plaute et des interpolateurs de son œuvre. Ce qui peut faire incliner de ce dernier côté, c'est que déjà pour d'autres raisons on a pensé que l'Aululaire avait subi un remaniement ou des retouches[1]. Justement, c'est aux environs de l'entretien entre Strobile et les cuisiniers que se trouvent les incohérences qui ont principalement donné lieu à ce soupçon. Il serait naturel de penser que les passages 295 et suiv., 363 et suiv., et 587 et suiv., ont été altérés en même temps et de la même main. Et cette solution n'est pas absolument inacceptable. Cependant, si la comédie de Plaute a subi des altérations après la mort du poète, est-ce une raison pour que celui-ci n'ait pas auparavant pris des libertés avec son modèle ? Le nom de Strobile donné à deux esclaves différents, quelques autres difficultés semblables, ne décèlent qu'une altération superficielle et de tout autre nature que celle qui nous occupe. L'une n'entraînait nullement l'autre. On est généralement peu disposé aujourd'hui à admettre la *contaminatio,* du moins dans chaque cas particulier ; car, en principe, s'il est un fait sûrement attesté dans la plus ancienne histoire des lettres latines, c'est que Plaute a usé de ce procédé[2]. Dans le cas présent[3],

1. Gœtz, *Acta Soc. philol. Lips.*, VI (1876), p. 310 ; *Plauti Com.*, II², 1, p. VIII ; Tartara, *Riv. di Filol.*, XXVII (1899), p. 193 ; etc.
2. Térence, *Andrienne,* 18.
3. M. Gœtz, p. 314 et suiv., n'a réfuté que les arguments de W. Wagner, et Dziatzko, *Rhein. Mus.*, XXXVII (1882), p. 265, ne vise pas autre

on ne voudra pas objecter que la *contaminatio* serait moins étendue qu'on ne se représente en général les opérations de cette sorte. Plaute ne s'était pas sans doute imposé de règle à cet égard. Une scène, une tirade, un vers pouvaient être empruntés à un second modèle aussi bien que la moitié de l'intrigue, et l'ont été sans doute souvent sans que personne s'en aperçût[1]. Pourtant les traits d'avarice rapportés par Strobile sont si maladroitement plaqués sur le caractère d'Euclion, qu'on peut hésiter à en rendre responsable un vrai poète, si inhabile dramaturge soit-il. Un acteur quelconque a pu les emprunter aux 'Επιτρέποντες, soit d'après l'original, soit d'après quelque adaptation latine. Mais cet acteur aurait-il songé à continuer son interpolation un peu plus loin, au vers 672 ? et surtout à accuser Euclion d'avarice dès le prologue, si c'est ainsi qu'il faut entendre les mots *pariter moratum* ? Ne serait-ce pas plutôt Plaute lui-même qui se serait mépris, tout comme les plus savants commentateurs modernes, sur les intentions de son confrère grec dans les passages concernant les toiles d'araignée, les vêtements minables d'Euclion, etc., et qui, en conséquence, aurait cru bien faire d'appuyer davantage, tout en égayant la pièce par quelques plaisanteries conformes à son goût et à celui de son public? N'est-ce pas un fait au moins significatif que l'un des quolibets de Strobile sur Euclion, ou un trait tout semblable, se soit trouvé selon toute probabilité dans une pièce grecque qui n'a pu servir de modèle pour le reste de l'Aululaire, alors qu'on peut admettre avec quelque vraisemblance qu'une autre pièce du même auteur a rempli cet emploi? L'Aululaire, ne serait-ce

chose. Ni l'un ni l'autre ne s'est occupé du problème qui se pose ici. Blass, *Rh. M.*, LXII, p. 107, admet qu'il faut compter avec la *contaminatio* comme étant « fort possible ».

1. Leo, *Gesch. d. r. Litt.*[2] (*Kultur der Gegenwart,* I, 8), p. 331.

point l'Ὑδρία, « contaminée » au moyen des Ἐπιτρέποντες?

Restons sur cette interrogation. Ce sera plus sage et plus honnête que d'affecter une fausse assurance en l'absence de tout témoignage positif. Ce qui d'ailleurs importe plus que d'identifier deux pièces, c'est de rectifier une erreur d'histoire littéraire ; c'est de remplacer l'étrange illusion exprimée en ces mots : « Grâce à l'Aululaire et à l'Avare, un personnage au moins de Ménandre vit encore aujourd'hui, peu changé, sur nos scènes[1] », par l'aveu que voici : « De l'avare de Ménandre, Smikrinès, il ne survit en Euclion qu'une part infime, et dans Harpagon à peine quelques bribes. » Ce qui importe, c'est de reconnaître franchement l'incohérence du caractère d'Euclion à partir du troisième acte, et l'invraisemblance du dénouement ; c'est enfin de juger comme il le mérite, et quelque nom qu'il porte, l'auteur responsable de si grosses fautes de psychologie dramatique. Si l'on persiste à croire que cet auteur est Ménandre, qu'on renonce à voir en Ménandre un grand moraliste et le plus parfait des comiques. Si c'est Plaute, n'essayons plus de justifier Plaute du reproche de légèreté que lui adresse Horace. Enfin, quel que soit le coupable, que nul ne songe plus à placer Euclion, tel qu'il est, au même rang qu'Harpagon, et à plus forte raison au-dessus. Quant au véritable Euclion, celui du poète grec et de Plaute lui-même dans la plupart des scènes, ne le comparons même plus à Harpagon, avec qui il n'a, pour ainsi dire, rien de commun. Sachons voir en lui, non plus ce que nous y mettons, mais ce qu'y a mis l'inventeur, et qui est bien assez intéressant.

Montpellier, décembre 1907.

1. Kœrte, *Deutsche Rundschau,* XXX (1904), p. 383.

Henri BORNECQUE

LE *POST REDITUM AD QUIRITES*

LE *POST REDITUM AD QUIRITES*

TEXTE COMMENTÉ AU POINT DE VUE DES CLAUSULES MÉTRIQUES

Par Henri Bornecque.

De tous les domaines qui composent l'empire du latin, grammaire, prosodie, métrique, sémantique, interprétation, littérature, il n'en est aucun où le maître, en l'honneur duquel sont écrits ces mémoires, n'ait porté ses pas et fait des découvertes. Il en est un qu'il a ouvert aux chercheurs, c'est celui de la prose métrique : avant le *Symmaque,* chez les modernes, sur les clausules latines, deux thèses (de Müller et de Wuest)[1], que personne n'avait remarquées ; depuis, des travaux qui remplissent plusieurs pages serrées d'une bibliographie[2]. Aussi m'a-t-il paru que ce recueil

1. Voir p. 43, n. 1 et 3.

2. On me permettra de renvoyer à mon ouvrage sur les clausules, pp. IX-XVI ; encore y ai-je relevé des omissions. Je saisis l'occasion d'en réparer quelques-unes.

Albert C. Clark, C. R. de l'édition des *Tusculanes* de Dougan, *Classical Review,* 1906, p. 122.

Alfred Klotz, *Philologus,* 1906, pp. 113-114, absence de clausules dans l'*expositio totius mundi.* Cf. Sinko, *Archiv,* t. 13, p. 536.

J. May, sur le rythme des discours de Cicéron, *Jahresbericht de Bursian,* t. 134, pp. 123-167 et 186-195.

R. Novák, sur les clausules de Velleius Paterculus, *Wiener Studien,* 1906, pp. 283-305, et 1907, pp. 130-149.

W. Peterson, A propos de transpositions de mots amenées dans les

serait incomplet, si l'on n'y rencontrait pas un spécimen du genre d'études que M. Louis Havet a ressuscitées et renouvelées, et auxquelles il a formé, depuis douze ans, les générations qui viennent, au Collège de France, écouter ses leçons.

Mais on ne trouvera pas ici une discussion théorique ou l'exposé didactique des règles suivies par Cicéron pour les clausules du *Post Reditum ad Quirites,* objet du présent travail : j'ai suivi la même méthode et appliqué les mêmes lois que dans mon livre sur les clausules, auquel je m'excuse de renvoyer plus d'une fois. Dans cet article, le dernier que j'aie l'intention de publier sur cette matière, d'ici à quelque temps, à moins d'y être obligé par les circonstances, je me propose, à l'imitation de M. Ceci[1], de publier le texte d'un discours de Cicéron, en indiquant la nature des clausules, en expliquant ou corrigeant celles qui sont irrégulières, en faisant les remarques prosodiques nécessaires, enfin, en examinant, à la lumière des lois métriques suivies par l'orateur, les variantes ou conjectures relatives aux clausules ; toutefois, ici, pour ne pas être trop long, je laisserai de côté, sauf exception, les variantes ou conjectures, qui, au point de vue de la prosodie et de la répartition des syllabes entre les mots, ne diffèrent pas du texte pris pour base, celui de C. F. W. Mueller (Bibliotheca Teubneriana), dont j'ai confronté l'édition avec celle d'Orelli-Halm. On m'objectera

mss. latins par la préoccupation des clausules, *American Journal of Philology,* 1907, p. 125.

J. E. Sandys, Rhythm in Greek and Latin Prose, *Classical Review,* 1907, pp. 85-88.

Vinc. Ussani, *Studi italiani di filologia classica,* 14, pp. 295-300.

Th. Zielinski, sur le rythme à l'intérieur des phrases des discours de Cicéron, *Philologus,* 1906, pp. 604-629.

1. *Il ritmo delle orazioni di Cicerone.* I La Prima Catilinaria, testo con la scansione delle clausule metriche. La scansion du *Pro Archia* et du *Pro Milone* est annoncée.

qu'il aurait mieux valu choisir un discours publié par Clark ; mais cette harangue m'offrait les avantages précieux de n'être pas trop longue, et de n'avoir donné lieu, sur le point qui nous occupe, à aucun travail approfondi : Wuest[1] la laisse de côté ; Zielinski[2] en dit quelques mots à peine ; seul Ernest Müller[3] donne la liste des 68 fins de phrase suivies d'un point dans Orelli et tente de les ramener à quelques types.

Mon étude porte, au contraire, sur 270 clausules environ : en effet j'ai considéré non seulement les fins de phrase suivies d'une ponctuation forte, mais encore les fins d'incise, lorsque le sens y ordonne un arrêt, et que, de plus, au commencement de l'incise suivante, le rythme est rompu après un, deux ou trois pieds ; l'examen de l'œuvre m'a prouvé, en effet, que Cicéron applique aussi des lois métriques au début des phrases. J'ai tenu à signaler, avant tout, les clausules irrégulières, considérant comme irrégulières celles qui ne sont pas admises par l'orateur dans ce que j'ai appelé ailleurs la troisième période de ses discours[4], à laquelle le *Post Reditum ad Quirites* appartient par la date : elles sont imprimées en caractères gras. De plus, j'ai essayé de bien marquer aux yeux les règles fondamentales des clausules, à savoir :

a) Lorsque le mot ou groupe final ne comprend pas deux ou plusieurs pieds de même genre (égal ou double), le pied pénultième est du genre égal, si le dernier est du genre double.

b) Lorsque le mot ou groupe final ne comprend pas deux

1. G. Wuest, *De clausula rhetorica quae praecepit Cicero quatenus in orationibus secutus sit.*
2. *Das Clauselgesetz in Ciceros Reden,* p. 205.
3. *De numero ciceroniano,* pp. 26, 27, 28, et des remarques, pp. 30-33, 39.
4. Celle qui va du retour d'exil au *Pro Milone* inclusivement.

ou plusieurs pieds de même genre (égal ou double), le pied pénultième, ou, à la rigueur, le pied antépénultième est du genre double, si le dernier est du genre égal.

c) Lorsque le mot ou groupe final comprend deux ou plusieurs pieds de même genre (égal ou double), il est précédé d'un pied du genre égal, s'il est formé de pieds de genre double, ou inversement.

Pour les règles secondaires (interdiction d'un iambe devant un mot final de type *videatur* ou *mendacium,* d'un trochée devant un mot final de type *differantur,* etc.) je me suis réservé de signaler les infractions dans les notes.

Afin de mettre en lumière ce que j'appelle la rupture de rythme, j'ai indiqué entre parenthèses, après chaque clausule, les noms abrégés des pieds qui la composent : *A* signifie *anapeste*, *D* = *dactyle, i* = *iambe, S* = *spondée, t* = *trochée, trib* = *tribraque*. Les lettres désignant les pieds qui forment la clausule sont les seuls signes abréviatifs imprimés en italique. Donc *tribS* indique une clausule de type *esse videatur, tS* une clausule *esse nobis,* etc. Lorsque le mot final comprend deux pieds appartenant au même genre, l'abréviation qui les concerne est séparée de l'abréviation du pied qui les précède par le signe +. *Esse perduxerunt* sera résumé par *t* + 2*S*. Dans les cas de clausules plus rares, je renvoie à la note. On a remarqué que tous les pieds de genre égal sont représentés par des majuscules, tous ceux de genre double par des minuscules ; la rupture de rythme apparaîtra donc immédiatement, en comparant les caractères représentant soit les deux derniers pieds, soit le groupe des deux derniers pieds et le pied qui le précède.

Abréviations : **Caractères gras** = Clausules irrégulières. — Pour toutes les autres, v. l'alinéa qui précède cette observation.

M. TULLI CICERONIS ORATIO, CUM POPULO GRATIAS EGIT (*iS*)

1, 1 Quod precatus a Iove Optimo Maximo ceterisque dis immortalibus sum, Quirites (*tS*), eo tempore, cum me fortunasque meas pro vestra incolumitate, otio concordiaque devovi (*iS*), ut, si meas rationes umquam vestrae saluti anteposuissem (*tribS*), sempiternam poenam sustinerem mea voluntate susceptam (*iS*), sin et ea, quae ante gesseram, conservandae civitatis causa gessissem et illam miseram profectionem vestrae salutis gratia suscepissem (*i* + 2*S*), ut, quod odium scelerati homines et audaces in rem publicam et in omnes bonos conceptum iam[1] diu continerent (*tS*), id in me uno potius quam in optimo quoque et universa civitate deficeret (*iA*) — hoc si animo in vos liberosque vestros fuissem, ut aliquando vos patresque conscriptos Italiamque universam memoria mei, misericordia **desideriumque teneret** (*DDS*)[2], eius devotionis me esse convictum iudicio deorum immortalium, testimonio senatus, consensu Italiae, confessione inimicorum, beneficio divino immortalique vestro (*tS*) maxime laetor (*iS*). 2 Quare, etsi nihil est homini magis optandum quam prospera, aequabilis perpetuaque fortuna secundo vitae sine ulla offensione cursu (*tS*), tamen, si mihi tranquilla et placata omnia fuissent (*tribS*), incredibili

1. On voit que ce texte est parfaitement admissible au point de vue métrique ; de même pour toutes les variantes ou conjectures proposées : *deflecterent* (*Si*) Lag. 46 ; *deferrent* (*iS*) Lag. 4, 6 et 65 ; *defigerent* (*Si*) Hotom. et Lambin. Par contre, on ne rencontre jamais, comme licite, dans les discours de C. la clausule *publicam deflecterent* admise par l'éd. Junt. et par celle de Lambin de 1566.

2. La clausule, donnée par G et les cod. dett. est incorrecte. De même dans le texte de Halm et de Kayser : *misericordiaque* [*desiderium*] *teneret*. Il faut, semble-t-il, admettre le texte de PEVW : *misericordiaque desiderium teneret* (*tS*), en regardant *misericordia* comme un ablatif.

quadam et paene divina, qua nunc vestro beneficio fruor, laetitiae voluptate caruissem (*tribS*). Quid dulcius hominum generi ab natura datum est quam sui cuique liberi (*Sii*)? Mihi vero et propter indulgentiam meam et propter excellens eorum ingenium vita sunt mea cariores (*tS*). Tamen non tantae voluptati erant suscepti, quantae nunc sunt restituti (*tS*). 3 Nihil cuiquam fuit umquam iucundius quam mihi meus frater (*iS*); non tam id sentiebam, cum fruebar (*tS*)[1], quam tum, cum carebam (*tS*)[1], et posteaquam vos me illi et mihi eum reddidistis (*tS*). Res familiaris sua quemque delectat[2]; reliquae meae fortunae reciperatae plus mihi nunc voluptatis adferunt, quam tum *in* incolumitate adferebant (*tS*)[3]. Amicitiae, consuetudines, vicinitates, clientelae, ludi denique et dies festi quid haberent voluptatis (*iS*), carendo magis intellexi quam fruendo (*tS*). 4 Iam vero honos, dignitas, locus, ordo, beneficia vestra (*tribS*) quamquam mihi semper clarissima visa sunt (*voir la note*)[4], tamen ea nunc renovata inlustriora videntur, quam si obscurata non essent (*iS*). Ipsa autem patria, di immortales, dici vix potest quid caritatis, quid voluptatis habeat (*tA*); quae species Italiae, quae celebritas oppidorum, quae forma regionum, qui agri, quae fruges, quae pulchritudo urbis, quae humanitas

1. C'est à dessein, semble-t-il, que ces deux clausules sont identiques (*StS*).
2. Courte incise.
3. Zielinski écrit, à propos de cette clausule (*d. Clauselgesetz in Ciceros Reden*, p. 205) : « Métriquement elle n'est pas mauvaise ; *incŏlŭmes* Klotz et Lag. vaudrait mieux ; *iucundidatis* serait mauvais. » Sur le dernier point, il n'y a pas de doute ; mais, dans tous ses discours, devant un mot final de forme *adferebant,* C. préfère l'iambe, qu'il recherche, à l'anapeste, qu'il tolère seulement.
4. Devant un mot ou groupe final ayant la forme d'un crétique, C. évite toujours le dactyle. Il est vraisemblable qu'il y a eu, dans les mss., permutation des deux mots commençant par un s, *semper* et *sunt,* et qu'il faut écrire : *sunt clarissima visa semper,* clausule parfaite métriquement. Dans le membre de phrase suivant, quelques manuscrits (Lag. 4, 65) n'écrivent-ils pas *revocata nunc* ?

civium, quae rei publicae dignitas, quae vestra maiestas (*iS*) ! Quibus ego omnibus antea rebus sic fruebar, ut nemo magis (*Si*)[1] ; sed tamquam bona valetudo iucundior est iis, qui e gravi morbo recreati sunt, quam qui numquam aegro corpore fuerunt (*tribS*), sic haec omnia desiderata magis quam adsidue percepta delectant (*iS*). **2, 5** Quorsum igitur haec disputo ? Quorsum[2] ? Ut intellegere possitis neminem umquam tanta eloquentia fuisse neque tam divino atque incredibili genere dicendi (*iS*), qui vestram magnitudinem multitudinemque beneficiorum, quam in me fratremque meum et liberos nostros contulistis (*tS*), non modo augere aut ornare oratione, sed enumerare aut consequi possit (*iS*). A parentibus, id quod necesse erat, parvus sum procreatus (*tS*)[3], a vobis natus sum consularis (*tS*)[3]. Illi mihi fratrem incognitum, qualis futurus esset, dederunt (*tS*), vos spectatum et incredibili pietate cognitum reddidistis (*tS*). Rem publicam illis accepi temporibus eam, quae paene amissa est (*v. la note*)[4], a vobis eam reciperavi, quam aliquando omnes unius opera servatam iudicaverunt (*iS*). Di immortales mihi liberos dederunt, vos reddidistis (*tS*). Multa praeterea a dis immortalibus optata consecuti sumus (*Si*) ; nisi vestra voluntas fuisset, omnibus divinis muneribus careremus (*iS*)[5]. Vestros denique honores, quos eramus gradatim singulos adsecuti (*tS*), nunc a vobis universos habemus (*tS*), ut, quantum antea parentibus, quantum dis immortalibus,

1. L'o de *nemo* est ici long.
2. Courtes incises.
3. Cf. p. 46, n. 1.
4. *Quae paene amissa est* forme un groupe ; or, devant les mots ou groupes finaux de cinq longues, l'iambe est toléré (Bornecque, *les clausules*, § 440). La conjecture *esset* d'Orelli (au lieu de *est*) donnerait une clausule non métrique.
5. Les mss. donnent les variantes *caruerīmus* (pour l'*i* long, cf. Bornecque, *ib.* § 19), *carueramus* et *caruissemus*. Les deux premières fourniraient une fin métrique (*tribS*), non la dernière (*A + AS*).

quantum vobismet ipsis (*tS*)[1], tantum hoc tempore universum cuncto populo Romano debeamus (*tS*)[2].

6 Nam cum in ipso beneficio vestro tanta magnitudo est, ut eam complecti oratione non possim (*iS*), tum in studiis vestris tanta animorum declarata est voluntas (*iS*), ut non solum calamitatem mihi detraxisse, sed etiam dignitatem auxisse videamini (*Ai*). **3** Non enim pro meo reditu ut pro P. Popili, nobilissimi hominis, adulescentes filii et multi praeterea cognati atque adfines deprecati sunt (*iS*), non ut pro Q. Metello, clarissimo viro, iam spectata aetate filius (*Sii*), non L. Diadematus consularis, summa auctoritate vir (*Sii*), non C. Metellus censorius, non eorum liberi (*Si*), non Q. Metellus Nepos, qui tum consulatum petebat (*tS*), non sororum filii, Luculli, Servilii, Scipiones (*tS*); permulti enim tum Metelli [aut Metellarum liberi] pro Q. Metelli reditu vobis ac patribus vestris supplicaverunt (*iS*). Quodsi ipsius summa dignitas maximaeque res gestae non satis valerent (*tS*)[3], tamen filii pietas, propinquorum preces, adulescentium squalor, maiorum natu lacrimae populum Romanum movere potuerunt (*tribS*). 7 Nam C. Mari, qui post illos veteres clarissimos consulares (*tS*) hac vestra patrumque memoria tertius ante me consularis (*tS*) subiit indignissimam fortunam praestantissima sua gloria (*Si*), dissimilis fuit ratio (*iA*). Non enim ille deprecatione rediit (*tA*), sed in discessu civium exercitu se armisque revocavit (*tribS*). At

1. Il semble bien que la forme *vobismet* ait été amenée en partie par des raisons métriques ; la clausule *vobis ipsis* (*SS*) est évitée.

2. La variante *debemus* de PGVE et de plusieurs Lag. donnerait une mauvaise clausule (*SS*).

3. Chez aucun des auteurs latins étudiés au point de vue des clausules, exception faite pour Salvien, un mot final de type *valerent* n'est précédé d'un iambe : il faut donc renoncer à cette leçon, donnée par S et 3 Lag. et adopter la leçon *valent* des autres manuscrits, qui donne la clausule *Sii*. La conjecture *valebant* de Halm équivaut, métriquement, à la leçon *valerent*.

me nudum a propinquis (*tS*), nulla cognatione munitum (*iS*), nullo armorum ac tumultus metu (*Si*) C. Pisonis, generi mei, divina quaedam et inaudita auctoritas atque virtus (*tS*) fratrisque miserrimi atque optimi cotidianae lacrimae sordesque lugubres (*voir la note*)[1] a vobis deprecatae sunt (*iS*). 8 Frater erat unus, qui suo squalore vestros oculos inflecteret (*Si*), qui suo fletu desiderium mei memoriamque renovaret (*tribS*) ; qui statuerat, Quirites, si vos me sibi non reddidissetis, eandem subire fortunam (*iS*) ; tanto in me amore extitit (*Si*), ut negaret fas esse non modo domicilio, sed ne sepulchro quidem se a me esse seiunctum (*iS*). Pro me praesente senatus hominumque praeterea viginti milia vestem mutaverunt (*voir la note*)[2], pro eodem me absente unius squalorem sordesque vidistis (*iS*). Unus hic, qui quidem in foro posset esse (*tS*)[3], mihi pietate filius inventus est, beneficio parens, amore idem, qui semper fuit, frater (*iS*). Nam coniugis miserae squalor et luctus (*iS*) atque optimae filiae maeror adsiduus (*iA*) filiique parvi desiderium mei lacrimaeque pueriles (*tribS*) aut itineribus necessariis aut magnam partem tectis ac tenebris continebantur (*iS*). 4 Quare hoc maius est vestrum in nos promeritum, quod non multitudini propinquorum, sed nobismet ipsis nos reddidistis (*tS*).

9 Sed, quem ad modum propinqui, quos ego parare non potui (*iA*), mihi ad deprecandam calamitatem meam non fuerunt (*tS*), sic illud, quod mea virtus praestare debuit (*Sii*), adiutores, auctores hortatoresque ad me restituendum ita multi fuerunt (*tS*), ut longe superiores omnes hac dignitate

1. On peut scander indifféremment *lūgūbres* (clausule *iS*) ou *lūgŭbres* (clausule *Sii*).

2. Scander *mutavĕrunt* (cf. Bornecque, *les clausules*, § 52) ; la clausule est de la forme *Si*.

3. On ne saurait écrire, avec Halm et Kayser : *adesse mihi, pietate* sqq., un mot final de forme iambique n'étant jamais précédé d'un trochée.

copiaque superarem (*tribS*). Numquam de P. Popilio, clarissimo ac fortissimo viro (*Sii*), numquam de Q Metello, nobilissimo et constantissimo cive (*iS*), numquam de C. Mario, custode civitatis **atque imperii vestri** (*SAS*)[1] in senatu mentio facta est (*iS*)[2]. 10 Tribuniciis superiores illi rogationibus nulla auctoritate senatus sunt restituti (*tS*), Marius vero non modo non a senatu, sed etiam oppresso senatu est restitutus (*tS*), nec rerum gestarum memoria in reditu C. Mari, sed exercitus atque arma valuerunt (*tribS*) ; at de me ut valeret, semper senatus flagitavit (*tS*), ut aliquando proficeret, cum primum licuit, frequentia atque auctoritate perfecit (*iS*). Nullus in eorum reditu motus municipiorum et coloniarum factus est (*Si*), at me in patriam ter suis decretis Italia cuncta revocavit (*tribS*). Illi inimicis interfectis, magna civium caede facta reducti sunt (*iS*), ego iis, a quibus eiectus sum, provincias optinentibus (*Sii*), inimico autem, optimo viro et mitissimo, consule (*Si*), altero consule referente reductus sum (*voir la note*)[3], cum is inimicus, qui ad meam perniciem vocem suam communibus hostibus praebuisset, spiritu dumtaxat viveret (*Si*), re quidem infra omnes mortuos amandatus esset (*tS*). **5.** 11 Numquam de P. Popilio L. Opimius, fortissimus consul (*iS*), numquam de Q. Metello non modo C. Marius, qui erat inimicus, sed ne is quidem, qui secutus est, M. Antonius, homo eloquentissimus (*Si*), cum A. Albino collega senatum aut populum est cohortatus (*iS*) ; at pro me superiores consules semper, ut referrent, flagitati sunt (*iS*) ; sed veriti sunt, ne gratiae causa facere viderentur, quod alter mihi adfinis erat, alterius causam capitis recepe-

1. Ecrire *imperi vestri* ; on obtient ainsi la clausule correcte *iS*.
2. L'o final de *mentio* est long.
3. Cicéron se sert, tantôt de la forme *reduco* (cf. *supra*), tantôt de la forme archaïque *redduco* (cf. Zielinski, *op. cit.*, p. 179, d'après lequel C. emploie toujours la forme archaïque). Nous avons donc ici une clausule de forme t+2S.

ram $(A + 2i)$; qui provinciarum foedere infrenati $(t + 2S)$[1]. totum illum annum querellas senatus, luctum bonorum, Italiae gemitum pertulerunt (tS). Kalendis vero Ianuariis posteaquam orba res publica consulis fidem tamquam legitimi tutoris imploravit $(t + 2S)$, P. Lentulus consul, parens, deus, salus nostrae vitae, fortunae, memoriae, nominis (Si), simulac de sollemni deorum religione rettulit (iii)[2], nihil humanarum rerum sibi prius quam de me agendum iudicavit (tS). 12 Atque eo die confecta res esset (iS)[3], nisi is tribunus pl., quem ego maximis beneficiis quaestorem consul ornaram (iS), cum et cunctus ordo et multi eum summi viri orarent (iS)[4] et Cn. Oppius socer, optimus vir, ad pedes flens iaceret (tS), noctem sibi ad deliberandum postulasset (tS) ; quae deliberatio non in reddenda, quem ad modum non nulli arbitrabantur (iS), sed, ut patefactum est, in augenda mercede consumpta est (iS). Postea res acta est in senatu alia nulla, cum variis rationibus impediretur (iS)[5] ; sed voluntate tamen perspecta senatus (tS) causa ad vos mense Ianuario deferebatur (iS). 13 Hic tantum interfuit inter me et inimicos meos (Si) : ego, cum homines in tribunali Aurelio palam conscribi centuriarique vidissem (iS), cum intellegerem veteres

1. Toutes les variantes ou conjectures proposées conviennent pour la clausule, sauf *inligati* de Halm. Jamais, en effet, C. ne fait précéder d'un trochée un mot final de forme ditrochaïque.

2. Adopter, avec Orelli, la graphie *retulit*, qui donne la clausule correcte tA.

3. Le texte de GEV : *res confecta esset* donnerait la clausule incorrecte SSS.

4. Le texte de EV : *viri summi orarent* donnerait la clausule incorrecte SS.

5. On voit que ce texte est métriquement très correct. Si l'on met une ponctuation forte après *nulla*, en supprimant celle qui suit *impediretur*, on obtient une clausule correcte (*alia nulla* = *trib* S), qui, d'ailleurs, termine une courte incise ; mais l'on est obligé de supprimer le *et* que les mss donnent après *impediretur*, et qui cache *set*, comme Orelli le soupçonnait déjà.

ad spem caedis Catilinae copias esse revocatas (*tribS*), cum viderem ex ea parte homines, cuius partis nos vel principes numerabamur, partim quod mihi inviderent, partim quod sibi timerent, aut proditores esse aut desertores salutis meae (*Si*), cum duo consules empti pactione provinciarum auctores se inimicis rei publicae tradidissent (*tS*), cum egestatem, avaritiam, libidines suas viderent expleri non posse, nisi *me* constrictum domesticis hostibus dedidissent (*tS*)[1], cum senatus equitesque Romani flere pro me ac mutata veste vobis supplicare edictis atque imperiis vetarentur (*iS*), cum omnium provinciarum pactiones, cum omnia cum omnibus foedera reconciliationesque gratiarum sanguine meo sancirentur (*i*+2*S*), cum omnes boni non recusarent, quin vel pro me vel mecum perirent (*tS*), armis decertare pro mea **salute nolui** (*iii*)[2], quod et vincere et vinci luctuosum rei publicae fore putavi (*tribS*). 14 At inimici mei, mense Ianuario cum de me ageretur (*voir la note*)[3], corporibus civium trucidatis flumine sanguinis meum reditum intercludendum putaverunt (*iS*). 6 Itaque, dum ego absum, eam rem publicam habuistis (*tribS*), ut aeque me atque illam restituendam putaretis (*iS*). Ego autem, in qua civitate nihil valeret senatus (*tS*), omnis esset impunitas (*Si*), nulla iudicia (*iA*), vis et ferrum in foro versaretur (*i* + 2*S*), cum privati parietum se praesidio, non legum tuerentur (*iS*), tribuni pl. vobis inspectantibus vulnerarentur (*iS*), ad magistratuum domos cum ferro et facibus iretur (*iS*), consulis fasces frangerentur (*tS*), deorum immortalium templa incenderentur (*tS*), rem publicam

1. Un certain nombre de manuscrits secondaires écrivent *dedissent* : on doit écarter cette leçon pour la raison donnée p. 48 n. 3.

2. Clausule irrégulière, sans doute pour attirer l'attention sur l'idée. La conjecture d'Orelli : *nolui, quod potui* donne également une clausule incorrecte.

3. *De-me-ageretur* forme un groupe, correctement précédé d'un iambe (Bornecque, *les clausules*, § 434).

esse nullam putavi (*tS*)[1]. Itaque neque re publica exterminata mihi locum in hac urbe esse duxi (*tS*), nec, si illa restitueretur, dubitavi quin me secum ipsa reduceret (*voir la note*)[2]. 15 An ego, cum mihi esset exploratissimum P. Lentulum proximo anno consulem futurum (*tS*)[3], qui illis ipsis rei publicae periculossissimis temporibus aedilis curulis me consule omnium meorum consiliorum particeps periculorumque socius fuisset (*tS*), dubitarem, quin is me confectum consularibus vulneribus consulari medicina ad salutem reduceret (*voir la note*)[4]? Hoc duce, collega autem eius, clementissimo atque optimo viro, primo non adversante, post etiam adiuvante (*tS*), reliqui magistratus paene omnes fuerunt defensores salutis meae (*Si*) ; ex quibus excellenti animo, virtute, auctoritate, praesidio, copiis (*Si*) T. Annius et P. Sestius praestanti in me benivolentia et divino studio extiterunt (*tS*) ; eodemque P. Lentulo auctore et pariter referente collega (*iS*) frequentissimus senatus, uno dissentiente, nullo intercedente (*voir la note*)[5], dignitatem meam, quibus potuit, verbis amplissimis ornavit, salutem vobis, municipiis, coloniis omnibus commendavit (*i* + 2*S*). 16 Ita me nudum a propinquis (*tS*), nulla cognatione munitum (*iS*), consules, praetores, tribuni pl., senatus, Italia cuncta semper a vobis deprecata est (*tS*), denique omnes, qui vestris maximis bene-

1. La leçon de EV : *nullam esse putavi* donnerait une clausule incorrecte (fin d'hexamètre). On notera que, dans cette phrase, par les pieds employés, ou par la répartition des pieds entre les mots, C. a su éviter que deux clausules fussent identiquement semblables.

2. Scander *rēduceret* (cf. p. 50 n. 3), C. n'admettant que dans ses premiers discours le trochée devant un diiambe final.

3. La clausule est incorrecte, pour la raison donnée dans la n. 3 de la p. 48.

4. On peut scander indifféremment *rēduceret* (cf. n. 2) et *rĕduceret*, les mots finaux de type *mendacium* ou *ferentibus* pouvant être précédés d'un spondée.

5. *Nullo-intercedente* (*SSS*) forme un groupe, équivalant à un seul pied, et, par suite, correctement précédé d'un trochée.

ficiis honoribusque sunt ornati (*t* + 2*S*), producti ad vos ab eodem non solum ad me conservandum vos-cohortati-sunt (*t*+2*S*), sed etiam rerum mearum gestarum auctores, testes, laudatores fuerunt (*tS*). 7 Quorum princeps ad cohortandos vos et ad rogandos fuit Cn. Pompeius (*voir la note*)[1], vir omnium, qui sunt, fuerunt, erunt, virtute, sapientia, gloria princeps (*iS*) ; qui mihi unus uni privato amico eadem omnia dedit, quae universae rei publicae (*Si*), salutem, otium, dignitatem (*tS*). Cuius oratio fuit, quem ad modum accepi, tripertita (*iS*) ; primum vos docuit meis consiliis rem publicam esse servatam causamque meam cum communi salute coniunxit (*iS*) hortatusque est, ut auctoritatem senatus, statum civitatis, fortunas civis bene meriti defenderetis (*tS*), tum [me] in perorando posuit vos rogari a senatu, rogari ab equitibus Romanis, rogari ab Italia cuncta (*iS*)[2], deinde ipse ad extremum pro mea vos salute non rogavit solum, verum etiam obsecravit (*tS*)[3]. Huic ego homini, Quirites, tantum debeo, quantum hominem homini debere vix fas est (*iS*). Huius consilia, P. Lentuli sententiam, senatus auctoritem vos secuti (*tS*) in eo me loco, in quo vestris **beneficiis fueram** (*AA*)[4], isdem centuriis, quibus conlocaratis, reposuistis (*tribS*). Eodem tempore audistis eodem ex loco summos viros (*Si*), ornatissimos atque amplissimos homines (*iA*), principes civitatis (*tS*), omnes consulares (*tS*), omnes praetorios eadem dicere (*Si*), ut omnium testimonio per me unum rem publicam conservatam esse constaret (*iS*). Itaque, cum P. Servilius, gravissimus vir et ornatissimus civis

1. Cf. la n. 2 de la p. suiv., mutatis mutandis.

2. *Italia* forme un péon IV ; sinon l'on aurait une clausule incorrecte *AS*.

3. Dans *obsecravit,* noter l'e bref.

4. Pour rendre la clausule correcte, écrire *beneficis* (cf. n. suiv.) ; nous avons ainsi une clausule *iA*. Dans tous les cas, on ne saurait admettre le texte proposé par Lambin : *beneficiis collocatus fueram* (*SA*).

(*iS*), dixisset opera mea rem publicam incolumem magistratibus deinceps traditam (*Si*), dixerunt in eandem sententiam ceteri (*Si*). Sed audistis eo tempore clarissimi viri non solum auctoritatem, sed etiam testimonium, L. Gelli ($i + 2S$); qui quia suam classem adtemptatam magno cum suo periculo paene sensit (*tS*), dixit in contione vestrum, si ego consul, cum fui, non fuissem (*tS*), rem publicam funditus interituram fuisse (*tS*).

8, 18 En ego tot testimoniis, Quirites (*tS*)[1], hac auctoritate senatus, tanta consensione Italiae, tanto studio bonorum omnium (*Si*), agente P. Lentulo, consentientibus ceteris magistratibus, deprecante Cn. Pompeio (*voir la note*)[2], omnibus hominibus faventibus, dis denique immortalibus frugum ubertate, copia, vilitate reditum meum comprobantibus (*voir la note*)[3] mihi, meis, rei publicae restitutus (*tS*) tantum vobis, quantum facere possum, Quirites, pollicebor (*tS*), primum, qua sanctissimi homines pietate erga deos immortalis esse soleant, eadem me erga populum Romanum semper fore (*St*) numenque vestrum aeque mihi grave et sanctum ac deorum immortalium in omni vita futurum (*tS*), deinde, quoniam me in civitatem res publica ipsa reduxit (*voir la note*)[4], nullo me loco rei publicae defuturum (*tS*). 19 Quodsi quis existimat me aut voluntate esse mutata aut debilitata virtute aut animo fracto, vehementer errat (*tS*). Mihi quod potuit vis et iniuria et sceleratorum hominum furor detrahere, eripuit, abstulit, dissipavit (*tS*); quod viro

1. La clausule est incorrecte pour la raison donnée p. 48, n. 3. On corrigera la faute en écrivant *testimonis* (cf. p. préc. n. 4).

2. *Cnaeo-Pompeio* forme un groupe, correctement précédé d'un trochée (cf. Bornecque, *les clausules*, § 440).

3. Devant un mot final de type *comprobantibus*, l'iambe est recherché (cf. *ib.* § 435).

4. Scander *rēduxit*, ce qui donne la clausule correcte *iS* ; cf. p. 53, n. 2.

forti adimi non potest, † ideo manet et permanebit (*tS*). Vidi ego fortissimum virum, municipem meum, C. Marium (*voir la note*)[1] (quoniam nobis quasi aliqua fatali necessitate non solum cum iis, qui haec delere voluissent (*tribS*), sed etiam cum fortuna belligerandum fuit) (*Si*) — eum tamen vidi, cum esset summa senectute, non modo non infracto animo propter magnitudinem calamitatis (*tribS*), sed confirmato atque renovato (*tribS*). 20 Quem egomet dicere audivi tum se fuisse miserum (*tA*), cum careret patria, quam obsidione liberavisset (*iS*), cum sua bona possideri ab inimicis ac diripi audiret (*iS*), cum adulescentem filium videret eiusdem socium calamitatis (*tribS*), cum in palubibus demersus concursu ac misericordia Minturnensium corpus ac vitam suam conservaret (*i*+2*S*), cum parva navicula pervectus in Africam, quibus regna ipse dederat, ad eos inops supplexque venisset (*iS*)[2]; reciperata vero sua dignitate se non commissurum, ut, cum ea, quae amiserat, sibi restituta essent (*iS*), virtutem animi non haberet, quam numquam perdidisset (*tS*). Sed hoc inter me atque illum interest (*Si*), quod ille, qua re plurimum potuit, ea ipsa re inimicos suos ultus est, armis (*iS*), ego, qua consuevi, utar arte (*tS*)[3], quoniam illi arti in bello ac seditione locus est, huic in pace atque otio (*Si*). 21 Quamquam ille animo irato nihil nisi de inimicis ulciscendis agebat (*tS*), ego de ipsis inimicis tantum, quantum mihi res publica permittit, cogitabo (*tS*). 9 Denique, Quirites, quoniam me quattuor omnino hominum genera

1. *Caium-Marium* forme un groupe, précédé correctement d'un trochée (Bornecque, *les clausules*, § 437).

2. Cf. p. 53, deuxième partie de la n. 1.

3. Donnent une clausule incorrecte les leçons des mss. : *consuevi utar* (*SS*), à moins d'admettre une diérèse de *consŭēvi ; pietate utar* (*AS*), à moins d'admettre un hiatus, et *utar pietate* (*DS*) ; la conjecture de Mommsen : *consueui ui, utar* (*SS*). Au contraire la conjecture de Lambin : *utar lenitate* donne une clausule correcte.

violarunt (*tribS*)[1], unum eorum, qui odio rei publicae, quod eam ipsis invitis conservaram, inimicissimi mihi fuerunt (*voir la note*)[2], alterum qui per simulationem amicitiae nefarie me prodiderunt (*tS*), tertium, qui cum propter inertiam suam eadem adsequi non possent, inviderunt laudi et dignitati meae (*Si*), quartum, qui cum custodes rei publicae esse deberent (*iS*)[3], salutem meam, statum civitatis, dignitatem eius imperii, quod erat penes ipsos, vendiderunt (*tS*), sic ulciscar singulorum facinora, quem ad modum a quibusque sum provocatus (*tS*), malos civis re publica bene gerenda (*tribS*), perfidos amicos nihil credendo atque omnia cavendo (*tribS*), invidos virtuti et gloriae serviendo (*tS*), mercatores provinciarum revocando domum atque ab iis provinciarum ratione repetenda (*tribS*)[4].
22 Quamquam mihi, Quirites, maiori curae est, quem ad modum vobis, qui de me estis optime meriti, gratiam referam (*iA*), quam quem ad modum inimicorum iniurias crudelitatemque persequar (*Sii*). Etenim ulciscendae iniuriae facilior ratio est quam beneficii remunerandi (*tS*), propterea quod superiorem esse contra improbos minus est negotii quam bonis exaequari ($i+2S$). Tum etiam ne tam necessarium quidem est male meritis quam optime meritis

1. On ne peut admettre le texte d'Orelli : *genera hominum violarunt,* qui donne une clausule incorrecte (*DS*).

2. L'iambe n'étant pas admis devant un mot final de type *fuĕrunt,* scander *mihĭ,* qui donne une clausule de forme *trib S*. On voit que le texte d'Orelli : *mihi inimicissimi fuerunt* donne une clausule incorrecte.

3. *Deberent* est une conjecture d'Ernesti, pour le *debuerunt* des mss., qui donne une clausule incorrecte, un mot final de forme ditrochaïque n'étant jamais précédé d'un trochée ; toutefois on peut scander *debuĕrunt* (cf. p. 49, n. 2), ce qui donne la clausule correcte *iA*. C'est elle aussi qu'amènent les conjectures d'Heumann : *debuerint* et d'Ernesti : *debuerant*.

4. Alors que le texte de EV : *ratione expetenda* donne une clausule correcte, on doit rejeter, pour des raisons métriques (clausule *DS*), la leçon de G[1] : *rationem repetenda* et celle de P et G corr. SW et 18 Lag. : *rationem repetendo.*

referre, quod debeas (*Si*). 23 Odium vel precibus mitigari potest (*Si*) vel temporibus rei publicae communique utilitate deponi (*iS*) vel difficultate ulciscendi leniri vel vetustate sedari (*iS*); bene meritosne colas, nec exorari fas est, neque id rei publicae remittere verum neque necesse est (*tribS*); neque est excusatio difficultatis, neque aequum est tempore et die memoriam **beneficii definire** (*A* + 2*S*)[1]. Postremo, qui in u'ciscendo remissior fuit, in eo morum asperitas certe non reprehenditur (*voir la note*)[2]; at gravissime vituperatur, qui in tantis beneficiis, quanta vos in me contulistis, remunerandis est tardior (*Si*), neque solum ingratus, quod ipsum grave est, verum etiam impius appelletur necesse est (*tS*). [Atque in officio persolvendo dissimilis est ratio pecuniae debitae (*Si*), propterea quod pecuniam, qui retinet, non dissolvit, qui reddidit, non habet (*Si*); gratiam et, qui rettulit, habet, et qui **habet, dissolvit** (*SS*)[3].]

10, 24 Quapropter memoriam vestri beneficii colam benivolentia sempiterna (*tS*), nec ea cum anima expirabit mea (*Si*), sed etiam, cum me vita defecerit (*Si*)[4], multa monimenta vestri in me beneficii permanebunt (*tS*). In referenda autem gratia hoc vobis repromitto semperque praestabo (*iS*), mihi neque in consiliis de re publica capiendis diligen-

1. Écrire *benefici d.*, ce qui rend la clausule correcte (*i* + *2S*).

2. Le premier *e* de *reprehenditur* peut être considéré indifféremment comme bref ou long ; s'il est bref, la clausule est de forme *Ai* ; s'il est long, de forme *Sii*. — Le texte des mss. est métriquement correct (*aperte utitur* = *Si*) ; de même la conjecture de Koch : *venia certe utitur,* mais non celles de Lambin (*partim laudatur* = *SS*) ou d'Orelli (*aperte laudatur* = *SS*).

3. La clausule seule indiquerait que le passage est interpolé. La conjecture de Halm : *et retinet et dissolvit* donne une clausule correcte (*trib.* + *2S*).

4. On pourrait conserver la leçon des mss. : *anima defecerit mea* (*Sii*).

tiam (*voir la note*)[1], neque in periculis a re publica **propulsandis animum** (*SA*)[2], neque in sententia simpliciter ferenda fidem (*Si*), neque in hominum voluntatibus pro re publica **laedendis libertatem** ($S + 2S$)[3], nec in perferendo labore industriam (*Si*)[4], nec in vestris commodis augendis grati animi benivolentiam defuturam (*tS*). 25 Atque haec cura, Quirites, erit infixa animo meo sempiterna (*tS*), ut cum vobis, qui apud me deorum immortalium vim et numen tenetis (*tS*), tum posteris vestris cunctisque gentibus dignissimus ea civitate videar (*tA*), quae suam dignitatem non posse se tenere, nisi me reciperasset (*tribS*), cunctis suffragiis iudicavit (*tS*).

Cette scansion va nous permettre de vérifier si les clausules étudiées ici rentrent dans les différents types qui, d'après le système admis en Allemagne, constituent les clausules fondamentales, et, suivant M. Dupuis[5], résument toutes les clausules. Naturellement on a dû faire entrer en ligne de compte les seules clausules où le mot ou groupe final forme moins de deux pieds : des autres, la liste allemande en laisserait de côté un bon nombre ; quant à M. Dupuis, comme il admet indifféremment, en place antépénultième,

1. *Diligentiam* est correctement précédé d'un spondée (Bornecque, *les clausules*, § 435).

2. La correction qui rendra la clausule correcte est suggérée par le texte de Mamertinus (Gratiarum Actio Juliano 32, Baehr., p. 270, 13 sqq.), qui a imité de très près cette péroraison. Il suffit de faire permuter, à son exemple, *periculis* et *propulsandis* ; la nouvelle clausule (*iA*) est correcte.

3. Mamertinus a le même texte que Cicéron. Je propose de faire, ici encore, permuter *laedendis* et *voluntatibus* ; la clausule prend la forme correcte $i + 2S$.

4. Jamais, chez Cicéron, un mot final de forme *industriam* n'est précédé d'un iambe. Écrire, avec Mamertinus : *in laboribus perferendis industriam*.

5. Id. Dupuis, *Le nombre oratoire*, pp. 266 et 267.

les huit pieds reçus en place pénultième, il nous conduirait à tracer un tableau interminable (256 lignes).

La liste donnée ici est celle que propose M. Dupuis; les clausules imprimées en capitales sont celles qui sont regardées également comme fondamentales dans le système allemand. Les astérisques placées après le nom du pied final indiquent les clausules qui, d'après mes recherches, sont admises par Cicéron dans un quelconque de ses ouvrages.

Nombre de clausules du *Post Reditum ad Quirites*

		AVANT CORRECTION.	APRÈS CORRECTION.
TROCHÉE +	SPONDÉE*	31	33
	CRÉTIQUE [1]	7	6
	Anapeste*	4	5
	Péon IV		
SPONDÉE [2] +	Spondée	1	
	CRÉTIQUE*	12	12
	Anapeste	1	
	Péon IV [3]		
DACTYLE +	Spondée	1	
	CRÉTIQUE [4]	1	
	Anapeste		
	Péon IV		
CRÉTIQUE +	SPONDÉE*	30	31
	CRÉTIQUE*	14	14
	Anapeste*	6	7
	Péon IV [5]		

1. Sur les 7 exemples, dans 5 cas le trochée est précédé d'une longue ; dans 2 cas seulement, on trouve une brève devant lui ; encore une correction élimine-t-elle une des deux exceptions.

2. Le système allemand parle de molosse + crétique.

3. Admis avec les césures – – | ⏑⏑⏑ – ; – – ⏑ | ⏑⏑ –, mais non – – ⏑⏑ | ⏑ –.

4. Admis avec la césure – ⏑⏑ – | ⏑ –, mais non – ⏑⏑ | – ⏑ –.

5. Admis dans les deux premières périodes des discours seulement.

Tribraque +	Spondée *	20	20
	Crétique [1]		
	Anapeste		
	Péon IV		
Anapeste +	Spondée [2]	1	
	Crétique [2] *	4	4
	Anapeste	1	
	Péon IV [3]		
Iambe [4] +	Spondée		
	Crétique		
	Anapeste		
	Péon IV		
Péon IV +	Spondée *	3	3
	Crétique *	1	1
	Anapeste *	1	1
	Péon IV [3]		

Que de cases vides dans la liste de M. Dupuis, même si par la pensée, on remplit celles qui pourraient l'être ! La liste allemande n'aurait-elle pas besoin d'être élaguée à certains endroits, à d'autres complétée ? Si l'on veut bien se rappeler que nous n'avons envisagé qu'un certain nombre de clausules, on verra, croyons-nous, dans ce tableau, la preuve concrète de la difficulté, pour ne pas dire de l'impossibilité, à laquelle se heurteront toujours ceux qui voudront faire rentrer dans quelques types fondamentaux toutes les clausules métriques latines, ou seulement les plus employées.

1. Dans le système allemand, péon I + crétique.
2. Dans le système allemand, choriambe + spondée ou + crétique.
3. Cf. n. 5 de la p. préc.
4. Ce groupe de clausules pourrait être supprimé. Si l'iambe est précédé d'une longue, il devient un crétique, qui figure plus haut comme pied pénultième ; de même si, précédé d'une brève, il forme un anapeste ; précédé de deux brèves, il peut être considéré comme un péon IV, qui figure plus loin comme pied pénultième.

R. CAGNAT

LA RÉORGANISATION DE L'AFRIQUE SOUS DIOCLÉTIEN

LA RÉORGANISATION DE L'AFRIQUE SOUS DIOCLÉTIEN

Par R. Cagnat

On sait que parmi les réformes de l'empereur Dioclétien figure la réorganisation des provinces de l'Empire. « Les empereurs avaient reconnu, écrit Duruy [1], que des commandements qui s'étendaient à des régions aussi vastes que des royaumes donnaient d'ambitieux désirs et des tentations mauvaises. Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, Dioclétien eut le sentiment de ce péril et, comme il avait divisé l'empire pour le mieux défendre, il augmenta les divisions provinciales pour les mieux gouverner. » On sait aussi que la liste des nouvelles provinces dioclétiennes nous a été conservée par plusieurs documents dont le plus important est celui qui a reçu le nom de *Laterculus Veronensis* [2].

Mommsen qui a fait du texte une étude toute spéciale a fixé la date où il fut rédigé. Il fait remarquer qu'on y voit figurer l'Égypte, qui ne fut soumise par Dioclétien qu'en 296,

1. *Hist. des Romains*, VI, p. 564.
2. Le texte a été publié plusieurs fois. Les éditions qui font autorité sont celles de Mommsen, *Verzeichniss der röm. Provinzen aufgesetz um 297* (*Phil. Abhandl. der Berlin. Akad.*, 1862, p. 489 et suiv.); Otto Seeck, *Notitia Dignitatum*, p. 247 et suiv.; Riese, *Geogr. lat. min.*, p. 127.

et la province de Bretagne, qui fut réintégrée la même année à l'Empire à la suite de la défaite d'Allectus ; donc le document n'est pas antérieur à 296. « La liste de Vérone fut dressée immédiatement après l'érection des nouveaux diocèses, en 297 ou peu après ; elle n'est autre que le tableau des diocèses et des provinces qui fut mis officiellement en circulation après cette importante transformation administrative et qui présente en beaucoup d'endroits des dénominations alors usitées et tombées plus tard en désuétude. »

Mais si le tableau a été établi en une fois, les modifications qu'il constate ne furent assurément pas l'œuvre d'un jour ; elles ont été introduites successivement, au fur et à mesure des circonstances. C'est ce que montrera pour l'Afrique, la présente note ; je voudrais y rechercher, autant qu'il peut se faire, la date exacte où se sont constituées les nouvelles divisions administratives du pays.

Je rappellerai d'abord brièvement que le passage de la liste de Vérone consacré à l'Afrique est fort corrompu [1] et a donné lieu à différentes opinions, qu'il sera facile de résumer en deux mots [2]. Il y a, dans ce passage, opposition entre le chiffre des provinces annoncées, VII, et leur énumération qui les réduit à six. Les uns admettent donc que le chiffre VII est exact et qu'une province a été omise par le copiste, la Tripolitaine ; les autres pensent que la *Numidia militiana* ou, en corrigeant cette épithète étrange, *limitanea*, est la même chose que la Tripolitaine, située sur le *limes* militaire de la Numidie, à l'est, et qu'en conséquence le chiffre VII est erroné et doit être remplacé par VI.

1. Diocensis Africae habet prouincias numero VII : proconsularis zeugitana, bizacina, numidia cirtensis, numidia miliciana, mauritania caesariensis, mauritania tabia insidiana.

2. Cf. sur ces discussions Tissot, *Géogr. de l'Afrique,* II, p. 37 ; Goyau, *Mél. de Rome,* XIII, p. 251 et suiv. ; R. Cagnat, *Armée d'Afrique,* p. 704 et suiv.

Depuis que M. Goyau[1] et moi[2] avons démontré que des inscriptions africaines, du début du IVe siècle, trouvées à Timgad, en pleine Numidie, portent bien réellement la mention d'une *N(umidia) M.....*, ce qui vient d'être confirmé par une découverte récente[3], la question a fait un pas ; on ne peut plus dire qu'il faut changer sur la liste de Vérone *Militiana* en *limitanea* et il devient difficile de faire de cette province énigmatique la Tripolitaine. Il faut donc ou admettre une omission du copiste, ou chercher le mot *Tripolitana* dans le mot *insidiana* qui termine le texte. Est-il beaucoup plus difficile de l'y trouver que de trouver, comme l'a fait Mommsen,[4] dans le groupe *tabia insidiana* la *Sitifensis*, épithète qui cependant s'impose ? En résumé, il semble admis qu'il faut attribuer à Dioclétien la création de sept provinces : *Proconsularis* ou *Zeugitana, Byzacena, Tripolitana, Numidia Cirtensis, Numidia Militiana ?, Mauretania Caesariensis, Mauretania Sitifensis.*

Peut-on savoir en quelle année chacune de ces provinces a pris naissance ?

1° *Proconsulaire et Byzacène.* La Byzacène est un fragment de l'ancienne Afrique proconsulaire. On admet que pour opérer ce démembrement on procéda comme suit[5]. La partie septentrionale du pays jusqu'à une certaine ligne que j'ai

1. *Loc. cit.*, p. 254.
2. *Op. cit.*, p. 706 et suiv.
3. *Bull. arch. du Comité*, 1907, p. 274 :... *Augg. et Constanti et Maximiani nobb. Caess. templum dei Mercuri ... iussione u. p. Valeri Flori p. p.* N. M. *at pristinum statum*... La lecture *p(raesidis) p(rouinciae) N(umidiae) M.* est absolument certaine comme dans les inscriptions relatives au même personnage déjà connues.
4. Il fait de *tabia* une répétition erronée et fautive de la fin du mot *Mauretania* qui précède ; M. Jullian (*Mél. de Rome*, II, p. 86 et suiv.), y voit un adjectif formé de Zabi, ville connue de Sitifienne. Tous deux corrigent *Insidiana* en *Sitifensis*.
5. *C. I. L.*, VIII, praef. p. XVII et XVIII ; cf. p. 1576.

essayé d'établir ailleurs[1], constitua, sous la dépendance du proconsul d'Afrique, la Zeugitane ; au-dessous ce fut la Byzacène. Mais pour compenser ce qu'on lui enlevait au Sud, on attribua à ce gouverneur en partie dépossédé de son ancienne puissance, aux dépens de la Numidie, une large bande de terrain, à l'Ouest, comprenant le territoire de Theveste et une partie de la région qui s'étendait au Nord, en particulier les environs de la ville de Madaure ; des trouvailles épigraphiques récentes viennent à l'appui de cette théorie[2].

La nouvelle frontière créée entre la Zeugitane et Byzacène, courant entre Zama et Ammaedara, passait au Nord de la ville de Mididi, qu'un contrat de patronat bien connu[3] nous montre positivement comme rattachée à la Byzacène au ɪvᵉ siècle. Or en l'année 294, Mididi faisait encore partie de la Proconsulaire puisqu'à cette date, sur l'inscription destinée à commémorer la réfection du forum, le proconsul, Aurelius Aristobulus, figure comme dédicant[4].

Felicissimo saeculo dominorum nostrorum C. Aureli Valeri (Dio)cletiani Pii Fel(icis) Inu(icti) Aug(usti) [*et M. Aureli Valeri Maximiani Pii Fel(icis) Inu(icti) Aug(usti*] *et M. Fl. Valeri Constanti et C. Galeri Valeri Maximiani nobilissimorum Caes(arum) et consulum porticum cum arcu suo quae foro ambiendo deerat..... Aur. Aristobulus u(ir) c(larissimus) procos Africae..... dedicauit.*

L'année suivante se place un fait important pour la ques-

1. *Beiträge zur alten Geschichte,* II (1902), p. 73 et suiv.

2. *Rec. de Constantine,* XL (1906), p. 422 et 424, nᵒˢ 408, 411 et 419. Tous ces textes trouvés à Madaure font mention du proconsul ou de son légat.

3. *C. I. L.,* VI, 1689.

4. *C. I. L.,* VIII, 608. L'inscription est datée par la mention du consulat des Césars. Cf. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines,* II, p. 2.

tion qui nous occupe, le martyre dè saint Maximilien[1]. Cet homme était appelé sous les drapeaux. Croyant, s'il obéissait, exposer sa foi de chrétien, il se refusa au recrutement. D'où citation devant le magistrat, mise en demeure de se soumettre à la loi, nouveau refus solennel du conscrit et condamnation à mort. Ceci se passait le *IV des Ides de Mars*, sous le consulat de Tuscus et d'Anullinus, *Theveste, in foro*[2]. Donc au début de 295, le proconsul juge à Theveste un déserteur et un chrétien, mission qui revenait, si la ville avait été alors comme précédemment en Numidie, soit au commandant de la légion résidant à Lambèse, soit au gouverneur civil de la province, suivant que le refus était considéré comme un crime militaire ou comme une profession de christianisme. L'explication la plus naturelle est évidemment d'admettre qu'à ce moment Theveste était réuni à la Proconsulaire et que la séparation en deux parties de l'ancienne *Africa* était un fait accompli.

La naissance de la Byzacène remonterait donc à l'année 294/295.

2° *Numidie*. — Pour la séparation de la Numidie en deux parties, nous ne pouvons pas arriver à un résultat aussi précis.

En 289/293[3], le gouverneur du pays porte le titre de *prae-*

1. Ruinart, *Acta sincera*, p. 309 et suiv.
2. « L'indication de Theveste, écrit Dom Leclerq (*Les Martyrs*, II, p. 152) doit être une faute de copiste ; car cette ville était en Numidie où le proconsul n'avait pas juridiction. Il résulte d'un autre endroit des actes que le lieu de la scène était proche de Carthage, puis que la matrone Pompeiana transporta en litière dans cette dernière ville le corps du martyr. » Les deux objections sont loin d'être convaincantes. Theveste n'était plus en Numidie après les réformes de Dioclétien ; quant à l'acte pieux de la matrone qui rapporta le saint à Carthage, pour l'enterrer auprès du tombeau de saint Cyprien, il ne prouve rien, cela est évident, sur la distance qui séparait de la capitale la ville où le martyre eut lieu.
3. *C. I. L.*, VIII, 2572, 2660 (Lambèse) ; 7003 (Constantine).

ses provinciae Numidiae sur des inscriptions trouvées au Nord comme au Sud de ladite province. A cette date, il n'y avait encore qu'une Numidie. Le gouverneur de 295, Concordius, est appelé par le Code Justinien, au milieu de l'année : *praeses Numidiae*[1] ; mais au temps où le Code Justinien fut publié on était loin de Dioclétien et de ses réformes, et l'on ne se croyait pas tenu de transcrire avec une exactitude scientifique des indications qui, ne répondant plus à la réalité, n'avaient aucune importance pour les contemporains[2]. D'autre part, la première mention d'une *Numidia M.....* remonte au gouvernement de Valerius Florus, qui est de 303[3]. Entre 295 et 303 les documents nous font défaut. Heureusement la liste de Vérone nous fournit une date moins reculée : 297. A ne considérer que les textes, la division de la Numidie se placerait donc entre 295 et 297. Mais il est permis de se demander si cette division ne s'est point opérée en même temps qu'on détachait la partie orientale de la province pour la réunir à la Proconsulaire, c'est-à-dire en 294/295.

3° *Tripolitaine*. M. Pallu de Lessert, dans son excellent livre intitulé *Fastes des provinces africaines*[4], avait cru pouvoir avancer, avec quelques doutes, qu'en l'année 295, la Tripolitaine existait comme province propre ; il se fondait, pour émettre cette proposition, sur l'inscription suivante[5].

1. *Cod. Just.*, IX, 9, 28 : *Idem AA.* et *CC. Concordio praesidi Numidiae... P(ro)p(osita) K(alendis) Iun(iis) Tusco et Anullino conss.*
2. Cf. sur la liberté prise par les rédacteurs du Code, Krüger, *Hist. des sources du droit romain*, p. 431 et 460.
3. Pallu de Lessert, *Fastes*, II, p. 311 et suiv. ; cf. plus haut, p. 67 note 3.
4. *Ibid.*, p. 299.
5. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1894, p. 472.

IMP · CAES PIVS FELIX INVICTVS
AVG · GERMANICVS PERSICVS MAXIMVS PONTIFEX
MAXIMVS TRIB · P · XII · COS · V P · P · PROCOS · CASTRA · COH
VIII FIDAE OPPORTVNO LOCO A SOLO INSTITVIT
OPERANTIBVS FORTISSIMIS MILITIBVS SVIS EX LIMI
TE TRIPOLITANO

Nous avions tous pensé avec lui que dans l'espace martelé il convenait, à cause des surnoms qui suivent, de restituer le nom de Dioclétien. Dès lors le texte se serait placé en l'année 295. Mais, depuis lors, l'inscription a été revue et l'on a pu lire avant les mots *Pius Felix*, les lettres IVS GALLIENVS insuffisamment effacées par le lapicide[1]. Le texte remonte par suite à l'année 263; il ne peut plus être utilisé pour étudier les réformes dioclétiennes: le *limes Tripolitanus* qui y est cité est la frontière militaire de Tripolitaine, dépendant du commandant en chef de la Numidie, telle qu'elle existait avant la tétrarchie.

Le document le plus voisin de 297 par sa date est une inscription provenant d'un fortin de cette frontière, sis au lieu appelé jadis Tibubuci[2]; par malheur elle ne porte pas de mention chronologique:

Centenarium Tibubuci quod Valerius Vibianus u(ir) p(erfectissimus) initiari, Aurelius Quintianus u(ir) p(erfectissimus) praeses prouinciae Tripolitanae, perfici curauit.

M. Gauckler a supposé que cet Aurelius Quintianus était le même que le personnage qui en 303 était à la tête de la Numidie[3]; supposition fort acceptable. Mais cette consta-

1. *Bull. arch. du Comité,* 1901, p. 430.
2. Gauckler, *Mél. Perrot,* p. 125.
3. Pallu de Lessert, *op. cit.,* II, p. 313.

tation ne nous fixe aucunement sur la date où il gouvernait la Tripolitaine, non plus que sur celle qu'il faut assigner à son prédécesseur Valerius Vibianus. De tout cela il n'y a rien à tirer de certain.

4° *Maurétanie*. Les documents sont plus nombreux et plus précis pour la Maurétanie. La Sitifienne est mentionnée pour la première fois sur l'inscription suivante, découverte à Bougie, qui faisait précisément partie de cette dernière province[1] :

Iunoni ceterisque diis immortalibus gratiam referens quod coadunatis secum militibus dd. nn. inuictissimorum Augg. tam ex p(rouincia) Maur(etania) Caes(ariensi) quam etiam de Sitifensi adgressus Quinquegentianos rebelles [*post*] *caesos multos etiam et uiuos adprehensos sed et praedas actas repressa desperatione eorum uictoriam reportáuerit Aurel. Litua u(ir) p(erfectissimus) p(raeses) M(auretaniae) Caes(ariensis).*

Les deux Césars Galère et Constance Chlore dont l'avènement remonte au 1er mars 293[2], ne figurant pas sur cette pierre, il semble qu'elle soit antérieure à 293 et que, à cette date, la Sitifienne existait déjà.

Mais M. Poulle, auquel on doit un article excellent sur la question[3], a fait observer combien est « étrange de voir un gouverneur se faire dresser un monument dans une ville qu'il n'administre pas, qui ne relève pas de sa juridiction. Les Salditains (habitants de Bougie), pouvaient-ils, bien qu'ayant été délivrés pour un instant des incursions des Quinquégentiens, leurs voisins, s'associer à la glorification du *praeses* de Maurétanie Césarienne, sans encourir la disgrâce

1. *C. I. L.*, VIII, 8924.

2. Sur cette date voir Goyau, *Chronol. de l'Empire romain*, p. 346 et les sources qu'il cite note 6. On croyait autrefois que le fait s'était passé en 292.

3. *Rec. de Constantine*, VI (1862), p. 169 et suiv.

de celui de la Sitifienne, quelque peu jaloux, sans doute, de voir, sur la place publique de Saldae un monument élevé en l'honneur d'un collègue en possession d'une partie des attributions qui auraient dû être dans ses mains, sous peine de le mettre dans un état d'infériorité aux yeux des administrés ?... Supposons, au contraire, qu'Aurélius Litua a fait son expédition avant la division de la Maurétanie Césarienne en deux provinces, et que cette division était effectuée lorsqu'on élevait son monument sur la place de *Saldae* ; alors toute contradiction, toute anomalie disparaît de notre inscription ».

Donc au printemps de 293 la campagne d'Aurelius Litua aurait été terminée et la séparation de la Maurétanie en deux parties effectuée, peut-être déjà depuis quelque temps. Mais un document nouveau est venu compliquer la question. Au col de Kafrida en Kabylie, c'est-à-dire en Sitifienne, on a découvert en 1880 la dédicace d'un fortin[1] :

Imp(eratoribus) Caes(aribus) C. Aur. Val. Diocletiano et M. Aurel. Val. Maximiano Invictis Piis Felicibus Augg. et Constan[*tio*] *et Maximiano nobilissimis Caesaribus T. Aurel. Litua u(ir) p(erfectissimus) p(raeses) M(auretaniae) Caes(ariensis) centenarium Aqua Frigida restituit a*[*tqu*]*e ad meliorem faciem reforma*[*uit salvis dd. nn. multis annis*]*feliciter !*

Cette fois nous sommes à une époque postérieure au 1er mars 293. Aurelius Litua, *gouverneur de Césarienne*, fait relever un fortin *en Sitifienne*. Ce n'est possible que si la province n'est pas encore divisée ou si, dans cette province divisée, il a gardé le pouvoir militaire. M. Poulle, dans un second article[2], a reconnu tout de suite que ce der-

1. *C. I. L.*, VIII, 20215.
2. *Rec. de Constantine*, XX (1879-1880), p. 263.

nier texte a dû être gravé, avant le précédent, alors que la guerre n'était pas finie, ou venait de l'être ; et comme il est, lui, de la seconde partie de 293 au plus tôt, celui de Bougie doit être placé, au plus tôt aussi, à cette époque. Les choses étant ainsi réglées, on comprend la rédaction de l'un et de l'autre.

La campagne avait été entreprise avec les soldats des deux empereurs, puisqu'il n'y avait pas encore de Césars à ce moment ; le fortin fut bâti ensuite sous le règne des mêmes empereurs mais, cette fois, accompagnés de leurs Césars, qui avaient été créés au cours de la campagne ; à cette même date, la Maurétanie avait été divisée, et les troupes qui au début de l'expédition appartenaient toutes à la Césarienne se trouvaient, à la fin, faire partie les unes de la Césarienne, les autres de la Sitifienne. Cela revient à dire que la séparation en deux de la province est contemporaine de la création des Césars et que les deux mesures se produisirent au cours de l'expédition d'Aurelius Litua contre les Quinquegentanei. On comprend que celui qui avait organisé et commencé la campagne comme chef de l'armée de Maurétanie ait gardé jusqu'à la fin le titre et les pouvoirs qu'il avait reçus précédemment pour combattre le soulèvement des indigènes. Pendant quelques mois après leur séparation théorique, les deux provinces restèrent encore réunies sous un même commandant militaire, l'administration civile de chacune étant déjà distincte.

Ceci est d'ailleurs entièrement d'accord avec les textes d'Eutrope et d'Orose, son compilateur, qui font allusion à ces événements :

Eutrope, IX, 22 : *Ita cum per omnem orbem terrarum res turbatae essent, Carausius in Britanniis rebellaret, Achilleus in Aegypto, Africam Quinquegentiani infestarent... Diocletianus Maximianus Herculium ex Caesare fecit Augustum, Constantium et Maximianum Caesares.*

Orose, VII, 25, 4 : *Igitur per omnes romani imperii fines subitarum turbationum fragores concrepuerunt, Carausio in Britanniis rebellante, Achilleo in Aegypto, cum et Africam Quinquegentiani infestarent... Hoc periculo Diocletianus permotus Maximianum Herculium ex Caesare fecit Augustum, Constantium uero et Maximianum Galerium Caesares legit.*

Il semble donc bien que la province de Sitifienne fut constituée en 293. C'est par l'Ouest que Dioclétien commença le démembrement des provinces Africaines. La réorganisation était achevée en 295 ou 296.

Franz CUMONT

—

ADAMAS
GÉNIE MANICHÉEN

ADAMAS
GÉNIE MANICHÉEN

Par Franz Cumont

Les philologues ont souvent pris le Pirée pour un homme en prétendant expliquer comme un mot du vocabulaire commun quelque nom propre inconnu. C'est ainsi qu'on a mal compris et corrigé à tort un passage de saint Augustin sur les héros fabuleux que Mâni faisait intervenir dans sa cosmogonie fantastique. Au cours de sa polémique véhémente contre la secte, dont il avait lui-même été un adepte, l'évêque pour prouver l'extravagance de la mythologie manichéenne, résume le contenu d'un cantique[1] traduit en latin. Je reproduis le texte du *Contra Faustum* d'après l'édition critique qu'en a donnée récemment M. Zycha[2] :

« Itane tu facie ad faciem vidisti regnantem regem sceptrigerum floreis coronis cinctum et deorum agmina et Splenditenentem magnum, sex vultus et ora ferentem, micantem lumine, et alterum regem honoris angelorum exercitibus circumdatum et alterum adamantem heroam belligerum dextra hastam tenentem et sinistra clipeum

1. *Contra Faustum,* XV, 5 « canticum amatorium » (p. 425, l. 4 ss. Zycha) ; cf. 423, 15 : « per ora deceptorum cantat ».
2. *Contra Faustum,* XV, 6 ; p. 428, 9 ss.

et alterum gloriosum regem tres rotas inpellentem ignis aquae et venti, et maximum Atlantem mundum ferentem humeris et eum genu flexo brachiis utrimque secus fulcientem ? »

Beausobre, à qui il faut toujours remonter quand on parle du manichéisme, commente en ces termes la phrase relative au « héros belliqueux[1] »: Le troisième Éon dont il est parlé dans ce cantique est un vaillant guerrier, qui tient une lance dans la main droite et un bouclier dans la main gauche et qui a pour titre le « héros de diamant », c'est-à-dire sans doute l'invulnérable et l'invincible[2]. Le vieil historien semble donc avoir regardé *adamantem*, comme une apposition à *heroam*. La construction serait insolite, et l'on s'attendrait à trouver un adjectif. Aussi, celui-ci a-t-il été introduit dans le texte par Flügel, qui adoptant l'opinion de Beausobre, parle d'un *adamanteus heros belliger*[3]. Je ne sache pas que personne s'en soit occupé depuis.

L'erreur commise par les exégètes de saint Augustin apparaîtra immédiatement si l'on rapproche du morceau que nous citions un passage d'un auteur syriaque récemment publié[4]. Théodore bar Khôni, évêque de Kashkar, qui écrivait au VIIe siècle, a inséré dans son livre des Scholies, un chapitre sur l' « enseignement impur de Manès » qui est l'exposé le plus précieux que nous possédions de la cosmogonie manichéenne. Racontant la lutte des puissances célestes contre les Ténèbres, le compilateur syrien dit que l'Esprit Vivant créa cinq fils pour le soutenir dans le

1. *Histoire du Manichéisme,* t. II, p. 617.

2. La suite de l'explication de Beausobre est inexacte. Le héros de diamant, n'est pas ainsi qu'il le croît, l' « Esprit vivant », comme on le verra par le passage de Théodore bar Khôni cité plus bas.

3. Flugel, *Mâni*, 1862, p. 211.

4. Pognon, *Inscriptions mandaïtes des coupes de Khouabir,* Paris, 1898, p. 184 sqq.

combat[1] : « Il fit sortir l'Ornement de Lumière de son intelligence, le grand Roi d'Honneur de sa science, Adamos-Lumière de son raisonnement, le Roi de Gloire de sa pensée et le Porteur de sa réflexion. »

Qui ne voit immédiatement que ces cinq personnages mythiques sont précisément ceux dont saint Augustin énumère les noms latins à la suite du premier roi, couronné de fleurs, — le Stéphanophore des sources grecques? L'Ornement de Lumière est le *Splenditenens*, qui sera chargé de tenir suspendus les cieux, le Roi d'honneur d'une part *(malkâ d'iqârâ)* et le *Rex honoris* de l'autre sont des équivalents exacts, de même que le Roi de Gloire *(melek ṡubḫa)* et le *gloriosus Rex*, qui fait mouvoir les trois roues du feu, de l'eau et du vent, et le Porteur qui, Théodore nous l'apprend plus loin (p. 188-189), « agenouillé sur un de ses genoux soutiendra les terres », est celui que saint Augustin appelle Atlas, grécisant ainsi son nom[2].

Enfin le troisième fils de l'Esprit Vivant n'est plus, comme dans les éditions du *Contra Faustum*, un vague « héros diamant », mais, ainsi que ses frères, un personnage qui a un état civil et porte un nom : « Adamos-Lumière ». Nous voyons ce héros, intervenir dans la lutte primitive pour détruire une « bête horrible », née du péché, à peu près comme saint Georges tue le dragon : « Adamos-Lumière fut envoyé contre elle... il la renversa sur le dos, la frappa au cœur de sa lance, poussa son bouclier sur sa bouche, plaça un de ses pieds sur ses cuisses et l'autre sur sa poitrine[3] ». C'est bien, on

1. Texte p. 128 ; trad. Pognon, p. 187. Cf. mes *Recherches sur le manichéisme*, I (Bruxelles, 1908), p. 22, où j'ai modifié quelque peu cette traduction.

2. J'ai parlé de cet Atlas Manichéen, *Revue d'hist. et litt. relig.*, XII, 1907, p. 143 ss. = *Recherches*, p. 69 ss.

3. Sur cette traduction, cf. *Recherches*, p. 39 n. 3.

le voit, le *heros belliger dextra hastam tenentem et sinistra clipeum,* que dépeint saint Augustin.

La concordance parfaite qui rapproche les récits de l'évêque oriental et de l'évêque africain, si éloignés l'un de l'autre, garantit leur fidélité à l'égard de la source commune où ils ont puisé. Ils diffèrent cependant par un détail. Le syriaque donne la forme « Adamos », où le latin porte « Adamas ». Il est possible que Théodore, se servant de l'idiome où Mâni lui-même avait écrit[1], ait conservé l'orthographe de celui-ci. Les Grecs, comme ils l'ont fait souvent, auraient alors altéré légèrement le nom du génie barbare pour lui donner un sens dans leur langue. Mais, d'autre part, Adamos n'est pas un nom d'apparence syriaque et il semble que Mâni l'ait emprunté, comme d'autres, aux gnostiques, mais en le déformant. Les Barbélo-gnostiques appelaient l'« homme parfait et véritable » Adamas (*Adamantem,* 'Αδάμαντα) parce qu'il n'a pas été dompté, ni lui ni aucun de ceux dont il est issu[2]. Nous trouvons ici le nom sémitique de l'homme interprété par le ἀδάμαστος[3]. Les Naasséniens aussi, tout comme le faisaient les Manichéens, chantaient dans leurs hymnes Adamas, qui était pour eux l'Homme céleste, être androgyne, premier principe de toutes choses[4].

Quelle que soit son origine, le guerrier que décrit saint Augustin d'après les livres de Mâni, n'est certainement pas, nous pouvons maintenant l'affirmer, un « héros de diamant », et il faudra imprimer désormais dans les éditions du *Contra Faustum* « Adamantem » avec une majuscule

1. Titus Bostr., *Contra Manich.*, I, 17 : τῇ Σύρων φωνῇ χρώμενος.
2. Iren., *Adv. Haeres.*, I, 29.
3. Hilgenfeld, *Ketzergesch. des Urchristentums,* p. 232, 238.
4. Hippolyte, *Philosoph.,* V, 1. — La forme du nom est 'Αδάμας, μαντος.

A. CUNY

LATIN « EXPLŌRĀRE »

LATIN « EXPLŌRĀRE »

Par A. Cuny.

On a souvent signalé l'intérêt que présente dans chaque langue l'étude des termes techniques empruntés aux différents métiers et des évolutions que subissent ces termes en passant du cercle étroit où ils sont nés aux autres professions ou dans le vocabulaire général de la langue. (A ce sujet voir en dernier lieu, A. Meillet, *Comment les mots changent de sens, Année sociologique,* 1906, p. 1 et suiv., et M. Grammont, dans le programme qu'il a tracé pour la section de linguistique au Congrès des Sociétés Savantes à Montpellier. 1907)[1].

C'est une étude de ce genre que l'on voudrait tenter ici pour le latin « *explōrāre* » et les mots qui en sont dérivés.

I

La seule étymologie qui ait été proposée pour expliquer « *explōrāre* » est celle de M. Bréal dans son « *Essai de sé-*

1. Quatrième sujet proposé : Étude sur les changements sémantiques des mots empruntés *par un métier à un autre, par un milieu social à un autre,* par un village à un autre, par une langue à une autre.

mantique ». L'auteur y voit un composé de *plōrāre* « être dans les larmes », et pour lui, « *explōrāre* » aurait eu d'abord le sens de l'allemand *erweinen* « obtenir par ses larmes », puis celui « d'obtenir des renseignements de cette manière ou d'une autre », enfin celui « de se renseigner » d'une façon générale. On voit que cette explication[1] suppose une très longue évolution sémantique que n'a du reste pas accomplie le vrai composé de *plōrāre, explōrāre*, car dans le seul texte où il soit attesté, il a nettement le sens de « éclater en sanglots, en larmes, en gémissements ».

gemit, explorat, turbam omnem concitat.

Ce passage, où le contexte établit le sens de façon indubitable, est rapporté par Festus, et les lexicographes l'attribuent généralement à Varron. Du reste ce mot de la langue archaïque n'a pas vécu, et les anciens le confondaient avec l'autre « *explōrāre* » comme le prouve la glose de Festus (*Festus,* éd. Thewrewk de Ponor, Budapest 1889, *s. v. explōrāre*, p. 56) : « *Explorare antiquos pro exclamare usos, sed postea prospicere et certum cognoscere coepit significare. Itaque speculator ab exploratore hoc differt, quod speculator hostilia silentio perspicit, explorator pacata clamore cognoscit.* » La distinction est puérile et inventée pour les besoins de la cause ainsi qu'on le verra par les citations qui suivent, car *explōrātor*, bien plus souvent encore que

1. On la trouve déjà presque sous la même forme dans la 3e édition du *Dictionnaire étymologique latin* (1891) de MM. Bréal et Bailly (v. p. 272). Là il est cité un texte où *plōrāre* a un sens judiciaire, et il est affirmé que *explōrāre* est un mot de la langue judiciaire où il aurait le sens de faire une enquête. Mais c'est une affirmation purement gratuite, car on ne trouve pas un seul texte où *explōrāre* ait ce sens, ni chez Forcellini, ni chez Freund, ni dans le *Wörterbuch* de Georges (le *Thesaurus* n'existe pas encore pour ce mot). Aucun de ces dictionnaires ne signale même la possibilité d'un tel sens pour le mot *explōrāre*.

speculātor (qui signifie plutôt « espion, mouchard »), désigne le soldat que l'on envoie en *éclaireur* pour *reconnaître* la position, les forces et les plans de l'ennemi. C'est qu'en effet *explōrāre*, *explōrātor*, etc..., sont avant tout des *termes techniques* empruntés à la langue *militaire*. Pour le prouver, il suffira de montrer le sens qu'ont ces mots dans les auteurs du genre, ou dans les ouvrages plus spécialement militaires des auteurs qui ont écrit dans des genres différents.

Explōrāre, explōrātor, etc... se rencontrent malheureusement très peu chez les plus vieux auteurs. Pourtant ils y existent, et leur emploi est encore très significatif. Ennius qui, dans les *Annales,* peut à bon droit être regardé comme un auteur militaire, le présente une fois (A. 224, éd. Vahlen) :

Explorant Numidae totum : quatit ungulă terram.

Il n'y a pas de doute ici : il s'agit bien d'une reconnaissance de cavalerie. Cf. l'imitation de Virgile (*Æn.* VIII, 596) :

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungulă campum.

Au contraire, Plaute ne présente le mot qu'au figuré, ce qui n'a pas lieu d'étonner étant donné le genre qu'il cultive :

Pseudolus v. 1167 :

Exploratorem hunc faciamus ludo suppositicium.

On traduit : « Amusons-nous aux dépens de cet émissaire (?) de contrebande ». — Le verbe *explōrāre* se rencontre dans un autre passage de Plaute :

Captiui v. 643 :

Quin exploratum dico et promissum hoc tibi,

passage dans lequel le participe *explōrātus* a déjà le sens abstrait de « certain, assuré » qu'il affecte le plus souvent chez Cicéron.

Dans Lucilius (*ap. Non.* 366, 31), « *explōrātor* » a encore un sens très voisin du sens technique :

Rerum explōrātorem mittam...

Du reste, voici quel est l'emploi de ces mots chez César et chez Cicéron.

Dans l'œuvre de César, on trouve 25 exemples de *exploratores* au sens de « soldats envoyés en reconnaissance », (v. le *Lexicon Caesarianum* de Menge-Preuss, Leipzig 1890). Ce sont : *de B. C.* III, 79, 6 ; *conspicati in itinere exploratores* (acc.) *Domitii* ; *B. G.* VII, 35, 1 : *dispositis exploratoribus* ; VII, 61, 1 : *exploratores hostium..... opprimuntur* ; VI, 10, 3 : *ut crebros exploratores in Suebos mittant* ; II, 17, 1 : *exploratores centurionesque* PRAEMITTIT *qui locum idoneum castris deligant* (passage caractéristique) ; I, 12, 2 : *ubi per exploratores Caesar certior factus est* ; III, 2, 1 : *subito per exploratores certior factus est* ; IV, 4, 6 : *de Germanorum discessu per exploratores certiores facti* (*Menapii*) ; *B. C.* III, 41, 4 : *postea per exploratores certior factus* ; *B. G.* VII, 44, 3 : *per exploratores cognouerat* ; IV, 19, 2 : *posteaquam per exploratores... comperissent* ; VI, 7, 9, *haec quoque per exploratores... ad hostes deferuntur* ; VII, 11, 8 : *qua re per exploratores nuntiata* ; I, 21, 1 : *ab exploratoribus certior factus* ; I, 41, 5 : *ab exploratoribus certior factus est* ; II, 5, 4 : *ab exploratoribus quos miserat...., cognouit* ; II, 11, 3: *confirmata re ab exploratoribus* ; I, 21, 4: *P. Considius..., cum exploratoribus* PRAEMITTITUR (à la tête d'une reconnaissance) ; VI, 29, 1 : *per Vbios exploratores* ; *B. C.* III, 66, 1 : *animaduersum est a speculatoribus*[1] *Caesaris cohortes quasdam... esse post siluam* ; *B. G.* II, 17, 1 *exploratores* (*deligere*), etc...

1. On verra plus loin que César se sert très rarement de *speculātor*.

Chez Cicéron au contraire, le mot *explōrātor* ne se rencontre pas, même au sens figuré (d'après les lexiques de Merguet).

Quant au verbe *explōrāre* chez César, la moitié au moins des exemples le présente au sens de l'allemand *rekognoszieren* « faire une reconnaissance militaire ».

Voici ces exemples : *B. C.* II, 24, 2 : *ipse* CVM EQVITATV ANTECEDIT *ad castra exploranda* (très voisin du sens originel) ; *B. G.* V, 50, 3 : *exploratis itineribus* (sens propre) ; *B. C.* III, 38, 2 ; EQVITVM *magnam partem ad explorandum iter Domitii et cognoscendum* PRAEMISIT (sens propre) ; I, 66, 3 : *postero die Petreius* CVM PAVCIS EQVITIBVS *occulte ad exploranda loca proficiscitur* (sens propre) ; I, 81, 1 : *neque ad explorandum locum idoneum castris... datā facultate* (très voisin) ; II, 25, 1 : *hoc explorato loco* (sens technique) ; *B. G.* VI, 33, 5 : *exploratisque hostium rationibus* (ayant pénétré, grâce à ses éclaireurs, les plans de l'ennemi) ; *B. C.* I, 68, 1 : *exploratis regionibus* (sens originel) ; *B. G.* IV, 21, 2 : *exploratis omnibus rebus* (ici le sens figuré est possible). — En effet, *exploratus* au sens figuré de « certain, assuré » se rencontre quelquefois : *ib.* VI, 5, 3 : *quod pro explorato habebat* ; III, 18, 8 : *ut explorata uictoria* ; V, 43, 3 : *sicuti parta iam atque explorata uictoria* ; VII, 15, 2 : *prope explorata uictoria* ; VII, 20, 7 : *quae (uictoria) iam esset sibi atque omnibus Gallis explorata* ; VII, 52, 2 : *cum sine duce et sine equitatu exploratam uictoriam dimisisset.* De même *B. C.* II, 31, 5 : *quod si iam... haec explorata habeamus quae de exercitus alienatione dicuntur* ; *B. G.* II, 4, 4 : *de numero eorum omnia se habere explorata Remi dicebant* (pourtant ici on est encore tout près du sens technique, car c'est évidemment par des *éclaireurs* que les *Remi* avaient leurs renseignements). Cf. encore VI, 32, 2 : *explorata re.* Enfin, le sens figuré est complètement dé-

veloppé dans le fr. 143, 7 : *de explorato et uitae meae testimonio et amicitiae iudicio.* — Au contraire, c'est encore nettement le sens technique que l'on lit sous V, 49, 8 : *interim speculatoribus in omnes partes dimissis explorat quo commodissime itinere ualles transire posset*, tandis que le sens figuré perce seulement dans les passages :

V, 53, 4 : *omnes fere Galliae ciuitates.... quid reliqui consilii caperent atque unde initium belli foret explorabant*; VII, 45, 4 : *neque, tanto spatio, certi quid esset explorari poterat*; en effet, l'idée de « reconnaissances militaires » n'est pas étrangère à l'esprit de ces passages.

Chez César donc, le verbe *explōrāre* et son dérivé *explōrātor* présentent la plupart du temps le sens technique de « faire une reconnaissance militaire » ou de « soldat envoyé en éclaireur » (Les lexiques ne signalent pas d'autres dérivés chez César. Le participe en *-tus* seul manifeste une assez forte tendance vers un sens général et abstrait).

Opposons encore une fois Cicéron à César.

Chez le premier, *explōrāre* et les mots de la famille ne sont usités qu'au figuré. Tel est l'adverbe *explōrātē* « pertinemment, sûrement », qui ne se rencontre guère que chez Cicéron, p. ex. *ad G. fr.* 2, 15, b : *Haec ita sentio, iudico, ad te explorate scribo*; *de N. D.* 1, 1 : *res satis explorate percepta et cognita*; *ad Fam.* 16, 8 : *Neue nauiges nisi explorate* (ici pourtant on est encore tout près du sens primitif : *explorate* supplée à **percontate* qui semble ne pas avoir existé) ; *Planc. ad Coss.* (*ad Fam.* 10, 8) : *non solum bene sperare... sed explorate* (en toute connaissance de cause) *iudicare uolumus*; *ad Fam.* 6, 1 : *cum... exploratius possem promittere,* etc... (en tout 10 exemples dans les discours).

De même le participe *explōrātus*. Ainsi *Tusc.,* V, 9 : *summum bonum firma corporis affectione explorataque spe contineri*; *de N. D.* I, 19 : *Deus habet exploratum* (est tout

à fait certain) *fore se semper in aeternis uoluptatibus* ; *ad Fam.* 2, 16: *de quo mihi exploratum est ita esse ut scribis* ; *ad Quirit.* 6 ; *cum mihi esset exploratissimum* (absolument certain) ; *Acad.* 2, 17 : *cui possit exploratum esse de suā sanitute?* ; *ad Att.* 3, 15 : *fac ut omnia ad me perspecta et explorata perscribas* (*perspecta* assure pour *explorata* un sens encore peu éloigné de la signification primitive); *pro Murena* 24 : *ut ei iam exploratus et domi conditus consulatus uideretur* (ici au contraire le sens est purement abstrait) ; *ad Brut.* 1, 17 : *quid mihi exploratius esse potest quam illius animus in rempublicam?* ; *ad Att.* 3, 17 : *literas... exploratas a timore* c'est-à-dire « lettres qui donnent la sécurité ».

Pour le verbe proprement dit voici quelques exemples : *ad Att.* 6, 8 : *Explora rem totam ut... consilium capere possimus* ; *in Verrem* II, 5, 17 : *prospectare exsilium atque explorare fugam domini uidebatur* (sens encore voisin de l'origine : « préparer sa fuite de manière à écarter tout danger ». *pro Manilio* 12 : *Nondum tempestiuo ad nauigandum mari Sicilium adiit, Africam explorauit* (sans doute = *per exploratores tentauit*). On voit que même chez Cicéron (comme c'est le cas chez César), c'est le verbe fini qui conserve le mieux le sens technique et concret. Ceci tient probablement à ce que *la dérivation en général est un chemin qui mène insensiblement à l'abstraction.* Cf. *acceptus* « agréable » et autres exemples connus [1].

L'opposition qui se manifeste ainsi, pour les sens de *explōrāre* et de ses dérivés, entre César et Cicéron, est tout aussi apparente entre les deux ouvrages de Salluste dont l'un, le *Jugurtha,* traite essentiellement de sujets militaires, tandis

1. Cette idée a déjà été exprimée, en particulier par A. Darmesteter dans la *Vie des mots*.

que l'autre roule avant tout sur des questions de politique intérieure. Voici en effet les résultats qu'a donnés un dépouillement complet du *Jugurtha* et du *Catilina* à ce point de vue. Dans le *Jugurtha* il y a 11 exemples de *explōrāre,* etc..., et 2 seulement dans le *Catilina.* Ces exemples sont :

De B. Iug. XXXV, 5 : *Bomilcar mature regis mandata exsequitur* ET PER HOMINES TALIS NEGOTI ARTIFICES *itinera egressusque eius, postremo loca atque tempora cuncta explorat* (on ne saurait donner une meilleure définition du sens de *explōrāre*) ; XLVI, 6 : *Neque Metellus idcirco minus, sed* PARITER AC SI HOSTES ADESSENT, *munito agmine incedere, late explōrāre omnia* ; aussi, résultat constaté par les Numides eux-mêmes (XLVIII, 1 : *ager hostibus cognitus*) ; *ib.* 2 : *igitur explorato hostium itinere* ; LIII, 7 : (les deux fractions des Romains en seraient venues aux mains) *ni utrimque* PRAEMISSI EQVITES rem *explorauissent* (ici on peut dire que le sens est à mi-chemin entre le propre et le figuré) ; LIV, 2 : *Tamen interim* TRANSFVGAS ET ALIOS OPPORTVNOS... *Iugurtha ubi gentium aut quid agitaret, cum paucisne esset an exercitum haberet, ut sese uictus gereret...* EXPLORATVM *misit* (les détails énumérés montrent nettement le sens technique du verbe : tout cela ne pouvait se savoir que par des *espions,* des *éclaireurs.* Remarquer l'emploi absolu du mot) ; LXXXVIII, 2 : *Marius impigre prudenterque suorum et hostium res pariter attendere, cognoscere quid boni utrisque aut contra esset, explorare itinera regum* ...(il faisait épier leurs allées et venues par ses éclaireurs) ; *ib.* 6 : *Id simulaueritne* (*Bocchus*)*, quo improuisus grauior accideret, an mobilitate ingeni pacem atque bellum mutare solitus, parum exploratum est* (emploi absolu, mais en un sens déjà figuré grâce au participe en *-tus* = *parum comperimus* de XCIII, 1) ; XC, 1 : *Igitur consul omnibus exploratis... satis prouidenter exornat* (= *parat*), sens technique ;

CXIII, 5 ; *exploratis omnibus quae mox usuifore ducebat*... (il s'agit ici du Ligure grâce auquel Marius prit la forteresse de la Moulouïa) ; C, 5 : *Perfugae minume cari et* REGIONVM SCIENTISSVMI *hostium iter explorabant* (passage significatif) ; CV, 5 : *Interim* EQVITES *exploratum* PRAEMISSI *rem uti erat quietam nuntiant* (excellent exemple à cause de l'emploi absolu de *exploratum*).

Quatre fois seulement dans le *Jugurtha*, Salluste s'est servi de *speculātor* ou *speculārī* : cf. CI, 1 et CVI, 2 où on lit : *ex speculatoribus* ; CVII, 3 : *Iugurthae, cui videlicet speculanti, iter suom* (celui de Volux) *cognitum esset* (on voit par là que *speculārī* est péjoratif par rapport à *explōrāre* ; il veut dire : espionner, moucharder). De même dans le passage CVIII, 1 : *Ibi cum Boccho Numida quidam, Aspar nomine, multum et familiariter agebat,* PRAEMISSVS *ab Iugurtha, postquam Sullam accitum audierat, orator et subdole* SPECVLATVM *Bocchi consilia* (l'adverbe *subdole* souligne l'indignité du rôle que joue le *speculator* de Jugurtha). Une fois également chez César, on rencontre *speculārī* et il a le même sens de « moucharder ». C'est : *de B. G.* I, 47, 6 : *an speculandi causa* (*uenirent*). Quant à *speculator,* César l'emploie lui aussi très peu, mais le mot n'a pas chez cet auteur de nuance de sens appréciable. Les 3 exemples sont : *de B. C.* III, 67, 1 : *speculatores Caesari renuntiarunt* ; *B. G.* V, 49, 8 : *speculatoribus in omnes partes dimissis* (déjà cité) ; et II, 11, 2 : *hac re statim Caesar per speculatores cognita.* De plus César présente une fois l'adjectif *speculatorius* (*exploratorius* ne pouvait sans doute encore pas s'écrire). C'est : *de B. G.* IV, 26, 4 : *speculatoria nauigia militibus compleri iussit.* Cf. Végèce *Mil.* IV, 3, 7 : *scaphae.... exploratoriae.*

En regard des 11 exemples du *Jugurtha* on ne trouve, on l'a dit, que 2 fois *explōrāre* dans le *Catilina*, une fois dans un sens qui est encore pour ainsi dire le sens technique.

Les passages sont : *Cat.* XVII, 2 : *Vbi satis explorata sunt quae uoluit, in unum omnes conuocat* (sens déjà abstrait, mais remarquer le participe), et LX, 1 : *sed ubi, omnibus rebus exploratis, Petreius tuba signum dat* (il s'agit ici d'opérations militaires). — La plupart du temps Salluste se sert, dans le Catilina, d'expressions plus abstraites encore : II, 2 *compertum est* ; XIV, 7 : *compertum foret* ; XXII, 1... *ea res... parum comperta est* ; XXIX, 1 : (*Cicero*) *quod neque... neque exercitus Manli quantus esset aut quo consilio foret satis compertum habebat* ; XXXVI, 2 : *haec ubi Romae comperta* ; LVIII, 1 : *compertum ego habeo, milites...* Il en ressort que pour Salluste, à la différence de Cicéron, *exploratus* n'est pas encore assez dépouillé de son sens technique pour être un simple synonyme de *compertus, certe cognitus*, etc... Une fois seulement dans le *Catilina* (jamais dans le *Jugurtha*) l'auteur a employé *percontārī*. C'est dans le passage XL, 2 : *percontatus pauca de statu ciuitatis...* Il est à remarquer dans le même ordre d'idées que *percontārī* n'existe pas du tout chez César. En revanche ce dernier a 2 exemples de *percontātio*. Ce sont : *de B. G.* V, 13, 4 : *nihil de eo percontationibus reperiebamus*, et I, 39, 1 : *ex percontatione nostrorum uocibusque Gallorum..... tantus timor... exercitum occupauit...*

C'est que *percontārī* était un terme certainement moins ancien et sans doute moins populaire que *explōrāre* et que *speculārī*. Il était au contraire plus goûté peut-être des lettrés à cause de son origine grecque[1] : *percontārī* = sonder à la gaffe le fond d'une rivière. etc... de *contus* emprunté au grec κοντός. D'autre part, les termes de la profession des bateliers étaient moins en vogue que ceux du

1. Cf. ce que dit Horace dans l'Épître aux Pisons, vv. 52-53 : *Et noua fictaque nuper habebunt uerba, fidem si | Graeco fonte cadant, parce detorta.*

métier militaire chez un peuple de soldats tel que les Romains. En revanche, Cicéron, auteur du « *cedant arma togae,* » pensait sans doute qu'un terme tel que *explōrāre* était vulgaire et sentait « son collet monté ». On sait qu'il était l'ennemi de l'archaïsme (v. le *Brutus*) aussi bien que du militarisme. — Il est donc bien établi par tout cela que le sens propre de *explōrāre* et des mots de sa famille est un sens *technique* emprunté à la vie des camps.

Voici à l'appui quelques exemples tirés d'autres auteurs : Corn. Nep. *Annib.*, 2 : *ad quem cum legati uenissent Romani qui de eius uoluntate explorarent.....* (comme l'auteur est romain et qu'il parle de compatriotes, il emploie en leur faveur un terme noble et se garde d'écrire *specularentur*).

Verg. *Æn.* IX, 169-170 :

Alta tenent, nec non trepidi formidine portas | Explorant (sens déjà évolué), mais dans *Æn.* XI, 512 :

... *ut fama fidem missique reportant | Exploratores...,* il est clair qu'il s'agit d'*éclaireurs* envoyés en reconnaissance. Cf. encore *Georg.* III, 537 : *Nec lupus insidias explorat ouilia circum,* où le sens est encore très voisin de l'origine : « le loup pousse autour du bercail une reconnaissance dangereuse pour les moutons qui y sont enfermés ». Au contraire, dans *Georg.* I, 175 : *Et suspensa focis explorat robora fumus,* le sens abstrait (= *tentat, probat*) est complètement développé.

De même chez Ovide : *Met.* X, 455 :

Nutricisque manum laeuā tenet : *altera motu*

Caecum iter explorat (sens propre), mais *Art. Am.* I, 456 :

Exploretque animos (sens figuré), cf. en français « *sonder* les reins et les cœurs, *sonder* quelqu'un. »

Silius Italicus présente un exemple tout à fait net du sens ancien :

XVI, 79-80, ...*praenuntius affert*

Explorator eques (la cavalerie envoyée en reconnaissance). D'autres exemples de cet auteur présentent plutôt un sens figuré: XI, 216. *pateatne... urbs... explōrāre* (ici le sens propre peut très bien se défendre, mais sous V, 60. ...*mentesque deorum | Explorant super euentu* (ils scrutent la pensée des dieux), et sous XI, 356 : *hoc iugulo dextram explora,* le sens général et abstrait est indéniable.

Le continuateur de César, Hirtius écrit *explōrāre* en lui donnant un sens très voisin du sens premier : *de B. G.* VIII, 18 : *explorato hostium consilio* (ayant *sondé* les intentions de l'ennemi).

Quant à Tite-Live, et bien qu'il ait très souvent à relater des événements militaires, on sait qu'en fait de style il avait les mêmes idées que Cicéron. Aussi emploie-t-il peu *explōrāre* et les mots de la famille ou les emploie-t-il surtout au sens abstrait. Ainsi 42, 13 : *non... incertis iactata rumoribus... sed comperta et explorata* (le contexte montre à l'évidence le sens abstrait) ; 22, 8, 4 et 38, 18, 7 : *inexplorato*, *explorato* (les deux sens peuvent ici se défendre). Mais sous 23, 42, 9 : *ante explorato et subsidiis positis et sub signis ad populandum ducebant,* le mot *explorato* est bien un terme technique qui signifie « après s'être éclairé par des reconnaissances ». Sous 37, 7 : *animum explorari* est figuré, mais les passages 37, 28 : *inde ex propinquo explorans quid hostes agerent* et 22, 55 : *haec exploranda noscendaque per impigros iuuenes esse* (= *equites expeditos, ib.*), rappellent assez vivement l'emploi du même mot chez César.

Au rebours de Tite-Live, Tacite, on le sait, se rapproche de Salluste pour le style et, par conséquent, au point de vue qui nous occupe, de César.

D'après le *Lexicon Taciteum* de *Gerber* (Leipzig, 1903), *explōrātor* entendu au sens militaire se rencontre une dou-

zaine de fois chez Tacite, p. ex. *Agricola* 26 : *Agricola iter hostium ab exploratoribus edoctus.*

Quant au verbe *explōrāre,* le même auteur en présente 7 exemples dont 2 où le mot est employé absolument. De ces 7 exemples, 5 ont le sens technique de « sonder le terrain, battre la contrée, faire une reconnaissance », 2 seulement celui de *tentāre*[1]. Le participe *exploratus* au sens abstrait de *probatus* se rencontre naturellement ; p. ex. *Agr.* 29 : *fortissimos et longa pace exploratos addiderat (exercitui).*

Le dérivé *exploratio* accompagné de l'épithète *occulta* et équivalant ainsi à *speculatio* (espionnage) se lit *Hist.* 3, 54 : *nec exploratione occulta fallere Antonium tentauit, sed mandata imperatoris... professus, ut cuncta uiseret, postulat.* « Il n'essaya pas de prendre Antoine en défaut par un espionnage clandestin, mais il exposa ouvertement ses ordres et demanda à tout inspecter. » L'image est naturellement effacée ici. Le passage: *Hist.* 2, 49 : *et explorato* (= *certe cognito*) *iam profectos amicos noctem quietam... agit* atteste encore mieux le sens purement abstrait.

Une fois Tacite emploie *speculator* dans le sens de *explorator* : *A.* 2, 12 : *suggressi propius speculatores audiui fremitum equorum... attulere.* De même il a une fois *speculārī* au sens de *explōrāre* : *Hist.* III, 46, 6 : *prima rerum quieti speculabantur* (*Daci*) et dans la suite : *ubi flagrare Italiam bello... accepere.* Une fois aussi *speculabundus*: *ib.* 4, 50, 13 : *Festus Adrumeto, ubi speculabundus substiterat, ad legionem contendit.* En somme, l'usage de Tacite est bien celui de Salluste et de César, et le sens technique de *explorare* prédomine chez lui.

Quinte-Curce emploie naturellement le mot *explorator*

1. Ex. *Hist.*, I, 15 : *secundae res acrioribus stimulis animos explorant* (i. e. *tentant, probant*).

dans le même sens que les autres auteurs militaires, p. ex. 3, 13 : *forte in exploratores ab eo* PRAEMISSOS *incidit.*

De même chez Suétone, *Tib.* 60 : *in quodam itinere lectica... vepribus impedita exploratorem uiae... paene ad necem uerberauit* (son guide, son « *Pfadfinder* », son « *scout* » traduirait-on volontiers — sens tout à fait primitif) ; *Calig.* 45 : (*coronas*) *distinctas solis ac lunae siderumque specie exploratorias appellavit* (*i. e. ad explorandum pertinentes*), couronnes décernées par Caligula à ceux qui l'avaient accompagné dans la battue (*Erforschung* rendrait bien l'idée) d'une forêt ; *Tib.* 18 : *explorasset uehiculorum onera* offre déjà un sens moins précis. Cf. encore Pline 6, 29, 35 : *exploratores Neronis renuntiauere his modis...* et 5, 1, 1 : *explorare ambitum Africae iussi* (ayant reçu l'ordre de *reconnaître* le pourtour de l'Afrique). On a déjà mentionné les *scaphae exploratoriae* de Végèce (*Mil.* 4, 3, 7). Il faut enfin signaler *exploratio* au sens technique de « reconnaissance militaire » chez Modestinus *in Dig.* 49, 16, 3, 4 : *is qui exploratione* (lors d'une reconnaissance) *emanet, hostibus insistentibus, ...capite puniendus est.* Les autres auteurs ne présentent guère ces mots qu'au figuré. Ainsi Columelle, 3, 9 : *quidquid morae est, in exploratione surculi absumitur* ; 1, 8 : *panis potionisque bonitatem gustu suo exploret.* De même Gaïus *in Dig.* 17, 1, 2, 6 : *quia liberum est cuique apud se explorare an expediat sibi consilium* ; Martial 8, 51, 3-4.

.....nec odit |
Exploratores nubila massa focos ;

et, probablement à son imitation, Claudien (*praef. ad III cons. Honorii*) (il s'agit des petits d'un aigle) :

11 *Exploratores oculis qui pertulit ignes,....*
13 *Nutritur uolucrumque potens et fulminis heres.*

Cf. encore pour le sens abstrait, Velleius Paterculus 2, 84 : *Longe antequam dimicaretur, exploratissima... fuit uictoria* ; Stace *Silv.* 3, 5, 44... *fides tot explorata per usus* ; Pétrone *Sat.* 116 : *Cum diligentius.... exploraremus qui homines inhabitarent* ; Lucain 8, 582 : *Explorate fidem.* Palladius VIII, 3, 1 : *Pirus... locis umidisnunc insita me explorante* (= *experiente*) *processit* ; Pall. I, 9 : (*solum*) *regula exploraveris aequale* etc... Mais les exemples cités plus haut de Végèce et de Modestinus suffisent à montrer que jusqu'à la fin de la latinité proprement dite, on n'a jamais perdu le souvenir du sens technique et militaire des mots dont il s'agit ici.

II

Ce sens étant : pour *explōrāre* celui de « faire une reconnaissance, aller à la découverte, battre la contrée, fouiller, sonder le terrain », et pour *explōrātor,* celui de « *Kundschafter* », « éclaireur » et aussi de « guide », « *Pfadfinder* », « *scout* », comme on l'a vu par le passage cité de Suétone, toute étymologie, pour être agréée, devra tenir compte de ce sens premier. Si l'explication proposée par M. Bréal n'a pas été en général acceptée, c'est évidemment pour des raisons de sens ; M. Walde, dans son récent *Lateinisches etymologisches Wörterbuch* (Heidelberg, 1906), ne la signale même pas. Du reste, M. Walde considère sans doute *explōrāre* comme un cas désespéré, car il n'y a pas chez lui d'article pour ce mot. Voici pourtant une étymologie qui, après les explications données, paraîtra, on l'espère, assez vraisemblable.

Pour le sens, lat. *explōrāre* correspond à all. *er-fahren* (cf. *explorante* = *experiente*), à *er-forschen* (cf. *explorare ambitum Africae, explorare siluam* impliqué par les *coronae exploratoriae* de Caligula, etc...), à *er-örtern* (dont le

sens premier est « examiner à fond ») ; ou mieux encore à *er-gründen* « sonder, approfondir » (au propre et au figuré). La seule différence qu'il y ait ici entre l'allemand et le latin, c'est que les mots allemands ont passé bien plus vite au figuré que *explōrāre*. Mais de même que *er-örtern* a été formé en allemand du préverbe perfectif *er-* et du substantif *Ort* et que *er-gründen* l'a été du même préverbe et du substantif *Grund* « *fundus* (*terrae*), *solum* », de même en latin *explōrāre* a été fait avec le préverbe *ex-* (qui correspond très bien *pour le sens* à germ. **uz-* > all. *er-*), et avec un ancien substantif **plōro-* qui devait avoir à peu près la même valeur que l'allemand *Grund*. Dans cette explication la question de sens est tout à fait simplifiée. *Explōrāre* signifie bien de par les éléments qui le composent : « sonder, fouiller, battre le terrain », et comme on le trouve encore employé *absolument* chez les auteurs latins, il suffit d'accorder que par un pléonasme très fréquent (cf. p. ex. *extorrem patriā* Sall. *de B. Iug.* XIV, 11), après avoir dit *explōrāre* tout court, on s'est mis à dire *explōrāre regionem, uiam, itinera* etc... Les sens proprement abstraits de *exploratus, exploratio* et du verbe lui-même dérivent naturellement de ce sens originel. Il n'y a qu'à rappeler encore une fois ici l'histoire sémantique de *erörtern* et de *ergründen*[1]. Mais ce qui importe davantage, c'est de justifier l'hypothèse d'un substantif **plōro-* « sol, terrain » pour le latin préhistorique.

Ici on a comme garantie, non seulement comme dans le cas de *aprīlis* (cf. *aprīlis* dans les MSL., t. XIV, pp. 286-

1. Et à signaler que les mots techniques d'une profession, quand ils passent dans la langue de tout le monde, acquièrent de nouveaux sens, mais manifestent aussi une tendance vers un sens *général* et *abstrait* qui, comme dans le cas des verbes allemands cités, peut faire oublier presque complètement le sens premier.

7-8), le témoignage du germanique : vieil-islandais *flór* (c.-à-d. **flōruR*), vieil anglais *flór*, m. h. a. *vluor* « Saatfeld, Weidefläche[1] » (le gotique et le vieux-haut-allemand font défaut par hasard) d'un germanique commun **flōru-z* cf. lat. **plōro-*; mais encore, ce qui est bien plus précieux, le secours du celtique : le vieil irlandais avait en effet un mot *lár* = gall. *llawr* « solum, pauimentum », soit un celtique commun **lāro-*, lequel par suite de la chute régulière de *p-*, cf. (*Medio*)-*lānum* et *plānus*, *Litana* (*silua*) et gr. πλά-τανος, et du changement tout aussi régulier de *ō* tonique en *ā* celtique (cf. vieil irl. *dán* gall. *dawn* = *dōnum*), se trouve être lui aussi le correspondant exact du **plōro-* supposé par le latin *explōrāre*. Et comme de plus en plus on est disposé à admettre une unité italo-celtique de langue, cet accord est probant. Du reste **plōro-* n'est pas isolé en latin même. Il y a avant tout l'adjectif *plānus*[2] (v. le *Wb.* de Walde s. v.) et tous les mots qu'à tort ou à raison on rattache à celui-ci : *palam*? *palma, plancus, planca, planta*? *plōdo*? *plaudo*? *plango*? (v. Walde *ibid.*). En somme l'italo-celtique possédait le couple : **plō-ro-* subst. | **plā-no-* adj.

Seul le celtique ancien a conservé les deux : gaul. *Mediolānum*, irl. *lár* etc..., tandis que le latin n'a gardé que *plānus* comme mot vivant et indépendant. Au contraire, le correspondant du grec πλάτανος-, gaul. *Litano-*, irl. *lethan* a vécu en celtique où **lāno-* devenait un luxe, tandis qu'en latin, c'est le correspondant de **litano-* qui a disparu au profit de *plānus*. En germanique **plōru-* seul est attesté (sous la forme

1. C'est l'allemand moderne *Flur* (plaine, campagne, champs), aujourd'hui fortement concurrencé par *Boden*. En latin aussi c'est sans doute *fundus* qui a fait oublier **plōro-* de même que le correspondant du v. sl. *dŭno*, gaul. *dubno-* substantif, dans *Dubno-rīx*, etc. V. Meillet MSL, t. XII, p. 430 (sur l'arménien *andundkh*).

2. Il résulte de là que ce n'est pas un simple hasard si certains sens abstraits de *explōrāre* sont presque contigus à des sens de *explānāre*.

**flōru-*) ; mais ce qui montre que ce n'est pas dans cette langue un simple emprunt au celtique, c'est qu'il existe un autre substantif : m. h. a. *vlarre,* all. mod. *Flarre* « breites Stück, breite Wunde », ce qui suppose un germ. **flər-* (Walde renvoie à Fick Wb. I[4], 477), soit une forme très réduite de la racine dissyllabique dont la forme simplement réduite était en italo-celtique **plā-*. Pour les langues autres que les plus occidentales, M. Walde cite encore gr. πέλανος « gâteau de sacrifice » (cf. aussi all. *Fladen*[1]), et, ce qui concorde admirablement pour le sens avec *plānus, — lānum* : v. pr. *plonis,* lett. *plāns* « Tenne », c.-à-d. « aire, *ārea* ». Mais les deux derniers sont sans doute des emprunts au celtique ou même à l'italo-celtique[2], car ils ne pourraient avoir, on le verra, que la forme v. pr. **pylnis,* lett. **pilns,* lit. **pìlnis,* s'ils étaient venus directement du fonds letto-slave.

En effet, passons sur les autres rapprochements que fait M. Walde et dont plusieurs sont douteux (on ne discutera que *plónas* lit.), et occupons-nous de la forme qu'a dû avoir la racine de **plō-ro-* ∾ **plā-no-* etc...; c'est une racine dissyllabique. Comme il n'y a pas en indo-européen d'alternance *ā* : *ō,* et que personne ne se résoudra à séparer **plō-ro-* « plaine » de **plā-no-* « plan, plat », la forme normale monosyllabique de la racine de ces mots est non pas **plā-*

1. mha. *vlade,* vha. *vlado,* cf. aussi *Flötz* (Erzlager), mha. *vlette,* aha. *flezzi* (ebener Boden, Hausflur) ; cf. vha. *flaz,* anglais *flat* (plat) (Detter, *Deutsches Wörterbuch,* 1897. *Sammlung Göschen,* n° 64).

2. Du moins au celtique d'avant la chute des *p-* initiaux. En tout cas le germanique lui-même est ici exclu, non seulement à cause de l'absence d'un terme équivalant formellement à *plānus,* mais à cause du traitement *-ul-* en germanique de la liquide sonante longue *-l̥̄-* qui ne diffère pas de celui de *-l̥-*, cf. got. *kaúrn,* all. *korn,* angl. *corn* en face d'italo-celtique **grāno-* de i.-e. **gr̥̄no-*, tout comme v. h. a. *vurt,* m. h. a. *vurt,* mod. *Furt,* lat. *portus,* gaul. *Ritu-*, zd *pəšuš* de i.-e. **pr̥tus*. Pour la probabilité d'emprunts très anciens d'une langue indo-européenne à l'autre, cf. Brugmann, *Abrégé de grammaire comparée,* p. 3 et p. 21.

mais **plē-*. Ainsi nous avons affaire à une racine dissyllabique (« être large, étendu ») de la forme **pelə-* ∼ **plē-* ∼ **polə-* (cf. slave *polje*) ∼ **plō-* (formes à degrés *e* ou *o*) ∼ **plə-* ∼ **pl̥̄-* ∼ **pl̥-* (formes à degré *zéro*). Peu importe qu'elle soit homophone de la racine qui signifie « emplir ». Il y avait certainement en indo-européen un grand nombre d'homophones parfaits, et il y en a dans toutes les langues. La forme **pelə-* est sans doute représentée en germanique par l'allemand *Feld,* anglais *field* (avec chute régulière du -ə- intérieur). Si l'on rapporte encore à la même racine avec MM. Walde (*loc. cit.*) et Fick (*Wb.* II[4], 236) les mots celtiques : irl. *láthar* « expositio », « dispositio », *láthrach* « large », *láthair* « Ausdehnung », il faut y voir un celtique commun **lātro-* < **plōtro-* ou > **pl̥̄tro-,* mais non de l'impossible i.-e. **plātro-*. Il y a en effet pour le traitement italo-celtique de i.-e. *-r̥̄-, -l̥̄-,* etc., un excellent exemple qui prouve qu'ils ont donné sans doute dès cette époque *-rā-, -lā-* etc... C'est le latin *grānum,* irl. *grán*, gall. *grawn* « grain », cf. lit. *žìrnis,* lett. *firns* « pois », v. pr. *syrne* « grain », v. sl. *zrŭno,* serbe *zȑno,* d'un thème indo-européen **g₁r̥̄no-*[1]. Quant au lituanien *plónas,* si l'on tient absolument à le ranger ici, on pourrait *à la rigueur* y voir la continuation d'un i.-e. **plōno-*. Mais dans ce cas on attendrait régulièrement **plúnas* et il est peu vraisemblable que **plōno-* ait existé à côté de **pl̥̄no-,* forme qui seule explique le latin *plānus,* et le celtique *-lāno-* (*Medio-lānum*). Du reste, le sens n'oblige en aucune façon à identifier *plónas* à *plānus*. Bien au contraire : d'après le Dictionnaire de Kurschat (*Wörterbuch der litauischen Sprache*), *plónas* ne

1. Cf. encore pour -n̥̄-, lat. *gnātus, nātus*, celt. anc. *gnāto-* dans *Cintugnātus*, etc..., pour l̥̄, skr. *pūrṇáḥ,* irl. *lán* « plein ». V. Meillet, *Introduction*[2] pp. 96-97.

signifie pas « plat », mais « *dünn* (mince) (*von der Leinwand, Faden, Strick, Brett, Nadel*) *nicht von den Flüssigkeiten* ». Ce n'est qu'à dater du livre de M. Berneker *Die pr. Sprache* (voc. Elbing. 233) que l'on voit attribuer au lit. *plónas* le sens de « flach » sans plus. Mais ceci ne constitue pas une preuve, et malgré la facilité du glissement du sens de « mince » à celui de « plat », on séparera sans doute le mot lituanien du mot latin, à moins que l'on n'y voie comme dans le v. pr. *plonis* (qui serait **plāns* dans l'autre dialecte du vieux prussien, lette *plāns*) un très ancien emprunt celtique ou même italo-celtique. Kurschat fournit bien encore le substantif f. *plónė*, *-ės,* mais ce n'est que par conjecture qu'il lui attribue le sens de « gâteau plat » en interprétant le nom de fête *plóniū Dienà* par les mots : *der Fladentag*. Enfin chez Donalitius il y a le masculin *plónis, -io* qui signifie : « Erntekranz », mais ce mot s'accommode bien plutôt du sens de « mince » que de celui de « plat » et, moins encore que *plónė,* il est en rapport avec le latin *plānus*, etc.

Outre les remarques citées de M. Brugmann, pour ce qui est de la vraisemblance d'anciens emprunts entre les langues indo-européennes de l'Europe appartenant à des groupements dialectaux différents (au groupe oriental, le slave et le lituanien, au groupe occidental, l'italo-celtique et le germanique), il faut rappeler qu'on a remarqué, grâce à de nombreuses et spéciales concordances dans le vocabulaire, qu'il a dû y avoir dans l'Europe septentrionale, à date très ancienne, un état commun de civilisation qu'on est convenu d'appeler civilisation du Nord par opposition à la culture méditerranéenne. Le v. pr. *plonis,* lett. *plāns* serait une illustration de ces anciens contacts. Cf. en dernier lieu à ce sujet A. Meillet. *Les dialectes indo-européens* (1908) chap. I (*Le vocabulaire du Nord-Ouest*) p. 17 suiv.

A l'époque où les Indo-Européens ont occupé par des migrations successives les parties de l'Europe qui n'étaient pas leur domaine originel, la situation pour eux n'a pas dû être très différente de celle des Européens dans la conquête lente et pénible des deux Amériques. De même que les armées et les colons ont toujours, dans cette conquête, été précédés et accompagnés de « chercheurs de pistes », (*Pfadfinder*), *scouts* dans l'Amérique du Nord, *sendadores* (**sēmitatores*) dans le continent du Sud, éclaireurs chargés à la fois de sonder et de préparer le terrain occupé par des populations défiantes et hostiles, de même les Indo-Européens ont été secondés par des hommes aussi courageux, aussi endurants, aussi habiles, par leurs *explōrātores*.

Devenus plus tard une institution régulière de l'armée romaine, « ces guides et éclaireurs » sont, comme tant d'autres institutions de l'époque historique, comme les *uestales* (Ihering *Les Indo-Européens avant l'histoire*, trad. fr. par O. de Meulenaere, Paris, 1895, v. p. 325 et suiv., § 38), comme les *fētiales*[1] (*ib.*, p. 397, § 47), comme les *pontifices* (*ib.*, p. 368 et suiv., § 49), comme les *auspices* et les *augures* (*ib.*, p. 409 et suiv., § 49), un héritage de l'époque de la migration ou plutôt des nombreuses migrations qui ont amené les « Italiotes » à passer en Italie et à occuper enfin presque toute la péninsule. Il n'est pas douteux que, si Ihering avait songé au sens technique du mot, il eût mis les « *explōrātores* » dans la catégorie de ce qu'il nomme les « personnes expertes[2] » au même titre que les autres corps

1. « Les féciaux font tout naturellement songer aux *interprètes* de l'époque primitive qui étaient également des *experts*, et dont le peuple, pendant sa migration, ne pouvait se passer ». Note de l'éditeur de l'ouvrage posthume de Ihering, v. Ehrenberg, p. 397.

2. On n'a pas non plus retrouvé la classe des « guides et éclaireurs » dans l'énumération des experts que fait M. d'Arbois de Jubainville (*La civilisation des Celtes*, Paris, 1899), chap. II.

par lui énumérés. Il est peut-être permis d'espérer que l'étymologie proposée pour *explōrāre, explōrātor* sera une nouvelle pierre ajoutée à l'édifice de la préhistoire européenne parfois génialement reconstruit par un homme qui, pour n'être pas personnellement linguiste, partait toujours des grands faits révélés par la linguistique moderne et qui du moins a eu le mérite d'appliquer rigoureusement à l'étude du passé la méthode « réaliste » qu'il avait lui-même imaginée et fait connaître au public savant[1].

1. L'existence de *speculārī* à côté de *explōrāre* ne doit pas étonner. *Explōrāre* verbe essentiellement perfectif avait à l'origine *speculārī* comme imperfectif, de même que *inuenīre* et *comperīre* servaient de perfectifs à *reperīre* (chercher à trouver). Cf. *experīrī*, got. *faran*, gr. πεῖρα, etc. — Il faut encore citer comme décisif pour le sens militaire de *explōrāre* le passage suivant de Virgile (Æn. XI, 511 suiv.). A la suite d'*exploratores* nom. rapporté plus haut, on lit aux vers 512-513 :

equitum levia improbus arma
praemisit, *quaterent campos* (Énée envoie de la cavalerie légère pour qu'elle *batte la contrée.*)

L. DELARUELLE

NOTES CRITIQUES

SUR QUELQUES PASSAGES D'AUTEURS LATINS

NOTES CRITIQUES

SUR QUELQUES PASSAGES D'AUTEURS LATINS

Par L. Delaruelle.

Plaute, *Most.*, 543.

Accedam atque adpellabo. Ei, quam timeo miser.

L'ensemble dont ce vers fait partie est considéré, par certains éditeurs, comme le siège d'une interpolation. Nous nous contenterons, ici, d'examiner le vers en lui-même, sans discuter la question de l'interpolation. Dans le texte qu'on a lu plus haut, *Ei* est déjà le résultat d'une correction ; les manuscrits donnent : *Et*. Cette correction, dont les éditeurs se sont contentés, ne suffit pas, semble-t-il, à nous rendre le texte authentique. Il me paraît évident qu'il faut lire *quom* au lieu de *quam*. La locution employée ici se rencontre souvent dans la langue des comiques : plus souvent, il est vrai, sous la forme *ei mihi quom* (Cf. *Men.*, 304, *And.*, 622), mais cependant, dans les *Captiui* (995), on rencontre *Eheu, quom*. C'est, autant dire, la même tournure : *Ei quom*, que nous proposons de reconnaître ici.

Ibid., 675.

... Pultadum foris,
Atque euoca aliquem intus ad te, Tranio.

Tel est le texte des manuscrits. Pour être complet, il man-

que au vers un demi-pied ; Ritschl l'a suppléé en ajoutant *huc* devant *intus*. Cette addition est tout à fait conforme à l'usage de Plaute qui, dans de semblables phrases, précise toujours, par des pléonasmes, l'action qui est ordonnée. Mais cette addition n'explique pas encore la faute commise par les copistes. Pour en rendre compte, il suffit d'admettre que le manuscrit archétype présentait, au lieu de *huc*, la forme archaïque de l'adverbe, c'est-à-dire : *hoc*. On sait que cette forme se lit encore dans les manuscrits en certains endroits de Plaute (p. e. *Merc.*, 321) et qu'on la trouve encore dans Virgile (*Aen.*, 8, 423). Dans le vers de la *Mostellaria*, c'est *hoc* qu'il faut, selon nous, restituer.

Ibid., 1093.

Quid si igitur ego accersam homines ? TR. Factum esse iam oportuit.

Ce vers, dans les manuscrits, n'est précédé d'aucun sigle de personnage. Si l'on examine la suite du dialogue, il apparaît tout de suite que toute la phrase *Quid... homines ?* est dite par Theopropides. Une première correction consiste à rétablir ce nom en tête de notre vers ; les éditeurs n'y ont pas manqué. En revanche il est moins aisé de trouver les conjectures qui rendraient le vers correct. Depuis Camerarius, on s'accorde à transposer *esse* et *iam* : cela suffit à remettre le second hémistiche sur ses pieds. Mais le premier reste toujours boiteux, trop court d'un demi-pied, et dès lors on doit se demander s'il n'y a pas une connexité entre les fautes que les copistes ont pu laisser dans le premier et le second hémistiche. Pour moi, je croirais volontiers que, dans le texte original, *iam* se trouvait placé après *igitur*. D'autre part, il serait assez naturel que le verbe *accersam* fût précisé par un adverbe de lieu ; ici c'est *huc*, que l'on attend, comme dans *Capt.*, 950 : « Tyndarum huc

arcessite ». En faisant cette double correction, on remet le vers sur ses pieds, la coupe étant maintenant après 4 pieds et demi. On peut même, au lieu de *huc,* rétablir la forme *hoc,* archaïque, dont la chute s'explique mieux, devant *homines*. Le vrai texte serait celui-ci :

< TH. > Quid si igitur iam ego accersam *hoc* homines ? TR. Factum esse oportuit.

J'ai déjà expliqué pourquoi *hoc,* devant *homines,* pouvait facilement tomber. Quant à *iam,* ce mot, d'abord omis, aurait été récrit dans la marge, puis replacé dans le texte, mais hors de son rang.

Térence, *Hec.*, 845-847.

PAR. Maneo. PAM. Sic te dixe opinor, inuenisse Myrrinam
Bacchidem anulum suom habere. PAR. Factum. PAM. Eum quem olim ei dedi :
Eaque hoc te mihi nuntiare iussit : itane est factum ? PAR. Ita, inquam.

Tel est, pour ces quatre vers, le texte d'Umpfenbach et de l'édition de Tauchnitz (donnée par Dziatsko) ; *dixe* est le résultat d'une correction due à Bentley : les manuscrits ont *dixisse,* qui donne un vers impossible à scander. Cette mauvaise leçon est la seule chose qui, dans ce passage, ait attiré l'attention des critiques.

Et cependant on ne voit pas que les premiers vers présentent un sens satisfaisant. « Myrrina, dirait Pamphile, a découvert que Bacchis avait *sa* bague. » Or c'est de la bague de Philumena qu'il est ici question : Pamphile, on s'en souvient, la lui avait arrachée en lui faisant violence et il l'avait ensuite donnée à sa maîtresse Bacchis. D'ailleurs, reportons-nous aux autres vers où il est question de cette reconnaissance par le moyen de la bague. Aux vers 811-812, quand Bacchis fait prévenir Pamphile par Parménon,

l'esclave demande : « N'aurai-je rien d'autre à dire ? », et Bacchis de répondre :

Etiam : cognosse anulum illum Myrrinam
Gnatae suae fuisse, quem ipsus olim mi dederat.

De même, au vers 830, dans le monologue où elle raconte la scène de la reconnaissance (*Eum* représente *anulum,* exprimé dans le vers précédent) :

Eum haec cognouit Myrrina in digito modo me habente.

C'est Myrrina qui reconnaît la bague ; mais elle ne peut en parler comme d'une chose *sienne* ; il s'agit de la bague de sa fille et il semble indispensable que l'idée de Philumena soit exprimée dans le vers 846. Je proposerais de lire :

Bacchidem anulum *suae* habere *gnatae,* eum quem olim ei dedi :...

On voit en quoi consiste l'essentiel de la correction : à remplacer *Factum* par *gnatae,* qui préciserait *anulum.* Il faut, du même coup, barrer dans ce vers les deux sigles de personnages et changer *suom* en *suae* : on a une phrase continue qui présente un sens satisfaisant.

Mais comment s'explique cette faute, qui devait passer dans tous les manuscrits ? Je suppose que, dans le vers 846, *Factum* (au lieu de *gnatae*) vient du vers 847 (*itane est factum?*) : en copiant le 846, le scribe, distrait, aura pendant un instant laissé errer son regard sur le vers suivant. Une fois commise cette première faute, il fallait bien donner un sens à ce *Factum.* On le considéra comme une réplique de Parménon : d'où introduction de deux sigles de personnages, devant *Factum* et devant *Eum.* De plus *suae* n'avait plus de sens : on fit rapporter ce possessif à *anulum,* en changeant la terminaison.

Dira-t-on que nous n'avons pas le droit d'expulser *Fac-*

tum de ce vers? Cependant le mot, à cette place, ne laisse pas d'être suspect. Pamphile a commencé par poser à Parménon une série de questions très brèves et, chaque fois, Parménon y a répondu. Mais, à présent, le ton du dialogue a changé. Dans une longue phrase, Pamphile reprend, en précisant bien chaque circonstance, le récit que lui a fait Parménon, et celui-ci n'a aucune raison de couper la phrase de son maître avant le moment où une question nouvelle (*itane est factum?*) lui est expressément adressée. S'il interrompt avant *Eum quem olim*... (846) il doit interrompre aussi avant *Eaque hoc te mihi*... (847). Il semble donc qu'en lui-même *Factum* soit suspect. Si on le supprime du vers 846, le comique vient du contraste entre la volubilité joyeuse de Pamphile et l'ébahissement de Parménon, qui n'a plus un mot à placer.

Cicéron, *Att.*, I, 14, 3.

Proximus Pompeium sedebam. Intellexi hominem moueri, utrum Crassum inire eam gratiam, quam ipse praetermisisset, an esse tantas res nostras, quae tam libenti senatu laudarentur, ab eo praesertim, qui mihi laudem illam eo minus deberet, quod meis omnibus literis in Pompeiana laude perstrictus esset.

Tel est le texte de C. F. W. Mueller (édit. Teubner, 1905). Je laisserai de côté, dans cette phrase, la difficulté que soulèvent ces deux infinitifs : *utrum Crassum inire... an esse tantas res nostras* ; renonçant à la résoudre, j'examinerai seulement le dernier membre de la phrase : « quod meis omnibus literis in Pompeiana laude perstrictus esset ». Il renferme deux difficultés, l'une sur *meis omnibus literis,* l'autre sur *perstrictus esset,* et dont chacune veut être considérée isolément.

Il semble bien difficile, pour *meis omnibus litteris,* de garder tel quel le texte des manuscrits. Watson, il est vrai,

explique ainsi l'expression : « dans tous mes efforts littéraires ». En admettant qu'il soit latin, ce serait là un tour bien inattendu et bien contourné : il ne s'agit pas ici de l'activité littéraire de Cicéron, mais bien de son activité politique. Ce qu'on attendrait, c'est une mention de ses discours; au lieu de *litteris,* c'est *orationibus* qu'on voudrait lire.

Ce mot *orationibus,* Tyrrell le rétablit dans son texte, d'après l'édition *princeps* de Rome, et il lit : *quod meis orationibus, omnibus litteris...* Avec cette leçon, *litteris* ne fait plus que renforcer *orationibus* et il faudrait traduire : « dans mes discours, à chaque lettre (!) de ces discours ». L'hyperbole est bien singulière ; si Cicéron en avait eu l'idée, il aurait, semble-t-il, entre *orationibus* et *litteris,* glissé un second terme qui aurait ménagé la transition ; il aurait écrit, par exemple, *quod meis orationibus, omnibus uerbis, omnibus litteris.* Mais, au fait, est-il vraisemblable qu'il y ait eu ici un redoublement d'expression ? Nous ne le pensons pas : *litteris,* tout seul, ne se comprend pas ; *orationibus* va très bien pour le sens ; mais, si on l'introduit dans le texte, il faut en expulser *litteris.*

Pour moi, je croirais volontiers qu'il y avait, dans le texte primitif : *quod in meis orationibus.* Ces mots, écrits avec des abréviations, ne furent pas lus correctement : *in* fut sauté devant *meis* et le substantif *orationibus* fut pris pour l'adjectif *omnibus.* La phrase n'avait plus de sens et c'est pour lui en donner un qu'un copiste maladroit aurait ajouté *litteris* (au sens de *epistulis*). Ces hypothèses ne sembleront pas trop arbitraires si l'on étudie le caractère des fautes que présente le *Mediceus* : le manuscrit d'où dérive celui-ci contenait évidemment de nombreuses abréviations et il est souvent arrivé que le copiste n'ait pas su les résoudre.

J'avoue qu'à la fin du membre de phrase le texte ne me semble pas mieux établi. On explique (voir le *Choix de let-*

tres, publié par Hild chez A. Colin, pp. 64-65) : « parce que Crassus se sentait atteint par les éloges que Cicéron ne cessait de décerner à Pompée ». Mais ce n'est pas là ce que signifie la littéralité du texte latin ; ici le passif *perstrictus esset* ne peut, selon moi, signifier qu'une chose : que Crassus avait été « attaqué », *directement,* par des mots blessants de Cicéron. Ce n'est pas attaquer une personne que faire l'éloge de son rival, et je ne pense pas qu'on puisse mettre au compte de Cicéron pareille manière de s'exprimer. En somme, que veut-il dire? que ses continuels éloges de Pompée avaient porté ombrage à Crassus. C'est une idée semblable à celle qu'il exprime dans le *Brutus* (323), quand il parle de sa rivalité avec Hortensius : *consulatusque meus... illum primo leuiter perstrinxerat.* Ici, voici comment je lirais tout le membre de phrase : « quod *in* meis *oratio*nibus *eum* pompeiana lau*s* perstr*in*xisset ».

Certaines de ces corrections ont déjà été expliquées ; pour les autres, voici ce qu'on peut dire. L'origine des corruptions qu'elles supposent aurait été une faute commise sur *eum,* écrit *eū* et lu *in*. Cette première faute aurait amené à corriger *laus* en *laude*. Dès lors, le sens de ce qui précédait devait suggérer au copiste la forme *perstrictus esset* au lieu de *perstrinxisset*. Peut-être les chances d'erreur se trouvaient-elles encore augmentées par ce fait que dans les mots comme *perstrictus,* le manuscrit archétype figurait la finale *-us* au moyen d'une abréviation.

G. DOTTIN

—

ARGUTE LOQUI? OU *AGRICULTURAM?*

LES GAULOIS ORATEURS? OU AGRICULTEURS?

ARGUTE LOQUI? ou *AGRICULTURAM?*

LES GAULOIS ORATEURS? ou AGRICULTEURS?

Par G. Dottin.

Le grammairien latin Flavius Sosipater Charisius, qui composa vers le quatrième siècle une *Ars grammatica* en cinq livres, nous a conservé, à propos du superlatif *industriosissime,* un curieux fragment de Caton sur les occupations des Gaulois.

Industriosissime M. Cato Originum II : pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur : rem militarem et argute loqui [1].

Cette phrase de Caton, appliquée par les historiens de nos origines nationales à l'ensemble de la race celtique, a eu un succès singulier. Il est depuis longtemps convenu que les Gaulois — nos ancêtres — avaient pour caractéristiques à la fois la valeur guerrière et l'habileté oratoire. En réalité, si l'on examine de près le texte transmis par Charisius, on se convainc bientôt qu'il n'a pas la portée qu'on lui a attribuée, et qu'il s'écarte sans doute, sur un point, du texte primitif des *Origines.*

Caton voulait-il parler des Gaulois transalpins? C'est très

1. *Grammatici latini ex recensione* H. Keilii, vol. I, p. 202, l. 20-22. H. Peter, *Veterum Historicorum romanorum relliquiae,* p. 61, nº 34.

peu probable ; car la province de Gaule transalpine ne fut créée qu'en 121 avant J.-C. ; et le second livre des *Origines* aurait été publié, avec le premier et le troisième, vers l'an 166 avant J.-C.[1]. La seule Gaule que connaît Caton est la Gaule cisalpine. Pline[2] nous a d'ailleurs conservé quelques fragments des *Origines* relatifs à divers peuples celtiques de la Cisalpine, les *Cenomani*, les *Boii*. On ne peut donc guère douter que la phrase de Caton s'applique aux Gaulois d'Italie.

Essayons maintenant d'en préciser le sens en la comparant aux textes analogues.

La réputation de valeur guerrière que les Gaulois avaient dans l'Antiquité est incontestable[3]. Les peuplades gauloises rivalisaient de bravoure entre elles. César nous apprend que les Belges étaient les plus braves des peuples de la Gaule, que les Helvètes l'emportaient en courage sur les autres Gaulois[4]. Les Bellovaques surpassaient en gloire militaire tous les Gaulois et les Belges[5]. L'assertion de Caton est donc sur ce point confirmée par les historiens grecs et latins.

Il n'en est pas tout à fait de même de l'habileté oratoire, sur laquelle les témoignages des anciens sont assez confus.

Diodore de Sicile, qui, vraisemblablement, nous conserve l'opinion de Poseidônios, lequel avait voyagé dans la Gaule transalpine, nous dit que les Gaulois, dans les conversations, sont *laconiques* et s'expriment le plus souvent par allusions et sous-entendus ; ils emploient beaucoup l'hyperbole pour se vanter eux-mêmes et pour abaisser les autres ; ils sont

1. Teuffel, *Geschichte der römischen Literatur,* 3e éd., § 120, 2, p. 196. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique,* t. XII, p. 190-191.
2. *Histoire naturelle,* III, 20, 116 ; 23, 130.
3. Polybe, II, 14 ; 30 ; Tite Live, V, 44 ; Florus, II, 4 ; Elien, *Histoire variée,* XII, 23 ; Ammien Marcellin, XV, 12, 3.
4. *Guerre de Gaule,* I, 1.
5. *Guerre de Gaule,* VIII, 6, 2.

menaçants, hautains, portés au tragique ; ils ont l'esprit pénétrant et ne manquent pas de disposition naturelle à s'instruire[1].

Strabon leur attribue un esprit simple, pas méchant, que l'on peut persuader de s'adonner aux études pratiques comme la science et l'éloquence ; à la simplicité et à l'emportement il faut ajouter souvent la sottise et la jactance[2].

Méla leur accorde un talent de parole qui leur est propre[3].

Tacite rapporte que les Romains d'Agricola disaient préférer les dispositions naturelles des Bretons à l'instruction des Gaulois et avaient ainsi amené les habitants de la Grande-Bretagne, qui peu avant refusaient d'apprendre le latin, à désirer se former à l'éloquence[4].

Enfin, outre ces érudits, deux poètes latins font allusion à la facilité de parole des Gaulois. Silius Italicus, à propos des Gaulois d'Annibal, mentionne la faiblesse de caractère et la vantardise de la race celtique[5], et Juvénal dit que l'éloquente Gaule a formé les avocats bretons[6].

Quelles que soient les contradictions et les obscurités de

1. Κατὰ δὲ τὰς ὁμιλίας βραχυλόγοι καὶ αἰνιγματίαι [καὶ τὰ πολλὰ αἰνιττόμενοι] συνεκδοχικῶς, πολλὰ δὲ λέγοντες ἐν ὑπερβολαῖς ἐπ' αὐξήσει μὲν αὑτῶν, μειώσει δὲ τῶν ἄλλων, ἀπειληταί τε καὶ ἀνατατικοὶ καὶ τετραγῳδημένοι ὑπάρχουσι, ταῖς δὲ διανοίαις ὀξεῖς καὶ πρὸς μάθησιν οὐκ ἀφυεῖς. Diodore, V, 31, 1.

2. τὸ δὲ σύμπαν φῦλον... ἀρειμάνιόν ἐστι καὶ θυμικόν τε καὶ τάχυ πρὸς μάχην, ἄλλως τε ἁπλοῦν καὶ οὐ κακόηθες... παραπεισθέντες δὲ εὐμαρῶς ἐνδιδόασι πρὸς τὸ χρήσιμον, ὥστε καὶ παιδείας ἅπτεσθαι καὶ λόγων. *Géographie,* IV, 4, 2. Τῷ δ' ἁπλῷ καὶ θυμικῷ πολὺ τὸ ἀνόητον καὶ ἀλαζονικὸν πρόσεστι. *Ibid.,* IV, 4, 5.

3. *Chorographie,* III, 2.

4. Jam vero principum filios liberalibus artibus erudire et ingenia Britannorum studiis Gallorum anteferre, ut, qui modo linguam romanam abnuebant, eloquentiam concupiscerent. *Agricola,* 21.

5. Ingenio fluxi... vaniloquum Celtae genus. *Puniques,* VIII, 16-17.

6. Gallia causidicos docuit facunda Britannos. *Satires,* XV, 111.

ces textes, il serait néanmoins possible à un historien ingénieux d'en tirer une confirmation du texte de Caton, quoique les écrivains que nous venons de citer aient eu en vue, non pas les Gaulois de la Cisalpine, mais les Transalpins, et quoique les temps où ils ont écrit soient singulièrement divers et éloignés de Caton. Malheureusement, nous avons, précisément sur la question qui nous intéresse, un témoignage de premier ordre d'un contemporain de Caton, Polybe, et ce témoignage est loin de concorder avec celui de Caton.

« Parce qu'ils [les Cisalpins] couchaient sur la paille et mangeaient de la viande et que de plus ils ne pratiquaient que l'*art de la guerre et l'agriculture* (ἔτι δὲ μηδὲν ἄλλο πλὴν τὰ πολεμικὰ καὶ τὰ κατὰ γεωργίαν ἀσκεῖν), ils avaient un genre de vie simple *sans qu'une autre science ou un autre art existât du tout chez eux* (οὔτ' ἐπιστήμης ἄλλης οὔτε τέχνης παρ' αὐτοῖς τὸ παράπαν γινωσκομένης)[1]. »

Polybe ayant composé les trente premiers livres de ses *Histoires* pendant son exil à Rome, de 166 à 150, la phrase de Polybe est à peine postérieure de quelques années à la phrase de Caton dont les *Origines* (livres I-III) parurent en 166. On ne peut donc admettre qu'entre la date des *Origines* et celle des *Histoires*, les occupations et le caractère des Cisalpins eussent changé au point que, de beaux parleurs, ils fussent devenus agriculteurs. Il serait excessif, d'autre part, d'exiger que Polybe ait vu les Cisalpins du même point de vue que Caton, et il est possible, quoique peu vraisemblable, que l'historien Polybe ait remarqué leurs talents d'agriculteurs et que Caton, qui a composé un traité d'exploitation agricole, ait été surtout frappé par leur habileté d'orateurs. Il reste toutefois que deux écrivains contempo-

1. Polybe, *Histoires*, II, 17.

rains, voulant désigner les Cisalpins par deux caractéristiques importantes, se sont trouvés d'accord lorsqu'il s'est agi de la première et sont en contradiction sur la seconde. Cela peut suffire pour que nous mettions en doute la seconde partie de l'un ou de l'autre des deux textes.

Tandis qu'il n'est question de l'éloquence des Cisalpins que dans le fragment de Caton, Polybe s'étend longuement sur la fertilité de la vallée du Pô et le développement de l'agriculture en Cisalpine : « Les expressions manquent, » écrit-il, « pour dire la fertilité de ce pays. L'abondance du blé y est telle que l'on a vu plus d'une fois le médimne sicilien de froment ne valoir que quatre oboles, celui d'orge, deux, et le métrète de vin ne pas coûter plus qu'une mesure d'orge. Le millet et le panic y poussent à foison ; les chênes fournissent tant de glands que la plupart des porcs consommés en Italie ont été nourris en Cisalpine. Les voyageurs qui s'arrêtent dans les auberges ne conviennent pas du prix de chaque objet séparément, mais ils demandent combien on prend par tête et le plus souvent l'hôte s'engage à fournir tout ce qui est nécessaire pour un quart d'obole et le prix est rarement dépassé »[1]. De plus, il est probable que Caton, dans le livre II des *Origines,* parlait en quelque endroit des productions de la Cisalpine ; nous avons, en tout cas, grâce à Varron, un fragment des *Origines* sur les quartiers de porc salé provenant de Gaule[2]. On ne pourrait opposer à ces témoignages précis que la vague assertion de Cicéron d'après laquelle les Gaulois trouveraient honteux de produire du blé par le travail de leurs mains et c'est pourquoi

1. *Histoires,* II, 14. Cf. Strabon, V, 1, 12.
2. De magnitudine Gallicarum succidiarum Cato scribit his verbis : In Italia in scrobes terna atque quaterna milia aulia succidiavere. Sus usque adeo pinguitudine crescere solet ut se ipsa stans sustinere non possit neque progredi usquam. Varron, *De l'agriculture,* II, 4, 11.

ils vont en armes moissonner les champs des autres[1]. Strabon s'en est visiblement inspiré lorsqu'il nous représente les Celtes comme étant plutôt des guerriers que des agriculteurs ; « ils sont », dit-il, « forcés de cultiver la terre maintenant qu'ils ont déposé les armes »[2]. Cicéron qui écrivait cette phrase en 54-53, à l'époque de la campagne de César contre les Éburons, entend désigner sans doute plutôt les Transalpins que les Cisalpins par le nom général de *Galli*. En tout cas, le texte de Cicéron ne peut infirmer celui de Polybe.

Comme on ne peut mettre en doute les textes de Polybe sur la fertilité de la Cisalpine, d'où il résulte que l'agriculture était une des deux occupations principales des Cisalpins, la seconde étant la guerre, s'il faut corriger soit le τὰ κατὰ γεωργίαν de Polybe, soit le *argute loqui* de Caton, le bon sens nous conduit à suspecter plutôt le texte de Caton que celui de Polybe. Il nous faut donc décider si le texte de Caton a pu être altéré.

Ce texte ne nous est parvenu que dans un manuscrit du commencement du VIII[e] siècle ou de la fin du VII[e], conservé à la Biblioteca Borbonica de Naples (IV A. 8) et provenant de Bobbio. Ce manuscrit est en mauvais état et plein d'abréviations. Les trois autres manuscrits de Charisius (Vindobonensis 16, Parisinus 7 560, Parisinus 7 530), incomplets, ne renferment pas le passage qui nous intéresse[3]. Le manuscrit de Naples, ainsi que les deux copies qui en ont été faites au XVI[e] siècle et qui sont conservées à la même bibliothèque, ne contient, si l'on s'en rapporte à l'apparat critique de Keil,

1. Galli turpe esse ducunt frumentum manu quaerere, itaque armati alienos agros demetunt. *République*, III, 9, 15.

2. οἱ δ'ἄνδρες μαχηταὶ μᾶλλον ἢ γεωργοί· νῦν δ' ἀναγκάζονται γεωργεῖν, καταθέμενοι τὰ ὅπλα. *Géographie*, IV, 1, 2.

3. Cf. Keil, *Grammatici latini*, t. I, préface.

aucune particularité pour les mots *argute loqui*[1]. Cette leçon n'est donc garantie que par un seul manuscrit postérieur à Caton de plus de huit siècles.

On peut se demander si la leçon *argute loqui* est correcte et conforme aux habitudes des anciens Latins. La phrase de Caton, telle qu'elle nous est donnée par Charisius, présente la construction singulière d'un infinitif complément direct coordonné à un nom et traité comme un substantif. Une telle construction est très rare, sinon unique, en latin. La lecture attentive que j'ai faite tant du *De re rustica* que des fragments de Caton ne m'a point fourni d'exemple analogue. Parmi les exemples que les grammairiens[2] rapprochent de ce texte de Caton, il n'y en a point qui lui soient exactement comparables. L'exemple de Plaute, *Poenulus,* I, 2, 100 (103) répartit un substantif représenté par un pronom et un infinitif entre deux personnages

— Ego amo hanc

— At ego esse et bibere.

C'est chez Virgile, *Énéide,* VI, 620, que l'on trouve la construction le mieux comparable à celle de Caton[3] :

Discite justitiam moniti et non temnere divos.

Mais ce qui différencie essentiellement encore le texte de Caton, c'est que le substantif et l'infinitif y sont introduits

1. C'est ce qu'a confirmé par une lettre M. E. Martini, préfet de la Bibliothèque de Naples, à qui M. H. Teulié, bibliothécaire de l'Université de Rennes, avait bien voulu demander si *argute loqui* présentait sur le manuscrit quelque particularité.

2. Holtze, *Syntaxis priscorum scriptorum latinorum usque ad Terentium,* t. II, p. 25 ; Kühner, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache,* t. II, p. 490 ; Dräger, *Historische Syntax der lateinischen Sprache,* t. I, p. 331.

3. Cf. Horace, *Odes,* I, 1, 20 : nec...pocula... nec...demere... spernit ; II, 16, 37 : spiritum... dedit... et spernere ; III, 14, 15 : nec tumultum, nec mori... metuam.

par *duas res* ; or *duas res* ne peut guère annoncer que deux substantifs ; et on ne trouve point ailleurs *duas res* ainsi construit.

D'autre part, les philologues anciens et modernes s'accordent à regarder l'emploi de l'infinitif latin pris substantivement, comme un emprunt à la syntaxe grecque [1]. Or Caton n'est pas précisément un des auteurs latins dont le style serait le plus pénétré d'hellénisme. On sait que Caton fut un adversaire résolu de la culture grecque et on ne peut guère révoquer en doute les nombreux témoignages d'après lesquels il était déjà vieux quand il apprit le grec pour la première fois [2].

Pour la même raison, il est difficile d'admettre, avec M. d'Arbois de Jubainville [3], que la phrase de Caton n'est qu'une adaptation latine du vers bien connu de l'*Odyssée,* II, 272 :

Οἷος ἐκεῖνος ἔην τελέσαι ἔργον τε ἔπος τε.

On peut donc conclure que, du point de vue grammatical, *argute loqui* est une leçon très contestable.

Il resterait à démontrer que *argute loqui*, mauvaise leçon contredite par Polybe, conservée par un seul manuscrit, peu conforme à la syntaxe latine, peut être la corruption paléographique d'une bonne leçon perdue. Cette bonne leçon doit être constituée par un substantif accompagné ou non d'une détermination.

1. Servius, chez Keil, *Grammatici latini,* t. IV, p. 411 ; Sergius, *ibid.*, p. 502. Wœlfflin, *Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik,* t. III (1886), p. 71. Brenous, *Étude sur les hellénismes dans la syntaxe latine,* p. 341-345.

2. Cicéron, *De senectute,* I, 8 ; *Académiques,* II, 2 ; Cornelius Nepos, *Caton,* 3 ; Quintilien, XII, 11 ; cf. Plutarque, *Caton,* 12. C'est pourtant ce qu'essaie de faire Berger, dans son *Histoire de l'éloquence latine,* t. II, p. 15-16.

3. *Cours de littérature celtique,* t. VI, p. 393-394.

Le texte de Polybe suggère tout d'abord *agriculturam*. On peut remarquer que, si l'on suppose que *m* était représenté par l'abréviation ordinaire, les deux leçons *argute loqui* et *agriculturā* contiennent le même nombre de lettres :

a g r i c u l t u r ā
a r g u t e l o q u i

De plus, les lettres qui entrent dans la composition des deux mots sont les mêmes, à l'exception de trois : *e, o, q* dans *argute loqui, a, c, r* dans *agriculturā*. Puis, le groupe de lettres initial *arg* est, avec interversion, identique à *agr*. Enfin la place de *l* est la même dans les deux mots.

Quelle était l'écriture du manuscrit dans lequel un scribe mal avisé aurait lu *argute loqui* au lieu de *agriculturā*? Ce n'est certainement pas un manuscrit en capitales :

A G R I C V L T V R Ā
A R G V T E L O Q V I

Le manuscrit de Charisius est en écriture anglo-saxonne. Dans cette écriture l'*l* est la lettre la plus caractéristique, parce que seule elle dépasse le niveau supérieur des autres lettres. La correspondance singulière de *l* dans les deux mots *argute loqui* et *agriculturam* pourrait amener à penser que la faute aurait été commise sur un manuscrit anglo-saxon ou irlandais. La provenance de Bobbio, où il y avait des scribes irlandais[1], n'est pas pour contredire cette hypothèse. Mais l'écriture irlandaise, si, à la rigueur, elle peut rendre compte d'une confusion de *ra* avec *qui* (la barre verticale de l'*r* aurait été prise pour celle du *q* et la seconde partie de l'*r* aurait été confondue avec l'*a* suivant) ne saurait expliquer d'une façon satisfaisante, il faut en convenir, la

1. Cf. Zimmer, *Ueber die Bedeutung des irischen Elements für die mittelälterliche Cultur* (*Preussische Jahrbücher*, t. LIX, p. 27-59).

substitution de *argute loqui* à *agriculturam*. Est-ce une aberration de copiste ou une correction fautive due à quelque demi-savant qui se rappelait et les textes de Cicéron sur l'inaptitude des Gaulois à l'agriculture et le texte de Juvénal sur l'éloquence gauloise, mais qui ignorait le texte de Polybe ?

En résumé, quelques difficultés de détail que présente la discussion paléographique, nous n'en avons pas moins, semble-t-il, un certain nombre de raisons, et de divers ordres, pour tenir comme suspecte la leçon *argute loqui*. Et si notre conjecture n'était pas trop hardie, Caton et Polybe seraient d'accord pour reconnaître aux Gaulois de la Cisalpine deux sortes d'occupations, la guerre et l'agriculture, et les Celtes de la vallée du Pô n'auraient aucun droit à l'habile faconde que, sur la foi d'une leçon douteuse de Charisius, nous leur attribuons depuis plusieurs siècles.

A. ERNOUT

—

DE L'EMPLOI DU PASSIF DANS LA MULOMEDICINA CHIRONIS

DE L'EMPLOI DU PASSIF DANS LA MULOMEDICINA CHIRONIS

Par A. Ernout.

C'est un grand service que M. Oder a rendu aux latinistes qu'intéresse l'histoire du développement des langues romanes, en éditant le recueil de prescriptions vétérinaires intitulé *Mulomedicina Chironis*[1]. Outre qu'il peut être daté avec assez de précision et situé aux environs de l'an 400 après J.-C. (voir Oder, préf. XIII), il est écrit par un homme peu lettré, mal informé des règles de la grammaire classique, dont le style offre une image assez exacte de la langue vulgaire de son époque :

« Chiron vero et Aspyrtus diligentius cuncta rimati eloquentiae inopia ac sermonis ipsius vilitate sordescunt », dit Végèce (præf. § 1) qui d'ailleurs l'a pillé impudemment. Mais en dépit du grand intérêt linguistique du livre, il n'a suscité que peu de travaux : on ne peut guère citer que les index excellents que M. Oder a joints à son édition, et deux articles peu importants de MM. Lommatzch et Heraeus dans l'*Archiv* de Wölfflin XII, 401 et suiv. ; XIV, 119 et suiv.

On s'est proposé ici d'étudier dans ce texte l'usage syn-

1. Claudii Hermeri Mulomedicina Chironis edidit Eugenius Oder, Leipzig, Teubner, XXXVII, 467 pp.

taxique du passif. Le style et la langue de la Mulomedicina étant remarquablement monotones, comme on peut s'y attendre dans un livre composé uniquement de diagnostics et de formules, il n'a pas été nécessaire de porter l'enquête sur tout l'ouvrage ; seules les formes du livre III (p. 36-89) ont été examinées. Mais une lecture attentive des autres chapitres n'a apporté aucun résultat nouveau ou discordant : si l'on poussait plus loin l'étude, le nombre des exemples serait modifié : les conclusions générales subsisteraient toutes.

Formes passives de l'infectum.

Indicatif présent. — Seules sont attestées les 3[es] personnes du singulier et du pluriel. Dans la plupart des cas, l'indicatif présent passif s'emploie pour exprimer un fait d'une manière générale et indéterminée, sans qu'il s'y joigne aucune idée temporelle d'actualité opposée au futur ou au passé. Le sens est exactement semblable à celui du français *on* :

cura autem paene omnium similis adhibetur 262 ; quod emorigia appellatur 142 ; huius morbi, qui appellatur maleos 162 : cf. 142, 164, 165, 179, 204, 211, 247, 209 (2 fois) ; catulum lactantem vivum... conditur eodem modo 199 ; omnis esca... difficiliter coquitur 116 ; quod vitium difficiliter curatur 228 ; curatur autem hoc modo : solve illius iugulares venas 291 (noter la valeur égale de *curatur* et de *solve* que pourraient très bien remplacer *solvuntur* « on lui ouvre » ou *solvantur* « qu'on lui ouvre ») ; curantur autem sic, sanguinis detractione 293 ; titymallum radicem... datur morbidis 201 ; deinde datur ei fenum et tertia die infunditur anacallidis tritae 293 ; cura et potiones singulis capitulis suis inferius demonstrantur 262 ; sic tamen detrahitur et abstineto,

prout corpus habuerit 144 ; hoc est maleos, quod dicitur, subcutem 125 (2 exemples semblables); quae passio coactio dicitur 149 ; quae passio doloris enfragma dicitur, quae latine obturationem vocatur 210 ; qui morbus graece cephaloponia dicitur 266 ; donec hic humor coagulatus, colare dissolvitur stercoris redundationem, intestina maiora laxaverit 212 ; quod si educitur in ambulandum 115 ; quotiens ei sanguis emittitur 247 ; fumigatur farina infusa in vinum aut galbanum, et infunditur intra cucumeris agrestis reliqua pars tusarum ; miscentur galbani, nitri obolum, deinde solvitur aqua, ex sextario infunditur per quatriduum tantumdem cottidie, aut stercore sicco humano, quod commiscetur post sanguinis detractionem 282-283 ; intelligitur ergo et curabitur sic 133 ; intelligitur hoc modo 134 ; unde intelligitur sanguinis corruptio esse 180 (la construction de la phrase prouve que l'emploi de l'impersonnel passif a cessé d'être vivant, et qu'il n'est plus maintenu que par la tradition scolaire) ; si quod iumentum sincopaverit, sic intelligitur 239 ; intelligitur autem passio ex eo, quod 290 ; cuius et tergus durum et contractum invenitur 170, cf. 171, 183, 184 (2 fois) 192 ; difficilis ratio intelligendi aput prudentes veterinarios invenitur 182 ; vel nunc tardius aliqua liberatur 207 ; in quibus praecipitur suffumigari ea iumenta 167 ; mais ideoque praecipitur fumigare 193, cf. 181 ; quae et ipsa plures coinquinat et tardius sanatur 172 ; morbus verissime vocatur maleos 164 ; unde haec valitudo ilion vocatur 215 (mais unde et contagium ab eo dictum est 165).

Ailleurs le présent passif a la valeur médio-passive du moyen grec, et se traduit en français par le verbe accompagné du réfléchi. Dans la plupart des cas, il est assez délicat de saisir la nuance de sens qui distingue ce présent de la forme périphrastique composée du participe en *-to-* joint à *sum*, et de fait l'auteur de la Mulomedicina emploie indiffé-

remment les deux types, usant même du présent là où le perfectum est attendu.

propter quod comprehenditur caput similiter et pulmo, ubi primum morbus se abscondit 174 ; hic autem strophus concipitur... quibus ex coactione sudor totius corporis, sicut fieri solet, humorem excludatur (?) foris extra cutes 220 ; (excludatur est incompréhensible) ;... auriculas demissas habuerit, et in ambulationem conquassatur, toto corpore feritur 273 ; spasmus nervorum in corde constringitur 260 ; ab hoc quia totum caput febri continetur 120 ; cum enim sanguis evagatur... et corrumpitur 180 ; et cum procubuit... dilatatur 118 ; qui febricitant, sic cognosces: quorum caput ducitur usque ad terram 247, cf. 162 (on attendrait ici ductum est « dont la tête est penchée vers la terre ») ; contigit......ut iumentum evirietur 163 (sens moyen « perdre ses forces »); ex qua ratione omnis spurcitia humoris relaxata excluditur 217 ; quod cum magis in eis ventus maior nutritur 215, cf. 222 ; ex qua similitudine... praecluditur stercoris vadum 211 ; tabescit a renibus, id est ab articulis lumborum, unde regitur 176 ; ex qua praeclusione tenditur ipse colus 212.

Troisième personne du pluriel. — Mêmes emplois qu'au singulier :

I. — hi autem, qui hoc vitium doloris patiuntur, strophus (= strophosi) appellantur 219 ; si quando appellantur 225 ; non enim similiter iumenta atque homines... curantur 153 ; curationes inferius demonstrantur 151 (cf. sunt autem haec potiones infra scriptae 190, l'infectum et le perfectum sont employés indistinctement avec des valeurs égales); vix quidem evelluntur, et ipsa hora tibi in manu similiter (= simul) cohaerentur 236 (evelluntur a entraîné la formation barbare cohaerentur) ; prima enim doloris vitia ex praesenti nata inveniuntur 206, cf. multae valitudines nasci manifeste

inveniuntur 191 ; humores in ano inveniuntur 225 ; rarenter ex his duabus passionibus iumenta liberantur 211, cf. 172, 216, 259 ; si per plures dies potionentur 227 ; accepta sanantur 278 ; ures ei temporales venas... sicut sidoratici uruntur 296.

II. — tempora eius colligantur (= collecta sunt) et male escatur 270 ; nervi totius corporis constringuntur 148 ; quotiens enim venae caldae locis suis continentur 161 ; et in impetu eius convertentur 139 ; separata per totum organum interius distribuuntur 208 ; de his venis, quae in extremo aurium finiuntur 141 ; in his stercora conspissata formantur in rotunditatem 213 ; quod ad medullas eorum, qui maleos prenduntur, nihil ex cibo pervenit (prenduntur = prensi sunt) 174 ; huic membrana tenduntur 275 (ici tenduntur équivaut à tensa sunt) ; haec enim valitudines accepto vino in peiora vertuntur 278.

Futur. — Les formes de futur sont les suivantes et n'appellent pas de remarques.

curabitur sic 271 ; necesse erit sanguis detrahetur de his venis 120 (futur employé pour le subjonctif) ; liberabitur periculo, de quo difficiliter liberari solent 235 ; si contigerit ei post curationem ut aliqua pars cerebri minuabitur (au lieu de minuta sit ou fuerit) vel plus intumuerit 260 ; sanguis mittetur eis de temporibus 271.

Emploi médio-passif : torquebitur, gemet et tendit se 228.

3e p. pl : qui cognoscentur sic 226.

Impersonnel : observabitur, non prius in agro prodeant 194.

Subjonctifs. — Ficus duplices IX decoquantur, 157 ; valde facit, si ex eadem radice minutim concisa in cibaria

eis admiscatur, et si nitrum contusum... in cibaria misceatur 202 ; et hic si non velocius separetur longinqua regione 165 ; quamvis difficiliter pullamina ex ea causa liberentur 196 ; quousque morbi vincantur 199.

Oleo calido totum perfrigare, ita ut in corpore digeratur 241 ; et ne intercludatur (= intercluso spiritu pereat) eicies eum 251 ; et infundes per os, ut venter ei solvatur 285.

On trouve l'impersonnel employé trois fois dans une même formule « cui tamen si celerius succurratur, 216, 232 ; et 222 cui sic celeriter succurratur. Mais l'auteur se sert d'ailleurs de formes d'actif, cui si tardius aliqui succurrat, difficiliter liberantur 216 ; et sic eis succurres et percuras 226. Dans une même phrase on trouve deux formes d'impératif actif en *-to*, puis une 3[e] pers. d'indicatif présent passif qui tient lieu soit d'un subjonctif, soit d'un impératif passif : cooperito caput illius de vestimentis, vel quadrupedem deligato, et opertoriis operitur bene ut sudet 288 ; (*operitur* = *operiatur*, *operitor* avec la même valeur que *cooperito* et *deligato*).

Il n'y a pas d'exemple d'indicatif imparfait ; on en trouve un seul d'imparfait du subjonctif « nomen huic morbo imposuerunt, ut quo facilius et ab aliis hic morbus intelligeretur, et aggregare (?) secerneretur 166.

Formes nominales du passif.

Infinitif. — L'infinitif passif sert uniquement de complément aux verbes auxiliaires marquant la possibilité (*posse*), la nécessité (*oportere, necesse esse, debere*), l'habitude (*solere*), employés avec une valeur personnelle ou impersonnelle. L'infinitif avec *contingit* qui est une rareté dans la prose classique est devenu tout à fait courant, tandis que la

construction avec *ut* suivi d'un verbe au subjonctif n'est plus connue.

quo modo et quibus eis subveniri possit 187 (impersonnel), + subveniri possit 153 (id.); ut possit a corporibus eorum illa coinquinatio morbi... in sanguine abstrahi 168; sanguine emittere etiam de capite debes, quibus facile potest auferri iusta emissionne 133; ut caligo eius auferri possit 281; qui non solum curari non potuit 166; plerique... sani fieri possunt 281, cf. 205, 206; ut... ceterorum corpora ab hoc morbo liberari possint 198; qui putant... remediis dolorem ventris posse sanari 205.

claudicanti etiam de pede sanguinem auferri oportet et venas adaperire 142 (auferri mais adaperire); huic sanguis non oportebit detrahi 161 (contamination de deux constructions : huic sanguis non detrahendus est ou huic sanguis non debet detrahi 247 et huic sanguinem non oportebit detrahi); quibus tamen subveniri oportet... sanguinis detractione 178; quos sic curari oportet 180 (mais, dans le même paragraphe, huic sanguinem detrahere oportet); sanguinis detractionem fieri oportet 187;... fomentis quoque calidis renibus pro multidine adhiberi oportet, deinde extergere eum diligenter 216; quascunque valitudines aterapeutae sunt et croniae cura sua curari oportet. eas ciclo curari oportet 249. Quibus necesse erit de coronis sanguinem detrahi 248 (8 exemples); quod vitium hac ratione debet curari 117; unde fieri debeat sanguinis detractio. ...morbidis detractio debet fieri 245; eorum autem debet superior vena aut duo... sanguinis laxari 246; his ergo... debet sanguis detrahi 247 (5 exemples); quod si coeperint ipsa membrana cerebri gravari ex eadem corruptione sanguinis 257. et hoc circa boves fieri solet 278; solent alii ... in farcimen converti 145; morbidi liberari solent 200; saepissime refrigerari solent 219, 221; eius labra solent

acrovaricia fieri 294 ; solent religari et stercore obrui, ut insudent et obdormiant 296.

ex qua re contigit eviriari 180 ; contingit enim eos eviriari 181 ; quibus contingit et in ventre tumorem fieri 184 ; sic contingit vitae periclum eis fieri 119 ; saepissime contingit eos liberari 180

En dehors de ces cas, il n'y a qu'une proposition infinitive au passif : quare iubemus eos in agrum proici 188. *Reverti* qu'on lit 282 « fervor facit membrana capitis alienata ad sanam mentem... reverti » n'est pas autre chose qu'un moyen.

Le participe en -ndus, -nda, -ndum marquant l'obligation est employé concurremment avec *oportere, debere, necesse esse*, et avec le futur ou l'infinitif actif tenant lieu d'impératif, l'emploi des auxiliaires ou du futur étant d'ailleurs beaucoup plus fréquent que celui du participe :

ad unamquamque rem simul quaestione vel lectione veniendum est 153 ; neque hoc utique credendum est posse fieri 205 ; eas (valitudines) ciclo curari oportet. cui autem ciclus curae adhibendus erit, sic curabis 249 « Il faut les soigner par le changement périodique de remèdes (cyclus gr. κύκλος). L'animal à qui il faudra appliquer ce traitement, tu le soigneras ainsi ». oportet — adhibendus erit — curabis ont des valeurs égales. huic sanguinem detrahere non oportet in novissimo, sed in initio deplendus erit 180. « Il ne faut pas faire de saignée à la fin du traitement, mais c'est au début qu'il faudra le saigner » (oportet — deplendus erit) ; emissiones sanguinis non sunt faciendae 130 cf. huic sanguinem detrahere non oportet 180 ; et 245 unde fieri debeat sanguinis detractio. morbidis sive valitudinariis sanguinis detractio debet fieri, ex quibus morborum vitia evincenda sunt ; coactionis enim ratio et cura demonstranda est

151 ; humorem ergo per naribus profluentem intelligere oportet cuique iumento propter imminentes coactionem (coactionum) valitudines intelligendas et curandas profluere 154. « Il faut donc étudier l'humeur qui s'écoule par les narines de chaque animal, pour comprendre les maladies résultant de la coactio et pour soigner cet écoulement » ; ex qua re sollicite intelligendus est (sc. morbus) 165 « C'est pourquoi il est nécessaire de bien se rendre compte de la maladie » ; et eorum tamen cadavera obruenda sunt 194 ; haec potio praeparanda erit 196 ; vitii ratio... cum signis intelligendi reddenda est 219 ; ex quibus morborum vitia evincenda sunt 245.

calidis quoque locis ad continendam curationem gurabis eum 117 ; propter ceterorum magis corpora salvanda 167 ; propter effugandum taetrum odorem 167 ; ita ut vires ampliandi huius morbi minuuntur 194 ; pro motum alicuius humoris interius excludendum 214 ; deinde et calda ad curandum eum fomentabis 268.

Au lieu du pcp. en *-ndus* on a le gérondif 230 ad sanandum omnem passionem doloris a ventre quae nascitur ; 290 .., exilit ad mordendum homines 290.

Mais la plupart du temps l'idée de nécessité s'exprime par *oportere, debere* suivi de l'infinitif actif ou passif. Les formes d'infinitif passif ayant été étudiées, il suffit de citer ici :

abstinere oportet ab omni esca 117 ; claudicanti... sanguinem auferri oportet et venas adaperire 142 ; alias quoque passiones... ex quibus causis eveniant scire oportet 150 ; signa et curationes scire oportet 152 ; urere oportebit eum 153 ; hanc doctrinam intelligere oportet 154 ; hanc doctrinam s. s. diligenter tenere oportet 156 ; et hoc quidem docere oportet de iumento lasso 171 ; oportebit... genua... oleo adfricare et manibus percatapsare totum iumentum et non

duro loco statuere 161 ; huic sanguinem non oportet detrahere 180 ; quas collectiones... erumpere oportet 181 ; quos oportet sub divo in agro mittere 181 ; eosque oportet et fumigare rebus austeris 190 ; alii dixerunt... ex eos potionare morbidos oportere 200 ; potionare oportet 201 ; potionem dare oportet 201 ; hoc potionare oportet 205 ; oportedeinde extergere eum... et perungere... in auriculas ex hoc oleo calido suffundere oportet 216 ; saciliones... imponere oportet 218 ; sic istis vitiis in ventre s. s. subvenire oportet 238 ; tergus perfricare oportet 238 ; sic eum curare oportet 241 ; valitudines quas ciclo curare oportet 255 ; scire oportet... ut 256 ; sed oportet flebotomare eum desub oculis 269. (24 exemples)

item inambulationibus levibus uti debebit 117 ; hoc quoque non debes : eorum qui a labore signa adferunt, eis sanguinem mittere 120 ; sanguine emittere etiam de capite debes 133 ; curare autem debemus emissione sanguinis 137 ; debes autem os aperire cotidie 140 ; rationem huius morbi, unde nascitur, inquirere debemus 191 ; quas expurgare de longaone eas debebis 237 ; praeterea quam solam observare debemus 245 ; dare debebis furfurem et paleam 250 ; fenum adponere et furfure et paleas debes 269. (10 exemples)

adaperire etiam... venas necesse est 142 ; quibus necesse erit de coronis sanguinem detrahere 163 ; quare necesse habebimus nihil intermittere 182 ; vel itinere laborantem calore totius corporis necesse est velocius refrigescat 220 (au lieu de refrigescere). (4 exemples)

Si l'on compte en outre les futurs et les infinitifs exprimant un ordre ou une obligation, on voit mieux encore à quelle existence précaire est réduit le participe futur d'obligation. Remplacé par des formes périphrastiques qui se développent de plus en plus, ou suppléé par des temps de l'actif, il ne se maintient que par l'enseignement des grammairiens,

et a cessé de faire partie de la langue vivante. Ici encore apparaissent les tendances nouvelles qui transforment insensiblement le latin, et font prévoir les langues romanes.

PARTICIPE EN -TO-. — Une étude de l'emploi du participe en *-to-* devrait figurer ici. Mais les emplois les plus intéressants du participe seront signalés à propos des temps du perfectum, ou de l'emploi des auxiliaires. Il suffit d'indiquer que le participe a conservé la plupart des fonctions qu'il remplit à l'époque classique, mais qu'il tend à n'être plus qu'un simple adjectif. Un seul exemple illustrera cette thèse : fixus immobilis tristis stat deiecto capite labiis demissis, oculis adopertis vel tensis auribus immobilibus 146.

EMPLOI DES FORMES DU PERFECTUM.

Dans la langue archaïque, les formes de perfectum déponent ou médio-passif avec fuero, fuerim sont employées pour projeter dans le passé le résultat d'une action accomplie. M. Blase *Histor. Gramm.,* III, p. 208 cite l'exemple suivant pris dans le Phormion v. 970 sqq. Ain tu? ubi quae lubitum fuerit, peregre feceris Neque huius sis ueritus feminae primariae Quin nouo modo ei faceres contumeliam Venias nunc precibus lautum peccatum tuom? « Tu dis ? Tu serais allé autrefois faire des tiennes en pays étranger, témoigner si peu d'égards pour une femme distinguée comme celle-ci, l'outrager d'une manière inouïe, et tu en serais quitte maintenant pour venir laver ta faute par des prières ? »

On peut rapprocher v. 560. Idem hic tibi, quod boni promeritus fueris, conduplicauerit. « Il aura bientôt fait de te rendre au double le bien que tu lui auras fait. » Ici

promeritus fueris est une sorte de futur antérieur « second » correspondant au futur antérieur « premier » conduplicauerit, cf. Cicéron Tusc. 4, 35 « si quando adepta erit id quod ei fuerit concupitum ». Mais très rapidement la subtile distinction de sens qui séparait les formes avec *sim, ero,* de celles avec *fuerim, fuero,* cessa d'être perçue, et on en vint à employer l'une pour l'autre. Enfin l'adjectif verbal en *-to-* s'étant confondu avec les autres catégories d'adjectifs, et l'idée du futur antérieur semblant résider uniquement dans l'auxiliaire *fuero,* c'est le type *amatus fuero* qui prévalut. On le trouve déjà chez les écrivains peu châtiés comme Scribonius Largus ou Vitruve ; et a partir du IIIe siècle après J. C., il a complètement supplanté le type *amatus ero.*

C'est lui qu'on trouve naturellement dans notre auteur :

qui non refrigerat, nisi multum stercoris adsellatus fuerit 234 ; quod magis plus agitatus fuerit spiritus 215 ; si coactus fuerit 115 ; quidquid... intra corpus conceptum fuerit 181 ; si in rabiem conversus fuerit 280 ; evenit autem haec valitudo, quando in venis cibus corruptus fuerit 270 ; si hoc enim in initio curatum non fuerit 276 ; si quod iumentum a bile sicca insanius fuerit factum 284 ; si insanus factus fuerit 126 ; si nec sanus factus fuerit 159. L'emploi de *factus fuerit* est remarquable, puisque l'auteur sait que le verbe servant de passif à *facio* est *fio* dont le futur simple est *fiam*, et le perfectum *factus sum.* Et si inflatus non fuerit 231 ; qui... lassatus nimis labori fuerit 161 ; cum prensus fuerit, conatus... expellet 288 ; si tardius rectus fuerit 159 ; si quod iumentum insania temptatum fuerit 288 ; cum tibis satis visum fuerit exisse sanguinis 143 ; id. 267.

Il n'y a qu'un exemple discordant : cum iam tibi visus erit posse cibaria accipere, ordeo infuso paulatim per crementum adduces 277.

Les autres formations avec *ero* expriment un état et correspondent pour le sens aux futurs des intransitifs latins en *-ēre* : os totum asperum vel coctum erit 195 ; temporaque gravitate colligata erunt, nec cibum appetit 286 ; tergus similiter durum et contractum erit 173 ; reliquum corpus extensum erit 157 ; os fervebit et lingua naribus sublata erit 122. Cet exemple est intéressant puisqu'il montre l'identité de valeur sémantique d'un intransitif *fervere* et de la forme « passive » *sublatus esse*.

oculi sublacrimantes erunt et tanquam suffusi sanguinem 121 « les yeux seront larmoyants et comme injectés de sang » ; tensus erit 295, en face de la phrase citée plus haut : huic membrana tenduntur 275.

Expriment également l'état les formes suivantes :

nonnunquam enim solent ab interiorem partem commoti esse et inde febricitare 158 ; oportebit... non duro loco statuere, sed ubi stercora sicca et molliora sunt posita 161 ; in parte intestinorum, quae sunt medio positae 209 ; sinus per intervalla dispositi sunt 213 ; inde manifeste intelleguntur a maleos prensi esse 178 ; in corporibus eorum, qui iam possessi sunt 192 ; si... invenies nec valde patere longaonem... nec tamen inflatum esse 232 ; tardius ambulabit, tanquam si putas eum suffusione constrictum esse 239 ; supra modum peractum esse iumentum scias 243 ; cum ventrem senseris solutum esse 250, cf. si videris eum nimis soluto ventre esse 251.

Mais le participe en *-to-* joint à *sum*, *esse* a également la valeur de passé : saepe experimentata est haec potio 198 « cette potion a été souvent expérimentée » ; unde et contagium ab eo dictum est 165 ; unde et elephantiotes dictus est 195 ; sicut supra dictum est 120, 142, 152 ; ut supra scriptum est 128, 130, 153, 172, 223, 274, etc.

Par contre on trouve : sunt autem haec potiones infra scrip-

tae 190; hac ratione... quod infra scriptum est 117 « ces potions sont indiquées plus bas ; suivant la méthode qui est décrite plus bas ». Mieux que tout commentaire, la traduction indique quelle identité d'emploi il y a entre les formes latines et les formes correspondantes du français moderne.

Il n'y a pas, dans le livre étudié, de formes de perfectum avec *fui, fueram,* et ce type est très rare dans le reste de l'ouvrage. Son absence s'explique aisément par le fait que l'auteur, décrivant des états et donnant des remèdes, n'a pour ainsi dire jamais l'occasion de projeter les faits dans le passé. On ne peut guère citer que § 743 : « propter quod multis auctoribus inspectis... ex his epitoma feci, et omnia, quae dispersa fuerant in eis, naturali ingenio plenius per hunc librum docui ». Il y a donc une différence dans l'emploi des formes avec *sum, eram,* et de celles avec *fueram*. « saepe experimentata est haec potio » veut dire « Cette potion a été souvent expérimentée, [et l'est encore] » ; mais « omnia quae dispersa fuerant » tout ce qui avait été dispersé dans leurs ouvrages [et qui se trouve réuni maintenant dans le mien] ». Une distinction analogue existe en français entre « je fus étonné » et « j'ai été étonné ».

Les compléments du passif.

Instrumental. — Le passif est accompagné souvent d'un complément instrumental, exprimé à l'aide de l'« ablatif » ou de l'adverbe *unde, inde* : curationibus adgravabitur et gracilis fiet 122 ; ampliatur enim putor calore 193 ; qui istis signis s. s. cognoscuntur 169 ; omnia, quae ex duplici ratione calore vel rigore concipiuntur 188 ; curatur autem haec passio emissione sanguinis 135 ; quae vulnera pice liquida... curantur 181 ; unde iumenta aut boves deprehen-

duntur et moriuntur 125 ; hic morbus... ustione extinguitur vel sanguis detractione siccatur 188 ; nervi enim sudore infestantur 240 ; omnia autem vitia... intelliguntur humore per naribus profluente 153 ; inde manifeste intelliguntur a maleos prensi esse 178 ; qui istis signis intelliguntur 179 ; aliis adiutoriis adiunctis medentur 276 ; quidquid enim ex umore concipitur, solis beneficio minuitur, vel quidquid caloris beneficio intra corpus conceptum fuerit, rigore remediantur 181 ; ne aliqua re vires animalis minuantur 139 ; posterioribus pedibus facilius portatur 134 ; potionibus... potionabuntur 190 ; ad medullas eorum, qui maleos[1] prenduntur (= prensi sunt), nihil ex cibo pervenit 174 ; ideo quia omnia membra magnis caloribus solvuntur, frigore constringuntur 143 ; feni odium faciet, qui hoc morbo tenetur 121 ; qui hoc morbo tenebitur... signum erit hoc 243 ; auriculas dimicat, quasi quo spiritu terreatur 286 ; ciclo curati renibus uruntur 255 ; qui autem hoc modo vexatur 140 ; qui capitis dolore vexabitur 268 ; quibuscunque tumor ex morbo increscens ustione vincitur 187.

Mais le plus souvent l'instrumental est exprimé par une préposition *a* ou *ab, de, ex,* et surtout *per* :

Intelliguntur a maleos prensi esse 178 ; sic saepe sani fieri solent a pascua 189 ; spiritus concipitur a pulmone 191 ; ampliatur enim putor calore vel a cadaverum... 193 ;... iumenta... non ab ea odore coinquinentur 194 ; qui a distensione pressum fuerit 276 ; si quod iumentum a bile sicca insanius fuerit factum 284.

Qui ex lassitudine vexantur 161 ; quorum corrumpitur totum corpus ex sanguine 174 ; intervalla... ex eodem humore coagulato impediuntur 214 ; quaedam loca... praecluduntur ex illo humore 214 ; ex qua (detractione sangui-

1. *Maleos* est considéré comme indéclinable par l'auteur.

nis) conservatur omnis status corporis 245 ; pastillos facies, qui s. s. ex aqua frigida diluitur 265 ; perunges eum aceto... et perungetur sequenti die ex ordeo 271 ; cognoscetur autem ex eo quod 292.

Per quam ustionem vitia insanabilia evinci possunt 153 ; illa iumenta curare magis sollicite oportet per omnem diligentiam et potionibus infra scriptis 167 ; quibus subvenitur per ustionem 177 (cf. 178 subveniri ustione) ; (scutulae) interdum digeruntur per itineris exercitationem 185 ; his evenit per longum tempus exercitationis beneficio et per diastima vel per sanguinis detractionem morbum digerere et firmiores fieri 186 ; sunt ali qui ex ipsis signis per longum tempus per maciem pereunt 186, cf. 229 ut ex ipsa retortione moriantur per ruptionem vesicae ; potionibus quoque amaris et catarticis potionabuntur, per quam amaritudinem amaritudo morbi expellitur 190 ; in quo loco per digestionem separata per totum organum interius distribuuntur 208 ; separata simili modo per quadrum 213 ; impediuntur, quominus velocem cursum interaneorum per ventum excludi possunt 214 ; spiritus, qui per duplicationem crementi... maior fit 215 ; per hoc ciclum valitudinis incurabiles sani fieri promittuntur 255 ; scire oportet.... ut plenitudo sanguinis a cruditate per indigestionem in eos corrumpatur 256.

Après un verbe à l'actif, l'instrumental est exprimé au moyen de *per* aux §§ 132, 134, 137, 138, 145, 148, 149, 167, 173, 177, 180, 181, 186, 189, 197, 205, 206, 208, 216, 223, 226, 227, 261.

L'usage du passif avec un complément de personne est extrêmement rare. On trouve :

tiniolae... quae pediculi ab alis appellantur 224 ; est autem genus herbae flore russeum... dicitur a quibusdam miosota 293.

ergo per quemquem intelligitur hac ratione 134, où *per* a supplanté la préposition classique *a, ab*.

Formations nouvelles. — Le médio-passif est souvent remplacé par des formations nouvelles, qui sont largement représentées dans les langues néo-latines. Une des plus importantes est l'emploi de l'actif accompagné du réfléchi, qui a fourni le passif roumain à toutes les personnes, et celui de l'italien à la 3e personne du singulier :

ubi primum morbus se abscondit 174 ; incipiet humor se foris abstrahere 223 ; ut haec coagulatio humoris frigidi in ventrem se conferat 211 ; horum statim nervi se contrahent; omnis esca... in partem cruditatis se convertit et difficiliter coquitur 116 (noter le voisinage de se convertit et de coquitur) ; quae corruptio sanguinis... in capite se derivaverit 256 ; ex pluribus signis quibus se demonstrat praemixtis demonstrationibus 164 ; ab similibus signis se demonstrat 166 ; ubi hic morbus se demonstravit 167 ; ubi se humor morbi demonstraverit 187 ; ubi iam morbus se ostendit 192 ; ceterae prout se ostenderint causae 276 ; stercora si se post ex aggravatione stercoris provocaverint 230 ; qui operanti iumento et suci se segregant... nec nisi requeto spurcities separaverit se a sanguine 162 ; similem dolorem ingentem sine inflatione et in cursu se tollentem 238 ; statim se morbus in contrarium vertit 119.

On trouve même le réfléchi avec des verbes neutres : hic humor sudoris in ventrem se desidet 220 ; morbus se ad corpora increscens ustione extinguitur 188 ; prout se corpus habuerit 294 (cf. prout corpus habuerit 144).

Dans les phrases suivantes, dont le sujet est un être animé, le latin classique emploierait quelquefois le réfléchi, plus souvent le déponent, ou le médio-passif. L'innovation est dans le développement de l'emploi du réfléchi ; mais il

n'y a pas, comme pour les exemples précédents, substitution du réfléchi au passif :

humor qui... scalpere et parietibus se adfricare facit (equum) 171 ; et agitat se toto corpore 270 ; exsurgens citius ambulare se ipsum cogit 221 ; statim prae dolore volutat et collidat se 206 ; volutando et collidendo se 220 ; ex qua constrictione et rosione ipsius loci mordendo se comedet 260 ; sub iugo retro se magis conferet 115 ; pes eius contrahet, iterum se transferet, et quod in altum saliat et se convertat etiam, ut mordeat 292 ; convertere se non potest ; aliquando et excutiet se 284 ; difficiliter se iactabit 244 ; non se movet nisi difficiliter 261 ; difficiliter se praegirat et in eam partem ambulans illo latere parieti se iungit 261 ; proicit se subinde 115 ; subinde ad terram se proicit, ex qua se levare vix possit 119 ; nec se facile proiciet ad terram 170 ; quis se difficiliter proiciunt ad terram 178 ; in spinas se proiciunt 226 ; si... inveneris... non frequenter volutantem sed proicientem se subinde in dextram partem, extendit se 233 ; nec vehementer volutant et quasi in cursu se provocantes proiciunt se 236 ; interdum se proicere volet non sine gemitu et submittit et toto corpore se iactat 239 ; ut se proicere possit 276 ; in praesepium se proicit 290 ; si resurgit, fortiter se relevat et si se excutire volet, tardius vix se excutit 240 ; omnem iumentum... se incipit scalpere aut etiam parietibus se adfrigare 246 ; tendit se ad conatu mictionis 228.

Une construction curieuse est : caput sibi inter pedes mittunt... et ilia sibi quasi scalpunt 226 ; ilia sibi morsicis comedet 280 ; et ilia sibi assidue corrodent 236. Cet emploi du dativus commodi du réfléchi a subsisté en français.

Fieri + le participe en *-to-*. — Ex eadem parte doloris gravatus amens fit apiosus 257 ; amentatus a corde fit his

valitudinibus 260 ; fit enim spiritui ductus gravissimus, nares aperti divisi 137 ; unde et nervi totius corporis constringuntur ex ipso labore, ex quo et tempora cavata fiunt et oculi depressi 148.

interiorum singularum partium dolor plures valitudines et dolores fieri nata in ventrem demonstrat 206.

ex qua re contingit cutem in corpore strictiorem fieri 148.

C'est ainsi que se rend le passif dans l'italien du Nord. A ce passif correspond l'actif : haec ipsa signa similiter aliis signa divisa plures faciunt 168 ; omnes acres umores... excludit et curatos facit 224.

Venire + le participe en *-to-*. — Si equus de via coactus venerit 157 ; si iumentum de via coactum veniet 158 ; cibum quem conceptum venire oportet in duas partes 266.

C'est avec *venire* que le rhétique forme encore son passif.

Enfin l'état s'exprime non seulement par *esse* + le participe en *-to-*, mais par *habere* suivi d'un accusatif accompagné du participe ou d'un adjectif qui s'y rapporte. A côté du type iam mens alienata est se rencontre le nouveau mode d'expression :

iam habet enim et alienatam mentem 147 ; testes collectos habet 134 (cf. testibus demissis erit 132, testibus deiectis erit 146) ; oculos habebit demersos 132 ; caput demissum habebit 115 ; 118 ; caput et auriculas demissas habuerit 273 ; qui hoc vitium patiuntur, intestina habent ex suis locis exclusa 215 ; oculi ei intro erunt et versabuntur... et oculos tensos habebit... et reliquum corpus extensum erit 158 ; 279 (mais 288 oculis ardentibus erit cf. 284, 294) ; habebit... cervicem extensam, oculos pituitantes concavos et subductos 140 ; nares extensos habebit 170 ; gravabitur toto corpore, et posteriora crura inligata habebit 160.

Cet emploi de l'auxiliaire *habere* est très fréquent

(cf. rigidam caudam habebit 122; corpus totum fervidum habet 123; si nares mundos habuerit 123; pilos horridiores habebit 274; sanguineos habet oculos 292; oculos pinguiores habere videbitur 134; fervidum corpus habebit 133.

On le retrouve encore vivant dans le français moderne.

Les remarques précédentes attestent le caractère moderne de la langue parlée au début du v[e] siècle : appauvrissement du système médio-passif, emploi limité des formes simples, prédominance des formes avec auxiliaires, empiétement des unes sur les autres, substitution de formes d'actif aux formes de passif, développement du jeu des prépositions. Le « mulio semirasus » qui composa la Mulomedicina ne se doutait pas que son ignorance de la grammaire beaucoup plus que sa connaissance des chevaux lui donnerait droit un jour de figurer dans un livre dédié au meilleur de nos latinistes.

Félix GAFFIOT

—

COMMENT ONT ÉTÉ FAITES

CERTAINES LOIS DE LA LANGUE LATINE

COMMENT ONT ÉTÉ FAITES CERTAINES LOIS DE LA LANGUE LATINE

Par Félix Gaffiot.

Il n'y a pas la moindre exagération, j'imagine, à dire qu'un dogme fondamental des grammaires actuelles du latin, c'est qu'il existe une syntaxe particulière de Plaute et de Térence, bref, une syntaxe archaïque, comme un dogme fondamental des stylistiques, c'est que, au temps de ces mêmes écrivains, la langue, à considérer l'art de bâtir la phrase, n'est pas constituée, mais se trouve encore dans la phase rudimentaire de la parataxe. Il m'est arrivé déjà de dénoncer le néant de ces dogmes[1]. Aussi bien rien n'est-il curieux comme de constater sur quelles bases fragiles ils sont établis.

Celui de la stylistique est dû à des confusions, qui pèsent en définitive sur toute la conception du latin. On brouille des notions qui devraient être distinguées soigneusement, la *langue* et le *style*. On ne discerne pas ce qui est *la langue* dans sa teneur générale de ce qui est *la langue de l'écrivain,* ou, pour parler plus exactement, de ce qui est le choix propre que l'écrivain opère dans cette langue générale ; on

1. *Le subjonctif de subordination en latin,* Paris, Klincksieck, 1906.

ne fait leur part ni aux tempéraments, ni aux genres ; on oublie que la première obligation du philologue consiste à démêler, au mieux, dans une œuvre l'élément personnel, c'est-à-dire, ce qui résulte à la fois de la nature et des goûts de l'auteur, de sa volonté esthétique, de ses connaissances ou de sa culture, du sujet traité. Pour Plaute, par exemple, il semble que les théoriciens n'aient pas pris vraiment la peine de le lire, ou, du moins, de réfléchir quelque peu en le lisant. Que trouve-t-on, en effet, chez lui, à n'envisager bien entendu que la structure des phrases, puisque c'est l'objet de la question ? Si on ne se laisse point abuser par l'aspect archaïque qui frappe d'abord, si les formes vieillies ne font pas illusion, on trouvera ce qu'on doit s'attendre à trouver — ce qu'on trouverait, Plaute eût-il écrit un siècle plus tard — je veux dire, ce qui caractérise le style de la comédie, les tours vifs et alertes, les juxtapositions rapides, les manières coupées et brusques du dialogue, ou parfois, au contraire, les constructions redondantes, à insistance familière. On y trouve cela, parce que, je le répète, on est chez un poète comique ; mais on trouve cela, aussi et surtout, parce qu'on est chez Plaute. Térence a traité la comédie autrement, et, par suite, a écrit autrement. C'est une étrange chose que de voir quel abîme sépare la littérature et la philologie ; on s'imaginerait qu'il y a là deux domaines absolument distincts, qui ne souffrent pas la moindre pénétration réciproque. En littérature, on répète, et à bon droit, que Plaute s'est tenu très près du gros public, qu'il cherchait à plaire plus particulièrement aux petites gens, — *tunicato popello*, comme aurait dit Horace — et qu'il s'adressait de préférence aux gradins les plus élevés de l'amphithéâtre. En philologie, nos faiseurs de règles oublient toutes ces vues, et étudient la langue du même poète, comme s'ils ignoraient le caractère de son œuvre. Pourtant ce sont bien deux choses liées de

façon indissoluble. Que peut-on attendre d'un écrivain soucieux de son art ? sinon la forme qui convient au genre qu'il aborde, la forme qui réalise l'idéal qu'il conçoit. Attendra-t-on de Plaute un langage Cicéronien ? Ou même ira-t-on lui demander l'élégance mesurée de Térence ? Plaute a écrit pour le peuple, parce qu'il l'a voulu, et, écrivant pour le peuple, il a adopté une manière qui n'eût pas été séante, s'il se fût adressé aux Laelius et aux Scipions. Mais prenons-y garde : Plaute n'est pas, ce que d'aucuns croient à la légère, un pauvre diable qui compose des pièces au petit bonheur, avec l'unique et bien peu artistique souci de gagner de quoi vivre ; le mot d'Horace est plus que suspect « gestit nummum in loculos demittere, etc. ». En tout cas, qu'il ait eu, ce qui est probable et, du reste, fort légitime, le désir du succès et du gain, on ne saurait prétendre sans injustice qu'il n'ait pas visé au delà. Comme notre Molière, il a songé en même temps à faire œuvre d'*ouvrier* : et, quoi qu'on pense, il se révèle *un écrivain*, dans toute la force du terme ; il domine sa manière et n'est pas dominé par elle. Sa phrase, loin d'être la phrase informe qu'on se plaît à imaginer, phrase encore enfantine d'un peuple qui bégaie, est la phrase savante d'un artiste qui sait tirer parti d'une langue *faite*. Il juxtapose, certes, mais, quand il veut, il subordonne et construit. Une lecture de quelques instants montrerait vite avec quelle aisance il développe au besoin, et groupe et ordonne logiquement les propositions. S'étonnera-t-on que ce ne soit pas sa façon habituelle ?

Ceci posé, a-t-il connu la période, au sens plein du mot ? Non, évidemment. Mais là-dessus il importe de bien s'entendre. La période, *comme on la rencontre chez Cicéron*, est, parmi les formes de l'expression, celle qui exige le plus de science et d'art. Aussi est-elle plutôt la création d'un seul, ou de quelques-uns, que l'œuvre collective et anonyme du

peuple, un *fait de style* en somme plutôt qu'un *état de la langue*. Et je ne parle pas du *rythme* ou *nombre oratoire*, dont on sait assez qu'il relève uniquement de Cicéron : j'envisage le simple groupement des propositions en période ; eh bien ! je ne crois pas qu'on puisse voir là une étape dans la marche évolutive de la prose latine. En d'autres termes, ce genre d'écrire n'appartient pas à une époque plutôt qu'à une autre ; c'est affaire de goût et cela dépend de chacun — *si,* ne l'oublions pas, *nous sommes dans une langue constituée*. Ainsi, même en temps de vogue, ce genre reste quelque chose de personnel, adopté par les uns, rejeté par les autres, et surtout *manié de façons diverses*, *suivant les personnes*. Varron en use presque toujours gauchement, Salluste affecte de le dédaigner, César y met une négligence attentive, et Tite Live paraît n'avoir souci que de le traiter autrement que Cicéron. Pour conclure, chacun y laisse sa marque. Ce qui revient à dire, en somme, que chacun utilise, selon ses goûts et son *talent,* les ressources que lui offre la langue de tout le monde. Quand, plus tard, Sénèque prendra plaisir à désagréger la période, il ne représentera pas plus un moment dans le développement historique de la phrase latine que Plaute, quand il faisait de la parataxe : ni celui-ci ne révèle un état embryonnaire, ni celui-là une décadence. Parmi les différentes manières d'écrire — il s'agit toujours du groupement des mots — la manière de Sénèque est aussi légitime que les autres. Ce décousu, ce sautillant, ce *sable sans chaux*, comme disait Caligula, on peut ne l'aimer point, voilà tout. Le procédé n'engage que l'écrivain lui-même, et, si d'autres l'adoptent, c'est qu'ils s'en accommodent, l'engouement supposant d'ordinaire choix et préférence chez l'artiste. Du reste, après Sénèque, viendront et Quintilien et Pline le Jeune, qui s'attacheront à restaurer le goût de la période. Ce qui n'empêchera pas Tacite, à son tour,

de la désarticuler, de la mettre en morceaux, et, tandis que ces Cicéroniens s'obstinent à retrouver le secret des belles ordonnances symétriques et de la *concinnitas*, cela ne l'empêchera pas, lui, de chercher au contraire les heurts, si j'ose dire, et les cahots de l'asymétrie. Comme le français n'est exclusivement ni Bossuet, ni Montesquieu, ni Voltaire, ni Hugo, mais tout cela à la fois, embrassant dans son unité la variété infinie des *manières* individuelles, de même le latin n'est pas plus Cicéron et César que Plaute ou Tite Live ou Tacite. Parataxe ou période, le génie latin admet également, en tous temps, ces deux formes de langage : aucune n'est *le latin,* toutes deux sont *du latin*.

A consulter les grammaires, rien ne semble plus solide que le dogme de la syntaxe archaïque, tant apparaissent nombreuses et essentielles les différences qu'on se plaît à relever entre la syntaxe des comiques et celle de Cicéron. En réalité, à consulter les faits, c'est-à-dire les textes, rien ne se révèle plus ruineux. Je voudrais le montrer rapidement, sur quelques points, les plus importants, en priant qu'on me fasse crédit pour deux questions, l'emploi de l'infinitif et les conditionnelles.

On nous dit (voir, par exemple, Lebreton : *Études sur la langue... de Cicéron*. Paris, 1901. Introduction p. 15) : l'emploi des modes est ce qui caractérise le plus l'ancienne langue. Ainsi, l'indicatif est inconnu des classiques dans les cas suivants :

I. — Relatives causales.

Je demande la permission de renvoyer à ma thèse sur le

subjonctif de subordination en latin, p. 67 à 89. On y trouvera un nombre assez considérable d'exemples de Cicéron pour constater la légèreté de l'assertion.

Sur la question spéciale de *quippe qui*, je prie le lecteur de remarquer comment on a raison des difficultés, soit par la correction opportune d'un passage de Cicéron, soit par la mise, en quelque sorte, à l'index de tous les exemples de Salluste et de Tite Live.

II. — Relatives adversatives.

Ma thèse encore (p. 93 et suiv.) démontrera sur cette partie l'identité de la syntaxe dans Plaute et dans Cicéron. Qu'on lise en particulier (p. 95 et 96) le paragraphe où je produis un bon nombre d'exemples de la construction indicative chez Cicéron, alors que la valeur concessive du relatif est soulignée dans la régissante par *tamen*.

III. — Cum causal.

Voir thèse p. 114 et suiv., p. 140 et suiv.

Noter la désinvolture avec laquelle on supprime ce qui gêne (p. 109) : un subjonctif causal dans Plaute est changé en indicatif pour assurer la règle.

IV. — Cum adversatif.

Voir thèse p. 125 et suiv. Remarquer surtout que la liste des cas de construction indicative comprend seulement les passages où l'idée concessive est soulignée dans la principale par *tamen*.

V. — Cum marquant l'enchainement de deux faits.

Voir (p. 151 et suiv.) tout ce qui concerne l'emploi de *cum participial*. Noter la correction d'un passage de Plaute p. 153, toujours pour assurer la règle.

VI. — Interrogation indirecte.

Je voudrais ici, sans prétendre épuiser la question, qui sera traitée ailleurs avec plus de développement, montrer au moins, par quelques traits significatifs, la manière dont on a fondé les lois courantes de nos grammaires.

1°. On a d'abord méconnu deux grands faits du *style latin*, ce qui a conduit à ranger dans l'interrogation indirecte une foule de cas qui n'y ont que faire. *a*) On n'a pas vu que toutes les propositions subordonnées *introduites par un relatif* peuvent être, *au gré de l'écrivain*, sans que pèse la moindre contrainte grammaticale, ou des *relatives* ou des *interrogations indirectes* : si elles restent relatives, le mode reste naturellement l'indicatif, si elles sont conçues comme interrogations, le mode est le subjonctif. *b*) Quand elles sont relatives, le substantif antécédent peut être, *au gré de l'écrivain,* enclavé dans la relative et mis au même cas que le relatif par attraction. Ainsi un Latin peut dire, *à son gré,* suivant la manière dont il envisage la subordination : *Eloquere quam rem agis* [= *rem quam agis*], ou *eloquere quam rem agas*. — *Eloquere quamobrem venisti* [= *rem ob quam venisti*], ou *eloquere quamobrem veneris*. La seule remarque à faire, c'est que la forme interrogative est plus savante, l'autre plus familière.

L'espace m'étant mesuré, je ne puis citer en regard de la *construction relative* (indicatif) les cas de construction interrogative (subjonctif) ; je me borne à produire des exemples de la première.

Mil. 1222 : Audin quae loquitur ? — Audio.
As. 447 : Audin quae loquitur ? — Audio et quiesco.
Amp. 417 : Hic quidem certe quae illic sunt res gestae memorat me-[moriter.
Bacch. 698 : Immo si audias quae dicta dixit me advorsum tibi.
Capt. 207ᵇ : Sentio quam rem agitis.
Eun. 783 : Viden tu, Thaïs, quam hic rem agit ?
Pers. 109 : Ecquid meministi, ere,
qua de re ego tecum mentionem feceram ?
Rud. 330 : Nunc, quamobrem huc sum missa, amabo vel tu mi aias vel [neges.
Cist. 82 : ... qua accersitae causa ad me estis, eloquar.
Phorm. 798 : Quid tu ? Ecquid locutu's cum istac, quamobrem hanc du-[cimus ?
Eun. 99 : Age, sed huc qua patria
te accersi jussi, ausculta.
Aul. 63 : neu persentiscat, aurum ubist absconditum.
Ep. 438 : Cave praeterbitas ullas aedis, quin roges
senex hic ubi habitat Periphanes...
Trin. 938 : nisi quia lubet experiri quo evasurust denique.
Stich. 541 : Miror quo evasurust apologus.
Amp. 1129 : Simul hanc rem ut factast eloquar.
Bacch. 474 : Ego omnem rem scio
quemadmodumst.
Bacch. 202 : Scis tu ut confringi vas cito Samium solet.
St. 112 : Scio ut oportet esse...
St. 113 : Volo scire ergo ut aequom censes.
Mil. 1074 : Non edepol tu scis, mulier,
quantum ego honorem nunc illi habeo.

2°. Par une singulière inconséquence, une forme que l'on reconnaît dans Caton, on ne la reconnaît pas dans Plaute !

je veux dire la forme *relative quis* et surtout *quid*. Faute d'avoir enregistré ce fait de langue, on classe dans l'interrogation indirecte un très grand nombre de subordonnées, qui sont purement et simplement, comme les précédentes, des *relatives*. Je ne veux pas apporter ici une démonstration proprement dite ; ce sera l'objet d'une étude spéciale, où j'espère montrer que ce relatif s'est maintenu dans toute la latinité, sinon dans le haut style, du moins dans le style courant. Je me contente de citer sans commentaires quelques exemples typiques.

Merc. 783 : dicam *id quid* est (texte de A).
Pseud. 696 : commemini omnia : *id* tu modo, me *quid* vis facere, fac [sciam.
Asin. 884 : audin quid ait ? — Audio.
Comparer As. 447 cité plus haut.
Pseud. 330 : Propera : quid stas ? ei, accerse agnos : audin quid ait [Juppiter ?
Eun. 1037 : Audin tu hic quid ait ?
Cap. 592 : Hem audin quid ait ?
Pseud. 18 : Face me certum quid tibist.
Men. 472 : Observa quid dabo.
Pers. 291 : Itane ? specta
quid dedero. (leçon de A). — Nil : nam nil habes.
St. 410 : Videte, quaeso, quid potest pecunia.
Phorm. 358 : Vide, avaritia quid facit.
Merc. 431 : Ah ! nescis quid dicturus sum, tace.
Aul. 174 : Scio quid dictura's : hanc esse pauperem...
Mil. 36 : Ehem scio jam quid vis dicere.
Merc. 503 : Exquire quid vis.
Men. 207 : Scin quid volo ego te accurare ? — Scio : curabo quae voles.
Pœn. 1167 : Scin quid est ?
Men. 1154 : Scitin quid ego vos rogo ?
Bacch. 78 : Scio quid ago. — Et pol ego scio quid metuo.
Bacch. 866 : Pacisce ergo, opsecro, quid tibi lubet...

Voici enfin quelques passages, où l'incertitude même des

11

manuscrits révèle la nature relative de *quid*; les uns donnent *quid*, les autres *quod*; ou encore, les uns le subjonctif, les autres l'indicatif, suivant que *quid* est envisagé comme interrogatif ou comme relatif.

Pœn. 881 : Quid ergo dubitas quin lubenter tuo ero meus *quid* possiet facere faciat... ?

Ce texte, adopté par Leo et Goetz-Schoell, donne la leçon de A ; B a *quod*. Leo explique *quid* comme un synonyme de *quidquid* : c'est tout simplement le relatif.

Ep. 651 : *quid* bonist, *id* tacitus taceas tute tecum et gaudeas.

Les éditeurs adoptent *quod* de CD, mais B a *quid*. Pour ma part, je crois *quid* préférable, précisément parce qu'il surprend.

Heaut. 210 : Scitumst periclum ex aliis facere, tibi quid ex usu siet.

Tandis que CEF donnent *quid*, les autres man. donnent *quod*.

Mil. 925 : numquam vidit :
qui noverit me quis ego sim ?

BD donnent *sum* ; mais les éditeurs préfèrent *sim* des autres manuscrits, parce qu'ils ne reconnaissent pas la valeur relative de *quis* (différent du relatif *qui*, comme l'interrogatif *quis* diffère de l'interrogatif *qui*).

Eun. 265 : viden otium et cibus quid facit alienus.

Le Bembinus a *faciat*. Tous les Callopiens ont *facit* adopté par Bentley, Fleckeis., Wag., Umpf., Dz., Fabia. Il y a grande vraisemblance en effet que *faciat* soit une correction.

3°. Les grammairiens, à la suite de Becker, voyant que les faits s'accommodent mal à leurs règles, multiplient les divisions et subdivisions, distinguant avec des expressions, comme *viden, audin*, etc., les cas où l'interrogation est véritable de ceux où elle est de pure forme, distinguant après *dic, eloquere, cedo, narra,* etc., les cas où on attend une réponse immédiate, etc., etc. Toutes ces distinctions sont vaines et artificielles, et les faits à chaque instant leur donnent un démenti.

L'écrivain en réalité, après ces expressions comme après celles du même genre, subordonne ou juxtapose, *à sa guise,* suivant le mouvement général des idées. C'est encore une question de *style* et non l'application mécanique d'une *règle grammaticale.* Pour ne pas l'avoir vu, on a déclaré illégitimes une quantité d'emplois de l'indicatif, qui sont des plus naturels, parce qu'ils représentent des interrogations ou exclamations directes.

Most. 254 : Suo quique loco ? viden ? capillus satis compositust com-
[mode ?

Cette manière de couper le texte en trois interrogations, comme fait Goetz-Schoell, rend admirablement la pensée et dispense de toute correction.

Curc. 126 : Hoc vide : ut ingurgitat inpura in se merum avariter fauci-
[bus plenis !

Curc. 188 : Viden : ut misere moliuntur ! nequeunt complecti satis.

Bacch. 492 : Viden : ut aegre patitur gnatum esse corruptum tuom.

As. 149 : At scelesta ! viden : ut ne id quidem me dignum esse existu-
[mat
quem adeat...

Rud. 171 : Viden alteram illam ? ut fluctus ejecit foras !
surrexit...

Capt. 557 : Viden tu hunc ? quam inimico voltu intuitur !

Pseud. 935 : Sed vide : ornatus hic me satis condecet ?

Amp. 377 : Loquere ; quid venisti ? — Ut esset, quem tu pugnis cae-
[deres.

Aul. 212 : Dic mihi : quali me arbitrare genere prognatum ? — Bono.

Cas. 978 : Quin responde : tuo quid factumst pallio ?

Truc. 354 : Ver vide :
ut tota floret, ut olet, ut nitide nitet !

Mil. 64 : Vide : caesaries quam decet !

Mil. 201 : Illuc sis vide :
quemadmodum adstitit severo fronte... !

Aul. 47 : Illuc sis vide :
ut incedit !

Men. 830 : Ut oculi scintillant ! vide.

Curc. 153 : Hoc vide : ut dormiunt pessuli pessumi... !
Curc. 543 : Scire volo : quoi reddidisti ? — Lusco liberto tuo
Merc. 169 : Hoc sis vide : ut palpatur !
Cist. 55 : Hoc sis vide : ut petivit
suspiritum alte !
Pers. 788 : Hoc vide : quae haec fabulast ?
Hec. 223 : At vide : quam inmerito aegritudo haec oritur mi abs te,
[Sostrata.
Eun. 670 : Illud vide : os ut sibi distorsit carnufex ! ·
Ad. 229 : O scelera, illud vide :
ut in ipso articulo oppressit !

4° Quand les textes ne se prêtent pas à la règle, on les contraint, ou, en tout cas, on les suspecte et on n'en tient pas compte. Et, si par hasard le vers est faux et réclame une correction métrique, invariablement on le rectifie de manière à l'accommoder à la règle grammaticale, comme si l'amendement devait fatalement porter sur ce point, non ailleurs. Voici quelques exemples :

D'ordinaire, dans le dialogue, quand un interlocuteur reprend une question qui lui est posée, la reprise se fait au moyen des mêmes termes, mais avec le verbe au subjonctif, parce qu'il y a dans la pensée un *rogas* ou *rogitas* non exprimé. Partant de là, Becker n'admet pas que la reprise puisse avoir le verbe à l'indicatif : c'est toujours ce déterminisme qui pèse sur les textes et dont j'ai déjà signalé à maintes reprises les funestes effets. Becker donc voudrait corriger les deux vers suivants :

Poen. 353 : Cur mihi haec iratast ? — Cur haec iratast tibi ?
Bacch. 561 : Quid istuc est ? — Quid est ? misine ego ad te...

Ailleurs, comme le vers est faux, les éditeurs adoptent la rectification qui le conforme à cette prétendue règle grammaticale :

Most. 907 : Ecquid placent ? —
Ecquid placent ? me rogas ? immo hercle vero perplacent.

Pas un instant on n'hésite à corriger en *placeant,* correction, il est vrai, très simple de Camerarius, mais qui ne s'impose pas. Le vers ne peut-il être remis sur pied autrement ? Ne peut-on par exemple écrire « ecquid *hae* placent »? Le *perplacent* de la fin produit alors tout son effet d'homophonie ; et *hae* souligne fort à propos la question ; du reste les Palatins, qui ont *haec quid*, semblent bien révéler la chute de *hae*.

Pseud. 1184 : Chlamydem hanc commemora quanti conductast.
Becker voudrait *conducta sit.*

Merc. 721 : Qu<o>ia illa mulier intust ? — Viditisne eam ?
— Vidi. — Quoia ea sit, rogitas ? — Resciscam tamen.
— Vin dicam ? Quoiast ? illa... illa edepol... vae mihi...

Au dernier vers *quoiast* choque Becker, qui, sans plus, l'attribue à l'autre interlocuteur.

Merc. 504 : Amabo ecastor, mei senex, eloquere... — Exquire, quid
[vis.
— Cur emeris me.

Le subjonctif *emeris* allant contre ses théories, Becker voudrait à toute force un indicatif. Et de même dans les 4 vers suivants :

Most. 166 : Contempla, amabo, mea Scapha, satin haec me vestis de-
[ceat.
Aul. 431 : Volo scire, sinas an non sinas nos coquere hic cenam ?
Merc. 199 : Loquere porro quid sit actum.
Ad. 325 : Actumst. — Eloquere, obsecro te, quid sit.

Au résumé, quelle confiance peut-on avoir dans une théorie, qui, parmi les faits, néglige ou rejette ceux qui lui font obstacle, pour s'attacher à ceux qui la vérifient ? dans une théorie, qui doit à des confusions la plupart même de ces faits, dont elle se réclame? En réalité, la syntaxe de l'interrogation indirecte est la même chez Plaute que chez Cicéron ; j'en ferai la preuve, je l'espère.

Et pareillement toute la syntaxe. Car, pour conclure, je répète ce que j'ai déjà dit et commencé à démontrer[1]: la langue est *fixée* à partir de Plaute ; ses *grandes lois,* ses *lois générales*, sont établies pour ne plus changer durant toute la latinité : invariables et permanentes, elles dominent dès lors et commandent toutes les transformations particulières, toute l'évolution, en un mot, toute la vie du parler latin.

1. Subjonctif de subordination : Introduction, p. 14 ; Appendice, p. 180 sq., p. 183 sq.

Paul GILLES

SUR LA PLACE
DES NOMS DE NOMBRE DANS CÉSAR

SUR LA PLACE DES NOMS DE NOMBRE DANS CÉSAR

Par Paul Gilles.

D'une façon générale, l'ordre des mots n'est point soumis en latin à des règles fixes. Pour un groupe de deux mots *triginta dies*, deux combinaisons sont possibles, l'une avec l'adjectif préposé, *triginta dies*, l'autre avec l'adjectif postposé, *dies triginta*. Les éléments de ce groupe peuvent se disjoindre, ce qui donne deux combinaisons nouvelles : *triginta... dies* et *dies... triginta*. Ce n'est pas à dire que ces combinaisons soient équivalentes. En ce qui concerne l'adjectif numéral, on constate que *triginta dies* étant l'ordre ordinaire, le nom des nombres est mis en relief dans l'ordre *dies triginta* et plus fortement encore dans l'ordre *dies... triginta*. D'autre part, il est aussi mis en relief dans l'ordre *triginta... dies* (cf. l'article de M. Havet, *Mélanges Nicole*, p. 225). On a examiné ici dans quelles conditions les exemples d'adjectifs cardinaux (*unus* excepté) se répartissent chez César entre ces quatre combinaisons.

Les exemples de disjonction de l'adjectif postposé s'unissant naturellement aux exemples de postposition simple, on les a rangés parmi les exemples de postposition, et l'on entend par disjonction la disjonction de l'adjectif préposé.

I

Préposition et postposition.

Déduction faite de tous les cas où la place du nom de nombre est déterminée ou influencée par des raisons extrinsèques, on trouve dans le *de Bello Gallico* un exemple de postposition contre un peu moins de deux exemples de préposition. Il faut mettre à part les cas où le nom de nombre accompagne *milia passuum*. La préposition y est rare, tant dans le *de Bello Gallico* que dans le *de Bello ciuili* (1 ex. contre 3). Sauf en ce point, César use de l'un ou l'autre ordre avec la plus entière liberté.

Cette liberté n'existe plus dans les nombreux cas où un adverbe s'adjoint au nom de nombre. Celui-ci est alors régulièrement postposé. Il est quelquefois préposé à *milia*. Il est toujours postposé au génitif complément de *milia*.

Voici le détail des exceptions :

Circiter. — Sur 70 ex. environ, 5 ex. de préposition + 1 de prép. du génitif au groupe *milia quattuor*. Ils sont à éliminer.

III 14, 2 (B. G.) *circiter* CCXX *naues eorum paratissimae atque omni genere armorum ornatissimae* (cas complexe).

V 2, 2 *circiter* DC *eius generis cuius supra demonstrauimus naues et longas* XXVIII (cas complexe).

1, 15, 5 (B. C.) (*Vibullius*) XIII (*cohortes*) *efficit. Cum his ad Domitium... peruenit... Domitius per se circiter* XX *cohortes... coegerat.*

1, 24, 2 *seruos, pastores armat atque iis* equos *attribuit ; ex his circiter* CCC equites *conficit.*

V 11, 2 *sic ut amissis circiter* (om. β) XL *nauibus* reliquae *tamen*...

V 19, 1 *dimissis* amplioribus *copiis,* milibus *circiter* IV *essedariorum relictis.*

L'ex. I 25, 5 *quod mons suberat circiter mille passuum* n'est pas à examiner si on lit avec les mss. *mille* (subst.) *passuum*. Cf. pourtant plus loin les ex. de *mille passus* avec *longius.*

Amplius (non amplius), longius (non longius). — 26 (27 : u. 3, 53, 2) ex. ; 5 ex. de préposition. 3 sont à éliminer :

IV 12, 1 *ubi primum nostros equites conspexerunt, quorum erat* V milium *numerus, cum ipsi non amplius* DCCC *equites haberent.*

VII 15, 1 uno *die amplius* XX *urbes Biturigum incenduntur* (*XX* opposé à *uno* ; on a affaire en outre au groupe *urbes Biturigum*).

3, 99, 1 *non amplius* CC milites *desiderauit, sed* centuriones, *fortes uiros, circiter* XXX *amisit.*

Restent :

I 22, 1 *cum... non longius mille et quingentis passibus abesset* (*mille* est accompagné d'un autre nom de nombre ; cas assez particulier).

VII, 79, 1 *non longius* (longe α) *mille passibus ab nostris munitionibus* (a nostris munitionibus quam mille passibus β) *considunt.* (Cf. cependant var. longe?)

Ces 2 ex. avec *mille* et passus. On lit *mille passus* VI 7, 4 ; *mille* (om. β) *CC passus* VII 46, 1 ; *circiter passus mille* III 19, 1 ; *paulo amplius passus mille* 2, 24, 4 (la phrase manque dans S) ; ces deux derniers ex. en fin de phrase. Cf. ordre *milia passuum,* invariable à deux exceptions près, et sigle MP sur les milliaires.

Divers. — Les ex. où l'adjectif est accompagné d'un autre adverbe (*ad, admodum, minus, omnino, uix*) sont en très

petit nombre. Le contexte motive la préposition 3, 7, 2 : *omnino XII naues longas*. Avec *uix* (2 ex. en tout), il ne la motive pas 3, 79, 7 : *uix IV horarum spatio*. — Sur IV 38, 4 et 1, 23, 5, u. § II in fine.

En somme, les cas où un adverbe s'adjoint au nom de nombre préposé sont très rares. Ils se présentent tous ou presque tous comme des cas particuliers, où la préposition se justifie par un motif indépendant du nom de nombre même. La règle de postposition est d'une rigueur à peu près absolue.

VII 68, 2 *secutus hostes* (Aβ ; om. MB'),... *circiter III milibus* (milibus hostium α) *ex nouissimo agmine interfectis*, on lira *secutus hostes*, comme le sens d'ailleurs le demande. La leçon *milibus hostium* reste ensuite possible.

On lira de préférence, avec M. Meusel :

II 29, 3 *non amplius pedum CC* (ducentorum pedum α).

III 5, 1 *amplius horis sex* (sex horis β).

La préposition est rare avec les locutions *in longitudinem, in latitudinem, in altitudinem, in circuitu*.

II

Disjonction.

On a vu que la postposition et la disjonction sont deux modes possibles de mise en relief du nom de nombre. L'examen des exemples de disjonction montrera que César n'emploie pas indifféremment l'un ou l'autre procédé.

En voici la liste :

I 12, 2 tres *iam partes copiarum...*, quartam *fere partem..*

VII 67, 1 duae *se acies ab* duobus *lateribus ostendunt.* Dans ces 2 exemples il y a à peine disjonction.

2, 10, 2 duae *primum* trabes *in solo... conlocantur... Has inter se capreols coniungunt... Eo super* tigna... *iniciunt... Ad extremum musculi tectum* trabes*que extremas...* (aux *duae trabes* s'ajoutent les autres *tigna* ou *trabes*).

3, 52, 1 *eodem tempore* duobus *praeterea locis pugnatum est* (les deux champs de bataille s'ajoutent à un premier).

I 10, 3 duas*que ibi legiones conscribit et* tres... *ex hibernis educit.*

2, 22, 6 duas *ibi legiones praesidio relinquit,* ceteras...

VII 36, 7 duas *ibi legiones conlocauit* (devant Gergovie ; les deux légions du petit camp s'opposent aux légions du grand camp).

3, 97, 3 partem*que legionum in castris Pompei remanere iussit,* partem *in sua castra remisit,* IV *secum legiones duxit.*

VI 5, 6 duas*que ad eum legiones proficisci iubet* ; *ipse cum legionibus...* V...

VII 10, 4 duabus *Agedinci legionibus... relictis ad Boios proficiscitur* (les deux légions d'Agedincum s'opposent aux légions que César conduit chez les Boiens).

3, 75, 2 duas *in castris legiones retinuit,* reliquas...

VII 69, 2 duo duabus *ex partibus flumina...*

I 53, 4 duae *fuerunt Ariouisti uxores...* ; duae *filiae...*

3, 101, 6 *quinqueremes* duas... *ceperunt...* ; *praeterea* duae *sunt depressae triremes.*

3, 30, 6 *ad eum* (= *Antonium*) *peruenit Caesar...* ; *Pompeius, ne* duobus *circumcluderetur exercitibus...* (jonction de César et d'Antoine : *duobus* est un total).

VI 7, 1 *Labienum cum* una *legione... adoriri parabant;...* duas *uenisse legiones... cognoscunt.*

IV 22, 3 *nauibus... LXXX coactis,* quod satis *esse ad* duas *transportandas legiones existimabat...*

3, 38, 4 *ne frustra* reliquos *exspectarent,* duas *nacti turmas exceperunt.*

2, 32, 5 *an uero in Hispania res gestas Caesaris non audistis?* duos *pulsos exercitus?* duos *superatos duces?* duas *receptas prouincias?*

VII 41, 4 duabus *relictis portis obstruere* ceteras...

VI 36, 2 IX *oppositis legionibus* maximo*que equitatu.*

3, 54, 1 *Pompeius* reliquis *diebus turres exstruxit..., et* quinque *intermissis diebus...*

V 15, 4 duabus*que missis subsidio cohortibus a Caesare, atque his primis legionum* duarum,... *Illi,* pluribus *submissis cohortibus...*

VI 1, 4 tribus *ante exactam hiemem et constitutis et adductis legionibus* duplicato*que earum cohortium numero quas...* (*duplicato* conséquence de ce qui précède).

La leçon des mss. 1, 17, 4 *XL* (quaterna *Glarean.*) *in singulos iugera* est généralement rejetée.

2, 19, 3 *Cordubae conuentus... cohortes duas... retinuit. Isdem diebus Carmonenses,... deductis* tribus *in arcem oppidi cohortibus a Varrone praesidio, per se cohortes eiecit,* la place de *cohortibus* peut être influencée par la présence de *cohortes duas.* Au reste, on n'a affaire ici qu'à une disjonction auxiliaire, le premier mot disjoint étant *deductis,* séparé par *tribus* de son complément.

Sont à écarter :

VI 3, 1 *proximis IV coactis legionibus...*

VII 47, 7 *tres suos nactus manipulares...*

1, 40, 3 *duabusque Fabianis occurrit legionibus,* où le nom de nombre fait partie d'un groupe mis en relief.

Dans le cas où le nom de nombre précède *milia,* il est

toujours contigu à *milia*. Le 2[e] élément est toujours contigu au génitif 3[e].

Ces exemples de disjonction ne fournissent pas seulement une donnée numérique, mais présentent tous un rapport entre deux ou plusieurs quantités, qui souvent nécessite et tout au moins peut motiver la préposition du nom de nombre. L'absence totale (sauf 2, 10, 4; cf. ci-dessous) d'exemples de disjonction où ce rapport n'existerait pas montre que la disjonction ne fait dans les exemples relevés que souligner un mot par ailleurs préposé. Il apparaît ainsi que César ne disjoint pas l'adjectif postposable, et que, lorsque les deux modes de mise en relief sont également possibles, c'est la postposition qu'il choisit, exclusivement.

Cette règle laisserait possible la leçon des mss. 1, 17, 4 ; elle laisse possible la disjonction de *duas* I 49, 5, de *duae* VII 24, 5, de *duas* par répétition de *cohortes* IV 32, 2; elle fait écarter la leçon *octo denique menses* 1, 5, 2.

2, 10, 4 *regulas IV patentes digitos*, on lira *quaternos*, que conjecture Kübler.

On a laissé de côté deux exemples où le mot intercalé est *omnino*.

IV 38, 4 eo duae *omnino ciuitates... obsides miserunt*, reliquae...

1, 23, 5 eo (eodem *Meusel*) *die castra mouet*... VII *omnino dies ad Corfinium commoratus* (*VII dies* addition de données antérieures dont *eo die* clôt la série).

Dans ces deux cas, la préposition s'explique par la même raison que dans les autres; c'est-à-dire que l'adverbe même que le sens unit étroitement au nom de nombre n'est pas admis entre lui et le substantif dans d'autres conditions qu'un mot proprement étranger. On a vu d'autre part que le nom de nombre accompagné d'un de ces adverbes est régulièrement postposé.

Se justifie comme les cas précédents :

3, 53, 3 : quattuor*que ex* una *cohorte centuriones*...

Quant aux locutions *in longitudinem, in latitudinem, in altitudinem, in circuitu,* elles sont placées de façon à former, avec le nom de nombre et son substantif, cinq des six combinaisons possibles. La 6e, celle où la locution s'intercalerait entre le nom de nombre préposé et son substantif, se lit trois fois dans la 1re classe des mss. du B. G. :

VII 8, 2 *sex in altitudinem pedum.*

VII 69, 5 *sex in altitudinem pedum.*

VII 73, 5 *tres in altitudinem pedes.*

Il est remarquable que le B. C. n'offre aucun ex. semblable, et que les mss. de la 2e classe du B.G. ne confirment pas ceux qui précèdent :

VII 8, 2 *in altitudinem pedum VI* β.

VII 69, 5 *in altitudinem VI pedum* β.

VII 73, 5 *in altitudinem trium pedum* U (*pedum trium* T[1]).

Dans ces conditions, il ne paraît pas illicite de rejeter avec M. Meusel la leçon de α.

En dehors des cas mentionnés, on ne trouve chez César, entre le nom de nombre préposé et son substantif, que des adjectifs ou des génitifs se rattachant au substantif.

M. GRAMMONT

—

UNE LOI FONÉTIQUE GÉNÉRALE

UNE LOI FONÉTIQUE GÉNÉRALE

Par M. Grammont.

Quand nous avons publié notre étude sur la *Métathèse dans le parler de Bagnères-de-Luchon* (MSL, XIII, p. 73 sqq.), nous avons fait voir que lorsqu'un *r* tend à devenir implosif, il peut arriver que son contact soit repoussé par une continue, ce qui l'oblige à aller se combiner avec une consonne initiale de sillabe; en même temps nous avons indiqué que la nature de la continue n'était sans doute pas indifférente au fénomène et qu'un *n* par exemple devait accueillir sans difficulté le contact de *r* implosif. Le vocabulaire de cette localité ne permettait pas de préciser davantage. Dans nos recherches sur la *Métatèse à Pléchâtel* (*Mélanges Chabaneau*, p. 517 sqq.) nous avons reconnu que dans certains parlers de la Aute-Bretagne le repoussement de l'*r* n'avait lieu que devant *m*. Le fénomène se limitait, mais la loi n'apparaissait pas encore. Les patois de la banlieue du Havre présentent le fait dans des conditions un peu différentes et qui ont chance d'être plus claires.

Dans la banlieue du Havre[1] la métatèse de *r* se produit

1. Notre documentation repose sur le vocabulaire de *C. Maze*: Étude sur le langage de la Banlieue du Havre, *Paris, Rouen, Le Havre*, 1903.

d'une manière générale d'après le même procès qu'à Pléchâtel et pour les mêmes causes :

bėrto^{n} « breton »
kėrtî « frémir »
fėrtiyé « frétiller »
tėrtus « tous »
évėrtinö « amoureux »
pėrpô « (à) propos »
kėrso^{n} « cresson »
ébėrziyé « écraser »
fėršo^{n}*né* « frissonner »
bėrlok « breloque »
fėrlük « freluche »
gėrloté « grelotter »
bėrlèk « fillette »
gėrduyé « gargouiller »
bėrdi-bėrda « à la âte »
bėrdèl « bretelle »
bėrgyé « blesser »
bėrbi « brebis »
ékėrbuyé « écrabouiller »
tėrsiné « vibrer »
gėrzi « grésil »
gėrži « froncer »
gėrnyé « grenier »
gėrnuy « grenouille »
kėrnaś « crevasse »
fėrnêkyé « fureter »

Il n'i a pas de différence, pour la question qui nous occupe, entre les mots dans lesquels l'*r* est devenu implosif et ceux dans lesquels il l'était déjà originairement, comme *bėrbi*.

On ne trouve guère dans le vocabulaire de C. Maze que le mot *prênö* « preneur », qui déroge à la règle. Mais il ne constitue pas une difficulté. Ou bien c'est un mot venu du français postérieurement à l'accomplissement de notre métatèse et que l'existence de *pra*^{n}*dre, pri*^{n}*z* a empêché d'entrer dans l'ornière commune, ou bien c'est le remplaçant récent, dû à l'influence du français, d'un ancien **pėrnö,* comme *prėpô* « (à) propos », à côté de *pėrpô,* que l'auteur lui-même donne comme « vieux ». **Pėrnö* ne figure pas dans le vocabulaire, mais on n'en saurait conclure sa non existence, car il i manque pas mal de mots aussi usuels que *pra*^{n}*dre,* que nous lisons à la p. 91 de l'étude grammaticale.

La particularité intéressante que présente à Pléchâtel le traitement de *rė, ėr* devant consonne, c'est que si cette consonne est *m* on n'a pas *ėr*, mais *rė* ou son représentant ; en d'autres termes le contact de l'*r* est repoussé par la spirante labio-nasale. Dans la banlieue du Havre ce n'est pas seulement la spirante labio-nasale *m*, mais aussi la spirante labio-dentale *v* qui repousse le contact de l'*n* ; et il faudrait certainement i ajouter *f* s'il i avait des exemples de *ėr, rė* devant ce fonème.

Exemples devant *m* :

frėmé « fermé »	*frėmi* « fourmi »
frėmiyé « fourmiller »	*frėmiyo*^{n} « picotement »

Frėmiyma^n « fourmillement », que donne le vocabulaire, est ou une simple faute ou un mot emprunté récemment au français et entré à tort dans la large voie de la métatèse de *r*, comme nous en avons vu des cas à Pléchâtel. Car fonétiquement il n'i a rien dans ce mot qui puisse lui valoir un autre traitement qu'à *frėmiyé* ; comparez par exemple *bėrduyé* « bredouiller » et *bėrduyma*^{n} « bredouillement ».

Exemples devant *v* :

éprėvié « épervier »	*pruvié* « épervier »
écrėviš « écrevisse »	*crėvaš* « crevasse »
crėvézo^n « mort »	*crėvar* « vaniteux »
crėvé « puer »	*crėvo*^{n} « chevron »
crėvo^n*naž* « chevronnage »	*crėvo*^{n}*né* « chevronner »

On ne peut pas faire état de *a*^{n}*trėmêsyé* « entremetteur », ni de *s'a*^{n}*trėvalé* « s'entrevaloir », car à côté de *a*^{n}*tėrteni* « entretenir » on trouve *a*^{n}*trėtuyé* « se faire mutuellement la moue », *a*^{n}*trėpri*^{n}*z* « entreprise » ; les deux éléments de ces composés sont trop clairs, surtout quand le simple

existe, comme *prî^{n}z*, *tuyé,* et l'évolution fonétique normale est entravée par recomposition continue.

Il i a un mot qui fait difficulté, c'est *tėrvé* « triangle de fer qui porte les plats » ; non pas qu'il puisse en quelque manière porter atteinte à la loi que nous venons d'établir, mais, faute de renseignements le concernant, il n'est pas possible de l'expliquer lui-même avec certitude. Le plus vraisemblable est qu'il n'est pas ancien dans la région, car il ne figure pas dans les dictionnaires normands de Duméril, Vasnier, Robin, Moisy, Métivier, etc., et qu'il i est revenu de l'anglais (*trevet* ou *trivet* « trépied ») postérieurement à la période d'action de notre loi et s'est conformé à tort à la règle générale : *rė + cons.* devient *ėr + cons.*

Cet examen de la métatèse de *r* dans la banlieue du Havre complète et précise ce que nous avait appris la métatèse de *r* à Bagnères-de-Luchon et à Pléchâtel. Pourquoi certains fonèmes repoussent-ils le contact de l'*r,* et à quoi est due cette répulsion ? Le fait de posséder un élément labial n'i est pour rien ; on le voit nettement à Pléchâtel et ici, puisque les occlusives labiales *p* et *b* i acceptent sans difficulté le contact de *r*. Toutes les occlusives, quelles qu'elles soient, l'acceptent aussi. Il faut tout d'abord que le fonème soit une continue ; mais cette qualité ne suffit pas, car l'*n* par exemple ne repousse pas l'*r*. Il est nécessaire en même temps que le fonème en question demande, pour être articulé immédiatement après l'*r,* un déplacement très considérable des organes buccaux. L'*r,* tant qu'il n'est pas grasseyé, exige un relèvement de la pointe de la langue et souvent aussi des côtés. Le *v* s'articule avec abaissement complet de la langue sur toute son étendue. Ce fénomène suffit dans la banlieue du Havre pour déterminer le repoussement ; à Pléchâtel il faut le même abaissement et en outre celui du voile du palais. En résumé nous avons affaire

ici à un fénomène de moindre-action qui peut s'énoncer de la manière suivante : *Lorsque les conditions déterminées plus aut appelleraient l'*r *au contact d'une consonne suivante, il est repoussé quand cette consonne est un fonème qui demanderait, pour être articulé immédiatement après l'*r, *que les organes buccaux fussent brusquement déplacés d'une manière très considérable sans qu'intervienne un arrêt dans le passage du souffle.*

Maurice HOLLEAUX

DÉCRET DES AMPHICTIONS DE DELPHES

RELATIF A LA FÊTE DES NIKÉPHORIA

DÉCRET DES AMPHICTIONS DE DELPHES RELATIF A LA FÊTE DES NIKÉPHORIA

Par Maurice Holleaux.

L'inscription étudiée dans ce mémoire a été découverte à Delphes, au cours des fouilles exécutées par l'École française d'Athènes. Dans le futur *Corpus* des inscriptions delphiques, elle occupera une place d'honneur. M. Homolle a bien voulu m'autoriser à la porter dès maintenant à la connaissance du public.

Elle était gravée sur un grand piédestal en calcaire de Saint-Élie, que surmontait sans doute une statue du roi Eumènes II. Ce piédestal est aujourd'hui rompu en de nombreux morceaux. J'en ai reconnu sept, dont voici la description :

I. *Inv. 1754.* — Champ de fouilles; posé debout sur le soubassement d'un monument votif, presque en face de l'autel de Chios. — Orthostate de forme carrée, formant le milieu de la face antérieure du piédestal; complet à droite et à gauche, sauf quelques épaufrures, et préparé à joints des deux côtés; brisé en bas. Haut., 0 m. 85. Larg., 0 m. 80. Ép., 0 m. 32. Ce morceau se rajuste, à gauche, aux nos 857 et 25; à droite, au no 1682. Restes de 27 lignes (l. 1-27), dont la première du texte, appartenant au milieu de l'inscription. — 11 juillet 1894; devant le pronaos du temple d'Apollon.

II. *Inv. 1682.* — Champ de fouilles; près du n° 1754. — Bloc qui formait l'extrémité droite de la face antérieure du piédestal; complet et préparé à joint, sur une hauteur de 0 m. 30, du côté gauche. H., 0 m. 67. L., 0 m. 47. Ép., 0 m. 32. Fin de 22 lignes (l. 5-26); à partir de la l. 16 et jusqu'à la l. 24, le morceau se rajuste, à gauche, au n° 1754. — 22 juin 1894; à l'est du temple, près du monument de Gélon.

III. *Inv. 857.* — Musée. — Bloc qui formait l'extrémité gauche de la face antérieure du piédestal; à peu près complet à gauche. H., 0 m. 51. L., 0 m. 25. Ép., 0 m. 14. Commencement de 13 lignes (l. 3-15). Le morceau, sauf une lacune de quelques lettres à chaque ligne, se rajuste, à gauche, à partir de la l. 4, au n° 1754. — 25 août 1893; entre la voie sacrée et le côté oriental du temple.

IV. *Inv. 25.* — Musée. — Morceau qui se plaçait à la partie gauche de la face antérieure du piédestal; préparé à joint et complet du côté droit. H., 0 m. 21. L., 0 m. 13. Ép., 0 m. 10. Restes de 6 lignes (l. 21-26); à partir de la l. 21 et jusqu'à la l. 25, ce morceau se rajuste, à droite, au n° 1754 et, à gauche, au n° 3746. — Date et provenance inconnues.

V. *Inv. 3746.* — Musée. — Morceau qui appartenait à l'extrémité gauche de la face antérieure du piédestal; complet à gauche sur une hauteur de 0 m. 13. H., 0 m. 23. L., 0 m. 24. Ép., 0 m. 15. Restes de 7 lignes (l. 20-26), dont quatre complètes à gauche; ce morceau se rajuste, à droite, au n° 25, de la l. 21 à la l. 25. — 16 mai 1896; près de la maison de Franco.

VI. *Sans n° d'inv.* — Champ de fouilles; près des n°s 1754 et 1682. — Morceau brisé de tous côtés, qui se plaçait vraisemblablement au milieu de la face antérieure du piédestal. H., 0 m. 30. L., 0 m. 16. Restes de 6 lignes (l. 27-32), dont la dernière de l'inscription. — Date et provenance inconnues.

VII. *Inv. 3157.* — Musée. — Petit fragment qui devait se placer vers l'angle inférieur droit de la face antérieure du piédestal. H., 0 m. 14. L., 0 m. 17. É., 0 m. 29. Restes de 2 lignes (l. 30-31), dont la dernière complète à droite.

La pierre a été réglée avec soin. Les caractères sont hauts en moyenne de $0^{m},02$, assez espacés et profondément gravés, renflés, et munis d'*apices* à leurs extrémités. On notera que les branches obliques en sont toujours plus ou moins incurvées. Les ο, les ω et les θ sont d'ordinaire beaucoup plus

petits, les ι, les ρ, les τ et les ψ souvent plus grands que les autres lettres. Le π a des jambages presque égaux, que ne dépasse pas la barre transversale; le second jambage du ν descend moins bas que le premier; la barre de l'α est brisée. — Le texte qui suit est établi d'après les copies que j'ai faites et les estampages que j'ai pris à Delphes en mai 1907.

["Αρχοντος ἐν Δελφοῖ]ς Δημοσθένου · δόγμα Ἀμφικ[τιόνων · ἐπειδὴ βασιλεὺς] [Εὐμένης παρειληφ]ὼς παρὰ τοῦ πατρὸς βασιλέως Ἀττάλο[υ τήν τε πρὸς τοὺς θεοὺς] εὐσ[έβειαν καὶ τὴ]ν πρὸς τοὺς Ἀμφικτίονας εὔνοιαν καὶ διατη[ρῶν τὴν πρὸς Ῥωμαίους] φιλίαν ἀεί [τινος ἀγ]αθοῦ παραίτιος γινόμενος διατελεῖ τοῖς Ἕλλησ[ιν καὶ μετεσχηκὼς] τῶν αὐτῶν κ[ινδύ]νων ὑπὲρ τῆς κοινῆς ἀσφαλείας πολλαῖς τῶ[ν Ἑλληνίδων] πό[λεων] δωρεὰς δέδ[ωκ]εν ἕνεκεν τοῦ διατηρεῖσθαι τὴν ὑπάρχουσ[αν αὐταῖς εὐν]ομίαν · δι' ἣν αἰτίαν καὶ Ῥω[μαῖ]οι θεωροῦντες αὐτοῦ τὴν προαίρεσιν ἐπευξ[ήκασιν τ]ὴμ βασιλείαν, νομίζοντες [δεῖ]ν καὶ τῶμ βασιλέων ὅσοι μὲν ἐπιβουλεύουσιν [τοῖς Ἕλλ]ησιν τυγχάν[ειν] τῆς καθηκού[σης] ἐπιπλήξεως, ὅσοι δὲ μηθενὸς γίνονται κακοῦ [αἴτιο]ι τούτους τ[ῆς] μεγ[ί]στης [ἀξιο]ῦσθαι παρ' ἑαυτοῖς πίστεως · ἀπέσταλκεν δὲ κ[αὶ θε]ωροὺς τοὺς παρακαλέσ[οντ]ας τοὺς Ἀμφικτίονας ὅπως τὸ τῆς Ἀθηνᾶς τῆς Ν[ικηφό]ρου τέμενος συναναδε[ίξωσι]ν ἑαυτῶι ἄσυλον καὶ τοὺς ἀγῶνας οὓς διέγ[νω] συντελεῖν στεφανίτα[ς τό]ν τε μουσικὸν ἰσοπύθιον καὶ τὸν γυμνικὸν κα[ὶ ἱππι]κὸν ἰσολύμπιον ἀποδέξων[ται · ἀ]πελογίσαντο δὲ καὶ οἱ θεωροὶ τὴν τοῦ βασιλέως [εὔ]νοιαν ἣν ἔχων δ[ια]τελεῖ κ[οινῆι τ]ε πρὸς ἅπαντας τοὺς Ἕλληνας καὶ καθ' ἰδίαν π[ρὸς] τὰς πόλεις. · [ὅπως οὖν καὶ οἱ Ἀμ]φικτίονες φαίνωνται ἐπακολουθοῦντες το[ῖς] ἀξιουμένοις [προνοούμενοί τε τ]ῶμ βασιλέων ὅσοι διατηροῦντες τὴν πρὸς Ῥωμ[αί]ους τοὺς κοινοὺς [σωτῆρας φιλία]ν ἀεί τινος ἀγαθοῦ παραίτιοι γίνονται τ[οῖς] Ἕλλησιν · τύχηι [ἀγαθῆι · δεδόχθαι] τοῖς Ἀμφικτίοσιν ἐπαινέσαι βασιλέα [Εὐ]μένη βασιλέως [Ἀττ]άλου [καὶ στε]φανῶσαι δάφνης στεφάνωι τῶι ἱερῶι τ[οῦ Ἀ]πόλλωνος τοῦ [Πυ]θίου ὧι πάτρι[όν] ἐστιν στεφανοῦν τοὺς ἑαυτῶν εὐεργέ[τ]ας ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας τῆ[ς] εἰς τοὺς Ἕλληνας, στῆσαι δὲ αὐτοῦ καὶ εἰκ[ό]να χαλκῆν ἐφ' ἵππου ἐν [Δ]ελφ[ο]ῖς, ἀναδεδεῖχθαι δὲ καὶ τὸ ἱερὸν τῆς Ἀθηνᾶς τῆς Ν[ικ]ηφόρου τὸ πρὸς Περγάμ[ω]ι ἄσυλ[ο]ν εἰς ἅπαντα τὸν χρόνον καθὰ ἂν ἀφορίσ[ηι] βασιλεὺς Εὐμένης καὶ μηθ[έ]να ἄγ[ει]ν ἐ[κ] τοῦ περιωρισμένου τόπου μήτε πολέμ[ου] μήτε εἰρήνης προς — — — — — · ἀποδεδέ[χθ]αι δὲ [κ]α[ὶ] τοὺς ἀγῶ[να]ς [δύο] στεφανίτας,

[καθὼς ὁ βασιλεὺς ἀξιοῖ, καὶ εἶνα]ι καὶ τα[ῖς τιμαῖς καὶ τοῖς λοιποῖς πᾶσι τοῖς ἐν τοῖς] [νόμοις γεγραμμένοις τὸμ μὲν μ]ουσικὸν ἰσ[οπύθιον, τὸν δὲ γυμνικὸν καὶ ἱππικὸν] [ἰσολύμπιον · ἀναγράψαι δὲ τὸ ψήφ]ισμα ἐν [στήλαις καὶ ἀναθεῖναι ἐν Δελφοῖς ἐν τῶι] [ἱερῶι τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Πυθίο]υ καὶ ἐμ Π[εργάμωι ἐν τῶι ἱερῶι τῆς Ἀθηνᾶς τῆς] [Νικηφόρου · κηρῦξαι δὲ τὸν στέ]φανον τὸ[ν δεδομένον τῶι βασιλεῖ κ]αὶ τὴν [εἰκόνα ἐν τῶι ἀγῶνι τῶν Πυθί]ων.

Observations critiques.

Pour la justification des suppléments, on devra tenir compte des deux faits suivants: les lignes sont de longueur très inégale; chaque ligne se termine par un mot complet.

L. 1-3 : [βασιλεὺς Εὐμένης παρειληφ]ὼς παρὰ τοῦ πατρὸς βασιλέως Ἀττάλο[υ τήν τε πρὸς τοὺς θεοὺς (ou πρὸς τὸ θεῖον)] εὐσ[έβειαν καὶ τὴ]ν πρὸς τοὺς Ἀμφικτίονας εὔνοιαν. Cf. *IG,* II, 1, 311, l. 10 : Σπάρτοκος πα[ραλαβὼν τὴν εἰς τὸν δῆμον οἰ]κειότητα ; *CIG,* 2335 = Michel, 394 (Ténos), l. 4-5: πατροπαράδοτον παρειληφὼς τὴν πρὸς τὸν δῆμ[ον] ἡμῶν εὔνοιαν. — L. 3-4 : καὶ διατη[ρῶν τὴν πρὸς Ῥωμαίους] φιλίαν. La restitution, qui paraît certaine, est faite d'après les l. 17-18. — L. 4-5 : [καὶ μετεσχηκὼς (ou μετεσχηκὼς δὲ)] τῶν αὐτῶν κ[ινδύ]νων κτλ. Cf. Polyb., III, 16, 3 : διὰ τὸ — μετεσχηκέναι τῶν πρὸς Κλεομένη κινδύνων Ἀντιγόνῳ ; XXI, 23, 11 : καὶ τῶν μεγίστων ἀγώνων καὶ κινδύνων ἀληθινῶν ὑμῖν μετεσχηκότες ; XXVIII, 13, 2 : τῶν κατὰ τὴν εἴσοδον τὴν εἰς Μακεδονίαν κινδύνων μετεῖχον ; et les exemples de la même locution, tirés des auteurs classiques, que cite le *Thesaurus, s. v.* κίνδυνος, p. 1566. — L. 5 : τῶ[ν Ἑλληνίδων] πό[λεων]. Cf. *Or. Inscr.*, 763 (Lettre d'Eumènes aux Milésiens), l. 11 : οἱ τὰς Ἑλληνίδας κατοικοῦντες πόλ[εις]. — L. 7 : ἐπευξ[ήκασεν τ]ὴμ βασιλείαν. Cf. *Sylloge,* 295, l. 5 : ἐπαυξηκὼς (Eumènes) τὰμ βασιλείαν. — L. 11-12 : ὅπως (οἱ Ἀμφικτιόνες) τὸ τῆς Ἀθηνᾶς τῆς Ν[ικηφό]ρου τέμενος συναναδε[ίξωσι]ν ἑαυτῶι ἄσυλον ; cf. l. 23 : ἀναδεδεῖχθαι δὲ καὶ τὸ ἱερὸν τῆς Ἀθηνᾶς τῆς Ν[ικ]ηφόρου τὸ πρὸς Περγάμ[ω]ι ἄσυλ[ο]ν. On rapprochera de ces deux passages celui-ci du décret des Aitoliens (*Sylloge,* 295), l. 17-19 : καθάπερ ὁ βασιλεὺς Εὐμένης ἀνα[δεικνύει] τὸ τέ[μενος τᾶς Ἀθά]νας τᾶς Νικαφόρου τὸ ποτὶ Πέργαμον ἄσυλον (Haussoullier et Dittenberger écrivaient ἀνα[καλεῖ]) ; la correction ἀνα[δεικνύει] a été proposée par moi, *Rev. Et. Anc.*, 1903, p. 210, n° 8, et par Ad. Wilhelm, *Gött. gel. Anz.*, 1903, p. 795). — Même ligne : διέγ[νω] συντελεῖν. Pour cet emploi de διαγιγνώσκω, cf., par exemple, Joseph., *Ant. Jud.,* XVI, 62. — L. 12-14 :

καὶ τοὺς ἀγῶνας — ἀποδέξων[ται]. Cf. *Sylloge*, 295, l. 8-9 : ἀποδέξασθαι τοὺς ἀγῶνας στεφανίτας. — L. 17 : [προνοούμενοί τε], restitution douteuse, qui semble un peu longue pour l'étendue de la lacune ; peut-être [καὶ προνοοῦντες]. — L. 17-18 : on a le choix entre τοὺς κοινοὺς [σωτῆρας] et τοὺς κοινοὺς [εὐεργέτας]. — L. 24 : τὸ ἱερὸν — ἄσυλ[ο]ν εἰς ἅπαντα τὸν χρόνον καθὰ ἂν ἀφορίσ[ηι] βασιλεὺς Εὐμένης. Cf. *Sylloge*, 557 = v. Prott et Ziehen, *Leg. Graecor. sacrae*, 70 (décret amphictionique relatif au Ptoïon), l. 5-7 : εἶναι δὲ καὶ ἄσυλον τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Πτωΐου τὸ ἐν Ἀκραιφίοις, ὡς ἂν αἱ στῆλαι ὁρίζωσι. — L. 25 : καὶ μηθ[έ]να ἄγ[ει]ν ἐ[κ] τοῦ περιωρισμένου τόπου. Cf. *Sylloge*, 295, l. 19-20 : καὶ μηθένα ἄγειν μηδὲ ῥυσ[ιάζειν τινὰ ἐ]ντὸς τῶν ὁρίων. — L. 26 : sur la pierre et sur l'estampage, il m'a été impossible de rien distinguer après προσ — ; je ne sais comment compléter ce passage. — Même ligne : ἀποδεδέ[χθ]αι δὲ [κ]α[ὶ] τοὺς ἀγῶ[να]ς [δύο] στεφανίτας. Cf. *Sylloge*, 295, l. 14-15 : ἀποδεδέχθαι δὲ καὶ τοὺς ἀγῶνας τῶ[ν Νικαφορίων κτλ. σ]τεφανίτας. Le supplément δύο, après ἀγῶνας, est rendu nécessaire par la présence, sur la pierre, d'un espace vide correspondant à trois lettres. — L. 27-28 : les suppléments, très incertains et médiocrement satisfaisants, ne sont proposés qu'à titre d'essai. L. 27 : [καθὼς ὁ βασιλεὺς ἀξιοῖ]. Cf. *Or. inscr.*, 228 (décret des Delphiens relatif à l'ἀσυλία de Smyrne), l. 10-11 et 13-14. La restitution [καὶ εἶνα]ι καὶ τα[ῖς τιμαῖς καὶ τοῖς λοιποῖς πᾶσι κτλ.] est empruntée, partie au décret des Aitoliens (*Sylloge*, 295), l. 16, partie à celui des Pariens en faveur de Magnésie du Méandre (*Inschr. Magn.*, 50), l. 37-38. Peut-être eût-il été préférable d'écrire, en s'inspirant du décret de Chios relatif aux Sotéria (*Sylloge*, 206), l. 10, 25 : [καὶ εἶνα]ι καὶ τα[ῖς ἡλικίαις καὶ ταῖς τιμαῖς ταῖς τοῖς νικήσασιν ὑπαρχούσαις κτλ.]. — L. 31 : [κηρῦξαι δὲ τὸν στέ]φανον — [κ]αὶ τὴν [εἰκόνα] κτλ. Cf. *Or. inscr.*, 234 (décret des Amphictions pour Antioche de Chrysaoride), l. 27-28 : στᾶσαι δὲ τὰς εἰκόνας — καὶ καρῦξαι ἐν τοῖς Πυθίοις.

Ce décret des Amphictions doit être immédiatement rapproché du décret des Aitoliens, découvert en 1880, à Delphes, par M. B. Haussoullier, et publié par lui en 1881, dans le *Bulletin de Correspondance Hellénique*[1]. Les deux documents sont inséparables. Ils sont évidemment contemporains et visent le même objet. Faisant droit à la requête du roi Eumènes II,

1. *BCH*, V (1881), p. 372 et suiv. (= Fick Collitz, 1413 = Dittenberger, *Sylloge*, 295 = Michel, *Recueil*, 291).

présentée par les théores Persas, Théolytos et Ktésippos[1], les Amphictions. d'une part, les Aitoliens, de l'autre, proclament l'ἀσυλία du téménos d'Athéna Niképhoros, situé près de Pergame[2]; ils acceptent, de plus, la transformation, décidée par le roi, des concours célébrés lors de la fête des Νικηφόρια en ἀγῶνες στεφανῖται, avec cette particularité que l'ἀγὼν μουσικός deviendra ἰσοπύθιος et que l'ἀγὼν γυμνικὸς καὶ ἱππικός sera ἰσολύμπιος[3].

Ce qui donne un grand prix à la nouvelle inscription, c'est qu'elle permet de fixer avec exactitude l'époque où fut ainsi réorganisée par Eumènes la fête des Νικηφόρια. M. Haussoullier plaçait cette réorganisation entre 179 et 172[4]. Fränkel, se fondant sur l'inscription de Pergame en l'honneur de la prêtresse Mêtris, qui mentionne les ἔνατα Νικηφόρια τοῦ στεφανίτου ἀγῶνος, et rapportant cette inscription à l'an 167[5], admit que c'est en 183 qu'Eumènes donna un nouvel éclat aux solennités instituées par son père. Cette conclusion a été généralement adoptée[6]; elle méritait de l'être :

1. Les théores de Pergame ne sont nommés que dans le décret des Aitoliens, l. 8.

2. Décret amphictionique, l. 11-12, 23 et suiv.; décret des Aitoliens, l. 10, 17 et suiv. — Il existe, comme on sait, d'autres décrets des Amphictions, appartenant à la même période, qui décernent pareillement l'ἀσυλία à des sanctuaires ou à des cités: 1° décret relatif à l'ἀσυλία de la ville et du territoire d'Antioche en Chrysaoride [Alabanda] (*Or. inscr.*, 234); 2° décret relatif à l'ἀσυλία de la ville et du territoire de Téos (*BCH*, XXVI (1902), p. 282, 284, n° 471); 3° décret relatif à l'ἀσυλία du sanctuaire d'Apollon Ptoïos, près d'Akraephiae (*Sylloge*, 557 = v. Prott et Ziehen, *Leg. Graecor. sacrae*, 70).

3. Décret amphictionique, l. 12-14, 26 et suiv.; décret des Aitoliens, l. 8-9, 14 et suiv.

4. *BCH*, V (1881), p. 378.

5. *Inschr. von Pergam.*, 167 (= *Or. inscr.*, 299), p. 104 et suiv.

6. Dittenberger, *Or. inscr.*, 299, note 2; Niese, *Gesch. der griech. und maked. Staaten*, III, p. 66-67; Cardinali, *Il regno di Pergamo*, p. 111-112. — Les objections de Stähelin (*Gesch. der Kleinasiat. Galater*, p. 89, note 4) n'ont plus besoin d'être réfutées. — Hiller von Gärtringen (Pauly-Wissowa, au mot *Delphoi*, IV, col. 2574) reste sur la réserve.

Fränkel, nous le voyons aujourd'hui, ne s'est trompé que d'une année.

Le décret amphictionique est, en effet, daté par le nom de l'archonte delphien Damosthénès (l. 1). Cet archonte — Δαμοσθένης ('Αρχελάου) — est connu : cinq actes d'affranchissement le mentionnent[1]. Aug. Mommsen a pu fixer sa magistrature à l'année 182-181[2]. C'est donc en cette année-là qu'eut lieu la rénovation de la fête des Niképhoria[3]. Ainsi, le roi Eumènes y procéda peu après l'achèvement de sa guerre heureuse contre Prousias[4], au lendemain de la répression de la première révolte galate[5], et dans le temps même où il commençait de se trouver aux prises avec Pharnakès, roi de la Cappadoce pontique[6].

Le texte du décret amphictionique, très analogue dans l'ensemble à celui des autres documents de même sorte, n'offrirait qu'un intérêt médiocre, s'il ne s'y rencontrait une particularité assez digne de remarque. On n'eût pas prévu qu'à propos de la transformation des jeux Niképhoria, il dût être beaucoup parlé des Romains. C'est pourtant ce qui arrive. Sur dix-huit lignes que compte le préambule du

1. Wescher et Foucart, *Inscr. recueillies à Delphes*, nos 392, 18, 207, 382, 327.

2. *Philologus*, XXIV (1866), p. 42. Cf. Pomtow, ap. Pauly-Wissowa, au mot *Delphoi*, IV, col. 2559, 2635 ; Dittenberger, *Sylloge*, 268, l. 202.

3. La 9e célébration de ces fêtes (triétériques) se place, par suite, en 165, et, partant, les μείζονα εὐημερήματα mentionnés dans l'inscription relative à Mêtris (*Or. inscr.*, 299, l. 7) sont bien, comme l'avait pensé Fränkel, les victoires remportées par Eumènes sur les Galates, entre 168 et 166.

4. Le traité qui termine la guerre paraît être de 184. Niese, III, p. 72 ; Ed. Meyer, ap. Pauly-Wissowa, au mot *Bithynia*, III, col. 519 ; Cardinali, *Il regno di Pergamo*, p. 106.

5. Année 184 ou 183? Cf. Niese, III, p. 72 ; Stähelin, p. 78 ; Cardinali, p. 106.

6. Les hostilités, dont Pharnakès prit l'initiative, débutèrent probablement en 183. Niese, III, p. 74 et suiv. Cf. Ed. Meyer, *Gesch. des Königr. Pontos*, p. 72 et suiv.

décret, plus de six leur sont consacrées. — Eumènes est demeuré fidèle à l'amitié que son père avait vouée aux Romains, « communs sauveurs » des Hellènes ; et c'est l'un des principaux mérites dont lui savent gré les Amphictions (l. 3-4 ; 16-18 ; et, notamment, l. 17). — Les Romains, reconnaissant les bons procédés d'Eumènes envers les Grecs, ont agrandi son royaume (l. 6-7). — Puis vient (l. 8-10) une théorie des relations qu'entretiennent les Romains avec les rois. Elle est d'une belle simplicité : les rois se partagent en deux catégories, les méchants, et les bons, ou mieux les inoffensifs. Les méchants sont ceux qui attentent aux intérêts des Hellènes (entendez Philippe, Antiochos, Nabis, Prousias) : ceux-là, les Romains les accablent de châtiments mérités. Les bons sont ceux qui, d'abord, ne font pas de mal aux Grecs, et qui, à l'occasion, leur sont bienfaisants (entendez Attale et Eumènes) : ceux-là, les Romains les « honorent de leur confiance ». — Ainsi, contre notre attente, il est question de Rome d'un bout à l'autre des considérants.

Cela ne laisse pas d'être instructif. C'est d'abord la preuve que, vers l'année 180, le parti ennemi de Rome — celui des Aitoliens et du roi Philippe V alors réconciliés — n'était pas, dans les conseils de l'Amphictionie, aussi puissant qu'on l'a parfois supposé[1]. Ce parti y pouvait réunir près de la moitié des suffrages[2] ; il n'y tenait pas encore la majorité. La phrase

1. On a fait cette supposition à propos du décret amphictionique voté, en 178-177, sous l'archontat de Praxias (*Sylloge,* 293) : Dittenberger, *Hermes,* XXXII (1897), p. 189-190 (cf. p. 164) : « die von König Perseus geleitete Mehreit des Rathes » ; cf. P. Foucart. *BCH,* VII (1883), p. 436. Voir, au contraire, les judicieuses remarques de Niese, III, p. 13, note 5.

2. L'intitulé du décret de 178 montre que les hiéromnémons étaient au nombre de 23. Cinq d'entre eux peuvent être considérés comme les porte-parole du roi de Macédoine : les 2 hiéromnémons délégués par le roi ; les 2 hiér. des Magnètes ; le hiér. des Dolopes. D'autre part, les Aitoliens avaient cinq (ou six) représentants dans le synédrion : les 2 hiéromnémons des Locriens ; les 2 hiér. des Ainianes ; les 2 hiér. de la Doride ; et peut-être le hiér. des Hérakléotes (sur cette question, si controversée, voir, en

du décret (l. 8-9) : τῶμ βασιλέων ὅσοι μὲν ἐπιβουλεύουσιν τοῖς Ἕλλησιν τυγχάνειν τῆς καθηκούσης ἐπιπλήξεως, bien qu'elle ne visât point uniquement Philippe, le visait pourtant de la façon la plus directe : jamais, si l'influence du roi avait été prépondérante dans le synédrion, elle n'eût été écrite. Et, de même, les Aitoliens n'eussent point facilement consenti qu'on décernât tant de louanges aux Romains. Il est intéressant de comparer, à cet égard, la l. 5 de leur décret à la l. 7 de celui des Amphictions; il s'agit, ici et là, d'une même chose, de l'agrandissement des États d'Eumènes. Mais, tandis que les Amphictions en rapportent tout l'honneur aux Romains — Ῥωμαῖοι θεωροῦντες αὐτοῦ τὴν προαίρεσιν ἐπευξήκασιν τὴμ βασιλείαν —, ce qui en somme est conforme à la vérité historique, les Aitoliens se contentent de dire : ἐπαυξηκὼς (Εὐμένης) τὰμ βασιλείαν; dans tout leur décret, le nom de Rome n'est pas une seule fois prononcé.

Pourquoi, au contraire, les Amphictions ont-ils mis tant d'insistance à répéter ce nom? Pourquoi l'ont-ils joint sans cesse à celui d'Eumènes, comme s'il n'en pouvait être séparé? Dans cet empressement à parler des Romains, à les louer, hors de propos et sans que l'occasion s'en offrît, on peut sans doute ne voir qu'un trait de servilité; mais si l'on a égard aux circonstances historiques, si l'on se rappelle les négociations laborieuses qu'en 182 Eumènes poursuivait à Rome, il sera permis de s'aviser d'une autre explication.

Attaqué, je l'ai dit plus haut, dès 183 par Pharnakès, roi du Pont, Eumènes, très naturellement, s'était tourné vers Rome, afin d'en obtenir assistance; et tout de suite, il avait éprouvé que le temps était passé où Rome lui venait volontiers en aide[1].

dernier lieu, Dittenberger, *Sylloge*, 293, note 12). Cela fait un total de dix (ou onze) voix sûrement acquises au parti anti-romain. La majorité était de douze.

1. Cf. l'exact résumé de Niese, *Gesch. der griech. und maked. Staaten*, III, p. 74 et suiv.

Sollicité à la fois par les ambassades pergaméniennes et pontiques[1], le Sénat n'avait point pris parti ; il laissait traîner les événements, durer la guerre, et s'obstinait à tenir la balance égale entre les adversaires, encore que la seconde des deux commissions qu'il avait envoyées en Asie se fût, au retour, prononcée sans ambage en faveur d'Eumènes[2]. Visiblement, cet ancien protégé avait eu le tort de devenir un personnage trop important ; il commençait de déplaire, en attendant qu'il parût suspect ; on avait peine de lui pardonner sa puissance, née de la veille sous les auspices de Rome, si vite accrue et qui déjà offusquait. Qu'Eumènes ait appliqué tous ses soins à dissiper cette malveillance inquiétante du Sénat, il n'y a point à en douter : on le vit, dans l'hiver de 181, dépêcher à Rome ses trois frères chargés d'y plaider sa cause[3]. Mais il ne suffisait pas qu'il protestât lui-même de son dévouement et de sa fidélité. Il était bon aussi qu'il opposât aux défiances romaines, pour en montrer l'inanité, l'opinion que professaient sur lui les Grecs amis de Rome, et fît voir, par des témoignages éclatants, qu'à leurs yeux il demeurait toujours le roi φιλορώμαιος par excellence, justement gratifié des bienfaits de la république, invariablement attaché à son alliance et perpétuellement digne de sa confiance. A cet égard, de belles déclarations, un peu ampoulées, comme celles des Amphictions, avaient leur utilité : elles pouvaient produire à Rome une favorable impression. C'est pourquoi je serais bien tenté de croire que l'auteur du décret, lorsqu'il rédigea sa motion, suivit docilement les indications que lui avaient transmises, de la part de leur maître, les ambassadeurs venus de Pergame.

1. Polyb., XXIII, 9, 1 ; 9, 3.
2. Polyb., XXIV, 1, 2-3.
3. Polyb., XXIV, 5, 2 et suiv.

Paul LEJAY

—

LE PROGRÈS DE L'ANALYSE DANS LA SYNTAXE LATINE

LE PROGRÈS DE L'ANALYSE DANS LA SYNTAXE LATINE

Par Paul Lejay.

Jusqu'à la fin du Ier siècle de notre ère, la langue littéraire présente chez les Romains une extension graduelle de certains procédés d'expression, subjonctif, accusatif, génitif, datif. Si nous rapprochons ces phénomènes, nous voyons qu'ils semblent révéler une tendance générale. Les auteurs s'efforcent de distinguer le fait pur et simple du fait entouré d'une réflexion quelconque. L'analyse est poussée très loin. Non seulement on sépare tout ce qui révèle une intention ou un calcul, tout ce qui procède de la pensée d'autrui. Le sujet parlant en arrive à déterminer ce qui s'attache de sa propre pensée à un énoncé d'apparence objective, à démêler dans la perception du réel le produit de son raisonnement ou l'objet de sa réflexion consciente[1]. Les écrivains classiques témoignent d'un souci toujours croissant de discernement intérieur.

1. Nous n'avons pas de mot français assez compréhensif pour représenter cet ensemble de notions. *Réflexe* a pris le sens presque contraire ; *subjectif* est trop restreint. On pourrait emprunter à la langue mystique de Fénelon *réflexif* : « Tel est mon plaisir. Cette expression marque un plaisir ; mais ce plaisir n'est que le seul vouloir, qui est pour ainsi dire réflexif sur soi-même ». *Œuvres,* t. III, p. 300.

Les moyens étaient variés suivant le contexte. Tantôt le verbe, tantôt un substantif, parfois un adjectif se trouve modifié par la nécessité d'exprimer le réflexif. Ces moyens étaient aussi préexistants à ce travail. Quelques-uns, comme le subjonctif et le datif, avaient, dès l'origine, des fonctions analogues ou semblables à celles qu'on allait leur imposer. Nous n'avons pas l'intention d'expliquer comment l'usage de Cicéron ou de Tacite plonge par ses racines dans le passé. C'est affaire aux linguistes, dont nous n'avons qu'à recevoir les conclusions. Notre dessein est de chercher quelles préoccupations, de Plaute à Tacite, ont généralisé des acceptions d'abord rares ou créé des emplois nouveaux.

Les faits rapprochés ici sont connus. Nous ne nous proposons pas de les démontrer. Nous voulons seulement en extraire la signification. Le lecteur sera donc renvoyé, pour plus de brièveté, aux ouvrages d'ensemble de Delbrück, Draeger, Riemann, Schmalz. Le grec est apparenté au latin, il présente un développement littéraire comparable : il pourra servir à marquer l'originalité du latin. Enfin nous nous en tiendrons à la langue littéraire, la seule dont nous puissions suivre l'évolution.

I

Le Verbe.

Il est d'abord nécessaire de bien voir comment se pose le problème. Si on laisse l'impératif, qui est à part, la langue latine n'a plus que deux modes personnels, l'indicatif et le subjonctif. Le subjonctif, remplaçant l'ancien subjonctif et l'ancien optatif, s'est trouvé exprimer toutes les nuances qui n'étaient pas de simples assertions de la réalité.

Par suite, l'indicatif latin est devenu une sorte de négation de la modalité, le subjonctif le mode par excellence. De la même manière, la 3e personne est tout ce qui n'est pas les deux autres, le neutre le genre de tout ce qui n'a pas de sexe, du moins à prendre les choses à vol d'oiseau. Voilà le point de départ. En y remontant, il est clair qu'on n'explique pas pourquoi Plaute dit *cum uis*, et Cicéron ou Horace *cum uelis*, pour exprimer la même idée : « puisque tu le veux ». On pourra, à propos de *cum uelis*, montrer comment le subjonctif est employé en vertu des possibilités inhérentes à son origine. Là n'est pas la difficulté. Ce qu'il faut expliquer, c'est comment la nuance qu'il traduit, s'est introduite vers le temps de Lucilius dans la pensée des Romains et, par suite, dans l'expression. Entre Plaute et Lucilius, les modes n'ont pas changé de sens ; mais la formule a pris dans la pensée une nuance qui a forcé de substituer un mode à l'autre, ou plutôt l'attention du sujet parlant s'est fixée sur cette nuance. Comment, par suite de quelles distinctions inconscientes, là est le problème. Pour nous, les Romains ont cherché à distinguer la vue directe et la vue à travers un intermédiaire.

1. Cette distinction est le principe des règles suivies dans le discours indirect. Ces règles forment un ensemble de moyens d'expression, où le subjonctif joue son rôle, et qui sert à rapporter un discours en tant qu'il est prononcé par un tiers. On sait qu'aucune langue indo-européenne n'a usé du discours indirect avec la rigueur, l'étendue et la fréquence du latin. Ce qui est caractéristique, c'est aussi le rôle du subjonctif. Le latin avait trouvé la proposition infinitive dans son héritage. L'emploi du subjonctif dans les propositions subordonnées qui gardaient la forme personnelle, est une innovation du latin. L'optatif grec n'est usité, en pareil cas, qu'après un verbe au passé, et, sous cette condition, il

est usité aussi dans toute une série de propositions qui n'ont rien de commun avec le discours indirect ou même avec l'expression de la pensée d'un tiers. Un autre principe a déterminé son intervention. La comparaison montre la différence des deux langues et rend plus claire la valeur du subjonctif latin [1].

2. Ce subjonctif est aussi celui de la question indirecte ou subordonnée. A l'origine, la question indirecte gardait la forme de la question directe [2]. L'ancienne langue a encore de nombreux exemples de la syntaxe primitive et, autant qu'on le peut savoir, commune aux langues indo-européennes. On explique *scio quid ago* par la parataxe ou autrement : c'est une question de mots, dont nous n'avons pas à nous occuper. Mais déjà le subjonctif domine chez les écrivains archaïques. Il a été étendu graduellement, si bien qu'à l'époque classique l'indicatif n'est plus qu'un ornement de vieux style réservé aux poètes et aux prosateurs qui les imitent.

3. La question indirecte est une variété de la phrase relative. A l'époque classique, la proposition relative

1. S'il s'était simplement agi en latin de marquer une subordination plus étroite, il eût été possible d'étendre la proposition infinitive aux subordonnées, comme de fait cela est arrivé, dans des cas d'ailleurs très rares. — Nous rencontrerons plus loin encore l'opposition de l'optatif grec au subjonctif latin. On doit faire ici une observation générale. L'histoire des deux modes présente le phénomène inverse. L'optatif tend à disparaître de plus en plus de la langue écrite et il paraît à peine dans le Nouveau-Testament, par exemple (Blass, *Grammatik des neutestamentlichen Griechisch,* § 66). Le subjonctif latin va toujours en étendant ses emplois ; voy. Goelzer, *Latinité de saint Jérôme* (Paris, 1884), p. 357, suiv. Dans Jérôme, l'on trouve non seulement les innovations de la période du Haut-Empire (Tite-Live, Tacite), mais quantité d'autres emplois du subjonctif. — Voy. plus loin, p. 214 et n. 2.

2. Voir, pour les faits, l'exposé détaillé de M. Delbrück d'après les travaux antérieurs, *Syntax,* t. III, p. 271, suiv. La théorie ne m'inspire pas une égale confiance. Le rapprochement entre *sciebam quid egisset* et les formules grecques comportant l'optatif repose sur une ressemblance superficielle. L'effort pour replacer dans un passé commun l'état disparate du grec, du latin et du gotique me paraît manquer son but.

qui comporte une nuance réflexive a son verbe au subjonctif. Cette nuance peut être causale, concessive, adversative. Elle peut consister en un simple rapport qu'établit l'esprit entre les données de la proposition principale et l'énoncé de la proposition relative ; en d'autres termes, elle peut être consécutive : « Nullus dolor est quem non longinguitas temporis minuat » (Ser. Sulpicius, dans Cic., *Epist.*, IV, 5, 6). On a l'indicatif quand il y a une simple assertion : « Neque enim est ulla fortitudo quae rationis est expers » (Cic., *Tusc.*, IV, 50) : « le courage exempt de raison n'existe pas », ou « n'est pas un courage ». A l'époque archaïque, le subjonctif est encore rare. M. Hale a fait l'histoire de ses progrès. Il a remarqué qu'il a dû s'introduire d'abord dans la phrase négative[1]. Cela est naturel. On écarte une idée comme fausse ; c'est être bien près de l'écarter comme venant d'autrui. Dans le perpétuel dialogue qu'est le discours antique, la phrase négative est une espèce de réfutation implicite. Le sujet parlant a du moins conscience obscurément d'un retour que fait sa pensée sur elle-même.

4. Un cas particulier du subjonctif après le relatif est celui de *sunt qui agant*. A l'époque classique, *sunt qui* est suivi du subjonctif. C'est que l'auteur établit un groupe, une catégorie de personnes, dont le caractère est, à son avis, de faire telle ou telle chose. « Sunt qui *agunt* » représente, en dehors de toute considération subjective, des gens qui agissent d'une façon déterminée. « Sunt qui *agant* » représente les mêmes hommes considérés *par moi* comme formant un groupe que j'isole au lieu de les laisser dans la foule et auxquels j'imprime une sorte de marque distinctive. Dans ce second cas, ma réflexion intervient. Si le subjonctif

1. *The Cum-Konstruktionen* (Leipzig, 1891), p. 102. Noter qu'il n'y a rien d'équivalent en grec, sauf dans les cas où le subjonctif exprime l'éventualité, non un retour de la pensée sur elle-même.

a fini par être employé habituellement, c'est que ce second cas est le plus ordinaire ; c'est aussi un de ces progrès de l'expression nuancée aux dépens de l'expression nue, progrès que nous constaterons souvent et qui finit par supprimer la nuance. Cependant on continuera de dire : « *multi* sunt qui agunt », parce que la détermination du groupe est suffisante grâce à *multi*. Le subjonctif a pénétré encore ici par la phrase négative : « *Non* sunt qui *agant* ». L'esprit intervient pour écarter cette hypothèse comme insoutenable. Nous allons retrouver la même évolution à propos de *non quod*.

On s'est demandé quelle est la nature du subjonctif dans ces propositions. La réponse peut varier suivant le contexte. Le subjonctif sera souvent un subjonctif de supposition, celui que nous avons dans le cas de conscience proposé par Cicéron : « *Vendat* aedes uir bonus propter aliqua uitia quae... ceteri ignorent ; quaero... num id iniuste... fecerit ? » (*De off.*, III, 54[1]). On peut ramener certaines phrases à ce type : « Sed uatem egregium, cui non *sit* publica uena,... hunc... facit » (Juv., 7, 53) = « Sit uates egregius, ei *sit* non publica uena : hunc facit » ; « Stulti sumus qui nosmet ipsos cum P. Clodio conferre *audeamus* » (Cic., *Mil.*, 20) = « Nosmet ipsos... conferre *audeamus* : stulti sumus ». Mais le subjonctif empiète manifestement sur l'indicatif. Son rôle n'est pas précisément d'exprimer tel ou tel aspect de la pensée, mais de marquer une différence avec les phrases indicatives. Le latin distingue ce qui est pensé ou voulu de ce qui est ; il varie aussi l'énoncé d'un même fait suivant que ce fait est exprimé en lui-même ou mis en rapport par la pen-

1. Riemann, *Syntaxe*, § 169. Il ne faut pas exagérer la portée des équations qui vont suivre. Je ne veux pas dire que tel soit exactement le sens du subjonctif après *qui*, mais que ce subjonctif peut avoir cette origine.

sée avec d'autres données. Ainsi les idées de cause, de consécution, d'opposition entraînent l'emploi du subjonctif. La part de lui-même que le sujet incorpore à son langage n'est pas indiquée au moyen du subjonctif d'une façon absolue, mais seulement par rapport à d'autres façons de s'exprimer où cet élément réflexif est moindre. Le subjonctif est un procédé de différenciation.

5. C'est précisément le rôle qu'il a joué dans l'évolution des conjonctions. Peu à peu, les Romains ont distingué, entre les différents emplois d'une même conjonction, ceux qui exprimaient une relation de fait et ceux qui exprimaient une relation établie par l'esprit. L'histoire de *quom* le montre clairement. Il était naturel que cette conjonction, suivît le sort du relatif. Après *quom*, l'indicatif n'a plus été possible à l'époque classique que pour désigner un pur rapport de temps. Même quand la phrase comportait une simple insistance de l'esprit, la constatation d'une situation caractéristique, le subjonctif, au moins au passé, devint la règle, *quom Athenae florerent*[1]. A plus forte raison, quand la conjonction, à la notion temporelle fondamentale, ajoute une idée de cause, de condition ou d'opposition.

La différence entre la syntaxe ancienne et la nouvelle n'est nulle part mieux attestée que par l'imitation d'une scène de l'*Eunuque*. Dans Térence, le jeune premier dit : « Quand bien même elle me rappellerait, faut-il que je n'aille pas la retrouver : Non eam ? ne nunc quidem | quom *arcessor* ultro ? » (*Eun.*, 46). Horace, qui reproduit une partie du morceau, fait dire à son débauché : « Nec nunc, cum me *uocet* ultro, accedam ? » (*Sat.,* II, 3, 262-3). Entre les deux

1. Des deux explications mentionnées encore dans Riemann, *Syntaxe,* 5e édit., p. 382, n. 1, aucune n'est satisfaisante. Le subjonctif paraît simultanément après *cum* « caractéristique » et après *cum* consécutif ou adversatif.

poètes, la syntaxe a changé [1]. Perse, qui reprend à son tour l'imitation du morceau, dit en serrant Térence de plus près : « Nec nunc, cum *accersat* et ultro | supplicet, accedam ? » (5, 172).

6. La même évolution se retrouve dans l'histoire de *quod* et de *quia,* deux autres formes du pronom relatif. Dans l'ancienne langue, après *est quod, nihil est quod, quid est quod,* etc., où *quod* est encore très voisin de la fonction relative, le subjonctif n'est guère employé que dans les phrases négatives. A l'époque classique, le subjonctif est la règle [2]. On connaît l'usage : *quod (quia)* n'est suivi de l'indicatif que dans le sens de « ce fait que » ou dans celui de « parce que » établissant un lien objectif de causalité. Si le sujet parlant reproduit l'opinion d'un tiers comme telle, ou sa propre opinion, comme une opinion, non comme un fait, le subjonctif est la règle. Il en est de même après *quia.* Il suit de là que le subjonctif est nécessaire après *non quod* (*non quia*) exprimant une raison que l'on écarte comme fausse ou que l'on ne prend pas à son compte. Dans certaines couches de la population, quand on substitue *quod* (*quia*) à la proposition infinitive (« renuntiarunt *quod haberent* », *Bel. hisp.,* 36 [3]), on se conforme à la distinction qui a prévalu en employant après la conjonction le subjonctif et non pas l'indicatif. L'indicatif pénétrera seulement plus tard, quand l'affectation d'en haut et la négligence d'en bas auront perverti le sentiment des nuances, surtout sous l'influence de la littérature de traduction. Avant l'époque classique, au

1. M. Vollmer écrit *uocat* dans Horace, contre la leçon des mss. et en se référant à Térence : singulier exemple d'altération savante d'un texte transmis intact.

2. Riemann, § 224, 1°.

3. Premier exemple connu ; voy. Schmalz, dans la *Berliner philologische Wochenschrift,* 1905, 556. *Scio quia* est encore plus récent, voyez *ib.*

contraire, l'indicatif est normal en toute situation ; Lucrèce observe encore une vieille syntaxe en écrivant : « *Non quia* uexari quemquam*st* iucunda uoluptas[1] ».

Le subjonctif ne donne pas au verbe le même sens après différentes conjonctions. *Cum,* « puisque », est suivi du subjonctif ; *quia,* « puisque », est suivi de l'indicatif. Mais le subjonctif joue toujours le même rôle. Il oppose à *cum* temporel *cum* causal, à *quia* simplement causal *quia* accompagné d'une nuance accessoire. L'esprit latin a fini par distinguer dans les emplois de *cum* et dans ceux de *quia* le plus objectif. A celui-là est réservé l'indicatif et la conjonction y garde le sens le plus éloigné de toute complication psychologique. Tous les autres emplois, chargés, à divers degrés, de réflexion ou de calcul, sont opposés au premier et forment un groupe que le subjonctif caractérise.

7. Les conjonctions qui signifient « avant que, jusqu'à ce que » sont suivies du subjonctif quand il y a une idée d'intention. Elles ont la même construction, quand elles signifient « sans attendre que », « avant qu'on ait eu le temps (ou le besoin) de », c'est-à-dire quand elles énoncent un rapport établi par l'esprit entre les deux événements. L'indicatif reste le mode usité seulement quand ces conjonctions représentent une pure succession temporelle. Et même encore ici, au moins dans la langue soutenue, le subjonctif a supplanté l'indicatif quand le verbe au présent se rapporte à l'avenir : « antequam dicamus de..., uidetur dicendum de... ». Il peut toujours se glisser une idée d'intention dans l'annonce de ce qu'on fera. Ce subjonctif présent est, au

1. Riemann, § 193. — On pourrait ajouter que *quia* étant devenu causal à une date très ancienne, on a pris l'habitude de l'opposer aux nouvelles conjonctions causales construites avec le subjonctif, *quod* et *cum.* Dès lors, à l'époque classique, on dira plus volontiers *non quod scripserit* que *non quia scripserit.* Sur le sens de *non quia scripsit,* voy. Riemann, *Synt.,* § 194, r. 3.

surplus, une extension propre à la langue la plus raffinée ; l'indicatif n'est pas complètement éliminé de la langue familière et des discours publics[1].

8. La distinction du fait et de la pensée explique le subjonctif après *tamquam, quasi* : « Parui primo ortu sic iacent, *tamquam* omnino sine animo *sint* » (*De fin.*, V, 42). Ce n'est pas qu'en fait ces petits soient privés de vie, mais *on dirait* qu'ils le sont. Le sujet pensant interpose devant le fait une image. « Aristoteles ait omnes ingeniosos melancholicos esse... idque, *quasi constet,* rationem cur ita fiat rationem adfert » (*Tusc.*, I, 80). *Quasi constet* est une réflexion de Cicéron qui interprète la pensée d'Aristote ; *constat* affirmerait un fait. On comprend comment, chez les écrivains du Ier et du IIe siècle de l'ère chrétienne, *tamquam* a pu, dans une certaine mesure, devenir un des moyens d'expression du discours indirect : « Arguebat... conscientiam ducis, *tamquam* falso crimine *opprimeretur*[2] » (Tac., *Hist.*, IV, 25).

9. Depuis les recherches de Riemann[3], il est acquis que le subjonctif employé après *potius quam* exprime une idée d'intention dès le temps de Plaute. Cependant, jusqu'à l'époque classique, et particulièrement dans Plaute, l'autre construction est quelquefois employée, « d'une manière illogique », dit Riemann; plutôt, par survivance. Mais le subjonctif ne suffit bientôt plus. A l'époque classique, on commence à ajouter *ut* (*potius quam ut*) pour rendre sensible l'idée d'intention : le premier procédé de différenciation étant usé, on y en joint un second.

1. Voy. Riemann, *Synt. lat.*, § 214 (5e éd., p. 371, note 1). *Priusquam* est déjà suivi du subjonctif dans l'ancienne langue quand il y a idée d'intention ; Lindsay, *Syntax of Plautus*, p. 133.

2. Voy. Ch.-E. Bennett, dans l'*Archiv* de Wölfflin, XI, p. 405, suiv. Une partie des exemples cités par M. Bennett doivent aussi s'expliquer par la substitution de *tamquam*, etc., à *quod* devant le subjonctif.

3. *Revue de Philologie*, t. XII (1888), p. 43 ; cf. *Syntaxe*, § 226.

10. Si nous sortons du groupe des conjonctions issues du pronom relatif [1], *dum* et *donec* présentent les mêmes particularités que *antequam* et *priusquam*. Mais à l'époque impériale, ces conjonctions sont suivies du subjonctif sans aucune des raisons que nous avons vues : « Danuuius... pluris populos adit, *donec* in Ponticum mare *erumpat* » (Tac., *Germ.*, 1). Dans ce chapitre de données géographiques, le Danube n'est pas personnifié. Cependant *donec erumpat* est la construction que l'on emploierait s'il était personnifié. Elle est donc plus vivante que l'indicatif. Par une recherche littéraire, Tacite arrive à fausser la valeur des moyens d'expression. Encore un exemple de l'usage abusif de l'expression nuancée à l'époque impériale.

11. Il faut expliquer d'une manière peu différente l'emploi du subjonctif après *dum,* « pendant que, en », *postquam, ubi,* exprimant de simples rapports temporels. M. Hale y a vu avec raison une influence de la construction de *cum* « caractéristique » (*cum Athenae florerent*) [2]. Le subjonctif sortait la proposition de la banalité. Il était tentant pour un poète comme Virgile ou un prosateur comme Tacite d'étendre cette « élégance » : « Illa quidem, *dum* te *fugeret*,... hydrum... non uidit in herba » (Virg., *Géorg.*, IV, 457-9). On en vient de très bonne heure à employer *cum* lui-même avec le subjonctif pour exprimer un pur rapport temporel. Il faut reconnaître aussi que souvent le sens permettait l'une ou l'autre construction.

12. De même *quanquam* est suivi du subjonctif dans Virgile, Tite-Live, Tacite. Le mot suffisait à exprimer la res-

1. Le subjonctif après *quamuis* me paraît être un véritable subjonctif de supposition ; voy. Riemann, *Synt.*, § 201, r. 1.

2. *Die Cum-Konstruktionen*, p. 303. Les exemples cités, p. 304, de *posteaquam* avec le subjonctif ont été contestés : voy. Riemann, *Syntaxe*, 5e éd., p. 375, n. 2. Il est sans importance pour notre thèse que le phénomène remonte à l'époque classique.

triction. Il faisait partie de la catégorie des relatifs indéterminés qui n'ont jamais été suivis du subjonctif avant l'Empire. Mais les poètes ont cru rajeunir le mot et rendre plus évidente sa fonction psychologique en le faisant accompagner du subjonctif.

13. Un dernier emploi du subjonctif dans les propositions subordonnées reste à citer. C'est le subjonctif dit de répétition, l'emploi de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif dans les propositions relatives, conditionnelles et temporelles[1]. On a beaucoup disputé sur la date de cette innovation[2]. Quoi que l'on pense des deux douzaines

1. Il y a aussi en grec un subjonctif de répétition, mais qui est employé à des temps où, en latin, le subjonctif n'était pas d'abord usité et où il a toujours été rare (*si sit, si fuerit*).

2. Dernièrement la question a été reprise par le P. Lebreton, *Caesariana syntaxis quatenus a Ciceroniana differat*, p. 37, qui allègue 12 exemples de César et 19 de Cicéron. Quand on épluche cette liste, il n'en reste pas beaucoup. I. Cicéron, *Pro Rab. Post.*, 10 : *Quod cum fecissent, permulti saepe uicerunt.* Le rapport exprimé ici par le mode est celui de cause à effet : « Parce qu'ils agirent ainsi... ». Je trouve le sens explicatif ou causal dans : *De or.*, I, 112 (*cum peterem* : peut se discuter ; cf. cependant le récit de Val. Max., IV, 5, 4 : faire acte de candidat embarrasse Crassus et l'induit à éloigner Scévola) ; *Brut.*, 143 (*cum de aequo et bono disputaretur*, « étant donné que... » ; cela caractérise Crassus en regard d'Antoine) ; *Ver.*, IV, 48 (*cum* caractéristique) ; *P. Balbo*, 45 (*ad Furium et Cascellium praediatores* : ce dernier mot, omis par le P. L., est essentiel, pour se rendre compte du rapport des propositions) ; *Phil.*, XIV, 22 (la proposition de Cicéron n'a pas été mise aux voix, *à cause* des noms de guerre et d'ennemi) ; *Fin.*, II, 62 (*cum* caractéristique) ; *Rep.*, II, 59 (même observation). D'autre part, *cum* marque une opposition dans *Pro Quinctio*, 39 ; *P. Cael.*, 11 (le sens des verbes est exclusif de l'idée de répétition) ; *Dei.*, 28. Dans le *De N. D.*, III, 8, *diceres* est un subjonctif oblique. Je ne retiens donc que 4 exemples, de la liste de 19 dressée par le P. L. : *De or.*, I, 232 ; *Brut.*, 190 ; *Or.*, 9 ; *De diu.*, I, 102. Ce n'est pas un hasard s'il n'y a aucun exemple dans les discours. — II. César. Déjà M. Meusel, p. 371 de ses *Beiträge*, que ne cite pas le P. Lebreton, avait restreint singulièrement l'usage du subjonctif de répétition dans César. De la liste donnée par le P. Lebreton, j'éliminerais : *B. G.*, I, 25, 3 (sens causal) ; VII, 16, 3 (sens causal) ; 17, 4 (opposition et liaison logique) ; 80, 4 (causal : le texte de Thuc. ne prouve rien, puisque le grec n'a pas de construc-

d'exemples que l'on a cru trouver dans Cicéron et dans César, certainement le phénomène est postérieur à la mort de Lucilius et son extension est propre à la langue de l'Empire.

L'innovation est encore, en ce cas, probablement due à l'influence de la syntaxe de *cum*. Mais son principe est toujours le même. Le subjonctif en soi n'exprime pas la répétition. Il témoigne seulement d'une certaine insistance ; il caractérise, dans quelque mesure, la façon d'être du sujet ; il dit plus ou autre chose que l'indicatif. Procédé de différenciation, il révèle que la pensée s'attache de manière particulière à une action.

14. L'emploi du subjonctif latin dans les propositions principales ne présente pas, en général, de particularités qui ne s'expliquent par les fonctions de l'un des modes primitifs, optatif et subjonctif. Une seule innovation doit être mentionnée, qui s'étend aussi bien à certaines subordonnées, l'irréel, c'est-à-dire l'emploi de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif dans des circonstances où la langue française se sert, soit de l'imparfait de l'indicatif, soit du conditionnel. Le grec se contente des temps secondaires

tion comparable à celle de *cum* causal : pour exprimer une même idée, chaque écrivain a suivi le génie de sa langue) ; *B. C.*, III, 24, 2 (l'idée de répétition n'est pas probable et la proposition décrit la situation comme intéressante : voir la suite du récit) ; 50, 1 (*cum animaduertissent* ne peut signifier « toutes les fois qu'ils avaient remarqué », mais « parce que, comme ils avaient remarqué). Dès lors, il reste : *B. G.*, II, 20, 1 (que M. Meusel considère comme une glose) ; V, 19, 2 (texte incertain ; M. Meusel, *ib.*, p. 372, conjecture : *effuderat*) ; VII, 35, 1 (texte douteux) ; *B. C.*, II, 41, 6 ; III, 47, 7 ; 48, 2. Comme l'a vu M. Meusel, ce subjonctif n'existe sûrement que dans le *De bello ciuili*, et il est significatif que les trois exemples du *De bello gallico* sont suspects pour d'autres motifs. — Tous ces exemples sont après *cum* ; aucun ne se présente après le relatif ou une autre conjonction qui ne puisse être contesté. Cette différence doit aussi inspirer des doutes sur la nature véritable de ces subjonctifs.

de l'indicatif, auxquels il ajoute ἄν (κεν) dans la proposition principale. L'ancienne langue employait aussi l'optatif avec ἄν (κεν), c'est-à-dire la forme verbale qui exprimait généralement l'idée de possibilité, du moins dans la proposition principale. Dans des phrases comme *si amicum haberem, felix essem,* il s'agit toujours d'un état dont l'origine remonte au passé : « Je n'ai pas su me faire d'amis ». Cela est si vrai que, en français et en anglais, le passé est employé dans ces expressions. Elles comportent donc deux notions : celle du passé et celle de l'hypothèse. Le latin a marqué fortement le caractère hypothétique par l'emploi du subjonctif. Ce subjonctif passé a une telle force qu'on le retrouve même en dehors de la phrase conditionnelle, même quand l'idée d'une condition non réalisée est tout à fait obscure, dans l'expression d'un regret : *utinam uiueret,* dans la protestation : *non redderem,* dans l'hypothèse irréalisable non soumise à une condition : *uellem.* Dans toutes ces expressions, il y a l'idée d'un passé, mais d'un passé irréparable. Un sentiment se mêle au souvenir.

Cet emploi de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif remonte à une époque préhistorique. M. Delbrück l'explique par l'origine optative des formes. Cela est possible [1]. Mais il n'est pas douteux qu'en latin cette série de temps a pris une physionomie particulière. On ne peut non plus séparer leur fonction dans l'expression de l'irréel et dans la proposition temporelle. Si après *cum* temporel le subjonctif s'est introduit d'abord à l'imparfait et au plus-que-parfait pour caractériser une situation, c'est que déjà ces formes jouaient un rôle psychologique dans d'autres circonstances. La rencontre n'est pas un hasard.

15. Au subjonctif, mode de la proposition subordonnée

1. *Syntax,* II, p. 398.

qui passe au discours indirect, il faut rattacher un des emplois du réfléchi. Le réfléchi peut renvoyer au sujet dont on rapporte la pensée : « *Faustulo* spes fuerat regiam stirpem apud *se* educari ». Le réfléchi se trouve même dans des phrases où l'idée de la pensée d'un tiers résulte du contexte, sans être exprimée directement : « *Romanis* multitudo *sua* auxit animum », « le sentiment de leur force numérique » ; « Admonere alium egestatis, *alium* cupiditatis *suae* », les amis de Catilina se disent : « ma pauvreté, mon avidité » (Sall., *Cat.*, 21, 4 ; cf. 14, 3 : « Omnes quos flagitium, egestas, conscius animus exagitabat »)[1]. Le grec n'offre rien de comparable à ces deux derniers exemples. Dans des phrases de ce genre, il se contenterait de l'article. Ainsi le latin et le grec ont en commun le réfléchi « indirect ». Mais ce pronom paraît être d'abord une variété ou une extension du réfléchi grammatical qui renvoie au sujet de la proposition ; car il renvoie au sujet de la proposition principale (c'est le cas le plus ordinaire), ou à son sujet logique. Les Latins ont été plus loin. Ils ont donné à ce mot une valeur qui leur permettait de distinguer une fois de plus le fait et la réfraction du fait dans un esprit.

Le procédé n'a pas été tout de suite appliqué avec rigueur. Ce qui le prouve, c'est une difficulté d'usage que les grammairiens expliquent de différentes manières. Dans une phrase comme celle-ci : « Misit qui *uocarent* ad *se* », on devrait toujours trouver réunis le réfléchi et le subjonctif, expressions de la pensée d'un tiers. Il s'en faut que les choses se passent avec cette régularité. Cicéron, surtout dans ses premiers écrits, emploie le réfléchi à côté d'un verbe à l'indicatif. La langue ancienne en présente aussi des exemples, qui seraient plus nombreux, sans doute, si l'on

1. Voy. Riemann, *Syntaxe*, § 9 *a*, 2°.

avait étudié de plus près la syntaxe de la proposition exprimant la pensée ou l'intention d'autrui. L'incohérence est évidente quand une phrase relative est un membre nécessaire d'un discours indirect : « Dicit capram, quam *dederam* seruandam sibi, etc. » (Plaute, *Merc.*, 238)[1]. Nous avons affaire à une particularité de la langue familière. Kühner a essayé de l'expliquer par la contamination des deux types *quam dederam ei* et *quam dedissem sibi*. On pourrait discuter cette hypothèse si le type *quam dedissem sibi* était aussi fréquent dans le discours indirect que le type *quam dederam ei* dans la narration. Mais cela n'est pas. Les anciens écrivains latins emploient très souvent l'indicatif dans la proposition subordonnée du discours indirect sans qu'on puisse alléguer une raison ou un prétexte, parenthèse, anacoluthe, longueur de la période[2]. D'autre part, Caton dit sans sourciller : « Vitis si macra erit, sarmenta *sua* concidito » (*Agr.*, 37). Le possessif est injustifiable. L'ancienne langue comportait donc une grande liberté. Peu à peu, les tournures concurrentes ont été classées et affectées chacune à un service particulier. Ce triage ne s'est pas fait tout d'un coup, et les écrivains classiques ont encore des traces de la liberté première. Mais ce travail a été accompli dans la même direction que d'autres restrictions analogues. Tandis qu'il embarrasse les grammairiens qui jugent d'après un code, il révèle à l'historien l'instinct confus qui dirigeait l'élaboration de la langue classique[3].

16. Une catégorie particulière d'exceptions paraît confir-

1. Voy. Holtze, *Syntaxis prisc. scr. lat.*, I, p. 364. La question n'est pas traitée par M. Lindsay.

2. Holtze, *ib.*, II, p. 133, suiv.

3. A cette revue, il faudrait peut-être ajouter un fait de morphologie. A l'époque classique, le nombre des verbes qui prennent la forme déponente devient considérable ; voy. Neue, *Formenlehre*, III, p. 17, suiv. Pour des verbes comme *frustror*, *mereor*, « mériter » (opposé à *mereo*,

mer notre interprétation du subjonctif. Un verbe est à une forme de l'indicatif, alors que, pour une des raisons générales que nous venons de voir, on attend le subjonctif. Mais précisément ce verbe signifie « penser », « croire », « dire ». Il a le sens que donnerait à la phrase le subjonctif. Il reste naturellement à l'indicatif. Madvig remarque que l'on trouve très souvent des phrases à l'indicatif au lieu du subjonctif délibératif ; « fere autem constanter id faciunt cum... ex aliis quam sententiam se suscipere uelint quaerant »[1]. Cette explication est obscure ; elle pourrait convenir à toute question délibérative prononcée devant témoin. Les exemples cités sont très clairs. Tous contiennent un verbe signifiant « penser », *arbitramur, existimamus, putamus* : « Stantes plaudebant in re ficta : quid *arbitramur* in uera facturos fuisse ? » (Cic., *Lael.*, 24). Le subjonctif est habituel dans César après *sunt qui*. La seule exception du *de Bello Gallico* (IV, 10, 5) porte justement sur *existimo* : « Ex quibus sunt qui piscibus atque ouis uiuere *existimantur* »[2].

En pareille occurrence des confusions sont possibles :

« acquérir »), la forme déponente peut avoir été préférée pour marquer une opération de l'esprit, un calcul ou une réflexion. Mais d'autres sens du déponent interviennent. La question est complexe. Enfin il ne faut pas confondre le sens réfléchi avec ce que nous appelons ici le sens réflexif.

1. Madvig, *Opuscula academica*, p. 437-438 ; 1re éd., II, p. 40.

2. Inversement, dans une question oratoire, un verbe signifiant « croire » ou « penser » à la 2e personne, est mis au subjonctif au discours indirect. On dira : « Quonam modo se obliuisci P. Decii posse ? », parce que c'est l'équivalent d'une proposition non interrogative *nullo modo obliuisci se posse* (*possum* au discours direct). Au contraire, dans : « Ignominiane sua quemquam doliturum *censeret* », *quemquam doliturum* serait possible isolément : « Nemo ignominia tua dolebit ». C'est le cas précédent. On ajoute *censes* : la phrase devient une question directe et retombe dans un autre cas : toute question réelle et toute question oratoire exprimant un sentiment (blâme, douleur, etc.) a son verbe au subjonctif dans le discours indirect, quand ce verbe est à la seconde personne. Voy. Riemann, *Syntaxe*, § 228, et *Rev. de phil.*, VII (1883), 112 et 164.

« Legatos... multi missos fecerunt... *quod* illorum culpa se minus commode audire *arbitrarentur* » (*Ver.*, III, 134) ; on attend : *quod... audirent* ou *quod... audire arbitrabantur* ; « Litteras quas me sibi misisse *diceret* recitauit » (*Phil.*, II, 7) ; on attend *misisse dicebat* ou *misisset*[1]. Des méprises analogues s'observent dans toutes les langues, notamment dans l'emploi des négations[2].

II

Les formes nominales.

1. L'accusatif est le cas de la subordination. Il sert à reproduire au discours indirect le nominatif ou le vocatif du discours direct : Cic., *Phil.*, II, 30 : « *Ciceronem* exclamauit » ; Ovide, *Mét.*, III, 244 : « *Actaeona* clamant » ; « il s'écria : « Cicéron ! » ; « ils crient : « Actéon ! ». Cette fonction existe depuis les plus anciens temps jusqu'au seuil du ve siècle de l'ère chrétienne, au moins dans les œuvres littéraires ; Plaute, *Am.*, 1120 : « Exclamat *uxorem tuam* », « il s'écrie : « Alcmène ! » ; épitaphe du pape Sirice († 398), dans Ihm, *Damasi epigr.*, 93, 4 : « Cunctus ut populus *pacem* tunc soli clamaret ». Dans ce dernier texte, l'expression signifie : « Le peuple répond : *Pax !* à l'évêque », c'est-à-dire, avec un sens ecclésiastique particulier, le peuple accepte d'être en communion avec lui ; voyez la note de

1. Riemann. *Synt.*, § 193, r. 2 ; § 224, 2e note (5e éd., p. 388, n. 2).
2. W. Heraeus, *Jahrbücher*, 1886, p. 713, et 1891, p. 501 ; Polle, *Phil.*, 1892, p. 759 ; P. Thomas, *Journal de l'instr. publ. en Belgique*, 1885, p. 1, et 1907, p. 228.

Ihm. Ce rôle grammatical de l'accusatif le préparait à un rôle psychologique.

Il entre en effet en concurrence avec l'ablatif dans la construction des verbes de sentiment. L'ablatif latin présente la cause comme agissant en quelque sorte du dehors sur l'âme, à la manière d'un instrument ; l'accusatif fait intervenir la conscience du sujet. *Maereo,* qui exprime la douleur silencieuse et contenue, se construit surtout avec l'accusatif. Il se construira avec l'ablatif quand on voudra indiquer la cause comme extérieure. S'il s'agit du chagrin que les amis de Cicéron éprouvent à le voir s'abandonner au désespoir après la mort de Tullia, Ser. Sulpicius écrira : « Da hoc... amicis ac familiaribus qui *tuo dolore* maerent » (*Epist.*, IV, 5, 6). Sulpicius ne veut pas dire qu'il fait sien le deuil de Cicéron (*tuum dolorem maerent*). De même l'envie causée par le bien d'autrui ne peut comporter d'autre expression, avec *maerere,* que celle de Cic., *P. Balbo,* 56 : « Sermones hominum *alienis bonis* maerentium ».

Ces faits sont connus. Ils comportent seulement quelques remarques.

Il ne faut pas faire rentrer ces accusatifs dans la catégorie de « l'objet intérieur » (ici et ailleurs, j'emploie la terminologie connue sans prétendre l'approuver ou la discuter). L'accusatif « intérieur » répète sous forme nominale l'idée contenue déjà dans le verbe : *dolorem maerere,* et les deux mots ont le même sujet. Dans Cic., *P. Sestio,* 32 : « Ne maererent... rei publicae *calamitatem* », *maererent* et *calamitatem* expriment deux notions distinctes appartenant à des sujets différents. Quand Caelius écrit : « Gauisos homines suum dolorem » (Cic., *Epist.,* VIII, 14, 1), ce n'est pas une « extension hardie de la *figura etymologica* » ; car *suum dolorem* n'est pas le substitut de *quanta gaudia* dans Catulle, 61, 117 : « Quanta gaudia gaudeat ». C'est la cause

du sentiment et probablement pour *gaudere* le premier exemple de l'accusatif[1].

Cet emploi de l'accusatif est, en effet, assez récent. Chez les comiques, il n'existe pas : *aliquam amore deperire* s'explique autrement[2], et ne suppose un sentiment que par voie de conséquence ; la réalité physiologique est au premier plan. César est encore très réservé. Les poètes étendent ce procédé qui donne aux mots plus de profondeur : on trouve chez eux *laetari, mirari, stupere, tremescere,* etc. La prose de l'époque impériale s'empare de la construction et la rend banale. Cicéron avait dit : « Quis non doluit rei publicae *casum* » (*In Vat.,* 31) ; mais on disait à son époque et jusqu'au IIe siècle de l'ère chrétienne : *pes dolet*[3] : la douleur n'a pas une cause morale. Plus tard, Fronton pourra écrire (*Ad am.,* 16) : « Grauiter *oculos* dolui ». Alors on tentera de rétablir la nuance effacée en prenant un autre cas de sens psychologique : « Noli dolere, mater, *factui meo* » (Buecheler, *Carm. epigr.,* 148, 1).

Un moyen d'expression qui existe antérieurement est pris pour établir une différence entre l'énoncé d'un fait et la traduction d'un événement intime de la conscience. Ce rôle est préparé par d'autres fonctions, et, dans le cas de l'accusatif, la figure étymologique, très fréquente dès le temps de Plaute, a pu aider l'innovation. La distinction est étendue progressivement. Les poètes en usent pour relever leur style. Les prosateurs suivent et bientôt la fréquence du tour

1. Contre Antoine, dans son édit., p. 163. Madvig (cité par Antoine) avait bien vu, mais sa correction est inutile. Seyffert, éd. de *Laelius,* 2e éd., p. 83, parle aussi de « contenu », « Inhalt ». — Bien entendu, *id gaudeo* (Tér., *Andr.,* 361), *illud gaudeo* (Cic., *Brut.,* 156), n'ont rien à faire ici ; voy. Riemann, *Synt.,* § 35 *d.*

2. Seul cas cité par Draeger, § 164, outre des ex. de pronoms neutres Voy. Lindsay, *Syntax of Plautus,* § 40, p. 26.

3. Schmalz, *Antibarbarus,* 5e éd., t. I, 470.

en supprime la valeur particulière. Telle est la courbe de l'évolution. Plus d'une fois, nous la retrouvons identique.

2. En dehors de l'emploi partitif, le génitif latin a deux fonctions générales. On les reconnaît facilement quand elles sont réunies dans une même phrase : « In illum (Clodium) odia *ciuium* ardebant desiderio *mei* » (Cic., *Mil.,* 39). Au premier génitif, *ciuium,* on pourra substituer un possessif, *odia uestra.* Cette substitution est impossible dans *desiderio mei* ; on ne peut dire *desiderio meo,* sauf confusions, rares ou discutables chez les bons écrivains.

Le grec a, comme le latin, une grande variété de génitifs du type *desiderio Ciceronis* ; mais on sait que le génitif des pronoms personnels n'est guère usité en ce cas. Au contraire, on trouve d'ordinaire le possessif : φόβος ὁ ὑμέτερος désigne aussi bien la crainte que vous inspirez que celle que vous éprouvez. Le latin, ayant ici deux moyens d'expression, en a profité pour établir une différence et cette différence revient à la distinction du fait et de l'opinion.

La nature de cette distinction a été établie autrefois par M. Louis Havet dans un cours du Collège de France. Le rapport possessif est un rapport de fait. L'autre rapport, celui de *desiderio mei,* est de nature psychologique ; c'est « le regret que vous éprouviez pour moi » : le regret et son objet sont vus, pour ainsi dire, à travers l'âme d'autrui. Un des exemples cités par M. Havet est très clair : « Is enim splendor est *uestrum* ut eadem postulentur a uobis quae ab amplissimis ciuibus » (Cic., *Att.,* VII, 13, 3). Cicéron parle des exigences de l'opinion publique vis-à-vis d'Atticus et de Peducaeus. *Splendor uestrum,* ce n'est pas « l'éclat que vous possédez », *splendor uester,* mais « l'éclat que l'on voit en vous, dont vous jouissez aux yeux du monde ». Il y a donc intervention d'un tiers. Ce tiers pourrait être identi-

que au sujet parlant. Alors il présenterait l'énoncé comme une opinion ou un sentiment personnel[1].

Cette distinction ne paraît pas fort ancienne. Le premier exemple que je vois du génitif du pronom est dans Tér., *Hec.*, 219, *odium tui*[2]. Mais il faudrait savoir plutôt dans quelle mesure le possessif se rencontre chez les écrivains anciens au lieu du génitif. On cite Plaute, *Am.*, 1066, *terrore meo*; Tér., *Ph.*, 1016, *neglegentia tua, odio tuo*, Caton, *Or.*, V, 2 Jordan (dans A. G., VI, 3, 16), *seruitute nostra*[3]. On ne pourra être fixé que lorsque le lexique de M. Lodge sera assez avancé. Dans César, il n'y a aucun exemple du possessif au sens du génitif. On en trouve plusieurs dans Cicéron. Une tournure analogue favorisait l'emploi du possessif en accord : on disait *haec pulchritudo* pour *harum rerum pulchritudo* (Berger, *Stylist.*, § 100, 1°); on devait être tenté de dire *desiderium meum* pour *desiderium mei*.

Mais la confusion s'est surtout produite dans l'autre sens, par la substitution de *liber mei* à *liber meus*. Il me paraît douteux que Cicéron l'ait commise[4]. Elle est certaine chez

1. M. Louis Havet comparait, d'une part, la phrase de Cic., *Att.*, XI, 8, 2: « Misit filium, non solum *sui* deprecatorem, sed etiam accusatorem *mei* » avec la proposition finale : « qui pro se *deprecaretur* », et, d'autre part, *Verr.*, IV, 145 : « qui cum accusatore tuo putant » à : « qui putant cum eo qui te accusat ».

2. Schaaff, *De genetiui usu Plautino* (Halle, 1881), p. 20, cite à tort *Most.*, 37 : « Mei tergi facio haec, non *tui* fiducia », où *tui* se rapporte à *tergi*. La question n'est pas traitée dans Lindsay, *Syntax of Plautus* (Oxford, 1907).

3. Holtze, *Synt. priscorum script. lat.* (Lipsiae, 1861), I, p. 359. A ces trois exemples Haase, dans les *Vorlesungen* (*Syntax*, éd. Schmalz et Landgraf, note 540) ajoutait Tér., *Ht.*, 307 : « Vt facile scires desiderio id fieri *tuo* » ; mais, depuis Bothe, on supprime *tuo* donné par tous les Mss. Dans *Ph.*, 849 : « Numquam tu odio *tuo* me uinces », *tui* serait parfaitement admissible : « la haine que tu fais concevoir pour toi » ; mais on peut simplement entendre « ton mauvais caractère », ou « dein lästiges Benehmen » (Dziatzko).

4. Les textes cités par Lebreton, *Ét. sur la langue de Cic.*, p. 96, suiv., sont susceptibles d'une autre interprétation. Les mots *frequentia* et

les écrivains du Ier siècle de l'ère chrétienne et elle devient de plus en plus fréquente : Tacite en a de nombreux exemples. Elle donnait au style, comme le remarque Reisig, une apparence de profondeur philosophique. C'est toujours le même phénomène : l'expression nuancée devient l'expression recherchée, puis le cliché banal. La littérature de traduction, à partir du IIe siècle, par le décalque servile des pronoms grecs μου, σου, ἡμῶν, ὑμῶν, ajoute une nouvelle cause de confusion.

3. On doit probablement rattacher au génitif dont nous venons d'étudier une variété, le génitif construit avec certains verbes, les verbes de pensée et de souvenir, les verbes d'action juridique.

Les verbes de pensée et de souvenir ont en latin, dès l'origine, deux constructions casuelles, l'accusatif et le génitif. Elles sont héritées du passé indo-européen et nous n'en avons pas ici à rechercher le sens primitif[1]. Nous n'avons qu'à en considérer l'évolution à l'intérieur du latin. Or il est établi que l'emploi du génitif s'étend constamment aux dépens de l'accusatif jusqu'à la fin de la période classique[2].

contio pourraient comporter un génitif partitif. En tout cas, *frequentia uestrum* n'équivaut pas à *frequentia uestra*. La nuance me paraît très claire au début de la quatrième Philippique : « Frequentia uestrum incredibilis, Quirites, contioque tanta quantam meminisse non uideor et alacritatem mihi summam defendendae rei publicae adfert, etc. » C'est un raisonnement : « Cum uos, Quirites, incredibiliter frequentes sitis ». Dans les autres passages, Cicéron veut probablement aussi faire prendre à l'auditoire conscience de soi-même. La différence entre *uestrum* et *uestri* ne tient pas à la différence des génitifs, mais à la façon dont l'objet est considéré, comme pluralité (*uestrum*) ou comme bloc (*uestri*).

1. Voy. Delbrück, *Syntax*, I, p. 310, suiv., et cf. Meillet, *Recherches sur l'emploi du génitif-accusatif en vieux-slave* (Paris, 1897), p. 156, suiv.

2. Babcock, *A study in case rivalry being an investigation regarding the use of the genitive and the accusative in Latin with verbs of remembering and forgetting*, Ithaca (Cornell university), 1901. Voir le résumé, p. 68.

Après ce que nous venons de voir, il n'est pas trop hardi de rattacher ce progrès à la tendance que nous étudions. Avec des verbes qui par nature expriment une opération intellectuelle, il était naturel de préférer le génitif à l'accusatif, expression commune du complément direct. Le choix du génitif établissait alors une distinction, non plus entre deux nuances d'un même mot, mais entre une catégorie particulière et la masse quelconque des verbes transitifs.

4. Le génitif du complément des verbes signifiant « accuser, absoudre » paraît également ancien. Tout au moins, il s'est développé parallèlement en grec et en latin [1]. Mais les opérations judiciaires sont de nature psychologique ; il y a imputation et jugement, et ce sont des rôles assumés par des tiers. En fait, le sens du génitif se trouvait conforme à un emploi connu de ce cas. C'est ce qui explique deux particularités. Quand l'idée d'imputation est représentée par un mot, ce mot se met à l'ablatif (instrumental, indiquant le point de vue ou la raison) : *quo scelere damnatus, condemnatus aliis criminibus,* en regard de *pecuniae publicae est condemnatus* (Cic.) [2]. Nous avons les deux constructions réunies dans Horace, *Sat.*, II, 3, 278-279 : « Commotae *crimine* mentis | absolues hominem et *sceleris* damnabis eundem » ; cf. Cic., *Verr.*, IIe act., I, 72 : « absolutum *improbitatis* ». C'est la même distinction que plus haut entre : *quid faciant,* et : *quid arbitramur facturos fuisse* (p. 215). L'autre particularité est que l'on dit : « damnare *dupli* », mais : « *quinquagenis milibus* damnari » [3]. L'indication précise est à l'ablatif comme l'instrument de la condamnation : c'est l'énoncé d'un fait. L'expression générale *dupli, minoris,*

1. Delbrück, *l. c.*, I, p. 328, qui suppose que l'instrumental était le cas primitif du nom de la peine, θανάτῳ, ζαμίαι, dans des inscriptions.
2. Riemann, *Syntaxe*, 5e éd., § 56, p. 115.
3. Riemann, *l. c.*, § 57, rem. 2, p. 118.

suppose d'ordinaire un lien établi par l'esprit entre deux termes : c'est l'énoncé d'un calcul.

5. De tous les cas que possède la langue latine, le datif paraissait le mieux préparé à remplir la fonction psychologique que nous étudions. Quelle que soit sa signification originelle[1], il désigne très souvent la part prise à l'action par un tiers, objet ou personne. Il joue ce rôle dans la plupart des langues indo-européennes[2].

Le latin n'offre donc en cela rien de spécial. Mais de cette fraction de l'héritage commun, il a tiré un profit nouveau.

Le datif se trouvait en concurrence avec le génitif pour l'expression de l'idée possessive. Tandis que le génitif la formule comme un fait, le datif la formule comme une relation avec le possesseur. Le génitif répond à la question : « A qui est cet objet », le datif à la question : « Quel objet possède un tel ? ». Cette distinction est connue et se rencontre au moins dans quatre groupes de langues indo-européennes[3]. Cependant si l'on compare le latin avec le grec, on constate une différence. En grec, l'usage du datif possessif est limité ; car les substantifs dérivés de verbes doivent leur datif complément à l'idée verbale. Avec d'autres substantifs, le datif est ordinairement un pronom personnel : οὗτος μοι μῦθος (Platon, *Lég.*, 812 A) ; il est surtout fréquent dans Homère et Hérodote, et, chez Platon, il peut passer pour un ionisme. Enfin, il ne semble impliquer aucune différence de sens avec le génitif. Dans les inscriptions attiques, γραμματεὺς τῇ βουλῇ vaut γραμματεὺς τῆς βουλῆς[4]. L'emploi du datif latin devient un procédé de style. M. Landgraf l'a très bien montré en

1. Voy. *Revue critique*, 1907, t. I, p. 205.
2. Delbrück, *Syntax*, I, p. 297, suiv.
3. Delbrück, *Syntax*, I, p. 303.
4. Krüger, § 48, 12 ; Kühner-Gerth, § 424, 4 (I, p. 429).

comparant les tournures parallèles[1]. Cicéron dit bonnement : « *Inimicitiarum* modum statuere » (*Sul.*, 48). Horace personnifie les passions en poète : « *Cupidinibus* statuat natura modum quem » (*Sat.*, I, 2, 111). C'est affecter les passions que de leur poser une limite. L'action n'est plus énoncée en soi, comme elle le serait au moyen du génitif ; elle est énoncée par rapport au sentiment, dans le sentiment qu'éprouvent les Passions, êtres doués de vie par l'imagination. Et alors le datif apparaît un moyen de colorer le style. Mais, par là, les écrivains romains ne faisaient que suivre une inclination générale de leur temps et de leur milieu.

Ce développement peut faire comprendre une des restrictions de l'usage chez Cicéron. Avec le verbe *esse*, on ne trouve le datif d'usage fréquent que dans quelques formules : « est mihi *causa, locus, aditus, reditus* », et dans ces formules peu de notions intellectuelles ou morales, *potestas, facultas, ius*. Au contraire, l'emploi du datif est un peu plus libre et plus varié quand le sujet de *esse* est accompagné d'une qualification[2] : « Res familiaris alteri eorum ualde exigua est, alteri uix equestris » (*Epist.*, IX, 13, 4). Ce qui peut affecter l'ami que recommande Cicéron, c'est que sa fortune soit à peine de cens équestre. La situation n'est pas abstraite et générale ; elle est caractérisée par l'épithète. Il y a un raisonnement latent. De même : « *Hebes* acies est cuipiam oculorum » (*Fin.*, IV, 65) : c'est cet affaiblissement de la vue qui amènera le patient devant le médecin (« hi curatione adhibita leuantur in dies »). L'emploi de l'épithète et le choix du datif sont deux faits connexes.

1. Dans l'*Archiv* de Wölfflin, t. VIII (1892), p. 40. Un des premiers exemples cités, T. L., XLIV, 28, 14, ne porte pas *succidere neruos equorum,* mais : « *Parti* (equorum) neruos succiderunt ». Il est à effacer.

2. Schenk, *De datiui possessiui usu Ciceroniano,* Pars I, Bergedorf bei Hamburg, 1892, progr., p. 24.

6. Une variété du datif possessif est le datif de l'agent du passif. En grec, le datif intervient comme le cas de l'objet intéressé. En effet, il semble qu'à l'origine, ce datif, joint à une forme quelconque du passif, n'était pas différent du datif dit d'intérêt. Dans Homère, on le trouve avec un temps passé, imparfait, aoriste ou parfait, et même aussi, quoique plus rarement, avec le présent et le futur[1]. On sait que, dans la prose attique, après Thucydide, l'usage a été limité aux formes du radical du parfait. Cette restriction était naturelle. Puisque le parfait grec exprime le résultat acquis d'une action passée, le datif dit pour qui ce résultat est acquis et prend, par suite, un sens possessif.

Au contraire, en latin, les formes du passé au passif n'ont pas le sens d'un parfait grec. Il est des phrases où on peut leur attribuer ce sens, mais ce n'est pas leur fonction de l'avoir. Comme l'a très bien dit M. Meillet[2], « de ce qu'une forme grammaticale A d'une langue est employée là où une autre langue emploie une forme B, il ne résulte pas que la forme A ait le sens de la forme B[3] ». On sait que la phrase : « Mihi consilium captum iam diu est », signifie : « Ma résolution est prise, c'est un fait acquis ». Ce sens est très voisin de celui du parfait grec. Il est dû cependant non à l'emploi du passé *captum est,* mais à celui du datif *mihi.* On part de l'idée de la personne pour lui attribuer la résolution ou plus

1. Voy. Ch.-F. Smith, *Some poetical constructions in Thucydides*, dans les *Transactions of the American philological association,* XXV (1894), p. 71, suiv. M. Delbrück, *Syntax*, I, p. 300, relève la construction du datif avec le participe passé dans quelques langues et M. Brugmann attribue l'extension de l'emploi en grec à la confusion de l'instrumental et du datif.

2. *Revue de philologie,* XXI (1897); p. 82.

3. Je n'accepte donc pas l'explication de Riemann, *Syntaxe,* § 46 *c,* qui suppose que les Latins distinguaient le prétérit au sens du parfait grec et le prétérit au sens de l'aoriste et réglaient leur langue d'après cette distinction.

exactement le fait d'avoir pris la résolution. Car, pour un Latin, *mihi* n'est pas construit avec *captum est. Consilium captum* font un tout, comme bien souvent le substantif accompagné d'un participe (« *Ab oppugnanda Neapoli* Hannibalem deterruere *conspecta moenia* »), et ce tout est attribué en propriété à *mihi*. Nous retombons, par suite, dans l'espèce déjà étudiée : « hebes acies est cuipiam oculorum » ; dans *hebes acies oculorum,* le mot qui prime tout, pour la logique d'un Français, c'est *hebes* : « l'affaiblissement de la vue ». De même ici, c'est *captum*, littéralement : « la prise d'une résolution ». Dans les deux phrases le fait est énoncé par rapport à la conscience d'un tiers, du malade qui ira chez l'oculiste, de moi qui sais maintenant que faire. La seule différence est entre les moyens que l'on prendrait pour exprimer le fait purement et simplement, ici le génitif, là l'ablatif précédé de *ab*.

Des actions secondaires ont pu favoriser l'emploi du datif, le désir d'éviter un double génitif (*acies oculorum cuiuspiam*), ou la brièveté et la facilité métrique des datifs *mihi, tibi*. Mais le progrès de ces constructions est dû surtout à leur énergie. Elles deviennent fréquentes chez les poètes ; ils joignent au datif d'autres formes que le passé ; enfin des poètes, le type *populis urbes habitantur* passe dans la prose colorée d'un Sénèque et d'un Tacite[1].

Nous sommes donc en droit de conclure que les différentes variétés du datif possessif s'opposent aux tournures concurrentes comme la réflexion, l'attention consciente, la pensée d'un tiers à la perception nue d'un fait.

1. Holtze, I, 312, cite deux exemples de Plaute où le datif serait construit avec une forme simple du passif : le premier, *Aul.*, 4-5, où on lit maintenant *colo* (non *color*), est à écarter ; le deuxième, *Epid.*, 228, est assez obscur et appartient à un morceau très discuté : « Illis (mulieribus) quibus tributus maior penditur pendi potest ».

7. Cette valeur psychologique du datif a permis le développement de constructions diverses.

On trouve en zend, en grec et en latin, le datif d'un participe pour marquer une relation, souvent une relation d'ordre géographique ou topographique[1] : « Gomphos peruenit, quod est oppidum primum Thessaliae *uenientibus* ab Epiro » (Cés., *B. C.*, III, 80, 1). En grec et en latin, cet emploi peut être un développement séparé et parallèle. Il n'y en a pas encore d'exemple dans Homère[2], ni, en latin, dans la littérature archaïque et dans Cicéron[3]. On peut supposer, sans grande hardiesse, que le sens réflexif pris par le cas a déterminé le choix. Calculer une distance ou la position d'un lieu par rapport à une personne qui va dans telle direction, c'est essentiellement exprimer le calcul que ferait cette personne ; c'est donc rapporter la pensée d'un tiers.

8. Le datif du point de vue est une acquisition de même nature, *uere aestimanti*. Ici encore, c'est une extension assez récente qui apparaît d'abord dans Tite-Live[4].

9. Enfin certaines constructions doubles, soit successives, soit simultanées, d'un même verbe peuvent s'expliquer de la même manière. Il faut se rappeler que nous étudions des procédés de différenciation. L'accusatif peut jouer un rôle psychologique par opposition à l'instrumental. Mais à leur tour, par opposition à l'accusatif, le génitif, comme nous l'avons vu, le datif, nous allons le voir, prendront le même rôle. *Inuidere*, « regarder d'un mauvais œil », a d'abord une construction transitive ; puis, quand l'idée du sentiment l'emporte, « être jaloux », le complément se met au datif[5].

1. Delbrück, *Syntax*, I, p. 299.
2. Krüger, § 48, 5, 2 ; Kühner-Gerth, § 423, 18, *e* (t. I, p. 423).
3. Landgraf, dans l'*Archiv* de Wölfflin, t. VIII, p. 52.
4. *Ib.*, p. 54.
5. Cic., *Tusc.*, III, 20 ; cf. *Revue de philologie*, t. XIX (1895), p. 150.

Adulari est encore transitif dans Cicéron, mais se construit avec le datif dans Cornélius Népos et dans Tite-Live. *Ignosco* a la même histoire que *inuideo* : on a dit d'abord *ignosco inscientiae* et *ignosco tibi inscientiam* ; à l'époque classique, on n'emploie plus que le datif [1]. Quand *tempero* exprime un sentiment, « épargner », Cicéron met plusieurs fois le complément au datif. *Aemulor* est, chez lui, suivi du datif, quand il ne désigne pas la simple émulation, mais la jalousie. *Animaduerto* désigne par lui-même une opération de l'esprit ; mais, au sens de « sévir », il se construit avec le datif. On arrive à employer le datif avec des expressions nouvelles. A l'époque ancienne, on disait qu'un fils était le semblable de son père, *filius similis patris* [2]. C'est encore la syntaxe la plus ordinaire dans les discours de Cicéron ; mais le datif y paraît, il est exclusif dans Salluste, et prédomine dans Tite-Live. Il n'y a pas un changement de signification, mais la ressemblance est affirmée en se plaçant du point de vue du père [3].

Ces menus faits n'auraient pas grande importance si on ne pouvait les rattacher à un ensemble. Il ne serait pas interdit d'en trouver d'analogues en grec. Ils marquent, en tout cas, un progrès croissant du datif, trahissant un raffinement d'analyse. Mais la construction des verbes composés avec le datif présente, je crois, une différence notable des deux langues. En grec, le choix entre le datif seul et la préposition est déterminé par des raisons propres à chaque ex-

1. Le verbe comporte une idée de pitié, si l'on admet les explications de M. Pokrowskij, *Rh. Mus.*, t. LXI (1906), p. 188, suiv.

2. Voy. Lindsay, *Syntax of Plautus*, p. 22, et la note du même, *Capt.*, 582. Cic., *Nat. d.*, I, 97, cite-t-il exactement Ennius, *Sat.*, 77 M. : « Simia quam similis turpissima bestia *nobis* », après avoir dit pour son compte : « Canis nonne similis *lupo* » ?

3. Pour ces détails, voy. Riemann, *Synt. lat.*, 5e édition, § 43 *a*, p. 84, suiv.

pression et à l'intention de l'auteur [1]. A l'époque classique et particulièrement chez Cicéron, la préposition est répétée lorsqu'il y a l'idée d'un mouvement ou d'un rapport de lieu réel, c'est-à-dire que le datif est réservé à l'expression des sentiments et des relations morales, « inicere terrorem *alicui* », mais : « inicere se *in* medios hostes » [2]. Mais les poètes, ici comme en d'autres circonstances, n'ont pas fait la distinction, et déjà Lucrèce joint un datif aux verbes composés, quel que soit le sens, surtout aux composés de *in* [3]. La distinction cicéronienne est conforme, si l'on peut dire, à tous les précédents.

10. Tous les emplois du datif latin ne doivent pas recevoir la même explication. Une série complètement différente des précédentes est celle des datifs de destination. Elle est si nettement constituée que l'on a voulu y trouver le sens originel ou principal du cas [4]. Elle a ses analogues dans d'autres langues indo-européennes [5]. Chez les Latins, elle est ancienne, et particulièrement riche dans la langue des soldats et des ruraux [6]. Un signe de cette antiquité, que l'on n'a peut-être pas signalé, est le style des titres de magistrats. Certains de ces titres comportent une périphrase avec l'adjectif verbal. La périphrase est au datif pour les plus anciennes magistratures : *X uiri legibus scribundis creati, III uiri agris dandis adsignandis, III uiri a(uro) a(rgento) a(ere) f(lando) f(eriundo), X uiri stlitibus iudicandis.* Plus tard, le génitif se substitue au datif : *II uiri uiarum curandarum* (créés en

1. Krüger, § 48, 11, 2 et 15; le cas de εἰσιέναι, εἰσέρχεσθαι est isolé, *ib.*, 4 ; Kühner-Gerth, § 423, 3 (I, p. 407).
2. Riemann, *Synt. lat.*, § 43 *b*.
3. C. I. Hidén, *De casuum syntaxi lucretiana* (Helsingfors, 1896), p. 105, suiv.
4. Meillet, *Introduction à l'étude des langues indo-européennes*, 3e éd., p. 313. Cet emploi est, on le sait, une des origines de l'infinitif.
5. Delbrück, *Syntax*, I, p. 303.
6. Landgraf, dans l'*Archiv*, t. VIII, p. 56.

734/20), *curatores aedium sacrarum monumentorumque tuendorum* (*C. I. L.*, IX, 3306 ; sous Auguste), *curatores locorum publicorum iudicandorum* (*C. I. L.*, VI, 1267, 31 573 ; sous Tibère). Des fonctionnaires de l'annone sont appelés *praefecti frumento dando* dans un sénatus-consulte de 743/11 (Frontin, *De aqu.*, 100), et après Auguste *praefecti frumenti dandi*. Nous avons donc affaire à un emploi ancien qui ne relève pas de notre sujet.

Cette digression est utile pour montrer que je ne propose pas une clé pour toutes les serrures. Si large que soit le phénomène dont je réunis les symptômes, il y a encore autre chose dans l'évolution du latin littéraire. Mais, sous le bénéfice de cette réserve, on peut se demander si la phrase célèbre : « It clamor *caelo* » (Virg., *Aen.*, V, 451), n'est pas de notre ressort.

Les grammairiens distinguent le datif de destination (*opercula doliis*, cf. « la cuiller à pot ») du datif de direction (*it clamor caelo*), Le premier peut être adnominal et se passer de verbe ; le second est joint ordinairement à un verbe. Mais cette distinction n'a rien d'absolu. Il suffirait qu'un substantif impliquât l'idée de mouvement pour que l'on pût dire : *domu(i) itio*, comme on a dit : *domum itio*. Rien ne prouve, à première vue, que *domuitio* repose sur l'une de ces expressions plutôt que sur l'autre. La distinction est donc très faible. M. Delbrück traite du datif de but à propos de la construction verbale du cas et réunit arbitrairement le datif de destination et les phrases du type *quoi est seruos Sosia*[1]. M. Landgraf distingue un datif final et un datif « final-local »[2]. Quoi qu'il en soit, le datif, pour indiquer le terme d'un mouvement, paraît

1. *Syntax*, I, 288 et 304.

2. Article cité dans l'*Archiv*, t. VIII, p. 55 et 69. M. Delbrück a raison de protester contre l'hypothèse d'une confusion entre le datif et le

ne s'être développé que dans un petit nombre de langues d'après l'exposé de M. Delbrück. En grec, « il ne s'agit pas d'un cas du but au sens propre, comme il résulte du fait que partout le datif désigne des personnes ». C'est en effet la pratique de la langue aussi bien dans Homère qu'à l'époque classique[1].

L'emploi du datif suppose une personnification. Nous la trouvons dans la vieille formule : « Ollus Quiris *leto* datus » (Festus, p. 254, 34 M. ; cf. Varron, *L. L.*, VII, 3, 42). On pourrait comparer l'expression homérique : ψυχὰς Ἄϊδι προΐαψεν (A 3), si προΐαψεν n'était pas un verbe composé. Le datif du but du mouvement prend donc un des sens ordinaires du datif. Dans *it clamor caelo, caelo* n'était peut être pas logiquement et à l'origine un datif d'intérêt. Mais il l'est devenu historiquement, sous l'influence d'autres emplois analogues du datif. C'est une figure qui marque que le ciel est frappé par les cris, qu'il s'y trouve intéressé ; nous retombons dans le cas de *cupidinibus modum statuere*. Aussi n'est-il pas étonnant que le datif de but soit un emploi exclusivement poétique. On ne le trouve dans Cicéron que dans les traductions de poètes grecs[2]. Il s'insinue timidement et tardivement en prose.

Dès lors, il rentre dans la catégorie de faits que nous étudions. La langue latine pouvait avoir hérité le germe : la semence n'a levé que pour les poètes. Grâce à la distinction entre le fait nu, *ad caelum,* et le fait vu dans la conscience d'un tiers, *caelo,* ils ont créé un procédé qui donnait à un énoncé banal le mouvement et la vie.

locatif en latin. Mais je ne crois pas que ce soit la pensée de M. Landgraf, voy. p. 70. Le terme datif final-local n'en est pas plus heureusement choisi.

1. Voy. par exemple Krüger, § 48, 9, 1.

2. Même quand l'original présente une préposition : Soph., *Trach.*, 1100 : ἐπ' ἐσχάτοις τόποις, Cic., *Tusc.*, II, 20 : « Non saeua *terris* gens relegata *ultimis* » ; voy. Landgraf, art. cité, p. 70.

11. On peut enfin, à cet emploi des cas, joindre celui d'un suffixe nominal. Rien n'est plus connu que le sens attaché aux substantifs en *-tor* à l'époque classique; ils désignent une occupation habituelle ou une action caractéristique. Ils distinguent le fait d'agir, *qui agunt,* de la profession ou du caractère d'après lequel on agit, *fabularum actores*[1]. Il y a donc entre les substantifs en *-tor* et la périphrase verbale le même rapport qu'entre le subjonctif et l'indicatif dans la proposition relative. Telle phrase de Cicéron pourra comporter indifferemment le substantif ou la proposition relative au subjonctif : « Est (pecunia) *effectrix* multarum uoluptatum » (*Fin.*, II, 55), pourrait être remplacé par : « Ea est pecunia *quae* multas uoluptates *efficiat* ». Le substantif sert donc à caractériser ; il oppose le fait mis par le sujet dans un certain jour au fait pur et simple. Cette distinction ne paraît pas encore bien établie à l'époque ancienne[2]: Plaute, *Truc.*, 571 : « Des quantumuis, nusquam apparet neque *datori* neque *acceptrici* » ; Varron, *L. L.*, VI, 1 : « Si qua erunt ex diuerso genere adiuncta, potius cognationi uerborum quam *auditori* calumnianti geremus morem ». A l'époque impériale, les substantifs de cette classe sont souvent préférés par une recherche emphatique de style. Tacite dit à propos de l'hospitalité chez les Germains : « Cum defecere (epulae), qui modo hospes fuerat, *monstrator* hospitii et comes » (*Germ.*, 21) : la même personne change de qualité, mais *monstrator* est employé avec le sens qu'il avait à l'époque classique, quoique l'expression soit un peu cherchée. Au contraire, une véritable impropriété est la substitution du substantif au tour verbal : T. Live dit déjà : *corruptores exercitus,* au lieu de : *ii qui*

1. Naegelsbach, *Lat. Stilistik,* § 54 ; 7e éd., p. 161.
2. La question n'a pas encore été étudiée.

exercitum corruperant[1]. L'impropriété apparaît d'abord chez les poètes, ainsi dans Horace ; le tour nominal était plus court et plus vif. Elle se multiplie, d'une manière presque illimitée, au IVe et au Ve siècle, avec les substantifs de ce type que l'on crée sans règle[2]. La distinction, établie à l'époque classique, est encore effacée par la recherche de l'expression énergique.

Au terme de cette étude, il est inutile d'en reprendre les divers points : ce serait en dresser la table des matières. Il suffit de constater les époques de l'évolution. Dans la littérature archaïque, la distinction du réflexif existe à peine (indicatif fréquent dans la question et le discours indirects, après *sunt qui, quid est quod, cum ;* constructions à l'accusatif et à l'ablatif). La période classique est le moment des principales innovations ou de la précision dans le choix des tournures (subjonctif du discours indirect, subjonctif après *sunt qui, cum,* etc.). Le mouvement se poursuit au commencement de l'Empire (subjonctif après *donec,* subjonctif passé après les conjonctions temporelles, subjonctif de répétition, génitif du pronom personnel au lieu du possessif, datif avec des formes passives quelconques, datif après des verbes composés pris au sens propre, énoncé de l'action par un substantif en *-tor*). Les poètes sont alors de puissants agents pour la propagation de ces nouveautés et de quelques autres (accusatif après les verbes de sentiment, datif du but). Il y a un continuel échange de raffinements entre la poésie et la prose. L'excès même de la recherche rend banale l'expression profonde ou colorée, et, au IIe siècle de notre ère, confond les tons et les nuances.

1. SCHMALZ, *Lat. Gram.*, 3e éd., p. 433.
2. H. GOELZER, *Lat. de saint Jérôme*, p. 54.

J. LOTH

LES MOTS GALLOIS NYF, DEIFIO

ET

L'ÉVOLUTION DE L'ASPIRÉE SONORE LABIO-VÉLAIRE

DANS LES LANGUES CELTIQUES

LES MOTS GALLOIS NYF, DEIFIO

ET L'ÉVOLUTION DE L'ASPIRÉE SONORE LABIO-VÉLAIRE DANS LES LANGUES CELTIQUES

Par J. Loth.

Avant le travail de H. Osthoff[1] l'opinion courante était que l'aspirée sonore indo-européenne labio-vélaire *g*^{u}*h*- évoluait en *b*, dans tout le domaine celtique, comme l'occlusive labio-vélaire *g*^{u}-. C'est la doctrine qui a cours dans l'*Urkeltischer Sprachschatz* de M. Whitley Stokes, et la première édition du *Grundriss* de Brugmann (I, § 438, p. 328). Depuis, la théorie d'Osthoff : que *g*^{u}- évolue bien en *b*, mais que *g*^{u}*h*- évolue en *g*, comme la palatale et la vélaire pure aspirées sonores, est généralement admise. L'auteur a cité des exemples certains à l'appui de sa théorie et a montré qu'aucun des exemples qu'on lui a opposés n'était probant. Parmi ces exemples figure le gallois *nyf*, neige. Si le mot est sincère, il semble qu'il soit impossible d'échapper à la conclusion que dans certains cas, pour des raisons jusqu'ici inconnues, *g*^{u}*h*- devient *b* : *nyf* remonterait à un vieux-celtique **snĭb*- : en indo-européen *snĭg*^{u}*h*-. Osthoff, se fondant sur une communication épistolaire de R. Thurneysen, se débar-

1. Labiovelare media und media aspirata im Keltischen, *Indogermanische Forschungen*, IV (1894), pp. 264 et suiv.

rasse de ce mot gênant, en disant que *nyf* est une transcription savante du latin *nĭvem* : d'après Thurneysen, *nyf* n'apparaîtrait qu'*une seule fois* chez un poète assez moderne : il a en vue l'exemple donné par Owen Pughe, *Welsh-Engl-Dict.*, tiré d'un poète dont le lexicographe donne les initiales *J. gyr.*? A priori, l'emprunt n'est pas impossible ; le *v* latin a pu être transcrit, au moyen âge, par *v* (*f* moderne) ; on peut citer, à l'appui, la forme *Ofydd,* transcription savante chez Dafydd ab Gwilym (XIVe siècle) du nom d'Ovide.

Il me paraît cependant probable que le transcripteur eût écrit, en cas d'emprunt, plutôt *niv* que *nyv* : il s'agit d'un monosyllabe ; une voyelle suivie d'une seule consonne est, dans ce cas, toujours longue en gallois. Il est vrai, si on le suppose lettré, qu'il a pu se rendre compte de la quantité de *ĭ* de *nivem*. Ce qui est beaucoup plus grave, c'est qu'il y a non pas un seul exemple de *nyf,* mais, avec celui d'Owen Pughe, quatre, chez des poètes fort connus du XIVe siècle : il peut y en avoir d'autres ; ce sont, jusqu'ici, les seuls que j'aie trouvés.

Dafydd ab Gwilym (édit. Cyndddelw, Liverpool, 1873).

P. 10 (en parlant d'une femme) :

Deuliw *nyf,* nis dylai neb
Duaw hon.

« Deux fois plus blanche que la neige (une femme), personne ne devrait la noircir. »

P. 372 : I brydydd mae'n baradwys
Morganwg, wyn olwg nyf.

« Pour le poète, Morganwg (le pays de Glamorgan) est un paradis, Morganwg à l'aspect blanc de neige[1]. »

1. A cause de ses maisons blanchies à la chaux, comme il ressort du contexte.

L'exemple de Jolo Goch est le plus probant contre l'hypothèse d'un emprunt (édition Ashton, p. 466) :

Eiry *nownyf*[1] oerhin Jonawr.

Ici, *nyf* n'a pas le sens de *neige,* mais bien d'*ondée* ; il faut traduire :

« *Neige* de neuf *ondées* de janvier à la froide température ». Un pareil sens suffit, à mon avis, pour écarter toute idée d'emprunt, tandis que je suis persuadé, au contraire, que dans les autres exemples, le sens de *neige* a été amené par un rapprochement fautif avec *nivem*. Or, ce sens de *nyf* (=**snĭb-*) se retrouve exactement dans le vieil-irlandais *snigid,* il pleut, il mouille. D'après la loi d'Osthoff, *nyf* =**snĭb-* supposerait un indo-européen *snig^u-,* et *snigid* =**snige-ti* remonterait à *snig^{u}h-*. On aurait donc un doublet celtique analogue à celui que présente le grec : νίβα· χιόνα καὶ κρήνην (Hesychius : cf. Osthoff, *ibid.*, p. 291) = *snig^u* et νίφ-α = *snig^{u}h-*. Ce serait un cas de *l'échange entre moyennes aspirées et moyennes à la fin de la racine* (Brugmann, *Grundriss,* I, § 469, p. 348 et suiv.). C'est l'explication adoptée par Osthoff (pp. 289-291) pour l'irlandais *nigim,* je lave, et *snigid,* en face de χέρ-νιβ-α, de νίβα et νίφ-α. L'explication est plausible également pour *nyf* qu'Osthoff a écarté, à tort.

Il y a un autre exemple qui me paraît sûr en brittonique, de *g^{u}h-* devenant *b,* c'est le gallois *deifio,* breton-moyen *deviff,* aujourd'hui *devi,* brûler. M. Whitley Stokes[2] a identifié ce verbe avec l'irlandais *dóim,* je brûle, et donne comme forme pan-celtique un verbe vieux-celtique, 1re pers. du sg. **daviô*. Cette identification se heurte à une impossibilité : le gallois *deif-io* supposera un verbe vieux-brittonique

1. Var. *nawnyf*. Le nombre de *neuf* est amené par la croyance à la vertu de ce nombre (Cf. Loth, *L'année celtique*).
2. *Urkelt. Sprachschatz,* p. 142.

**dabiô* : de **dau̯io,* on eût eu sûrement *deiw-*. En breton, tous les dialectes (le vannetais, à ma connaissance, ne possède pas ce mot) ont *v* = *b,* et ce qui est remarquable, le trégorrois lui-même qui garde *w* primitif même flanqué de voyelles palatales, ce que ne fait pas le léonard. En revanche, le cornique montre *w* : *dewe,* brûler, et *dywy*. Le cornique est seul d'accord avec l'irlandais. Une forme galloise **daib-* ou **deb-,* bretonne **deb-* remonte sûrement à une toute autre racine que *dau̯-*. Je ne vois guère à pouvoir y être comparé que *dāgh-* dans le sanscrit *ni-dāghá-s,* temps chaud, v. slavon *žegą,* je brûle (Brugmann, *Grundriss,* I, p. 329).

Si on adopte comme racine pour le gallois et le breton **dhegᵘ̯h-,* on remarquera que dans les deux cas contraires à la loi d'Osthoff, la voyelle est palatale.

La valeur de la voyelle aurait-elle une influence sur l'évolution de l'aspirée labio-vélaire ? ou faut-il recourir à une explication semblable à celle qui a été indiquée plus haut pour νίφα ?

Deux remarques de détail : l'irl. *nár,* timide, craintif, remonterait d'après Osthoff à **naghro-s* ; or, ce mot, malgré la différence de quantité, ne paraît guère pouvoir se séparer du gallois *nar,* avorton, nain, qui ne peut se prêter à une pareille dérivation.

Le cornique *gwyr,* foin (p. 204) est un barbarisme : la forme du *Vocab. cornique* est *guyraf* qui donne régulièrement en moyen-cornique *gorra*. Nul doute que le gallois *gwair* ne soit identique au cornique *gorrà* (pour *gora*), en ce qui concerne le thème. Mais l'évolution de la diphtongue suppose non **wĕq-ro-* mais **weiq-ro-,* et, d'une façon plus sûre **weig-ro-s*.

J. MAROUZEAU

—

SUR LA FORME DU PARFAIT PASSIF LATIN

SUR LA FORME DU PARFAIT PASSIF LATIN

Par J. Marouzeau.

Les études qu'on a faites sur la construction latine depuis l'ouvrage de M. H. Weil[1] tendent à vérifier ce principe que l'ordre des mots en latin est *libre,* et non pas *indifférent.* Mais on n'a abouti qu'à des conclusions vagues ou contradictoires quand on a étudié les variations d'ordre dans des groupes complexes (une proposition, une phrase entière[2]) ou arbitrairement définis (mots apparentés par le sens : deux pronoms personnels, deux démonstratifs[3], etc.). C'est en considérant des groupes *syntaxiques* élémentaires (p. ex. le groupe substantif-épithète[4]) qu'on a pu déterminer des usages ou des règles précises.

L'étude présente portera sur le groupe verbal du type *factus est.* L'appartenance des deux termes qui le constituent est si intime que *factus est* paraît exprimer une notion unique tout comme *fecit* ou *fieri* (*libuit = libitum est*) ; et pourtant chacun des deux termes a gardé quelquefois sa valeur pro-

1. H. Weil, *L'ordre des mots dans les lang. anc. comp. aux l. mod.*, Paris, Th., 1844.
2. Ainsi dans l'ouvrage de M. Weil.
3. W. Kämpf, *De pron. pers. usu et colloc.*, Berl. Stud. III.
4. A. Bergaigne, *La place de l'adj. épith.*, Mél. Graux, p. 533-543

pre : dans *captus est*, *captus* put prendre en latin la valeur d'un participe-adjectif, tandis que *est* prenait celle d'un présent, de sorte qu'il fallut un jour, pour reconstituer une forme à sens de passé, recourir à *captus fuit*. Cette autonomie relative fit que, au lieu de se fixer comme *cantare habeo* qui donne *chanterai*, le groupe *factus est* resta susceptible de l'interversion significative *est factus*.

Or l'hésitation du latin entre *factus est* et *est factus* intéresse non seulement le développement de la langue et par là l'histoire littéraire, mais aussi la stylistique et la critique des textes elle-même.

Le latin présente les traces d'une évolution qui tend à faire aboutir *factus est*, seul employé dans les plus anciens textes, à *est factus*, qui domine déjà dans certains textes de l'époque républicaine.

La loi des XII Tables et le texte dit S. C. des Bacchanales n'offrent des exemples que de l'ordre direct *factus est*. 3 ou 4 exemples seulement de l'ordre inverse *est factus* se rencontrent dans les premières inscriptions de Rome ou d'Italie (tombeaux des Scipions, inscr. de Paestum, Stabiae). Les textes osques et ombriens n'en présentent qu'un seul exemple (*v. Pl.*, *Ig.* VII *b* 2 *erom ehiato*). Mais des origines au Ier siècle, on peut suivre les progrès de l'ordre inverse, malgré la rareté ou l'état fragmentaire des textes. Caton dans son traité sur l'agriculture n'emploie l'ordre inverse que 1 fois sur 15 environ, tandis que Varron écrivant sur le même sujet l'emploiera jusqu'à 1 fois sur 3. Entre les deux les fragments des historiens et des orateurs du IIe siècle donnent une moyenne intermédiaire de 1 sur 10.

Plaute et Térence nous permettent même de mesurer la rapidité de cette évolution. L'ensemble de leurs œuvres donne pour l'ordre inverse une moyenne commune de 1 ex. sur 5 ; or les deux premières pièces de Plaute dont la date

soit approximativement fixée (*Stichus* et *Cistellaria*) donnent séparément une même moyenne de 1 sur 7, tandis que les deux dernières (*Poenulus* et *Truculentus*) donnent 1 sur 4 ; de même les trois premières comédies de Térence donnent 1 sur 5-6, et les trois dernières 1 sur 3-4 [1].

Ainsi jusqu'à la fin de l'époque républicaine l'ordre inverse apparaît comme une innovation qui tend à triompher de l'ordre ancien.

A ce moment l'évolution est brusquement interrompue par la constitution de la langue classique. Mais les divergences mêmes qu'on remarque alors dans l'usage courant confirment en quelque manière l'évolution antérieure. L'ordre ancien devient l'ordre *archaïque*, l'ordre nouveau paraît être l'ordre *vulgaire*.

Ainsi, l'on s'accorde à reconnaître l'influence du parler vulgaire chez les continuateurs de César ; or ils donnent la préférence à l'ordre nouveau : « die Stellung des Hilfsverbums vor das Participium ist charakteristisch für alle Caesarianer » (G. Landgraf, *Untersuch. zu Caes. und seinen Fortsetz.*, Progr. München 1888).

On trouve 1 ex. de l'ordre inverse pour 3 de l'ordre direct dans les premiers livres du *de Bello Gallico*, et presque 3 pour 1 dans le livre VIII, qui est d'un continuateur de César ; la proportion d'un ordre à l'autre est donc exactement renversée.

Contrairement aux *vulgarisants*, les *archaïsants* évitent l'ordre inverse : Salluste dans toute l'étendue de son œuvre ne présente PAS UN SEUL EX. de cet ordre ; Asinius Pollio, dont Tacite dit qu'il paraissait avoir écrit cent ans avant son temps (Tac., *Dial. Or.*, 21 ; cf. Quint., *I. O.* X, 1, 113)

1. En admettant la chronologie de M. Ph. Fabia (*Les prol. de Tér.*, p. 33 *ss.*), qui trouve dans ce fait même une confirmation.

n'en offre pas un non plus dans le texte assez long des trois lettres qui restent de lui (ap. Cic. *Fam. X*, 31, 32 et 33). Même observation pour Caelius, un autre archaïsant (*Fam.* VIII, 1 et 2). Les deux premiers discours de Cicéron (*pro Quintio* et *pro Roscio Amerino*) présentent aussi des traces d'archaïsme ; or on y trouve en infime minorité les ex. de l'ordre inverse : resp. 1 pour 4, 1 pour 11, tandis que la proportion est sensiblement de 1 pour 1 dans le reste de l'œuvre de Cicéron.

Jusque-là il y a donc concurrence entre deux ordres, dont l'un apparaît déjà comme une survivance.

Le développement naturel de la langue conduisait-il à la fixation de l'ordre inverse qui sera celui du roman : fr. *fut fait ?*[1]. Ce serait là une confirmation du principe de M. A. Bergaigne (M. S. L. III, *Essai sur la construction grammaticale, Introd.* p. 1-51) qu'il faut souvent chercher dans une période fort ancienne du latin l'origine des innovations de la construction romane.

Malheureusement, après Cicéron il est impossible de suivre l'évolution commencée ; elle ne se poursuit pas dans le latin littéraire, qui seul nous est accessible, et l'usage de Minucius Félix sera le même que celui de Cicéron.

En tout cas jusqu'à Cicéron au moins l'évolution que nous avons suivie est assez nette pour fournir le cas échéant des éléments de contrôle dans l'examen de certaines questions d'histoire littéraire. Par ex. on parle d'une part des vulga-

1. C'est ainsi qu'on voit une autre forme verbale, *habeo cognitum*, apparaître dans Caton, se développer dans Varron, pour disparaître avec Cicéron et reparaître victorieusement à la naissance du roman (Ph. Thielmann, *Archiv lat. Lexic.*, II, 1885, p. 334). — Il est vrai que le roman emploie encore jusqu'au XVI[e] siècle la forme *pris est*, mais exceptionnellement, et pour éviter que l'auxitiaire *est* ne se trouve en tête de la phrase, quand le sujet suit ou n'est pas exprimé (cf. G. Gröber, *Grundriss der rom. Philol.*, II, p. 822).

rismes (?) d'autre part des archaïsmes de Salluste. Or nous avons vu que cet auteur s'interdit rigoureusement la construction suspecte de vulgarisme pour n'employer que l'ordre ancien. Deux exceptions qui paraissent d'abord contredire cet usage en démontrent au contraire la rigueur. L'une (*Catil.* 35,4 *sum secutus*) se trouve dans une lettre de Catilina reproduite textuellement : eorum exemplum infra scriptum est (*Catil.* 34,3); l'autre (*Catil.* 38,6 *esset mentitus*) est dans le texte d'un décret du Sénat : consulente Cicerone frequens senatus decernit (*Catil.* 48,6). Ce n'est pas là du Salluste, et l'auteur a soin de nous en avertir. Ailleurs, lorsqu'il fait parler César, Caton, etc., et qu'il ne prétend pas reproduire des discours réels, il ne renonce pas plus à ses habitudes de construction qu'à ses procédés de style. On a donc là une preuve de la sincérité de l'historien et de son respect des documents, en même temps qu'un signe de l'importance que les moindres détails de construction pouvaient avoir aux yeux d'un latin. Au reste la théorie de l'archaïsme de Salluste se trouve confirmée par cette affectation manifeste d'un procédé qui n'avait été exclusif que dans les plus anciens textes.

L'usage des Césariens n'est pas moins instructif. D'abord la comparaison du livre VIII du *Bell. Gall.* avec le reste de l'ouvrage ajoute un argument à ceux qu'on donne d'ailleurs pour prouver l'inauthenticité de ce dernier livre.

C'est là un genre d'argument qui ne suffit pas à établir, mais qui peut infirmer des démonstrations.

Lorsque M. Landgraf (*Untersuch. zu Caesar...* Progr. München 1888), voulant établir qu'Asinius Pollion est l'auteur du *Bellum Africanum,* rapproche, p. 35, pour le démontrer, le tour *uisum est* (Asinius Pollio apud Cicer. *Ep. Fam. X*, 32) de *est uisum* (*Bell. Afr.* 25,1) et de *est uisa* (ibid. 5,1 ; 42,1), il nous fournit un argument contre sa

thèse. Bien loin que *uisum est* soit l'équivalent de *est uisum,* au contraire l'ordre inverse est usuel dans le *Bell. Afr.,* et l'on a vu qu'il est évité par As. Pollion, tout aussi scrupuleusement que par Salluste.

De même p. 88, n'observant dans les ex. qu'il cite que la disjonction et négligeant l'inversion, M. Landgraf reconnaît dans l'ex. *B. Alex.* 5,1 *est* fere tota *suffossa* « eine bei Pollio beliebte Stellung » et renvoie à *Ep.* 32 *conservatum* rei publicae *esse,* qui est précisément l'inverse. Enfin il n'y a pas lieu de suivre l'auteur quand p. 62 il se fonde sur *B. Afr.* 26, 3 *foret subuentum* et 52, 4 *esset coniectum,* pour reconnaître dans *B. Alex.* 63, 6 *esset diremptum* « eine häufig wiederkehrende Formelhaftigkeit des Ausdruckes bei Pollio ». Après avoir conclu témérairement du Pollion authentique au *B. Afr.,* de celui-ci au *B. Alex.,* il est doublement illogique de conclure du premier au troisième. Au reste les statistiques minutieuses qui ont servi de base à cette étude sont loin de confirmer la conclusion de M. Landgraf touchant l'emploi de l'ordre inverse : p. 48 « Diese Stellung... findet sich zwar schon in der älteren und gleichzeitigen Latinität,... auch bei Cicero vereinzelt, besonders in den Briefen an Caesarianer, aber zur Regel wird sie erst seit Caesar. » Ce que l'étude comparative des textes antérieurs à l'époque cicéronienne nous montre, c'est que l'inversion, qui apparaît comme une exception dans les plus anciens textes, tend à se généraliser de plus en plus, peut-être sous l'influence de la langue vulgaire, pour atteindre son maximum de fréquence au temps de Varron et de César ; puis le progrès, régulier jusque-là, est interrompu brusquement à partir de Cicéron, et l'emploi de la construction nouvelle, réglementé par l'usage classique, ne paraît plus subir de vicissitudes jusqu'à l'époque romane, sauf l'affectation d'archaïsme qui le fait parfois proscrire.

La fixation de la langue classique, qui enraye le développement morphologique et syntaxique de la langue, change aussi les habitudes de construction. L'ordre ancien continuera de vivre à côté de l'ordre nouveau, et comme il arrive lorsque de deux formes de langage l'une ne disparaît pas au profit de l'autre, chacun des deux ordres prendra une valeur distinctive. Tous deux restant possibles, ils ne pourront être indifférents. Mais le choix de l'un ou de l'autre cessera d'avoir une *signification historique* pour ne garder que la valeur d'un *procédé de style*.

La grammaire latine de Hale and Buck (Boston, 1903) p. 338 observe que « in the compound tenses, the auxiliary *sum* may, according to the needs of the sentence, be placed anywhere without emphasis upon itself ». Encore faut-il définir ces « besoins de la phrase ». Or, d'une façon générale, l'emploi de l'ordre *factus est* paraît répondre au besoin de définir et de localiser dans le temps l'action exprimée par l'élément verbal ; l'emploi de l'ordre *est factus* convient aux cas où, cette action supposée définie, on l'énonce non pas pour elle-même, mais soit pour en affirmer la réalité, soit pour la faire accompagner d'une détermination essentielle.

En d'autres termes, *factus est* est réellement une forme verbale, avec sa valeur temporelle ; *est factus* n'est pas le parfait de *fio ;* il n'est que le rappel de l'idée de *fieri*. Quand nous disons : il *est mort,* mais il *est mort* en héros — il s'agit d'abord d'appliquer l'idée de mourir dans le passé à un sujet donné : c'est le rôle du parfait, mais la seconde fois il ne faut que rappeler l'idée de la mort dont il a été question, ce qu'on pourrait faire aussi bien par un substantif : il est mort, mais d'une *mort* héroïque : c'est le cas d'employer la forme non verbale *est factus*.

Quand Cicéron dans le *pro Quintio* examine deux hypo-

thèses : y a-t-il eu engagement à comparaître? si oui, y a-t-il eu défaut? il s'agit de définir une action passée : ordre direct.

Pro Quint. 28, 86 Docui, cum *desertum esse* dicat uadimonium, omnino uadimonium nullum *fuisse.*

et avec une disjonction qui insiste peut-être encore davantage sur l'idée ne l'action exprimée par le verbe :

ibid. 18, 56 Quid si... uadimonium omnino... nullum *fuit?...* at etiamsi *desertum* uadimonium *esset,* tamen... improbissimus reperiebare.

Dans ces deux ex. il s'agit d'opposer l'idée de *fuisse* à celle de *deseri.* L'orateur veut-il au contraire insister sur les prétentions de l'adversaire à propos d'un fait connu qu'il n'est plus essentiel de définir ? Il emploiera l'ordre inverse :

ibid. 14, 48 Quid igitur demonstrat? uadimonium sibi ait *esse desertum.*

et avec disjonction :

ibid. 18, 57 Ais *esse* uadimonium *desertum?* L'emploi des verbes affirmatifs *ait, demonstrat,* montre bien que la question posée est entre l'affirmative et la négative : ESSE ou NON ESSE (*desertum*).

Si l'emploi de l'ordre inverse suppose que l'action n'est plus à définir, c'est que d'ordinaire le verbe qui l'exprime se trouve déjà dans le contexte antérieur : c'est un type de phrase fréquent :

Tér. *Ht.* 627-8... Scio quid *feceris :* Sustulisti. — Sic est *factum.*

Cic. *Ep. Fam.* XIV, 5, 1 Accepi tuas litteras, quibus intellexi te uereri ne superiores mihi *redditae* non *essent.* Omnes *sunt redditae,* diligentissimeque a te perscripta sunt omnia. (Rem. la différence d'ordre *sunt redditae, prescripta sunt.*)

Eun. 707-8 Phaedria presse de questions Dorus l'eunuque, dont Chaerea a pris le costume. « Meam (uestem) ipse

induit », explique Dorus (v. 702). Phaedria s'emporte et insiste :

...Chaerea tuam uestem detraxit tibi ?
Factum. — Et eas*t indutus* ? — Factum. — Et pro te huc *deductust* ? — Ita.

En disant « Et east *indutus?* » Phaedria reprend « Meam *induit* » ; en disant « pro te... *deductust* » il pose une question nouvelle, sur un point que Dorus n'a pas encore touché. La différence d'ordre marque rigoureusement la différence d'emploi.

Il arrive fréquemment que dans ces sortes de phrase le verbe n'est repris que pour être accompagné d'une détermination importante, qui est le *but* de la nouvelle phrase : *Eun.* 679 ss

...Quis hic est homo ?
— Qui ad nos *deductus* hodie*st*. — Hunc oculis suis
Nostrarumnum quamquisquam uidit, Phaedria.
— Non uidit ? — An tu HUNC credidisti *esse*, obsecro,
Ad nos *deductum* ?

Dans le premier cas : *deductus est,* il s'agit de définir le personnage par le rôle qu'il a joué ; dans le second cas : *esse deductum,* on veut affirmer que ce n'est pas lui qui a joué ce rôle. La traduction « as-tu donc cru que c'était CELUI-CI qui?... » montre bien que le but de la phrase est *hunc* et non *deductum.*

Enfin par une extension naturelle, c'est encore l'ordre inverse qui convient, même quand le verbe n'a pas été précédemment exprimé, si l'énoncé du fait est subordonné à celui de la circonstance ou de l'attribution : c'est le cas pour les phrases où le français se sert de la traduction « c'est alors que..., c'est lui qui... » etc.

Cic., *Diu. in Caec.* 4, 15 Cur a ME POTISSIMUM hoc praesidium petiuerunt ?... nescio cur hoc mihi detrimento esse

debeat, si id mihi obiciatur, ME POTISSIMUM *esse delectum*.

= que c'est moi de préférence qui.,.

ibid. 5, 18 Nam CIVIBVS cum *sunt ereptae* pecuniae, CIVILI fere actione et priuato iure repetuntur.

= quand c'est à des citoyens que...

Comp. l'ordre normal dans l'énonciation simple :

Tér. *Hec.* 639 *Natus est* nobis nepos

avec l'ordre inverse qui accuse un relief :

Hec. 279... ac si EX ME *esset nata*.

= si c'était de moi que...

De même

Ad. 593 Quod peccatum a nobis *ortumst* corrigo

avec

And. 689 Quis non credat, qui TE norit, abs TE *esse ortum?*

= que c'est de toi que cela vient.

et encore :

Pl. *Poen.* 888-9

... ut ne enuntiet
Id *esse* facinus ex TE *ortum*...

En résumé on peut reconnaître pratiquement à l'emploi de l'ordre inverse trois raisons principales, fondées sur ce principe unique : que l'ordre direct est réservé aux cas où le groupe participe-auxiliaire a réellement une valeur verbale.

1° Il s'agit non pas de définir l'action, mais d'en affirmer ou d'en nier la réalité.

2° C'est une des circonstances de l'action, et non l'action elle-même, qui constitue l'idée essentielle, le but de la phrase.

3° L'action a déjà été énoncée dans le contexte antérieur.

Il est superflu de dire que ces règles ne sont pas absolues, et que les écrivains en font une application de plus en plus

libre à mesure que nous voyons croître la fréquence de l'ordre inverse. Mais dans les textes les plus anciens leur rigueur est incontestable, et par la suite elles sont d'autant plus scrupuleusement observées qu'un auteur écrit avec plus d'art et de conscience.

Sur les 7 exemples de l'ordre inverse que l'on peut relever dans tout l'ouvrage de Caton, 5 s'expliquent rigoureusement par la seule règle 3 :

A. C. 2, 1, opera quae *facta... sient.*	quid operis *siet factum*... satisne tempori opera *sient confecta.*
25 et 26 Vinum... facito... studeas... *legere.*	ubi *erit lectum.*
31, 1 quae opus erunt *parentur.*	facito uti *sient parati.*
161, 1 locum *subigere* oportet.	ubi *erit subactus.*

La rigueur dans l'application des règles se retrouve naturellement chez les puristes soucieux d'archaïsme : dans la seconde *Saturnale,* Macrobe n'a qu'un seul exemple de l'ordre inverse : quae per tot dies *sunt dicta* qui fait suite à quae tunc *dicta sunt.* Dans le *pro Roscio Amerino,* les rares ex. de l'ordre inverse s'expliquent nettement par l'une des trois règles énoncées ici[1] :

7, 20 cum... nullo negotio *sit occisus.*	reprend 7, 19 cum... *occisus esset.*
22, 62 quo tempore maleficium *sit admissum.*	22, 62 multa antea *commissa* maleficia.
26, 72 cui maleficio tam insigne supplicium *est constitutum.*	25, 70 supplicium *constituisset* (*et*) supplicium in parricidas singulare excogitaverunt.
28, 78 a quo *sit* Sex. Roscius *occisus.*	28, 76 Romae Sex. Roscius *occiditur.*

1. L'ex. 32, 90 Quis tibi non *est uulneratus* ne comporte pas d'explication, puisqu'il appartient à une citation et que le contexte antérieur manque.

34, 97 cuius manu *sit percussus.*	reprend 34, 97 non quaero quis *percusserit.*
38, 110 hos qui simul *erant missi.*	38, 110 ceterorum *legatorum.*
48, 139 sua cuique procuratio auctoritasque *est restituta.*	48, 139 posteaquam... leges... *constituit.*

L'une des phrases les plus instructives est la suivante :

33, 92 Vbi *occisus est* Sex, Roscius? (introduction d'une idée : ORDRE DIRECT). ... Quasi nunc id agatur quis... *occiderit,* ac non hoc quaeratur eum qui Romae *sit occisus* (reprise de l'idée et du mot : règle 3) utrum uerisimilius sit ab eo *esse occisum* (relief du complément *ab eo :* règle 2) qui assiduus eo tempore Romae fuerit.

Enfin un examen approfondi de tous les exemples relevés dans Térence a montré que un cinquième à peine des exemples se refusent à une explication immédiate ; encore aperçoit-on d'ordinaire aisément l'influence analogique qui justifie ces exceptions.

S'il est vrai que les raisons de sens invoquées ici aient été déterminantes dans le choix de l'ordre, on comprend que le progrès de la construction nouvelle àit dû être interrompu, au moment même où cette construction allait devenir dominante : c'était un moyen d'expression qu'il fallait ménager pour éviter qu'il ne devînt banal.

On comprend aussi de quel intérêt peut être l'étude de ce procédé de style pour l'exacte intelligence des textes. L'ordre inverse doit être un avertissement au lecteur, qui lui signale une nuance, un relief souvent inaperçu, comme peut le faire dans nos langues modernes soit une périphrase, soit une répétition, soit même un signe matériel, mot souligné, imprimé en italique, etc.

Dans le *Phormion,* parlant d'une promesse d'argent faite à un tiers, un personnage indifférent dira :

Ph. 703 Interea amici quod *polliciti sunt* dabunt.

C'est le simple énoncé d'un fait. Mais si le personnage intéressé à cette promesse, Phormion lui-même, veut tirer argument de ce fait pour apaiser son créancier, il insistera sur la réalité de la promesse :

Ph. 513 Triduom hoc, dum id quod *est promissum* ab amicis argentum aufero.

L'acteur doit élever et faire traîner la voix sur *est*, comme pour dire : « de l'argent qui m'a bel et bien, qui m'a, je vous assure, été promis.

Dans l'Eunuque, Thaïs dit à Chrémès tout ce qu'elle supporte pour lui, et comme il s'étonne, elle lui révèle son secret : *Eun.* 745-6

...Quia, dum tibi sororem studeo
Reddere ac restituere, haec atque huius modi *sum* multa *passa*.

La phrase n'aura aucun sens convenable si l'on traduit en faisant de *sum passa* la phrase principale : parce que, en travaillant à te rendre... une sœur, j'ai souffert...

L'ordre inverse *sum passa* nous avertit que le *but* de la phrase n'est pas l'idée de *patior*, mais l'explication contenue dans la subordonnée : « Car C'EST EN TRAVAILLANT à te rendre... une sœur que j'ai souffert ces ennuis... » Aussi bien n'est-ce pas à un mot de la principale, mais à un mot de la subordonnée que Chrémès répond : Vbi EAST ? (soror).

Ailleurs la considération de l'ordre suffit à nous indiquer le rôle grammatical d'un mot :

— Si Salluste proscrit absolument l'ordre inverse, nous saurons d'abord que *Cat.* 31, 7 ut *erat paratus* n'est pas le passif de *parare,* mais bien le groupe copule + adjectif.

— Si l'ordre inverse est très rare chez Lucain, surtout avec inversion, nous hésiterons à voir dans l'ex. suivant le passif de *possideo* :

Ph. II 610 Vrbs *est* Dictaeis olim *possessa* colonis,

et nous ne suivrons pas la traduction Nisard : « Cette ville fut jadis possédée par ... ». L'auteur aurait ainsi l'air d'insister sur un détail qui est accessoire dans son récit ; le sens doit être : Il est une ville (jadis occupée par...) qui...

On retrouve la même construction avec la même indication fournie par l'ordre dans Cicéron :

De Sign. 46,103 Insula *est* Melita, indices, satis lato a Sicilia mari periculosoque *diiuncta.*

Pour cette tournure, tout à fait usuelle en latin au début d'une description, cf. encore Cic., *de Sign.* 33, 72 ; Virg. *Aen.* I, 441, VII, 170, etc.

Nombre d'exceptions aux règles d'emploi de l'ordre inverse ne sont qu'apparentes parce qu'on a affaire ainsi à un attribut accompagné de la copule :

Eun. 24 :

Si id *est peccatum*, *peccatum* imprudentia*st*

Eun. 41 :

Nullum *est* iam *dictum,* quod non *sit dictum* prius.

Dans chacun des deux ex., on a d'abord le substantif, et ensuite la forme verbale. Si *est peccatum, est dictum* étaient des passifs, l'ordre inverse ne s'expliquerait pas ; *sit dictum* s'explique au contraire normalement par la règle 3), cf. encore *dicta* substantif *Heaut.* 877 comme *dictum Eun.* 428, *relictus* adjectif = *relucius And.* 601, *Heaut.* 1021 ; Lucain, *Ph.* III, 39 ; *habitus Heaut.* 402 comme *habitior Eun.* 315, *expolitam Heaut.* 289, *defunctum. Ad.* 508, *obiectus Hec.* 286, etc. tous exemples où l'ordre inverse ne s'expliquerait pas s'il s'agissait d'un verbe au passif.

Enfin, une règle qui est utile pour l'intelligence des textes ne peut pas être indifférente à la critique des textes. Dans l'ex. de Lucain, *Ph.* III 39 :

Aut nihil est sensus animis a morte relictum,

si l'on considère *est relictum* comme le passif du verbe *relinquo,* on comprend à la rigueur la construction *a morte,* la mort étant personnifiée. Mais il n'est pas latin de dire : mors relinquit animis sensum, *relinquere* signifie « abandonner » « quitter », comme dans *Ph.* VIII 59-60 membra relicta neruis, mais non pas « laisser la jouissance de » (cf. l'index de l'éd. Francken). Or l'éd. Hosius signale une glose « a morte et imorte (*sic*) ». Le barbarisme *imorte* pourrait bien être la trace de la bonne leçon, lectio difficilior, *in morte,* qu'un correcteur aurait altérée par un changement de préposition en pensant donner un complément au passif apparent *est relictum* [1].

Parfois l'ordre inverse donné par les éditions ne repose que sur des variantes contestables :

Tér. *Ph.* 881 :

> Denique ego sum missus, te ut requirerem... (Umpf.)

Le sens ne permet pas de rendre compte de l'inversion, qui est donnée par le seul ms *D.* C'est une faute qu'on s'expliquera aisément en supposant que SUM, omis après *mis*SUS (cf. *Eun.* 306 SUM omis dans *A* après *pror*SUS ou *pror*SUM), aura été rétabli ensuite, selon une tendance ordinaire aux copistes, immédiatement après son sujet *ego*.

En revanche, c'est l'ordre inverse qu'il faut, malgré les éditions, rétablir dans l'ex. suivant :

Eun. 305-6 :

> Vnde is ? — Egone ? nescio hercle, neque unde eam neque quorsum eam :
> Ita prorsum oblitus sum mei.

(éd. Umpf., Dz., Fleck., Fabia). M. L. Havet (Rev. Phil.

1. On a donc affaire ici à *relictus* adjectif comme dans Virgile, *Georg.*, IV. 127-8,

> ... cui pauca relicti
> Iugera ruris erant...

XXX, p. 207) « ne voit aucun motif de ne pas garder l'ordre » donné par les mss *sum oblitus*[1] (cf. sum oblitus *And.* 841 et esse oblitum *And. supp.* 2). La considération de la règle 2 nous conduit en effet à adopter cet ordre : l'idée exprimée par *sum oblitus* l'a déjà été par *nescio* etc. ; elle n'est reprise que pour être accompagnée de la détermination significative : *ita prorsum* = c'est à ce point que...

D'une façon générale, quand les deux ordres sont donnés par les mss, c'est l'inversion qui se trouve préférable.

Ad. 797 :

Ex te adeo est ortum.

= c'est bien de toi que...

(cf. le même sens et le même ordre, justifié par la règle 3, dans les ex. cités p. 250). Ici *A* seul a gardé la bonne leçon ; tous les mss Calliopiens ont l'ordre direct, avec cette complication que la famille alphabétique *DG* remplace *ortum* par *exortum,* sans doute fausse lecture de *est ortum* (cf. *Ad.* 449 *ortum* devenu dans *A* *exortum* après *esse*). Le processus de la faute serait : 1° leçon de l'archétype : *est ortum ;* — 2° fausse lecture *exortum* conduisant 3° au rétablissement de l'auxiliaire : *exortum est* (leçon de *DG*) et 4° après correction *ortum est* (leçon de *PCFE*).

Même genre de faute, avec processus moins compliqué, dans :

Hec. 681 :

Puer quia clam te est natus

où *D* présente l'ordre direct *natus est* et :

And. 486 :

Per ecastor scitus puer est natus Pamphilo

1. L'omission de *sum* dans *A* s'explique aisément par haplographie dans l'hypothèse d'un ordre *prorsum sum* oblitus.

où deux mss de deux familles différentes *G* et *E* ont individuellement préféré l'ordre direct. Or dans ces deux exemples, il ne s'agit pas d'annoncer une naissance, ce qui supposerait la forme verbale ordinaire *natus est* (cf. *Hec.* 639 : Natus est nobis nepos) ; on veut insister dans un cas sur une circonstance de cette naissance (clam te), dans l'autre sur la qualité du nouveau-né (perscitus puer = c'est un enfant bien joli qui...) ; l'ordre inverse est naturel, conformément à la règle 2.

Quant à l'explication de telles fautes, elle réside dans ce fait que : 1° les formes monosyllabiques de l'auxiliaire se présentent parfois dans les manuscrits sous une forme abrégée qui se prête aisément à l'omission ; 2° quand un copiste ou un correcteur rétablit l'auxiliaire, il a une tendance soit à faciliter la construction en le rapprochant de son sujet (cf. ci-dessus *ego sum* missus *D*) soit à reconstituer la forme verbale sous son aspect le plus banal, c'est-à-dire en adoptant l'ordre direct (cf. ci-dessus les fautes dictum sit, natus est [*bis*]). Dans le même ordre d'idées, les copistes ont encore une tendance à remplacer les formes disjointes, qui sont rares, par des formes juxtaposées :

Heaut. 857 :

... frustra sum igitur gauisus...

tous les mss Calliopiens ont : igitur sum gauisus.

Ph. 32 :

... grex motus locost,

la famille alphabétique *DG* donne : motus est loco.

Enfin l'exemple suivant nous fait prendre sur le fait l'origine de l'interversion :

Ph. 567 :

Quid ? qua profectus causa hinc es Lemnum, Chremes ?

la seconde main de *C* ajoute un *es* à la suite de *profectus* pour rétablir l'aspect banal du parfait *profectus es.*

Ainsi pour reconstituer le processus de l'interversion qui comme on sait est rarement une faute directe, il faut connaître la valeur précise des différents ordres. A plus forte raison doit-on en tirer argument pour l'intelligence des textes qui conduit aux choix des variantes.

Ce n'est pas, bien entendu, qu'on doive chercher dans les règles énoncées ici un criterium infaillible. En matière de construction, plus encore qu'en matière de syntaxe, il y a des cas indifférents, où le sens s'accommodant également bien de deux emplois différents, c'est une raison d'un autre ordre qui détermine le choix de l'écrivain : raison de symétrie (parallélismes, chiasme...), recherche de l'harmonie, contrainte du rythme, etc.[1]. Mais ce sont là des explications accessoires, qu'on ne peut ériger en principes de construction[2].

L'indifférence au point de vue du sens n'est souvent telle qu'aux yeux des modernes ; à défaut de l'instinct des anciens nous devons fonder notre jugement sur l'interprétation méthodique des faits, et, ce que l'étude présente doit faire apparaître, c'est que même dans les cas en apparence les plus simples la stylistique aussi bien que la critique des textes doit se garder « du préjugé encore si vivace de la liberté de l'ordre des mots[3] ».

1. Ainsi la facilité qu'offrait au versificateur le choix entre deux ordres paraît avoir influencé le développement de l'ordre inverse *est factus.* On en trouve plus d'exemples dans Plaute que dans Caton, dans les fragments des tragiques et des comiques que dans ceux des orateurs et des historiens, plus aussi dans les lettres métriques de Cicéron que dans ses lettres non métriques (suivant la classification de M. H. Bornecque, *La prose métr. dans la corresp. de Cicéron,* Paris, Th., 1898).

2. P. ex. on ne peut pas se déterminer en faveur d'un ordre uniquement parce qu'il réalise dans la phrase « un parallélisme plus expressif » (Eunuque, éd., Ph. Fabia, *note au vers* 41, à propos de *dictum sit — sit dictum* ; cf. sur ce même passage L. Havet, *Rev. Philol.*, XXX, *Et. sur Tér.,* p. 179).

3. L. Havet, *Rev. Phil.*, XXX, *Et. sur Tér.,* p. 185.

A. MEILLET

DEUX NOTES

SUR

DES FORMES A REDOUBLEMENT

DEUX NOTES
SUR DES FORMES A REDOUBLEMENT

Par A. Meillet.

I. — *Sistō* et *stetī*.

La racine *sthā-* fournit au latin deux présents : *stō* et *sistō*, et un perfectum, *stetī*,

Le présent *stō*, qui indique l'état, est clair ; il est formé comme l'imperfectif du vieux slave *stają* « je me tiens debout ». Une forme de ce genre se prêtait bien à indiquer l'état, car elle rappelait les formations telles que *ac-cubāre* en face de *ac-cumbere*, *lauāre* « se laver » en face de *lauere* « laver » (v. Jacobsohn, K. Z, XL, p. 113 et suiv. ; L. Havet, *Arch. f. lat. Lex.*, XV, p. 153 et suiv.). — La formation de *stō* est tout à fait différente de celle de *dō*, comme le montre le contraste entre *stāmus* et *dămus*, *stāre* et *dăre*, etc. ; la longue de *dās* et de *dā* résulte d'une règle générale, justement enseignée par M. L. Havet, règle d'après laquelle un mot latin monosyllabique, qui est autonome et non enclitique ou proclitique, a nécessairement sa voyelle longue, à moins que les règles générales de la langue n'y contredisent comme dans *dăt* (cf. *stăt*). Le présent *dō* repose donc sur **də-*, degré vocalique qui se retrouve exactement en armé-

nien dans *tam* « je donne », tandis que *stō* est un ancien thème en **-ye-* ; le thème du présent à redoublement attesté par l'indo-iranien, le slave (v. sl. *dastŭ* « il donnera »), le baltique (v. lit. *důsti*) et le grec ne se retrouve pas en latin, pas plus qu'en germanique (où il y a un autre verbe : got. *giban*) et en celtique. Le second terme des formes à préverbes *condō, ēdō*, etc. et de *crēdō* repose de même sur **dhe-*, comme il résulte de *condĭmus, ēdĭmus, crēdĭmus,* etc., avec passage secondaire au type thématique ; il ne faut pas partir du thème à redoublement attesté par skr. *dádhāti*, gr. τίθησι, v. lit. *desti* ; car, là où il y avait en latin un redoublement, à savoir au perfectum, il s'est maintenu dans ces conditions : *ēdidī, condidī, crēdidī*, etc. Les deux présents athématiques à redoublement qui sont communs à l'indo-iranien, au grec et au balto-slave ne se retrouvent donc pas en latin, non plus que dans les deux autres dialectes occidentaux qui se groupent avec lui : le germanique et le celtique ; tout au plus certains dialectes germaniques peuvent-ils avoir trace du présent redoublé de **dhē-* dans certaines formes du prétérit.

Le lat. *sistō,* qui est le présent indiquant l'action, est un présent à redoublement, mais thématique. Et son caractère de forme thématique n'est pas nouveau, car il concorde avec le skr. *tíṣṭhati* et le zd *hištaiti*, qui sont également thématiques. Il est vrai que le grec a une forme athématique : dor. ἵστᾱμι, ion. att. ἵστημι ; mais il est isolé ; car le v. h. a. *sestōm* est un verbe faible qui peut reposer sur un élargissement avec le suffixe **-ye-*. Si la forme thématique de skr. *tíṣṭhati* et de zd *hištaiti* n'est pas de date indo-européenne, on ne voit pas comment elle pourrait s'expliquer ; car les autres présents comparables n'ont pas passé du type athématique au type thématique en indo-iranien. D'ailleurs, là où il s'agit de formes athématiques anciennes, le

latin n'a pas conservé le type à redoublement ; il a d'une part *dat*, en face de gr. δίδωσι, de l'autre *facit* et *iacit*, en face de gr. τίθησι et ἵησι. Mais en revanche il a *bibit* en regard de v. irl. *ibid* et de skr. *píbati*, aussi thématiques. Et l'on n'a aucune raison de croire que *serit* « il sème » (qui n'a rien à faire avec gr. ἵησι, v. Osthoff, *Et. Parerga,* 197) repose sur une ancienne forme athématique plutôt que sur **si-s-*$^{e}/_{o}$-. Si la forme **sisthā-* de ἵστημι n'est pas secondaire et refaite d'après le type τίθημι, etc., ce n'est donc en tout cas qu'une forme concurrente du thématique **sisth*$^{e}/_{o}$-, et limitée à une petite partie de l'indo-européen.

Du coup on s'explique la forme de l'initiale du redoublement qui caractérise lat. *sistō*, ombr. seste, zd *hištaiti,* et aussi gr. ἵστημι et v. h. a. *sestōm*. Seule, la sifflante initiale de la racine y est répétée ; mais il n'y a pas de conclusion générale à tirer de là ; car la forme est trop évidemment suspecte d'être analogique des présents thématiques à redoublement tels que : lat. *gignō*, grec γίγνομαι ; lat. *sīdō*, grec. ἵζω, skr. *sī́dati* (altéré de **sīḍati*) ; skr. *jíghnate* ; gr. ἴσχω ; μίμνω ; τίκτω ; etc. Dans les présents de ce type, la voyelle du redoublement est précédée de la consonne de la racine, qui est simple, et suivie d'un groupe de consonnes : **si-sth-e-* (racine **sthā-*) a une structure phonétique toute pareille à celle de **si-zd-e-* (racine **sed-*). On n'oubliera pas que les notions de « se mettre debout » et « s'asseoir » se groupent naturellement ; le slave suffirait à l'indiquer (v. M. S. L., XIV, p. 388). Le skr. *tíṣṭhati* est isolé, et s'explique sans doute par l'influence du parfait *tasthaú*. Aucun autre exemple ancien ne permet de déterminer quelle était la règle indo-européenne pour le redoublement d'un groupe du type *s* plus occlusive au présent. L'exemple *sistō* n'enseigne rien puisqu'il a toutes chances de reposer sur une action analogique provenant du type *sīdō*.

Au perfectum latin, le groupe *s* plus consonne est entièrement repris dans le redoublement : *scicidī, stetī, spopondī*. Le contraste avec le présent *sistō* est absolu ; et l'on ne voit pas ce qui justifierait une différence générale de structure dans l'initiale consonantique du redoublement entre le présent et le parfait. — A en juger par les manuscrits d'Aulu-Gelle, Accius aurait employé une forme *sesciderat,* du type de *sistō* ; mais les manuscrits de Priscien citent le même passage avec la forme *sciciderat*, et c'est sans doute simplement *sceciderat* qu'Aulu-Gelle avait en vue (v. Neue-Wagener, *Formenlehre*[3], III, 345). Il n'est pas licite de supposer la persistance en latin d'un ancien aoriste à redoublement, qui serait *sesciderat*, et d'un ancien parfait, qui serait *sciciderat*, sur la foi de cette unique variante. — Mais la forme du perfectum *stetī* semble ancienne, et toutes ses parties s'expliquent immédiatement.

On en retrouve l'équivalent exact dans une autre langue du groupe occidental de l'indo-européen, le germanique : got. *staistald, skaiskaiþ*. L'osco-ombrien et le celtique ne fournissent pas d'exemples, de sorte que le latin et le gotique sont les seules langues qui offrent ici un témoignage sur l'état indo-européen occidental.

On enseigne assez généralement que, si une racine commence par un groupe de consonnes, le redoublement est réalisé au moyen d'une seule des consonnes du groupe. Cette doctrine n'est démontrée que pour un cas particulier, celui de occlusive (ou sifflante) plus sonante consonne : gr. τέτροφα, skr. *dudróha*, got. *faiflok*, v. irl. *ro cuala* (l'irlandais échappe en partie à cette règle si l'on admet la doctrine de M. J. Vendryes sur *drebraing* (*Rev. celt.*, XXVIII, p. 345 et suiv. ; mais la forme est obscure, et tous les autres prétérits irlandais à redoublement confirment la règle indo-européenne). Il n'y a pas ici un principe qu'on ait le droit de généraliser ;

on est simplement en face d'une conséquence d'un type de dissimilation normal : **tre-trā-* aboutit à **te-trā-*, **ple-plā-*, à **pe-plā-* et ainsi de tous les cas comparables; la dissimilation a beaucoup troublé les formes du redoublement en indo-européen, ainsi que l'a montré M. Grammont, *Dissimilation consonantique*, p. 162 et suiv. (cf. M. S. L., XIII, 33). — Le type tout semblable de occlusive plus *s* n'est clairement attesté qu'en indo-iranien, notamment skr. *cakṣadé* ; il s'explique de même par des dissimilations ; car *s* est parfaitement sujette à disparaître par dissimilation, et M. Pernot en a donné quelques bons exemples pour les parlers grecs modernes, *Rev. d. ét. gr.*, XVIII, p. 256 et suiv., et ensuite *Phonétique des parlers de Chio,* p. 454 et suiv. — Dès lors, il ne faut pas dire, avec M. Hirt (*Hdb. d. gr. L. u. F. lehre*, § 465, 4, p. 408), que les groupes *sk, st, sp* sont traités comme des consonnes simples ; on constate seulement que, dans le domaine proprement occidental de l'indo-européen, ces groupes ne présentent pas de dissimilation comparable à celle qu'on observe dans les groupes initiaux du type occlusive plus sonante consonne ou occlusive plus sifflante.

Le type sanskrit bien connu de *caskánda, tasthaú, paspr̥dhé,* etc. suppose une forme ancienne du type latin et gotique. L'absence de sifflante initiale comporte deux explications, dont l'une n'exclut pas l'autre. D'une part, il existe en indo-européen une alternance de *s* plus occlusive : occlusive simple, ainsi dans *spaç-, spaṣṭáḥ* : *páçyati*. De l'autre, la sifflante initiale a pu être éliminée par dissimilation ; si la dissimilation n'a pas suffi à entraîner l'élimination de *s*, la répugnance, qui existe presque toujours à quelque degré, contre la répétition dans un mot d'un même mouvement articulatoire a pu être la circonstance favorable qui a déterminé le triomphe de *tasthaú* sur un doublet ancien **stasthaú* : de deux formes possibles, la langue tend à préférer, toutes

choses égales d'ailleurs, celle qui est la plus satisfaisante au point de vue phonétique. On en a des exemples innombrables ; par exemple, le grec préfère, comme l'a vu M. F. de Saussure, les formes qui ne comportent pas succession de trois brèves. — L'Avesta ne fournit guère d'exemples sûrs qui permettent d'accorder ou de refuser une antiquité indo-iranienne au type sanskrit ; dans la racine **sthā-*, le présent *hištaiti* a pu déterminer la forme du redoublement du parfait ; l'influence du présent se traduit dans la voyelle même du redoublement pour *avahišta* et *frahišta* ; elle est moins évidente dans zd *vi-šastarə ;* on a de plus un exemple de *hisidyāt* (cf. skr. *chid-*).

Le grec n'est pas plus décisif que le zend. Il présente, il est vrai, ἕστηκα. Mais la forme du redoublement de ἕστηκα peut être imitée de celle de ἵστημι. Et il n'est même pas certain que l'esprit rude n'y soit pas dû au σ suivant ; en effet, M. Sommer, *Griech. Lautstud.,* p. 119 et suiv., a reconnu que l'esprit rude de ἵστωρ et de ἑσπέρα tient au σ suivant ; cet effet de *s* concorde avec ce que l'on observe dans le développement de l'iranien (v. Hübschmann, *Pers. Stud.*, p. 264 et suiv. ; Horn, dans *Grundr. d. iran. Phil.*, I, 2, § 28, 4, p. 67, et § 42, 8, p. 97) ; l'addition de l'esprit rude a lieu devant ι et ε, mais non devant α, comme le montre ἄστυ (que M. Sommer explique arbitrairement par l'influence de ἀγρός) ; dès lors ἀστός ne prouve pas que la présence d'un ancien ϝ soit nécessaire à l'introduction de l'esprit rude ; ὀστέον prouve que le fait n'a pas lieu non plus devant ο, et ἐστι qu'il n'a pas lieu dans les enclitiques (ἔστι peut être d'après ἐστι enclitique). — Les autres exemples prouvent peu ; en général, le grec a ἐ- en guise de redoublement quand l'initiale est un groupe de consonnes. Les exemples tels que ἀφέσταλμαι sont en général récents (v. G. Meyer, *Griech. Gramm.*[3], p. 326), et peuvent s'expliquer par le σ suivant.

Il demeure donc malaisé de déterminer d'une manière tout à fait certaine l'état indo-européen commun ; mais la concordance du latin et du gotique indique du moins quelle était la situation pour le groupe de dialectes d'où sont issus l'italique et le germanique : le *st-* du latin *stetī* est sûrement une forme dialectale indo-européenne, s'il n'est pas une forme indo-européenne commune.

Si le *st-* initial du lat. *stetī* et du got. *staistald* s'est si longtemps maintenu, c'est que l'élément initial de la racine avait subi une altération par dissimilation. Aussi longtemps que le sentiment de la racine demeurait vif et que l'initiale du mot n'avait pas une valeur spéciale, c'est l'initiale de la racine qui était l'élément important du mot, et le redoublement pouvait subir toutes les réductions ; c'est ainsi que le sanskrit a *tasthaú* et que le grec a tendu à substituer un simple ἐ- à toutes les formes de redoublement devant les racines à initiale complexe. Mais, dès que le sentiment de la racine s'atténue et que d'autre part l'initiale prend une valeur particulière, la débilité spéciale à la position intervocalique se fait sentir, et l'élément initial de la racine, qui est nécessairement intervocalique, tend à s'affaiblir et subit des réductions. C'est ce que l'on observe, sous des formes très diverses, en latin et en germanique ; et ceci semble indiquer que la valeur spéciale des initiales qui caractérise ces langues serait de date assez ancienne.

En latin, l'*s* intérieure a été éliminée par l'effet combiné de la débilité des intervocaliques et de la dissimilation ; la chose est universelle, et l'on a *stetī*, *scicidī*, *spopondī*, sans aucun exemple contraire. Des changements semblables ont eu lieu en grec et en irlandais. En grec, ils n'atteignent à date ancienne que le groupe -γν-, dont l'articulation gutturale est supprimée en position intervocalique par l'action

dissimilatrice d'un γ- initial ; en regard de att. γίγνομαι, γιγνώσκω, on a ainsi en ionien et ailleurs γίνομαι, γῑνώσκω; ces formes sont très anciennes et figurent déjà dans le texte homérique à en juger par les manuscrits ; ce sont celles que la κοινή a généralisées (v. G. Meyer, *Griech. Gramm.*[3], § 279, p. 364 ; Brugmann, *Griech. Gramm.*[3], § 84, 6, p. 107 ; Hoffmann, *Griech. Dial.*, II, 391 ; III, 373) ; les vibrations vocaliques de la nasale gutturale du groupe *ṅn* (noté par γν) se sont ajoutées au ι précédent et l'ont allongé. Un exemple postérieur, de type un peu différent, est celui de *ἀγήγοχα qui a donné ἀγήοχα dans la κοινή (v. Mayser, *Gramm. d. gr. Papyri, L. u. F. lehre,* p. 338) ; à l'action de la dissimilation et de la position intervocalique s'ajoutait ici la débilité qui caractérise les spirantes ; car le γ était devenu spirant ; le γ qui a disparu était la seule des trois gutturales du mot qui pouvait être atteinte ; car la forme devait nécessairement commencer par ἀγ- et présenter l'aspirée χ qui caractérise le parfait. — L'irlandais a des faits pareils, mais d'une manière beaucoup plus étendue ; car tous les groupes du type occlusive plus liquide ou nasale sont atteints, et l'occlusive intérieure s'y amuit : *ro cuala* « j'ai entendu », *ro gīuil* « il s'est attaché », *ro gēnar* « je suis né », où l'on voit *cl* passer à *l*, *gl* à *l*, *gn* à *n* (v. Vendryes, *Gramm. d. v. irl.*, § 341, p. 178 et suiv.). Le futur à redoublement présente naturellement les mêmes altérations, d'où : *bēra, cēla, dēma, gēna, gēra, mēra, sēma, scēra,* etc. (v. Vendryes, *l. c.*, § 334, p. 175) ; on voit que la sifflante *s* s'amuit comme une occlusive, et produit les mêmes effets d'allongement ; toutefois, on a aussi au futur à redoublement des formes telles que *-cechlathar, -cechra, -didmat, -gigned* ; les raisons de cette différence de traitement ne sont pas connues. — Les faits grecs et irlandais sont du même type que l'élimination latine de *s* dans lat. *stetī,* etc.

Les dialectes germaniques présentent aussi une altération de l'élément intervocalique du parfait à redoublement, mais sous une forme différente. Au premier abord, l'altération ne se traduit par rien dans la graphie de got. *staistald*, *skaiskaiþ*, où redoublement et racine ont les mêmes groupes graphiques *st*, *sk*. Mais la forme *ai* de la voyelle du redoublement dénonce une altération de la consonne suivante ; en effet ce *ai* repose sur un **e* germanique commun, indiqué à la fois par *e* des autres langues indo-européennes (type skr. *cakára*, gr. λέλοιπα, lat. *cecinī*, v. irl. *cechan*) et par *e* des autres dialectes germaniques (v. isl. *sera*, v. angle *reord*, etc.). Or, un *i* germanique ne passe à *ai* en gotique que dans des conditions phonétiques déterminées, à savoir devant *h* et *r* ; on a aussi *ai* en hiatus dans *saian*, etc ; mais nulle part *ai* notant *e* ouvert n'est dû à une action analogique ; il n'y a aucune raison qui expliquerait pourquoi le *ai* de *haihait*, *-rairoþ*, *-aiaik*, *aiauk* se serait étendu par analogie dans *maimait*, *skaiskaiþ*, *faifrais*, *lailaik*, *saizlep*, *gaigrot*, *taitok*, *saiso*, etc. ; le *ai* de toutes ces formes ne peut être que phonétique ; il dénonce donc une altération, non définie, de l'élément consonantique médian. Malheureusement les autres dialectes germaniques n'enseignent rien d'une manière immédiate sur la valeur de ces consonnes gotiques ; en effet le type n'y est maintenu que dans des conditions différentes de celles du gotique : l'islandais a *sera*, *snera* et *rera* ; le vieil angle a *heht*, *leolc*, *reord*, *leort*, où la consonne initiale de la racine se trouve devant consonne. C'est seulement d'une manière indirecte que les autres dialectes pourraient éclairer les faits gotiques.

On sait que, en scandinave, en dehors du type v. isl. *sera*, et en germanique occidental, à part les formes citées du vieil angle, des prétérits caractérisés par des alternances vocaliques spéciales, mais sans redoublement visible, répon-

dent aux prétérits à redoublement du gotique. Ces formes ont été souvent discutées, en dernier lieu par MM. Hoffmann (Γέρας, en l'honneur de Fick, p. 33 et suiv.), Loewe (K. Z., XL, 316 et suiv.), Janko (I. F., XX, 261 et suiv.) ; mais le point de départ indo-européen est trop incertain, les possibilités d'explications trop multiples et les formes attestées trop tardives et déjà trop altérées pour que le problème admette une solution déterminée. Deux types d'explications sont en présence. D'après l'un, les formes sans redoublement auraient perdu le redoublement par suite de dissimilation (à quoi il faut ajouter l'effet de la position intervocalique : la cause est complexe) ; d'après l'autre, il ne s'agirait que de faits d'alternance vocalique. Il est malaisé de choisir entre les deux théories. Il est certain que le type gotique dénué de toute alternance n'est pas ancien et résulte d'une de ces normalisations qui caractérisent éminemment le gotique ; une forme comme v. isl. *hlupom* montre qu'il y a eu des alternances vocaliques entre le singulier et le pluriel dans le type du prétérit à redoublement ; et v. angle *leorton* par exemple s'explique bien en partant de **le-lt-un,* ancien **le-ləd-n̥t,* avec la chute du **ə* intérieur qui est de règle en germanique (type got. *dauhtar*, en regard de skr. *duhitár-*) ; de même *reordon*, à côté de *rāedan*, (*on*)*dreordon* à côté de (*on*)*drāedan* ; les formes telles que v. angle *heht*, en face de got. *haihait*, seraient analogiques de ce type. Ceci une fois reconnu, on est obligé de choisir entre deux partis arbitraires : poser, avec M. Janko, pour expliquer le type * $h\bar{e}_2t$, un type à voyelle longue radicale intonée d'une manière spéciale, type dont aucune langue ne fournit le correspondant ; ou admettre, avec M. Loewe, une loi de dissimilation des intervocaliques qui explique le passage de **hehait* à *$h\bar{e}_2t$ par contraction successive à la chute de *h*, loi de dissimilation qu'aucun exemple n'appuie en dehors

du cas du redoublement. Plusieurs considérations militent cependant pour la seconde hypothèse : elle permet de maintenir l'unité de type qui caractérise fortement le germanique, et de ne pas poser des formes dialectales trop divergentes, et elle rend compte du *ai* du redoublement dans got. *taitok,* etc., puisque la consonne intervocalique aurait été à la veille de disparaître dans ces formes. Le redoublement s'est en somme maintenu partout où les conditions spéciales de la chute de la consonne intervocalique par dissimilation n'étaient pas remplies ; et il s'est conservé dans les autres cas, c'est-à-dire là où la consonne était devant consonne (type v. angle *reord*, et par analogie, *leolc*), ou bien là où elle n'était pas anciennement en syllabe intérieure, mais introduisait la syllabe finale (ce qui constitue une situation tout autre), comme dans v. isl. *rera* et dans v. sax. *deda.*

Si l'on admet que **lelēt* a passé phonétiquement à v. isl. *lét,* v. angl. *lét.* v. sax. *lēt*, v. h. a. *leaz*, l'affaiblissement de la consonne intérieure, déjà indiqué par le *ai* de got. *lailot* est plus grand en germanique que partout ailleurs, et l'altération du *st* intérieur du lat. *stetī* trouve dans la plupart des dialectes germaniques un parallèle particulièrement net.

II. — Sur *repperī, rettulī,* etc.

Tous les manuels s'accordent à reproduire, sur la consonne géminée de ces formes, l'opinion déjà indiquée par Priscien : il s'agirait de formes syncopées dans lesquelles transparaîtraient encore les deux consonnes des simples : *tetulī, peperī,* etc. (v. Stolz, *Lat. Gramm.*[3], p. 172 ; Lindsay-Nohl, *Die lat. Spr.*, p. 578 ; Sommer, *Handbuch*, p. 592 ; Brugmann, *Grundr.*, II[1], p. 1239 ; I[2], p. 215 ; Niedermann, *Phonét. historique,* p. 34). Mais M. G. Ciardi-Dupré (BB. XXVI,

211, n. 4) et M. Vendryes (*Intensité initiale*, p. 230) ont indiqué ce que la syncope avait ici de douteux. M. Ciardi-Dupré part avec raison de la forme *red-* du préverbe, sûrement attestée devant voyelle (*redeō, redigō, redimō, redundō,* etc.) et même devant consonne (*reddō*), mais sans tirer les conséquences de son hypothèse. M. Osthoff, *Et. Parerga,* I, 42 et suiv., a montré en même temps que *red-* pouvait être admis comme l'unique forme ancienne de *re-* ; l'étymologie de *red* est malheureusement inconnue.

On conçoit bien que la consonne géminée d'anciens **reppellō, *rettundō* se simplifie et qu'on ait *repellō, retundō* : c'est le cas connu de *omittō* ; on conçoit aisément que *reppulī, rettudī, rettulī* aient subsisté : le maintien de la géminée est conforme à la règle. On conçoit aussi que l'on ait également *recīdō* et *recīdī* en partant de **reccīdō, *reccīdī.* En revanche, on doit avoir et l'on a en effet *reccĭdō* comme *reccĭdī* ; les conditions étant les mêmes au perfectum et à l'infectum, le traitement doit être le même (sur les faits relatifs à *reccidō, reccidī*, v. Neue-Wagener, *Formenlehre*[3], III, p. 367 ; M. L. Havet, *Phaedri fabulae,* p. 213, signale chez Phèdre un cas certain de *reccidat*, par exemple). Mais d'où vient le contraste entre *reperiō* et *repperī* ? Il y a une syllabe brève après le *p* dans les deux cas : il faut que la différence de longueur du mot joue un rôle, et que *-periō,* avec ses trois syllabes dont les deux premières sont brèves, se comporte comme *-pellō, -tundō*, *-cīdō*. Dès lors des formes telles que *repperit, repperĭmus* ; *reppulit,* etc. pourraient bien être analogiques de *repperī, reppulī* : la consonne géminée caractérisant le perfectum par opposition au présent a été généralisée. Dans *reccidō, reccĭdī,* il n'y avait pas d'opposition entre le perfectum et l'infectum, et c'est ce qui fait qu'on trouve à la fois *recidō* (d'après *recidimus* par exemple) et *recidī* (d'après *recidimus*, *recidĕrunt*).

Si l'on examine les formes, on voit que la consonne géminée devait être éliminée soit par la règle de *repellō* (type *ofella* en face de *offa*), soit par celle de *reperiō*. Ce qui ne s'explique pas directement s'explique par l'analogie, ainsi *reducem* d'après *redux* et *redūcō, redūxī* ; *referō* d'après *refers, referimus*; *refugus* d'après *refugiō, refūgī* ; *recipis* d'après *recipiō, recēpī, receptus* ; etc. L'analogie peut très bien généraliser une forme à géminée simplifiée ; c'est ce qui est arrivé pour le verbe *cacāre*: beaucoup de formes, et notamment l'infinitif *cacāre*, sont phonétiques ; mais au lieu de *caco, cacās*, on attendrait **caccō*, **caccās*, d'après irl. *caccaid*, gr. κακκᾶν ; la forme *cacō* est donc analogique d'après *cacāre*, etc. Certains mots de ce genre n'ont sans doute été formés qu'en un temps où l'on avait le sentiment que le préverbe était *re-* devant consonne, *recoquō* par exemple. Mais le souvenir de l'ancienne gémination s'est longtemps maintenu dans des licences poétiques : Lucilius écrit *rellictus*, et Cicéron *relliquī* ; et le *ll* a permis a la poésie dactylique d'introduire dans les vers : *relligiō, rellicuos, relliquiae,* au lieu des formes usuelles inutilisables pour elle : *religiō, relicuos, reliquiae* ; ce sont des formes artificielles, exactement comme *induperātor*. Si *red-* avait existé isolément comme par exemple *ad-*, les géminées auraient été maintenues et même généralisées par le sentiment étymologique, et l'on aurait **refferō* comme *afferō*, **reccipiō* comme *accipiō,* par exemple ; mais *red-* n'avait pas d'existence autonome ; et, au lieu de tendre à la restauration des consonnes géminées que la phonétique simplifiait, l'analogie a, pour *red-*, détruit la plupart des géminées qui avaient subsisté phonétiquement.

On pourrait être tenté d'opposer à la règle de *reperiō* le *cc* de *accipiter* ; mais, quelle que soit l'étymologie de ce nom, il y a eu un rapprochement avec *accipiō*, (v. Walde, *Et.*

Wört., sous *accipiter* ; pour une influence de *accipiens* sur *accupenser*, cf. Schuchardt, *Z. f. rom. Phil.,* XXXI, 652), et ceci suffit à justifier le *cc*.

Seul, le *y* géminé a échappé à la simplification ; et l'on a à l'époque classique *rēiciō, rēiēcī*, c'est-à-dire *reiiiciō reiiēcī* (comme *maiior, meiiō,* etc.).

L'abrègement de la consonne dans **reppariō* donnant *reperiō* et les cas analogues n'est qu'un cas particulier de l'abrègement du commencement des mots longs qui a déjà été signalé dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, XIII, 26 et suiv. (avec renvoi bibliographique à MM. Grégoire et Rousselot).

Il résulte de ces observations que la chute du redoublement dans les formes à préverbe doit s'expliquer par une haplologie ; le seul argument en faveur de la syncope était la consonne géminée de *reppulī*, etc. ; cet argument écarté, l'haplologie apparaît comme la meilleure explication. Il ne pouvait y avoir haplologie à l'initiale du mot dans *pepulī, peperī,* etc., à cause de la valeur spéciale de la syllabe initiale latine, valeur que M. L. Havet a mise en pleine évidence dans son article capital du volume VI des *Mémoires de la Société de Linguistique*. L'haplologie ne se produisait que dans le cas où les deux syllabes en cause, celle du redoublement et celle de la racine, étaient dans des conditions comparables, toutes deux à l'intérieur du mot. En passant de la syllabe initiale, où il était en pleine évidence, à la position intérieure, si débile en latin, le redoublement subissait une telle déchéance que sa disparition par l'effet de l'haplologie en résultait immédiatement. Ici, comme en tant d'autres cas, le changement linguistique ne résulte pas d'une cause unique, mais d'un ensemble complexe de causes. Il n'y a pas eu non plus haplologie là où l'une des deux syllabes était intérieure, et l'autre finale, c'est-à-dire dans

le cas de *condidī, reddidī, crēdidī,* etc.; seulement le sens du redoublement s'est alors perdu d'assez bonne heure, si bien qu'on a fini par former le type *ascendidī*, etc., qui est attesté déjà en latin et qui a eu une assez grande fortune dans les langues romanes.

Il n'y a donc aucune trace de redoublement dans *rettulī, repperī,* etc. Tout redoublement a été éliminé dans les formes suivies d'un préverbe, à la seule exception du type *condidī* et *combibī*, et de quelques cas où il a été rétabli parce que le préverbe avait le caractère d'un adverbe (type *praecucurrī*) ou que le redoublement était indispensable pour caractériser le perfectum (type *ēdidicī, expoposcī*). Et c'est pour cela que, de très bonne heure, les formes trop peu claires ont été remplacées par des formes nouvelles : *occinuī* (d'après *sonuī*) en face de *cecinī* (l'ombrien a de même, sans redoublement, *procanurent*), *compēgī* (d'après *-fringō, -frēgī*) en face de *pepigī*, *compunxī* en face de *pupugī*, *praemorsisset* (chez Plaute) en face de *momordī,* etc.

Les formes *repperī, rettulī*, etc. n'enseignent rien sur le perfectum latin à redoublement, dont on a vainement cherché à y retrouver la trace ; et, si l'on n'a pas **repperiō* comme *repperī,* c'est par suite d'une simplification phonétique de la géminée.

NOTES DE CORRECTION.

1. P. 272, l. 2 et suiv. A la bibliographie relative aux verbes germaniques à redoublement, il faut ajouter maintenant : Feist, dans PBB., XXXII, 447 et suiv. et W. van Helten, I. F., XXIII, 103 et suiv. A l'hypothèse d'une chute de la consonne initiale de la racine par l'influence combinée de la position intervocalique et de la dissimilation dans le type **hehait* donnant **hē*^{2}*t-*, on ne saurait opposer le maintien de la consonne intérieure dans v. isl. *sera,* v. angl. *dide,* etc., comme le fait M. Feist, *l. c.*, p. 462 et 498 ; car le cas d'un ancien trisyllabe comme got. *haihait* et

celui d'un ancien dissyllabe comme got. *saiso,* v. isl. *sera* ne sont pas exactement comparables (cf. le maintien latin du type *condidī*).

2. P. 275. — M. Bornecque est amené à reconnaître des scansions telles que *reqquīrit, rettinuit,* etc., dans quelques passages de Cicéron ; v. *Clausules métriques latines,* p. 241, 244, 264. Ces scansions doivent être tenues pour analogiques d'exemples comme *reccĭdō.*

Charles MICHEL

—

NOTE SUR UN PASSAGE DE JAMBLIQUE


THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE
LIBRARY

NOTE SUR UN PASSAGE DE JAMBLIQUE

Par Charles MICHEL.

On a signalé souvent les affinités de la philosophie pythagoricienne avec l'orphisme. La ressemblance avait déjà frappé les anciens[1] et récemment M. S. Reinach, en indiquant le premier quelques similitudes nouvelles entre les deux doctrines, disait avec raison : « On peut prouver que les Pythagoriciens n'ont fait dans ce cas [il s'agissait de l'interdiction du suicide] comme dans d'autres que donner une forme littéraire aux enseignements de l'orphisme[2] ».

Par de là l'orphisme, c'était aux plus vieilles croyances animistes des religions orientales et du folk-lore que remontait ainsi Pythagore et, souvent, sans doute, Orphiques et Pythagoriciens ont puisé indépendamment à cette source commune.

Les rapprochements nombreux que suggère une comparaison entre les deux systèmes n'ont pas encore été groupés. Il serait intéressant de tenter l'entreprise, mais ce n'en est pas ici le lieu. Nous voudrions simplement détacher d'une étude

1. C'était déjà l'opinion d'Hérodote, dans un passage souvent cité : II, 81. Les τριαγμοί (écrit consacré aux propriétés du nombre trois), attribués à Ion de Chios, disaient expressément que Pythagore avait fait plus d'un emprunt à Orphée. Cf. Lobeck, *Aglaophamus*, p. 384 et sq.

2. *Archiv für Religionsw.*, IX (1906), p. 318, sq.

d'ensemble sur ce sujet, le commentaire de quelques lignes de la *Vie de Pythagore,* par Jamblique. On y peut retrouver une fois de plus, à notre avis, comme un écho de l'Orphisme et un souvenir des antiques conceptions de l'animisme dont nous venons de parler.

Racontant la catastrophe qui a détruit les communautés fondées par le philosophe dans l'Italie méridionale, Jamblique rappelle quelques-uns des points où les pratiques de ces communautés différaient des habitudes de la foule, et il cite, entre autres, le détail suivant : « Jamais les pythagoriciens ne prononçaient le nom de Pythagore ; de son vivant, quand ils voulaient le désigner, ils l'appelaient *le Divin* ; après sa mort, on disait : *Cet homme*[1] ».

Il est bien certain qu'au moment où nous reporte ce texte, l'emploi d'une circonlocution pour désigner Pythagore ne pouvait passer que pour une marque de respect. La suite du passage le prouve bien : « C'est ainsi, continue Jamblique en effet, qu'Homère nous montre Eumée désignant Ulysse ».

Il s'agit du passage bien connu où « le divin porcher » se trouve, sans le reconnaître encore, en présence d'Ulysse qui l'interroge au sujet de son maître. Après avoir usé de périphrases pour le désigner, Eumée, à une question de son

1. Jamblique, *Vie de Pythagore,* 255 (édit. A. Nauck, p. 179) : μηδένα τῶν Πυθαγορείων ὀνομάζειν Πυθαγόραν, ἀλλὰ ζῶντα μέν, ὁπότε βούλοιντο δηλῶσαι, καλεῖν αὐτὸν θεῖον, ἐπεὶ δὲ ἐτελεύτησεν, ἐκεῖνον τὸν ἄνδρα, καθάπερ Ὅμηρος ἀποφαίνει τὸν Εὔμαιον ὑπὲρ Ὀδυσσέως μεμνημένον,

τὸν μὲν ἐγών, ὦ ξεῖνε, καὶ οὐ παρεόντ' ὀνομάζειν
αἰδέομαι · πέρι γάρ μ' ἐφίλει καὶ ἐκήδετο λίην (*Od.*, XIV, 145-6).

Voir aussi *Ibid.*, 88 (édit. Nauck, p. 66). E. Rohde a montré (*Rhein. Mus.*, XXVII [1872], p. 57 et sq.) que les deux passages de Jamblique proviennent d'Apollonius de Tyane. Il est permis de supposer que celui-ci les a empruntés à Timée. On trouve le même renseignement dans Villoison, *Anecdota*, II, p. 216.

interlocuteur, prononce le nom d'Ulysse et puis tout de suite se reprend : « Mais, même en son absence, j'ai honte de le désigner par son nom, car il m'aimait beaucoup et prenait grand soin de moi ».

Faut-il s'en tenir à cette interprétation qui se présente la première et qui est celle de l'auteur lui-même? Ce serait peut-être se contenter trop facilement. Si l'on a quelque connaissance des études ethnographiques et anthropologiques qui, depuis un quart de siècle, ont renouvelé des chapitres entiers de la philologie classique [1], on songera tout de suite aux recherches des folkloristes sur la vertu du nom chez les peuples primitifs et sur son rôle dans la magie [2]. Même à présent, ne l'oublions pas, le peuple ne distingue pas toujours nettement entre le nom et la personne [3] ; dans les croyances populaires, le nom, comme l'image, est une partie essentielle de l'individu. « Le nom, dans toutes les magies, c'est la personne même [4]. » Connaître le nom de quelqu'un, c'est avoir sur lui un véritable pouvoir. Aussi les dieux ont-ils grand soin de cacher ceux de leurs noms qui sont particulièrement puissants, et souvent les particuliers prennent pour le leur une précaution analogue.

1. S. Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, I (Paris, 1905), p. 173.
2. Voir surtout : E.-B. Tylor, *Researches into the early history of mankind* (Londres, 1865), pp. 107-149 ; R. Andree, *Ethnographische Parallele* (Stuttgart, 1878), pp. 165-184 ; Nyrop, *Navnets Magt* (Copenhague, 1878) ; F. von Andrian, *Ueber Wortaberglauben* (dans le *Correspondenz-Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie*, t. XXVI [1896], pp. 109-127) ; J.-G. Frazer, *Golden Bough*, 2e édit., t. I (Londres, 1900), pp. 404-447; trad. franç., I (Paris, 1903), pp. 330-378. Ces travaux ont été résumés avec méthode et prudence par M. Fr. Giesebrecht, *Die alttestamentliche Schätzung des Gottesnamens und ihre religionsgeschichtliche Grundlage*, Kœnigsberg, 1901, in-8°. Auparavant, M. Fr. Polle avait donné presque tout l'essentiel dans son ingénieux petit volume : *Wie denkt das Volk über die Sprache?* Leipzig, 1889, in-12.
3. Fr. Polle, *op. cit.*, p. 27 ; A. Wuttke, *Der deutsche Volksaberglaube*, 2e édit. (Berlin, 1869), p. 305.
4. V. Henry, *La Magie dans l'Inde antique* (Paris, 1904), p. 31.

Ces vieilles idées avaient laissé des traces chez les peuples classiques, mais comme les anthropologistes ont porté surtout leur attention sur les croyances des non-civilisés, qui leur offraient une moisson extrêmement abondante, il se trouvera sans doute que quelques-uns des faits suivants aient pu échapper à leurs enquêtes.

Pas plus à Andanie qu'à Samothrace, on ne nommait les divinités honorées dans les mystères, on les appelait simplement « les grands dieux » οἱ μεγάλοι θεοί[1] ; et de même à Éleusis, à côté de Déméter et Coré, souvent appelées simplement les deux déesses, τὼ θεώ, on trouve ὁ θεός et ἡ θεά, dont les noms ne sont pas connus[2]. Les Arcadiens n'appelaient leur déesse de la terre que « la Maîtresse » *Despoina* et son vrai nom n'était révélé qu'aux initiés[3],

1. E. Maass, *Orpheus* (Munich, 1895), p. 69, sq. ; Roscher, *Lexicon der Mythol.*, II, col. 2522, sq.

2. P. Foucart, *Recherches sur les Mystères d'Éleusis* (Paris, 1895), p. 24, sq. — Mon ami M. P. Lejay veut bien me signaler à ce sujet un curieux passage de Tertullien (*De Testim. animæ*, II, éd. Oehler, t. I, p. 404) et me communiquer la note suivante que je suis heureux de pouvoir reproduire : « Il résulte de ce passage que, dans les cérémonies du culte païen, mais spécialement dans les mystères, le dieu n'est pas nommé. On disait simplement : *Deus*, ὁ θεός. En effet, le raisonnement de Tertullien se fonde sur une double série de témoignages, rendus involontairement par l'âme au dieu unique, à celui qui ne s'appelle ni Saturne, ni Jupiter, ni Mars, ni Minerve, mais Dieu simplement (voy. le texte plus haut, p. 402). D'une part, dans la vie courante, ou comme dit Tertullien, au forum de l'âme, c'est à Dieu qu'elle en appelle par les formules familières. D'autre part, dans le temple, elle supporte l'affirmation d'un autre dieu que le dieu particulier du temple. »

3. Pausanias, VIII, 37, 9. — Dans l'Inde aussi, les dieux avaient des noms secrets : *Devo devānām guhyāni nāmāvish krṇoti barhishi pravāce* « dans le sacrifice, le dieu (Soma) fait connaître au chantre les noms secrets des dieux », *Rig-Veda*, IX, 95, 2 ; cf. *Ibid.*, V, 5, 10. Il en était de même en Égypte. E. Lefébure, *Mélusine*, VIII [1897], col. 227 : « le nom d'un dieu livrait au magicien le pouvoir du dieu ». Une croyance analogue subsiste chez les Musulmans d'Égypte (Lane, *Modern Egyptians*, 1860, p. 264), et Chardin l'a retrouvée en Perse : Les Musulmans ont des talismans qui contiennent « *les grands noms de Dieu* ou *les noms ineffables* : car ils tiennent que, qui sait ces noms sait tout, et peut faire tout,

ainsi qu'à Rome il était interdit de divulguer le nom de la *Bona Dea*[1]. En Phocide, à Bulis, le dieu principal n'avait pas d'autre nom que « le Très-Grand » ὁ Μέγιστος[2], ce qui fait songer naturellement au Θεὸς ὕψιστος adoré en Asie-Mineure[3]. Des prohibitions de ce genre n'étaient pas, d'ailleurs, réservées aux seules divinités[4]. Hérodote nous a conservé le souvenir d'une vieille coutume qui défendait aux femmes de Milet de prononcer le nom de leur mari[5], et, à l'époque romaine du moins, le hiérophante d'Éleusis ne pouvait être désigné par son nom, mais seulement par le titre de sa charge[6]. Un usage semblable

et que les miracles sont opérés seulement par la connoissance de ces noms ; de manière que quand Dieu vouloit revêtir quelque prophète du don des miracles, il ne faisoit que lui révéler la connoissance de quelqu'un de ces grands noms » (*Voyages en Perse,* édit. Langlès, t. IV [Paris, 1811], p. 442).

1. Servius, *ad Aen.,* VIII, 314 ; Macrobe, *Saturn.,* I, 12, 27 ; Lactance, I, 22, 10. Plutarque voyait des rapports entre ce culte et les mystères orphiques (*Caes.,* 9).

2. Pausanias, X, 37, 3. A Tarente, Hécate s'appelait « l'Innommable », Ἄφραστος ; Hésych. s. v.

3. F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain* (Paris, 1907), p. 77 ; P. Wendland, *Hellenistisch-römische Kultur* (Tubingue, 1907), p. 107.

4. Chez les anciens Égyptiens, on donnait deux noms aux enfants, le *vrai* ou le grand nom et celui par lequel on les désignait communément. Lefébure, *Mélusine,* VIII, col. 226. Dans l'Inde aussi, on donnait à l'enfant deux noms, l'un devait rester secret et n'être connu que de ses parents : V. Henry, *La Magie,* p. 82. Cf. Crooke, *Popular religion and folk-lore of Northern India* (Allahabad, 1894), p. 188.

5. Hérodote, I, 146. La même défense se retrouve dans l'Inde moderne (Crooke, *op. cit.*, p. 188) et chez beaucoup de non-civilisés : A. Lang, *La Mythologie,* trad. L. Parmentier (Paris, 1886), p. 233 ; le même, *Custom and Myth,* 2e éd. (Londres, 1885), p. 72 et sq.

6. Lucien, *Lexiphan.,* 10. P. Foucart, *Les grands Mystères d'Éleusis* (Paris, 1900), p. 28 et sq. Cette interdiction n'était pas ancienne à Éleusis. Il en est de même de celle qui s'applique chez les Juifs au nom de Jéhovah (S. Reinach, *Cultes, Mythes et Religions,* t. I, p. 1) ; elle n'existait pas encore au ve s. av. J.-C., au moment où l'on a rédigé les papyrus araméens d'Éléphantine (Clermont-Ganneau, *Revue archéol.,* 1907, II, p. 435), mais, des deux côtés, elle se rattachait à d'antiques

paraît avoir existé aussi dans les thiases orphiques [1].

C'est sans doute à cause de l'interdiction très répandue de prononcer le nom des morts[2] que beaucoup de *héros* étaient anonymes. Comme celui qui était enterré à Graea, près d'Oropos ; il fallait passer en silence auprès de son tombeau et, pour cette raison, on l'appelait « Silencieux » Σίγηλος[3].

La ville de Rome, on le sait, avait un nom secret, tenu soigneusement caché, et les anciens nous expliquent eux-mêmes que c'était par crainte de livrer le vrai nom de la Ville aux entreprises magiques des ennemis[4]. C'est ainsi que les imprécations, appelées *devotiones,* n'exerçaient leur influence malfaisante que si le nom de l'adversaire était écrit sur la tablette de plomb[5]. Pareillement, pour guérir une maladie par des incantations, il fallait que le magicien pût la désigner par son nom dans le charme[6].

croyances : *Exode,* XX, 7 ; *Genèse,* XXXII, 30 ; Giesebrecht, *op. cit.*, pp. 7-45.

1. E. Maass, *Orpheus,* p. 70.

2. F. von Andrian, *op. cit.*, p. 122. — Pour permettre aux âmes, en les rendant méconnaissables, d'échapper aux esprits mauvais qui peuplent l'atmosphère, il arrivait qu'on changeait le nom des morts, cf. *Hermippus,* éd. Kroll et Viereck (Leipzig, 1895), 121 ; W. Kroll, *Rhein. Mus.*, LII (1897), p. 345, sq. ; A. Dieterich, *Eine Mithrasliturgie* (Leipzig, 1903), p. 110.

3. Strabon, IX, 2, 10 ; Alciphron, III, 58 ; L.-R. Farnell, *Anthropological Essays presented to E. B. Tylor* (Oxford, 1907), p. 92.

4. Servius, *ad Æn.*, I, 277 : *urbis... uerum nomen nemo uel in sacris enuntiat* ; Macrobe, *Saturn.*, III, 9, 3 ; Pline, *Hist. Nat.*, III, 9, 11 ; cf. Cuno, *Jahrb. für Philol.*, t. 125 (1882), p. 573.

5. Audollent, *Defixionum tabellae* (Paris, 1904), p. XLIX.

6. La maladie est un démon qui s'est emparé du patient, elle ne peut être chassée que si l'on connaît son vrai nom : *ut morbus rectus e corpore eiciatur, recto suo nomine euocandus est* : Heim, *Incantamenta magica graeca latina,* Leipzig, 1892 (*Jahrb. für Philol.*, Supplem.-B. XIX, p. 476). Chez les Hindous, pour lutter contre les maléfices d'un sorcier, il fallait savoir son nom, comme il fallait pouvoir nommer la fièvre pour s'en guérir : V. Henry, *La Magie,* p. 168 et p. 184. — C'est pour tromper le démon de la maladie que beaucoup de non-civilisés changent le nom des malades ; Giesebrecht, *op. cit.*, p. 10.

D'autre part, ces superstitions expliquent que seule la connaissance du nom de la divinité peut assurer l'efficacité de la prière. Comme les dieux ont souvent beaucoup d'épithètes différentes, il faut employer celle qui leur plaît davantage et qui attirera leur faveur[1]. « Quand nous prions, nous donnons aux dieux les noms qui leur sont agréables », dit Platon[2], et sur ce point les exemples abondent. Il est inutile de les accumuler.

On le voit, la croyance à la vertu du nom, que le folk-lore a conservée de tous côtés, se retrouvait dans l'antiquité et doit naturellement s'expliquer ici comme ailleurs. Peut-être n'était-il pas tout à fait sans intérêt de rattacher ainsi aux vieilles traditions de l'humanité, pour la placer dans son vrai jour, la pratique dont Jamblique nous a gardé la mémoire. Rien n'est indifférent, semble-t-il, de ce qui touche à l'école, ou plutôt, comme l'a appelée justement E. Havet, à l'église pythagoricienne.

1. Horace, *Carm. Saec.*, 14, sq.; Usener, *Götternamen* (Bonn, 1896), p. 334-336; Wendland, *Hellen.-röm. Kultur*, p. 78.

2. Platon, *Cratyle*, 400[e]; *Timée*, 28[b]; *Banquet*, 212[c]; Schömann-Lipsius, *Griechische Altertümer*, II (Berlin, 1902), p. 264.

Paul MONCEAUX

—

L'ISAGOGE LATINE
DE MARIUS VICTORINUS

L'ISAGOGE LATINE DE MARIUS VICTORINUS[1]

Par Paul Monceaux.

Parmi les ouvrages philosophiques de l'Africain Marius Victorinus, l'un des plus célèbres était son *Isagoge* latine, traduction, ou plutôt, libre adaptation de celle de Porphyre. Victorin lui-même, dans son traité des *Définitions*[2], fait allusion à cet ouvrage, qui est mentionné en outre par Cassiodore[3], puis par Isidore de Séville[4], et que Boèce a pris pour base de son commentaire dans ses deux dialogues ordinairement appelés *In Porphyrium a Victorino translatum*[5].

1. Ce travail était terminé depuis longtemps, et nous venions de le communiquer à l'Académie des Inscriptions (séance du 12 avril 1907), quand nous est parvenue l'excellente édition critique du Commentaire de Boèce par MM. Brandt et Schepss (Boethii, *In Isagogen Porphyrii Commenta,* Vienne, 1906. — Vol. 48 du *Corpus scriptor. ecclesiast. lat.*, publié par l'Académie de Vienne). Nous avions pris pour base de notre restitution de la plus ancienne *Isagoge* latine la dernière édition originale du Commentaire (Bâle, 1570). Depuis, nous avons remanié notre travail pour substituer, au texte de cette vieille édition, le texte de la nouvelle édition critique. Sur la version de Victorin et sur la possibilité de la restituer en partie, M. Brandt est arrivé à des conclusions très voisines des nôtres (cf. ses *Prolegomena,* p. XIV sqq.).

2. Victorin, *Liber de definitionibus,* p. 25, Stangl : « Nos, quia jam uno libro et de his quinque rebus plenissime disputavimus..., lectorem ad librum qui jam scriptus est, si adest ei indigentia, ire volumus. »

3. Cassiodore, *Instit. divin. litter.*, II (addition du *Codex Bambergensis*) : « Isagogen transtulit Victorinus orator. »

4. Isidore de Séville, *Origin.*, II, 25, 9.

5. Boèce, *In Porphyrium a Victorino translatum,* I, 1 ; 10 ; 12-13 ;

Jusqu'à ces dernières années, on a répété que l'adaptation de Victorin était à peu près complètement perdue[1]. Un examen minutieux de la question nous a amené à une conclusion assez différente : comme on le verra, l'*Isagoge* latine de Victorin peut être reconstituée partiellement à l'aide du Commentaire de Boèce.

Tout d'abord, Boèce nous a conservé beaucoup de citations textuelles de Victorin, et qu'il donne expressément comme telles. De plus, il a inséré dans son Commentaire, par fragments, mais toujours suivant l'ordre du développement, une bonne partie du texte de Victorin. Il avait sous les yeux et il expliquait, non pas l'original grec, mais la version de son prédécesseur ; il nous en prévient lui-même au début de l'ouvrage[2]. Il ne s'est reporté au grec que très rarement, pour contrôler et corriger certaines interprétations de Victorin[3]. Là même où il nomme Porphyre, sauf dans les rares occasions où il oppose l'original à l'interprète, c'est encore le texte de Victorin qu'il vise. Et ce texte, il le transcrit souvent phrase par phrase, en l'expliquant ou en le discutant. Nous avons d'ailleurs deux preuves indirectes

etc. Cf. *In Porphyrium a se translatum,* V, 24. — Nous ne connaissons pas les titres exacts de ces deux Commentaires de Boèce. M. Brandt, se fondant sur l'autorité des manuscrits, appelle les deux ouvrages : *In Isagogen Porphyrii Commentorum Editio prima* et *Editio secunda*. Mais il montre lui-même (*Proleg.*, p. XXIX sqq.) que ce sont là des titres de convention, imaginés après coup, et non par l'auteur. Dans ces conditions, nous avons cru pouvoir conserver les titres traditionnels, qui ne sont pas plus inexacts, et qui ont du moins l'avantage d'indiquer nettement le contenu.

1. Schanz, *Gesch. der rœm. Litter.*, IV (1904), p. 143 ; *Porphyrii Isagoge,* éd. Busse, Berlin, 1887, p. XXXI (dans les *Commentaria in Aristotelem graeca* de l'Académie de Berlin, IV, 1).

2. Il se fait dire par son interlocuteur : « Rogo ut mihi explices id quod Victorinus, orator sui temporis ferme doctissimus, Porphyrii per Isagogen, id est per introductionem in Aristotelis Categorias, dicitur transtulisse » (*In Porphyrium a Victorino translatum,* I, 1).

3. *Ibid.,* I, 12-13 ; II, 6.

qu'ici tous les passages traduits textuellement du grec de Porphyre appartiennent à la version de Victorin. En premier lieu, Boèce critique volontiers le texte latin qu'il a sous les yeux, c'est-à-dire l'adaptation de son devancier[1]. En second lieu, il a entrepris lui-même plus tard, pour son compte, une autre version de l'*Isagoge* ; et cette version nouvelle, qu'il jugeait naturellement plus exacte, il l'a prise pour base d'un second Commentaire, le gros traité en cinq livres qui est ordinairement intitulé *In Porphyrium a se translatum*[2]. De tout cela, l'on doit conclure que dans le premier Commentaire, sauf pour les deux ou trois passages où il oppose Porphyre à Victorin, Boèce cite toujours Porphyre d'après la version de Victorin.

Nous arrivons donc aux constatations suivantes : 1° Les deux dialogues *In Porphyrium a Victorino translatum* reproduisent par fragments une bonne partie du texte d'une *Isagoge* latine ; — 2° Cette *Isagoge* latine est celle de Victorin, que Boèce suivait dans son Commentaire, et qu'il copiait alors sans toujours l'approuver, en attendant qu'il essayât de traduire à son tour le traité de Porphyre ; — 3° On retrouvera donc, éparse dans le Commentaire de Boèce, l'*Isagoge* latine de Victorin ; — 4° Il suffira pour cela de comparer méthodiquement les dialogues à l'original grec, en écartant tout ce qui est commentaire, en recueillant tout ce qui est traduction directe du grec de Porphyre.

1. « Victorini culpam, vel, si ita contingit, emendationem aequi bonique faciamus » (*ibid.*, I, 12) ; — « Hic tamen a Victorino videtur erratum » (*ibid.*, I, 21) ; — « Sequitur locus perdifficilis, sed transferentis obscuritate Victorini magis quam Porphyrii proponentis » (*ibid.*, II, 6) ; — « Generis enim hic nomine pro animalis abusus est (Victorinus)... » (*ibid.*, II, 7).

2. Cette version de Boèce nous est parvenue sous deux formes : par fragments, dans le Commentaire *In Porphyrium a se translatum* ; entière et à part, dans un grand nombre de manuscrits. Une bonne édition critique en a été publiée par Busse (*Porphyrii Isagoge,* Berlin, 1887, p. 25-51).

C'est ce que nous avons fait. Si l'on rapproche ces fragments, sans qu'il soit jamais besoin d'en modifier l'ordre, on les voit se souder l'un à l'autre, ou, tout au moins, se grouper d'eux-mêmes en chapitres, et reconstituer partiellement l'*Isagoge* latine de Victorin. Boèce en avait transcrit tout l'essentiel. Il s'accordait bien quelques libertés dans le choix des exemples ; mais, pour tout ce qui était définition ou doctrine, il reproduisait fidèlement le texte de son prédécesseur. Nombreuses sont les longues citations textuelles. Ailleurs, sans doute, ce sont de courts fragments, des expressions isolées ou des membres de phrase, si bien découpés et fondus dans le commentaire qu'on ne saurait rétablir la phrase même de Victorin. Malgré ces lacunes, on se représente nettement l'ensemble.

Cependant, même avec ces réserves, nous ne croyons pas que l'on puisse tenter une restitution relativement complète de l'*Isagoge* latine de Victorin. Sans doute, Boèce suit et paraphrase, d'un bout à l'autre de son Commentaire, la version de Victorin ; mais il n'est guère possible de distinguer partout la part respective de chacun des deux auteurs. Dans la crainte d'attribuer à Victorin ce qui appartient réellement à Boèce, nous avons souvent laissé de côté les passages où la version est noyée dans le Commentaire. Nous avons recueilli surtout deux catégories de fragments : 1° les citations textuelles de Victorin, données comme telles par Boèce ; 2° les phrases qui sont une traduction directe de Porphyre, et où par suite, comme nous l'avons dit, on est fondé à reconnaître des fragments authentiques de la version de Victorin [1].

1. Nous plaçons entre parenthèses les quelques mots du Commentaire de Boèce qu'il était nécessaire de reproduire pour éclairer le texte de Victorin. — Les points de suspension indiquent les lacunes de la version de Victorin (et non les passages, supprimés par nous, du commentaire de

Ainsi reconstituée en partie, cette vieille *Isagoge* latine offre un réel intérêt. C'est moins une traduction qu'une adaptation. Victorin en use très librement avec le texte de Porphyre. Il a changé jusqu'à la dédicace, où il a remplacé le nom du *Chrysaorios* de l'original par le nom d'un certain *Menantius,* sans doute un de ses amis[1]. Dans le cours même de l'ouvrage, il s'était évidemment proposé d'expliquer ou d'interpréter Porphyre, plutôt que de le traduire. Sur quelques points, il avait modifié les définitions ou les classifications ; et Boèce n'a pas manqué de le lui reprocher[2], comme il lui reproche de n'avoir pas toujours compris le texte grec[3]. C'est affaire aux logiciens d'apprécier ces critiques et la valeur intrinsèque de l'adaptation. Remarquons seulement que Victorin était un vrai philosophe, un métaphysicien qui tient une grande place dans l'histoire du Néo-Platonisme en Occident : on ne doit pas trop se hâter de le condamner sur la foi de Boèce. D'autant mieux que Boèce lui-même l'a pillé, tout en le critiquant, suivant l'usage des plagiaires : pour sa propre traduction, il s'est beaucoup servi du travail de son devancier.

En tout cas, cet ouvrage de Victorin marque une date importante dans l'histoire de la logique. L'*Isagoge* de Porphyre a été l'un des manuels les plus répandus dans les écoles du Moyen Age. De toutes les traductions ou adaptations latines, la plus populaire a été celle de Boèce. Mais la

Boèce). Là où nous avons pu dégager le texte de Victorin, nous en avons rapproché franchement les diverses parties, de façon à reconstituer la suite du développement. Dans la crainte de rendre illisible le texte de Victorin, nous avons renoncé à noter tout ce que nous supprimions du Commentaire de Boèce. L'inconvénient est minime, et le contrôle n'en est pas moins facile, puisque Boèce, dans son commentaire, a suivi phrase par phrase la version de Victorin.

1. Boèce, *In Porphyrium a Victorino translatum,* I, 7.
2. *Ibid.,* I, 12-13 ; 21 ; II, 7.
3. *Ibid.,* II, 6.

plus ancienne est celle de Victorin, qui a été, ici comme ailleurs, le maître de Boèce, et, pour tous en Occident, l'initiateur.

Voici les fragments, que nous avons pu recueillir, de l'*Isagoge* latine de Victorin.

Marii Victorini Isagoge latina.

1. — Cum sit necessarium, Menanti, sive ad Aristotelis Categorias, sive ad definitionis disciplinam, nosse quid genus sit, quidve species, quid differentia, quid proprium, quid accidens, omnino enim ad ea quae sunt divisionis vel quae probationis, quorum utilitatis est magnae cognitio, breviter tibi explicare temptabo. Quae apud antiquos quidem alte et magnifice quaestionum genera proposita sunt, ego simplici sermone, cum quadam conjectura in res alias, ista explicabo mediocriter[1]. (Ait) se omnino praetermittere genera ipsa et species, utrum vere subsistant an intellectu solo et mente teneantur, an corporalia ista sint an incorporalia, et utrum separata an ipsis sensibilibus juncta. De his sese, quoniam alta esset disputatio, tacere (promisit)[2]. Sunt enim illa (ut ipse ait) gravioris tractatus ; quam doctrinam a Peripateticis acceptam, id est ab Aristotelicis, se sequi (confessus est)[3].

2. *De genere.* — Videtur enim neque genus neque species simpliciter appellari, id est uno modo. Genus namque dicitur quorumdam ad aliquid quodammodo habentium collectio ; per quam Dardanidum dicitur genus... Dicitur rursus genus uniuscujusque nativitatis principium, aut a generante, aut ab eo in quo quis genitus est... (Addit autem

1. Boèce, *In Porphyrium a Victorino translatum,* I, 7. Cf. I, 6 ; 8-10 (édit. Brandt et Schepss, Vienne, 1906).
2. *Ibid.,* I, 10.
3. *Ibid.,* I, 11.

ipse, quod soli latinae linguae congruere possit : dicit enim) secundo modo genus dici, ut est genus causae honestum[1]... Aliter dicitur genus, cui supponuntur species, juxta similitudinem forte superiorum appellatum. Etenim principium quoddam est genus his quae sub ipso sunt, et videtur multitudinem continere omnium quae sub se sunt[2]. Totiens igitur de genere dicto, de postrema significatione inter philosophos disputatio est, quod definientes ita declarant : genus esse quod ad plures differentias specie distantes, in eo quod quid sit, praedicatur, velut animal[3]. Eorum quae dicuntur, alia ad unitatem dicuntur, sicut sunt omnia individua, ut est Socrates, et hic et illud ; alia quae ad multitudinem, ut sunt genera et species et differentiae et propria et accidentia. Haec enim communiter, non unius proprie appellationis sunt. Est enim genus ut animal, species ut homo, differentia ut rationale, proprium ut risibile, accidens ut album, nigrum et sedere[4]. Ab his igitur, quae ad unitatem dicuntur, differt genus, quod genus est hoc quod de plurimis praedicatur. Ab his vero reliquis, quae de pluribus appellantur,

1. *Ibid.*, I, 12. Cf. I, 13. — Boèce note avec insistance que, dans ce chapitre, Victorin a modifié la classification des genres : « Clarescet, ut opinor, participatione generis quam Porphyrius fecit, non Victorinus, visa... Victorinus vero duo superiora genera in unum redigit. Nam et multitudinis congruentiam inter se per eamdem generis nuncupationem, et quorumcumque a genere lineam, et locum in quo quis natus est, uno generis vocabulo et designatione esse declarat... Victorini culpam, vel, si ita contingit, emendationem aequi bonique faciamus. Nunc ergo ad priorem apud Victorinum generis significationem revertamur, et ejus, ut sunt, verba enodanda atque expedienda sumamus... Propriae tamen et simplicissimae expositionis est, quattuor significationes generis constituisse Victorinum, ut ad tres Porphyrii unam ipse addiderit, generis causae, ut sint hae quattuor significationes, multitudinis cognatio, lineae ductus, genus causae, genus specierum. Sequitur secunda generis divisio apud Victorinum, ut est genus causae... » *(ibid.*, I, 12-13).

2. *Ibid.*, I, 13. Cf. I, 12.

3. *Ibid.*, I, 14.

4. *Ibid.*, I, 16.

genus differt. Primo ab specie, quoniam species, etsi de pluribus praedicatur, non tamen specie differentibus, sed numero. Homo enim, species cum sit, de Socrate, Platone, Cicerone praedicatur, qui non specie, sed numero differunt; animal vero, quod genus est, et bovis et equi praedicatio est, quae etiam differunt specie a se invicem, non numero solo [1]. A proprio autem genus differt, quod proprium juxta unam quamque speciem proprium appellatur, cujus est proprium, et juxta ea quae sub specie sunt, scilicet individua ; namque risibile hominis solum est et singulorum utique hominum. Genus autem non ad unam speciem, sed ad plures differentes semper aptatur [2]. A differentia vero et ab accidentibus differt genus, quoniam, etsi etiam ista de pluribus specie differentibus praedicantur, differentiae scilicet et accidentia quae communiter accidunt, non tamen in eo quod quid sit praedicantur, cum interrogantibus nobis fit secundum ea responsio ; magis enim, quale quid sit, ostendunt. Si enim quis interroget : quid est homo ? animal dicitur. Si autem quis dicat : qualis est homo ? rationalis respondetur. Si quis interroget qualis corvi species sit, nigra continuo respondetur... Unde hoc, quod de pluribus praedicatur, genus distat ab his quae de singulis praedicantur, hoc est ab individuis. Illo, quod de specie differentibus praedicatur, distat ab speciebus et a propriis. Illo etiam, in quo quid sit appellatur, secernitur a differentiis et a communiter accidentibus, quod haec duo, quale quid sit, declarant [3]. Hoc si ita est, nullo minus aut plus effecta est generis definitio [4].

3. *De specie.* — Species quoque multis dicitur modis.

1. *Ibid.,* I, 17.
2. *Ibid.,* I, 18.
3. *Ibid.,* I, 19.
4. *Ibid.,* I, 20.

Nam et uniuscujusque hominis forma species appellatur. Rursus dicitur et pulchritudo vultus, unde pulcherrimos quosque speciosos dicimus. Dicitur species et ea, quae supposita est generi : unde animalis speciem appellamus, cum animal ipsum genus sit, et album coloris speciem. Hoc enim dictum est tunc esse genus, quod ad distantes species diceretur ; nunc vero dicendum est id esse speciem, quae sub genere ponitur[1]... Species est quod ponitur sub genere, et ad quam genus in eo quod quid sit praedicatur. (Dicit enim) speciem esse, quae ad plurima numero differentia, in eo quod quid sit, praedicatur. Sed haec definitio ejus speciei est, quae magis species dicitur. Aliae vero definitiones erunt etiam illarum, quae non sunt magis species[2]. Manifestius autem fiet hoc, quod dicimus, hoc modo. In omnibus praedicamentis sunt quaedam magis generum, et magis specierum ; sunt alia mixta. Magis genera sunt, supra quae nullum aliud genus poterit inveniri. Magis species rursus, sub qua nulla species reperitur. Horum intervalla quae possident, et genera et species sunt, singula superioribus inferioribusque collata, ut alteri genus, alteri species appellentur[3]... Ergo decem genera constituit Aristoteles in Praedicamentis, quae magis genera sunt. At vero illae, quae magis species sunt, semper in plurimo quidem numero

1. *Ibid.*, I, 21. — Boèce critique cette classification de Victorin, différente de celle de Porphyre : « Hic tamen a Victorino videtur erratum, quod, cum idem sit cujuscumque hominis species et vultus, quasi in alia appellatione speciei, vultus iterum pulchritudinem dixit : quasi vero non perinde pulchritudo vultus sit, ac tota species fuerit » (*ibid.*, I, 21).

2. *Ibid.*, I, 21-22.

3. *Ibid.*, I, 23. — Dans le reste de ce chapitre 23 et dans tout le chapitre 24, la version de Victorin sert encore de base au Commentaire ; mais on ne peut la dégager sûrement des paraphrases de Boèce. La même observation s'applique, d'ailleurs, à tout ce qui suit : les lacunes de notre restitution viennent simplement de ce que le texte authentique de Victorin est fondu dans le commentaire de Boèce, au point que l'on doit souvent renoncer à séparer les deux éléments.

sunt, non tamen in infinito. At individua, quae sub magis speciebus sunt, infinita sunt semper[1].... Porro autem, vel artium vel disciplinarum cum individua per homines singulos esse coeperint, rationem ad percipiendum capere vel habere omnino non possunt... (Quod autem ait :) Multitudo capienda (perinde est ac si diceret : Multitudo facienda est)[2]...

4. *De differentia.* — Omnis differentia et communiter et proprie et magis proprie dicitur[3]... Repetenti nunc a superioribus dicendum est, differentiarum alias esse separabiles, alias inseparabiles... [4] Sic igitur composita sit super omnia substantia, et sint ejus differentiae divisibiles animatum et inanimatum... Haec differentia animata atque sensibilis, sociata substantiae, perficiet animal[5]... Differentia est quod ad plurimas res specie distantes, in eo quod quale sit, praedicatur[6]... Omnes namque res ex forma et materia consistunt ; ipsa autem forma irrationabilis est... Jam omne genus simile materiae est, et consistit irrationale[7]... Esse differentiam, quod possit separare quicquid sub eodem

1. *Ibid.*, I, 25.
2. *Ibid.*, I, 26.
3. *Ibid.*, II, 1.
4. *Ibid.*, II, 2.
5. *Ibid.*, II, 3.
6. *Ibid.*, II, 5.
7. *Ibid.*, II, 6. — Boèce reproche à Victorin de n'avoir pas ici compris Porphyre, et d'avoir faussé le sens de tout le passage : « Sequitur locus perdifficilis, sed transferentis obscuritate Victorini magis quam Porphyrii proponentis... Quod Victorinus scilicet intellexisse minus videtur. Nam quod Porphyrius ἄλογον dixit, id est irrationale, ille (Victorinus) sic accepit quasi ἀνάλογον diceret, id est proportionale. Atque ideo in loco ubi habet hoc modo scriptum : « Omnes namque res ex forma et materia consistunt ; ipsa autem forma *irrationalis* est », tollendum est *irrationalis.* Et subterius paululum, ubi habetur : « Jam omne genus simile materiae est, et consistit *irrationale* », tollendum est *irrationale,* et ponendum est *proportionale,* ut sit : « et consistit *proportionaliter* ». Telle est la leçon traditionnelle, notamment celle de l'édition de 1570 (p. 33) Avec cette

genere est... Differentia est qua differunt singula, quia per se ipsum genus est; et illa quae rationabilia sunt, nos scilicet, et illa quae irrationabilia sunt. Namque et homo et equus et avis, haec omnia genus unum sunt, id est animal ; namque animal horum omnium genus est[1]...

5. *De proprio.* — Proprium quattuor dicitur modis. Dicitur namque proprium quod uni speciei accidit, etiamsi non omnibus... (Est item alia proprietas) quae est omnibus, etiamsi non soli ; nam bipes omni homini accidit. (Est item tertium proprium) Quod omni et soli et aliquo tempore accidit, ut in senecta canescere. Quartum proprium est, quod uni speciei accidit et omnibus sub eadem specie individuis et omni tempore ; nam risibilem esse hominem[2]...

6. *De accidenti.* — Accidens est quod infertur et aufertur sine ejus, in quo est, interitu. Dividit ergo accidens in separabile et in inseparabile. Namque separabile accidens est, utputa, si quis sedeat vel ambulet ; inseparabile est, ut si dicas corvum nigrum. Sunt quaedam (ut ipse ait) accidentia inseparabilia. Potest autem subintellegi et corvus albus et

leçon, la phrase qui commence par « Nam quod Porphyrius... » est inintelligible, sans doute par suite d'une erreur de transcription chez un copiste. D'après le contexte, Boèce a voulu dire exactement le contraire. En effet, dans le texte grec de Porphyre, on trouve la leçon ἀνάλογον, et, deux lignes plus bas, ἀναλόγου (éd. Busse, Berlin, 1887, p. 11). Boèce lui-même, dans sa traduction personnelle de l'*Isagoge,* a rendu ces mots de Porphyre par *ad similitudinem* et *similiter* (*ibid.*, p. 37). La reproduction de Migne présente une demi-correction, très maladroite (*Patrol. lat.*, t. 64, p. 53). Il est évident que l'on doit transposer les deux mots grecs avec les deux mots latins, et restituer ainsi la phrase : « Nam quod Porphyrius ἀνάλογον dixit, id est proportionale, ille sic accepit quasi ἄλογον diceret, id est irrationale ». — Telle est la correction que nous avions proposée dans notre lecture à l'Institut ; elle a été confirmée par l'étude des manuscrits, et c'est la leçon qu'ont adoptée MM. Brandt et Schepss dans leur récente édition critique (II, 6).

1. *Ibid.*, II, 7. — Boèce critique encore ici l'interprétation de Victorin : « Generis enim hic nomine pro animalis abusus est » (*ibid.*, II, 7).

2. *Ibid.*, II. 8.

Æthiops colorem suum perditurus sine interitu suo in quo color fuit. Est autem alia definitio, quae est hujusmodi : Accidens est quod contingit alicui et esse et non esse. (Ex hoc ergo venit etiam alia definitio :) Accidens esse illud, quod neque genus sit neque species neque differentia neque proprium[1].

Explicitis igitur atque expeditis his quae proposuit, id est genere, specie, propriis, differentiis accidentibusque, tractare nunc exsequitur illa quae inter haec communia omnia, vel quae differentiae sint[2].

7. *De communibus generis, speciei, differentiae, proprii et accidentis.* — (Et primo omnium simul inter se communiones explicat, post etiam singulorum, et dicit) omnium esse commune de pluribus praedicari. Namque genus praedicatur de speciebus et de individuis ; eodem modo praedicatur et differentia de speciebus et de individuis ; etiam proprium et de speciebus et de individuis praedicatur ; at vero species de solis tantum individuis appellatur. Genus enim praedicatur de equis, hominibus, bobus et canibus, id est speciebus ; praedicatur item et de his quae sub ipsis speciebus individua continentur... Accidens vero ante praedicatur de individuis, et postea de speciebus[3].

8. *De communibus generis et differentiae.* — (Et primum dicit) generi cum differentia esse commune, quod ab utrisque species continentur... Rationale, quod est differentia, continet et hominem et Deum... Sed ita continet, ut genus semper plures species contineat quam continet differentia... (Est ista generis differentiaeque communitas, quod) ea quae de genere speciei praedicantur ut genus, et de sub eodem genere specie praedicantur et de individuis ;

1. *Ibid.*, II, 9.
2. *Ibid.*, II, 10.
3. *Ibid.*, II, 10.

et illa quae de differentia praedicatur ut differentia, et de sub eadem differentia specie praedicatur et de individuis... Est autem alia communio, quod, quemadmodum interempto genere species interimuntur, sic interempta differentia species sub eadem differentia interimuntur. Nam, si interierit animal, homo atque equus continuo periturus est; sin vero differentia, id est rationale, dii atque homines interibunt, et nihil eorum erit quod uti ratione possit[1].

9. *De propriis generis et differentiae.* — (Dicit) genus multo de pluribus praedicari, quam praedicetur differentia vel species vel accidens vel proprium. Namque genus dicitur, id est animal, de quadrupede, de bipede, de reptili, id est de serpentibus; quadrupes autem, quod est a bipede differentia, de solis illis dicitur quae quattuor pedes habent; cum hominis species sit et de solis individuis praedicetur... Sed nunc illas differentias accipiamus, quibus genus dividitur, non quibus species formantur... (Est etiam generis differentia :) namque genus a propriis differentiis prius est. Namque, si abstuleris genus, omnes simul differentias abstulisti. Nam, si abstuleris animal, rationale atque irrationale non remanent. Sed, si utrasque interemeris differentias, id est rationale vel irrationale, potest tamen quiddam intelligi, quod sit substantia animata sensibilis, id est animal. (Est etiam alia differentia, quod) genus semper in eo quod quid sit praedicatur, ut dictum est; differentia vero in eo quod quale sit. (Est etiam alia differentia, quod) ad omnem speciem unum semper genus aptatur; homo enim unum tantum genus habet, ut animal appelletur. In unam autem speciem plurimae differentiae poterunt commodari; namque homo et rationale est, quae differentia est, et mortale, quae eadem differentia est, et sensibile, quibus scilicet omnibus ab

1. *Ibid.*, II, 11.

aliis differt. (Est etiam alia differentia, quae superius dicta est :) nam genus speciei ita est ut materies, differentia vero ut figura. Quae autem communitates vel proprietates generis et differentiae fuerunt, (hactenus dixit)[1].

10. *De communibus generis et speciei.* — (Dicit) genus et speciem commune habere de pluribus praedicari, sicut dictum est... Est etiam alia eorum communio, quod, sicut genus ab specie primum est, sic species ab individuis primae sunt. (Est etiam his alia communio, quod), quemadmodum genus quid sit totum declarat, sic etiam species[2].

11. *De propriis generis et speciei.* — (Dissertis igitur generis specieique communibus, ad proprietates eorum vel differentias transitum fecit, dicens) differre inter se genus et species, quod genera species continent, numquam rursus genera a speciebus propriis continentur... Insuper omnia genera praejacent... ; et antiquiora sunt genera speciebus suis. Atque ideo, si genera interimantur, species quoque peribunt. Si vero species interimantur, non continuo genus interibit... (Et quod) omnia genera univoce de speciebus praedicentur, species ipsae de generibus numquam. Amplius omnia genera abundant complexione sub se positarum specierum ; ipsae species abundant generum suorum propriis differentiis. (Illud etiam quod) species nunquam magis genus fiet, rursus et genus nunquam magis species fit[3].

12. *De communibus generis et proprii.* — Generis et proprii commune hoc est, adhaerere speciebus et amplecti. Nam si dixeris *homo,* cum ipso homine continuo animal nominasti ; si hominem dixeris, risibilis est. Similiter et genus praedicatur de speciebus, et proprium de his quae

1. *Ibid.,* II, 12.
2. *Ibid.,* II, 13.
3. *Ibid.,* II, 14.

sui participantia sunt... Adhuc commune est ipsis univoce praedicari ; aequaliter igitur et genus de speciebus suis, et propria de ea specie cujus sunt propria, univoce praedicantur[1].

13. *De propriis generis et proprii.* — Differt autem utrumque, quod genus primum, et secundum est proprium... (Accedit etiam quod) genus de plurimis speciebus praedicatur ; at vero proprium de sola specie praedicatur. (Unde fit ut semper) propria de speciebus suis conversim praedicari possint, species autem de generibus numquam. Neque enim omne, quod animal est, homo est; neque omne, quod animal est, risibile est. Porro autem omne, quod est homo, id risibile est ; et omne, quod risibile est, id homo est. Praeterea omni speciei quicquid fuerit proprium, omni et soli est; genus, etsi uni speciei inest, non tamen soli. (Unde fit ut) sublata propria non auferant genus ; sublatis vero generibus, ipsa quoque propria auferantur. Si species sustuleris, propria etiam, quae sunt speciebus, simul interibunt[2].

14. *De communibus generis et accidentis.* — (Ad generum accidentiumque communitates vel proprietates transitum fecit, et unam eorum praedicat) communitatem, quae est quod de pluribus praedicantur. Namque, sicut genus de plurimis speciebus praedicatur, ita etiam separabile accidens vel inseparabile de plurimis speciebus appellatur. Dicitur enim et de corvo et de homine Æthiope nigrum, et de equo et de homine moveri[3].

15. *De propriis generis et accidentis.* — Differt autem genus ab accidenti, quod genus ante species est, accidentia vero speciebus posteriora sunt. Accidens postea necesse est

1. *Ibid.*, II, 15.
2. *Ibid.*, II, 16.
3. *Ibid.*, II, 17.

ut sit, quam sunt ipsae species. Erit enim prius aliquid, cui possit accidere. (Huc accedit quod) generis participantia aequaliter participant; at vero accidentia non aequaliter participant. Et intentionem et remissionem recipit accidens. (Huc accedit quod) genera non modo ante individua, sed ante species sunt; accidentia vero non modo post species, sed etiam post individua sunt. (Est etiam differentia, quae jam superius dicta est. Nam) genus in eo quod quid sit praedicatur; accidens vero in eo quod quale sit, aut quomodo se habeat[1]... Sunt autem omnes differentiae viginti; nam, cum quinque res sint et unaquaeque ipsarum, ad alias quattuor, quattuor item differentias habeat, quinquies quaternis viginti differentiae efficiuntur[2]...

16. *De communibus differentiae et speciei.* — Est communio differentiae et speciei, quod aequaliter species sub se individuis se permittit, et aequaliter individua specie ipsa participant. Namque omnes homines aequaliter homines sunt, et hominis participatione aeque participant; et rationabilitate, quae est differentia, omnes, qui ratione participant, aeque participant. Est etiam alia communitas, quod, quemadmodum species nunquam deserit ea quorum species est et quibus super est, sic et differentia numquam ea deserit quae distare ab aliis facit. Semper enim Socrates homo est; semper Socrates rationale animal est[3].

17. *De propriis differentiae et speciei.* — Differentia semper, in eo quod quale sit, praedicatur; species vero, in eo quod quid sit, praedicatur. Namque hominis qualitas rationale est, sed non simpliciter; illa enim qualitas pro differentia accipitur, quae veniens in genere speciem constituit. Differentia frequenter in pluribus speciebus considera-

1. *Ibid.,* II, 18.
2. *Ibid.,* II, 19.
3. *Ibid.,* II, 20.

tur... ; species vero nunquam aliis, nisi solis sub se individuis, praeest... (Unde fit ut) sublata differentia, species quoque tollatur ; nam, si sustuleris rationale, hominem sustuleris. Si vero sustuleris speciem, differentia manet ; nam, si sustuleris hominem, rationalis Dei differentia remanebit. (Est vero etiam haec differentia, quod) differentia cum alia differentia jungi potest ; namque rationalis differentia et mortalis differentia junctae hominis unius speciem reddiderunt. Junctae vero species nunquam aliquam ex se speciem constituent. (Sed fortasse dicat quis :) Asini atque equi conjunctione mulus nascitur. Si autem sic simpliciter speciem ipsam asini atque equi conjungas, nulla ex his unquam species constituitur[1].

18. *De communibus differentiae et proprii.* — Differentia et proprium commune habent quod, quibus differentia est et a quibus ipsa differentia participatur, aequaliter participatur. (Non est dubium quia) omnes homines aequaliter sint rationales, aequaliter risibiles. (Est etiam haec eorum communitas, quod) sicut potestate risibile dicitur, etiam si non rideat, ita etiam potestate bipes dicitur, etiam si quis uno pede minuatur : non enim quod est dicitur, sed quod esse possit[2].

19. *De propriis differentiae et proprii.* — Differunt autem inter se, quod differentia de pluribus speciebus praedicatur, proprium vero de una... (Unde evenit ut omnis) differentia, quoniam plurimarum continens est specierum, a suis speciebus major sit ; atque ideo ipsa de speciebus praedicari potest. Porro autem de ipsa species praedicari non possunt ; neque conversim dici potest. At vero proprium, quoniam aequaliter et ad unam speciem semper aptatur, aequa vice atque appellatione convertitur[3].

1. *Ibid.*, II, 21.
2. *Ibid.*, II. 22.
3. *Ibid.*, II, 23.

20. *De communibus differentiae et accidentis.* — Differentia et accidens commune habent de pluribus praedicari. Est etiam ista communio, quod inseparabile accidens, cuicumque speciei fuerit, inseparabiliter et omnibus inest[1]...

21. *De propriis differentiae et accidentis.* — Differunt autem inter se, quod omnis differentia species continet, non contra ipsa ab speciebus continetur. Namque quod est rationale continet hominem. Accidentia vero aliquoties continent, aliquoties continentur. Namque continent, quoniam frequenter unum accidens duas sub se species habet; continentur vero, quoniam species una habet duo vel tria vel quamlibet plurima accidentia. Dehinc differentia nunquam intenditur neque relaxatur; at vero accidens et intenditur et relaxatur. Praeterea inmixtae semper sunt contrariae differentiae; at vero contraria accidentia (manifestum est) in una specie posse congruere.

Ergo, quemadmodum species differat a genere vel differentia, dictum est, cum de generis ad speciem et differentiae ad speciem distantia diceremus[2].

22. *De communibus speciei et proprii.* — Est una eorum communio, quod de se ipsa invicem praedicantur. Quid homo? quod risibile. Quid risibile? quod homo... (Commune est etiam illud, quod) omne proprium aequaliter ad sub se posita praedicatur, et species aequaliter ad sub se posita praedicatur[3].

23. *De propriis speciei et proprii.* — Differunt autem a se, quoniam species potest etiam genus alteri esse, proprium esse non potest. Deinde species praecedit, et sic proprium sequitur. Oportet enim prius esse hominem, ut sit risibilis. Semper species in actu est et in opere; proprium vero ali-

1. *Ibid.*, II, 24.
2. *Ibid.*, II, 25.
3. *Ibid.*, II, 26.

quoties potestate... Deinde, quorum definitiones diversae sunt, necessario etiam ipsa quoque diversa sunt. Est autem speciei definitio sub genere esse, et ad plurima numero differentia in eo quod quid sit praedicari ; at vero proprii, uni tantum inesse speciei, et sub ipsa de omnibus individuis praedicari[1].

24. *De communibus speciei et accidentis.* — (Dicit) eorum raras esse alias communitates, nisi has solas quod de pluribus praedicantur. Longe enim a se distare videntur id quod alicui accidit et id cui accidit[2].

25. *De propriis speciei et accidentis.* — Propria vero singulorum sunt haec, quod species in eo quod quid sit praedicatur, accidens vero in eo quod quale sit et quodammodo se habens. (Item, quod) unaquaeque substantia unam speciem habet ; at vero una substantia plura frequenter accidentia continebit. Habet etiam non solum inseparabile accidens eadem substantia, sed etiam separabile. (Huc accedit quod) species praenoscuntur quam accidentia ; et prius erit aliqua res ubi accidat, quam illa quae accidat. Accidentia vero postnativa sunt, id est a foris venientia, etiamsi inseparabilia sunt. (Haec quoque est eorum separatio, quod semper) omnia, quae participant specie, aequaliter participant ; at vero illa, quae participant accidenti, etiam si inseparabile accidens sit, tamen non aequaliter participant. Namque, quamvis inseparabile sit accidens Aethiopibus nigros esse, tamen est aliquis inter ipsos nigrior, nec omnes illa nigredine aequaliter participant.

Relinquitur igitur de communibus proprii accidentisque tractare. Nam, proprium quid distaret vel ab specie vel a genere vel a differentia, superius demonstratum est[3].

1. *Ibid.*, II, 27.
2. *Ibid.*, II, 28.
3. *Ibid.*, II, 29.

26. *De communibus proprii et accidentis.* — Proprium autem et inseparabile accidens commune habent, quod sine his nunquam consistunt ea in quibus ipsa considerantur. Nam neque homo amittit risibile esse, nec Æthiops aut corvus nigrum. (Est etiam inseparabilis accidentis et proprii alia communio, quod) sicut et omni et semper inest proprium, sic etiam quodlibet accidens inseparabile et semper et omni est accidens inseparabile [1].

27. *De propriis proprii et accidentis.* — Differunt autem ista, quod proprium semper uni speciei inest, accidens vero et pluribus. Namque accidens pluribus speciebus et animatis et inanimatis evenit, ut est ebeno nigrum, corvo nigrum, homini Æthiopi nigrum ; risibile vero nulli, nisi soli homini. Atque ideo conversim proprium praedicatur, quia unius speciei continens est, et illi speciei soli aequalis est. At vero accidens conversim praedicari non potest. Deinde omne proprium aequaliter se his rebus quae sub se fuerint dat, et ab his aequaliter participatur; at vero accidens non semper aequaliter.

Et fortasse aliae eorum quaedam proprietates vel communiones esse videantur. Sed nunc ista sufficiant [2]. [*Explicit Marii Victorini Isagoge latina*].

1. *Ibid.*, II, 30.
2. *Ibid.*, II, 31.

F. NOUGARET

—

VATICANVS MS 5750
PERSE-JUVÉNAL

VATICANUS MS 5750, PERSE-JUVÉNAL

Par F. Nougaret

L'édition que Goetz a donnée, d'après une copie de Loewe, des fragments de Juvénal-Perse en capitale du *Vaticanus 5750* provenance Bobbio (*Index aestiv. Univ. Ien. 1884*, Iéna Neuenhahn) manque de rigueur, et l'étude dont il a accompagné cette édition peut être poussée plus avant. J'ai eu la bonne fortune de manier ces fragments moi-même pendant une réparation du volume, il y a une dizaine d'années. J'ai pu les redéchiffrer à loisir, grâce à la complaisance du préfet de la Vaticane, le R. P. Ehrle[1]; j'en ai fait faire des photographies, sur la foi desquelles je m'enhardis à offrir une copie déjà bien vieille. La voici au complet, précédée de quelques éclaircissements indispensables, et suivie des conclusions que j'ai cru pouvoir en tirer.

Les fragments composaient une feuille double qui était paginée 63-64 (feuillet trente-deuxième) 77-78 (feuillet trente-neuvième). Elle formait la feuille extérieure d'un quaternion. Le volume allait être, à ce moment-là, relié in-plano feuille par feuille. La nôtre n'y forme donc plus désormais qu'un unique feuillet aux deux pages doubles. J'ignore ce qu'elles contiennent respectivement. Auparavant,

1. A qui je suis heureux, après si longtemps, de rendre cet hommage.

Perse (I 53-104) venait au premier feuillet, Juvénal (XIV 324[1] — XV 43) au second. Comme l'a remarqué Goetz, tel n'avait pas dû être l'ordre primitif. La feuille, repliée postérieurement sur l'ancien pli, présentait à l'origine Juvénal d'abord, Perse ensuite. Impossible, en effet, de caser entre les deux feuillets un restant de cahier aussi considérable que le serait Perse I 104-fin | Juvénal commencement—XIV 323, au lieu que l'opération inverse, Juvénal XV 44—fin | Perse commencement—I 52, va toute seule. On verra d'ailleurs que les premières leçons[2] du titre courant de Perse dénoncent la priorité de Juvénal, et qu'il existe[3] au bas du verso de Perse une signature de cahier. La feuille enveloppait déjà un cahier dans l'original.

Deux anciennes mains en tout : 1° celle du texte, titre courant, signature, plus les quelques corrections en cours de copie ; 2° celle des scholies et de la révision. On trouvera tout ce qui est de la première main aux deux premières et aux deux dernières pages, tout ce qui est de la seconde aux deux pages (doubles) intermédiaires. Un cas douteux est répété aux deux mains. Goetz a remarqué que l'annotateur n'avait eu souci du titre courant. Plus tard le volume fut dérelié, et notre feuille entra revêtue d'un nouveau texte, en compagnie de beaucoup d'autres de provenance étrangère, au volume actuel. Une seule de nos pages n'est point récrite : c'est celle que reproduisent Zangemeister-Wattenbach *Exempla codicum* et Chatelain *Paléographie des classiques* (la ligne de tachygraphie et le signe en marge sont de second âge) ; les autres pages, palimpsestes, ne vont pas sans difficultés.

Un mot sur la transcription que j'ai employée. J'ai facsimilé le plus possible. Au texte, les italiques renvoient à

1. Non 323 Goetz.
2. Non une seule Goetz.
3. Omis Goetz.

l'apparat; hors du texte, ce qu'elles transcrivent n'est mis que pour la clarté. Les chiffres 1, 2, 3, 4, 5 signifient respectivement certitude, probabilité, vraisemblance, possibilité, conjecture **pour toute la partie de texte qu'ils précèdent** jusqu'à nouveau chiffre; mais comme on en vient malgré soi à subtiliser en pareille matière, ces chiffres mis en exposant devront s'entendre de l'existence, et mis en indice, de la forme de la leçon. $^{1}_{1}$ par exemple, en tête de la transcription, se lira: absence d'écriture certaine, semblable espace certain; L sans nouvel exposant ni indice, écriture certaine, L certaine; $_{2}$I écriture certaine, I probable; $_{4}$B écriture certaine, B possible; $_{1}$ ⁝⁝⁝ grattage certain, aire du grattage certaine; U sans exposant ni indice nouveaux, certain d'existence et de forme; $_{5}$· écriture certaine et point conjectural; $_{1}$ en indice exposant ^{1} toujours inchangé sans écriture qui suive, espace certain d'existence et d'aspect jusqu'à prochain caractère ligne suivante B, lequel, solitaire en apparence, dépend indice et exposant de chaque première détermination qui précède; ainsi de suite et applicable universellement. Trois grandes catégories de dommages: ⁝⁝⁝ = grattage, effacement; ■ = tache, partie de texte recouverte; □ = lacune, parchemin disparu (ou impropre à l'écriture, comme ici Juvénal XV 26). Je n'ai pas eu lieu d'indiquer de traces rebelles à la lecture ||| ; ≡, que l'on rencontrera çà et là, exprime une hésitation du copiste, reconnaissable au tremblé du trait, à l'indécision de l'espacement, etc[1].

1. Je dois tout ce qu'il peut y avoir de bon dans ce mode de transcription aux leçons et aux conseils de mon cher vénéré maître Louis Havet.

Iuuen. XIV (p. 77 fol. r.)

$^{1}_{1}$

$L_2I_4B_1$⁞⁞U_5·$_1$

BISSEPTEMORDINIB·QVAMLEXDIGNATVROTHONIS
HAECQVOQ·SIRUGAMTRAHITEXTENDITQ·LABELLUM
SUMEDUOSEQUITESFACTERTIAQVADRINGENTA
SINONDUMIMPLEBIGREMIUMSIPANDIT^{4}·^{1}VLTRA
NECC*H*ROESIFORTVNAUMQUAMNECPERSICAREGNA
SVFFICIENTANIMONECDIUITIAENARCISSI
INDULSITCAESARCUICLAVDIUSOMNIACVIUS
PARUITIMPERIISUXOREMOCCIDEREIUSSUS

Iuuen. XV

QVISNESCITUOLUSIBITYNICEQVALIADEMENS
AEGYPTUSPORTENTACOLATCORCODILLONADORAT
PARSHAECILLAPAVETSATURAMSERPENTIB·IBIN
EFFIGIESSACRINITETAUREACERCOPITHECI
DIMIDIOMAGICAERESONANTVBIMEMNONACORDAE
ATQ^{5}·^{1}*VET*VSTHEBECENTUMIACETO*B*RUTAPORTIS
ILLICCAERULEOSHICPISCEMFLUMINISILLIC
OPPIDATOTAÇANEMVENERANTURNEMODIANAM
PORRVMETCAEPAENEFASUIOLAREETFRANGEREMORSV
OSANCTASGENTESQVIB·HAECNASCUNTVRINHORTIS
NUMINALANATISANIMALIB·ABSTINETOMNIS
MENSANEFASILLICFETUMIUGULARECAPELLAE
CARNIB·HVMANISUESCILICETATTONITOCUM
TALESUPERCENAMFACINUSNARRARETVLIXES
ALCINOOBILEMAUTRISVMFORTASSEQUIBUSDAM
MOVERATETMENDAXARETQLOGUSINMARENEMO
HUNCABICITSAEUADIGNUMUERAQ·CHARYBDI

abest u. 323 *CHROESI punctum ultra manu?* *non BITHYNICE*
non CIRCOPITHECI *ex* ATQ$_{5}$·$_{1}$TVS *ex* O^{5}P^{1}*RUTA*

Iuuen. XV (p. 78 fol. u.)

■IUUEN[3].[1]

FINGENTEMINMANISLAESTRYGONASETCYCLOPAS
NAMCITIVSSCYLLAMUELCONCURRENTIASAXA
CYANEISPLENOSETTEMPESTATIBUSVTRES
CREDIDERIMAUTTENUIPERCUSSUMUERBERECIRCES
ETCVMREMIGIB·GRVNNISSEELPENORAPORCIS
TAMUACUICAPITISPOPULUMPHAEACAPUTAVIT
SICALIQUISMEMORITONONDVMEBRIUSETMINIMUMQVI
DECORCYR*E*ATEMECUMDEDUXERATURNA
□SOLUSENIMHAECITHACUSNULLOSUBTESTECANEBAT
NOSMIRANDAQVIDEMSETNUPERCONSVLEIUNCO
GESTASUPERCALIDAEREFEREMVSMOENIACOPAE
NOSVULGISCELUSETCUNCTISGRAUIORACOTVRNIS
NAMSCELUSAPHYRRAQUAMQUAMOMNIASYRMATAUOLUS
NULLUSAPUTTRAGICOSPOPULUSFACITACCIPENOSTRO
DIRAQVODEXEMPLUMFERITASPRODVCSERITAEUO
INTERFINITIMOSVETUSADQ·ANTIQUASIMULTAS
IMMORTALEODIUMETNUMQUAMSANABILEVULNUS
ARDETADHVC*A*MBOSETTENTURASUMMUSUTRIMQ·
INDEFURORUULGOQUODNUMINAVICINORUM
ODITVTERQ·LOCUSCUMSOLOSCREDATHABENDOS
ESSEDEOSQUOSIPSECOLI*T*'SETTEMPOREFESTO
ALTERIUSPOPULIRAPIENDAOCCASIOCVNCTIS
VISAINIMICORUMPRIMORIB·ACDUCIB·NE
LAETUMHILAREMQ·DIEMNEMAGNAEGAVDIACAENAE
SENTIRENTPOSITISADTEMPLAETCOMPITAMENSIS
PERUIGILIQ·TOROQUEMNOCTEACLUCEIACENTE

ex[4] F'*INGENTEM* *ex* CORCYR5☰1 *ex* [4]U'*MBOS* *an* COLIT ?

Paruit Imperiiſ meſſalinam uxorem claudi dixit quae uitae turpiſſimae extitet
ſub marito et paruit ad occidendum utrum narciſſuſ an claudiuſ ut hinc appareat
quantum illam dilicſeret imperator[5].[1]

CHROESI *utra manu ?*

lineas ego

haec quoq. ſi rugam trahit id eſt
ſi haec triſteſ tibi ſumma eſt et ſi
haec cum indignatione faſtideſ
Fac ſeſterſia quadrigena id
eſt octingenta
ſi pandetur ultra ipſum gremi
um pluſ quam deſideraſ
Nec chroeſi forna umquam
chroeſon cui ſolon dixit teloſ[5][1]
macro bio id eſt definitionem
uitae obſerua qui cum a cyro te

Narciſſuſ illiuſ eunucuſ illiuſ tem poreſ ditiſſimuſ

neretur et in crucem tollenduſ
eſſet filiuſ eiuſ exclamauit et
dixit homo eſ cyre parce homeni

Schol. ad Iuu. XV

ſaturam ſerpentebuſ ibin ibiſ aueſ
eſt quae in aegypto ſerpentebuſ paſ
cetur eadem paſta corcodilli ouum
$e_2 d_4 e_3 R_2 e$ dic$_1$etur ex quo baſyliſcuſ naſce
tur ibin autem ideo aegypti colunt
quod ſit inimica ſerpentebus nam
niluſ aegyptum etiam ſerpentebuſ
inundat haec autem aueſ omne genuſ
ſerpentium deuorat etiam aſpideſ

$_3$I$_1$d $_3$ε$_1$lτ τhεbΑl /■/	nanc caϖbelii iuliiτ apperiri exiiτε
b$_3$ε$_1$R pατεR τRA	ϖanſ ϖachεnaε aliquid eſſe quod in
Nſ AεGypτuϖ di	τra ſτατuaϖ lατεrετ nihilo ϖinuſ apεrτa
$_3$C$_2$I$_1$τuR cōndidiſ	ſτατua quaε εraτ ϖagicaε conſεcrατa
ſε ſεcunduϖ ho	cεrτiſ horiſ ſonuϖ reddediτ id εo diϖidio
$_2$ϖ$_1$εRI t eſ τεϖoni	id eſτ apεrτo ετ diuiſo quidaϖ diϖidiuϖ
uϖ qui τhεbaruϖ	lεguN̄ ad ϖεϖnona reFerēnτεſ quia quI
ϖεϖεniτ AεGy	ſic lεguN̄ ſτατuaϖ εiuſ ruina urbεſ
pτiaruϖ id εo	τrūncaταϖ dicuN̄ ϖagicaſ auτεϖ cor
uετuſ τhεbε.[3]	daſ aiτ reFerenſ ad auτorεϖ arϖonia■
$_5$P$_3$A.$_1$	pyτagoraϖ qui in aεgypτo pεrcεpτiſ
	diſciplīniſ ετiaϖ ϖagica arτε pluri
CΛΕΡΛ.E.[1]	ϖuϖ ualuiτ
	Carnεbuſ huϖaniſ u. exclaϖaτio
	ad A$_3$ε$_1$Gypſioſ eſτ $_1$qu$_5$I ſic $_1$A$_3$G$_4$I$_1$ ϖε relατuriſ
	ετ τε $_4$uſ$_1$quε adεo dε aεgypτiſ uanuϖ ετ in
	crεdibil$_4$ε eſτ $_3$ſI$_2$ϖul εI$_1$ſ ulixi ſiϖilia dε lyſ
	τR$_3$y$_1$gonibuſ reFerenτi crεdiτuϖ Fuε
id eſτ inτεr cεnanduϖ TΛLESUPERCENΛM	riτ in ϖεnſA[2]ſ[1] alcinoi
	Alcinoo bilεϖ auτ riſuϖ hoc eſτ
	quod uix abετ Fab$_3$o$_1$la hoc ibi abετ rel
MOUERAT.■T	ligio

Vτ ϖεndax ariτhologuſ ■uεrba ſuN̄ εiuſ qui ulixin εxεcraτur unuϖ dε Fεacibuſ inducit aεgrε Fεrenτεϖ uεluτ Ficταϖ ulixεſ relατionεϖ idεoquε ſεnτεnſia ſua daϖnanτεϖ quaſi uanεloquuϖ naϖ ariτhologi ſuN̄ uτ quidaϖ uolunτ qui ϖiraſ rεſ id eſτ dεoruϖ uirτuτeſ loquunτur ϖihi auτεϖ uidετur ariτhologoſ illoſ dici qui ea quaε dicτa non ſuN̄ in uulgoſ proFεruN̄

ex ocidendum *ex* For≡ *ex* τεlog, *dein* τεlo[2]u[1] *non aepypti nec aepyptum* *ex* Ap[3]≡[1] *ex* l[3]i[1]b$_3$ε$_1$R *post* τhεbaſ *eadem linea* t eſ t- *ex* τεϖ *ex* τhεuarum *an* $_1$A$_3$G$_5$ *ex* l[5]≡[1]ſ \| τR[5]A[1]gonibuſ *duabus item lineis* *ex* Fuεr *ex* ariτhaloguſ *(non -goſ)* *ex* uirτuτi *ex* qu[5]aε d[1]icta

Aut concurrentia ſaxa ſim pligadaſ dicit inter quaſ argo naueſ euaſit quae in ponto concur reruñ nunquid et ad haſ ulixiſſeſ ac ceſſit

Percuſſum uerbere circeſ uerg̃ aurea percuſſum uirga

Elpenora unuſ ex ſociiſ qui in domo ulixeſ periit

Populum pheaca putauit unuſ de phaeacibuſ inſtruit quod ulixeſ menſiatur et interro gatiue uelut aeſtemaret ſibi ulixeſ inc[4].[1]

corcerea et temetuſ inſule Fheacum ... DEDUXERAT

Nullo ſub teſte canebat mere to illi non credebatur qui ſine teſte canebat

Noſ miranda quidem de ſe hoc ait iuuenaleſ qui in aegypto milita uit et ea promittet ſe dicturum

super ultra | ex meo lineae COPAE (T)

Sed nuper cons iunco ut uincta
et lenta uideantur esse quae di
cet · ::::::Super calidae refere
mus moenia coptae calidae aestuo
sae aut iracundae coptae autem
ciuitas aegypti

coturnis calciamentis tragoecis quorum sophocles
inuentor uerg sola sopho
cleo tua carmina digna c·

uolus (A[5.1])

Nullus aput thragoecos popo
lus facet unus enim solus uel cum
paucis admittet scelus non inte
ger popolus et ciuitas

Vmbos et tintura narrasio
est et ordo inter finetemos um
bos et tyntura accusatiuus plu
rales est ut menala sunt autem
umbos et tyntura ciuitates

21 aegypti

UMBOS

ex dicet[5.1] super[5.1] ex popsi ex admittat ex tintera

Pers. I (p. 63 fol. r.)

LIB$^{3.1}$*I*$^{5.1}$

SCRIBITVRINCITREISCALIDVMSCISPONERESVMEN
SCISCOMITEMHORRIDVLUMTRITADONARELACERNA
ETVERUMINQUISAMOUERUMMIHIDICITEDEME
QUIPOTEUISDICAMNUGAR$_2$*E*$_1$SCUMTIBICALVE
PINGUISAQUALICULUSPROPENSOSEXQUIPEDEEXITET
OIANEATERGOQVEMNULLACICONIAPINSIT
NECMANUSAURICULASIMITARIMOBILISALBAS
NECLINQVA$_2$*T*$_1$QUANTUMSITIATCANISAPULATANTE
VOSOPATRICIUSSANGUISQVOSBIUEREFASEST
OCCIPITICAECOPOSTICEOCCURRITESANNE
QUISPOPULISSERMOESTQUISENIMNISICARMINAMOLLI
NUNCDEMUMNUMEROFLUEREUTPERLEBESEUERO
ETFUNDATIUNCTURAUNGU$_3$*E*$_1$SSCITTENDEREUAESIS
NONSECVSACSIOCULORUBRICAMDIRIGATUNO
SIUEOPVSINMORESINLUXUMINPRANDIAREGUM
DICERERESGRANDESNOSTRODATMVSAPOETAE
ECCEMODOHEROASSENSUSADFERREDOCEMVS
NVGARISOLITOSGRAEC*E*NECPONERELUCUM
ARTIFICESNECRVSSATURUMLAUDAREUBICORBES
ETFOCUSETPORCIETFUMUSAPALILIAFAENO
VNDEREMUSSULCOSQ·TERENSDENTALIAQVINTI
QUEMTREPIDAANTEBOVESDICTATOREMINDUITUXOR
ETTUAARATRADOMUMLICTORTULITEVGEPOETA
ESTNUNCBRISEIQVEMUENOSUSLIBERACCI
SUNTQVOSPACUIUSQ·ETUERRUCOSAMORETVR
ANTIOPEAERUMNISICORLUCTIFICABILEFULTA

ex $_3$L$_4$I$_5$B$_1$::::::$_4$U$_1$::: *an* NUGAR$_3$I$_1$*S?* *non PROTENSO* *ex* LINQVA$^5_5$E$_1$
an UNGU$_3$I$_1$S? *an* GRAEC$_5$I$_1$?

Pers. I (p. 64 fol. u.)

· *PERSI* ·

HOSPUERISMONITVSPATRISINFUNDERELIPPOS
CVMUIDEASQUAERISNEUNDEHAECSARTAGOLOQVENDI
UENERITIN*LINGUASUNDEISTVCDEDECUSIN*QUO
TROSSULUSEXVLTATIBIPERSUBSELLIALEVIS
NIHILNEPUDETCAPITINONPOSSEPERICULACANO
PELLEREQVINTEPIDUMOSHOCOPTESAVDIREDECENTER
FURESATISPEDIOPEDIVSQUICRIMINARASIS
LIBRATINANTITHETISDOCTASPOTUISSEFIGVRAS
LAUDATUSBELLUMHOCHOCBELLUMANROMULECEBES
MENMOBEATQVIPPEETCANTETSINAVFRAGUSASSEM
PROTVLERIMCANTASCUMFRACTATEINTRABEPICTVM
EXUMEROPORTESUERUMNECNOCTEPARATUM
PLORA*UIT*QUIME*UOLET*INCVRUASSEQUERELLAS
SEDNUMERISDECORESTETIUNCTURAADDITACRVRIS
CLAVDERESICUERSUMDIDICITBERECYNTHIUSATTIS
ETQUICAERULEVMDIRIMEBATNEREADELPHIN
SICCOSTAMLONGOSUBDUXIMVSAPPENNINO
ARMAUIRUMNONNEHOCSPUMOSUMETCORTICEPINGVI
VTRAMALEUETUSPRAEGRANDISUBERECOCTVM
QUIDNAMIGITVRTENERUMETLAXACERUICELEGENDVM
TORBAMMALLON*IS*IMPLERVNTCORNUABOMBIS
ETRATUMUITULOCAPUTA*P*LATURASUPERBO
BASSARISETLY*C*EMMAENASFLEXURACORYMB*ISS*·
EVHIONINGEMINATREPARABILISADSONATECHO
HAECFIERENTSITESTICVLIUENULLAPATERNI
VIUERETINNOBISUMMADELUMBESALIVA

$^{4}_{5}Q^{3}_{1}$·X·[1]

ex :::IV$_2$V$_3$E$_1$N::: *ex UENERITING*VASUNDEISTUCDEDECUSINQUO *ex* PLORAB³IT¹
ex B⁴OLET¹ *non ETQUE* *non APPENINO* *ex* TORBAMMALLON⁵ = ⁴
non INPLERVNT *ex* A$_4$B$_1$*LATURA* *ex* LY₅N₁ *ex* CORYMBOS (IS *ex* O, S *expuncta*)

Si j'ai bien lu la signature au bas du dernier verso, notre feuille enveloppait donc un x^e^ cahier. Comptons, à 26 lignes par page et 52 par feuillet, combien de feuillets a pu occuper la vulgate de Juvénal avant ce x^e^ cahier. Notre feuille nous avertit de réserver une ligne d'intervalle de pièce à pièce, et nous admettons, à l'ordinaire des manuscrits en capitale, après tout *explicit-incipit* un laissé blanc du restant du feuillet, fût-ce le feuillet entier moins cet *explicit-incipit* lui-même ; le cas, d'ailleurs, ne se présentera pas. Tout livre commencera donc sur un recto. Ceci posé, nous relevons au

livre I	I,	171 vers	= 171 lignes		
		1 ligne blanche	= 1		
	II,	170 v.	= 170		
		1 l. bl.	= 1		
	III,	322 v.	= 322		
		1 l. bl.	= 1		
	IV,	154 v.	= 154		
		1 l. bl.	= 1		
	V,	173 v.	= 173		
		TOTAL	= 994	$= 19 \times 52 + 6$	
				$= 19 + 1$ feuillets	= 20 feuillets
livre II	VI,	661 vers	= 661 lignes	$= 12 \times 52 + 37$	
				$= 12 + 1$ feuillets	= 13 feuillets
livre III	VII,	243 vers	= 243 lignes		
		1 ligne blanche	= 1		
	VIII,	275 v.	= 275		
		1 l. bl.	= 1		
	IX,	150 v.	= 150		
		TOTAL	= 670	$= 12 \times 52 + 46$	
				$= 12 + 1$ feuillets	= 13 feuillets
livre IV	X,	366 vers	= 366 lignes		
		1 ligne blanche	= 1		
	XI,	208 v.	= 208		
		1 l. bl.	= 1		
	XII,	130 v.	= 130		
		TOTAL	= 706	$= 13 \times 52 + 30$	
				$= 13 + 1$ feuillets	= 14 feuillets
				A reporter :	60 feuillets

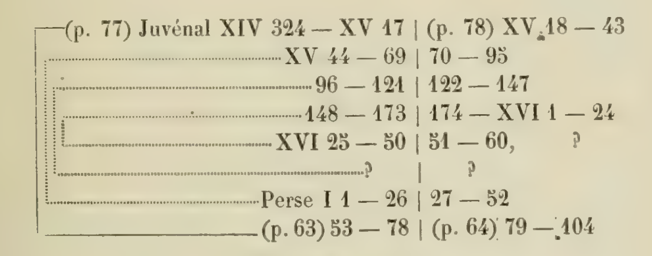
Report : 60 feuillets

livre V { XIII, 249 vers = 249 lignes
1 ligne blanche = 1
XIV, 323 v. = 323
exclu depuis 324 }

TOTAL = 573 = 11 × 52 + 1 (à négliger,
= 11 × 52 + voir plus loin) = 11 feuillets

TOTAL GÉNÉRAL = 71 feuillets

soit donc en tout 71 feuillets qui font précisément 9 quaternions, si l'on ajoute 1 feuillet blanc en tête. L'hypothèse est trop séduisante et trop conforme à ce que nous savons des manuscrits en capitale pour que nous nous en privions. N'est-elle pas corroborée d'ailleurs par la restitution de notre cahier x, un quaternion lui aussi ? Je la figure d'après Goetz, en élaguant ou rectifiant :



J'hésite, en effet, sur le contenu des feuillets 5 fin et 6, auxquels on peut aussi bien attribuer la fin manquante de la xvie satire et refuser le prologue de Perse, à moins qu'on ne leur donne les deux. Mais j'incline à penser :

1° que les choliambes nécessitant entre eux et les satires un *explicit-incipit* et par conséquent une fin de page ou de feuillet blanche, à titre de rythme distinct, n'ont pu trouver place au recto obligatoire (si, par exception, ils n'occupaient pas le verso) ; ou bien il faudrait réduire la lacune à 16 lignes *maximum* (ou 15, ou 14, car où mettre l'*explicit-incipit* ?),

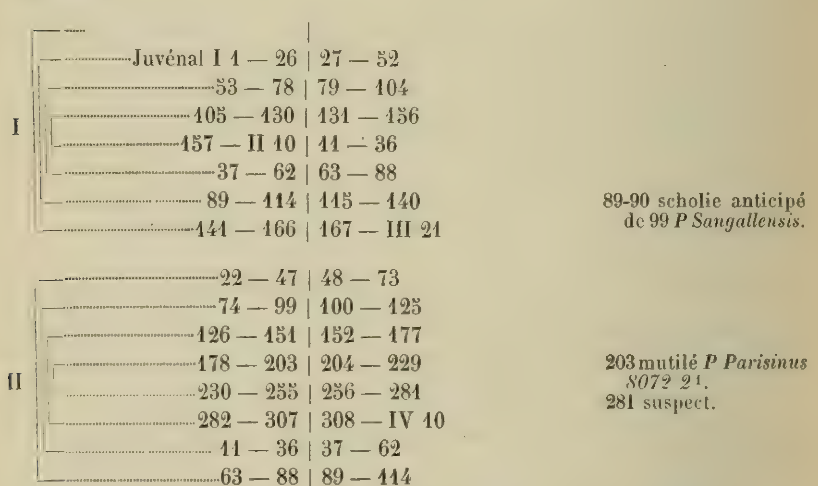
chiffre peu vraisemblable ; à moins qu'elle n'ait tout entière daté de plus haut, et par exemple de Juvénal lui-même ;

2° que la xvi[e] satire remonte au moins à notre manuscrit ;

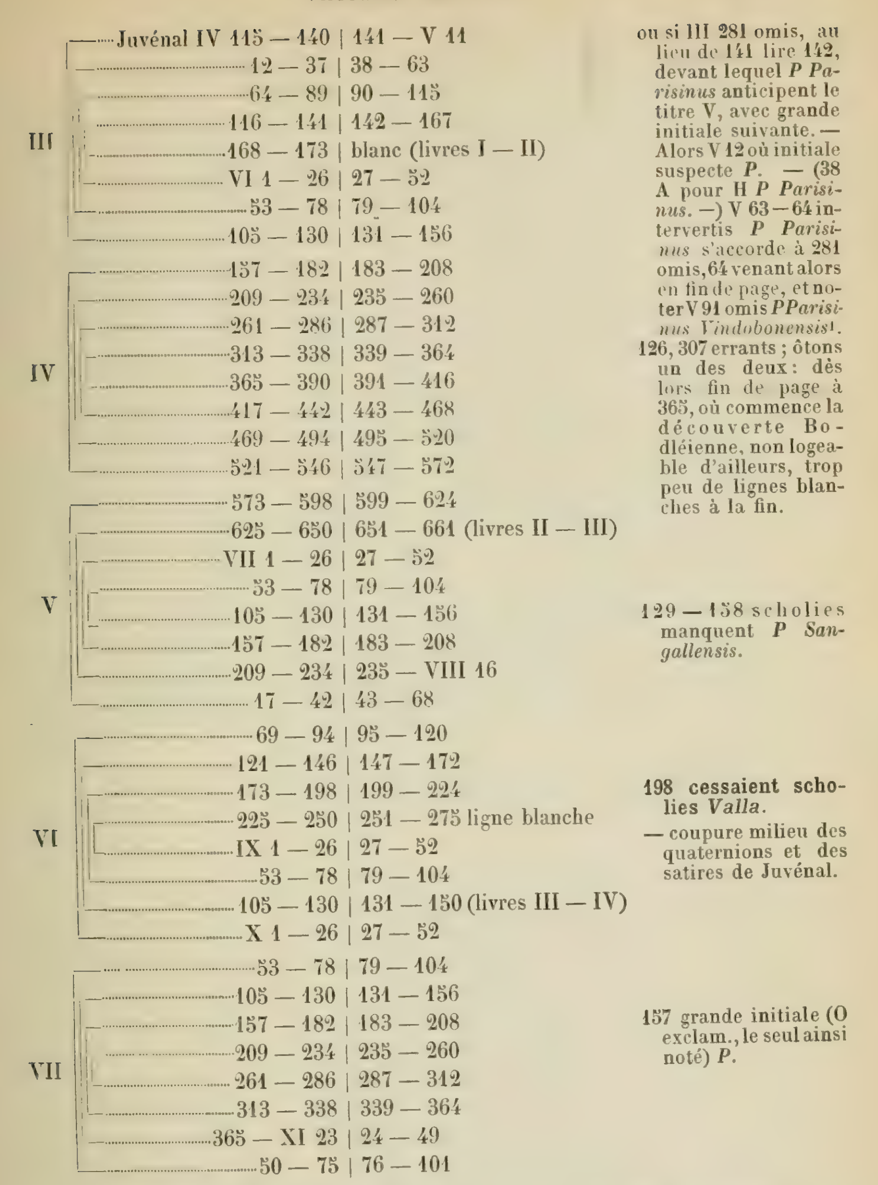
3° que si elle s'y trouvait complète, la perte n'a pu excéder $16 + 52 = 68$ vers ;

4° que les interpolations, s'il en fut, faisaient partie du texte à l'époque du manuscrit en capitale.

Voyons maintenant si la pagination de notre manuscrit (ou d'un manuscrit congénère à 26 lignes par page, que rien n'empêche de supposer mieux copié ou mieux révisé, puisque le nôtre a été l'un et l'autre assez mal) n'aurait pas laissé sa trace dans notre tradition du texte. On peut répartir cette pagination, pages, feuillets, cahiers comme suit. Nous notons à mesure les rencontres les plus frappantes.



1. Texte congénère de *P* et pour partie plus ancien, comme j'ai dessein de le démontrer prochainement. M. C. E. Stuart, de Cambridge, à qui je dois d'obligeants renseignements pour le présent article, a, de son côté, la même opinion sur la valeur de ce *Parisinus*.



ou si III 281 omis, au lieu de 141 lire 142, devant lequel *P Parisinus* anticipent le titre V, avec grande initiale suivante. — Alors V 12 où initiale suspecte *P*. — (38 A pour H *P Parisinus*. —) V 63—64 intervertis *P Parisinus* s'accorde à 281 omis, 64 venant alors en fin de page, et noter V 91 omis *P Parisinus Vindobonensis*[1]. 126, 307 errants ; ôtons un des deux : dès lors fin de page à 365, où commence la découverte Bodléienne, non logeable d'ailleurs, trop peu de lignes blanches à la fin.

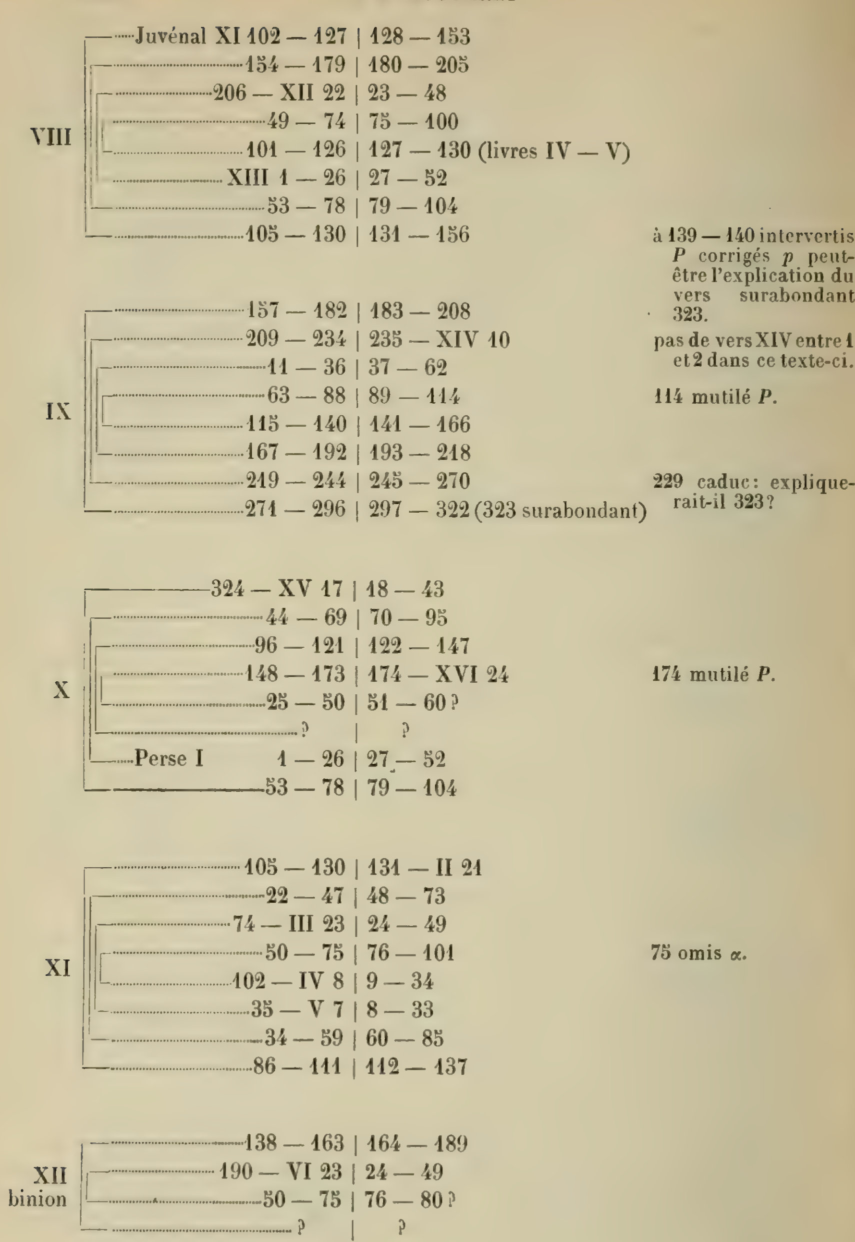
129 — 158 scholies manquent *P Sangallensis*.

198 cessaient scholies *Valla*.

— coupure milieu des quaternions et des satires de Juvénal.

157 grande initiale (O exclam., le seul ainsi noté) *P*.

1. Voir Juvénal-Housman, Londres Grant Richards 1905. Je croirais ce ms très apparenté à *P*.


Juvénal XI 102 — 127 | 128 — 153
154 — 179 | 180 — 205
206 — XII 22 | 23 — 48
VIII
49 — 74 | 75 — 100
101 — 126 | 127 — 130 (livres IV — V)
XIII 1 — 26 | 27 — 52
53 — 78 | 79 — 104
105 — 130 | 131 — 156
à 139 — 140 intervertis P corrigés p peut-être l'explication du vers surabondant 323.
157 — 182 | 183 — 208
209 — 234 | 235 — XIV 10
pas de vers XIV entre 1 et 2 dans ce texte-ci.
11 — 36 | 37 — 62
IX
63 — 88 | 89 — 114
114 mutilé P.
115 — 140 | 141 — 166
167 — 192 | 193 — 218
219 — 244 | 245 — 270
229 caduc: expliquerait-il 323?
271 — 296 | 297 — 322 (323 surabondant)
324 — XV 17 | 18 — 43
44 — 69 | 70 — 95
96 — 121 | 122 — 147
X
148 — 173 | 174 — XVI 24
174 mutilé P.
25 — 50 | 51 — 60?
? | ?
Perse I 1 — 26 | 27 — 52
53 — 78 | 79 — 104
105 — 130 | 131 — II 21
22 — 47 | 48 — 73
74 — III 23 | 24 — 49
XI
50 — 75 | 76 — 101
75 omis α.
102 — IV 8 | 9 — 34
35 — V 7 | 8 — 33
34 — 59 | 60 — 85
86 — 111 | 112 — 137
138 — 163 | 164 — 189
XII binion
190 — VI 23 | 24 — 49
50 — 75 | 76 — 80?
? | ?

Nous n'osons présenter de conclusion formelle. Le manuscrit se réduit à trop peu de chose, et ce peu, on le voit, n'est pas excellent. C'est l'œuvre d'un copiste ignare, qui n'a pas su déchiffrer son modèle, ou qui ne s'en est pas piqué. Mais rien ne prouve que ce modèle ne fût pas bon. Presque tout ce qui dépare notre texte me semble imputable à la copie. Peut-être aussi le modèle avait-il souffert ; ou bien n'était-il qu'un grimoire ? en cursive ? quelque autographe ? Si aventurées que soient de telles suppositions, il est néanmoins concevable qu'un copiste confrère du nôtre (ou non) ait pu tenir un archétype de semblable édition (seul point qui importe) meilleur ou moins délabré, qu'il l'ait mieux lu, mieux transcrit. De cette transcription plus exacte découlerait le *Pithoeanus,* et toute la tradition ω jusqu'à plus amples découvertes, les suppléments Bodléiens ou autres actuellement connus pouvant relever d'additions marginales longtemps perpétuées telles quelles. Dans ce cas, les coïncidences que nous a fournies cette rapide revue n'auraient plus de quoi surprendre.

L. PARMENTIER

SUR LE *CRITON* DE PLATON

SUR LE *CRITON* DE PLATON

Par L. Parmentier.

Il ne semble guère possible d'accorder quelque certitude aux indications chronologiques que l'on a jusqu'ici essayé de tirer des idées développées dans le *Criton*. Lutoslawski a cru y découvrir que la logique de Platon n'y est point encore parvenue au degré d'achèvement qu'elle présente dans le *Gorgias* et dans les dialogues postérieurs. Platon n'y parle que des opinions bonnes et mauvaises (47 A), sans remonter jusqu'à la vérité et à la science en soi. — Il faut tenir compte de la situation et du but spécial du dialogue. Ici Socrate s'entretient avec son vieil et fidèle ami Criton qui représente partout chez Platon le jugement sain, le bon sens naturel et la droiture du citoyen athénien de bonne volonté. Criton n'est donc point l'homme qu'aurait choisi Platon pour faire discuter devant lui par Socrate des problèmes du genre de ceux du *Gorgias* ou du *Théétète*. La tâche que s'impose ici Platon est beaucoup plus simple et plus limitée. Suivant la méthode qu'il définit dans le *Phèdre* (237 C-D), il commence par se mettre d'accord avec Criton sur un principe général d'où partira la discussion, à savoir qu'il n'est jamais bien ni de faire le mal, ni de rendre le mal pour le mal (49 D). Ce principe admis, Socrate en déduit qu'il n'a pas le droit de se

soustraire aux conséquences d'un jugement rendu suivant les lois d'Athènes, et cette démonstration, pour avoir toute sa force, devait précisément se faire accepter par un citoyen à la fois honnête et dévoué à Socrate, tel que l'est Criton.

La date fictive du *Criton*, le lieu de la scène, suggèrent naturellement un rapprochement avec le *Phédon*, 98 E : « ...puisque les Athéniens ont jugé que le mieux était de me condamner, je juge, moi aussi, que le mieux est de rester ici, et que le plus juste est de subir la peine qu'ils ont ordonnée ; car, par le chien, j'imagine, il y a longtemps que mes muscles et mes os seraient à Mégare ou en Béotie, conformément à ce qui paraîtrait le meilleur, si je ne pensais pas que le plus juste et le plus beau est, au lieu de fuir et de m'évader, de subir la peine que la cité a fixée ». C'est l'indication du sujet du *Criton* ; à mon sentiment, c'est même le rappel de la thèse déjà développée dans ce dialogue, mais ce n'est là qu'un sentiment. Rigoureusement, le passage du *Phédon* pourrait aussi s'interpréter dans le sens opposé, ou même simplement faire allusion au fait considéré comme historique.

Certains ont pensé — entr'autres M. Gomperz (*Griechische Denker*, II, 359) — que l'introduction du *Phédon* ne supposait pas encore l'existence du *Criton*. En effet Échékratès, qui dans le *Phédon* s'informe des derniers moments de Socrate, ne connaît pas les circonstances mentionnées dans le *Criton*, par exemple les visites faites à Socrate par ses amis dans la prison ; d'autre part, l'histoire du vaisseau sacré de Délos, racontée en détail dans le *Phédon*, est supposée connue dans le *Criton*. Ces arguments ne peuvent convaincre, si l'on tient compte de la différence de milieu entre les deux dialogues. Il est évident que les détails historiques racontés abondamment à Echékratès de Phlionte, qui est censé ignorer tout des choses athéniennes, n'auraient pas été à leur

place dans une conversation tenue à Athènes entre Socrate et Criton. Pour le surplus, les faits rapportés par les deux dialogues coïncident parfaitement. Dans le *Phédon*, les amis de Socrate apprennent la veille de sa mort que le vaisseau de Délos est rentré à Athènes (59 E). La prochaine arrivée du même bateau est annoncée à Criton (43 D) deux jours plus tôt par des gens débarqués à Sunium. L'une des données n'exclut pas l'autre ; tout au plus, peut-on voir là un faible indice que le *Criton* a été composé avant le *Phédon*. La donnée du Criton, très vraisemblablement historique en raison de l'anxiété où devaient se trouver les amis du condamné, ne pouvait plus être utilisée dans le *Phédon* qui devait nécessairement se terminer par la mort de Socrate. Celui-ci, qui doit mourir le lendemain du retour de la théorie — et ce détail spécial est rappelé identiquement dans les deux dialogues — déclare à Criton que le bateau n'arrivera pas au port le jour même, mais seulement le lendemain, en sorte qu'il ne mourra que dans trois jours, car « une femme belle et gracieuse, parée de vêtements blancs, lui a dit en songe : « O Socrate, dans trois jours tu arriveras dans la fertile Phthie » (44 B). De même que les circonstances de fait s'accordent entr'elles, l'état d'esprit de Socrate est le même dans les deux dialogues. Le Socrate du *Criton* qui considère la mort comme une délivrance et comme un retour dans sa patrie, est bien le même sage qui expose dans le *Phédon* les preuves de l'immortalité de l'âme. Une autre analogie est que les deux dialogues mentionnent d'une façon spéciale le dévouement de Simmias et de Cébès à Socrate dans ses derniers moments (45 B). Tous ces rapprochements n'indiquent pas d'ailleurs que les deux œuvres se sont nécessairement suivies de très près. Il faut tenir compte de la réalité historique de certains faits ; il faut songer aussi que, d'une œuvre à l'autre, même après un assez long intervalle, Platon

a dû conserver au Socrate des dernières heures la même sérénité et la même idéalisation.

Au sentiment de M. Gomperz, la pureté morale du *Criton* dépasse de beaucoup celle du *Gorgias*. Le *Criton* défend de faire du mal aux ennemis, même de rendre le mal pour le mal, ce qui est contraire au vœu exprimé dans le *Gorgias* (481 A) qu'il faut souhaiter à son ennemi de n'être pas puni de ses crimes, et si possible d'être immortel dans sa perversité. Pour l'interprétation de ce passage, M. Gomperz me paraît avoir cédé à l'opinion trop généralement admise que le *Gorgias* est un des premiers écrits de Platon. En réalité, si l'on tient compte de la situation, le Socrate du *Gorgias* est bien loin de contredire celui du *Criton*. Dans ce dernier dialogue, Socrate, sans ironie et s'entendant avec son vieil ami, pose en principe qu'il n'est jamais bon, comme le croit le vulgaire, de rendre le mal pour le mal. Dans le *Gorgias*, avec l'air de défi et de paradoxe moral qu'il lui plaît de prendre en discutant avec des Polus et des Calliclès, Socrate va plus loin ; non seulement il réprouve l'opinion vulgaire, mais pour la braver, se plaçant uniquement au point de vue de ceux qui veulent nuire à leurs ennemis, il déclare : « Pour vous venger, le meilleur moyen est, non pas de punir votre ennemi, mais de l'encourager au crime et de le laisser vivre dans sa perversité. » Qui ne voit qu'ici l'attitude morale de Socrate, loin d'être moins pure que dans le *Criton*, est en réalité beaucoup plus batailleuse et plus intransigeante ? Quant à la démonstration dialectique qu'il ne faut jamais faire le mal, même à ses ennemis, elle n'est donnée que dans la *République*, I, 335 D. Mais Platon a pu faire auparavant usage de ce principe, et sa simple affirmation comme axiome, dans la bouche du Socrate des derniers jours, le présente avec plus de force et de relief. Comment d'ailleurs peut-on douter que telle ait été déjà réellement la

conviction morale de Socrate, puisqu'il l'a démontré en acceptant la mort et en refusant de fuir ?

Je citerai un dernier rapprochement qui, lui du moins, me paraît autoriser une conclusion indéniable. C'est celui de *Criton* 45 B : « Ne refuse pas de te sauver par crainte de ne savoir que devenir à l'étranger, comme tu le disais au tribunal », avec *Apologie* 37 C ss., où Socrate explique aux juges pourquoi il ne peut proposer contre lui la peine de l'exil. Ici le *Criton* doit citer l'*Apologie*. On ne peut guère objecter qu'il citerait simplement la défense historique de Socrate, puisque celle-ci n'était pas connue de la majorité des lecteurs du Platon.

Un intérêt d'un ordre différent s'attache à un autre rapprochement qui, à ma connaissance, n'a pas encore été signalé.

Dans le *Criton*, 53 B ss., les Lois exposent à Socrate, en résumé, ceci : « Examine bien (Σκόπει γὰρ δή)... si tu t'évades, iras-tu à Thèbes ou à Mégare, cités bien policées ? Mais ton attentat contre les lois t'y rendra suspect... Et comment auras-tu encore le front d'y parler de la vertu, de la justice et des lois ? Si tu fuis les cités bien gouvernées, à quoi bon vivre alors ? (Καὶ τοῦτο ποιοῦντι ἆρα ἄξιόν σοι ζῆν ἔσται ;). Iras-tu en Thessalie, là où règne le désordre et la licence ?... Crois-tu que personne ne t'y reprochera ta lâche transgression des lois ?... Tu y seras la risée et l'esclave de tous... »

Dans sa défense contre l'accusation de trahison, le Palamède de Gorgias dit (Blass, 20-21) : « Examinez encore ceci (Σκέψασθε δὲ καὶ τόδε). Si j'avais commis ce crime, comment la vie me serait-elle possible ? (Πῶς οὐκ ἂν ἀβίωτος ἦν ὁ βίος μοι πράξαντι ταῦτα ;). Où pourrais-je aller ? Est-ce en Grèce ? J'y serais partout châtié et honni pour mon crime. Résiderais-je chez les barbares ? J'y vivrais sans honneur, dans l'infamie, reniant tous les efforts de ma vie passée en vue de la

vertu... Même les barbares se défieraient de moi à cause de ma trahison. La vie ne serait pas possible. »

Il est inutile de commenter ce rapprochement. Il est évident que le lieu commun et le mouvement sont les mêmes. Je considère comme parfaitement authentique le *Palamède* de Gorgias qui d'ailleurs est, dans son genre, un petit chef-d'œuvre, et je le crois aussi de beaucoup antérieur au *Criton*. Comme tous les grands artistes, Platon s'arroge le droit, à l'occasion, de prendre son bien où il le trouve. Au surplus, il pouvait ne pas lui déplaire que la ressemblance des deux passages frappât ses lecteurs. Palamède, depuis les tragiques du ve siècle et depuis l'*Apologie* de Gorgias, était devenu un type littéraire, le type de la victime judiciaire et du sage persécuté. On dut tout de suite songer à rapprocher de ce martyr mythique le martyr de la philosophie athénienne. Dans l'*Apologie* de Xénophon (26), Socrate se compare lui-même à Palamède, et à la fin de l'*Apologie* de Platon, il cite Palamède et Ajax, une autre victime de l'injustice, parmi ceux qu'il aura plaisir à rencontrer aux enfers. L'imitation du *Criton* a pour effet de suggérer aux lecteurs le même rapprochement.

L'examen de ces nombreux passages du *Criton* ne nous a appris que peu de chose sur la date, même relative, de sa composition. Cherchant à résoudre la question par une autre voie, on a cru découvrir, dans l'ensemble du dialogue, une tendance d'actualité. M. Gomperz voit ainsi dans le *Criton* une correction non seulement de l'*Apologie* et du *Gorgias*, mais encore du *Ménexène*, ce *paignion* ou jeu d'esprit aussi innocent au point de vue politique qu'il est malicieux au point de vue littéraire, mais où M. Gomperz découvre néanmoins une tendance révolutionnaire. Platon aurait voulu y défendre son enseignement contre le reproche d'avoir des idées antisociales et subversives. Il semble bien cependant

que Platon ne se soucie guère de ménager les meneurs de cette opinion qu'il veut ramener à lui, puisqu'il fait dire à Criton 45 A : « Tu ne vois pas combien sont à bon marché les sycophantes, et comme on peut les avoir pour peu d'argent ! » L'hypothèse ne nous fournit en outre rien de précis, car Platon pourrait avoir eu à se défendre à toutes les époques de sa carrière contre les suspicions des démocrates constitutionnels, si tant est qu'il ait jamais cru devoir le faire. Car la chose me paraît fort peu probable. Platon, à Athènes, s'est toujours renfermé dans son enseignement, et ses spéculations théoriques ne doivent guère avoir plus inquiété les politiciens que ne le font ordinairement de nos jours les cours de philosophie et de morale dans les chaires académiques.

Ce qui est certain, c'est que le *Criton* n'a pu être écrit qu'assez longtemps après la mort de Socrate. En effet, Platon n'aurait pu raconter immédiatement les projets d'évasion formés par ses amis sans les compromettre et les exposer à des représailles. Le *Criton* suppose un complet retour de l'opinion en faveur de Socrate, et s'il fallait y voir une tendance secondaire et occasionnelle, je croirais plutôt qu'elle est de justifier les amis de Socrate auprès d'un public mal informé, et qui s'étonnait et s'irritait peut-être de ce qu'on n'eut rien fait pour l'arracher à la mort.

Une anecdote, qui remonte à Idoménée de Lampsaque, disciple d'Épicure, racontait que c'était Eschine qui avait engagé Socrate à s'enfuir de sa prison ; Platon, mal disposé pour Eschine parce qu'il voyait en lui un ami d'Aristippe, lui aurait substitué Criton dans ce rôle (Diog. Laert. II, 60). Nous savons qu'Eschine était pauvre, et qu'il se rendit à Syracuse pour obtenir les faveurs de Denys. Il essaya de s'y faire valoir en produisant des discours socratiques qui lui furent payés. Il y aurait été traité avec dédain par Platon et

avec bienveillance par Aristippe (Diog. Laert. II, 61, III, 36). Une autre version représente Aristippe lui-même comme ayant suspecté la sincérité des dialogues que lisait Eschine (*Ibid.*, II, 62). Tout au moins peut-on admettre que ces anecdotes nous transmettent un écho des discussions qui eurent lieu, particulièrement à Syracuse, au sujet de la véracité et du rôle des différents Socratiques. Beaucoup de versions circulaient, et on cherchait quelle était la plus sûre. Par exemple, sur la question même de l'évasion, l'*Apologie* de Xénophon (23) en mentionne également le projet, mais elle attribue au refus de Socrate une raison différente de celle donnée par Platon. Peut-être Eschine — dont Platon signale d'ailleurs dans le *Phédon* très fidèlement la présence aux derniers moments de Socrate — avait-il essayé de se donner un rôle particulièrement important dans la même affaire.

On pourrait démontrer que l'introduction du *Phédon* a en grande partie pour objet de donner à des lecteurs étrangers un fidèle exposé historique des derniers jours de Socrate. De même, dans le *Criton,* Platon me paraît viser, au moins secondairement, à établir la vérité sur la question de l'évasion. La circonstance qu'il la fait proposer par Criton n'est qu'assez accessoire, et n'est sans doute qu'un hommage particulier rendu au plus vieil ami de Socrate. En effet, il a soin de dire, conformément à la réalité historique, que Simmias et Cébès et d'autres amis sont prêts à intervenir autant que Criton dans les risques et les frais de la tentative. La vérité sur ce point risquait surtout d'être défigurée à l'étranger. De même que dans le *Phédon,* Platon penserait spécialement à ses amis de Sicile, et il y aurait là en tout cas un indice pour ne dater le *Criton* qu'après le premier voyage à Syracuse.

P. PASSY

—

L'ÉVOLUCION DE QUELQUES DIFTONGUES EN VIEUS FRANÇAIS

ei (oi), ie, ou (eu), uo (ue).

L'ÉVOLUCION DE QUELQUES DIFTONGUES EN VIEUS FRANÇAIS

ei (oi), ie, ou (eu), uo (ue).

Par P. Passy.

VUE D'ENSEMBLE

1. — Je me propoze d'étudier le dévelopement Français des quatre diftongues issues de *ē*, *ĕ*, *ō*, et *ŏ* Latins ; ou plutôt, puisqu'en Latin populaire les diférences de durée avaint fait place à des diférences de timbre, des quatre diftongues issues des voyèles latines **e**, **ɛ**, **o**, **ɔ**.

2. — La diftongaizon de ces voyèles supoze, sinon toutafait nécessairement, du moins très vraisemblablement, la durée longue préalable. Et en éfet, tout porte à croire que les voyèles, en Gallo-roman come déja en Latin populaire, étaint longues en silabe tonique ouverte, brèves ou apeuprès brèves partout ailleurs [1]. C'est en gros l'état de chozes actuel en Italien et en Béarnais. Je statue donc come point de départ de nos diftongues, e:, ɛ:, o:, ɔ:; — e: et o: ayant dailleurs sans doute un timbre très fermé, e˔:, o˔:, apeuprès come en Danois moderne [2].

1. Grandgent, *Introduction to Vulgar Latin*, § 176.
2. *Id.*, §§ 198 et 203.

3. — On remarque tout de suite une analojie frappante dans le dévelopement des deus voyèles fermées **e**, **o**, d'une part ; des deus voyèles ouvertes **ɛ**, **ɔ**, d'autre part.

Les premières se diftonguent en se fermant vers la fin ; c'est un fénomène très fréquent : l'exemple le plus familier s'en trouve en Anglais moderne, où les mots *made, nose,* encor prononcés **me:d**, **no:z** en Ecosse, sont devenus **meid**, **nouz**, ou quelquechoze de semblable.

Les autres se sont diftonguées en fermant davantaje le comencement. C'est un fénomène beaucoup moins comun ; cependant, outre les autres langues romanes où il s'est produit apeuprès come en Français, on le trouve pour *e* en Islandais, ou le *mêr* Norrois est devenu *mjer* ; — pour *o* en Vieus Haut Allemand, où *gôd* a doné *guot* pour aboutir à *gut,* et en Tchèke ou *Bog* est devenu *Buog* pour aboutir à *Bůh*.

(Je ne vois pas, dureste, la nécessité d'admettre l' « intonacion circonflexe » pour expliquer le comencement de la diftongaizon. En tout état de cauze, une voyèle longue tent facilement à ne pas rester homojène pendant toute sa durée ; de là à la diftongaizon proprement dite, il n'y a qu'un pas.)

4. — L'analojie, toutefois, n'est pas complète entre nos deus paires de voyèles. L'évolucion parait avoir été plus rapide et plus complète pour les voyèles d'avant **e**, **ɛ**, que pour les voyèles d'arrière **o**, **ɔ**[1]. Puis, divers facteurs l'ont modifiée dans un sens ou dans un autre, de sorte que les rézultas ne sont nulement simétriques. Il convient donc d'examiner chaque cas séparément.

1. Comparez l'évolucion de *ai* et cèle de *au*: *ai* réduit à **ɛ**: dès le Latin, *au* ne se réduizant à **ɔ**: que très tard et pas partout. Ici aussi il y a paralélisme parsiel, mais la voyèle d'arrière se modifie plus lentement que la voyèle d'avant.

ei

5. — La diftongaizon de **e:** remonte certainement à l'époque prélitéraire. A la vérité, nous ne pouvons pas la constater directement dans le texte des Serments de Strasbourg, où se trouve régulièrement *i: savir*, *podir, dift, mi, sit* (le *ei* de *dreit* est diférent). Mais tout indique que cet *i*, qui signifie un **e** (= **e̩**) bref dans *in, int, prindrai,* reprézente ici une diftongue plus ou moins acuzée, et qu'il faut lire **saveir, poðeir, deift, mei, seit**[1]. Dans l'Eulalie et dans les textes plus récents la diftongue *ei* aparait régulièrement, jusq'au moment où elle est remplacée par *oi* en Francien et dans pluzieurs autres dialectes.

6. — Dès le début èle se confont grafiquement avec une diftongue d'orijine diférente, provenant de **e** ou **ɛ** suivis de palatale en silabe protonique : *lĭcere > leisir, tēctura > teiture, uĕctura > veiture, mĕssionem > meisson*.

Il n'est pas admissible que ce deuzième *ei* ait valu exactement **ei**. Dans cète pozicion, en éfet, **e** ou **ɛ**, non influencés par une palatale, aboutissent à *e* féminin, c'est-à-dire, pour la première époque litéraire du Français, une voyèle indistincte assez semblable à la voyèle faible de l'Alemand

1. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, I, § 72. — Les objecsions de P. Marchot (*Petite phonétique du Français prélitéraire*, I, § 9) ne me paraissent pas probantes ; dailleurs je ne comprens pas très bien ce qu'il entend par des voyèles dédoublées *ee, oo, aa*. Mais il va sans dire que je ne supoze pas pour les voyèles des Serments une diftongaizon bien développée, que le scribe aurait certainement notée come il l'a fait pour *ai*. Il s'ajit de voyèles longues non homojènes ; dans l'espèce peutètre **ee̩**, ou encore **e̩i**, ou quelquechoze de semblable. Dans l'impossibilité de précizer, le mieus est d'écrire **ei**.

Quant au *dreit* des Serments, venant de *dirēctum,* il reprézente naturèlement autrechoze ; peutètre **dreçt** ou **dreiçt** come pense Meyer-Lübke, en tout cas une forme à diftongue beaucoup plus acuzée que dans les mots où le point de départ est **e:**.

gabe, que je représente par ë[1]. Avec la palatale, on devait avoir la même voyèle suivie de i, c'est-à-dire la diftongue ëi.

7. — Cependant, come le dévelopement ultérieur des deus *ei* a été le même, il est vraisemblable qu'ils se sont confondus de bone heure; dailleurs on ne peut guère concevoir deus groupes aussi semblables que ei et ëi subsistant l'un à côté de l'autre et dans des pozicions identiques sans se confondre. J'admets que tous les *ei* sont arrivés très rapidement à valoir ëi en Francien, dabord en silabe faible, puis partout; tandis qu'en Normand ils se confondaint en ei.

8. — Dès le 12e siècle, le ëi du Francien a comencé à évoluer de nouveau. En éfet, le son ë, qui était jusque-là celui de la voyèle neutre du Français, a peu à peu pris un léjer arrondissement, devenant notre *e* féminin actuel, que je reprézente par ə. Cète évolucion, ayant lieu régulièrement partout, n'a entrainé aucun chanjement de grafie. La voyèle a évolué dans la diftongue *ei* come ailleurs, et ce groupe est arrivé à se prononcer əi, toujours sans chanjement de grafie.

(On sait qu'en poézie, *ei* n'assone régulièrement qu'avec lui-même. Ce fait ne serait-il pas du à ce que, dans les textes d'orijine franciène, *ei* se prononçait ëi, puis əi, ayant ainsi come principale voyèle un son qui ne se rencontre acsentué nulepart ailleurs?)

9. — Cète étape əi ne pouvait guère durer, vu la répugnance du Français pour les articulacions intermédiaires, du moins en silabe forte. Aussi əi a été modifié par dissimila-

1. Voir *Deus problèmes de fonétique historique française*, dans la *Revue de filologie française*, 1906, p. 1 et suivantes. Pluzieurs points traités dans cet article sont ici reproduits en abréjé : je done les rézultas en laissant de côté la démonstracion, ou en ne fezant que l'indiquer.

cıon du premier élément, qui est devenu ɔ. A la diférence des chanjements précédents, celui-ci devait être indiqué dans l'écriture, puisque d'une part il n'ateignait pas tous les ə, et que d'autre part il aboutissait à un rézulta pour lequel on avait sous la main un signe tout indiqué. De fait, la nouvèle diftongue s'écrit *oi* ; cète grafie fait dabord son aparicion en silabe faible (*noieds* déja dans le Jonas), bientôt èle est jénérale et diférencie nètement au 13[e] siècle les textes Franciens d'avec les textes Normands. Ele n'a pas chanjé dans l'uzaje litéraire jusqu'a ce jour.

10. — Cependant, l'évolucion fonétique ne s'est pas arrètée là. La diftongue ɔi s'est trouvée soumize à une double influence, dissimulative pour le premier élément, assimilative pour le deuzième[1]. ɔi est devenu ɔe, oɛ. On trouve une trace de ces chanjements dans la grafie *oe,* qui fait son aparicion dans le Roman de la Roze, au 13[e] siècle.

Ensuite ou en même tems, le deuzième élément de la diftongue devenant le plus sonore, l'acsent silabique se déplace, et on a ŏɛ, puis bientôt ŭɛ, wɛ. Ce déplacement doit avoir comencé au 13[e] siècle ; à la vérité, les rimes d'*aperçoeve, reçoeve,* avec *moeve, noeve,* dans le Roman de la Rose, ne sont pas toutafait concluantes, puisque l'acsent silabique a dabord été sur le premier élément dans *oe* venant de *uo* come dans *oe* venant de *ei* (§ 16), et quand même la qualité des deus *o* était diférente ; mais il en est autrement de la rime *cloistre-estre,* qui ne s'explique que par la prononciacion **klŏɛstrə**. Dans la suite, des rimes de cète espèce sont très nombreuzes : on les trouve tout le long de la litérature, chez les auteurs classiques (*toiles-telles,* Villon, *senestre-cognoistre,* Marot, *poëte-adroite,* Régnier, *nette-droite,* Molière, *étroites-retraites,* Lafontaine, *croistre-*

1. V. P. Passy, *Changements fonétiques,* §§ 459-467.

maistre, Racine, *être-croître*, Voltaire). Ainsi la prononciacion **wɛ** a du se maintenir apeuprès intacte jusqu'à la fin du 18[e] siècle. Individuèlement ou localement, èle a persisté beaucoup plus tard encor. On sait qu'en 1830 Lafayette prononçait *le roué* pour *le roi,* et qu'en 1836 Mme Dupuis recomandait de prononcer *oè* en silabe faible, come dans *roitelet.* Dans les parlers populaires à l'Ouest de Paris, c'est encor aujourdui la prononciacion courante..

Mais ailleurs et notament à Paris, **wɛ** a bientôt tendu à se chanjer en **wa**. La première trace de cète prononciacion se trouve dans un sermon du 13[e] siècle (*voar, voars*) ; c'est sans doute un fait dialectal et toutafait izolé à cète époque. Plus tard, des formes de ce jenre se multiplient. et prènent surtout de l'importance au 16[e] siècle[1]. La nouvèle prononciacion est condanée come un vulgarisme ou une afectacion par Henri Estienne et Th. de Bèze, mais èle gagne du terrain aus 17[e] et 18[e] siècles, et finalement èle est déclarée seule correcte par Domergue en 1805. Ele a définitivement trionfé aujourdui ; mais dans quelques pozicions et notament après **r**, **wa** s'est changé en **wɑ** (*roi, froid*).

D'autre part, il y a eu aussi à Paris et dès le 13[e] siècle, une tendance populaire à remplacer **ŭɛ** ou **wɛ** par **ɛ** dans certains mots, sporadiquement semble-t-il, ecsepté pour les imparfaits et condicionels ou la substitucion est jénérale. Est-ce une survivance dialectale de formes en *ei,* une influence normande, ou une simplificacion de **ŭɛ**, c'est ce que je n'oze pas décider[2]. Cète prononciacion, èle aussi, se ré-

1. On connait la curieuze ortografe de la reine Elizabeth, sœur de Charles-Quint et fame de Christian 2 de Danemark, écrivant le Danois avec les valeurs françaises des lètres. Elle écrit *soyr* pour le mot Danois *svar* (réponse). V. K. Nyrop, *Gram. Hist. du français,* I, § 160).

2. Daprès une communicacion particulière, M. F. Neumann done de ce fénomène une explicacion qui pourrait bien être la vraie. La réducsion aurait eu lieu dabord à l'imparfait des verbes à radical terminé par une

pant à la cour au 16e siècle, malgré les éforts des gramairiens, qui l'atribuent, certainement à tort, à l'influence italiène ; èle finit par s'impozer pour un certain nombre de mots, pour lesquels l'Académie s'est décidée en 1835 à acsepter l'ortografe *ai* (*était, avait, Français, Anglais*..., etc., etc.).

Come on le voit, le dévelopement de la diftongue *ei* a été singulièrement riche et varié.

ie.

11. — On sait que le chanjement de ɛ: en *ie* se trouve sur une très grande partie du territoire roman, apeuprès partout ecsepté en Sarde, en Sicilien, en Catalan et en Portugais ; en Espagnol et en Wallon il s'est produit même en silabe fermée. Il faut donc admètre qu'il existait au moins en jerme en Gallo-roman. Dureste on trouve l'ortografe *dieci* dans un manuscrit Latin de 670, si ce n'est pas une faute[1]. Cependant la grafie *ie* ne se trouve pas dans les Serments, dont le scribe paraît décidément avoir eu l'oreille peu sensible à la diftongaizon naissante ; nous n'hézitons pas à interpréter come des diftongues les *e* de *meos*, etc. Dans l'Eulalie, on trouve *ciel, menestier,* — mais, choze curieuze, non seulement *sempre*, bien qu'on soit en pays Wallon où on atendrait *siempre*[2], mais encor *seule, eret,* et non *sieule,

voyèle, pour éviter l'acumulacion des voyèles : *tuois* **tyuɛs** aurait été simplifié en **tyɛs**. Puis par analojie, la simplificacion se serait étendue à l'imparfait de tous les verbes. Quant aus autres mots, ils auraint été influencés par une sorte d'analojie fonétique.

1. Tardif, *Monuments historiques,* 19 : 38.

2. Daprès une communicacion particulière, M. F. Neumann supoze que la diftongaizon wallone de ɛ entravé ne s'est produite que relativement tard, come fénomène indépendant de la diftongaizon romane de ɛ libre. Les grafies des manuscrits semblent certainement lui doner raizon ; et il faut ajouter que la diftongaizon dans un mot d'emprunt come *bestia*>*bieste* doit être relativement récente. Mais coment expliquer d'autre

**ieret*. Ceci est d'autant plus étranje que la diftongue de *ciel, menestier,* parait déjà confondue avec cèle de *pagiens, chielt, chief,* provenant de *a* après palatale. Or cèle-ci avait certainement l'acsent sur la dernière voyèle ; nous devons donc conclure que dès cète époque, *ie* se prononçait ĭɛ ou jɛ, come en Français moderne, en Italien et en Espagnol. Cependant il n'est guère douteus que la première forme de la diftongue ait été dessendante, eɛ̆ ou quelquechoze de ce jenre : ceci ressort, entre autres, de la fréquente réduction de *ie* à *i* en Picard. Le déplacement de l'acsent silabique est dailleurs toutafait naturel, il s'est simplement porté sur la voyèle la plus sonore. Mais pour que cète évolucion ait déja été acomplie au 10e siècle, il faut que la diftongaizon èlemême ait déja été ancière à cète époque.

L'ancièneté du fénomène est encor prouvée, come l'ont fait remarquer M. Meyer-Lübke et d'autres, par des formes tèles que *giens* de *genus,* où la diftongaizon a du être tout au moins amorcée avant la chute de la voyèle atone, puisqu'autrement le *e* aurait été entravé ; — et aussi par le changement de *ĕ* en *i* devant palatale, come *lectum* > *lit,* qui supoze l'étape **lieit* et postule par conséquent une longue évolucion. Mais, d'autre part, la diftongaizon dans des mots d'emprunt come *liepre* et *siecle* n'a pu se produire que tardivement. On peut donc afirmer que la tendance à diftonguer ɛ a duré assez lontems. Néanmoins, bien entendu, il est toutafait inadmissible qu'èle ait persisté jusqu'au 13e siècle, et soit cauze des nombreus chanjements de *eu* en *ieu,* dans les cas où *eu* provient de *al* + consone (*talis*

part, que, sauf erreur, èle ne se rencontre que là ou le Latin avait *ĕ* ? N'y aurait il pas eu, à l'époque de la diftongaizon, des ɛ identiques à ceus-là, quoique provenant d'autres sources ? — Il paraît plus probable, que la tendance à diftonguer l'ɛ entravé a existé en pays wallon dès l'époque prélitéraire, mais qu'èle était trop faible à l'époque des premiers documents pour avoir été notée par l'écriture.

> *tels* > *teus* ou *tieus* ; *qualis* > *quels* > *queus* ou *quieus* ; *ostieus, pieus*, etc.). Force nous est de voir ici un chanjement de nature diférente, ateignant non plus tous les ɛ, mais seulement ceus qui se trouvent dans cète pozicion particulière, quelqu'étranje que la choze puisse paraitre dailleurs.

On sait que dans la plupart des textes, *ie* n'assone qu'avec lui-même ; pourquoi, c'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer.

L'histoire plus moderne de cète diftongue ne prézente rien de bien remarquable. Ele aboutit en Français moderne à **jɛ** ou **je**, l'alternance entre ɛ et **e** s'établissant come dans tant d'autres cas.

ou.

12. — La diftongue *ou* est sortie de **o:**, c'est-à-dire probablement **o!̲:** en Gallo-roman, de la même manière que *ei* est sorti de **e:** ; mais la diftongaizon paraît avoir été moins ancière, moins complète et moins universèle. Dans les Serments, on peut naturèlement lire **amour** pour *amur* come **seit** pour *sit*, et je pense qu'on doit le faire[1] ; et dans l'Eulalie, la diftongaizon est clairement indiquée par les épels *bellezour, soure*. Mais dans la suite, *ou* ne se trouve pas dans les manuscrits d'orijine normande, qui portent jénéralement *u* come les Serments, quelquefois *o*. Come ces mèmes manuscrits écrivent bien *ou* pour la diftongue provenant de *o* + *u*, que le Francien confont avec la précédente, il faut évidament statuer une voyèle simple, ou en tout cas une très faible diftongaizon, dans les mots come *seignur*, etc.

D'autre part, il ne faut pas oublier que *ou* assone régulièrement avec *o*. Tout ceci permet d'afirmer que la diftongaizon de *o* en *ou* n'était pas aussi marquée que cèle de *e* en *ei*.

1. En donant à **ou** la valeur **oo!̲** ou **o!̲u**, bien entendu.

13. — Quel est le dévelopement de *ou* qui aboutit ensuite à *eu*, devenu œ ou ø en Français moderne? — Daprès l'écriture, on serait tenté de le croire exactement paralèle au chanjement de *ei* en *oi* : ce qui s'aplique à l'un s'aplique-rait à l'autre par renversement, d'une part *e* > *ei* > *oi*, d'autre part *o* > *ou* > *eu*. Mais un peu d'atension montre bientôt que ce paralélisme — qui en tout cas ne se serait pas continué jusqu'à l'époque moderne, *oi* devenant **wa** tandis que *eu* devient œ! — est plus aparent que réel, et en grande partie purement grafique.

On remarque tout dabord, en éfet, que le *eu* provenant de *ou* assone ou rime avec *eu* provenant de *el* + consone (*illos* > *els* > *eus*), et non pas avec *eu* provenant de *al* + consone (*talis* > *tels* > *teus*)[1] ni avec *eu* provenant de *ĕ* + *u* (*deus* > *deus*, *græcos* > *greus*). Ceci indique, en tout cas, une prononciacion plutôt fermée de la première voyèle dans *eu* venant de *ou*. Au contraire, la première voyèle de *oi* venant de *ei*, est ouverte, come l'indiquent les rimes et assonances (*joie-voie*).

D'autre part, il ne faut pas oublier que la lètre *u*, qui signifiait d'abord **u**, a fini par aboutir au son **y**. Il est dificile de fixer exactement sa valeur pour le 12e siècle; sans doute èle n'était pas encor arrivée au son actuel, et je pense qu'on ne se tromperait pas beaucoup en lui atribuant la valeur de la voyèle norvéjiène dans *hus*, que je reprézente par ü; mais en tout cas, èle ne valait plus **u**. La lètre *i*, au contraire, a conservé sa valeur intacte. Sur ce point encor, *eu* n'est donc pas paralèle à *oi*.

14. — Le plus simple, c'est d'admètre que **ou** s'est modifié suivant la tendance jénérale des voyèles d'arrière en Fran-

1. V. H. Suchier, *Les voyelles toniques du vieux français*, §§ 19d et 66b.

çais, qui est de déplacer leur point d'articulation d'arrière en avant ; tendance à laquèle nous devons le chanjement de **u** en **y** et celui de **a** en **ɛ**. Cète tendance, pour le cas qui nous ocupe, a du ajir également sur les deus éléments de la diftongue, chanjant **u** en **ü** et **o** en **ö** (intermédiaire entre **o** et **ø**). Mais le chanjement de **u** en **ü** n'impliquait aucun chanjement dans l'écriture, puisque **u**, dans toutes les pozicions, passait à **ü**, pour devenir **y** plus tard. Au contraire, le chanjement de **o** en **ö** s'exprimait tout naturèlement en écrivant *e*, puisque *e* avait pris la valeur **ə** — parmi d'autres, maleureuzement pour nous ! — et devait servir de signe comun pour toutes les voyèles des pozicions moyènes. Un peu plus tard, la même évolucion se continuant, **öü** devenait **øy**, sans chanjement de graphie. Il se confondait dès lors avec le *eu* provenant de *el* + consone (*ceus* < *ecce illos*), lequel avait du doner dabord **eu**, puis très rapidement **øy** par assimilacion réciproque.

On voit que *eu* se trouvait ainsi compozé de deus éléments très voizins, et non de deus éléments éloignés come *oi*. Ceci explique pourquoi ces deus groupes ont eu des destinées diférentes, quand le Français a comencé à éliminer ses ancièncs diftongues. Tandis que *oi* = **ɔi** continuait à se déveloper jusqu'à former un groupe de consone et voyèle **wa**, *eu* = **øy** au contraire se contractait en **ø**. Absolument come le *ei* Normand s'est jénéralement contracté en **e** dans les patois modernes. — La contracsion de *eu* en **ø** est atestée dès le 13[e] siècle par des rimes et des confuzions de *eu* et de *ue* ; v. § 19.

Il s'est établi ensuite une alternance de **ø** et de **œ**, réglée par l'influence des sons voizins, et très semblable à cèle qui existe entre **a** et **ɑ**, entre **ɔ** et **o**, même entre **ɛ** et **e**.

uo

15. — Le chanjement de *ŏ* en *uo* se trouve, lui aussi,

dans la plupart des langues romanes et doit remonter en Français à l'époque prélitéraire. On n'en trouve pas de traces dans les Serments, ce qui ne nous empêche pas de statuer une diftongue au moins naissante dans *poblo, om, pois*. On a *buona, ruovet,* dans l'Eulalie, et des formes semblables dans St. Léger. Ensuite, on a ordinairement *oe* ou *ue ;* cète dernière grafie finit par prévaloir. Izolément ou dialectalement, on trouve aussi *ö, ø, eo, u, e, œu, ou,* et enfin *eu,* qui est resté en uzaje jusquà nos jours, sauf dans un petit nombre de mots pour lesquels *ue* a été conservé (*orgueil, cercueil, accueil, cueillir, recueil*).

16. — Coment faut-il interpréter ces diverses grafies, sur lesquèles les assonances ne jètent guère de lumière, puisque la diftongue en question n'assone régulièrement qu'avec èle-même ?

Il n'est pas douteus, come nous alons le prouver, qu'à l'époque des plus anciens monuments littéraires et même plus tard, la diftongue *uo* était encore dessendante ; l'évolucion avait donc marché moins vite que pour *ie*. Mais je ne pense pas qu'il faille doner à la première voyèle le son d'un véritable **u** ; c'était plutôt un *o* fermé, facilement perçu come **u** devant un **ɔ** ouvert, et pour lequel dailleurs il n'existait pas d'autre signe que *u* permettant de l'opozer à *o*. La diftongue pouvait donc valoir **oɔ**. — On sait que le *uo* germanique de *fuodr, faldastuol,* s'est confondu avec ce *uo* roman, dont l'ancièneté est établie solidement par ce fait à lui tout seul [1].

1. On ne peut pas admètre que ces mots aient été adoptés sous la forme *fôdr, faldastôl,* avant la diftongaizon, et entrainés dans la diftongaizon romane ; car, leur *o* étant fermé, on aurait eu come forme françaize **forre*, **faldastoul*. — Il en est autrement du *o* bref de *hosa*, qui a du être francizé sous la forme **hɔ:zä**, et doner par diftongaizon romane *huosa, huese, heuse* ; ce qui prouve que le fénomène était encor vivant quand ce mot a été adopté.

En Italien cète diftongue oɔ s'est dévelopée paralèlement à eɛ, devenant un véritable ŭo ou wɔ par le transfert de l'acsent silabique sur la deuzième voyèle. Mais en Français le déplacement d'acsent ne s'est pas produit à cète étape. Le premier élément est resté intact ou apeuprès, et le deuzième s'est affaibli en ə ou quelquechoze de semblable — come dans divers patois de l'Alzace et de la Suisse alemande, où le Vieux Haut Allemand *guot* est devenu guət. Cète prononciacion est extrèmement bien reprézentée par la grafie *oe*, étant admis que *e* est la manière régulière de reprézenter les voyèles du tipe ə. Il faut donc lire oə. La persistance de l'acsent silabique sur le premier élément est atestée par l'emploi sporadique de *o* simple dans des mots come *ovre* pour *oevre*, *avoc*, *iloc*, *volent* (une fois on trouve *bois* pour *boes* de *boves*, si ce n'est pas une faute) ; — c'est ce qui nous permet d'afirmer que la première forme de la diftongue, cèle qui est écrite *uo*, était aussi dessendante.

17. — *ue*, parfois réduit à *u* dans les textes anglo-normands, est peut ètre une simple variante grafique de *oe* : on sait que les scribes anglo-normands écrivent souvent *u* pour *o*. Cependant il peut aussi indiquer une prononciacion plus fermée du premier élément, qui se serait alors raproché de u, ou plutôt, puisque *u* était engajé dans l'évolucion qui devait aboutir à y, de ü.

Bientôt, vers la deuzième moitié du 12[e] siècle, l'acsent silabique tent à se déplacer, à se porter sur le deuzième élément, come étant le plus sonore. Ce fénomène a son pendant exact dans quelques patois alzaciens, ou le Vieus Haut Alemand *guot*, devenu ailleurs guət ou guat, aboutit à gŭœt ; seulement ici, vu l'évolucion de u, c'est üœ, plus tard yœ ou ɥœ, qu'il faut lire. Peut ètre faut-il voir une trace de cète prononciacion dans les grafies *oeu*, *ueu* qu'on rencontre

parfois (*oeuvre, vueulent*), *eu* ayant déjà pris la valeur ø[1].

18. — A ce point de l'évolucion, il semble y avoir eu deus tendances contradictoires, apartenant peutêtre, à l'orijine, à deus dialectes diférents, mais qu'il est dificile de démêler.

Dans certains cas, par dissimilacion, le ə pert son arrondissement faible encor sans doute, et se renforce, non pas en o ou œ, mais en ɛ : c'est ce qu'atestent des assonances ou rimes come *trueve-Minerve, quiert-muert, quièrent-muerent, fuerre-guerre, soleil-ueil.* Ici il faut supozer une prononciation **uɛ** ou plutôt üɛ ; c'est donc presqu'exactement le dévelopement Espagnol des mots come *bueno, huevo,* etc. — Cète prononciacion a prévalu dans un petit nombre de mots, mais avec perte du premier élément : *avuec* est devenu *avec, illuec* est devenu *illec* [2].

19. — Plus souvent, il y a eu au contraire assimilacion et absorbsion du premier élément, et on aboutit à ø. Ce chanjement est atesté par de nombreuzes confuzions grafiques de *ue* et de *eu : suer, pruedons, suel,* pour *seur, preudons, seul* — *treuve, feurre,* pour *trueve, fuerre*; — et par des rimes come *eskeuent-pueent.* Naturèlement cet ø se confont aussi avec celui de *el* + consone (*ceus*), qui s'était confondu avec le premier come nous l'avons vu (§ 14). Naturèlement aussi l'alternance ø-œ, motivée par l'influence des sons voizins, s'établit ici come ailleurs.

20. — Remarque. — Dans le groupe provenant de *ŏ* + palatale (*hodie, noctem, octo, coxa*), il y a eu un dévelopement un peu particulier. Ce groupe a du doner d'abord ɔi, et c'est sans doute ainsi qu'il faut lire le *moi* venant de *modium* dans le glossaire de Cassel; ensuite oɔi (*pois* = **poɔis** dans

1. H. Suchier, *Voyelles toniques du Vieux français,* § 28e.

2. Comparez ce qui a été dit de la réducsion de **w**ɛ à ɛ, § 10. — Nous ne parlons pas, bien entendu, des mots pour lesquels une prononciacion avec **u**ɛ a été ressussitée par influence ortografique, come *la Muette* pour *la Meute.*

les Serments), et enfin oəi. Puis, dans l'Ile-de-France, la Picardie et la Normandie du Nord-Est, le oə de ce groupe paraît avoir rapidement abouti à ö, ü ; d'où la diftongue écrite habituèlement *ui*, quelquefois *oi* par les Anglo-Normands (*ui* ou *oi* de *hodie, nuit* ou *noit* de *noctem*). Dans le voyaje de Charlemagne et la Chanson de Roland, cète diftongue *ui* assone déjà avec *u* (*fuit-vencut*) ; nous lui supozons donc la valeur üi. Au cour du 12e siècle, l'acsent silabique se porte sur i ; de là la forme moderne ɥi.

Il y aurait lieu de rechercher si les formes Ouest-normandes en *ei* (*ei, neit, peis*), sont à lire avec ɛi dérivé de *uei* pour *uoi*, come on le supoze habituèlement, ou bien si *e* ne reprézente pas ici ö ou *ø*, de sorte qu'il faudrait lire öi ou *ø*i.

Quant aus formes Lorraines (modernes) avec *ø* ou œ (nœ « *nuit* », kœ:r « *cuire* », œʃ ou œx « *huis* », etc.), il semble bien qu'èles remontent à öi venant de oəi.

Rézumé.

21. — Voici donc comment on peut rézumer sous forme de tableau le dévelopement de nos quatre séries de diftongues :

1° e: ei / ëĭ ëĭ } ëĭ əĭ ɔĭ ɔĕ ŏe ŭɛ { ɛ / wɛ wa } wa / wɑ

2° ɛ: eɛ̆ ĕɛ ĭɛ jɛ { jɛ / je

3° o: oŭ öü / eɫ eɫ eŭ } øy̆....

4° ɔ: oɔ oə̆ üə̆ üœ { y̆œ / y̆ɛ ɛ

(3° et 4° y̆œ) } ø { œ / ø

Ce qu'il y a d'intéressant dans ce tableau, c'est le rôle que paraissent avoir joué, dans l'histoire de notre langue, les

voyèles des pozicions moyènes ou mal définies, tèles que ä, ö, ë, et surtout ə, ainsi que les patalales arrondies œ et ø. Ce rôle est dificile à précizer, à cause de l'insufizance de notre alfabet, qui a oblijé surtout à doner à la lètre *e* des valeurs par trop nombreuzes. Il n'est pourtant pas possible de l'ignorer sistématiquement, si on veut avoir une idée d'ensemble du dévelopement fonétique du Français. La prézente étude pourra peutêtre contribuer à le mètre en lumière.

RENÉ PICHON

OBSERVATIONS SUR LA TRADUCTION MANUSCRITE DU *DE ORATORE*

OBSERVATIONS
SUR LA TRADUCTION MANUSCRITE
DU *DE ORATORE*

Par René Pichon.

On sait que, parmi les trois classes de manuscrits qui nous ont transmis le texte du *De oratore,* les *mutili uetustiores,* les *mutili recentiores* et les *integri,* la première est en général, depuis une soixantaine d'années, de beaucoup préférée aux deux autres. La question ne se pose même pas pour les *recentiores,* qui ne sont pour la plupart que de médiocres copies des *uetustiores.* Entre ceux-ci, au contraire, et les *integri,* entre l'archétype M. de l'*Abrincensis,* de l'*Harleianus* et de l'*Erlangensis prior,* et le Ms. de Lodi L., source de l'*Ottobonianus* et du *Palatinus,* la question peut être débattue. La valeur de M. a été, notamment, exaltée d'une façon systématique par Friedrich, qui y a vu la source exclusive du vrai texte. M. Courbaud a essayé de réhabiliter le *Laudensis* (comme M. Martha l'avait fait en ce qui concerne le *Brutus*), mais un peu timidement. Je crois qu'on peut aller plus loin que lui, et montrer que dans bien des cas L. contient la véritable leçon. Je ne le ferai ici que pour le 1er livre, faute de place. Pour la même raison, je ne parlerai pas des variantes orthographi-

ques et des différences légères, comme entre *ii* et *hi* par exemple, et je ne m'arrêterai que là où les divergences sont plus importantes. Enfin, comme il est inutile d'enfoncer des portes ouvertes, je ne signalerai que les endroits où la supériorité de L. n'a pas encore été reconnue, je ne dis pas par Friedrich, mais même par des éditeurs plus modérés.

*
* *

Voici d'abord un certain nombre de passages où les deux leçons dissemblables de L. et de M. peuvent paraître aussi bonnes l'une que l'autre, toutes choses considérées :

IV, 5 : *sed enim maius est hoc quiddam*... M. — *sed nimirum maius est hoc quiddam*... L. — Les deux adverbes expriment également le sens de la liaison explicative : « Mais après tout, cela se comprend, car... »

XIII, 58 : *Lycurgum et Solonem... scisse melius quam Hyperidem aut Demosthenem*... M. — *Lycurgum aut Solonem... scisse melius quam Hyperidem aut Demosthenem*... — Les deux conjonctions *aut* et *et* peuvent toutes deux servir à relier deux exemples entre lesquels le choix reste libre.

XXI, 96 : *insperanti, inquit, mihi et Cottae*... M — *insperanti mihi, inquit, et Cottae*... L. — Aucune différence appréciable.

XXI, 96 : *nobis... satis iucundum fore uidebatur*... M. — *nobis... iucundum satis fore uidebatur*... L. — L'adverbe *satis* est assez souvent postposé pour que la leçon de L. soit aussi admissible que celle de M.

XXIII, 106 : *duo excellentes ingeniis adulescentes*... M. — *duo excellentis ingenii adulescentes*... L. — Les deux tournures sont aussi usitées l'une que l'autre.

XXVI, 119 : *in ordienda oratione*... M. — *in exordienda oratione*... L. — Le rapprochement signalé avec XXI, 98,

prouve que *ordienda* peut aller, mais non pas que *exordienda* doit être rejeté.

XXVI, 121 : *artubus omnibus contremiscam*... M. — *omnibus artubus contremiscam*... L. — Aucune différence appréciable.

XXVI, 122 : *significare inter sese*... M. — *significare inter sē*... L. — Aucune différence appréciable.

XL, 181 : *nobilissimum atque optimum uirum atque consularem*... M. — *nobilissimum atque optimum uirum consularem*... L. — L'expression *uir consularis* ne formant pour ainsi dire qu'un seul mot, comme *consul* ou *censor,* le texte de L. est défendable.

XL, 181 : *quia memoria sic esset proditum*... M. — *Quia memoriae sic esset proditum*... L. — Les deux tournures sont également usitées.

XLII, 189 : *generibus iis ex quibus manant*... M. — *generibus iis ex quibus emanant*... L. — Le composé est ici aussi bon au moins que le simple.

Dans tous ces passages, il n'y a aucune raison, ni paléographique ni grammaticale, de préférer L. à M. ou inversement, aucun moyen de savoir lequel des deux représente la plus saine tradition. On a l'habitude, en ces endroits, d'adopter la leçon de M., parce que l'on croit savoir, *par ailleurs*, que M. mérite en général plus de confiance. Mais si la supériorité de M. était infirmée, l'argument se retournerait aussitôt. Jusqu'ici, la question reste donc entière.

*
* *

Il n'y a pas lieu d'insister sur les phrases où certains mots ou groupes de mots sont omis par M. et donnés par L., sans être d'ailleurs ni nécessaires au sens ni complètement superflus. Les partisans de M., naturellement, déclarent que ce

sont des gloses, surajoutées par le copiste de L. : on peut soutenir, avec tout autant de vraisemblance, que ces additions émanent bien de Cicéron lui-même, et ont été oubliées par le transcripteur de M. Etant donnée l'abondance ordinaire de Cicéron, cette dernière hypothèse n'a rien d'absurde. C'est pourquoi, tandis que Friedrich expulse sans pitié les passages en question, d'autres éditeurs sont plus accueillants. Mais, sans parler des membres de phrase que M. Stangl ou M. Courbaud ont ainsi réintégrés, voici un exemple assez typique, que j'emprunte au début de l'ouvrage (I, 1). M. donne : *ac fuit cum mihi quoque initium requiescendi... fore iustum et prope ab omnibus concessum arbitrarer.* Dans L., *ac fuit* est remplacé par *ac fuit tempus illud...* Évidemment ces deux derniers mots ne sont pas nécessaires : mais peut-on dire que cette manière d'arrondir la phrase ne soit pas conforme au style de l'orateur ? non certes ; et *tempus illud* a, je crois, plus de chances d'être un pléonasme cicéronien qu'une interpolation de copiste.

En revanche, il arrive quelquefois que L. donne un texte plus simple, plus pur de gloses, que celui de M. Par exemple, XLII, 190, la plupart des Mss. ont : *ut primum omne ius civile in genera digerat, quae perpauca sunt, deinde eorum generum quasi quaedam membra dispertiat.* Mais dans l'*Harleianus* (seul représentant ici de M.), *generum* est remplacé par *genera,* et dans L. il est omis. Je crois que L. doit avoir raison ; Cicéron a dû écrire *eorum quasi quaedam membra*, et *eorum* n'aura pas semblé assez clair. — Peut-être faut-il raisonner de la même manière dans une phrase fort difficile (XL, 183). L'*Harleianus* donne : *cum quaeritur, is qui domini uoluntate census sit, continuone an, ubi lustrum sit conditum, liber*. Les Mss. inférieurs ajoutent *sit* à *liber,* et remplacent *ubi lustrum sit conditum* par des leçons diverses, assez incohérentes : *ubi lustrix conditum,*

tribus lustris conditum, ubi iam ter lustrum conditum... Les dérivés du *Laudensis* écrivent simplement : *is, qui domini uoluntate census sit, si non sit conditum lustrum, sitne liber,* et cette leçon, plus brève et plus nette, pourrait bien être la véritable.

*
* *

Au point de vue de la syntaxe, le texte de L. est souvent préférable, et voici quelques endroits où j'estime qu'il serait bon d'y revenir :

XII, 50, le texte de M. est : *unum erit profecto quod ii qui bene dicunt, adferunt proprium.* L. écrit *adferant,* qui, après *unum erit quod...,* est très conforme à la manière d'écrire de Cicéron.

De même, XVII, 77, M. porte : *si tibi ipsi nihil deest quod in forensibus rebus ciuilibusque uersatur.* La syntaxe cicéronienne appelle plutôt *uersetur, quod* équivalant à *tale ut* (« rien de ce qui peut se trouver... ») ; *uersetur* est en effet la leçon de L., conservée encore par Kayser.

Inversement, XXII, 103, M. écrit : *de qua se non omnia quae dici possint profiteantur esse dicturos* ; et L. a *possunt* au lieu de *possint.* Mais ici, l'indicatif paraît plus logique que le subjonctif, *quae dici possunt* n'étant pas entraîné par le mouvement du style indirect, mais formant une sorte d'expression toute faite, de définition, comme le participe grec, τὰ λέγεσθαι δυνάμενα.

XXXIX, 180, M. a : *nisi postumus et natus et, antequam in suam tutelam ueniret, mortuus esset.* — Dans L., au lieu de *ueniret,* il y a *uenisset.* Or on sait combien est fréquent, avec *antequam, priusquam,* etc., l'emploi du futur antérieur, auquel correspond ici, en style indirect, le plus-que-parfait du subjonctif.

XXII, 99, M. a : *quod ego non superbia neque inhumanitate faciebam neque quod tuo studio rectissimo atque optimo non obsequi uellem.* — L. écrit *neque quo,* qui est peut-être préférable, *non quo* étant très usité pour introduire une explication qui doit être écartée ensuite.

*
* *

Si, de la syntaxe, nous passons au style, nous relèverons encore plusieurs passages où l'idée apparaît plus claire et plus précise avec le texte de L.

IV, 15, M. a : *excitabat eos magnitudo, uarietas multitudoque in omni genere causarum.* — Dans L. : *magnitudo ac uarietas multitudoque...* Il me semble que l'emploi des deux conjonctions différentes, *ac* et *que,* introduit ici, assez finement, une classification plus précise : d'une part l'importance de chaque cause en elle-même ; d'autre part, le grand nombre des causes et leur diversité.

XV, 68, à propos des trois parties de la philosophie, on lit dans M. : *duo illa* (= la physique et la logique) *relinquamus atque largiamur inertiae nostrae.* — Dans L. : *idque largiamur.* Le sens est plus satisfaisant : le cadeau que l'on doit donner à sa paresse, ce n'est pas les deux parties de la philosophie, c'est l'abandon de ces parties.

XVII, 77, le texte de M. est : *uideamus ne plus ei* (= *oratori*) *tribuamus quam res et ueritas ipsa concedet.* — Dans L., au lieu de *tribuamus,* il y a *tribuas.* C'est beaucoup plus juste, puisque c'est Crassus seul, et non Scaevola et les autres interlocuteurs, qui accorde tant à l'orateur.

XXV, 115, M. porte : *neque haec ita dico ut ars aliquos limare non possit*; et L., au lieu de *aliquos,* a *aliquid.* On a fait remarquer que *aliquos* s'opposait mieux à *sunt quidam,* qui est quelques lignes plus bas. Mais, avant *sunt*

quidam, il y a *neque enim ignoro et quae bona sint fieri meliora posse doctrina...* : l'argument du contexte serait donc plutôt en faveur du neutre.

On sait quelle délicatesse Cicéron apporte dans l'emploi des simples et des composés. Deux passages sont intéressants à ce point de vue. V, 18, M. écrit : *in qua* (= *in scaena*) *cum omnes in oris et uocis et motus moderatione laborent*; L. a *elaborent.* On a dit, pour justifier *laborent,* que le préfixe *ex* marque le succès de l'action, et que tous les comédiens ne réussissent pas. Mais *ex* marque souvent l'effort intense, l'épuisement, et si l'on traduit *elaborare* par « se tuer de fatigue », on sera amené à préférer le texte de L.. — De même, XXI, 96, le texte de M. est : *ut uero penitus in eam ipsam... disputationem paene intimam ueniretis.* Dans L. il y a *perueniretis,* qui s'accorde mieux avec l'idée d'aller jusqu'au bout, jusqu'au fond de la discussion : le préfixe forme avec *penitus* et *intimam* un de ces renforcements d'expression chers à l'art cicéronien.

Un autre trait du style de Cicéron est le soin donné à la place des mots. Comparons à cet égard quelques leçons de M. et de L. : XIX, 86 : *de conformandis hominum moribus littera nulla in eorum libris inueniretur,* texte de M. — L. fait bien mieux ressortir l'idée négative en écrivant : *littera in eorum libris nulla.*

XXII, 102 : *quid? mihi uos nunc, inquit Crassus,...* texte de M. — L. écrit *mihi nunc uos,* et le second pronom personnel, venant juste avant l'incise, se détache mieux et s'oppose mieux au premier.

XXIV, 111 : *uidear non ipse a me aliquid promisisse,* texte de M. — Dans L., *ipse aliquid a me,* avec l'enclave de *aliquid,* qui met mieux en valeur le rapport de *ipse* et de *a me.*

*
* *

Dans quelques-uns des endroits que j'ai cités, outre les raisons grammaticales ou littéraires qu'on peut avoir de préférer le texte de L., on voit bien comment a pu en naître la leçon fautive de M., et non inversement. Ainsi, XXII, 103, *possunt* a pu devenir *possint* par le voisinage de *profiteantur* ; — XVII, 77, *tribuas* a pu se transformer en *tribuamus* par analogie avec *uideamus* ; — dans les trois passages que j'ai étudiés au point de vue de l'ordre des mots, on s'explique qu'un copiste, peu au courant des effets littéraires de l'hyperbate, ait rapproché l'un de l'autre les mots qui vont ensemble, *littera nulla*, *mihi uos, ipse a me*. Il y a d'autres endroits où l'on peut donner la préférence à L. sur M., justement parce que l'altération du texte de L. en celui de M. se comprend mieux que le changement inverse.

XV, 65 : *quae sunt in disceptationibus atque usu forensi*... M. — *quae sunt in disceptationibus aut in usu forensi*... L. — En soi, les deux textes se valent ; mais, un peu plus haut, il y a, formant antithèse avec ces mots, *quae ceteris in artibus atque studiis sita sunt*. Si le véritable texte est celui de L., on se rend compte que *aut in usu* a pu être remplacé par *atque usu*, par symétrie avec *atque studiis* ; au contraire on ne voit pas pourquoi *atque usu* aurait été corrigé en *aut in usu*.

XXXVI, 165 : *quae neque ego ita teneo ut ii qui docent, neque sunt eius generis*... M. — L. omet *ita*, et écrit *ego neque* au lieu de *neque ego*. Or : 1° l'addition de *ita* est plus compréhensible que son omission ; 2° *ego neque teneo* a pu facilement être corrigé en *neque ego teneo*, pour obtenir une symétrie plus rigoureuse avec *neque sunt*...

Ailleurs ce sont d'autres raisons que celle de la symétrie qui entrent en jeu.

XXXV, 163, l'*Harleianus* a : *sed tu hanc nobis ueniam Scaeuola et perfice ut...*, d'où il est facile de tirer : *sed tu hanc nobis ueniam, Scaeuola, da, et perfice...* Le texte de L., *sed tu hoc nobis da, Scaeuola, et perfice...*, est plus simple, plus rapide, et plus conforme à la langue de la conversation. Il est assez naturel qu'un copiste, comprenant mal *hoc da,* ait remplacé *hoc* par son équivalent *hanc ueniam*; la réciproque serait moins admissible.

Quelquefois des mots précis, qui figurent dans L., sont remplacés dans M. par des termes plus vagues et plus approximatifs, ce qui est une présomption en faveur de L.

II, 6 : *cur plures in omnibus rebus quam in dicendo admirabiles exstitissent...* M. — L. a : *in omnibus artibus.* Il me semble que *rebus* est un équivalent affaibli de *artibus,* et en dérive plutôt que *artibus* ne dérive de lui.

VII, 27 : *eaque esset in homine iucunditas et tantus in loquendo lepos...* M. — L., d'accord avec la plupart des *Lagomarsiniani,* a *in iocando. In iocando* convient très bien ici, où il est question de l'urbanité et de l'esprit de Crassus ; mais un copiste a pu se dire que, chez un orateur, on doit vanter surtout le charme de la parole, et corriger, par suite de cette méprise, *iocando* en *loquendo.*

XXXVI, 167 : *iuris ciuilis scientia...* M. — *iuris ciuilis prudentia...* L. — Des deux termes, *scientia* est le plus courant, le plus banal ; le copiste de M. a pu facilement le substituer à *prudentia* si celui-ci est le mot authentique. Dans l'hypothèse contraire, pourquoi le copiste de L. aurait-il remplacé l'authentique *scientia* par *prudentia ?*

Enfin il y a lieu de signaler le passage XXXII, 147, où M. a : *exercitatione quasi ludicra praediscere ac meditari,* et L. : *prodiscere ac meditari.* — Le mot *prodiscere* ne se rencontrant pas ailleurs, les éditeurs ont naturellement préféré *praediscere.* Mais on ne sait jamais si l'on n'a pas

affaire à un ἅπαξ λεγόμενον, et puis il nous reste si peu de textes latins, qu'il est difficile d'affirmer qu'un mot est inusité. Si *prodiscere* est un mot correct, quoique rare, il a pu aisément céder la place à *praediscere,* plus usuel. Si l'auteur a écrit *praediscere,* où le copiste de L. est-il allé chercher *prodiscere*?

De toutes ces observations, je ne prétends pas conclure que L. ait une autorité infaillible, mais seulement une valeur égale, sinon supérieure, à celle de M. La thèse intransigeante de Friedrich n'est plus soutenue, et les récents éditeurs inclinent bien plutôt vers une méthode éclectique. Mais, dans cet éclectisme même, il me semble qu'on doit attribuer à L. une part plus grande encore qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Cette opinion devrait d'ailleurs être appuyée sur une étude détaillée du texte des deux autres livres du *De oratore,* et même des autres traités de rhétorique ; je n'ai voulu, par ces brèves remarques, qu'amorcer la question.

Frédéric PLESSIS

—

QUELQUES MOTS SUR LES HÉROÏDES

QUELQUES MOTS SUR LES HÉROÏDES

Par Frédéric Plessis.

1.

On sait que, dans le recueil des Héroïdes, les quinze premières pièces sont toutes des lettres écrites par des femmes à leurs amants, mais que, parmi les six dernières (dites *doubles*), la lettre de la femme est précédée d'une lettre de l'homme. Faut-il en conclure que le titre de *Epistulae,* qui se lit dans les manuscrits, remplaça celui des *Heroides* quand la seconde série, 16 à 21, fut ajoutée à la première, 1 à 15 ? Il se peut bien, au contraire, que *Epistulae* ou *Heroidum epistulae* ait été le titre primitif abrégé en *Heroides* pour la commodité des références (voy. Prisc. G. L. Keil II, 544, 4) et afin d'éviter toute confusion avec les *epistulae* écrites de Tomes, *Tristes* et *Pontiques*. Lorsque, dans une seconde édition, les lettres doubles vinrent se joindre aux autres, le titre *Heroides,* déjà répandu, aurait été conservé bien que ne convenant plus exactement, mais parce qu'il était suffisamment clair et que les Anciens ne demandaient guère autre chose à un titre. Enfin, y a-t-il eu deux éditions, je veux dire deux éditions différentes faites par Ovide, ou les lettres doubles ne seraient-elles pas l'œuvre d'une autre poète ?

Des vingt et une pièces, Lachmann (Kleine Schrift., 56-61) n'en reconnaissait à Ovide que huit : 1, 2, 4 à 7, 6 et 11, à savoir celles qui sont mentionnées par le poète lui-même dans la 18ᵉ élégie du livre II des *Amours,* vers 21 et suiv. Lehrs (*Q. Horat. Flacc.,* Leipz., 1869, 222-254) opérait dans toutes les lettres de larges coupures. L. Müller (*De re metr.,* 2ᵉ éd., p. 31) rejetait la seconde série, 16 à 21, et avec elle la 15ᵉ Héroïde. Et, d'autres philologues encore ont plus ou moins touché à ces questions et les ont tranchées dans un sens ou dans un autre au nom des arguments les plus divers. Déjà, après que Lachmann avait déclaré telles pièces indignes non seulement d'Ovide, mais de son temps, L. Müller (*l. c.* p. 32) jugeait qu'aucun de ces poèmes n'est d'une autre époque que les Héroïdes authentiques. A. Palmer, dans sa première édition (*Ovid. Her.* XIV, Londres, 1874), condamnait l'attribution à Ovide de la pièce 15 au nom du « sens commun » ; et, dans sa seconde édition (*P. Ovidi Nas. Her.* Oxford, 1898), achevée après sa mort par L.-C. Purser, on trouve, p. 419-424, sur cette même 15ᵉ Héroïde une étude favorable à l'authenticité [1] !

On voit que le doute a son point de départ dans la pièce II, 18 des Amours : à vrai dire, la seule conclusion précise que l'on est en droit d'en tirer, c'est que les huit lettres mentionnées sont antérieures à cette pièce. Ainsi que l'a très bien observé E.-K. Rand (*Americ. Journ. of philology,* vol. XXVIII, 3, a. 1907, p. 288), on ne peut en conclure qu'Ovide n'eût pas composé d'autres Héroïdes, même à ce moment : il parle en poète et ne dresse pas un catalogue. Puis, il ne faut pas oublier qu'il y a eu deux éditions des Amours, la première en cinq, la seconde en trois livres, et qu'Ovide aimait et pratiquait les corrections et les remaniements : d'où l'on peut

1. Voy. aussi Postgate, *Corp. poet. latin.,* t. I, fasc. 2, p. XVI.

se demander si le texte de l'élégie II, 18 des *Amours* est celui de la première édition antérieure à l'an 20 av. J.-C., ou celui de la seconde, des environs de l'an 15 ? Un passage des *Tristes* (V, 10, 57 et suiv.) nous apprend que le poète se décida à lire en public des essais de jeunesse (*juvenalia*) parce que ses vers des Amours, sur Corinne, lui avaient déjà fait un nom. Qu'il ait dû sa réputation aux *Amours*, cela ne prouve pas du tout qu'il n'ait composé les Héroïdes qu'ensuite ; et, si ce sont bien elles, comme il semble, qu'il désigne sous le nom de *juvenalia*, il ne serait pas étonnant que la plupart fussent de l'an 23 av. J.-C., c'est-à-dire de la vingtième année du poète. Mais la familiarité avec l'Enéide porte à rapprocher la date de certaines d'entre elles ; nous ne savons pas d'ailleurs, comme je le disais plus haut, si, dans la première édition des *Amours*, l'énumération de II, 18 n'était pas plus restreinte. Puis, l'on ne voit pas pourquoi Ovide n'aurait tout d'abord composé que des Héroïdes pour n'écrire ensuite que des élégies destinées au recueil des *Amours* : il est possible qu'il ait entremêlé les deux occupations et que, si plusieurs des Héroïdes sont antérieures aux *Amours*, d'autres aient été écrites plus tard et même bien plus tard que l'an 22 av. J.-C. Dans l'article cité plus haut, Rand note que le présent *scribimus*, employé *Am.* II, 18, 22, en parlant des Héroïdes, peut n'avoir pas une valeur de temps précise, et convient très bien pour marquer de quels sujets le poète s'occupe à une époque de sa vie. Enfin, si des vers des *Tristes* V, 10, 57, il ressort que la première édition des *Amours* a précédé celle des Héroïdes, ce n'est pas précisément parce qu'Ovide dit que les élégies sur Corinne ont fondé sa réputation ; un premier livre peut passer inaperçu, un second assurer la gloire ; mais les lectures dont il est question au v. 47 supposent que les Héroïdes, même les premières, *juvenalia*, à ce moment étaient inédites.

2.

La 15[e] lettre, Sappho à Phaon, ne figure pas dans les vieux manuscrits : ni dans le Parisinus 8242 (xi[e] siècle), ni dans le Guelferbytanus 260 (xii[e] s.) ; le plus ancien qui en donne le texte est le manuscrit de Francfort (xiii[e] s.). On ne la retrouve pas dans la traduction en prose grecque de Maximus Planudes. D'autre part, les manuscrits qui nous l'ont transmise nous l'offrent soit avant, soit après toutes les autres pièces ; ce fut Daniel Heinsius qui, en 1629, la mit la quinzième, place qu'elle a gardée dans la vulgate jusqu'à Merkel. Et ce n'était pas sans raison, bien qu'on l'ait cru longtemps : dans des *Excerpta* (*Paris.* 17903 et 7647, xiii[e] s.), des vers de cette pièce prennent place entre des extraits des pièces 14 et 16 ; or S.-G. de Vries, dans l'édition qu'il a donnée de cette 15[e] Héroïde (Leyde, 1885), a montré que ces deux manuscrits dérivent d'un même archétype remontant au ix[e] ou au moins au x[e] siècle. Il est donc hors de doute qu'il existait dès le x[e] siècle une tradition d'après laquelle la lettre de Sappho à Phaon occupait parmi les Héroïdes le quinzième rang ; en même temps, tombe l'hypothèse qu'elle serait une composition d'un humaniste.

Mais on a invoqué d'autres raisons d'enlever cette pièce à Ovide. L'argument qu'elle serait postérieure à Lucain parce que le vers 139 se termine par *furialis Erichto*, comme VI, 508 dans la Pharsale, n'est pas bien sérieux ; d'ailleurs, le manuscrit de Francfort donne *furialis Enyo,* et il n'y a guère de doute que ce ne soit la vraie leçon. Les difficultés de langue et de métrique méritent plus d'attention. On s'étonne de lire *maerore* ou v. 117, le mot *maeror* ne se trouvant nulle part ailleurs chez Ovide et ne se rencontrant pas chez Vir-

gile, Properce ni Tibulle ; d'un usage courant chez Cicéron, il appartiendrait à la langue de la prose. Pourtant, il se lit, non seulement chez Horace (*Art poét.,* 110), mais dans le *Culex* au v. 267, *maerore recessit* ! Et, si le substantif *erro,* qui apparaît ici au v. 53 (*erronem*) ne se lit, non plus, nulle part ailleurs dans Ovide, ni chez Virgile, ni chez Properce, par un heureux hasard Tibulle l'a employé une fois, II, 6, 6, *erronem* ; sans cela, quelle conclusion ne tirerait-on pas de la présence de ce mot, autrement rare et suspect que *maeror* !

La construction *nescires unde movetur,* au v. 4, serait plus surprenante : mais le manuscrit de Francfort donne *veniret,* non *movetur.* Quant à *rependo,* avec la finale brève au v. 32, la correction de Bentley, *repende,* tout à fait vraisemblable pour le sens (voy. Palmer, Édit. d'Oxf., p. 428), fait disparaître la difficulté de métrique, la plus grave à mon sens ; car l'élision *verum ut,* au v. 96, si elle n'est pas ovidienne, s'explique cependant quand on examine de près ce vers concis et antithétique, et que l'on se demande comment le poète eût pu y faire entrer la même idée et l'exprimer clairement en y changeant quoi que ce soit (*Non ut ames oro, verum ut amere sinas* ; cf. Catulle, 76, 14, *verum,* et 23, *Non jam illud quaero,* etc.). Passons au vers 117 qui a paru particulièrement suspect :

Postquam se dolor invenit, nec pectora plangi.

On a trouvé qu'il manquait de césure : en fait, il a la césure régulière après deux pieds et demi par tmèse de *in-* dans *invenit,* absolument comme le vers 144 du XII[e] livre de l'Énéide (*in-gratum*) :

Magnanimi Jovis ingratum ascendere cubile.

Il ne faut pas perdre de vue le caractère avant tout théorique de la césure, comme de toute règle dans un art ; d'ail-

leurs, les intercalations, exceptionnelles je veux bien, mais non très rares[1], entre le préfixe et le reste du mot, montrent que, dans la récitation, quelqu'un qui savait dire les vers pouvait très bien, par une nuance de séparation et d'intonation, faire sentir la césure dans *in-venit*. Et justement, chez Ovide lui-même, dans les Métamorphoses, XII, 497, nous trouvons *inque cruentatus* pour *incruentatusque* : ce qu'il a fait dans les Métamorphoses, avec intercalation, il peut bien l'avoir fait dans les Héroïdes sans intercalation ! Cette observation rend inutile la conjecture de Jeziersky et de De Vries, *Postquam se torpor minuit,* ou celle de Purser, *Se dolor invenit postquam,* qui est ingénieuse (voy. Édit. d'Oxf., p. 96, *app. crit.*).

Je n'examine pas les autres détails à propos desquels on a attaqué l'authenticité de la lettre à Phaon, et parce qu'ils me paraissent beaucoup moins importants et pour ne pas faire double emploi avec ce qui est dit p. 423-424 de l'édition Palmer-Purser, et je conclus. Nous savons par *Amor.,* II, 18, 26, qu'Ovide avait consacré une Héroïde à Sappho (*Aoniae Lesbis amica lyrae*). Si celle qui nous est parvenue n'est pas de lui, ce serait donc que, le texte de la sienne s'étant perdu, un poète ovidien l'aurait remplacé par celle-ci ; L. Müller adopte cette manière de voir (*De re metr.,* 2e éd., p. 32). Mais ce n'est là qu'une supposition, et en somme aucun argument décisif ne prouve que le texte actuel ne soit pas d'Ovide.

La question est plus obscure pour les v. 39 à 142 de la 16e Héroïde (Paris à Hélène) et 13 à 248 de la 21e (Cydippé à Acontius). Le premier morceau fit son apparition dans les éditions de Parme (1477) et de Vicence (1480) ; le second,

1. Voy., pour laisser de côté Ennius et Lucilius : Lucrèce, I, 651 ; III, 858 ; IV, 711, 829 ; VI, 233, 962 (dans ce dernier vers, interversion : *et facit are*) ; Virgile, *Buc.,* 8, 17 ; *Aen.,* IX, 288 ; X, 794.

dans des manuscrits du xve siècle ; sans doute, l'un d'eux, un Laurentianus (*plut.* XXV, *cod.* 27) est du xive ; mais, à partir du v. 8 de la pièce 21, il n'a été continué qu'au xve. Il contient la pièce tout entière, ainsi que l'édition de Venise (1486) ; le Parisinus 7997 (xve ou xvie) et l'édition princeps (Rome, 1471-1472) s'arrêtent au v. 144.

Ni l'un ni l'autre de ces morceaux ne se lit dans les vieux et bons manuscrits, ni ne figure dans la traduction de Planude ; je viens d'admettre que ces omissions ne suffisent pas à faire condamner l'épître de Sappho ; la même conclusion s'imposerait donc ici, s'il n'y avait une complication. Les deux fragments, 39-142 de la 16e et 13-248 de la 21e, appartiendraient, selon l'opinion générale, à un seul et même poète, et cela est bien vraisemblable ; et non seulement ce poète ne serait pas Ovide, mais Ovide ne serait en rien l'auteur des six héroïdes, 16 à 21, c'est-à-dire des Héroïdes doubles.

Laissons de côté l'argument tiré du silence de *Am.*, II, 18, où Ovide ne fait nulle allusion à des lettres d'hommes analogues aux Héroïdes et composées par lui ; j'ai dit que je partageais là-dessus l'opinion de Rand, un poète ne dresse pas un catalogue ; et d'ailleurs les lettres doubles peuvent être postérieures à II, 18 des Amours. Mais voici d'autres raisons : on relève les fins polysyllabiques de pentamètres (16, 288 *pudicitiae,* 17, 16 *superciliis,* 19, 202 *deseruit*), ce qu'Ovide ne s'est permis que dans les œuvres tardives de l'exil, et l'opinion que quelques Héroïdes ont pu être écrites à Tomes est aujourd'hui, avec raison, abandonnée. On signale les élisions *certe ego,* dans le second hémistiche[1], 20, 178, et *meo exemplo* (él. d'un mot ïambique), 17, 97 ; et, chose plus étrange, les finales brèves de *Aethra,* 17 (16),

1. La correction de Palmer, appuyée sur le texte de Planudes (*certa salutis eris* au lieu de *certe ego salvus ero*) ferait disparaître l'élision déplaisante.

150, *Cassandra,* 16 (15), 121, *Leda,* 17 (16), 55[1]. La langue et le style offrent çà et là des lourdeurs ou des prosaïsmes, des usages non classiques (*ut nunc est* plusieurs fois, *sic... ut,* ou *ut... sic* de même, *quod amas*, sens des mots *iners* ou *dare,* de la locution *si nescis,* voy. Palmer, édit. d'Oxford, p. 436-437). Chacune de ces particularités, prise isolément, ne prouve guère, mais on ne peut nier que, groupées en nombre, elles ne justifient le soupçon. Si l'auteur de ces six dernières Héroïdes est un autre qu'Ovide, il est probable qu'il a vécu à l'époque de Néron, certains mots et certaines constructions rappelant Sénèque ou Pétrone. En tout cas, il n'y aurait pas lieu de voir en lui le Sabinus, ami d'Ovide, qui avait d'après *Am.,* II, 18, 27 et suiv. (cf. *Pont.,* IV, 16, 13-16) écrit des réponses aux premières Héroïdes et sous le nom de qui ont été publiées trois pièces (éd. de Vicence, 1480, et de Venise, 1486) qui sont d'ailleurs l'œuvre d'un humaniste du xv[e] siècle, Angelus Quirinus Sabinus[2]. J'incline donc à croire que les lettres doubles ne sont pas authentiques ; mais je n'oserais l'affirmer ; un auteur peut, à certain moment de sa carrière ou dans certains ouvrages, s'être essayé à des procédés dont il n'avait pas voulu d'abord et qu'il a répudiés ensuite. Il y a bien des questions en philologie où il faut s'en tenir à ce que dit quelque part L. Müller (à propos de Névius, je crois), et à ce qu'il n'a pas mis toujours en pratique : *Est quaedam virtus nesciendi.*

3.

Dans l'*Art d'aimer* (III, 346), Ovide revendique l'hon-

1. Palmer (ou Purser) note aussi *Ida* ; mais je ne sais où il le trouve ; dans son propre texte il y a, à 17, 115, *Idae,* d'ailleurs à la fin du vers.
2. Nicolas Heinsius, croyant ces trois héroïdes du Sabinus de l'Antiquité, les édita et les commenta avec soin.

neur d'avoir par ses Héroïdes fait œuvre nouvelle : *novavit opus*. Il semble qu'en parlant ainsi il était dans son droit. L'objection que, dans l'œuvre de Lucilius, il y avait quelques pièces sous la forme de lettres, n'en est pas une. Lucilius était un satirique ; Ovide donne à ses lettres d'héroïnes la forme et l'allure élégiaques ; il en compose le fond d'éléments tout à fait étrangers au genre de Lucilius. D'autre part, la troisième élégie du livre IV de Properce n'est pas, tant qu'on l'a cru, un précédent : c'est une véritable lettre ; les noms d'Aréthuse et de Lycotas dissimulent, selon toute vraisemblance, Ælia Galla et Postumus (cf. Prop., III, 12) ; Properce s'y inspire, comme souvent, de la réalité et des mœurs romaines ; et si le petit poème n'en est par là même que plus intéressant, il n'en demeure pas moins quelque chose de très différent. Tout au plus supposera-t-on que les pseudonymes, empruntés à la fable par Properce, aient pu inspirer à Ovide l'idée d'où sont venues les Héroïdes. Celles-ci ne sont pas précisément des lettres [1]; ce sont des monologues ; elles tiennent beaucoup de l'élégie, mais elles se rattachent aussi au genre dramatique. L'observation juste qu'elles dérivent des *Suasoriae* [2] n'y contredit pas, puisque le théâtre est plein de ces sortes de discours. Il y avait donc là, au point de vue formel, quelque chose de nouveau qui justifie la prétention d'Ovide : des épîtres dans le mètre élégiaque ressemblant comme fond aux monologues de la scène, et se développant d'après les besoins et les règles des *Suasoriae*.

Cela ne veut pas dire, bien entendu, qu'Ovide n'ait em-

1. Déjanire continue d'écrire à Hercule après avoir appris sa mort ; Pénélope, quand elle écrit à Ulysse, ne sait même pas où il est, etc... Mais ces questions de vraisemblance, pour ainsi dire matérielle, ne sont d'aucune importance dans une œuvre de littérature et de fantaisie.

2. Voy. Palmer, édit. d'Oxf., introd., p. XIII.

prunté qu'aux souvenirs du théâtre : il prend beaucoup à Homère, à Virgile, à Apollonius et à Callimaque ; mais c'est à Eschyle qu'il doit la 14e ; à Sophocle, la 8e et la 9e ; à Euripide, les 4e, 11e, 12e et 13e.

Il n'y a pas lieu d'insister sur les inconvénients du genre en lui-même, sur ce qu'il offre d'artificiel et de faux ; cependant, sans jamais valoir les œuvres simples et fortes, un poème où il y a de la fiction et de l'apprêt peut encore plaire, et mériter de plaire, par une substance poétique ou par l'enjolivement de l'expression. Certainement Ovide, dans ses Héroïdes, se montre ingénieux, sentimental et courtois ; il connaît le cœur de la femme ; il le connaît, et il l'aime. Et n'est-ce rien, non plus, que d'écrire admirablement sa langue, de faire de bons vers et de savoir composer et développer ? Le véritable, le grand défaut des Héroïdes, c'est la monotonie. Chacune des pièces — bien que la plupart soient trop longues — se laisse lire avec assez d'agrément... mais chacune à part ; l'ensemble est fastidieux. Que toutes ces héroïnes aient, à peu de chose près, le même caractère et qu'elles tiennent le même langage, que ce caractère soit celui d'une jeune Romaine à la mode du temps d'Auguste, je n'y vois pas un grand mal ; il faut se mettre au point de vue de l'auteur, au point de vue de ses lecteurs qui ne lui demandaient pas de couleur locale, ni d'archaïsme ; et nous-mêmes, pourquoi les noms de Pénélope ou de Phèdre ou de Laodamie nous empêcheraient-ils de goûter ces plaintes élegiaques, la finesse de l'observation, les éclats de la passion, tout au moins de la passion sensuelle, et, par-dessus tout, les vers charmants ? Si les pièces des Héroïdes étaient mêlées, dans un livre, à des élégies d'un genre différent, si elles étaient intermittentes et... moins nombreuses, elles conserveraient tout leur charme littéraire. Horace, dans ses livres d'Odes, a eu le souci de la variété et de la mesure ; il a

entremêlé des sujets divers, il a fait alterner les odes civiques et les odes amoureuses, varié aussi les mètres[1] ; mais Horace avait un goût parfait, et l'on sait de reste que l'on ne pourrait en dire autant d'Ovide. Puis, Ovide avait inventé un genre, et il y tenait ; et, sans doute encore, il y avait à Rome un public, qui se retrouve ailleurs et dans d'autres temps, à qui ces volumes de vers composés de pièces toutes analogues donnaient l'impression que l'auteur était un esprit synthétique, qu'il avait de la puissance et de la suite et qu'il était capable d'embrasser un sujet dans son ensemble, de le traiter jusqu'à la fin... et jusqu'à satiété, comme cela est arrivé à Ovide.

1. Sur ce dernier point, Ovide n'avait pas à sa disposition les mêmes ressources ; qu'est-ce qui l'empêchait, pourtant, d'écrire quelques-unes de ses héroïdes en hexamètres suivis, au lieu d'employer constamment le distique ?

Jean PSICHARI

EFENDI

EFENDI

Par Jean Psichari.

On sait de science courante que *éfendi,* en français, désigne un titre honorifique turc et que, en turc, *éfendi* vient du grec. Cela se lit dans le *Dictionnaire de la langue française* de Littré, s. v. *effendi.* Pour le dire en passant, cette orthographe avec deux *ff,* également donnée par le *Dictionnaire de l'Académie française,* dans sa septième édition, 1878, et signalée par le *Dictionnaire général de la langue française* de Darmesteter-Hatzfeld-Thomas (s. v. *éfendi*), est curieuse à plus d'un titre ; le turc ne présente qu'un seul *fê* et même les consonnes ne se redoublent guère, que je sache, dans cette langue[1]. *Effendi,* toujours avec ses deux *ff,* ap-

1. Je n'envisage ici ni les mots de provenance arabe tels que *allah,* ni les cas d'assimilation tels que *gitti* pour *gitdi, annar* pour *anlar* (Müller-Gies, *Türk. Gramm.*, Berl., 1889, dans la P. L. O., p. 27-28). Il est à remarquer que, même dans ces cas, le turc écrit *gitdi*, c'est-à-dire par un *tê* et par un *dâl, anlar* par un *nûn* et par un *lâm.* Je ne trouve qu'un exemple de gémination proprement dite et encore est-il purement dialectal ; cf. le traitement du *q, qq* dans W. Radloff, *Phon. d. nördl. Türkspr.,* II, Cons., 1883, Lpzg, 201. — Il semble qu'en kurde la situation soit identique, puisque même l'assimilation des consonnes y est « höchst selten ». v. F. Justi, *Kurdische Gramm.*, Petersburg, 1880, p. 87, B. — Qu'on veuille bien m'excuser au sujet des mots turcs cités dans cette note, ainsi que des mots orientaux, slaves, etc., de tout ce mémoire ; en l'absence de caractères spéciaux, je me vois, à mon grand regret, obligé de transcrire perpétuellement.

paraît pour la première fois, autant que je puis voir, dans la quatrième édition (1762) du *Dictionnaire de l'Académie françoise :* « *Effendi,* s. m. Homme de Loi chez les Turcs. *Achmet Effendi,* veut dire, Achmet homme de Loi, etc.[1]. » Les éditions antérieures n'ont ce mot sous aucune forme. La définition de la quatrième édition est reproduite dans la cinquième (an VII, 1798). La sixième (1835), s. v. *éfendi* renvoie à *effendi :* « (Quelques uns écrivent, *Efendi.*) Mot turc emprunté du grec. » Ceci est une addition de l'édition de 1835. A l'époque du philhellénisme, on a dû s'informer tant bien que mal de la provenance. Je ne vois pas pour le moment la source précise du renseignement. Quant aux deux *ff,* je suppose qu'il y a là simplement un essai pour rendre la prononciation du turc ou plutôt son accentuation Le turc a conservé l'accent du grec ἀφέντης (v. plus loin) sur la seconde syllabe. Or, il est très difficile, en français, d'accentuer sur la pénultième : *Beethoven* devient volontiers *Beethóve* chez ceux-là même qui veulent prononcer à l'allemande et *Weber* rime avec *funèbre :*

> Il est un air pour qui je donnerais
> Tout Rossini, tout Mozart et tout *Weber,*
> Un air très vieux, languissant et *funèbre*[2], etc.

1. C'est la première fois que le mot apparaît dans un *dictionnaire.* Mais il est certain que, *officiellement,* — donc, sans parler du *Petit Traicté de Spandouin Cantacassin* (v. ci-dessous, p. 408), — le mot a dû faire son apparition en français bien avant 1762, à cause des rapports diplomatiques entre la France et la Turquie. M. Emile Bourgeois me signale un ambassadeur turc, sous la Régence, portant ce même titre d'éfendi, dans Saint-Simon [*Mém.,* t. XVII. Paris, 1874. p. 215. « Méhémet Effendi (*sic*) Tefderdar »], en 1721. La publication du Ministère des Affaires Étrangères, *Instructions données aux ambassadeurs de France,* que me rappelle F. Lot, n'en est pas encore à la Turquie. Mais on trouvera certainement ce titre, en parcourant les différentes relations de voyages en Turquie ou mémoires du XVII[e] s. (Bibliographie dans Lavisse et Rambaud, *Hist. générale,* t. VII (1896), p. 118, 5°), ou du XVIII[e] (Bibliogr., *ib.,* t. VI (1895). p. 856 s.). Le mot n'est pas dans Molière.

2. Gérard de Nerval, *La Bohème galante.* Paris, 1882, p. 47. On lit

Ou bien on imite gauchement. Une famille grecque, établie depuis des années, à Marseille, répond au nom de Baltadzí, oxyton. Nous sommes dans le Midi, où l'accent final n'est pas de règle. Il suffit pourtant que l'on connaisse d'une façon vague les habitudes toniques du grec, pour qu'aussitôt on s'efforce d'accentuer et l'on aboutit à Baltádzi. De même, il est possible qu'on ait voulu, dans le Nord, prononcer *éfendi,* sur la troisième avant-dernière. Dès lors, le redoublement de l'*f* nous représenterait l'effort tenté pour y parvenir (rappr. L. Havet, *Mém. Soc. Ling.*, VI, fasc. 1, 1885, *Sur la pron. des syll. init. lat.*, v. p. 12).

M. Littré, en adoptant la graphie par deux *ff,* a dû se décider par d'autres raisons. Voici l'article consacré à notre mot : « Effendi (è-fan-di), *s. m.* Titre d'honneur et de dignité en Turquie. Seigneur, maître. || Le reis-effendi, le ministre des Affaires étrangères.

Étym. Turc, *efandi,* maître, seigneur, corrompu du grec αὐθέντης (il se prononce *afthendis, th* anglais), qui agit de sa propre autorité, seigneur (voy. authentique). »

Les deux *ff,* par suite de l'origine grecque inexactement supposée sous cette forme — ont dû paraître à M. Littré plus conformes à l'étymologie, à cause du *fth* de *afthendis*[1]. Lui-même, dès qu'il s'agit de prononciation, ne marque qu'une *f* : *efandi,* où l'*a* ne saurait figurer qu'une prononciation purement française d'après la lettre ; le turc n'offre rien de semblable. Bien mieux : le turc ne peut pas ici présenter un *a,* par suite d'habitudes phonétiques qui lui sont propres

en note, *ib:* « On prononce *Webre.* » Th. Gautier, *Prem. poés., Albertus,* CXV (1873, p. 50), rime à plein, pour rire :

Ni le chevalier Karl Maria de Weber.

1. Le *Dict. fr.-turc illustré,* de Ch. Samy-Bey Fraschery, C. P., 1901, s. v., porte également *effendi,* avec deux *f* : il n'y faut voir qu'un emprunt orthographique aux dictionnaires français.

et sur lesquelles ce n'est point ici le lieu d'insister (cf. Müller-Gies, *op. cit.*, p. 22, § 19). Ce que nous voulions uniquement montrer, en commençant, c'est que, depuis longtemps, le mot turc est rattaché au grec. Nous examinerons cette question tout à l'heure.

M. Lucien Bouvat, élève diplômé de l'École des Langues Orientales vivantes et turcisant de grand mérite, qui avait suivi, pendant trois ans, une de mes conférences de l'École des Hautes Études (v. Éc. pr. d. H. É., *Annuaire* 1900 (Paris, 1899), p. 41 ; *Ann.* 1901 (P., 1900), p. 68 ; *Ann.* 1902 (P., 1901), p. 56-7), avait fait, sur ma demande, au sujet de ce mot et de quelques autres, certaines recherches personnelles dans le domaine strictement oriental, je veux dire dans les dialectes turcs, aussi bien, d'ailleurs, qu'en persan, etc. J'en communiquerai plus loin, en y ajoutant quelques détails, les résultats essentiels, ceux qui nous importent ici, pour bien nous rendre compte du rayonnement qu'a eu à travers différentes langues orientales un mot grec moderne, ἀφέντης, et même une *f* latine, car, ainsi que nous l'expliquerons, le φ de ἀφέντης est dû au latin. Je veux, pour le moment, dans l'ordre d'idées que nous sommes en train d'examiner, retenir une fiche de M. Lucien Bouvat. La sixième édition du dictionnaire de l'Académie française n'est point la première à nous marquer l'origine grecque d'*éfendi*. Voici la fiche de Bouvat : « Men. [*Thesaurus Linguarum Orientalium Turcicae, Arabicae, Persicae*, op., typ. et sumpt. Fr. à Mesgnien Meninski, Vienne], 1re éd., 1680, col. 324-325 [s. v.], *ex Graeco vul. Afendi.* Dominus, Magister, Herus. » etc. Meninski était dans le vrai. Chose curieuse ! Dans la seconde édition (Fr. a M. Meninski, *Lexicon ar.-pers.-t.*, Vienne, 1780, due à B. de Jenisch, cf. p. 4 de la dédicace à Marie-Thérèse), on supprime cette indication excellente et on ne met plus que « *ex Graeco* »

(p. 239 *a,* s. v.). Nous verrons, en revanche, que cette édition nous donne un renseignement précieux qui avait échappé à Meninski, le fait, mentionné dans la seconde, ne pouvant être qu'antérieur à la première. Toujours est-il que, depuis Meninski, l'étymologie directe ἀφέντης disparaît de tous les dictionnaires. Je tire cette conclusion des fiches de L. Bouvat, que je retrouve dans mes notes et que j'utilise, en les complétant, quand il y a lieu : « Bianchi et Kieffer [*Dict. t. fr.,* par Kieffer et Bianchi, Paris, 1835, I, 71 b, s. v.], (du grec Αὐθέντης) », « Zenker [*Dict. t.-ar.-pers.,* Lpzg, 2 vol., 1866-1876], 75 [*a*] (gr. αὐθέντης) », « Radloff [*Vers. ein. Wört. b. d. türk-dial.,* Pétersbourg, 1888..., livr. 3, 1889], I, 937... donne également l'étymologie αὐθέντης [« (aus dem griech. αὐθέντης) », *sic*]. De même, Barbier de Meynard (*Dict. t.-fr.,* 2 vol., 1881-1890, livr. I, p. 826, s. v.) : « (du grec αὐθέντης), maître, seigneur. » Redhouse (*Turk. Dict., in two Parts,* etc., Lond., 1880, p. 416 *a,* s. v.) simplement : « (*Greek*) », etc., etc. Je pourrais grossir ma liste.

Ce n'est point ici le philhellénisme qui est en cause, ainsi que nous le supposions pour la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française.* La coïncidence des dates entre cette sixième édition et le Bianchi-Kieffer, paraissant l'une et l'autre en 1835, ne doit pas davantage nous faire croire que l'Académie française ait puisé quelque inspiration de ce côté. Il est fort probable qu'elle a peu pensé à Bianchi. On sait que la *Préface,* non signée, est de M. Villemain et que M. Villemain est l'auteur d'un *Lascaris* qui eut grand succès[1]. L'étymologie par αὐθέντης a une autre source. Il faut y reconnaître, et la chose a de l'impor-

1. *Lascaris ou les Grecs du quinz. s., suivi d'un essai histor. sur l'État des Grecs,* Paris, 1825 ; éd. III, en 1826, 2 vol. 12° (il y a, t. I, p. 183, un *Essai sur les rom. gr.*). Je n'ai pu voir la 2e édition.

tance au point de vue de la méthode, quelque œuvre obscure du *purisme* néo-hellénique. Le purisme ne veut pas que le grec moderne soit le grec moderne. Il l'appelle *vulgaire,* le dédaigne, et, quand il le peut, le cache sous le boisseau. Les philologues européens, sans se douter souvent, surtout au temps jadis, de cette situation exceptionnelle, se renseignent auprès des Grecs *instruits*. Ces derniers croient quelquefois naïvement que ἀφέντης n'existe pas, simplement parce que, suivant eux, il ne doit pas exister. C'est une forme *corrompue;* on ne saurait donc en tenir compte. Ils rétablissent αὐθέντης et le savant d'Europe emporte soigneusement αὐθέντης dans ses notes, pour le reverser dans son dictionnaire. C'est ainsi que, dans la grande majorité des cas, les dictionnaires turcs indiquent pour les mots de provenance grecque, des étymologies impossibles. Le purisme en est le premier responsable. Il n'est pas de plus sûr moyen de brouiller les idées, de fausser la science et, du même coup, l'histoire. Le purisme, d'ailleurs, va contre ses propres fins. Nous allons le montrer à l'instant, car, pour bien connaître le rôle que les Grecs ont joué en Orient, principalement en Turquie, il est de toute importance de savoir quels sont les mots, par conséquent, la culture qu'on leur doit[1]. (V. ci-dessous, p. 405).

Le mot *èfèndi* a pénétré en turc profondément. Le turc en a tiré des dérivés. M. L. Bouvat ayant fait, sur ma demande, quelques recherches personnelles de ce côté, je lui en abandonne ici le mérite, me contentant d'interpréter ses fiches dans le sens qui nous occupe et de les commenter. « Le dérivé *èfèndilik,* au sens propre « titre, qualité d'*èfèndi* », signifie aussi « générosité, bonté, bienfaisance. B. de M., I, 83 » [ce suffixe *-lik,* nécessairement décliné à la moderne,

1. Je dois noter ici que *effendi* — avec deux *ff* — est néanmoins déjà directement rattaché à ἀφέντης par M. Boissonade, *Not. et extr.*, 1827, XI, 2, 258, note a.

donne aujourd'hui βουλευτηλίκι, l'état, le métier de député, δημαρχηλίκι, de δήμαρχος, *maire*, προεδρηλίκι, de πρόεδρος, *président*, cf. Ῥόδα καὶ Μῆλα, III, 272 ; il est même, comme on voit, devenu -ηλίκι (le t. est simplement *lik*, Müller-Gies, *op. cit.*, 57, 2), soit sous l'influence de mots tels que *èfèndilik*, soit à cause de formations telles que βουλευτη-λίκι ; ce suffixe affecte des mots de provenance savante, comme les mots ci-dessus] ; « *èfèndisiz* signifie « sans maître, sans appui, abandonné ». Ahmet Djevdet, *Kâmoûs-i-turkî*[1] [Constantinople, 1317 = 1899-1900], I [138, col. *a ;* il l'y identifie avec αὐθέντης] » ; « *Istambol èfèndisi* était le titre du premier magistrat de Constantinople. B. de M., I, 48 » [cf. aussi le dimin. (*èfendidjig'ûm*) dans Meninski[1], 325] ; enfin « il existe de ce mot une forme abrégée *èfè* propre à l'osmanli. Radloff [*op. cit.*], I, 937 ; Ahmed Djevdet [*op. cit.*], I, 139... M. Barbier de Meynard, I, 83, donne : *èfè*, « locut. vulgaire, synonyme de *èfèndi*, dont elle paraît être l'abréviation [v. ci-dessous]. On dit, mais seulement dans le langage familier, *èfèm* [*m* est le suffixe indiquant la 1re pers. du s., pr. possessif], au lieu de *èfèndim*, Monsieur... Dans tous les cas cette forme abrégée paraît très moderne. Le Dict. de Bianchi et Kieffer ne la donne pas » [Cette forme *èfè*, à son tour, aboutit, à l'aide du suff. *-lik*, au subst. abstrait *èfèlik*, Radl., *op. cit.*, 938, dont le sens « sich stark und stolz zeigen » Radl., *ib.* (littéralement : montrer en s'enorgueillissant — *taslamak* — du *èfèlik*, comme qui dirait de l'*èfèndisme*), ne doit peut-être pas nous dérouter autant qu'il semble au premier abord ; j'ai recueilli de mes propres oreilles à Pyrghi (Chio) la forme ἀφές, *père*, aux cas régimes (y compris le voc.) ἀφέ ; or, ἀφέντης (= αὐθέντης),

1. Au sujet de ce fameux *kâmoûs* = *océan* = *dictionnaire*, etc., je ne puis m'empêcher d'observer que son identification avec ὠκεανός ne paraît guère démontrée ; *m* pour ν n'est pas clair, sans parler du reste.

maître, a désigné le *père,* parce que celui-ci est le *maître de ses enfants ;* de là, à l'idée d'orgueil il n'y a pas loin et le t. *èfè* qui est donc aussi dialectal et pas seulement *osmanli,* puisqu'il est donné dans Radloff, pourrait, lui aussi, provenir du gr. mod. A. G. Paspatis, Τὸ *χιακὸν γλωσσάριον*, Ath., 1888, s. v. 'Αφές, dit que ἀφέντης est synonyme de *père* « ἐν πλείστοις μέρεσι τῆς Τουρκίας »].

Les sens multiples qui se sont développés de *èfèndi* prouvent à quel point ce terme a eu du succès chez l'emprunteur : « *tchèlèbi èfèndi.* Ce composé de deux mots autrefois synonymes, *tchèlèbi,* qui désigne aujourd'hui un petit maître, ayant autrefois le sens de « Monsieur, gentilhomme, maître de maison » et, comme adjectif « instruit et bien élevé, ayant de bonnes manières, gracieux », est le titre du supérieur des derviches mevlevi. (« Le *tchèlèbi-èfèndi* est le chef des derviches mullaviyés ; il jouit du privilège de ceindre le sultan de son épée, le jour de sa proclamation. On le dit descendre de la famille des Abbasides, dont les derniers membres furent relégués à Konieh, où ils résident encore. » (Washington-Serruys, *L'Arabe moderne* [*étudié dans les journaux et les pièces officielles,* Beyrouth, 1897], p. 91, n. 1)... Je crois me souvenir que dans des traités religieux publiés par les missions protestantes, *èfèndimiz* [*imiz* — ou *miz,* comme ici est le pr. suffixe de la 1[re] pers. du pl.] traduit *Notre Seigneur* ». « Avant la réforme du sultan Mahmoud, on appelait ordinairement *Réis-Efendi* [de son vrai titre *Réis-ul-Kuttab,* ou Chef des gens de plume] le ministre des Affaires Étrangères, secrétaire d'État et chancelier (sur ces fonctions, cf. d'Ohsson [*Tableau général de l'emp. ott.,* 7 vol., Paris, 1788-1824], VII, 159, 166, 176, 183, 189) » ; « dans le protocole ottoman actuel, le mot *èfèndi*... est donné à tous les dignitaires civils, militaires et religieux de la Turquie. On le fait précéder de diverses épithètes : *dèv-*

lèthu « puissant », *sè'âdèthu* « heureux », etc., et on ajoute *hazrètlèri* « son Excellence », en s'adressant aux titulaires des neuf premières dignités civiles ou militaires et des six premières dignités religieuses. Cf. Washington-Serruys [*op. cit.*], *L'Ar. mod.*, p. 90-91 [il se retrouve dans les autres grades civ. et milit., n°s 10-15, et titres religieux, n°s 7-9] » ; « ce titre se donne au civil par opposition à *âgha* et à *bèy*, qui s'appliquent de préférence à la carrière des armes, B. de M., I, 82-83 » ; « il désigne spécialement les gens de lettres, les magistrats, s'emploie aussi comme adj. *bir èfèndi âdam* « un homme instruit, bien élevé, généreux », *ib.* » ; « dans l'osmanli actuel, *èfèndi* signifie « homme... de bonnes manières » [ce sens, avec le mot qui fait retour, a passé en grec : εἶναι ἐφέντης ; nuance de *distinction* et parfois d'*orgueil*] et surtout homme instruit. On ne se servira jamais de ce terme en parlant d'un ignorant ou d'un homme sans éducation. Ce terme correspond assez exactement à l'expression « honnête homme [cf. tuo parlare *onesto*, Dante, Inf. II, 38, 3] » dans le sens qu'elle avait au XVIIe siècle chez nous ». Il n'est pas indifférent de savoir que « *chèvkèthu èfèndimiz*, ou simplement [*èfèndimiz*] « notre glorieux maître, notre maître », se dit spécialement du sultan B. de M., *l. l.* [j'ai pu m'assurer, par des amis constantinopolitains, qu'en parlant au Sultan, on lui disait très bien *èfèndim*] ». Notons en dernier lieu que « ce titre se donne également aux dames : *èfèndim* ou *klanum èfèndum*, « Madame », *ib.* » [v. R. Youssouf, *Dict. t.-fr.*, I, CP., 1888, s. v. Ḫanem].

Ainsi, la vie civile, religieuse, militaire, administrative, jusqu'à la vie sociale, intellectuelle, morale même, par les diverses acceptions de *générosité* ou *instruction* ou *bonnes manières*, ce mot, d'origine *vulgaire*, a tout envahi. Les Turcs ne se souciaient guère de Xénophon. Aussi ont-ils, par leurs propres forces, fait quelque chose de ce vocable. Son

rayonnement toutefois, en dehors du turc, est moins intéressant, bien qu'assez considérable encore. Voici d'abord les constatations, tant négatives que positives, de L. Bouvat : « Ce mot ne paraît pas avoir pénétré en persan [j'ai fait la contre-épreuve dans J. B. Nicolas, *Dict. fr. pers.,* 2 vol., Paris, 1885-1887, aux différents sens de *èfèndi* et n'ai rien trouvé]. Il est inusité en turc oriental [ce qui signifie que Pavet de Courteille, *Dict. turk-or.,* Paris, 1870, ne le donne pas, v. p. 27]. En revanche, il est connu en arabe. Kazimirski [Dict. ar.-fr., 2 vol. Paris, 1860], I, 41 [*b*] : « *titre donné à ceux qui ne sont ni béis ni pachas* » ; maître, seigneur, personne ; *ḥadhrat èfèndìma,* le khédive [etc., également chez E. Bocthor, *Dict. fr.-ar.*[2], Paris, 1848, s. v. EFFENDI ; Marcel, *Dict. fr.-ar. des dial. vulg. d'Alg., de Tun., du Mar. et d'Ég.*[3]. Paris, 1885, s. v. EFFENDY]. Gasselin [*Dict. fr.-ar.,* 2 vol. Paris, 1886-1891] dit que dans le Levant ce mot n'est employé par les Musulmans que pour les Chrétiens. Il manque dans Freytag [*Lex. ar.-lat ,* 2 vol., 1830-1835, I, 42-44, et dans Dozy, *Suppl. aux dict. ar.,* 2 vol., 1881, I, p. 29 *b :* c.-à-d. que l'ar. litt. naturellement, ne le connaît pas]. En Égypte, en s'adressant à quelqu'un, on dit *èfèndim,* avec le pr.-suff. t. de la 3e pers. *-im.* Les Arabes semblent avoir conscience de la valeur de ce pr. suff. usité seulement au vocatif. — Les dialectes orientaux, à l'exception toutefois du dialecte de Kazan (*Bèrèzine,* [*Rech. s. l. dial. musulm.*, Casan, 1848], p. 45), ne connaissent pas ce mot. également inusité dans le dialecte azéri, qui ressemble beaucoup moins à l'osmanli qu'on ne l'a prétendu et le remplace par *àgha,* vulgairement *a'a* [sur ce phénomène, commun presque à toutes les langues (cf. gr. λέΓω, λέγω, λέω, etc., etc.), v. Radloff, *Phon., op. cit.,* p. 221, § 364 ; c'est à peu près ainsi que *bèy* est devenu *béĭ* ; voilà pourquoi le grec mod. dit μπέης] ». D'après Radloff [*Vers.*,

I, 937-938] ce mot se trouve : 1° en osmanli ; 2° en turc de Crimée ; 3° en arménien turc [je transcris d'après Lauer-Carrière, *Gr. arm.*, Paris, 1883, 1-2 : *êfênti ;* le *tiun, t,* ne doit pas nous faire penser à une influence quelconque, graphique ou autre, du grec (ἐφέντης, avec τ[1]) ; l'arm. mod. prononce ici *d,* cf. Lauer-Carrière, *op. cit.,* p. 5 ; de même, Radl., *op. cit.,* I, 938, *êfêntiliq ;* également, dans G. de Lusignan, *Nouv. dict. ill. fr.-arm.,* 2 vol. Paris, 1900-1903, s. v. *effendi ;* mais le même auteur = Nar Bey, *Dict. arm.-fr.*, Paris, 1893, p. 290 (et p. 264), supprime le mot en arménien] ».

Dans son livre sur les *Mots turcs empruntés par l'arménien,* Moscou, 1902 [en arm.], M. H. Adjarian signale, p. 108, *efendi* « titre donné aux gens de lettres et de la haute classe » et *efendim* « mon cher ! mon ami ! terme usité en conversation », comme étant en usage dans l'arménien de Constantinople ; les formes correspondantes existent aussi dans l'arménien de Van (tout ce renseignement m'est fourni par M. Meillet).

L'arménien ne semble avoir pris au byzantin ni αὐθέντης, ni ἀφέντης (cf. Brockelmann, *Die gr. Fremdw. i. Arm.* Z. D. M. G., XLVII, 1893, 1-42, où le mot n'est signalé nulle part). J'ai, d'ailleurs, peu à ajouter à ce qui précède : *èfèndi* existe en kurde (Jaba-Jurti, *Dict. k.-fr.*, Pétersbourg, 1879, p. 13*a,* avec cette mention : « t. èfèndi du gr. αὐθέντης, mod. ἀφέντης »). Miklosich l'a noté en serbe : « *efendija* Titel

1. On sait que ντ aujourd'hui se prononce *vd* ; sur ce phénomène et ses origines, v. J. P., *Mém. Soc. Ling.,* VI (1885), 41, n. 1 (ignoré dans K. Dieterich, *Unters. z. Gesch. d. gr. Spr.*, Lpzg, 1898, 104 s.). A mes exemples et à ceux de Dieterich, ajouter ἐντόβιον [= ἐντύβιν] transcrit par un *daleth* en hébreu, dans S. Krauss, *Gr. u. lat. Lehnw. im Talmud, Midr. u. Targ.*, 2 vol. Berlin, 1898-1899, II, 230 *b ;* la transcription par un *teth* de ce même mot, *ib.,* 66 *b,* est ou bien une transcription d'après la lettre, dont il y a bien d'autres cas, ou bien d'une date antérieure. Pour ντ = *vd,* v. S. Krauss, *ib.,* 107, § 186 *b,* γ.

eines türk. Gelehrten » (*Die türk. Elem. in d. Süd-ost-u. Osteurop. Spr.*, 1-2, 1884, 1, p. 56), « efendum, fendum » (*Nachträge* au précédent, 1-2, 1888-1890, p. 34); Vuk Steph. Karadschitsch (*Lex. serb.-germ.-lat.*, 1898, p. 159 *b*) signale même, entre autres, un fem. « efèndiyiptza uxor domini » et « efèndi-kàdiya, judex » (je transcris le *j* serbe par *y* en fr., puisqu'il y a valeur de *yod*) ; L. K. Marinkovitch (*Voc. des m. pers., ar. et t. introduits dans la l. serbe,* Verhandl. d. V intern. Or. Congr., II, Abth. u. Vortr., 2, Berlin, 1882, 304-305) ne le mentionne pas ; ce petit lexique est, au surplus, insuffisant et mal conçu. Miklosich (*Nachtr.*, *op. cit.*) mentionne aussi en roumain *efendi ;* Cihac (*Dict. d'étym. daco-rom.,* Francfort, 1859, p. 575, élém. t.) ne l'a pas, pas plus que ἀφέντης, aux élém. gr. mod. (*ib.*) ; les deux formes doivent y exister cependant ; toujours est-il qu'on trouve « efendi (mot turc), effendi, monsieur » dans le *Nouv. dict. roum.-fr.* de Fr. Damé (Bucarest, 1894) ; je dois dire que G. Murnu, dans ses *Éléments grecs anté-phanariotes en roumain* (titre roumain, Bucarest, 1894), ne connaît rien qui se rapproche de ἀφέντης. Miklosich ainsi que Korsch (Arch. f. sl. Ph. IX (1886), 499) ont oublié le bulgare ; A. Duvernoy, dans son *Dict. de la langue bulgare* (titre en russe, Pétersbourg, 1886-1889, I, p. 615), qualifie *efèndiya* de *titre de maître turc ;* mais on voit, par les exemples et la forme même du mot, qu'il est bien entré dans la langue, ainsi qu'en serbe ; il est toutefois absent dans Marcoff (*Dict. bulg.-fr.,* 1898, p. 199 *b*), tandis qu'il avait paru dans le *Dict. bulg.-fr* de ce même Marcoff, en 1894, s. v. *efendi.*

Dans le domaine des langues orientales asiatiques, je dois relever αὐθέντης chez R. Duval, *Lex. syr.* de Bar Bahlule (Paris, 6 vol., 1888-1901, t. I, p. 7, *App. ad litteram* (*ālaf,* avec le renvoi : « 98, 2 ») ; je ne me rends pas compte du

contexte, ne lisant pas le syriaque. Le mot s'y retrouve, cela est hors de doute, puisque l'*Appendix* le marque et que S. Krauss lui consacre une fiche dans ses *Griech. u. lat. Lehnwörter im Talm.*, etc. (*op. cit.*, II, p. 16 *b*). Dans cet ouvrage, aujourd'hui classique, on rencontre également *aβ-thantin*, p. 16 *b*, et *aφ̣thantin*[1], p. 117 *a*, tous deux avec le sens de « mächtig, ursprünglich ». C'est la forme de l'accusatif (cf. M. Schwab, *Des mots gr. et lat. en h. aux 1ers s. de J.-C.*, Journ. As., 1898, p. 28 de l'*Extrait* ; cf. Schlatter, *Verk. Gr.*, dans *Beitr. z. Förd. christl. Theol.*, IV (1900) ; chez J. Fürst (*Gloss. gr. h. od. d. gr. Wörtersch. d. jüd. Midraschwerke*, Strasbourg, 1890, p. 42 *a*), on lit la traduction : « Urheber, Stammvater, mächtig ». Mais on sait que les mots grecs rabbiniques datent de la Κοινή (cf. S. Krauss, *op. cit.*, II, 222, cf. 227) et, malgré leurs transcriptions toujours phonétiques (*ib.*, p. 1), ils n'ont point pour nous ici un intérêt direct. Je lirais, d'ailleurs, non pas *aφ̣thantin,* avec Krauss, mais *awutenthin,* à cause des deux *waw* contigus après l'*aleph*[2] ; c'est aussi le second *t* qui est un *teth* = θ ; le second *aφ̣thantin* (= aφ̣tanthin ou -enth ?), où il y a bien un *phé* après l'*aleph,* indiquerait déjà que la diphtongue se résout en voyelle + consonne.

Ce qui déconcerte, c'est que *èfèndi* ne s'emploie pas en géorgien : on ne voit, dans le célèbre *Dict. géorg.-russe-fr.*

1. Il ne faudrait pas se laisser égarer à l'*Index* du t. II, et p. 110 *a* par ἀφ̣ές (*sic*), dans lequel on croirait voir ἀφ̣ές, dial. pour ἀφ̣έντης. Il faut lire ἄφ̣ες, car, malheureusement, trop de fautes d'accent se sont glissées dans ces deux volumes. V. aussi sur cet ouvrage A. Schlatter, *Verkanntes Griechisch,* Gütersloh, 1900 = *Beitr. z. Förd. christl. Theol.*, IV, 4, 49 s.

2. Cf. Blass, *Ueb. d. Musspr. d. Gr.*[3], 1888, p. 72 : ἀφ̣τὸς = αὐτός, ne peut guère se développer, selon lui, que sur une prononciation *u* du second élément : *awutenthin*, précieux pour l'histoire du grec, nous marque cet état distinctement. Le η rendu par un *jod*, qui suppose un *i*, surprend, il est vrai, à côté de *a-u*. Cf. J. P., *Essai s. l. Sept.*, 182, 1.

de Tchoubinof (Pétersbourg, 1840), ni ἀφέντης (p. 44 *b*), ni *éfendi* (p. 198 *a*)[1]. Il est vrai que le géorgien étant mêlé de turc et de persan, Tchoubinof n'a pas cru devoir accueillir tous les mots turcs. Pour le laze, la situation est moins troublante. Si *éfendi* fait défaut dans l'excellente *Étude sur la langue laze* d'Adjarian (Mém. Soc. Ling., X, fasc. 6, 1898, 145 s.), c'est que l'auteur a eu soin de nous prévenir (p. 147, 1°) qu'il n'a pas admis les emprunts turcs, « dont le nombre dépend de la fantaisie individuelle de chacun : tout mot turc peut, à vrai dire, figurer dans une phrase laze » (les mots recueillis viennent de Batoum et d'Erzeroum, *ib.*, 147, 3°). C'est à des raisons de même ordre qu'il faut sans doute attribuer l'absence de *éfendi,* non seulement chez G. Meyer, *Et. Wort. b. d. albanesischen Spr.*, Strasbourg, 1891, mais encore dans Hahn, *Alb. St.*, Iéna, 1854, H. III (Lex. alb.-all.), et D. Camarda, *App. al Sagg. di gr. comp.*, etc., Livorno, 1866, *Ind. gén.*, p. 215 s[2].

Pour terminer l'histoire de ces multiples migrations, j'ai à peine besoin d'ajouter qu'*éfendi* a fait le tour de l'Europe et du Nouveau-Monde.

Pendant que ce mot, d'origine essentiellement *vulgaire,* suivait, grâce au turc osmanli qui s'en était emparé, des destinées brillantes, les puristes, selon leur système, continuaient à le tenir en mépris[3], sans que nous ayons toutefois vu l'éclat

1. Je note, par curiosité pure, que la lettre qui est ici en cause, la 39e de l'alphabet géorgien, Φ, *f,* dans Tchoubinof, *Abr. de gramm.,* in f., p. II, ne se trouve pas encore dans les *Syntagmata ling. orient. quae in Ge. reg. audiuntur,* de Maggio, Rome, 1670, p. 2 ou p. 4. L'alph. n'y compte que 37 lettres au lieu de 40.

2. La mention αὐθέντης dans le Lex. de Cavalliotis (G. Meyer, *Alb. St.,* IV, *D. gr. südrum.-alb. Wortverz. d. Kav.,* Wien, 1895, s. v.) n'a pas de valeur pour nous : c'est le mot grec (savant) dont Cavalliotis donne l'équivalent roumain Ντόμνου et alb. Ζώτ (v. *ib.*). Rien non plus dans G. Meyer, *Alb. St. V, Beitr. z. Kenntn. d. i. Griechenl. gespr. alban. Mundart,* Wien, 1896, p. 67 s.

3. A. G. Paspatis (Χιακ. γλ., *op. cit.*), qui, s. v. Ἀφές, donne le sens de

qu'ils auraient su donner à la forme hybride αὐθέντης, plus noble à leur goût, quoique, à la vérité, elle ne soit ni ancienne — car assurément les Grecs de l'ancien temps ne prononçaient point ἀφθέντης, mais y sentaient une diphtongue — ni moderne, puisque le groupe φθ aboutit régulièrement à φτ; en effet, la langue vivante, à l'heure où nous sommes, nous présente ce phénomène charmant d'harmonie, de ne tolérer ni deux occlusions, ni deux spirations successives, et voilà pourquoi, d'une part, πτ et κτ deviennent φτ et χτ, tandis que, de l'autre, σθ, σχ, φθ et χθ deviennent στ, σκ, φτ et χτ; les faits paraissent différents, le principe est le même (v. J. P., Ῥόδα καὶ Μῆλα, III, 1906, 85 s., où détails).

Le problème des emprunts ou des migrations de mots reste encore un problème délicat, non seulement dans la péninsule balkanique, mais aussi des Balkans en Russie et jusque dans l'Asie Mineure, sans parler de l'Occident. On n'a point, il nous semble, suffisamment fait ressortir jusqu'ici l'intérêt que ces études présentent au point de vue de l'histoire culturelle. Il s'agirait de bien déterminer l'origine de l'emprunt et de savoir, dans les cas nombreux de coïncidences, si tel mot passe du turc ou du grec en bulgare, en serbe, en roumain, etc., si, d'autres fois, c'est une de ces langues qui le communique à l'une des deux premières. Je ne veux point insister. Quelques exemples suffiront. Nous avons plus haut rencontré en serbe *fendum,* sans α. Or, l'aphérèse, en turc, n'existe pas. Elle existe en grec, quoi qu'on ait pu dire (v. *Essais de gr. hist. n.-g.,* Paris, II,

père, en est à croire que ce mot vient du t. ἐφέντης, lequel viendrait « ἐκ τοῦ Ἑλλ. Αὐθέντης ». Il constate que le mot n'a pas pris place dans les dict. gr. et que même on ne s'en est jamais occupé. A. Vlachos, Λεξ. Ἑλληνογαλλ., Ath., 1897, admet ἀφέντης, avec quelques bons exemples, mais en renvoyant à αὐθέντης qu'il fait figurer à tort dans des locutions familières. C'est toujours dans l'intention d'être plus classique, même en plaisantant.

1889, LXIII-IV, etc., où les faits ne sont point contestables ; cf. τὴν φεντία σου (= ἀφ), M. Crusius, *Turcogr.*, 1584, 220) ; j'ai recueilli φέντης à Chio ; les faits consignés par H. Pernot, *Ét. de ling. néo-hellén.*, I *Phon. des Parl. de Chio*, Paris, 1907, 205-210, confirment pleinement mon explication[1] ; il y aurait donc peut-être dans *fendum* une contamination due à la double influence du turc et du grec. Parfois des similitudes nous trompent. Un mot paraît italien à l'étymologiste, alors qu'au sentiment de l'emprunteur il ne l'est pas. G. Meyer attribue le t. *sinior* à l'it. *signore* et le t. *madama* à l'it. *madama* (*Turk. St.* I, *Die gr. u. rom. Bestandth. im Wortsch. d. osm.-türk.*, Wien, 1893 [cf. J. P., *Ét. de phil. byz. et ng.*, 1892, p. LXXIII], p. 37). Rien n'est moins démontré. Σινιόρ, à côté de σιόρ, s'associe volontiers aux noms italiens. Quant à *madama*, le mot est, assurément, fort employé, mais dans certaines acceptions seulement, en italien, dans la langue commune aussi bien que dans les dialectes ; cf. G. Finamore, *Voc. d. uso abruzz.*, 1893 ; C. C. Berti, *Voc. bologn.-it.*, 1869-1872 (absent dans Cl. Ferrari, *Voc. bol. co' sin. it. e fr.*, 1820 ; C.-E. Ferrari, *Voc. bol.-it.*, 1853 ; G. Ungarelli, *Voc. d. di. Bol.* [1901], où le relevé du mot ne sortait pourtant pas du cadre de l'auteur, p. VIII) ; Casaccia, *Diz. genov.-it.*[2], 1876 ; Azzi, *Voc. dom. ferrar.*-

1. Je ne comprends pas bien ce que signifie *ib.*, p. 206, 4 : « Φέντης me paraît plutôt une forme enfautine de ἀφέντης ». Pourquoi l'aphérèse, car c'est d'aphérèse qu'il s'agit, serait-elle plus *enfantine* ici qu'ailleurs ? — En réalité, la rareté de l'aphérèse pour α dans la langue commune tient à ce que, *aujourd'hui*, l'*a* demande une ouverture plus grande de la bouche ; or, l'*expiration* de la voyelle initiale atone dépend du plus ou moins de temps nécessaire à cette ouverture. Voilà pourquoi cette expiration s'observe moins communément pour α. Dans les dialectes où elle se produit, il faut croire que α a conservé quelque chose de son ancienne *faiblesse* (cf. παρίστημι, etc., etc., l'α de λαμπάδα en regard de celui de γλῶσσαν, etc., etc. Cours professé à l'Éc. d. H. É., l'hiver de 1905-1906, v. *Ann.* 1907, p. 61).

it., 1857 ; Cherubini, *Voc. milan.-it.,* III, 1841 ; G. Benfi, *Voc. mil.-it.*[3], 1870 ; Angiolini, *Voc. mil.-it.,* 1897 ; d'Ambra, *Voc. napol.-tosc.,* 1873 ; Manfredi, *Diz. pavese-it.,* 1874 ; C. Malaspina, *Voc. parmig.-it.,* III, 1853 ; G. Pasquali, *N. Diz. piemont.-it.*[2], 1870 (absent dans : M. Ponza, *Voc. piem.-it.*[3], 1846, et éd. IV, 1847 ; M. di Pozzo, *Gl. it.-piem.,* 1888) ; C. G. Spano, *Voc. sardo-it.,* 1851 ; M. Pasqualino, *Voc. sicil. et.,* III, 1839, G. Pecorella, *Voc. num. sic.-it.,* 1856, Mortillaro, *N. Diz. sic.-it.,* 1876 (absent dans G. Biundi, *Voc. man. compl. sic.-it.,* 1851, et, du même, *Diz. sic.-it.,* 1857 ; également absent dans G. Nazari, *Diz. Bellun.-it.,* 1884 ; Zappetini, *Voc. bergam.-it.,* 1859 ; Melchiori, *Voc. bresc.-it.,* II, 1817 ; Cotronei, *Voc. calabr.-it.,* 1895 ; P. Monti, *Voc. d. dial. di Como,* 1845 ; Falzon, *Diz. malt.-it.-ingl.,* 1845 ; Cherubini, *Voc. mantov.-it.,* 1827 ; E. Meschieri, *Voc. mirandol.-it.,* 1876 ; L. Foresti, *Voc. piacent.-it.,* 1855 ; *Voc. Regg.-it.,* 1832 ; Vincentiis, *Voc. tarant.,* 1872 ; Kosovitz, *Diz. voc. d. dial. triest.,* 1889 ; G. Patriarchi, *Voc. venez. e padov.,* 1821 ; Angelo, *Picc. voc. veron. e tosc.,* 1821 ; G. Nazari, *Diz. vicent.-it.,* 1876 ; D. Bortolan, *Voc. d. dial. ant. vicent.,* 1894)[1].

Or, aucun de ces vocabulaires locaux, pas plus que le *Diz. della lingua italiana* de Tommaseo-Bellini ([1861...], 4 vol. en 8 parties), le meilleur dictionnaire italien complet que nous ayons pour le moment, ne nous donnent le sens indiqué par G. Meyer (*l. l.*), pour le t. : « *madama* von europäischen Frauen », en d'autres termes, une *étrangère* et,

1. Devant ce beau labeur consacré en Italie à la connaissance des dialectes maternels, on n'en déplore que plus amèrement la néfaste influence du purisme néo-hellénique, dédaigneux de ce qu'il nomme les *patois* et de la science que leur étude représente. Quelques rares lexiques disséminés dans des Revues inabordables et un ou deux volumes, c'est tout ce qui, dans cet ordre de travaux, existe en Grèce.

particulièrement, une *étrangère élégante*, etc. Que ce sens peut se trouver en italien, deux dictionnaires spéciaux nous le prouvent : cf. Boerio, *Diz. d. dial. Venez.*², 1856 : « Nome d'onore che si dà alle Donne forestiere. E per antonomasia s'intende Una francese (v. *ib.*, « Madamosèla… Francesismo », et A. Traina, *N. voc. sic.-it.*², 1890 : « Madama, s. f. Signora, quando non si tratta di forestieri, ha senso di celia [plaisanterie] ». Laissons le sicilien de côté. Le vénitien est ici plus intéressant, car on sait combien de mots, prétendus *italiens*, sont passés en grec moderne, qui ne s'expliquent que par la phonétique vénitienne (βίδα, βιδέλλο, ἀρμάδα, γοῦστο, etc., etc.). Précisément, ce sens de dame *étrangère, d'européenne*, domine dans le grec mod. μαντάμα, très répandu à Constantinople. Une μαντάμα est une femme bien mise, un peu fière, qui fait quelque *esbrouffe* (cf. Casaccia, *op. cit.*, « donna di grand'affare »), et qui est souvent de mauvaises mœurs (cf. Fanfani-Frizzi, *Voc. d. sinon. d. l. it.* [1884], N. 1908, où *madamina* est signalé, à Milan et à Turin, dans le sens de *grisette*). Cela se dit aussi plaisamment (cf. Cherubini, *op. cit.*, « per ischerzo »). Les Italiens et les Grecs ont à Constantinople plus de contact entre eux que les Italiens n'en ont avec les Turcs, de sorte que *madama* a plus de chances d'avoir été d'abord emprunté aux Italiens par les Grecs. Mais je ne crois encore pas que ce soit en grec un emprunt italien. Il existe au sujet de ce mot toute une discussion en Italie. *Madama* y est volontiers considéré comme gallicisme (cf. Boerio², ci-dessus ; Fanfani-Frizzi, *op. cit.*, le traité de « francese » ; Pasqualino, *op. cit.*, « voce francese », etc., etc.) ; on le combat ; F. Ugolini voudrait qu'on dise *Signora Sevigné* et non pas *Madama S.* (*Voc. di par. e modi errati*, 1855, s. v.) ; P. Viani, au contraire, maintient les droits de *Madama* (*Diz. di pretesi frances.*, I, 1858, s. v.). En réalité, voici ce qui se passe :

Madama est incontestablement ancien en italien ; Tommaseo-Bellini en rapportent un exemple chez Boccace (Nov. 97, 21 [= *Op. volg. di G. Bocc.*, V, 1828, Giorn. X, Nov. VII, p. 69], madama la reina[1]) et je retrouve encore le mot dans Fr. Alunno, *Le Ricch. d. ling. volg.*, 1543 (il y figure, s. v., comme titre honorifique). Mais le mot semble avoir disparu de la conscience des sujets parlants et il y renaît — ou il y rentre — sous l'influence du français ; en effet, on remarquera, dans nos références, que les vieux vocabulaires l'ont beaucoup moins que les plus récents. Ces considérations, comme le sentiment inné que j'ai du grec et la connaissance des lieux mêmes, me feraient croire que μαντάμα vient du français et que c'est, en grec moderne, un mot *savant !* J'entends *livresque*. Des personnes cultivées savent que *Madame* en fr., est du féminin ; elles en font donc μαντάμα — le peuple aurait dit μαντά, sur *madám(e)* ; il y a là, chez les gens instruits, un simple phénomène de création instinctive à la fois et avertie (Ῥ. κ. Μ., III, 68[2]), qui est fort naturel[3]. De la *dame*, le mot passe à la chambrière, de là au peuple. Et ces deux influences enrichissent le turc d'un mot nouveau. Nous avons signalé ailleurs (Ῥ. κ. Μ., IV, 224 ; cf. *Ét. ng.*, LXXIV, N. 654) βίζιτα qui, en turc, est un emprunt fait au grec. Les *visites*[4], les *mada-*

1. L'éd. utilisée par Tomm.-Bell. est celle de 1587, c'est-à-dire exactement la même, sans qu'ils la mentionnent, que celle du *Diz. d. l. it.*, Padova, I, 1827, p. LVII. J'ai préféré citer l'édition courante aujourd'hui.

2. *Ib.*, 278-279, je crois avoir démontré que ρεκλάμα, *réclame*, est également un mot *savant* dans les mêmes conditions. C'est un procédé naturel, qui n'a rien à voir avec le purisme. Quant à κομμό, *commode, ib.*, p. 68, j'aime mieux le rattacher aujourd'hui au vén. comò, Boerio, 2, s. v.

3. V. Ῥ. κ. Μ., III, 68. L'expression de *création instinctive* me paraît préférable à celle de création *populaire*, etc., car, en matière de langage, tout le monde est peuple, quand on y regarde de près.

4. Les sens indiqués dans B. de M., II, 848 *b*, à *vizita*, et quelques autres qui n'y sont point indiqués, ont leurs équivalents pour ce mot, dans toutes les langues et en français même.

mes sont autant d'éléments de civilisation introduits dans des mœurs qui ne les connaissent guère. C'est des Grecs que les Turcs les ont pris[1].

Il n'est pas jusqu'aux mots indéclinables, jusqu'aux interjections comme *aférim* (= *bravo, à la bonne heure*), qui est incontestablement turc, dont il ne soit intéressant de suivre la filière. Il se retrouve dans presque toutes les langues balkaniques (v. les Dict. or. et slaves cités ci-dessus, et cf. L. Sainéan, *Infl. orient. sur la l. et la civ. roum.* Rom., XXX-XXXI, 1902, *extrait,* p. 36). Peut-être vient-il en bulgare (Duvernoy, s. v.) du grec immédiatement. Il est certain que ces questions sont délicates à résoudre. Toujours est-il qu'il importe de transcrire exactement et de serrer de près les particularités phonétiques. Fürst, dans son *Gloss. gr. hebr.* (*op. cit.,* p. 35 *b*) met Αὔγουστα (lis. : Αὐγοῦστα) en regard d'un hébreu qui ne présente point de *waw* après l'*aleph,* mais simplement après le *ghimel,* où il a valeur de ō ou de *ū ;* littéralement, nous avons donc *agustha* (avec le *hé* final, *ha,* marque du féminin). Cela nous ramène à ἄγουστος, lequel n'est autre que le lat. *agustus* (v. *Ét. ng.,* LXXVII, N. 59), et il est curieux de constater, dans un titre officiel, ce traitement populaire. Brockelmann (*Die gr. Fremdw., op. cit.,* p. 36) voit dans l'arm. *katapan,* qu'il transcrit lui-même ainsi, l'it. *capitano*. Comment cela serait-il possible ? Il y a là simplement l'assimilation régressive, si familière au grec[2] ; elle s'exerce ici sur le *byzantin* κατεπάνω, ὁ κατε-

1. Sur les mœurs et formules plus courtoises introduites par des Grecs dans la diplomatie ottomane, v. Lavisse et Rambaud, *Hist. générale,* VI (1895), p. 831. Un travail d'ensemble sur toute cette influence des Grecs mériterait d'être entrepris.

2. A. Meillet, à *Bibliographie* dans le *Banasêr* (= *Le Philologue*; titres en arm.), III (1901), 73, dit qu'en grec « l'altération la plus sûrement arménienne se trouve dans les mots de trois et de plus de trois syllabes ; elle consiste dans une assimilation de la voyelle de la seconde syllabe à la

πάνω[1], *le chef, le préfet, le gouverneur* (cf. τὸν κατεπάνω, Const. Adm., 228, 24, etc. ; Sophoclis, s. v.), dans lequel on a voulu voir justement, croyons-nous, l'origine du moderne καπετάνιος (it. cap*i*tano, vén. cap*i*tanio), qui serait ainsi une contamination des deux formes, vénitienne et byzantine[2] ; mais καπιτάνιος, par un ι, se dit aussi en gr. (cf. Vlachos, Λεξ.-ἑλλ.-γαλλ., Ath., 1897), et les diverses formes turques, *qaptan* (B. de M., II, 493 *b* ; cf. ar. *qabthân*), *qapoudan* (*ib.*, 498 *a*) et *kapitan*, constaté par moi-même (Τὸ Ταξίδι μου, éd. II, 1905, 90), formes que nous n'avons point à approfondir pour le moment, doivent sans doute leur existence à des mélanges qui, s'ils pouvaient être démêlés avec précision dans les diverses langues orientales ou romanes (v. Jal, *Gloss. naut.*, Paris, 1848, s. v. ; Corazzini, *Voc. naut. it.*, II, 1901, etc., etc.), nous livreraient bien des secrets concernant l'histoire de la marine dans la Méditerranée.

La phonétique d'*èfendi* est beaucoup plus claire. L'har-

voyelle de la première », et il cite *bonosos* = βόνασος, etc. (v. A. Thumb, Byz. Z., IX (1900), 393). Rien ne prouve cependant que l'assimilation ne soit pas grecque et je pense, comme Thumb (*op. cit.*, 394), qu'elle n'a pas besoin d'être uniquement arménienne. Je pencherais même décidément pour le grec où le phénomène est des plus fréquents (bibl. et renvois, J. P., B. Z., XVI (1907), 165, à P. 413, v. 9) et bien plus prononcé qu'en arm., puisqu'il affecte dans les disyllabes la voyelle tonique ou atone ὄξω = ἔξω, ἄνταν = ὄνταν = ὅτ. (Miller-Sathas, *Chr. de Ch.*, I, 53 [4]), ὀχ = ἐκ dans ἐκ τὸ = ἐχ τὸ = ὀχ τό. Enfin, ἀπάνω est commun aujourd'hui. — V. des exemples d'assimilation dans les noms hébreux hellénisés, J. P., *Essai sur la Sept.*, 173, 1., *Rev. d. ét. j.*, 1908. — Aujourd'hui, plus rien d'approchant à *katapan* en arm., v. G. de Lusignan, *N. Dict. ill. fr.-arm.*, Paris, 1900, t. I, s. v. *capitaine*, si ce n'est, *ib.*, à *pacha*, la transcription de ce titre turc en arm. : *gapoutan*, etc. Tchobanian m'apprend que le peuple dit *khaptan* (χaptan), pour *capitaine de navire*.

1. Ni Brockelmann, *l. l.*, ni Thumb, B. Z., IX (1900), 394 « *κατα-πάνω = κατεπάνω (vgl. neugriech. ἀπάνω) » n'ont reconnu cette forme.

2. Cf. Hesseling, *Les mots marit. empr. par les Gr. aux l. rom.* (= *Verhandl. de l'Ac. roy. des sc. à Amsterdam, sect. des Belles-Lettres*, Nouv. sér., part. V, N. 2, Mai, 1903, p. 18), où l'identification de καπετ. et vén. *capit.* ne me paraît pas exacte.

monie vocalique, qui m'avait amené jadis à supposer logiquement son pendant, c'est-à-dire l'harmonie consonantique (*Ét. ng.*, LXXIV, LXXVII), veut, comme on sait, pour les voyelles des colorations égales dans les syllabes d'un seul mot (cf. Müller-Gies, p. 22). Ἀφέντης ne pouvait donc pas subsister en turc, puisque *a* et un *e* suivi de *i*, ne se combinent guère. Il est toutefois un moment où le mot étranger, avant de s'assimiler complètement à la langue indigène, reste forcément ce qu'il était dans la langue étrangère, où on l'entend pour la première fois (v. Ῥ. κ. Μ., III, 272 s.). Par conséquent, le turc a dû prononcer *afendi,* pour aboutir ensuite à *èfèndi.* Ce moment, nous le saisissons grâce à une remarque consignée dans le Meninski (v. ci-dessus, p. 390), p. 239 *a:* « *efendī ex Graeco,* t[urcica vox]. *n*[omen]. *s*[ubst.]. *vul*[*go* ; cf. p. ***]. *afendi.* », tandis que la première édition (p. 324) constate simplement ἀφέντης en grec : « *ex Graeco vul. afendi* ». J'ai été mis par M. Bouvat sur la piste de cette petite découverte. M. Bouvat avait cru que le *vul.* de ce dernier passage se rapportait au turc osmanli, *afendi,* avec *a*. Pour moi, il n'y a pas de doute, puisqu'on ne voit pas de point entre *Graeco* et *vul.* En regardant la deuxième édition, je me suis rappelé la réflexion de Bouvat. Cela n'est vrai que du Meninski-Jenisch. En revanche, M. Bouvat a eu la chance de découvrir en t. une mention relativement ancienne de ce mot, dans le *Petit traicté de l'or. des Turcqz* [*par Th. Spandouin Cantacassin*], publié par Ch. Schefer [Paris, 1896]; p. 113 [n. 1 de la p. 112], il est question d'un nommé Abdul-Kerim Efendy, ce qui nous reporte à 1472 [v. *ib.*].

Maintenant, comment ἀφέντης passe-t-il en t., sans le *s* final ? G. Meyer (*Türk. St.*, I, 37) observe : « vielleicht vom Vocativ ». Cette observation est des plus justes. Le turc n'a aucune raison pour supprimer l'*s* du nom. gr. (v. *Et.*

ng., LXXII), cf. *âghoustous*[1] (B. de M., I, 81 *a*) = gr. ἄγουστος = lat. *agustus* (*Et. ng.*, LXXVII), *ayastèfonos*[1] (Bianchi-Kiefer, I, 151 *a*), etc., etc. Cela est constant. Mais c'est sans doute par un reste d'habitude classique que G. Meyer a songé au vocatif (cf. ἱππότα, νεφεληγερέτα, etc.) Les trois cas-régime, acc., gén. et voc. ἀφέντη, feront aussi bien notre affaire. Les Croisés n'ont pu emprunter certains noms propres, comme Kyrsac (dans Villehardouin, v. *Essai sur le gr. de la Septante, op. cit.*, 191, 2), que sur les cas-régime. Jean Longnon me suggère fort heureusement, dans le même Villehardouin, des noms tels que *Lascaris,* avec le *s*. Ils mériteraient une étude à part. Je ne serais pas loin de penser que les noms sigmatiques reposent sur quelque transcription, indiquent des rapports plus lointains avec les personnages eux-mêmes, alors que les noms provenant de cas-régime témoigneraient de rapports plus fréquents, plus *vécus,* de rapports oraux. Il faut, pareillement, que les Turcs aient bien souvent entendu ἀφέντη autour d'eux, pour l'avoir ainsi adopté. Les différentes acceptions qu'ils en ont tirées se trouvaient en germe déjà dans la langue parlée, précisément parce qu'on la parlait tous les jours.

*
* *

Je n'ai point été suffisamment maître — ἀφέντης — de mon sujet. Les langues orientales, le plaisir et aussi la nécessité des recherches dans cette direction, m'ont entraîné. Mon plan primitif était de leur consacrer une place moindre ou tout au plus égale à celle qu'aurait occupée dans ce tra-

1. L'harmonie vocalique amène *ou* — *ou*, *o* — *o*. Pour le dire en passant, dans les cas d'emprunt, ce n'est point la langue empruntrice qui se *corrompt* — comme on le croit dans le clan puriste — c'est la langue empruntée qui est *corrompue,* conformément à des lois propres.



vail l'histoire du mot grec ἀφέντης, que je comptais suivre, en remontant, à travers les siècles, pour aboutir à prouver que tel passage d'Euripide, où se lit αὐθέντης, ne doit pas être corrigé (ci-dessous, 417 s.). Mais j'occupe déjà moi-même dans ce volume une place insolente. Il faut donc que j'abrège.

Ἀφέντης, phonétiquement, ne peut venir de αὐθέντης, prononcé ἀφθ : φθ donne φτ (ci-dessus). H. Schuchardt (*Vok. d. vulg. l.*, I, 1866, 297) faisait une remarque lumineuse, à propos de διφένσωρ [ou δηφένσωρ, cf. *Et. ng.*, 259 ; ce dernier, transcrit d'après la lettre sur *def.*] et de *difendere* (= *defendere*) : « Die Neugriechen haben διαφεντεύω aus *difendo* gemacht. » G. Meyer, sans connaître Schuchardt, a repris cette idée (cf. *Rom. W. im m. k., Jahrb. f. rom. u. engl. Lit.*, XV, III, N. F. (1876), p. 51, à propos du διαφαντεύειν de Léonce Machéras (= διαφεντεμένοι, C. Sathas, Μεσ. Βιβλ., II, 1873, 95, 12 = Miller-Sathas, Chr. de Ch., I, 1882, 48 [17]). Hatzidakis a précisé en des temps où il ne se livrait pas encore à de trop violentes polémiques (Ἀθήν. X (1881), 8-9) : *difendere* [bas-lat. pour *def.*] donne en grec byzantin δηφενδεύω et δέφενδεύω [termes de droit, ci-dessous, 414] ; dans ce δη- on croit sentir un δι- dont on fait aisément un δια- ; nous arrivons donc à διαφενδεύω ; celui-ci se croise avec son synonyme αὐθεντεύω, qui devient διαφεντεύω et ce διαφεντεύω à son tour réagit sur αὐθέντης, d'où ἀφέντης. L'explication est jolie. Je l'ai accueillie dans les *Essais*, II, p. 116, en la corroborant par des textes précis — Hatzidakis n'en donnait pas — et j'y relevais, dans des actes notariés, les formes δεφενσιῶνα (en 1178), δεφενδεύειν (en 1185), δεφενδευταὶ ἐπάνω τῶν ἡμετέρων ἀγαθῶν (en 1238), et, justement, διαφενδεύειν ταύτην τὴν δωρεάν, qui montre la contamination avec évidence (le doc. est de 1102 ; v. *Essais*, II, *l. l.*, et *Et. ng.*, 259 *a*, s. v. δεφενδεύω, qui se trouve dans Théophile). Ce διαφενδεύω établit précisément la synonymie entre les

deux termes : αὐθεντεύω, être le *maître,* et δηφενδεύω, être le *patron* de quelqu'un, sens voisin de celui de *maître* (v. plus loin) ; cf. S. Cusa, *Dipl. gr. ed. ar. di Sic.*, I, 1868, p. 334 [13-14], διεκδικεῖν καὶ δεφενδεύειν : *revendiquer comme son bien,* comme quelque chose dont on est le *maître* ; cf. *ib.*, 333 [10-11], νομικὴν δεφενστιῶνα, etc., etc., à rapprocher de αὐθένται τῶν νόμων (v. le *Thesaurus* de H. S.). Δεφένσωρ est, en réalité, le *patron.*

M. Hatzidakis, lassé sans doute du succès obtenu par son explication, admet, sur la suggestion de Thumb, une explication différente (*Einl. in d.ngr.Gr.*, 1892, 287) ; celle-ci fait aussitôt réfléchir G. Meyer (*Turk. St.*, I, *l. l.*). Dans l'Ἀθήναιον, Hatzidakis s'élevait à bon droit contre les raisons d'*euphonie,* invoquées par Mavrophrydis pour écarter ἀφτέντης (*op. cit.*, p. 9). Aujourd'hui, il reconnaît dans ἀφέντης une *dissimilation,* ce qui n'est, dans l'espèce, qu'un autre nom de l'*euphonie.* Cette raison n'est pas valable. La langue savante a remis en circulation διευθυντής, à savoir διεφθ., *directeur.* Personne ne se gêne pour prononcer διεφτυντής, et je ne connais point de dissimilation qui en ait fait jusqu'ici διεφυντής. Cette dernière forme paraîtrait bizarre au sentiment du sujet parlant. Au surplus, quelle dissimilation pourrait-il y avoir dans l'un ou l'autre cas ? On s'est laissé tromper par l'œil. Les sons -af*t*en*d*is, etc., ne sont pas semblables : nous avons un *t,* puis un *d.*

Voyons maintenant avec quelque rapidité les sens, si ce n'est de ἀφέντης, du moins de αὐθέντης, à travers la grécité. Disons tout de suite que le sens officiel αὐθέντης, équivalent de δεσπότης, quand on s'adresse à des supérieurs ou à des personnes de sang royal (Cod. cur. *De off.*, p. 16, 11-17, 4) n'a pas pu influencer le turc, puisque celui-ci s'inspire de ἀφέντης. Αὐθέντης est une espèce de synonyme de κύριος. C'est dans cette même acception, plus ou moins nuancée, que l'on

dit : ὁ αὐθέντης ἡμῶν ὁ κύριος Κόμης ou ὁ αὐθέντης τῶν θαλασσῶν ou αὐθένται τῶν νόμων ou ὁστισοῦν αἴτιος καὶ δημιουργὸς εἴτ' οὖν αὐτουργὸς καὶ ἐπιστάτης πράγματος οὗτινος (v., pour toutes ces citations, H. S., s. v. ; la dernière est de [Th.] Gaza, dans le *De mensibus* [25 Déc. 1495, Legrand, *Bibliogr. hellén.*, I, 1885, p. 41] ; il y a dans toutes ces définitions, comme, p. e., pour αὐτουργός, des réminiscences d'époques antérieures, cf. plus loin, 416 ; cf. aussi Georg. Cedr., p. 896 (« μέγας αὐθέντης, le grand Seigneur », Ind. de Fabrotti) ; Nic. Chon., p. 905 (αὐθ. τ. θαλ.), etc.). On peut comparer les locutions voisines αὐθεντῶς[1] (αὐθεντῶς καὶ κυρίως ὡς δεσπότης καὶ αὐτοκέφαλος Const. Adm., 192, 17 ; κυρίως καὶ αὐθεντῶς S. Cusa, *Dipl., op. cit.*, I, p. 334 [l. 11], de 1185, etc., etc.), αὐθεντικῶς « auctorabiliter » (Laon. Chalcond., Byz. du Louvre, 1650, *Ind. gloss.*, non reproduit dans l'éd. de Bonn, fo ᾱ), αὐθέντρια = δέσποινα (Leont. Cypr., 1717 B, 1721 B)[2]. Ἀφέντης nous apparaît dans des fonctions analogues : κάθισ' ἀφέντη, κάθισε, γραμματικὲ νοτάρη (Prodr. VI, 350 = B. N., Coisl., 382, xve s. c^t, et Gr. 1310, xve s. fin, cf. *Essais*, I, 19, la note d'Omont), βλέπε με [pas μὲ] τὸν ἀφέντην σου δικάσιμον μὴ ποιήσης (Solom. 2 = B. N., Gr. 2027, xve s. f. (Omont), réd. peut-être xiiie s., cf. *Essais*, I, 22 ; l'auteur s'adresse à son *fils*, v. 1). Du Cange (s. v. αὐθέντης, col. 153) cite ἀφέντης « Dominus, Κύριος » dans la *Corona pretiosa* et

1. C'est du sens de *maître* que s'est développé celui de αὐθεντικός, *qui a de l'autorité*, d'où *authentique, vrai*, etc., etc.

2. Un αὐθεντεῖν, de sens encore obscur, est relevé par Th. Nägeli, *Der Wortschatz d. Ap. Paulus*, Gött., 1905, p. 49, dans un Papyrus du vi/viie s. des *Berl. Gr. Urk.* [I, Berl., 1895, N.] 103, 3-4 : ἐὰν αὐθεντίσεις τὼ πρᾶγμα καὶ λάβις | αὐτοὺς ἐν τῇ πόλει [si tu *diriges* la chose?] et *ib.*, 8-9 : εἰ δὲ πάλιν αὐθεντῖς καὶ | λαμβάνις αὐτοὺς ἐν τῇ πόλει. Nägeli cite, *ibid.*, sch. Esch. Eum., 42 [*Aesch. tr.*, Kirchhoff, Berl., 1880, ad. l., αὐθεντηκότα]. Peut-être y aurait-il plutôt lieu de rapprocher comme fait l'auteur, *ib.*, Thom. Mag., p. 18, 8, Ritschl [1832] : « Αὐτοδικεῖν [λέγε], οὐκ αὐθεντεῖν · κοινότερον γάρ · ». V. ci-dessous, p. 415, le passage de Moeris.

dans « Leunclavius in Onomastico Turc. », où cet auteur donne Μέγαν ἀφέντην Sultanum[1]. On trouvera chez Du Cange, pour ἀφέντης, ἀφεντία, ἀφενδεύειν (graphie savante de Malaxos, xvi[e] s.), et ἀφέντρα, nombre de citations, dont aucune cependant n'est tirée d'un texte antérieur à celui de Prodr. VI, si toutefois celui-ci est lui-même antérieur à son manuscrit (v. aussi ἀμηρᾶς καὶ ἀφέντης τοῦ Καντιλόρου, Mas Latrie, *Hist. de l'île de Chypre,* III, 1855, p. 64, acte du 7 Septembre 1450, où ἀφέντης, ἀφέντη τοῦ ῥηγός, est aussi bien appliqué au roi de Chypre qu'à l'émir ; ἀφέντης dans la *Chron. of Mor.*, éd. J. Schmitt, 1904, p. 601, etc., etc.). De nos jours, ἀφέντης est en pleine prospérité dans la langue moderne ; ἀφεντικό, ἀφεντικός, παραφέντης (*patron*), ἀφέντρα, ἀφέντισσα, ἀφεντόπουλο, ἀφεντιά, ἀφεντεύω (cf. αὐθεντεύω, D. C.), Ἀφεντούλης Ἀφέντρια (toponyme, Σ. Μενάρδος, Τοπ. Κύπρου, Ἀθηνᾶ, XVIII, 1907, 381), Ἀφάγκεια, Ἀφεντική (v. *ib.*, 378), Ἀφένταινα (*ib.*, 390), tournent toujours autour du sens de *maître,* y compris κουτσαφέντης (Σ. Μεν., *op. cit.*, p. 399), aussi bien que ἀφεντάθρωπος, *maître homme, grand seigneur*

1. La *Corona pretiosa* est un vocabulaire en quatre langues (« *Italico uolgare, Greco uolgare, Latino, Greco literale* »), cf. Legrand, *Bibl. hell.*, I, 199 (1[re] éd., Venise, 1527). Ce serait « le premier livre *imprimé* où figure un vocabulaire gr. vulg., Legrand, *op. cit.*, 200 (cf. H. Pernot, *Girol. Germano,* Paris, 1907, p. 5). Du Cange doit avoir consulté la 2[e] éd. (1543, cf. Legrand, *op. cit.*, III., 417) ou la 3[e] (1567, Legrand, *op. cit.*, IV, 131), car *Pretosia* ne présente le *t* que dans ces deux dernières. Quant à Leunclavius, M. Krumbacher me dit que l'*Onomast. Turc.* doit se trouver dans ses *Hist. Musulm. Turc.*, Flankf., 1591, ou dans quelque autre ouvrage de cet auteur. Je n'ai rien pu découvrir dans les *Ann. Sult. othm.,* réimprimés dans le Leon. Chalc., Byz. du Louvre, 1650, p. 303 s. (non réédités dans l'éd. de Bonn), ni dans les *Neuwe Chron. Türk. Nation,* Franckf., 1595. Je n'ai rien d'autre sous la main. Je vois seulement que dans le *Pand. hist. turc.* (dans le Leon. Ch., 389 s.), il y beaucoup de grec encore inexploré : ὡραῖα vulgo Huraea 477 B, ἑπτάγουλάδων 479 D (cf. J. P., M. S. L., VI (1888), 316-317), φλαμουλάρης 465 B (cf. *Ét. ng.*, LXXV), πόρτα ταῖς ἀρκούδες, curieux pour la syntaxe de l'acc., v. Ῥ. κ. M., III, 60, 1.

(A. Vlachos, Λεξ. ἑλλ.-γαλλ., corrige et met αὐθεντάνθρωπος, que personne ne dit ; v., s. v. ἀφέντης, dans des locutions familières ; sur le gén. ἀφεντός, v. Hesseling, *Les cinq livres de la Loi,* etc., Leide, 1897, XLIII ; *Essais,* I, 95, II, 294).

Ce sens de maître est ancien en grec, puisque Phrynichus, vers la fin du IIe s. de notre ère, le condamne : Αὐθέντης μηδέποτε χρήσῃ ἐπὶ τοῦ δεσπότου, ὡς οἱ περὶ τὰ δικαστήρια ῥήτορες. Cet emploi *juridique,* qui fait déjà penser au *defendere,* διαφενδεύω, que nous avons vu plus haut, se retrouve dans la Bible grecque : cf. 3 Macc., 2, 29 (livre postérieur à 70 A. D., v. H. Strack, *Einl. i. d. A. T.*[6], 1906, 168, 3 ; écrit en grec directement) καταχωρίσαι εἰς τὴν προσυνεσταλμένην αὐθεντίαν (*jus,* v. Schleusner, *Lex. in LXX*, Lond., 1829, s. v., αὐθ.). Phrynichus (*l. l.*) ajoute : ἀλλ' ἐπὶ τοῦ αὐτόχειρος φονέως. Phrynichus ne voyait que l'attique et ignorait, par conséquent, l'histoire de la langue dont il posait les canons. Avant d'en arriver, en remontant, comme nous faisons, au sens recommandé par ce lexicographe, celui de φονεύς, nous devons mentionner celui plus modeste de διδάσκαλος dans Meth. 360 C. Ce Méthodius vivait au IVe s. de notre ère. Mais cela ne doit pas nous arrêter. Il est évident que le sens de δεσπότης est antérieur : le διδάσκαλος a été ainsi nommé, *as one having authority* (Sophoclis, *Gr. Lex.*[3]*,* 1887, s. v., αὐθ.), *celui qui enseigne, qui exerce une certaine autorite, un maître*[1]. Peu importe, dès lors, que le sens de δεσπό-

1. Le texte porte : τὸν αὐθέντην διδάσκαλον· τὸν θεὸν τοῦ Ἀβραάμ · τὸν σκεπαστὴν τοῦ Ἰσαάκ · τὸν ἅγιον τοῦ Ἰσραήλ, etc., etc. La n. 54, *ib.*, compare Marc, 1 [22] : ἦν γάρ διδάσκων αὐτοὺς ὡς ἐξουσίαν ἔχων, και οὐχ ὡσ οἱ γραμματεῖσ. De sorte que, dans αὐθέντην διδάσκαλον, αὐθέντην peut être déjà un simple titre honorifique, comme plus tard ἀφέντης ὁ πρίντζης (Miller-Sathas, *Chr. de Ch., op. cit.,* I, 77 [7]), ou : seigneur *rabbi.* Mais, d'autre part, G. Heine, *Synon. d. neut. Gr.*, Lpzg, 1898, p. 143, signale dans 1 Tim. 2, 12, un αὐθεντεῖν avec le sens de *impero, imperium exerceo.* Il faut aller plus loin. Voici le contexte : διδάσκειν δὲ γυναικὶ οὐκ ἐπιτρέπω, οὐδὲ αὐθεντεῖν ἀνδρόσ : on y devra précisément remarquer l'association des

της subsiste après celui de διδάσκαλος. La sémasiologie n'est point chose fixe et nous voyons souvent, si ce n'est toujours, deux sens différents — ou trois ou quatre — à côté les uns des autres. Il n'en résulte point qu'ils aient pris naissance en même temps (v. plus loin, p. 418 s.).

Le sens de δεσπότης, *maître,* me paraît provenir, à son tour, de celui que consigne Moeris, contemporain de Phrynichus ou en tout cas dans ces environs, en ses Λέξεις : Αὐτοδίκην, Ἀττικῶς. αὐθέντην, Ἑλληνικῶς (Moer. 54) ; le αὐτοδίκης est celui qui a sa juridiction propre, qui est libre, indépendant. Mais celui qui se trouve dans ce cas peut très bien être *le promoteur d'une action,* et c'est précisément dans ce sens que le connaît Polybe : αὐθέντην γεγονότα τῆς πράξεως (Pol., XXIV, 14, 2). D'autre part, cette action peut être mauvaise : telle est la πρᾶξις de Polybe (cf. *Pol. Meg. hist.*, etc., ed. Schweighaüser, IV, 1790, p. 275 : *a quo scelus esset patratum*). Elle est également mauvaise chez Diodore de Sicile : αὐθέντας τῆς ἱεροσυλίας... ἐπηκολούθησε τιμωρία (Diod. Sic., XVI, 61, 1), τιμωρήσεται τὸν αὐθέντην τῶν ἀνομημάτων (*ib.,* XVII, 5, 4). Remarquons que Polybe et même encore Diodore ont l'air d'innover. Αὐθέντης ne se trouve en tout qu'une fois dans Polybe et deux fois dans Diodore. Ce sont du moins les références uniques que donnent les deux seuls lexiques que nous possédions aujourd'hui de ces deux écrivains : Schweighaüser, *op. cit.,* t. VIII, 2, *Lex. Polybianum,* 1795 (!) et P. Wesseling, *Diod. Sic. bibl.,* etc., t. II, 1746 (!)[1].

deux sens d'*enseigner* et de *commander*, que fait justement ressortir B. Weiss, *Die Br. Pauli an Tim.*[5], Gött., 1902 (dans le *Kr.-ex. Komm. ü. d. N. T.* de Meyer), conformément à la doctrine de l'apôtre.

1. Nous ne parlons ici que des *Ind. verb.* Les Index géogr. et hist. se trouvent dans toutes les éditions de Polybe : Dindorf (Teubner), Didot, Hultsch, Büttner-Wobst (celui-ci en grec — enfin !), ainsi que dans Schweigh. (et N. Perotti, 1549 ; I. Casaubon, 1609 ; Gronovius, III, 1670, textes latins).

Maintenant, quelle est cette mauvaise action ? La plus mauvaise est, assurément celle qui consiste à supprimer la vie de son semblable. Voilà comment nous lisons dans Thucydide : ὑμεῖς δὲ εἰ κτενεῖτεἡμᾶς... τί ἄλλο ἢ ἐν πολεμίᾳ τε καὶ παρὰ τοῖς αὐθένταις πατέρας τοὺς ἡμετέρους... καταλείψετε (Th., III, 58, 5 ; cf. Bétant, *Lex. Th.*, 1843 : « Auctor caedis »). La scholie est intéressante : [παρὰ τοῖς αὐθένταις] τοῖς φονεῦσιν. αὐθένται κυρίως οἱ αὐτόχειρες καὶ οἱ πολέμιοι · οἱ δὲ νῦν αὐθέντας τοὺς κυρίους καὶ δεσπότας. αὐθέντας δὲ τοὺς Θηβαίους ὧδέ φησι (sch. dans Thuc., Didot, 1869, éd. F. Haase, *ad l.*). Tout cela est bien confus. Essayons de démêler tous les éléments hétérogènes de la scholie. Le scholiaste écrit à une époque où le sens de δεσπότης domine (οἱ δὲ νῦν) ; d'autre part, il connaît par tradition grammaticale (v. Phrynichus, ci-dessus) le sens de αὐτόχειρ ; il est pourtant obligé de constater chez Thucydide celui de φονεύς, qui l'étonne, d'où la mention de αὐτόχειρ ; πολέμιοι prouve son embarras ; ce sens ne lui vient à l'esprit qu'à cause du passage même qu'il commente, parce qu'il y est question d'ennemis ; αὐθέντας δὲ τοὺς Θηβαίους est un simple éclaircissement.

Le seul point que le scholiaste n'a point saisi, est que Thucydide, suivant son habitude (cf. A. Croiset, *Thuc.*, 1886, p. 111 s.), prenait un vieux mot dans une acception nouvelle. Car, le sens de φονεύς n'est encore pas le sens premier. Classen-Steup (Thuk., III³, 1892, *ad l.*) expliquent : « weil sie auf Seiten der Persen gestanden hatten », ce qui donnerait à αὐθέντας la valeur d'un meurtre domestique, d'une *ἀλληλοφονία (cf. Esch. Ag., 1576, éd. Weil). Cela est possible, mais point nécessaire, et l'interprétation, vu le passage, nous paraît forcée. Pour nous, αὐθέντης veut dire *meurtrier*, purement et simplement. L'expression s'est élargie. Il faut remonter un peu plus en arrière, jusqu'à Eschyle, pour rencontrer le moment où αὐθέντης s'en tient encore au sens de

meurtrier domestique : ainsi θανάτοις αὐθένταισι (Ag., 1573) est fort bien rendu chez Verrall (The « Agamn. », Lond., 1904, v. 1572) par : « Kinmurder », et, chez Keck (*Aesch. Ag.*, Lpzg, 1863, v. 1540) par : « mit selbervernichtendem Mord » ; ce sont bien ici des *meurtres domestiques ;* de même dans les *Eum.*, 212, ὅμαιμος αὐθέντης φόνος, où ὅμαιμος est à souligner : *consanguineus* (Blaydes, *Aesch. Eum.,* Halis, 1900, p. 92, ad 212 ; les doutes sur le passage et, notamment, sur αὐθέντης, *ib.,* p. 15, N. C., ne nous paraissent point justifiés).

Mais comment cette transition de sens, de *meurtrier domestique* à *meurtrier,* s'est-elle opérée ? De la façon la plus simple. Elle nous apparaît dans des combinaisons comme celle-ci que nous donne fort à propos Hérodote : μήτε θυγατρὶ τῇ σῇ μήτε αὐτῷ σοὶ εἴην αὐθέντης (Her., I, 117). C'est Harpage qui parle à Astyage et qui se met au point de vue de son interlocuteur : le roi aurait été le meurtrier de sa fille et, par conséquent, son propre meurtrier. Mais par le fait, c'est un étranger, c'est Harpage qui était chargé d'accomplir ce meurtre. Ainsi l'idée s'extériorise hors du cercle intime de la famille, et c'est comme telle qu'elle se montre à nous, pour la première fois, dans Thucydide (ci-dessus). Nous atteignons maintenant, en dernière analyse, le point de départ, dans ce chemin que nous avons tenu à parcourir à rebours, afin de mieux marquer les étapes ; nous aboutissons à la forme primitive que Sophocle seul nous a conservée dans sa pureté : αὐτοέντας, O. R., 107, et αὐτοέντην, El., 272 : *qui sua ipsius manu perimit* (Dindorf, *Lex. Soph.,* 1870 ; cf. Ellendt-Genthe, *Lex. Soph.,* 1872, s. v. ; Leo Meyer, *Handbd. d. gr. Et.,* II, 182, qui compare, p. 183, αὐτόπτης, etc. ; sur le sens de -έντης, v. *ib.,* et Prellwitz, *Et. wört.b*[2]*.,* 1905, s. v. αὐθ. ; il compare le lat. *sons, sontis*).

Reste Euripide. Celui-ci connaît αὐθέντης dans le sens de

meurtrier : αὐθέντῃ φόνῳ, Herc. f., 839 (*Prinz-Wecklein*), αὐθεντῶν χέρες, Rhes., 873. Mais il présente aussi δῆμος αὐθέντης χθονός, Suppl., 442. Or, voici comment raisonne à ce propos Kreling (*De usu poet. et dialect. voc. ap. scr. gr. seriores,* 1886, 12-13) : αὐθέντης, dans Polybe, serait un mot poétique ; d'autre part, αὐθέντης χθονὸς n'offre point le sens classique, celui de δεσπότης étant postérieur ; une correction εὐθυντὴς serait donc la bienvenue. A. Thumb, de son côté (*Die gr. Spr. im Zeita. d. Hell.,* 1901, 221) est porté, lui aussi, à voir dans le sens différent du mot, chez les Attiques et Hérodote en regard d'Euripide et de la Κοινή, l'indice d'un *Zwiespalt,* — d'une bifurcation ou d'une scission, — entre la langue attique parlée et la langue écrite.

Nous traitons dans un autre mémoire, des mots dits *poétiques,* de ceux qui se trouvent chez les poètes — Homère ou les tragiques — puis disparaissent dans la prose du v[e] s., reviennent dans la Κοινή et sont monnaie courante de nos jours. Ici nous ne voyons rien de tel. Nous avons essayé de suivre pas à pas le sens de notre vocable, depuis αὐτοέντης jusqu'à ἀφέντης. Nous avons constaté un développement sémantique régulier. Il n'y a donc aucun lieu de corriger Euripide. Il ne convient pas davantage de s'étonner du double sens de αὐθέντης chez ce poète. Le seul fait que le sens de δεσπότης, *maître,* a prévalu plus tard et qu'il domine de nos jours, atteste que ce sens était en germe dans le mot. Euripide peut déjà l'en avoir dégagé. Αὐτοέντης, absent chez Eschyle (525-456 a. C.), se lit bien chez Sophocle (496-406)[1] ; l'*Electre* et *Œdipe Roi,* où cette forme se rencontre, sont, de toute façon, postérieurs à Eschyle (cf. Christ[4], 251 :

1. C'est le seul exemple de la forme pleine. Le mot est de création récente. Il ne se rencontre ni dans Homère, ni dans Hésiode ni dans Pindare. On a le sentiment que nous sommes encore, à l'époque attique, tout près du sens primitif. V. plus loin, 420 s.

El. entre 412-442 ; O. R. en 425) ; bien plus, Sophocle n'emploie pas αὐθέντης, alors que celui-ci est dans l'Orestie (458. a. C.) ; il se sert donc bien d'une forme antérieure et peut-être périmée. Inversement, nous avons vu αὐθεντία, avec le sens *jus,* dans les Maccabées ; cela n'empèche point αὐθέντας γονεῖς, *meurtriers,* et même *meurtriers domestiques,* sens très ancien, dans *Sap. Sal.,* 12, 6, où Biel veut corriger à tort (*Lex. in LXX,* I, 1779, s. v.). Mais voici un exemple topique : chez l'orateur Antiphon (+ 411), αὐθέντης a le sens d'*homicide* à un passage sûrement (5, 11 ; cf. Fr. Ignatius, *De Ant. Rh. eloc.*, Gott., 1882, 3 ; Fr. I. Brueckner, *De tetral. Ant. Rh. adscr.,* Budissae, 1887, p. 6) ; mais dans trois autres (3, γ 11 ; *ib.* δ 4, cf. οὐχ ὑπὸ τοῦ μειρακίου ἀλλ' ὑφ' ἑαυτοῦ διαφθαρῆναι, v. Fr. Hausen, *De Ant. tetral.,* Berl., 1892, *Progr. N.* 115, p. 21-22 ; *ib.,* δ 10 ; sur les trois passages, v. Ignatius, *l. l.,* où sens de *suicide ;* de même, Fr. I. Brueckner, *l. l.*), il a, non moins sûrement, celui de *suicide* — ou, comme on dit aujourd'hui, *suicidé* — ainsi que le prouvent deux endroits connexes (3 γ 4, cf. trad. Didot, *Or. Att.,* I, 1877 : *homicidii in se ipsum commissi ;* 3 δ 9, *puerum peremptum homicidam esse*, v. F. Hausen, *l. l.*). Le sens n'est pas douteux : ainsi le comprend Fr. Blass (*Ant. or.*[2], 1892, *Ind.,* p. 206 *b, qui se ipse interficit ;* v. Ignatius, *l. l. ;* φονεύς est très fréquent dans Antiphon, v. Fr. Lov. v. Cleef, *Ind. Antiph.,* dans *Cornell stud. in class. Phil.,* Ithaca, 1895, s. v.[1] ; cf. Christ[4], 381 ; Ignatius, *op.*

1. Indépendamment d'Antiphon, il est tout aussi certain que le sens de *suicide* a existé en grec ; cf. *Sch. gr. in Eur. tr.*, ed. G. Dindorf, I, Ox., 1843, 58, 16-17 (ad Tr. 655) : αὐθέντας γὰρ λέγουσι τοὺς ἑκουσίῳ φόνῳ μετερχομένους, καὶ αὐτοέντας τοὺς αὐτόχειρας λέγουσιν (cette distinction doit être une subtilité du scholiaste) ; Et. M., 169, 1 : ὁ φονεὺς ὁ ἑαυτὸν κτιννύων· τὸ γὰρ ἐν τῇ συνηθείᾳ, ἕτερον (il vise probablement le sens de *dominus*), *ib.*, 7 ἑαυτὸν βάλλων τοῖς ἔντεσιν, ὅ ἐστι τοῖς βέλεσι. V. J. Scapula, *Lex. gr. lat.*, Oxonii, 1820, s. v. αὐθέντης, même ordre d'idées.

cit., 2, cf. 1 ; B. Brinkmann, *De Ant. or. de Chor.,* 1888, 4 s. 17 ; J. Hauler, *Ant. esse orat.,* etc., dans *Jahr. b. ü. d. d. k. k. Staatsgymn. i. II Bezirke v. W.,* 1884, p. 17.

Voilà donc Antiphon qui emploie deux sens d'époques certainement différentes. Nous croyons même que celui de *suicide* est le sens primitif : c'est par là qu'on s'explique comment le mot reste tout d'abord confiné au sens de *meurtrier domestique* (v. ci-dessus, nos exemples). On peut également songer à αὐτοκτόνος d'Esch. Sept., 681 (« *se ipsum interficiens* », Dindorf, *Lex. Aesch.,* 1876, s. v.). Le passage d'Hérodote, cité ci-dessus, nous fournirait, envisagé de ce biais, un nouveau secours : Harpage se met à la place de son interlocuteur et raisonne comme si celui-ci s'était tué de sa main ; il serait alors, d'après notre hypothèse, un αὐθέντης au sens propre, un *suicide ;* de là, au sens de *tuer autrui,* il n'y a plus grande distance, puisqu'Harpage parle, en réalité, de ce qu'il a fait ou dû faire lui-même (v. *ibid.*). On sait qu'Antiphon recherchait les archaïsmes (cf. Cucuel, *Essai sur la l. et le st. d'Ant.,* Paris, 1886, 29). Il est naturel qu'il se soit attaché au vieux sens de ce vocable. Pourquoi ce vieux sens a-t-il péri aussi vite ? Pourquoi a-t-il laissé si peu de traces ? C'est, vraisemblablement, parce que l'*atimie* chez les Grecs n'était pas éteinte par la mort du criminel et que les peines posthumes contre le *suicide* étaient faites pour frapper les imaginations (v. G. Glotz, *La solidarité dans le dr. crim. en Gr.,* Paris, 1904, p. 30 ; cf. p. 66). Peut-être voulut-on éviter de se servir du vocable dans ce sens. Nous voyons que les Grecs flottent entre diverses expressions pour désigner le suicide et qu'ils usent volontiers de périphrases : αὐτόχειρ θάνατος ou σφαγή, αὐτοχειρία δρᾶσις, αὐτοκτονία, αὐτοφονία, ἐμαυτὸν κτείνω (ἀποκτείνω, διαχράομαι, διαχειρίζομαι, φονεύω, σφάζω) ; αὐτοκτόνως ; αὐτοσφαγής, αὐτοφόνος, αὐτοφονευτής, αὐτοφονεύς, αὐτοκτονέω, αὐτόχειρ μοῖρα (v. ci-des-

sus, p. 418, n. 1, et les dictionnaires, Courtaud-Diverneresse, *Dict. fr.-gr.*, I, 1874, s. v. *suicide*, etc.). Ces locutions sont assurément loin d'être toutes contemporaines ni toutes classiques ; elles ne nous montrent que mieux les tâtonnements, à travers les âges, autour de cette idée de suicide et comme la crainte de se fixer à un terme en quelque sorte technique, alors que φονεύς ne varie pas et se retrouve dans le φονιὰς actuel. Je note que le grec moderne n'a rien pour qualifier cet acte : on tournera par un verbe et l'on dira : σκοτώθηκε, *il s'est tué*. Il est vrai qu'on peut constater la même lacune en français, où *suicide* est un mot savant. Les Grecs avaient, à un certain moment, créé un mot spécial, et Antiphon n'a pas reculé devant le sens primitif, dans un temps où nous pouvons supposer que ce sens était hors d'usage. Il est le seul, du moins, à nous l'offrir. En somme, dans l'espace de 47 ans, nous voyons ce même mot pris dans quatre acceptions différentes : *meurtrier domestique* dans l'Orestie, en 458, et dans l'Œdipe Roi, en 425, sous la forme αὐτοέντης ; *meurtrier* et *suicide* dans Antiphon, avant 411 ; *maître,* dans les *Suppliantes* d'Euripide, vers l'an 421. Les cloisons ne sont donc pas aussi rigoureuses entre ces acceptions diverses et il ne faut pas toujours de longs intervalles chronologiques entre elles. Le sens suit plus ou moins vite la filière naturelle. Dans une éclosion sémasiologique presque simultanée, un sens peut apparaître, qui ne jettera que longtemps après toute sa fleur. Comme on peut très bien ranimer, à côté d'un sens tout frais encore, un sens déjà fané du même mot, il n'y a rien d'extraordinaire à ce que, à l'exemple d'Euripide, on inaugure, par néologisme, un sens, ou trop délicat ou trop neuf, qui a besoin pour dominer, de plus de temps que les autres. En grec, des phénomènes de ce genre se produisent constamment : le sens qui ne se manifeste chez les anciens qu'à l'état sporadique est celui qui, par la suite, prévaut.

Mais le grec a toujours besoin d'être suivi depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, pour nous apparaître dans son plein développement et pour s'éclairer à cette lumière.

Je termine cette étude par trois réflexions qui n'ont sans doute pas un caractère strictement philologique, mais qui ne me semblent pas de nature à déplaire au destinataire du présent volume.

Nous avons dit que *èfèndi* s'employait en parlant au Sultan. Est-ce un titre purement *honorifique?* On se rappelle que vers 1897, le padichah actuel reçut le surnom de *sultan rouge*. L'auteur de ce qualificatif ne se doutait peut-être pas qu'il lui donnait ainsi un titre étymologique.

Je préfère le moderne ἀφέντης ; ἀφεντάθρωπος surtout me plaît et je l'applique ici volontiers au cher *maître,* qui est aussi un *maître homme.*

Mais il n'est pas seul. Ἀφέντισσα, que je glisse en clausule, exprime infiniment de choses. Je retiens surtout ici un des sens que le mot implique : celui de doux hommage.

(Rédaction et documentation closes le 12 mars 1908).

Quelques post-scriptums. I. Nous avons mentionné ci-dessus, p. 406, le byzantin ὁ κατεπάνω, le gr. mod. καπετάνιος et le vén. *capitanio*. Nous disions que dans ὁ κατεπάνω on a voulu voir *justement* l'origine du mod. καπετάνιος. Nous ne retrouvions pas à ce moment, l'auteur de cette étymologie, que, dans une conversation, M. Krumbacher, nous a rappelé. A. N. Jannaris (Byz. Z., X (1901), p. 204-207) a soutenu que le lat. — ou, plus exactement le bas-latin — *capitanus, capitaneus* est une « corrupt form » de κατεπάνω : ὁ κατεπάνω devient, par analogie des masculins, ὁ κατεπάνος — d'autant plus facilement, ajoutons-nous, que l'on connaît τὸν κατεπάνω, *ib.* 206 ; de là, par assimilation, καταπάνος, attesté par des textes. Ces formes, à leur tour, passent en latin, *catepanus,*

catapanus, attestés également par des textes nombreux (v. *ib.*, 206-7) ; enfin, une parétymologie populaire aboutit de *catepanus, catapanus,* à *capitanus, capitaneus, capitanius,* d'après *capit-,*dans *capit-alis, capit-ellum,* etc. *Capitanus,* dans les textes latins est postérieur à *catapanus,* etc. Ainsi, *capitanus,* avec tous ses dérivés romans, viendrait du grec byzantin, ὁ κατεπάνω.

A ce raisonnement, il convient d'abord d'opposer le fait que le premier exemple de *capitaneus,* cité par Du Cange (*Gloss. med. et inf. Lat., s. v.*), est de la même époque (Hincmar, xe s.) que les *catapanus* de Jannaris (p. 206) : ceux-ci se lisent chez Trinchera (*Syllabus graec. membr.,* Neap., 1865), c'est-à-dire qu'ils proviennent de Naples ou de Sicile, ce qui ne signifie nullement qu'ils se soient répandus dans toute l'Italie, malgré les *catapani* préposés à quelques provinces italiennes, depuis Basile le Macédonien (v. chez Jannaris, 207, le passage de du Cange, *op. cit.*).

En second lieu, le gr. mod. καπετάνιος viendrait, de toutes facons, du bas-latin ou du roman, car nous ne voyons guère, et Jannaris ne l'explique pas, comment, en grec, κατaπάνος ou même κατεπάνος deviendrait καπετάνιος ou καπιτάνιος, autrement que sous une influence romane.

J'avais admis, ci-dessus, à cause de l'ε de καπετάνιος que cette forme serait due à un croisement de κατεπάνος et de *capitanio,* puisque cet *e* ne nous apparaît pas en Italie et que sa présence en grec constitue un point essentiel du débat. Mais d'après Jannaris même (p. 205-206), καταπάνος est postérieur à κατεπάνος, ce qui résulte de la logique même des faits. D'autre part, on connaît depuis longtemps Καπετώλιον = Capitolium (v. J. P., *Et. ng.*, 319, et *ib.*, Dittenberger, *Hermes,* VI (1871), 138, etc., etc.) ; ce fait est purement latin, comme on peut s'en convaincre dans Schuchardt, *Vokal.,* II, 1-91, entre autres, 36, où *capete* de l'an 409. Je ne

connais pas de référence pour *capetaneus* ; mais le gr. mod. καπετάνιος, avec un ε, nous prouve que cette forme a existé en bas-latin, bien que les langues romanes ne l'en aient point hérité. Donc, καταπάνος doit être décidément écarté ; que καταπάνος ait été latinisé en *catapanus*, cela est, croyons-nous, une pure coïncidence, et c'est toujours du latin qu'il faut partir pour retrouver l'origine des formes grecques aussi bien que des formes romanes.

II. A propos de αὐτοέντης, ci-dessus p. 417, A. Meillet me signale un article où lui-même a traité de cette étymologie (*Mém. Soc. Ling.*, XIII (1905) 354 s. ; v. M. Bréal, *ib.*, XII (1901), 7). M. Bréal, *l. l.*, admet le sens de : « celui qui de son propre mouvement met fin à ses jours ». Meillet, *op. cit.*, p. 355, observe que le vieil islandais *sannr* signifie à la fois *vrai* et *coupable* ; il inclinerait donc à maintenir le rapprochement entre *sannr*, lat. *sons*, gr. αὐθέντης « maître, coupable » ; pour lui, le sens de **sont-*, *sent-*, dont il faut partir, est celui de « réel, auteur réel, maître réel » ; ce sens se serait développé et fixé d'une manière particulière, parce qu'il s'agit d'un mot de la langue du droit.

On a vu que nous nous sommes placé à un point de vue quelque peu différent. En grec aussi, αὐθέντης, comme *sannr*, en vieil islandais, signifie *vrai* et *coupable*. Cela ne veut point dire que ces sens soient contemporains. Nous n'avons pas de textes suffisants[1] en vieil islandais, qui nous permettent de suivre le développement sémasiologique de ce vocable. Nous les avons en grec où celui de *vrai* notamment (αὐθεντικός) est considérablement postérieur. Pour ce qui est de la langue du droit, le sens de *meurtrier* n'en relève pas plus que

1. V. les sources dans B. Kahle, *Altisl. Elem. b.*, Heidelberg, 1900, p. 8-10, surtout 10.

celui de *suicidé* (v. ci-dessus, p. 420). Toute idée impliquant *meurtre* rentre dans cette langue, sans que φονεύς (voir Prellwitz[2], s. v. θείνω) en ait reçu une affectation particulière, étrangère à la langue courante. Ce que l'on ne saisit pas très bien, dans l'espèce, en admettant comme sens primitif celui de *maître* pour αὐθέντης, c'est que la langue du droit se soit emparée de ce mot plutôt que de δεσπότης, κύριος, ἡγεμών, etc., etc. (v. *C. r. de l'Ac. d. Inscr. et B. L.*, Août, 1870, E. Egger, *Des mots qui dans la langue grecque expriment le commandement et la supériorité,* 209-240). Le sens de *maître*, au contraire, nous est apparu, très normalement, ce me semble, au cours de ce travail, comme un sens *dérivé*.

III. Nous avons montré (v. ci-dessus, p. 419), à propos du sens de *suicide* ou *suicidé* chez Antiphon, que c'était l'explication universellement admise pour le αὐθέντης, dans les cinq passages de la *Tétralogie* où ce mot se rencontre. Ed. Maetzner, auteur de la seule édition avec commentaires que je connaisse pour Antiphon[1], ne le comprend pas autrement : « Αὐθέντης et is dicitur qui sua manu semet interficit (cf. § 11 δ. § 4. 9. 10.) et is qui alium occidit (V. § 11.). », *Antiph. Orat.* XV, Berol. 1838, ad 3 γ 4, p. 178[2]. C'est aussi la traduction donnée par M. Bailly dans son Dict. gr.-fr[3].

Toutefois, le présent mémoire ayant fait l'objet d'une communication à l'*Association pour l'encouragement des Études grecques en France,* le jeudi 2 Avril 1908, c'est-à-dire une

1. Signalons toutefois J. P. Rossignol, *Antiphon. Accus. de meurtre involontaire,* etc. Paris, 1833, texte grec, p. 8-18, notes p. 19-28.

2. Je possède de l'*Ant.* de Maetzner l'exemplaire qui a appartenu à Fr. Blass, et, au dessus du mot αὐθέντην (3 γ 4), il y a de la main de Blass (dont j'ai quelques lettres personnelles) ce mot au crayon : *Selbstmörder,* autant du moins que je peux lire ces notes hâtives prises au crayon.

3. Dans l'*Ind. graecit. Antiph.* des *Orat. att.,* de Dobson, t. I, Lond., 1828, αὐθέντης est rendu par *homicida*, avec renvoi à tous les passages. L'éd. de Baiter-Sauppe (*Or. att.*, 2 vol., 1839-1850) n'a, comme on sait, qu'un *Ind. nominum,* à la fin du t. II.

fois mon manuscrit livré à l'impression, les observations suivantes m'ont été présentées.

Αὐθέντης dans la *Tétralogie*, ne veut pas dire *suicidé*. Il s'agit de quelqu'un — un παῖς — qui se tue, il est vrai, mais sans le vouloir, en s'offrant, par imprudence, au coup d'un javelot lancé par un autre παῖς, dans les exercices de l'ἀκόντιον (ἐν γυμνασίοις ἠκόντιζον, 3α ὑπόθεσις) : donc, αὐθέντης implique ici une nuance de pure *responsabilité, d'auteur responsable.*

Il est exact, en effet, que le suicide est involontaire. La plaidoirie nous le dit expressément : ὁ δὲ παῖς βουλόμενος προδραμεῖν, τοῦ καιροῦ διαμαρτὼν ἐν ᾧ διατρέχων οὐκ ἂν ἐπλήγη, περιέπεσεν οἷς οὐκ ἤθελεν, ἀκουσίως δὲ ἁμαρτὼν εἰς ἑαυτὸν οἰκείαις συμφοραῖς κέχρηται (3 β 7-8) ; de même : ὑπὸ δὲ τοῦ διώκοντος οὐδ' ἐπικαλούμενος ὡς ἑκὼν ἀπέκτεινεν (3β9) et ib. 11 : ὅ τε γὰρ ἁμαρτὼν συμφοραῖς περιπεσὼν οὐκ ἀτιμώρητός ἐστω, etc.

Cette critique a donc de belles apparences de raison. Voyons cependant les choses de plus près.

Αὐθέντης, dans Antiphon, est employé absolument, sans complément aucun et sans adjectif : αὐθέντην προσκαταγνωσθέντα 3 γ 4 ; αὐθένται καταγνωσθέντες ib. 11 ; εἰ μήτε ἀκοντίσας μήτε ἐπινοήσας αὐθέντης ὢν ἀποδείκνυται 3 δ 4 ; εἰ δὲ αὐθέντης ἐκ τῶν λεγομένων ἐπιδείκνυται *ib.* 9 ; τὸν παῖδα αὐθέντην ὄντα, ib. 10.

Or dans les cinq passages, sans aucune adjonction de φόνου ou mot semblable, αὐθέντης désigne quelqu'un qui s'est tué lui-même : toute la plaidoirie tourne autour de cette démonstration.

Mais que signifie αὐθέντης pour l'auteur même de la *Tétralogie* ? Aucun doute sur ce point, puisqu'il nous en donne la paraphrase : οὐχ ὑπὸ τοῦ μειρακίου ἀλλ' ὑφ' ἑαυτοῦ διαφθαρῆναι 3 δ 4, αὐτὸς ὑφ' ἑαυτοῦ διέφθαρται, *ib.*, et surtout 3γ4 où αὐθέντης se trouve commenté par les mots : φονεὺς αὐτὸς αὑτοῦ. Je ne

sais pas ce qu'est un suicidé s'il ne répond pas à cette dernière définition, si claire.

Rien d'étonnant, au surplus, à ce que αὐθέντης ait eu ce sens. Dans -έντης (v. ci-dessus, p. 417), il ne peut guère y avoir, en somme, que le répondant grec de *sons*. Nous obtenons ainsi, comme idée primitive : *coupable lui-même*. Cette culpabilité peut tout aussi vraisemblablement s'exercer vis-à-vis de soi que des autres. Elle peut même commencer par soi. (M. André Chevrillon m'apprend précisément qu'en anglais *juridique, felo de se* — expression dont je ne suis pas à même, au moment où elle m'est communiquée, à la campagne, d'établir la tradition — désigne spécialement *celui qui se suicide*). Φονεύς existait déjà pour dire *meurtrier ;* αὐθέντης aurait été réservé, un certain temps, au *meurtrier de soi-même*. Plus tard, les deux sens, celui de αὐθέντης et de φονεύς, se confondent : ὁ διώκων τὴν δίκην τοῦ φόνου ἵνα μὴ ὁμωρόφιος γίγνηται τῷ αὐθέντῃ, Antiph. 5, 11. Mais à l'origine, il semble bien que les deux expressions n'étaient pas confondues.

Quoi qu'il en soit, tout ceci ne vise que les acceptions premières de notre vocable. Dans la longue histoire que nous avons entreprise, nous avons surtout tenu à démontrer, d'après les faits, qu'un développement régulier, conforme au cours ordinaire de la sémantique, aboutissait au sens de *maître,* en grec moderne.

20 mai 1908.

Georges RAMAIN

—

SUR LA SCANSION DE *FACILIUS* DANS LES VERS DRAMATIQUES

SUR LA SCANSION DE *FACILIUS* DANS LES VERS DRAMATIQUES

Par Georges Ramain.

On sait que dans les vers ïambiques et trochaïques des comiques latins, les mots du type *facilius,* ⏑⏑⏑⏓, portent 9 fois sur 10 le temps marqué sur la syllabe initiale, comme s'il y avait un obstacle à l'emploi de la scansion *facílius*. On a proposé de ce fait deux explications.

Persuadé que les comiques cherchent à faire coïncider l'accent verbal et l'ictus métrique, M. Lindsay n'hésite pas à déclarer que *facilius* n'avait pas encore perdu au vi^e^ siècle de Rome l'accent antique, qui frappait l'initiale du mot. Mais la coïncidence entre l'accent et le temps marqué est indifférente aux comiques : ils la négligent à chaque instant, et, si le plus souvent ils l'observent, c'est qu'elle leur est imposée par le rythme et par des règles spéciales de métrique. Ainsi, des mots comme *duceres,* –⏑–, *duceretis,* –⏑–⏑, *monebo,* ⏑––, *monebimus,* ⏑–⏑⏓, etc., ne peuvent trouver place dans un vers ïambique ou trochaïque sans qu'un des temps marqués ne frappe la syllabe accentuée, tandis qu'il n'en va plus de même dans le rythme anapestique. Un mot tel que *dixísses*, avec coïncidence de l'accent et de l'ictus, peut s'employer dans le sénaire à quatre endroits diffé-

rents, et à cinq dans le septénaire trochaïque, mais *díxissés,* sans coïncidence, est exclu des premiers pieds du sénaire, à cause de la coupe et parce que le temps marqué troisième ne peut porter sur une finale ; il n'est toléré au pied antépénultième que sous condition, et, par conséquent, il n'est régulièrement de mise qu'au cinquième pied ; pour les mêmes raisons ce mot ne peut figurer sans difficulté dans le septénaire trochaïque qu'à trois places, au premier pied, au second et au pénultième. D'autre part, le rythme amène souvent la syllabe initiale d'un mot sous le temps marqué, par exemple après une coupe trochaïque, auquel cas la coïncidence est favorisée pour nombre de mots, surtout les dissyllabes, et les trissyllabes formant un anapeste ou un tribraque, mots qui peuvent se suivre ou alterner dans un hémistiche, et même dans le corps entier d'un septénaire trochaïque. Il résulte de ces constatations que *fácilius,* loin de prouver en faveur de la coïncidence, est au contraire un des exemples les plus typiques que l'on puisse invoquer contre elle[1].

M. Vendryes (*Recherches sur l'histoire et les effets de l'intensité initiale en latin,* p. 146 sq.) explique la prépondérance de *fácilius* par une survivance de l'intensité initiale, qui, à une époque antérieure, coupait les mots du type ⏑⏑⏑⏓ en 2 + 2, les deux brèves initiales formant couple. Selon lui, les comiques avaient encore le sentiment que les deux premières brèves étaient naturellement accouplées et ne pouvaient par suite former que la monnaie d'une même longue. Si parfois ils scandent *facílius*, c'est que de leur temps l'intensité initiale était affaiblie. On serait donc en présence « d'un procédé dont l'emploi est arbitraire » (p. 161). Il est une première objection que l'on ne man-

1. Cf. L. Havet, *Cours élémentaire de métrique,* 4e éd., p. 226-230.

quera pas de faire à cette théorie : si l'emploi de *fácilius* et de *facílius* est arbitraire, comment se fait-il que les exemples de *facílius* soient neuf fois moins nombreux chez Plaute, et chez Térence huit fois? En voici une seconde, beaucoup plus grave : si l'emploi de *facílius* est arbitraire, cette scansion doit se rencontrer indifféremment à toutes les places du vers, et sans préférence pour telle ou telle place. Or, — et c'est ce que n'ont remarqué ni M. Lindsay ni M. Vendryes, — il y a une place où *facílius* n'est point admis, et il en est une autre où il s'installe de préférence.

*
* *

Pour le démontrer, je prendrai les listes mêmes de M. Lindsay (Philologus, 51 (1892), p. 367-370). Si soigneusement épurées qu'elles soient, il faut pourtant en défalquer les exemples suivants.

Aul. 159. Sed est grandior natu, media est *mulieris* aetas.

M. Lindsay voyait dans ce vers trois bacchées suivis d'un membre ïambique. M. L. Havet avait cependant montré qu'on avait là un vers de Reiz altéré, et que dans cette espèce de vers le deuxième membre est une tripodie anapestique catalectique (*Revue de philologie,* 1887, p. 142 sq.).

Men. 978. Nam magis multo patior *facílius* uerba : uerbera ego odi.

M. Lindsay croyait à un octonaire trochaïque, malgré la fausseté criante de la coupe. M. Leo n'a pu parvenir à scander ce vers qui fait partie d'un canticum, mais il y a reconnu avec raison des anapestes.

On écartera encore, comme n'appartenant pas au rythme ïambique ou trochaïque, Most. 339.

Stich. 769. Qui *Iónicus* aut cinaedicus<t>, qui hoc tale facere possiet.

M. Lindsay scande *Iŏnicus* sans autre garantie que l'opinion de M. R. Klotz. *Īōnicus* doit garder dans ce vers, d'ailleurs étrangement corrompu[1], sa prosodie ordinaire.

Asin. 534. — Hic dies summust apud me *inópiae* excusatio.

Ce vers est évidemment mutilé. On a proposé d'insérer *quo est* après *summust*. Même avec ce complément, on ne peut scander *inópiae* qu'en laissant un hiatus devant *excusatio* : mais ne peut-on pas tout aussi bien le supposer et l'admettre après *me* ?

Pseud. 704. Quaero quoi ter trina *triplícia,* tribus modis tria gaudia.

Triplícia coïncide avec un dactyle irrationnel. Il est probable que *triplicia* formait exceptionnellement un procéleusmatique, à cause de la coupe et de la ponctuation (cf. Leo, apparat), et peut-être à cause de l'intention comique.

Enfin, Most. 486, *abíimus* doit se lire *abīmus.*

D'autre part, il y a des vers où tout au moins la place de *facílius* n'est point assurée.

Truc. 810. Magis pol haec *malítia* pertinet ad uiros quam ad mulieres.

Ce septénaire n'est tolérable en aucune façon, parce qu'il

1. Laissant de côté la difficulté de scansion, pourquoi *Ionicus* au lieu de *Ion,* et *cinaedicus* au lieu de *cinaedus* ? Faut-il suppléer *homo* ? mais ce n'est guère l'usage de Plaute de le supprimer. Au reste, si on dit *cantio cinaedica,* « un air à danser » (Stich. 760), Plaute n'a pu dire et n'a jamais dit *homo cinaedicus* pour *cinaedus* (cf. Poen. 1318-1319, Stich. 772, et surtout Mil. 668, *Tam ad saltandum non cinaedus malacus aeque est atque ego*). D'autre part *Ionicus* = *Ionicus homo* serait évidemment donné comme le type du danseur : dans ce cas que signifie la correction *aut cinaedicus,* ou quel intérêt peut-elle avoir ? Notre vers n'a qu'un sens, qui éclate pour ainsi dire : « Quel danseur ionien est capable d'en faire autant ? », ce que Plaute a dû exprimer ainsi : « *Qui Ionicus cinaedus est qui hoc tale,* etc. » Mais un copiste a lu et écrit *cinaedicus,* sous l'influence de *Ionicus.* C'est une faute psychologique bien connue. Comme les deux adjectifs rapprochés n'offraient aucun sens clair, un réviseur a cru bien faire en insérant entre eux un *aut,* sans se douter que le vers en deviendrait faux.

n'a de coupe ni après le quatrième pied ni après le cinquième, et que le cinquième temps marqué y tombe sur une finale. Sans doute quelque accident y est venu déranger l'ordre des mots. Brix lisait : *magis pol pertinet haec máli-tia,* etc., ce qui semble lever toute les difficultés. Cependant je ne chercherai pas à expulser *malítia,* et je préfère l'ordre suivant qui me paraît meilleur, et qui n'est pas plus difficultueux : *magis pol haec ad uiros malitia pertinet*, etc.

Capt. 240. Audio. — Et propterea saepius te uti (ut *mss.*) *memíneris* [moneo.

Ce vers non plus n'a pas de coupe. Pour lui en trouver une, on est obligé de le transformer en septénaire. Les uns proposent de rappeler *moneo* devant *saepius* : cette correction a l'inconvénient de détruire une allitération, mais comme elle offre un ordre des mots naturel, qui est ici tout à fait de mise, et que de plus elle écarte en même temps *memíneris,* elle n'est pas invraisemblable. Les autres veulent rejeter *saepius* à la fin du vers : en ce cas le vers aurait une coupe au trochée cinquième, ce qui est parfaitement régulier, et par ainsi *memíneris* se trouverait à la coupe.

Most. 43. Si tu oles, neque *supérior* quam erus accumbere.

Les éditeurs sont à peu près unanimes à condamner *quam erus* qui n'est donné que par B, et qu'il est bien difficile de défendre. S'appuyant sur le contexte (v. 42, *non omnes possunt olere unguenta exotica*), M. Leo corrige *superior quam erus* en *superiores.* Cette correction est peu vraisemblable, puisqu'elle donne un vers sans coupe. Il est possible que *superior* soit authentique, il est très possible aussi qu'il soit le produit d'une corruption[1].

1. Peut-être *superior* vient-il de *super erum,* « à la place d'honneur ». Dans ce cas, il faudrait lire : *neque supér erum* <*uti tu*> *accumbere.*

Il y a lieu de conserver *misérias* dans Cist. 589-590, bien que le second hémistiche soit inintelligible, et Curc. 461, malgré l'incertitude de la fin du vers.

Les 61 cas de *facilius* relevés dans Plaute par M. Lindsay, et reconnus garantis par les manuscrits, se réduisent donc à 54, parmi lesquels 3 sont douteux, mais non pas éliminables à priori. En y ajoutant deux exemples omis, Asin. 724 et Poen. 1203, cela fait 56.

En ce qui concerne les citations de Térence, au nombre de 22, on laissera de côté Eun. 539, où *coiimus* peut se réduire à *coīmus*.

Je vais maintenant transcrire tous ces exemples d'après la place que *facilius* occupe dans le vers, et en groupant les vers de même espèce.

Sénaires :

Asin. 751.	*Diábolus* Glauci filius Clearetae
Curc. 461*.	*Sequímini.* — Leno, caue in te sit mora (morari *VE*) [mihi
Merc. 700.	*Misérior* mulier me nec fiet nec fuit
Andr. 71.	*Inópia* et cognatorum neglegentia
Hec. 433.	*Mycónium,* qui mecum una uectust, conueni
Aul. 344.	Ibi si *períerit* quippiam, quod te scio
Bacch. 328.	Facito ut *meminéris* ferre. — Quid opust anulo
Capt. 190.	Multis *holéribus.* — Curato aegrotos domi
Cist. 589-90*.	Ad meas *misérias* † alias faciem consciam
Epid. 490.	Nam pro *fidícina* haec cerua supposita est tibi
493.	Euge, euge, *Epídice,* frugi es, pugnauisti, homo es
Mil. 49.	Edepol, *memória* es optuma. — Offae monent
Most. 544.	Nihil est *misérius* quam animus hominis conscius
Pers. 730.	Tunc quando *abíero.* — Quin taces? scio quid uelis
Poen. 976.	Numnam in *balíneis* circumductust pallio?
Pseud. 2.	Ere, quae *misériae* te tam misere macerent
21.	Quae me *miséria* et cura contabefacit

Rud. 503. Quidue hinc *abitio* quidue in nauem inscensio
544. Totam *Sicíliam* deuoraturum insulam
Andr. 15. Id isti *uitúperant* factum atque in eo disputant
Eun. 671. Quid huc tibi *redítiost*? quid uestis mutatiost?
Heaut. 22. Tum quod *maléuolus* uetus poeta dictitat
Ad. 391. Patris et *facílitas* (facultas *ACP*) praua. — Fratris
[me quidem

Ad. 37. Aut uspiam *cecíderit* aut praefregerit
Most. 43*. Si tu oles, neque *supérior* quam erus accumbere

Heaut. 367. Vt illius animum cupidum *inópia* incenderet
Phorm. 69. Cui tanta erat res et *supérerat*? — Desinas
605. Si ab eo nil fiet, tum hunc *adóriar* hospitem

Septénaires trochaïques :

Epid. 552. Tuae *memóriae* interpretari me aequom censes. — Com-
[mode
Merc. 662. Si ille *abíerit*, mea factum omnes dicent esse ignauia.
Poen. 883. Eo *facílius* facere poterit. — At ego hoc metuo, Mil-
[phio
Truc. 806. Vt *facílius* alia quam alia eundem puerum unum parit

Capt. 1022*. Nunc demum in *memóriam* redeo, cum mecum recogito
Cas. 965. Redi sis in *cubículum*. Periisti hercle. Age, accede huc
[modo.
Poen. 1203. Multa sunt *mulíerum* uitia, sed hoc e multis maxumum
[est

Asin. 520. Vbi quiesco, omnis *família*e causa constitit tibi
Aul. 596. Qui laborent minus, *facílius* ut nent et moueant manus
Capt. 586. Filium tuom quod *redímere* se ait, id ne utiquam mihi
[placet
1002. Nam ubi illo adueni, quasi *patríciis* pueris aut mone-
[rulae
1023. Nunc edepol demum in *memóriam* regredior audisse me
Curc. 619. Quam ego pecuniam *quadrúplicem* abs te<d> et
[lenone auferam

Merc. 415. Vt matrem addecet *famílias,* aut Syram aut Aegyptiam
657. Adeo dum illius te *cupíditas* atque amor missum facit
Mil. 717. Et tibi sunt gemini et *trigémini,* si tu bene habes, filii
Pseud. 281. Nimio id quod pudet *facílius* fertur quam illud quod [piget
705ª. Fraude partas per *malítiam* et per dolum et fallaciam
Rud. 1217. Quod promisisti ut *memíneris,* hodie ut liber sim. — [Licet
Andr. 978. Sequere hac me ; intus apud *Glycérium* nunc est. Tu, [Daue, abi domum
Heaut. 648. Male docet te mea *facílitas* multa. Sed istuc quicquid [est
Hec. 361. Nequeo mearum rerum *inítium* ullum inuenire idoneum
Ad. 867. Duxi uxorem : quam ibi *misériam* uidi ! nati filii
Truc. 810*. Magis pol haec ad uiros *malítia* pertinet quam ad mulie- [res.

Amph. 269. Atque hunc telo suo sibi. *malítia* a foribus pellere
Curc. 559. Ne tarpezita exulatum *abíerit,* argentum ut petam
Rud. 422. Subuolturium, illud quidem *subáquilum* uolui dicere
Stich. 570. Graphicum mortalem Antiphonem, ut *apólogum* fecit [quam fabre
Capt. 240*. Audio. — Et propterea te ut *memíneris* moneo saepius.

Curc. 309. Quid tibi est ? — Tenebrae oboriuntur, genua *inédia* [succidunt
Most. 1170. Aliud quiduis impetrari a me *facílius* perferam
Poen. 300. Inuidia in me numquam innata est neque *malítia,* mea [soror
Pseud. 1209-10. Harpax ego uocor, ego seruos sum *Macédonis* militis.

Octonaires a coupe trochaïque.

Heaut. 263. Nemo est *misérior* me. — Hic de nostris uerbis errat [uidelicet
Eun. 315. Si quae est *habítior* paulo, pugilem esse aiunt, dedu- [cunt cibum

Pers. 259. Nám erus meus me *Erétriam* misit, domitos boues ut [sibi mercarer

Phorm. 816. Quid istúc negoti est? — Iamne *opéruit* ostium. — Iam. [— O Iuppiter

Hec. 570. Hoc mihi únum ex plurumis *misériis* relicuom fuerat [malum

Capt. 915. Arripuit gladium, praetruncauit tribus *tegóribus* glandia

Andr. 210. Si illúm relinquo, ejus uitae timeo ; sin *opítulor,* huius [minas

Septénaires ïambiques et octonaires a coupe ïambique.

Cist. 715. *Facílius* posset noscere quae erae [meae] supposita est [parua

Amph. 1060. Nec me *misérior* femina est nec ulla uideatur magis

Andr. 203. Vbiuis *facílius* passus sim quam in hac re me deludier

Andr. 709. Narrationis incipit mi *inítium.* — Quid me fiet

Cist. 45. Nam si haec non nubat, lugubri fame *família* pereat

Pers. 322. Quid tu ais? — Dominus me bouis mercatum *Erétriam* [misit

Poen. 239. Nimia omnia nimium exhibent negoti *homínibus* ex se

Asin. 724. Quid ego aliud exoptem amplius nisi illud quoius *inópia* [est

Tétrapodie ïambique.

Epid. 27ª. *Epídice,* abest. — Quidnam? — Scies

*
* *

Ce tableau nous fait voir que *facilius* ne figure pas sous l'avant-dernier temps marqué, sauf dans le septénaire ïambique, et que sur 68 vers munis d'une coupe trochaïque, il y en a 36 au moins, 37 au plus, où il se présente au deuxième pied dans les sénaires, au quatrième dans les sep-

ténaires et les octonaires, c'est-à-dire à la coupe usuelle. D'autre part un sénaire peut avoir sa coupe après le septième demi-pied, et un septénaire après le cinquième pied : c'est le cas pour Ad. 37, Most. 43*, et pour Amph. 269, Curc. 559[1], Rud. 422 et Capt. 240*. *Facilius* s'offre aussi à cette dernière place. Il est donc au total employé à la coupe au moins 40 fois, au plus 43. Raisonnablement on ne peut soutenir que cette fréquence de *facilius* à la coupe est fortuite, mais au contraire il est bien évident que la coupe favorise l'emploi de *facilius*. Pourquoi ? C'est cette question qu'il convient de résoudre en premier lieu dans l'examen du problème.

Je prends le cas d'un polysyllabe de trois demi-pieds, dont le premier est appelé à former le demi-pied faible d'un pied indifféremment pur ou condensé. Avec des mots du type *negoti* ou *consilio,* la scansion n'offre aucune difficulté ; elle est en effet infaillible, le pied pur ou le pied condensé se trouvant imposé à l'acteur. Il en est de même avec un mot tel que *cruciatus* : l'acteur se représentait instantanément les trois premières syllabes, à cause du contraste et de l'équivalence des deux brèves et de la longue, et il voyait qu'en prenant les deux brèves pour le demi-pied faible, le pied suivant se trouvait assuré. Mais il en va tout autrement avec *facilius*. Ici la série des brèves successives est pour l'acteur un ensemble confus et un sujet d'hésitation. Il ne peut prendre les deux premières brèves pour faire un pied condensé : ce serait manquer le pied suivant, perdre le rythme et s'embrouiller. Il est donc tenu de ne prendre que

1. Il n'y a pas à tenir compte de l'élision, et *exulat(um)* équivaut à un trissyllabe portant le temps marqué sur la finale. La coupe au trochée cinquième est attestée, parce que, dans ces conditions, le troisième pied est pur, et que les trois demi-pieds qui suivent le quatrième demi-pied fort sont constitués par un seul mot.

la première brève, de manière à former le pied suivant avec le reste du mot. Rien de plus simple en théorie, mais en pratique rien de plus incommode. Car il n'y a rien dans le mot qui isole la première brève et qui contraigne l'acteur à la prendre pour demi-pied, comme c'est le cas avec un mot tel que *negoti,* et, d'autre part, il lui est très difficile de surmonter la tentation de former le demi-pied avec les deux brèves initiales, à cause de la fréquence des types *crucior, cruciatus,* et de la rareté relative du type *facilius*; il y a là une habitude à vaincre. Pour se représenter nettement la scansion ⏑ | ⏑́⏑⏑, il a besoin d'un temps de réflexion ; or, dans un membre de vers que ne coupe aucune ponctuation, ce temps lui est refusé : entraîné par le débit, il suit la pente familière qui le conduit à prendre les deux brèves, ou, si à ce moment il s'aperçoit du danger, il hésite devant l'obstacle. C'est pourquoi il est nécessaire qu'une circonstance extérieure au mot ou bien engage naturellement l'acteur dans la scansion *facílius,* ou bien lui permette de la prévoir et de s'y préparer. Le premier cas se produit quand le demi-pied fort qui précède *facílius* est composé de deux brèves, parce qu'alors l'acteur se trouve guidé sur la scansion *facílius* par la nécessité d'éviter une sécution irrationnelle, ⏑́⏑⏑⏑, qui ne s'impose pas. Notre tableau nous offre un certain nombre d'exemples où *facílius* ne se justifie que par la présence d'un demi-pied fort de cette espèce, par exemple, au deuxième pied du septénaire trochaïque, Epid. 552, Poen. 883, au troisième de l'octonaire trochaïque, Pers. 259 (*năm erus mĕŭs me Erétriam,* etc.). Le second cas se présente spécialement lorsque *facílius* est suivi de la coupe, parce qu'à ce moment l'acteur cherche à terminer le premier hémistiche avec le mot, et qu'ainsi il est obligé de porter son attention sur sa configuration prosodique : il lui est donc relativement aisé de choisir la scansion

facilius. Il arrive aussi qu'une pause dans le débit ait lieu à l'intérieur d'un hémistiche, où elle s'indique par une ponctuation. On conçoit qu'alors la ponctuation rende à l'acteur le même service que la coupe. Et en effet, il y a dans notre liste des exemples où l'emploi de *facilius* ne s'explique que par la présence d'une ponctuation, par exemple, au deuxième pied du septénaire trochaïque, Merc. 662, au troisième, Cas 965; au deuxième pied de l'octonaire ïambique à coupe trochaïque, Heaut. 263.

Enfin c'est pour une raison de même ordre que *facilius* a sa place au premier pied des vers ïambiques, et au premier pied d'un second membre ïambique asynartète (par exemple Andr. 709); car, au début d'un vers, l'acteur tâte le rythme pour ainsi dire avant de s'y engager délibérément, et c'est consciemment qu'il fait tomber le temps marqué sur la seconde brève de *facilius*.

Il est une autre place du vers qui visiblement convient à *facilius*, puisqu'on l'y trouve neuf fois ; c'est le pied antépénultième dans le sénaire, le septénaire trochaïque et l'octonaire ïambique. Or ce pied, chez Plaute et chez Térence, est l'objet d'un traitement spécial. On y rencontre la très grande majorité des archaïsmes intérieurs, comme *siet, perduis*, etc., et presque toutes les syllabes indifférentes, par exemple, *fingeré*, Asin. 250, *filiá*, Cist. 606, etc[1]. J'ai montré en outre qu'à cette place la brève abrégeante exerce rarement son action. Les mots ïambiques, ou susceptibles d'être ïambiques en position, laissent retomber leur finale sous le temps marqué : c'est là que l'on constate les exemples

1. Cf. *Revue de philologie*, 1905, p. 205, et 1906, p. 31. De son côté, M. H. Jacobsohn venait de faire la même constatation (*Quaestiones Plautinae metricae et grammaticae*, Goettingue, 1904). Je n'ai connaissance de ce travail que par la mention qu'en ont faite M. Lindsay dans les *Jahresberichte* de Mueller, 1907, et M. P. Friedländer dans son article *zum Plautin. Hiat* (*Rhein. Museum*, 1907).

les plus nombreux et les plus assurés de *mĭhi, mĭ(hi)*, intérieurs ; c'est là que M. Leo reconnaîtrait les *satis* et les *enim* dont il n'a pu se débarrasser sans difficultés, Eun. 577, Heaut. 197, Capt. 608, Most. 551, Phorm. 555 (*Plaut. Forsch.*, p. 269 et 304). Les exceptions sont relativement peu nombreuses, étant donné la masse considérable des sénaires et septénaires trochaïques chez Plaute et Térence, et pour une bonne moitié, elles se rencontrent dans des vers où le texte n'est pas assuré, où le sens et surtout la métrique sont en défaut, si bien qu'on est en droit de les suspecter toutes, sous certaines réserves de prosodie, bien entendu. Comme d'autre part on ne peut employer à cette place un mot du type *memini* qu'à la condition que les quatre demi-pieds restants soient constitués par un seul mot, toutes ces habitudes de scansion propres à notre pied font que l'acteur n'a de sécurité, quand il veut former le demi-pied faible avec deux brèves, que si ces brèves font partie d'un mot pyrrhique, d'un trissyllabe à finale élidée, ou de polysyllabes comme *alienus*, *alienatus*. On comprend donc qu'ainsi averti, il lui soit possible de préparer la scansion *facilius*. Tout au contraire, dans le pied suivant, l'abrègement est l'habitude : *bonĭ* et *uolŭptas* sont obligatoires et *memini* recherché. Il est donc au plus haut point dangereux d'amener à cette place *facilius*, malgré l'aide du monosyllabe qui terminerait le vers : l'acteur aurait trop de peine à ne pas scander *facilius sit* sur le modèle de *alienus sit*. C'est pour cette raison sans doute que *facilius* ne se trouve pas au dernier pied.

C'est par des considérations analogues qu'il faut, je pense, expliquer la présence de *facilius* au deuxième pied de l'octonaire ïambique à coupe ïambique (Amph. 1060, Andr. 203), et au deuxième pied dans le second membre du septénaire ïambique (Cist. 45, Pers. 322, Poen. 239). En effet

dans les octonaires de l'espèce susdite, les deux hémistiches ont la même structure, et le deuxième pied est traité tout à fait comme le pied antépénultième. D'autre part, dans le second membre du septénaire ïambique, le second pied est toujours pur quand le temps marqué tombe sur une finale[1], et les abrégements y sont rares et suspects[2].

Enfin l'emploi de *facilius* comme dernier mot du septénaire ïambique (Asin. 724) n'a pas besoin de commentaire.

Restent cinq exemples auxquels les raisonnements ci-dessus ne peuvent s'appliquer. Il en est un, Capt. 1022, qu'on peut écarter tout de suite. Tout le monde en effet s'accorde à regarder ce vers comme un remaniement du vers 1023, et il est intéressant de constater que dans ce dernier *memóriam* est à la coupe. L'exemple suivant ne peut être maintenu tel quel :

Stich. 570. Graphicum mortalem Antiphonem ! *ut apólogum* fecit quam [fabre !

La forme des deux demi-pieds constitués par *ut apólogum* est unique dans le texte de Plaute[3]. On s'en est bien rendu compte, mais, en fait de correction, on n'a encore proposé que la suppression de *quam,* correction qui ne serait pas heureuse, parce que le tour est excellent et parfaitement employé. Il semble qu'il y a lieu de lire : *apólogum ut fecit quam fabre*. L'ordre des mots est ainsi plus expressif. *Apologum* se trouve alors à la coupe au trochée cinquième,

1. Il n'y a que trois exceptions : Asin. 416, *contempsisti,* dernier mot d'une réplique ; Rud. 1336, *deicra te mi argentum daturum,* et Cas. 825, *ubi tantillum* (*tantulum* P) *peccassis,* dans un septénaire isolé au milieu d'un canticum de mètres très variés.

2. On y relève même un exemple de *magis,* Asin. 573.

3. Il ne faut pas confondre ce cas avec celui de *meum ŏfficium,* Ad. 593, *tuom ŏfficium,* id. 980, où l'abrégement, déterminé par la nécessité d'éviter une coupe fausse, impose la scansion de *officium.*

comme dans Curc. 559. Quant à la faute, elle s'expliquerait par la chute de *ut* et par une restitution fondée sur l'ordre des mots le plus commun. Si nous passons aux autres cas, on voit que dans Truc. 806 : *ut facílius*, etc., il suffit de lire *uti* au lieu de *ut,* pour justifier *facílius*. En ce qui concerne Poen. 1203 : *multa sunt mulíerum,* l'allitération *múlta múlierum* paraît s'imposer ; aussi M. Leo n'a-t-il pas crainte de faire passer dans son texte cette ancienne correction. Il n'y a que Eun. 315 : *si quae est habítior paulo,* etc., qui reste inexpliqué.

M. Lindsay a réservé les cas où les mots du type *facílius* sont des composés avec les préfixes *re-, pro-*, par exemple, *recipio, propitius,* à cause d'une prosodie possible *rēcipio, prōpitius*. Quand on examine ses listes, on voit que tous les exemples cités rentrent dans les cadres que nous avons indiqués : premier pied du vers, ou du second membre du septénaire ïambique et de l'octonaire ïambique asynartète, Cist. 451, Rud. 696, Andr. 733, Eun. 898, 996, Phorm. 2, Hec. 47, Poen. 454 ; — coupe, Amph. 684, Asin. 897* (<*re*>*uenias*), Aul. 710, Bacch. 843, Capt. 539, 655*, Curc. 321, Merc. 547*, Poen. 1054, Stich. 496, Andr. 730, Amph. 1065, Curc. 557, et au trochée cinquième, Asin. 233 ; — pied antépénultième, Cist. 506, Men. 142, Stich. 685*, Heaut. 228 ; — fin du septénaire ïambique, Aul. 804 ; — après un demi-pied fort de deux brèves, Capt. 625, Bacch. 452 ; — devant une ponctuation, Ad. 985 (cf. Caec. fragm. 91), et peut-être Ad. 592. Je n'ai pas relevé Amph. 645, et pour cause ; d'autre part Mil. 229 n'est pas garanti, les mss. ayant au premier pied *tude* et non *tu*. Les exceptions se réduisent ainsi à une seule, Merc. 956, où *propítiam* est au premier pied d'un septénaire trochaïque : *tam propítiam reddam,* etc. Si l'on se reporte au contexte, on ne se fera pas un scrupule de lire : *tam* <*eam*> *propitiam,*

etc. Il en résulte que chez Plaute et Térence, *re-* et *pro-* devaient être brefs.

En ce qui concerne les fragments des dramatiques, on fera les mêmes constatations. *Facílius* est au premier pied, Caec. 228, 256, Pac. 225, Acc. 545 ; à la coupe, Pac. 4 (hephtém.), 158, Acc. 99, Lab. 30, Publ. Syr. (cité par Pétr. 55) ; au pied antépénultième. Enn. 129 ; devant une ponctuation, Caec. 91, Naeu. tr. 16, Pac. 53. Dans Turp. 110, le premier pied n'est pas assuré ; 68, on peut lire *uti : ut.* Enn. 24, on pouvait peut-être encore scander *rĕfugiat.*

On doit rapprocher de *facílius* les mots de plus de quatre syllabes à trois brèves initiales, par exemple *facílitate.* Ces mots, ainsi scandés, sont naturellement très rares ; mais quand on les rencontre, on voit qu'ils sont employés avec les mêmes précautions que *facílius.* Ainsi, au pied antépénultième. Most. 39, *obóluisti* ; de manière à se terminer à la coupe, Pseud. 95, *abálienatur,* Trin. 513, *abálienare* ; au pied antépénultième et terminant le vers, Curc. 174, *abálienauerit,* Trin. 556, *abálienarier* ; au pied antépénultième et après un demi-pied fort de deux brèves, très probablement Andr. 232, *facílitatem* ; pour terminer le premier membre d'un septénaire ïambique, Asin. 693, *anı́ticulam* ; devant une ponctuation, Capt. 911, *calámitasque*[1].

*
* *

Ainsi donc l'emploi de *facilius* serait uniquement réglé par les conditions pratiques de la versification dramatique. *Facilius* n'est d'un usage commode que s'il porte sur l'initiale le temps marqué. Mais quand sa première syllabe doit former

1. A cause de l'élision, *calámitasque* est ici le parfait équivalent de *facílius.* M. Lindsay aurait dû le comprendre dans sa liste : il est vrai que sa théorie l'en eût empêché. — Le cas de *lusciníolae* n'a rien à voir avec

un demi-pied faible, il devient au contraire d'un emploi très gênant, parce que la très grande majorité des polysyllabes à deux brèves initiales est du type ⏑⏑– · ·, et non du type ⏑⏑⏑– · ·, et qu'ainsi l'acteur a l'habitude, s'il rencontre un mot commençant par deux brèves, de prendre ces deux brèves pour en faire un demi-pied faible. D'où la nécessité de placer *facilius* dans des conditions telles que l'acteur soit amené à réagir contre ses tendances, et à ne prendre qu'une brève au lieu de deux. On conçoit dès lors que *fácilius* soit deux fois plus fréquent que *facílius*. Par là se trouve vérifié une fois de plus le principe énoncé par M. Louis Havet, à savoir que la versification de Plaute et de Térence repose « sur la nécessité de guider la voix de l'acteur par la disposition même des mots » (*Revue de philologie*, 1901, p. 100, note 1).

celui de *facílius*, parce que le demi-pied fort qui précède les trois brèves fait partie du même mot que les trois demi-pieds qui suivent. Plaute a d'autres raisons pour scander *lusciníolae* de préférence à *lusciniolae*. Il scandera d'ailleurs *adsímiliter* quand le besoin s'en fera sentir, Bacch. 951 (cf. *pollucíbiliter*, Most. 24), et Térence terminera très bien un vers par *aequánimitas*, Phorm. 34.

Théodore REINACH

—

LA DATE DU MIME II D'HÉRODAS

LA DATE DU MIME II D'HERODAS

Par Théodore Reinach.

Les premiers commentateurs d'Hérodas, sur la foi d'un passage ambigu du Mime Ier (vers 30), plaçaient la floraison de ce poète sous le troisième Ptolémée, Evergète ; et cette opinion rencontre encore d'éminents défenseurs, tels que M. de Wilamowitz. Plus généralement cependant on incline aujourd'hui à reporter l'ἀκμή de notre mimographe au règne précédent, celui de Ptolémée II Philadelphe (284-246), et même à la première partie de ce règne. Cette nouvelle thèse s'appuie surtout sur le Mime IV où il est question des fils de Praxitèle (dont Pline place l'apogée vers 296-3) comme d'artistes vivants, et du peintre Apelles comme d'un génie encore discuté, à peine descendu dans la tombe : or, Apelles qui peignit plusieurs portraits de Philippe (mort en 336) ne doit guère avoir vécu au delà de l'an 300 ou 290. Ces arguments, auxquels on pourrait ajouter celui qu'on tire de la mention répétée du darique (Mime VII) comme d'une pièce de monnaie encore courante, me paraissent probants ; mais ils sont trop connus pour que j'y insiste. En voici un, dans le même sens, qui, si je ne m'abuse, n'a pas encore été présenté.

Dans le début, assez mutilé, du Mime II (Battaros),

on lit ces vers (v. 16-17), dont la restitution est aujourd'hui certaine :

> ἐρεῖ τάχ' ὑμῖν · ἐξ Ἄκης ἐλήλουθα
> πυροὺς ἄγων κἤστησα τὴν κακὴν λιμόν

« Il (Thalès) vous dira peut-être : Je suis venu d'Acé avec une cargaison de blé, et j'ai fait cesser la funeste disette. »

Acé, aujourd'hui Saint-Jean-d'Acre (Akka), la cité la plus méridionale de la côte phénicienne, a changé plusieurs fois de nom dans l'antiquité. Après s'être appelé Accho ou Acé sous la domination perse et macédonienne, elle prit le nom de Ptolémaïs sous les Ptolémées, d'Antioche ἐν Πτολεμαΐδι sous les Séleucides, de Colonia Claudia Ptolemais à l'époque impériale romaine. A quelle date exacte s'est accompli le premier de ces changements, celui d'Acé en Ptolémaïs ? Les textes ne nous renseignent pas positivement à cet égard, mais il est possible de resserrer le problème avec une assez grande approximation.

Tout d'abord il ne saurait s'agir ni de la première occupation ptolémaïque de la Coelé-Syrie (330 av. J. C.), ni de la seconde (312), celle qui suivit la victoire de Gaza. En effet, peu après cette bataille, Ptolémée Ier, devant un retour offensif d'Antigone, dut évacuer sa conquête et, en se retirant, il détruisit de fond en comble (κατέσκαψε), dit Diodore (XIX,93), plusieurs villes, entre autres Acé. Le changement a donc eu lieu pendant la troisième et principale occupation ptolémaïque, celle qui dura jusqu'en 198 av. J. C. L'origine de cette occupation est malheureusement inconnue. Naguère avec M. Koepp on la plaçait en 295 ; mais M. Bouché-Leclercq, reprenant la thèse de Droysen, a donné de bonnes raisons pour la faire descendre jusqu'aux premières années du règne de Ptolémée II Philadelphe, vers 280, « à la faveur des troubles déchaînés par la mort de Séleucus Ni-

cator. » Telle serait la limite supérieure du changement du nom d'Acé en Ptolémaïs.

La numismatique va-t-elle nous permettre de préciser un peu davantage ?

Il existe une série de statères d'or, de drachmes et de tétradrachmes d'argent aux types d'Alexandre le Grand qui portent en lettres phéniciennes la marque de l'atelier d'Acé (עך), déjà reconnue par Pellerin. Les plus anciennes émissions (L. Müller, n°s 1426-8) ne sont pas datées; ensuite viennent des dates qui vont de l'an 5 à l'an 46, avec une lacune assez remarquable entre l'an 11 et l'an 20[1]. D'après quelle ère sont calculées ces dates? Pellerin[2], suivi par L. Müller, Waddington, Droysen, etc., les rapportait à une ère d'Alexandre. Six[3], dont l'opinion a entraîné Head, Babelon, Niese, y vit au contraire celle des Séleucides (312 av. J. C.). Je n'ai cessé, pour ma part, de protester contre cette dernière thèse, contraire à toutes les données de l'histoire et de la numisnatiqne[4]. Récemment M. Jules Rouvier, dans un excellent mémoire, a achevé de la démolir[5], et son opinion a été immédiatement approuvée par M. Jules Beloch[6]. Écartant non seulement l'ère des Séleucides, mais encore celle de Philippe Arrhidée (323), que j'avais suggérée dubitativement, M. Rouvier donne d'excellentes raisons pour

1. Il y a des doutes sur la date 46 (Svoronos, Νομ, Πτολ. I, 46) ; M. Rouvier (*Rev. ét. gr.*, XII, 370 ; *Rev. num.*, 1903, 248) parle d'une monnaie de l'an 14. Il s'agit sûrement de la pièce 1449 de Müller avec la date IIIIΛ. Mais le signe Λ représente 20, non 10.

2. *Mélanges de diverses médailles*, I, 318.

3. *Num. Chronicle*, IIe série, XVII, 184 ; 3e série, VI, 105.

4. *Nécropole de Sidon*, p. 380. L'opinion de Svoronos (Νομ. Πτολ. I, ρπζ), qui reconnaît une prétendue ère de la mort d'Alexandre IV (311), se confond pratiquement avec celle de Six.

5. *Revue des études grecques*, XII (1899), 362. Cf. aussi *Revue numismatique*, 1903, 239 et *Revue biblique*, juillet 1899.

6. *Geschichte*, III, 2, 30 et 252.

croire que l'ère d'Acé, comme celle de Tyr, commémore la délivrance de la Phénicie du joug perse par Alexandre, événement qui inaugure réellement une nouvelle période de l'histoire de cette région. Mais quel est le point de départ de cette ère d'Alexandre? Est-ce le même qu'à Babylone où Oppert[1] a constaté qu'elle part du 1er Nisan 330, époque de l'écroulement définitif de la monarchie achéménide? ou bien, comme le préfère M. Rouvier, doit-on croire que les villes phéniciennes ont fait courir l'ère nouvelle de l'année même (332) où Alexandre conquit la Phénicie ? J'avoue que sur ce point je n'ose pas me prononcer. Si plausible que soit l'opinion de M. Rouvier, l'ère de 330 semble mieux convenir à l'interruption que j'ai signalée dans la série des monnaies d'Acé ; cette interruption (ans 11-20) correspond alors à la période troublée où la Phénicie fut disputée entre Ptolémée et Antigone et qui se termina par la destruction (temporaire) d'Acé.

Quoi qu'il en soit de ce point, une chose est certaine : c'est qu'on ne saurait plus arguer de la série des monnaies d'Acé pour prétendre, comme on l'a fait[2], que la domination ptolémaïque s'est établie sur cette ville au plus tôt en 266 av. J. C. (312 moins 46). En réalité le *terminus post quem* est 286 ou 284 av. J. C. suivant qu'on adopte pour origine de l'ère 332 ou 330.

Quel est maintenant le *terminus ante quem ?* Il nous est fourni par les monnaies phéniciennes en argent des Ptolémées frappées dans l'atelier de Ptolémaïs (Acé) avec la marque ΠΤΟ ou ΠΤ[3] en monogramme. Quoique ces pièces portent

1. *Alexandre à Babylone, Acad. inscr.*, 10 juin 1898.
2. Six et Babelon. Cf. Svoronos, *loc. cit.*
3. Ces pièces ne doivent pas être confondues avec celles de Ptolémaïs d'Égypte qui portent le même monogramme mais sont d'une fabrique différente. Six et M. Rouvier sont tombés dans cette erreur (*loc. cit.*, p. 366, 2).

l'effigie de Ptolémée Ier (comme la plupart des statères d'argent de la dynastie tout entière) et même à partir de l'an 25 (261 av. J. C.) la légende Πτολεμαίου Σωτῆρος, il n'est pas douteux que le plus ancien groupe ne date que de Ptolémée II. La plupart de ces pièces portent des années régnales qui, d'après les catalogues du Musée britannique[1] et de Svoronos, commencent avec l'an de règne 25, c'est-à-dire 261/0 ; il faut y ajouter, en tête de la série, quelques tétradrachmes, qui n'ont point de dates[2], et qui permettent de remonter de quelques années plus haut, sans doute à 266/5 (an 20) époque où commencent les tétradrachmes *datés* de Tyr[3]. Il ne faudrait pas en conclure que l'*acquisition* d'Acé-Ptolémaïs par les Lagides date précisément de 266, — il est possible qu'il faille attribuer au même atelier quelques pièces similaires de Ptolémée avec la marque A (pour Acé)[4] — mais le changement du nom de la ville ne saurait en tout cas être *postérieur* à 266.

En fin de compte, le nom de Ptolémaïs a été substitué à celui d'Acé entre 286 (ou 284) et 266, probablement vers 270, lorsque la domination de Philadelphe, menacée d'abord par Antiochus Ier, eut été consolidée dans ces régions. On peut admettre que, malgré ce changement, le nom d'Acé continua à être employé vulgairement dans le pays même : nous l'y voyons reparaître par intervalles sur les monnaies après la chute des Séleucides et il a persisté jusqu'à nos jours. Mais un écrivain aussi loyaliste qu'Hérodas et dont on connaît le magnifique et plaisant panégyrique de l'Égypte ptolémaïque dans le Mime Ier, n'aurait guère placé dans la bouche de

1. R. S. Poole, *The Ptolemies*, p. 33.
2. *Ibid.*, p. 28, n°s 40-42.
3. La date κγ sur des pièces de Gaza (Svoronos, n° 821) et de Jopé (*ib.*, 794) résulte d'une erreur du graveur.
4. *Ibid.*, p. 27, n°s 38-39.

son πορνοβοσκός, plaidant devant un tribunal et non sans solennité, une dénomination qui eût constitué à la fois un anachronisme et une incorrection politique. On doit en conclure que le Mime II est antérieur au changement, peut-être même très antérieur; il a été composé probablement avant le Mime Ier qui est sûrement plus récent que l'apothéose d'Arsinoé (270) et l'inauguration du temple des dieux frères. Déjà d'ailleurs Meister a remarqué [1] qu'il n'y a aucune corrélation entre l'ordre de composition des mimiambes et celui où ils ont été arrangés dans le recueil.

Ces discussions de dates peuvent sembler un peu minutieuses. Je suis sûr que l'éminent érudit auquel je dédie ces pages ne sera pas de cet avis. Il sait toute l'importance de l'exactitude et en particulier de l'exactitude chronologique en matière de philologie et d'histoire littéraire. Dans le cas présent la chose est d'autant plus digne d'attention qu'il suffit d'une différence de quelques années en plus ou en moins pour faire d'Hérodas l'imitateur de Théocrite, ou au contraire son inspirateur. Or, selon que l'on adoptera l'une ou l'autre solution, l'originalité et le mérite respectif des deux poètes apparaîtront sous un jour tout différent. On voit assez de quel côté penche mon sentiment.

1. *Die Mimiamben,* p. 159.

F. de SAUSSURE

SUR LES COMPOSÉS LATINS DU TYPE *AGRICOLA*

SUR LES COMPOSÉS LATINS DU TYPE *AGRICOLA*

Par F. de Saussure.

Dans leur relation à la I^e^ déclinaison et aux mots qu'elle renferme, il ne serait pas exagéré de dire que les composés comme *agricola* forment le fond le plus clair de la classe masculine en *a* du latin. Si on défalque en effet de cette classe les éléments étrangers ou de provenance douteuse (noms comme *Porsenna* ou *Agrippa,* comme *poeta* ou africain *nepa*); d'autre part les mots qui ne sont du masculin que dans le rôle de *cognomen* ou de sobriquet (*Bestia, Fimbria, Scaevola, Planta*), on arrive vite à un résidu où ne figure plus que le type *agri-cola,* joint à dix ou douze mots simples comme *verna, lixa, scurra.*

Ces quelques mots simples, à leur tour, sont pour la plupart obscurs, isolés dans la langue, peut-être en partie non latins[1]. Aussi ne serait-ce pas sans raison soutenable qu'on pourrait regarder la question générale des masculins latins en *a* comme assez peu différente de celle du seul type *agri-cola.*

1. Les deux mots qui, dans cette série peu nombreuse, pourraient retenir l'attention du grammairien sont *scriba* et *navita.* Toutefois le premier a des chances de n'être qu'une dérivation du type *agri-cola* (*scriba* = **charti-scriba* ou mots de ce genre). Le second, en apparence important par son singulier suffixe *-ita,* résulte sans doute d'un compromis entre lat. **naves, -itis* et le *nauta* venu des Grecs.

Ce n'est pas le sens, toutefois, qu'on voudra bien donner à la présente étude. Que le type *agricola* soit ou non l'unique modèle primitif de la classe entière, nous abordons ce type pour lui-même, et sans préoccupation de ce qui l'entoure.

M. Brugmann dans son *Grundriss,* II, 104, et à sa suite Lindsay, *Lat. Lang.,* 317, Sommer, *Handbuch,* 351, ont accrédité une théorie qui fait à peu près de tous les masculins en *a, verna* comme *agricola,* d'anciens féminins, noms abstraits ou noms d'action : *agricola* n'aurait désigné *l'agriculteur* qu'après avoir été, au début, le nom de l'*agriculture,* et *aurīga* ne serait le *cocher* qu'après avoir été *l'art de conduire les chevaux.*

Les changements de cette espèce sont courants dans l'histoire sémantique des langues, et je ne méconnais pas les arguments favorables que peuvent livrer spécialement les masculins latins en *a,* du fait qu'ils servent souvent à désigner un individu par son métier ou son état. Mais un fait matériel semble saper par la base toute la supposition. Le grec offre largement des composés féminins d'action comme ἐκ-λογή, ἐκ-φυγή : à peine le type οἰκο-δομή, où la préposition est remplacée par un nom. Le latin, quant à lui, ne connaît ni un seul exemple du type ἐκ-λογή ni un seul du type οἰκο-δομή ; il n'arrive pas à cette langue, — et dans les cas même où elle possède le simple comme *fuga* —, d'exprimer par *transfuga* une idée comme celle de « transfuite », toujours rendue au moyen d'une formation latérale comme *transfugium*, etc. On peut se demander, dans ces conditions, comment *agricola* aurait d'abord signifié l'*agriculture*. La supposition forcerait d'imaginer à la fois que *agricola* détourné de son sens se transmettait sans difficulté, mais que la même formation si vivace était frappée de mort dans tous les représentants qui auraient gardé quelque chose de son sens direct. Hasard assurément invraisemblable.

Essayons par une autre voie de fixer l'origine de ces composés.

I

La catégorie de composés qui est reflétée en latin dans les mots comme *au-spec-s, prae-se-(d)-s, prae-coc-s,* devait donner lieu, dans l'indo-européen primitif, à une naturelle variante toutes les fois que le second membre, au lieu de reposer sur une racine comme *spek-*, était par hasard emprunté au type si répandu des racines disyllabiques terminées par un *ŏ̈* : ainsi *grebhŏ̈* - (saisir), *petŏ̈* - (voler), etc. [1]. Il n'est peut-être pas absolument juste de parler de variante, puisque deux formations comme

**ekwo-spek-s* **ekwo-grebhŏ̈-s*

se signalent avant tout par leur identité. Le terme s'applique cependant si l'on considère la flexion. Celle-ci ne pouvait éviter de prendre un aspect particulier quand, au lieu de la base habituelle (consonantique), elle avait à courir sur une voyelle *ŏ̈*.

Peut-on marquer de plus près la forme que devait revêtir le paradigme en -*ŏ̈*? Elle a dû être principalement déterminée par la loi connue qui, dès la période primitive, avait réglé le sort général de cette voyelle, en la maintenant devant consonne, et en la supprimant (au lieu de la contracter) devant une autre voyelle. « L'élision de l'*ŏ̈* » — qu'on peut

1. Il n'y a guère que des avantages à marquer la voyelle, de timbre inconnu, qui se trouvait dans la première syllabe du mot pour *père* au moyen de la lettre pleine *ö*, plutôt que par le signe furtif d'un ə renversé. C'est cette notation par *ö* que nous adoptons au moins pour le présent article.

se permettre un instant, pour la clarté morphologique, de représenter par un signe, alors même qu'il est peu régulier de mêler aux signes phoniques ce qui sert à rappeler un événement —, devait régulièrement engendrer pour *-grebhŏ̋-s*, dans son opposition à *-spek-s*, le tableau de flexion suivant :

N.	— spek-s	— *grebhŏ̋-s*
V.	— spek	— *grebhŏ̋*
A.	— spek-m	— *grebhŏ̋-m*
L.	— spek-i	— grebh'-i
G.	— spek-os	— grebh'-os
Pl. N.	— spek-es	— grebh'-es
Pl. L.	— spek-su	— *grebhŏ̋-su*

Il pouvait y avoir des chances, visiblement, pour que dans plus d'une langue, par la suite, on arrivât à débarrasser, par analogie, le second type de tout ce qui lui restait de différences avec *-spek-s*; mais aussi, comme il faut l'ajouter, pour que des formes aussi caractérisées que le nominatif en *-ŏ̋s* fussent capables au contraire d'opposer, ailleurs, une grande résistance, et permissent d'avance au paradigme en *-ŏ̋* de prononcer timidement son : *Non omnis moriar*.

II

La flexion qu'on vient d'admettre ne s'attache pas d'une façon très particulière aux composés : un mot *nex* n'a pas une autre déclinaison qu'*au-spex*, et l'on peut s'attendre, dans les mots en *-ŏ̋*, à trouver des parallèles à l'un ou à l'autre. C'est un mot non composé que le grec a choisi pour nous conserver l'exemple du paradigme en *-ŏ̋* maintenu dans son inté-

grité ; à part le datif plur. qui est une forme trop coutumière d'anomalies secondaires pour offrir une importance. On ne saurait méconnaître en effet dans la flexion du mot masculin, unique de son espèce, λᾶ(ϝ)α-ς, la pierre,

N. λᾶϝα-ς.	V. (λᾶϝα ?).	A. λᾶϝα-ν.
D. λᾶϝ'-ι.	G. λᾶϝ'-ος.	Pl. N. λᾶϝ'-ες.

un paradigme identique, avec la modification grecque α pour *ő*, à celui qui s'obtenait par hypothèse plus haut ; et il faut ajouter que ce paradigme serait, au milieu du grec, entièrement inexplicable hors de l'issue qui s'offre ainsi pour lui.

Voisin, mais notablement différent cependant du cas de λᾶϝα-ς, est celui de μέγα-ς : nous préférerions le laisser de côté pour ne pas mêler à la flexion simple en *-ő* une flexion plus complexe ; mais la rareté de ce qui subsiste en général des flexions en *-ő* commande pour ainsi dire de ne pas l'oublier. Il n'est pas douteux que μέγα (neut.), identique à véd. *mahi*, ne vaille vraiment **megő* ; non moins certain toutefois, d'après le védique, qui a conservé le paradigme intégral et triforme (*mahā-s*, *mahā-m* ; — 2. *mahi-bhis* et neut. *mahi* ; — 3. *mah'-e*, *mah'-as*, etc.) qu'il s'agit, non d'un simple mot en *-ő*, mais d'un mot qui ne recevait primitivement *ő* QU'AUX FORMES FAIBLES, et dont le nominatif masc. serait finalement en grec fort différent de celui de λᾶϝα-ς (« μέγᾱ-ς » ou ion. « μέγη-ς »), s'il n'avait péri, supplanté par une forme imitée du neutre. — Norr. *mjök* pour **meku* adv. « beaucoup » semble lui-même reposer plutôt sur la forme en *ā* (germ. *ō*, *ŭ*), qui aurait passé, juste à l'inverse, du masculin au neutre.

Les composés en *-ő* dont avait pu hériter la langue grecque paraissent avoir versé de bonne heure, quant à eux, dans la flexion fantaisiste en -αντ-, à laquelle nous devons ἀδάμᾱς,

-αντος, etc. au lieu de *ἀδάμά-ς, gén. *ἀδαμ'-ος. Une trace de ce qui existait est restée dans le vocatif correct Πουλυδάμα, Λαοδάμα, connu non seulement d'Homère, mais de Xénophon, Hell. 5, 1, 5 et 6 : Πολυδάμα, non « Πολυδάμαν »[1], et sans que le discours, lequel s'adresse à un contemporain, puisse emprunter quelque chose aux souvenirs épiques.

Du fait que le grec a la particularité d'admettre non seulement l'α, mais très souvent l'ε (quelquefois l'ο), pour représentants de la primitive voyelle indo-eur. *ŏ*, les débris de la formation **ekwo-grebhŏ-s* elle-même sont cachés, comme nous sommes loin d'en douter, à beaucoup d'autres endroits encore de la langue grecque que le type Πουλυδάμᾱς. Quand c'était un ε qui s'offrait pour continuateur régulier de l'*ŏ* dans une racine, il était tout donné que le mot tombât par exemple dans la classe de ψευδής, et il n'y aurait rien que de vraisemblable à croire que de nombreux mots comme κυκλοτερής (cf. τέρε-τρον, etc.) valent en réalité **kuklo-terŏ-s* : firent autrefois *κυκλο-τέρε dans leur nominatif neutre, et κυκλο-τέρε-ς (non -ης) au masculin ; sous la même déclinaison générale que λᾶας, μέγα. L'investigation qu'exigerait ce point, et qui pourrait donner plus d'un résultat, est momentanément hors de ce que nous permet le cadre de cet article.

Le sanscrit védique, par un groupe de formes qu'il m'est arrivé de signaler dans une autre occasion, paraît con-

1. On ne saurait accorder qu'une valeur *métrique* à la quantité longue homérique Πουλυδάμᾱ et Λαοδάμᾱ, non plus extraordinaire que l'ε long de Τηλέμαχε ou Ξάνθε τε καὶ Βάλιε. Quel serait d'ailleurs les ens, même pour un thème en — αντ —, d'un vocatif par ᾱ? — Que ces allongements épiques aient, d'autre part, quelque chose à voir avec le *vocatif*, celui-ci étant pris comme tel, et hors des déclinaisons particulières, je serais prêt à le croire, et à y voir le même fait que les grammairiens hindous signalent comme la *pluti* du vocatif (allongement anormal de la finale). Ποσείδαον ἐπάμυνε est un cas métrique très différent des précédents, et où l'on voit cependant se produire cet allongement spécial imputable au vocatif.

firmer de façon significative l'ancien type **ekwo-grebhō̆-s*. Sans doute, il n'est pas facile, devant la confusion phonétique hindoue des *ō̆* avec *i*, de juger absolument de ce qui est thème en *ō̆*. Néanmoins la corrélation *rakṣi-tum* (préserver) : *paçu-rakṣi-s* (qui préserve le bétail); de même, *sanitum* : *vāja-sani-s*; *svani-tum* : *tuvi-ṣvaṇi-s*; *grabhī̆-tum* : *dur-gr̥bhi-s* est éminemment frappante. Elle prend encore plus de corps si l'on ajoute ces trois circonstances : 1. Rareté des formes casuelles qui impliquent positivement le thème en *-i*, comme l'exceptionnel voc. *ūrja-sanē*. 2. Fréquence de formes comme *-san-as*, que rien n'empêche d'interpréter comme *-san'-as*. C'est ainsi que dans le cas de *tuvi-ṣvaṇi-s*, on peut dire que tout l'ancien paradigme **ekwo-grebhō̆-s* est encore devant nos yeux à la condition de réunir ce que les lexicographes séparent sous *tuvi-ṣvaṇi-* et sous un soi-disant *tuvi-ṣvan-*. (Nom. *tuvi-ṣvaṇi-s*, Acc. *tuvi-ṣvaṇi-m*. Gén. sg. et Nom. pl. *tuvi-ṣvaṇ'-as*; etc.). 3. C'est encore un argument presque direct contre la valeur de simples thèmes en *i* qu'auraient en védique *paçu-rakṣi-s*, etc., que la manière dont le sanscrit classique ignore plus tard ces thèmes, sans que nous nous engagions ici dans le détail de cette démonstration.

III

La classe que nous avons tâché d'illustrer hors du latin, pour y rattacher dans cette langue *agricolă*, *indigenă*, etc., comporte avant tout un caractère FORMATIF, une uniformité dans la structure des mots : ses caractères FLEXIFS ne sont qu'une conséquence de la formation.

La classe latine *indigenă* n'aurait d'avance qu'un contact problématique avec elle si l'on y trouvait des mots quel-

conques dans leur formation, par exemple *as-sec-lă* comme *indi-genă*. Le mot *asseclă*, avec interposition de suffixe, est EXCEPTION UNIQUE parmi les composés latins en *ă*, précisément propre à mieux faire ressortir l'unité formative qui réunit, avant tout autre caractère, le reste de ces mots[1]: en *-genă*, *-colă*, *-vīvă*, *-cīdă*, *-cŭbă*, *-ăgă*, etc.; type semblable à ce qu'on est en droit d'attendre.

A ce point de vue, qui laisse provisoirement de côté la flexion, trois rapports sont à considérer :

1. *Indi-genă* et **genă-tum*. — L'*a* de la classe *indi-genă* n'a de prétexte d'exister que si cette voyelle a régné simultanément, et d'une manière tout aussi constante, dans les formes (accompagnées ou non d'un composé) comme *genĭ-tum*, *vomĭ-tum*, *domĭ-tum*, *molĭ-tum*, *sonĭ-tum*, *cubĭ-tum*, etc. Notre hypothèse implique cette conformité, puisqu'elle met à la base de *genĭ-tum* ou d'*indi-genă* un seul et même **genŏ-*.

Constatons qu'une autre restitution quelconque, pour le latin, que celle de **genă-tum*, **genă-tōr*, etc. n'est, en effet, plus soutenue de personne, et qu'il n'en saurait être autrement dès qu'on reconnaît généralement que l'*ŏ* reçoit pour continuateur invariable un *ă* dans la branche italique. Seul le grec, avec l'inconséquence qu'il montre dans le traitement de l'*ŏ*, pouvait connaître une différence s'attachant aux familles étymologiques (γενέ-τωρ : δαμά-τωρ : βιο-τή), et cette langue se voyait réciproquement forcée par là de briser l'unité de la classe flexive qui reste compacte dans l'*indigenă* latin (πολυ-δαμα-, κυκλο-τερε-, etc.).

1. Conçu comme un diminutif de **adseqva* et non comme formation primaire, le mot *assecla* n'offrirait du reste plus rien lui-même qui le classe à part. Aussi n'est-ce pas tant *assecla* que *col-lĕga* qui crée un cas difficile. Se rapportant, non à la racine *lĕg-*, mais à un noyau de formes dérivées (*lēgāre*), ce mot se trouve sensiblement hors de la donnée primitive.

2. *Indi-genă* et *genĭ-tum*. — Après avoir connu en commun la voyelle *ă*, *genĭtum* et *indigenă* ne sont plus actuellement marqués que par une différence. Est-il régulier que la seconde forme ne soit pas atteinte par le genre de modification qui atteignait la première ?

Nous n'aurons, pour répondre à cette question, qu'à faire usage d'un des quelques principes, toujours confirmés à nouveau, par lesquels Louis Havet a depuis longtemps fait régner la lumière sur tous les points de l'altération vocalique latine. L'ultième des mots n'est *pas concernée* par l'altération due à l'intensité de l'initiale. La chose est spécialement claire quand il s'agit de l'*ă*. *Nomină* n'a jamais été que *nomină*, et de par sa quantité historique seule, sans argument linguistique. *Anătes* — à côté d'*anĭtes* — n'aurait su où retrouver analogiquement un *ă* si cet *a* n'eût été conservé dans la finale d'*anăs*(*s*). Sans répéter la série pleine des preuves, nous dirons qu'*indi-genă*, de même *pari-cīdă-s* (v. plus bas), sont entièrement prévus dans leur opposition à *genĭ-tum*[1].

3. *Indi-genă* et *ad-venă*. — Aucun composé en *ă* ne doit correspondre, dans le principe, à une base monosyllabique.

Sont encore accompagnés, dans le latin même, de congénères établissant la base disyllabique : les composés en -*genă* (*genĭ-tum*) ainsi que l'*in-cubă* d'Isidore (*cubĭ-tum*), et les mots en -*fugă*, si *fugĭ-tum*, malgré gr. φυκ-τός, peut passer pour être **fugă-tum*. Ajoutons *foeni-secă* (Columelle) : car *secāre*, *secŭi* implique **secă-vi*, et *seges* représente presque sûrement **secă-ti-s* (cf. *desecare segetes* chez le même Columelle).

1. La doctrine imprécise, ou directement contraire, qu'entretient sur le point de l'*ă* des finales la linguistique latine dans son ensemble ne peut chercher un appui que dans le cas *artifex*, *tibicen* pour **artifax*, **tibican*. Ce cas n'est pas plus probant que *judex* pour **judix*.

Les formes disyllabiques se sont perdues en latin, mais sont clairement attestées hors de cette langue, pour les familles d'*agri-colă* (scr. *cari-tum*); *con-vīvă* (scr. *jīvi-tum* etc.; en latin même on ramène *vīta* à **vīvă-ta*); *heredipetă* (gr. πέτα-μαι). Il n'y a guère de doutes encore pour celle d'*aurīga*, **aurĕ-ăgă*, quoique les formes hindoues comme *aji-ta-s* reposent surtout sur le témoignage des grammairiens. Un mot **aes-tŭmă* « le coupe-bronze » a été supposé par Louis Havet, *Mém. Soc. Ling.*, VI, 23, pour expliquer *aestumare* : il s'accorderait au mieux avec les formes disyllabiques grecques de la racine en question, τέμε-νος, τέμαχος, etc.[1].

La place des mots en *-cīdă*, sous le même rapport, est incertaine : cependant il y aurait à faire valoir plus d'une raison contre une racine monosyllabique de la forme *kaid-* ou *kaidh-*. Nous tenons pour le plus probable, non *kaidhō-*, mais, ce qui revient presque au même, *kai*+*dhē-* (faible *kai-dhō-*), selon une formation verbale avec rac. *dhē-* qui paraît avoir tenu une certaine place en latin et dans d'autres langues, comme le lituanien.

Il ne reste en somme que les mots en *-venă* qui aient clairement en face d'eux une base monosyllabique (scr. *gantum*, etc.). C'est donc dans une proportion assez faible que

1. Comme je le remarque en me reportant au volume indiqué des *Mémoires*, l'étymologie d'*aestumare* y était doublée d'une analyse d' **aestumă* lui-même, de laquelle il ressort que l'auteur posait *-tumă* comme identique à l'élément disyllabique radical de τέμα-χος etc., ajoutant, quant à la flexion, la restitution **ais-tema-s*. C'est en deux lignes, on le voit, tout l'essentiel de la théorie que nous présentons nous-même, en l'appliquant à l'ensemble des mots comme *agricola*. Dois-je m'affliger de n'avoir ainsi fait autre chose, dans ces pages, que reprendre sans le savoir une idée du maître auquel elles sont dédiées? Si un point de vue qui est le sien n'a d'avance pour lui rien de nouveau, du moins pourrai-je me dire qu'il n'était pas moins utile à défendre aujourd'hui qu'il y a vingt-trois ans, puisque nous voyons se perpétuer les opinions qui n'en tiennent pas compte et veulent faire d'*agricola* un pendant latin d'οἰκοδομή.

s'est exercée l'analogie à laquelle pouvait facilement donner lieu *indi-genă*, à mesure que sa finale prenait davantage le caractère d'un simple élément flexif. Le *-capă-* d'*hosticapas* est peut-être à joindre aux formes en *-venă* : il serait difficile de l'affirmer ; v. all. *haft* ne prouve naturellement pas plus que *tohter* = θυγάτηρ une base monosyllabique.

La flexion, à son tour, appelle différentes remarques :

1. *Indigenă* et *terra*. — La présence de l'*ă* — bien que cet *ă* ne s'étendît lui-même qu'à trois ou quatre formes de paradigme, comme dans λᾶας — fut suffisante pour rapprocher peu à peu *indigenă* de la I[e] déclinaison. L'assimilation a pu, d'abord commencer, ensuite se poursuivre, de manières très diverses. Nous ne ferons qu'une seule remarque, destinée à écarter quelques difficultés qui, assez naturellement, pourraient frapper : c'est qu'il n'est pas nécessaire qu'une forme casuelle ait complètement coïncidé au début entre *indigenă* et *terră*, ou *indigenă-s* : *terră* (ou *indigenă-s* : **terrā*?) ; ni même que la première identité ait été fournie par le petit noyau de formes dotées de l'*a* dans le paradigme *-genă*(*s*). Si par exemple une forme comme le locatif, c'est-à-dire **indigen'-i*, devenait incommode ou obscure, elle n'avait guère d'autre remplaçant naturel qu'*indigenăi*, et cela sans que l'imitation de *terrăi* fût même formellement nécessaire pour créer cet anneau[1].

2. *Indigenă* et *paricidas*. — Il reste encore un souvenir assez précis, dans une ou deux formes, des différences qui séparaient *indigena* de *terra*. L'abrégé de Festus nous a conservé les deux nominatifs connus *paricidas*, *hosticapas*.

1. Pour la même raison, il n'est pas implicitement nécessaire, pour que le rapprochement des déclinaisons reste concevable, que *terră* (nominatif) ait eu de tout temps la quantité *terră*. On pourrait se demander si cette quantité tant discutée n'est pas une *suite*, au moins dans quelque mesure, des contacts avec *indigenă*(*s*). L'influence, ici, serait inverse de celle qui s'est exercée en général au cours de cette égalisation.

Attribuer à ces formes un *ā* long (*-cīdās* etc.) reviendrait à créer un type fort peu compréhensible en lui-même, mais de plus, inexplicable dans son rapport au *parricidă* qui lui succède. Dans ses emprunts au grec, l'ancien latin n'a point adopté l'*ās* de ποήτᾱς : ce fait serait-il naturel si une finale toute semblable existait dans ses propres déclinaisons ?[1]

Nous poserons donc : *paricidă-s*, **indi-genă-s* (= λᾰα-ς). Au sein de la langue latine, riche en finales comme *-ĭs*, *-ŭs*, *-ŏs*, la finale de ce nominatif était, par hasard, la seule en *-ăs*, et ce fait conduit à une réflexion. Nul ne tient pour douteux que l'*s* d'une forme comme *filiŭs*, dès une date très ancienne, ait été sur le point de périr entièrement par les prononciations comme *filiŭ*, *lateralĭ dolor*, *certissimŭ nuntiŭ* etc. ; on ne discute guère que pour savoir comment cet *s* a pu être *restauré* dans les mêmes formes. Or, pour perdre son *s*, *parricidă*(*s*) (brève + *s*) se trouvait en aussi bonne situation que *filiŭ*(*s*) : pour le reprendre c'était différent ; il n'avait pas l'appui très varié d'une multitude de formes où une finale comme *-ŭs* n'arrivait jamais à l'oubli total ; bien mieux, entre *parricidă* et *-cīdăs*, l'analogie de *terră* était là pour détourner formellement de revenir à *-cīdăs*. Cette analogie eût peut-être suffi à elle seule, le facteur phonétique n'était cependant pas à négliger lui-même.

1. *Hosticapas*, à l'égard de son *a* radical, est sans doute à juger comme l'épigraphique *Număsioi* = *Numĕrio*. Ce n'est pas une forme refaite à la place de **hosticŭpas*, mais une forme plus ancienne que ne serait cette dernière. Il est clair que si l'autre exemple, *paricidas*, approche à aucun degré de l'antiquité que lui assigne Festus (lois de Numa), nous avons également à lui restituer son *a* radical (*paricaidas*). — Au premier moment ce n'est pas seulement *hosticapas* qui pourrait donner à la classe des composés en *a* l'aspect trompeur de formations modernes, mais aussi la série des mots en *-gena*, *-vena*, *-peta*, *-seca* au lieu de *-gina*, *-vina*, etc. La réponse, quant à ces derniers, se trouve dans *ingenium, advenio, appeto, resecare*, lesquels — d'où que provienne l'anomalie — ne sont ni plus ni moins irréguliers que les composés en *a* de leurs familles respectives.

3. *Indigena* : *indigenum*. *Auriga* : *remiges*. — Les composés en *a* se distinguent jusqu'au bout, tant de *terra* que de *verna*, *scurra*, par la faculté qu'ils ont de former le gén. plur. en *-um* (*agricolum*). C'est le vieux génitif correspondant à λάϝ'-ων. Toutefois on touche ici à un point plus général.

Les composés qui sont entrés dans la Ire déclinaison ont, de ce fait, aboli toute la partie du paradigme qui ne comportait pas d'*a* (**indigen'-is*, *-gen'-es*, etc.), sauf, précisément, le gén. plur. Selon les mots, la solution inverse pouvait prévaloir, un *prae-pes* pour **prae-petă-s* être formé d'après *prae-pet'-es*, ou un *rem-ex* (**rem-ac-s*) au lieu de **rem-ăgă-s* d'après **rem-ăg'-es* (*rem-ĭg-ēs*). C'est la solution dont nous disions au début qu'elle était le plus à craindre pour toute la classe : à la fois comme la plus simple et comme celle où tout souvenir de l'*ă* (ou *ŏ*) se trouve radicalement détruit. Il faut rendre cette justice au latin qu'il n'en a que modérément usé. Dans le cas même où il l'adopte, on a quelquefois dans un doublet la forme qui tient compte de l'*a* : à *rem-ex* comparer *aurīgă*, à *prae-pes*, *heredi-petă* malgré un éloignement du sens, dans ce dernier exemple, qui n'empêche pas l'unité de racine.

Pline (Hist. XIV, 8, 6, 72) a dit : *indigena vinum*. Que ce neutre ait été dans l'usage courant, ou qu'il suppose une intervention plus individuelle de l'instinct linguistique dans l'application des formes, dans les deux cas l'écrivain latin s'est trouvé dans la vérité grammaticale : comme μέγας a pour neutre μέγα, c'est, en effet, *indigenă* qui est le juste neutre d'*indigenă*(*s*).

Daniel SERRUYS

—

LES PROCÉDÉS TONIQUES D'HIMÉRIUS ET LES ORIGINES DU « CURSUS » BYZANTIN

LES PROCÉDÉS TONIQUES D'HIMÉRIUS ET LES ORIGINES DU « CURSUS » BYZANTIN

Par Daniel Serruys.

La loi des clausules toniques formulée naguère par M. W. Meyer[1] se trouve aujourd'hui pleinement confirmée et heureusement définie, grâce aux nombreuses recherches qui ont précisé tour à tour sa rigueur et son extension, sa signification littéraire et son utilisation critique. Sans nous attarder à l'inutile scepticisme de M. Kirsten[2], rappelons seulement les deux études de M. K. Krumbacher[3], qui, au moyen d'observations paléographiques et critiques, s'est efforcé de déterminer dans quelle mesure la loi de M. W. Meyer peut être appliquée à la restitution des textes; la thèse de M. C. Litzica[4], qui, par des calculs malheureuse-

1. W. Meyer, *Der accentuirte Satzschluss in der griechischen Prosa vom 4 bis 6 Jahrhundert*. Göttingen, 1891. — Je me suis servi de la réimpression de ce travail faite par l'auteur dans ses *Gesammelte Abhandlungen zur mittellateinischen Rhythmik*. Berlin, 1905, t. II, pp. 202-205. Cf. *Ibid.*, t. I, pp. 17-22.

2. Kirsten, *Quaestiones Choricianae*. Breslau, 1894.

3. K. Krumbacher, *Ein Dithyrambus auf den Chronisten Theophanes*, dans les *Sitzungsberichte der K. bayer. Akad. der Wissenschaften*, 1896, pp. 583 et ss. — Cf. *Eine neue vita des Theophanes Confessor*. *Ibid.*, 1897, pp. 371 et ss.

4. C. Litzica, *Das Meyersche Satzschlussgesetz in der byzantinischen Prosa*. Diss., Munich, 1898.

ment illusoires, a tenté de fournir le critère mathématique qui décèlerait et doserait l'application de la loi chez un auteur quelconque ; enfin l'élégant article où M. P. Maas[1], renonçant à étudier la loi en général, s'est attaché à reconnaître les modalités de son application chez un auteur déterminé. On ne peut méconnaître que la voie tracée par M. P. Maas est de toutes la plus sûre ; elle nous ramène d'ailleurs à la conception première de M. W. Meyer, qui considérait la règle dégagée par lui, non comme une prescription formelle et toujours identique à elle-même, mais comme le trait commun aux systèmes individuels — variables par ailleurs — des auteurs byzantins.

Ce qui demeure obscur dans le *cursus* byzantin défini par M. W. Meyer, c'est moins certes sa nature que son origine. On connaît les systèmes en présence. Tandis que M. W. Meyer[2] veut reconnaître dans le *cursus* des écrivains byzantins une importation latine, M. de Wilamowitz-Moellendorff[3] croit discerner chez les auteurs grecs du IVe siècle — et en particulier chez Himérius, — des procédés toniques, annonciateurs du *cursus* ; M. Crönert[4] enfin n'hésite pas à faire remonter l'emploi des clausules toniques jusqu'à saint Clément ou même jusqu'à Josèphe.

Pour séduisant qu'il soit, j'avoue que le système de M. W. Meyer me semble se heurter à une objection sérieuse. Il est peu probable qu'au milieu du IVe siècle, l'ac-

1. P. MAAS. *Rhythmische zu der Kunstprosa des Konstantinos Manasses, Byz. Zeitschr. XI (1902)*, pp. 505-512. — Cf. *Du même*, le compte rendu de W. FRITZ. *Synesius*, dans *Berl. Philol. Wochenschrift, 1906*, pp. 775-777.

2. *Gesammelte Abhandlungen*, t. I, p. 19-20.

3. *Hermes*, t. XXXIV (1899), pp. 214-218.

4. *Verhandlungen der XLVe Versammlung deutscher Philologen in Bremen*, 1899, pp. 66-68.

cent se soit déjà substitué à la quantité comme élément régulateur des rythmes latins[1], et d'autre part les clausules de la prose métrique latine, régies par la quantité, ne réalisent point uniformément, au point de vue tonique, les conditions de la clausule meyerienne. Quant à la théorie de M. Crönert, elle ne résiste pas aux vérifications mathématiques que j'ai entreprises pour quelques-uns des textes sur lesquels il se fonde. Restent les observations de M. de Wilamowitz, dont les inductions — j'allais dire les intuitions — sont bien rarement illusoires ; il ne peut être inutile de les contrôler en étendant la recherche à l'ensemble du texte d'Himérius et en la poursuivant au moyen de la méthode statistique inaugurée par M. L. Havet.

Il ne faut point se dissimuler d'ailleurs que le texte d'Himérius et la méthode statistique présenteront à notre recherche quelques écueils redoutables. Le texte sur lequel nous allons opérer est particulièrement délabré. Tout en admettant que les lacunes ne soient point si nombreuses que le suppose F. Duebner[2], il faut bien se persuader que le texte est mauvais[3] ; la plupart des discours ne sont conservés que par un manuscrit unique et les sources manuscrites sont, soit très fautives, soit, comme le prouvent les vérifications de M. Schenkl[4], reproduites avec une incroyable négligence. Ajoutons que les innombrables citations et réminiscences qui émaillent le texte d'Himérius, pour précieuses

1. Cf. H. Bornecque. *Les Clausules métriques latines* (Mémoires de la Faculté de Lille, N. S.; t. VI). Lille, 1907, p. 176 et pp. 487 et ss.

2. Cf. C. Fr. Teuber. *De lacunis Himerii in orationibus integris a Duebnero editore notatis* (Progr. des Königl. König. Wilhelms Gymnasium in Breslau), 1894.

3. Le travail de Stenzel. *Conjectanea in Himerii Sophistae declamationes*. Breslau, 1879, ne nous a pas été accessible.

4. C. Schenkl. *Adnotatiunculae ad Himerium* dans *Eranos Vindobonensis*, 1893, pp. 131-141.

qu'elles soient à d'autres égards, n'en constituent pas moins de véritables pièges pour l'étude métrique. Il est vrai toutefois que ces pièges ont été signalés, pour la plupart, par M. C. Teuber[1], qui a identifié le plus grand nombre des citations textuelles ; il est vrai également que les citations non textuelles ou simples réminiscences n'entraînent point nécessairement une violation des procédés toniques.

D'autre part le maniement même de la méthode statistique, que nous allons appliquer à notre recherche, est singulièrement délicat. Non point, certes, que les objections élevées par M. Previtera[2] contre sa légitimité nous émeuvent outre mesure. Le principe de la méthode statistique, « qui consiste à prendre pour critère et mesure des faits supposés métriques, la proportion naturelle des mêmes faits dans le libre jeu de la langue », apparaît inattaquable à tous égards. Et les difficultés de l'application, qui fournissent à M. Previtera un triomphe facile, ne sont certes point insurmontables. D'abord un auteur exempt de partis pris métriques, qui puisse servir à reconnaître le libre jeu des éléments de la langue, n'est point, quoi qu'on dise, introuvable. N'est-il pas évident qu'un auteur n'a pas employé de clausules métriques, s'il présente, à n'importe quelle place dans la phrase, les mêmes éléments métriques ou rythmiques, dans des proportions toujours identiques? D'autre part la différence inévitable des vocabulaires chez l'auteur pris pour base de la comparaison et chez l'auteur supposé métrique n'est point non plus un empêchement sérieux à l'emploi de la statistique comparative. En fait les différences de vocabulaire, de genre littéraire, et même d'époque influent très peu sur la proportionnalité des éléments métri-

1. C. Fr. Teuber. *Quaestiones Himerianae.* Breslau, 1882.

2. L. Previtera. *Il metodo statistico nelle nuove ricerche della prosa metrica latina e greca e le leggi definitive.* Giarre, 1903.

ques ou rythmiques fournis par la langue. Cette proportionnalité présente au contraire une fixité remarquable, car elle dépend, non de l'usage individuel, mais des caractères même de la langue, de son phonétisme, de son système de flexion, de dérivation, de composition, etc. Pour se convaincre de cette stabilité, il suffira de comparer entre eux des vocabulaires en apparence très différents. Aussi longtemps que n'intervient pas l'arbitraire métrique, on constatera qu'ils présentent, pour les mêmes éléments, des proportions constantes.

Ce n'est point le mécanisme de la méthode statistique qui est inexact, c'est son maniement qui est difficultueux. La statistique comparative est un instrument de précision dont il faut savoir se servir. M. L. Havet[1] a signalé lui-même quelques-unes des erreurs mathématiques commises par M. C. Litzica dans la première application de la méthode statistique à l'étude du *cursus* meyerien. Il n'est pas inutile que nous achevions cette critique, puisque aussi bien nous nous proposons d'appliquer la même méthode à un sujet analogue.

L'erreur essentielle du travail de M. Litzica nous semble consister en un calcul des probabilités de tous points illusoire. Les opérations de M. Litzica sont fondées sur ce postulat que « la fréquence naturelle des rencontres entre deux formes rythmiques quelconques fournies par la langue est proportionnelle au produit de leurs fréquences respectives. » Pour que ce principe fût recevable, il faudrait que chacun des éléments d'une série rythmique homogène A ait des chances égales de rencontrer chacun des éléments d'une autre série homogène B ; or, qui ne voit que ces chances sont variables d'après la fonction logique, grammaticale,

1. *Byz. Zeitschr.*, VIII (1899), pp. 535-537.

syntaxique, etc., des mots? Telle série rythmique, par exemple celle des monosyllabes atones, est constituée pour la très grande majorité par des articles, qui n'ont aucune chance de précéder les formes personnelles des verbes. Pour que les calculs de M. Litzica fussent légitimes, il lui eût fallu assigner des coefficients différenciels aux diverses catégories rythmiques constituées par lui, et même à certains éléments, dans chacune de ces catégories.

Une autre erreur — celle-ci d'ordre logique — dérive de la précédente. M. Litzica compare les combinaisons de mots qui forment les clausules aux rencontres fortuites des mots de mêmes types, dans le libre jeu de la langue, reconnu et évalué au moyen du calcul des probabilités tel que nous venons de le définir. Or, à supposer que l'on puisse, par ce soi-disant calcul, évaluer la fréquence naturelle des rencontres fortuites entre deux mots de types déterminés, encore serait-il tout à fait arbitraire d'assimiler, à ces rencontres fortuites, les combinaisons de mots qui forment les clausules. Ces combinaisons ne sont point des faits simples ; elles sont dues au contraire à deux opérations distinctes, à deux choix successifs, dont le second dépend du premier. En effet le choix du mot final dépend du choix du mot pénultième, ou inversement.

Des erreurs de ce genre proviennent d'un certain fétichisme de la mathématique qui se constate parfois chez des esprits de formation littéraire ; elles impliquent en fait une méconnaissance totale des principes de la statistique. Il est d'ailleurs aisé de les éviter ; il suffit pour cela de ne comparer dans la statistique que des séries homogènes de faits simples, et de considérer les chiffres en présence comme des moyennes; de modestes calculs de proportionnalité suffisent dès lors à la comparaison.

C'est à cette méthode plus simple et plus sûre que nous

aurons recours dans l'étude des clausules toniques d'Himérius.

Le texte exempt d'altération métrique, ou rythmique, d'après lequel nous allons évaluer la proportion naturelle des éléments rythmiques fournis par la langue grecque, est celui de Leontios de Neapolis : Vie de S[t] Jean le Miséricordieux[1], déjà dépouillé par M. Litzica. On remarquera que nos comptages présentent parfois, avec ceux de M. Litzica, de légères différences. Nul ne s'en étonnera, qui s'est livré à ce genre d'exercice, qui surtout a tenté de vérifier ses totaux. Dans un classement de près de 20 000 mots, il est inévitable, soit que des exemples se trouvent « sautés », soit qu'au contraire ils soient affectés à deux séries différentes.

Mais ce qui différencie surtout nos relevés de ceux de M. Litzica, c'est, qu'au lieu de présenter des éléments abstraits, nous avons voulu présenter des éléments *réels*. M. Litzica a réuni d'une part les oxytons, les paroxytons, les proparoxytons, abstraction faite du nombre des syllabes prétoniques ; d'autre part il a relevé les mots à 1, 2, 3, etc., prétoniques, abstraction faite des syllabes posttoniques. Dans le premier cas, il a confondu ποιοῦσι avec πολυπραγμονοῦσι ; dans le second, il a confondu ποιῶ avec ἐποίουν et ἐποίησα. Notre relevé ne comporte au contraire que des éléments réels, les mots étant classés en tenant compte à la fois du nombre des prétoniques et de celui des posttoniques, de manière à constituer des séries homogènes à tous égards. Dans ce classement, il n'a point été tenu compte de l'accent secondaire que les mots peuvent tenir du voisinage d'un mot enclitique, ni de la voyelle élidée (*Cf. Tableau I*, Fréquence l'inguistique).

1. Leontios von Neapolis, *Leben des heiligen Johannes des Barmherzigen* herausgegeben von H. Gelzer. Fribourg et Leipzig, 1893.

Pour le relevé des clausules d'Himérius, nous nous sommes servis de l'édition de Fr. Duebner[1]. Le texte examiné est celui des discours I-XXIV[2], à l'exclusion des extraits de Photius et des discours XXV et suivants, trop fragmentaires.

Nous avons considéré comme clausule : la partie de la phrase ou de l'incise constituée par le mot final et le mot pénultième, y compris les proclitiques, enclitiques ou particules atones liées par le sens à l'un ou l'autre de ces mots. Les phrases ou incises qui ne comportent pas au moins trois polysyllabes ou groupes équivalents à des polysyllabes n'ont point été comprises dans la statistique.

Dans notre dépouillement nous avons distingué les clausules suivies d'une ponctuation forte (= point) et les clausules suivies d'une ponctuation faible (= point en haut, point et virgule, point d'exclamation, point d'interrogation[3]). Mais, le système d'Himérius nous étant apparu identique dans les deux cas[4], nous avons, dans notre exposé, totalisé les deux séries.

Les clausules ont été classées d'après la forme du mot final ou du groupe formé par le mot final et par les mots atones qui le précèdent. Conformément à l'usage reçu, nous avons considéré comme mots atones, non seulement les

1. Himerii *Declamationes*, éd. Fr. Duebner. Paris, Didot, 1878.

2. P. 38-96.

3. Nous avons considéré le point d'interrogation comme une ponctuation faible, à moins que l'éditeur n'ait marqué son avis contraire en plaçant une majuscule au début de la phrase suivante.

4. Voici quelques exemples de l'identité du traitement. Nous relevons, devant un mot final du type ἄνθρωπος suivi d'une ponctuation forte, 8 oxytons, 71 paroxytons, 30 proparoxytons ; devant le même mot suivi de ponctuation faible, 11 oxytons, 67 paroxytons, 18 proparoxytons. Devant un mot final du type βουλεύομαι suivi de ponctuation forte, nous relevons 40 oxytons, 255 paroxytous, 6 proparoxytons ; devant le même mot suivi de ponctuation faible, 22 oxytons, 141 paroxytons, 3 proparoxytons. On voit que, devant un même type final, la proportion des formes pénultièmes est constante, quelle que soit la nature de la pause oratoire.

proclitiques et enclitiques, mais encore les formes accentuées de l'article, les prépositions, les conjonctions ἤ et καί, la négation μή (p. 94, l. 31), le pronom possessif placé entre l'article et le substantif auquel il se rapporte (pp. 92, 54 et 95, 12) et même, en un cas spécial, le pronom τίς (p. 58, 53).

Les séries, établies d'après la forme du mot ou groupe final, ont été subdivisées d'après l'accentuation du mot pénultième.

Il nous reste à préciser quelques cas douteux. Les enclitiques ont toujours été comptés au nombre des atones finales du mot précédent, aussi bien en place finale (p. 50, l. 18), qu'en place pénultième (pp. 52, 21 ; 52, 39 ; 55, 21 ; 57, 36 ; 65, 8 ; 70, 27 ; 72, 27 ; 81, 30 ; 87, 3 ; 94, 5 ; 95, 4).

Dans les mots suivis d'une particule enclitique et qui reçoivent de ce fait un accent secondaire différent de leur accent premier, c'est cet accent adventice qui est considéré, en place pénultiène, comme principal au point de vue rythmique (pp. 49, 23 ; 53, 46 ; 69, 28 ; 69, 51 ; 91, 15 ; 95, 9 ; 83, 18).

Les cas où l'un des mots de la clausule est représenté par un monosyllabe pouvaient prêter à confusion. En fait nous ne relevons que deux exemples de monosyllabes proprement dits (pp. 55, 42 et 88, 35). Partout ailleurs, aussi bien en place finale (pp. 74, 46 : τὴν σήν ; 56, 15 : τὰ σά ; 93, 41 : μετὰ σέ), qu'en place pénultième (pp. 39, 45 ; 44, 11 ; 48, 2 ; 49, 36 ; 51, 24 ; 50, 3 ; 70, 20 ; 94, 40 ; 92, 6), les monosyllabes accentués apparaissent précédés de particules atones avec lesquelles ils forment des groupes équivalents à des polysyllabes ; c'est pourquoi nous les avons confondus avec les oxytons.

De même les mots pénultièmes suivis des particules δή (45, 15 ; 86, 28), γάρ (75, 27), μέν (86, 18), δέ (40, 5 : 52,

47 ; 77, 47 ; 88, 32 ; 92, 3 ; 94, 51) ont été assimilés aux oxytons (*Cf. Tableau II*, Clausules d'Himérius).

Au moyen des relevés statistiques ainsi effectués, nous pouvons tout d'abord vérifier les hypothèses déjà émises au sujet des procédés toniques d'Himérius.

Si nous en croyions M. Litzica[1], Himérius aurait ignoré le *cursus* de Meyer, au point de présenter, pour les clausules contraires à la loi, une proportion de 29 pour 100, supérieure à la proportion normalement fournie par la langue, laquelle, d'après les calculs de M. Litzica, serait de 22,8 pour 100. Ce pourcentage est établi d'après 100 clausules d'Himérius. Si au contraire l'on étudie les 1 229 clausules que présente l'ensemble du texte d'Himérius, on s'aperçoit que 285 d'entre elles sont contraires à la loi de Meyer, soit une proportion de 23,19 pour 100 sensiblement égale à la proportion naturelle que fournit, d'après les calculs de M. Litzica, le libre jeu de la langue. Mais on se souvient que nous avons fait, au sujet du critère mathématique établi par M. Litzica, les plus expresses réserves ; d'autre part on remarquera que, même en admettant la légitimité de ce critère, les chiffres ci-dessus prouveraient tout au plus que les procédés d'Himérius ne correspondent pas à la formule de M. W. Meyer.

C'est ainsi évidemment qu'en a jugé M. de Wilamowitz lorsque, peu après la publication du travail de M. Litzica, il a formulé comme suit le système tonique qu'il prête à Himérius. « L'accent final proparoxyton prédomine ; il est précédé de préférence de 2 atones mais aussi d'une seule ou de plusieurs, le voisinage immédiat de l'accent final avec l'accent pénultième étant seul proscrit. Si l'accent final est paroxyton, il est nécessairement précédé de 2 atones[2]. » En

1. *Op. cit.*, p. 18.
2. *Op. cit.*, p. 215.

d'autres termes, la clausule meyerienne est de règle seulement lorsque le mot final est paroxyton, ce qui est exceptionnel ; elle est prédominante mais cependant facultative, lorsque l'accent final est proparoxyton, ce qui est la norme.

La différence de traitement que M. de Wilamowitz croit reconnaître entre les clausules terminées par un proparoxyton et celles terminées par un paroxyton, est, disons-le tout de suite, purement fictive. Sur les 1 055 clausules d'Himérius terminées par un proparoxyton, 250 sont contraires à la loi de Meyer, soit une proportion de 23,7 pour 100 ; sur les 131 clausules d'Himérius terminées par un paroxyton, 31 sont contraires à la loi de Meyer, soit la même proportion de 23,7 pour 100. Le traitement, du moins en ce qui concerne la loi de Meyer, est donc identique.

Mais ce qui n'apparaît nullement fictif dans la formule de M. de Wilamowitz, c'est d'une part la prépondérance du proparoxyton final, et d'autre part un certain rapport — qu'il s'agira de préciser — entre le nombre des atones finales et celui des atones pénultièmes. Rien ne nous empêche de prendre ces deux indications comme point de départ pour nos recherches. Nous examinerons donc en premier lieu le traitement que comporte le type prépondérant des clausules terminées par un proparoxyton.

I. — *Les clausules terminées par un proparoxyton.*

A. Sur 1 229 clausules que comporte le texte d'Himérius, 1 055 sont terminées par un proparoxyton. Il est à peine nécessaire de remarquer que cette proportion est de beaucoup supérieure à la proportion normale ou « fréquence linguistique » des proparoxytons. La fréquence linguistique du proparoxyton comparée à l'ensemble des polysyllabes est

d'environ 24 pour 100[1]. En d'autres termes, sur l'ensemble des clausules d'Himérius, qui sont au nombre de 1 229, le jeu normal de la langue en aurait fourni 295 seulement terminées par des proparoxytons[2]; nous en relevons, en fait, 1 055. La majoration produite du fait des partis pris rythmiques d'Himérius est donc d'environ 350 pour 100.

Pour se convaincre que c'est bien au parti pris rythmique — et non au vocabulaire d'Himérius — que cette majoration doit être imputée, il suffit de calculer par exemple la proportion des proparoxytons en place pénultième. Dans les 1 229 clausules étudiées, tandis que nous trouvons 1 055 proparoxytons ultièmes, nous trouvons seulement 92 proparoxytons pénultièmes, c'est-à-dire que la proportion naturelle des proparoxytons est altérée en sens inverse, selon que l'on observe le mot final ou le mot pénultième de la clausule : dans le premier cas elle est plus que triplée, dans le second elle est réduite à moins du tiers.

Ainsi l'on est amené naturellement à se demander si, entre ces deux altérations en sens inverse, il n'existe pas quelque corrélation. Le proparoxyton final est-il incompatible avec le proparoxyton pénultième ? Pour nous en rendre compte, il faut restreindre notre observation aux seules phrases terminées par un proparoxyton. Or, sur 1 055 phrases de ce genre, 72 présentent une proparoxyton pénultième, soit une proportion de 6 pour 100, représentant à peine le quart de la fréquence linguistique. La disproportion est certes frappante mais non point décisive ; il serait pour le moins témé-

1. Cf. tableau I : 2 923 proparoxytons sur 12 148 polysyllabes.
2. Ce chiffre est obtenu par la formule :

$$\frac{x}{1\,229} = \frac{2923}{12\,148}.$$

Tous les chiffres suivants sont obtenus par des calculs analogues.

raire de conclure dès à présent à l'interdiction totale du proparoxyton pénultième devant le proparoxyton final.

Mais, si aucune formule précise ne se dégage encore de notre statistique, la faute en est peut-être à ce que nous avons jusqu'ici opéré sur des catégories abstraites. Mieux vaut, comme nous le disions tout à l'heure, n'opérer que sur des éléments réels, classés en séries parfaitement homogènes. Au lieu donc d'observer l'ensemble des proparoxytons, distinguons soigneusement les proparoxytons à 0, 1, 2, 3, etc., prétoniques et voyons s'ils comportent dans les clausules un traitement identique.

Sur les 1 055 clausules terminées par des proparoxytons, 206 sont terminées par un mot du type ἄνθρωπος accentué sur la syllabe initiale. Nous disions que, sur les 1 055 clausules terminées par un proparoxyton quelconque, 72 présentent un proparoxyton pénultième, soit une proportion de 6 pour 100 : or, sur les 206 clausules terminées par un proparoxyton du type ἄνθρωπος, 48 présentent un proparoxyton pénultième, soit une proportion de 24 pour 100, quadruple de celle que nous avions constatée quand nous envisagions l'ensemble des proparoxytons et exactement conforme à la fréquence linguistique du proparoxyton. Force nous est donc d'admettre que si le proparoxyton pénultième est exclu devant certaines formes de proparoxytons ultièmes, il est au contraire admis devant des proparoxytons du type ἄνθρωπος, dans la proportion même où le fournit la langue.

Au contraire devant les proparoxytons à 1, 2, 3, etc., prétoniques, la proportion des proparoxytons pénultièmes s'abaisse jusqu'à n'atteindre plus 3 pour 100. Sur 849 clausules de ce genre 24 seulement présentent des proparoxytons pénultièmes; encore ces exemples sont-ils des plus précaires au point de vue critique. Voici comment ils se répartissent :

1) *Type final* : γαμήλιος : 468 clausules, 9 proparoxytons pénultièmes (au lieu de 112)[1] : pp. 43, 9 (corr. μετώπῳ cf. p. 39, 8) ; 46, 38 (φύσεως est intolérable) ; 56, 39 (corr. Ξάνθιππον τὸν μέγαν) ; 60, 19 (répétition improbable de la ligne 14) ; 61, 8 (l'allitération πόλις πάλιν est suspecte ; l'ordre γένηται πάλιν est préférable) ; 63, 50 (Ὅμηρος entre ἥδιον et φθέγγεσθαι est certainement fourvoyé, il faut le restituer en fin de phrase) ; 87, 3 (τι del.) ; 94, 23 (ἡγούμενος del.).

Type final : ὁ θάλαμος, équivalent au précédent : 195 clausules, 5 proparoxytons pénultièmes (au lieu de 47) : pp. 64, 36 (corr. ἑκατέρων) ; 72, 45 (ἡ del.) ; 78, 26 (τῇ del.) ; 82, 3 (ἀναδοῦσι ?) ; 96, 17 (αὐτοῖς prouve que le verbe était primitivement au passif. Corr. χαρῇ ?)

2) *Type final* : παρελεύσεται : 78 clausules, 5 proparoxytons pénultièmes (au lieu de 18) : pp. 50, 47 ; 66, 18 (φύσεως est inintelligible) ; 76, 43 ; 93, 30 ; 95, 4 (μου ne peut se rapporter à δαίμων ; cf. 93, 29 ; corr. ἐμοῦ complément de κατεψήφισται).

Type final : εἰ πυνθάνεται, équivalent au précédent : 26 clausules, 1 seul proparoxyton (au lieu de 6) : p. 68, 44 (τὸ διήγημα remplace une autre expression et l'article est inadmissible).

3) *Type final* : ἐπισφραγίζεται : 48 clausules, 1 seul proparoxyton pénultième (au lieu de 11) : p. 51, 9 (corr. προτέρων).

Type final : τὰ παραπλήσια, équivalent au précédent : 19 clausules, 2 paroxytons pénultièmes (au lieu de 4, 6) : pp. 67, 2 (τῷ διηγήματι = glose tirée de μυθολογῶν) ; p. 93, 33.

Type final : μετὰ τῆς πόλεως, équivalent au précédent :

1. Les chiffres entre parenthèses sont ceux que fournirait le libre jeu de la langue. Cf. tableau de fréquence linguistique.

6 clausules, 1 proparoxyton pénultième (au lieu de 1, 4) : p. 50, 13.

La proportion infime des proparoxytons pénultièmes, dans les séries que nous venons d'examiner, et leur extrême fragilité au point de vue critique nous autorisent certes à les taxer d'irrégularité. Dès lors, nous pouvons résumer les observations que nous venons de faire par la règle suivante : « *Devant un proparoxyton final, le proparoxyton pénultième est exclu, à moins que le mot final ne porte l'accent sur la syllabe initiale.* »

B. La règle que nous venons de formuler a sa répercussion évidente sur la répartition des atones pénultièmes de la phrase — et partant sur leur nombre.

Le *cursus* de W. Meyer admet indifféremment des clausules telles que δόξαν ἐπιφημίζουσι et ἄξια ἐπιδείξασθε, πρῶτον διαλέγεσθαι et κάλλιστον διήγημα. En vertu de la règle que nous venons de formuler, Himérius n'admet, lui, que la 1re et la 3e de ces formes, tandis qu'il rejette la 2e et la 4e. Il en résulte que si Himérius a eu, par rapport au nombre des atones pénultièmes, un parti pris identique à la loi de Meyer, il ne disposait pas, pour l'appliquer, des mêmes ressources.

D'ailleurs Himérius s'est-il préoccupé du nombre des atones pénultièmes de la phrase, comme il se préoccupait de leur répartition ? C'est ce dont nous pourrons nous rendre compte, en étudiant le traitement qu'il réserve, devant un proparoxyton final, aux paroxytons et oxytons pénultièmes.

Pour que l'on puisse du premier coup d'œil apprécier, en fonction de la fréquence linguistique, les chiffres relevés pour chacun des types pénultièmes, dans le texte d'Himérius, nous ajoutons entre parenthèses, aux chiffres consta-

tés, ceux que ferait attendre la proportionnalité normale de la langue.

FINALES	PÉNULTIÈMES		TOTAL DES clausules.
	PAROXYTONS	OXYTONS	
ἄνθρωπος.	138(> 99)	20(< 56)	206
γαμήλιος.	396(> 226)	63(< 121)	468
ὁ θάλαμος.	161(> 95)	29(< 53)	195
παρελεύσεται. . . .	18(< 38)	58(> 21)	78
εἰ πυνθάνεται. . . .	8(< 12)	17(> 7)	26
ἐν τοῖς ἄλσεσι. . . .		1	1
ἐπισφραγίζεται. . . .	44(> 23)	3(< 13)	48
τὰ παραπλήσια.. . .	16(> 9)	1(< 5)	19
πρὸς τὴν ὑπόθεσιν.. .	4(> 2)	0(< 1)	4
μετὰ τῆς πόλεως. . .	5(> 2,9)	0(< 1,6)	6

Un rapide coup d'œil jeté sur ce tableau suffit à démontrer que les préférences d'Himérius pour le paroxyton ou l'oxyton pénultième *alternent d'après le nombre des prétoniques du mot final*. Réservons, pour le moment, la catégorie des clausules terminées par un mot accentué sur la syllabe initiale (type ἄνθρωπος) qui, comme nous l'avons vu au sujet de la règle énoncée au paragraphe précédent, peuvent être l'objet d'un traitement particulier.

Pour les autres finales, à 1, 2 et 3 prétoniques, les préférences d'Himérius se reconnaissent aisément. Il recherche les formes pénultièmes *qui fournissent les atones pénultièmes de la phrase en nombre pair*. La majoration de ces formes par rapport à la fréquence linguistique varie entre 150 et 200 pour 100. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les clausules préférées d'Himérius sont précisément les seules admises par les stylistes byzantins.

Devant les formes finales accentuées sur la syllabe initiale, le traitement est, il est vrai, différent. Cette différence n'est pas pour nous surprendre, puisque nous avons déjà constaté que ces formes sont les seules qui admettent les proparoxytons pénultièmes, dans la mesure même où les fournit la langue. De même, au point de vue du nombre des atones pénultièmes de la phrase, les clausules terminées par un mot accentué sur la syllabe initiale se distinguent encore des autres catégories. En effet devant le type ἄνθρωπος, la forme pénultième avantagée est celle *qui fournit les atones pénultièmes en nombre impair.* Et par là le système d'Himérius s'oppose manifestement au *cursus* byzantin.

Des faits que nous venons d'examiner, une conclusion se dégage aisément : Himérius a, en ce qui touche le nombre des atones pénultièmes de la phrase, des préférences marquées et ces préférences varient, *en fonction des atones prétoniques du mot final.* Cette constatation, on le remarquera, est exactement inverse de celle formulée par M. de Wilamowitz, qui subordonnait le nombre des atones pénultièmes à celui des posttoniques du mot final.

Si maintenant nous nous efforçons de systématiser les diverses catégories de faits acquis par l'examen des clausules terminées par un proparoxyton, nous aboutissons à la conclusion suivante :

Himerius a deux espèces de partis pris :

1° L'un de *nature verbale* (répartition des atones pénultièmes), qui peut se formuler comme suit : Les proparoxytons pénultièmes sont proscrits, à moins que le mot final ne soit accentué sur la syllabe initiale ;

2° L'autre, *de nature rythmique* (nombre des atones pénultièmes), qui peut se formuler comme suit : Le nombre des syllabes atones qui précèdent l'accent final de la phrase

ou de l'incise est de préférence pair, lorsque le mot final présente une ou plusieurs prétoniques, impair, si le mot final est accentué sur la syllabe initiale.

II. — *Clausules terminées par des paroxytons.*

La proportion de ces clausules est très inférieure à la fréquence linguistique des mêmes combinaisons. Alors que la langue, sur un total de 1 229 clausules, en fournirait 595 terminées par des paroxytons, nous en relevons seulement 131. La proportion naturelle est donc réduite au quart.

On conçoit aisément que la statistique qui opère sur des chiffres aussi restreints est nécessairement précaire : c'est donc surtout par analogie avec les faits observés dans d'autres catégories, que nous pourrons apprécier les éléments réunis dans la catégorie des clausules terminées par un paroxyton.

Nous bornerons du reste notre examen aux séries de faits les plus nombreuses, négligeant celles qui ne comportent qu'un ou deux exemples, lesquels d'ailleurs peuvent provenir d'altérations du texte.

FINALES	PÉNULTIÈMES			TOTAL DES clausules.
	PROPAROXYTONS	PAROXYTONS	OXYTONS	
λέγω. . . .	7(> 6)	14(> 12)	4(< 7)	25
λαμβάνω. . .	2(< 7)	20(> 14)	8(= 8)	30
ὁ λόγος. . .	2(< 15)	53(> 29)	5(< 16)	60
ἀφανίζω. . .	2	3	1	
τῆς θαλάττης. .	1	1		

Pour autant que l'on puisse étayer des conclusions sur des

chiffres aussi faibles, il semble bien que les partis pris d'Himérius pour les clausules terminées par un paroxyton sont les mêmes que pour les clausules terminées par un proparoxyton.

Au point de vue verbal, les proparoxytons pénultièmes sont proscrits, à moins qu'ils ne précèdent un mot portant l'accent sur la syllabe initiale. On remarquera que les exemples de proparoxytons pénultièmes (pp. 82, 13 ; 83, 45 ; 65, 27 ; 93, 40 ; 75, 9 ; 68, 1 ; 39, 30) représentent une proportion de 7 pour 100 légèrement supérieure à la proportion des mêmes formes observées dans la catégorie des clausules terminées par un proparoxyton (3 pour 100). Mais ces exemples ne sont guère solides au point de vue critique, l'un d'eux, p. 93, 40, est même une conjecture d'éditeur.

Au point de vue rythmique, nous constatons, comme précédemment, une préférence marquée par les atones pénultièmes en nombre pair, à moins toutefois que le mot final ne porte l'accent sur la syllabe initiale. Pour le type final λαμβάνω et pour le type correspondant ὁ λόγος la majoration des paroxytons pénultièmes, qui peuvent seuls fournir l'intervalle tonique pair, est manifeste. Au contraire pour le type final ἀφανίζω et pour le type équivalent τῆς θαλάττης le nombre des exemples est si réduit qu'il y a lieu de les éplucher. Pour cette catégorie de clausules nous relevons un seul oxyton pénultième (p. 72, 15) et quatre paroxytons pénultièmes (pp. 53, 23 ; 69, 51 ; 87, 43 et 91, 47). L'oxyton pénultième, qui seul fournit l'intervalle pair, est inattaquable au point de vue critique. Quant aux quatre paroxytons qui fourniraient un intervalle de trois atones pénultièmes, ils sont, tous quatre, fictifs ; p. 87, 43, il faut lire τὰ βαλανεῖα comme le prouve l'expresse parallèle τὸ Λύκειον, à la ligne précédente ; p. 91, 47, δημηγόρος est une glose tirée de l'incise suivante ; p. 53, 23, les mots ἢ τῷ Πυλίῳ νεανίσκῳ forment

une métaphore lyrique empruntée sans doute par Himérius à quelque ode perdue de Pindare ou de Bacchylide; p. 69, 51. les mots λογίοις θεοῖς ἔμελέ τε καὶ μελήσει constituent la fin d'un tétramètre iambique catalectique, avec césure régulière. On voit par là avec quelle prudence il faut opérer, lorsque les chiffres de la statistique sont trop réduits.

III. — *Clausules terminées par un oxyton.*

A cause de l'écueil que nous venons de signaler, nous n'observerons dans la catégorie des clausules terminées par un oxyton que le seul type pour lequel nous ayons relevé un nombre suffisant d'exemples: le type final καιρός, et le groupe équivalent τὰ σά. Devant ce type final, nous trouvons 20 paroxytons, 4 oxytons et 1 seul proparoxyton pénultième.

L'exemple du proparoxyton pénultième, p. 75, 6, est certainement altéré. La place normale de ἐγώ est après τοῦτον, et l'on ne saurait hésiter à effectuer la transposition. Au lieu des 6 exemples que ferait attendre la fréquence du proparoxyton dans la langue, nous ne relevons donc qu'un seul exemple, bien précaire au point de vue critique, et nous sommes autorisés dès lors à admettre que devant un mot final oxyton, comme devant les autres finales, le paroxyton pénultième est proscrit par Himérius.

Au point de vue du nombre des atones pénultièmes, nous constatons une fois de plus une prédilection marquée pour l'intervalle pair.

Le cas particulier des formes finales accentuées sur la syllabe initiale ne se pose pas dans cette catégorie.

En somme, que le mot final soit proparoxyton, paroxyton

ou oxyton, les partis pris toniques d'Himérius demeurent invariables. Ce n'est donc pas, comme le croyait M. de Wilamowitz, du nombre des *posttoniques* du mot final que dépend le traitement des clausules. Bien au contraire, ce sont les *prétoniques* du mot final qui jouent le rôle d'élément régulateur.

En effet, tout le système d'Himérius peut se résumer comme suit :

1° Le proparoxyton pénultième est proscrit lorsque le mot final présente une ou plusieurs prétoniques ; il est admis lorsque le mot final est accentué sur la syllabe initiale.

2° Les atones pénultièmes de la phrase ou de l'incise sont de préférence en nombre pair lorsque le mot final présente une ou plusieurs prétoniques ; de préférence en nombre impair — ou si l'on veut réduites à l'unité — si le mot final est accentué sur la syllabe initiale.

Peut-on prétendre que ces deux formules constituent un système ? Elles représentent plutôt des procédés toniques chers à Himérius et appliqués par lui, l'un avec constance et rigueur, l'autre avec prédilection mais sans contrainte.

Ce qui peut particulièrement nous intéresser dans ces deux formules, ce sont les préoccupations qu'elles révèlent.

La préoccupation verbale — ou, si l'on veut, la notion du groupement des atones autour de la tonique — apparaît clairement : c'est elle qui interdit la répétition en place pénultième du proparoxyton, privilégié en place finale ; c'est elle surtout qui explique le rôle des prétoniques dans le traitement des clausules.

La préoccupation rythmique, d'autre part, se révèle dans la recherche d'un intervalle d'atones pénultièmes pair,

lorsque le mot final a une ou plusieurs prétoniques et impair lorsque le mot final porte l'accent sur la syllabe initiale. Cette distinction dérive sans doute du souci d'équilibrer l'intervalle pénultième avec l'étendue du mot final.

De ces deux préoccupations la dernière seule subsiste dans le *cursus* byzantin, encore y est-elle singulièrement simplifiée.

Si l'on compare les procédés d'Himérius avec le *cursus* byzantin tel qu'on le trouve appliqué dès la fin du IVe siècle chez Thémistius et chez Choricius de Gaza, on s'aperçoit que chez ces derniers la préoccupation verbale a totalement disparu. La *répartition* des atones pénultièmes est indifférente, leur *nombre* seul importe.

D'ailleurs la préoccupation rythmique, qui provoque la recherche d'un nombre déterminé d'atones pénultièmes, s'est elle-même simplifiée. Des procédés toniques d'Himérius, un seul survit — qui d'ailleurs devient général et rigoureux, — c'est la recherche d'un *nombre pair d'atones pénultièmes;* encore cette formule unique s'élargit-elle et les auteurs peu soigneux se contentent de séparer les deux derniers accents de la phrase ou de l'incise, par *deux atones au moins*.

De la notion ancienne de la répartition des atones, de la recherche d'un équilibre entre le nombre des atones pénultièmes et l'étendue du mot final, rien ne subsiste. L'*intervalle* qui sépare les deux derniers accents de la phrase concentre seul l'attention, et Psellus le considère comme constituant « le chant du langage » : ἔστι διαλέκτου μέλος ποῖόν τι διάστημα ἐν διαφόροις συλλαβαῖς βαρυτονούμενον ἢ ὀξυτονούμενον[1].

1. *Rhetores graeci,* éd. Walz, t. V, p. 589, l. 15-16.

I. — FRÉQUENCE LINGUISTIQUE (d'après Léontios de Neapolis).

A) Mots accentués.

Prétoniques	*Proparoxytons.*		*Paroxytons.*		*Oxytons.*		*Totaux.*
0	ἄνθρωπος	1 218	λόγος	2 640	χείρ	364	4 883
					μέν	661	
1	βουλεύομαι	1 080	λαμβάνω	1 588	ὁδός	2 494	5 159
2	παραπλήσιος	477	προθυμία	1 110	ἀγαθός	613	2 200
3	ἐπιτηδεύομαι	130	ὠφεληθῆναι	425	θεοσεβής	207	762
4	κατασφραγισάμενος	16	ἐνθρονιασθέντος	112	πολιορκηθείς	24	152
5	ἀντιπαραμυθούμεθα	2	ἀξιομνημονεύτου	7	ἐργαστηριακόν	6	15
6			ἐπιρογολογουμένοις	2			2
		2 923		5 884		4 366	13 173
			Abstraction faite des monosyllabes :			3 341	12 148

B) Mots atones.

Monosyllabes proclitiques ou faisant fonction de proclitiques	5 721
Monosyllabes enclitiques	346
Disyllabes faisant fonction de proclitiques	420
Disyllabes enclitiques	161

II. — CLAUSULES D'HIMÉRIUS (Or. I-XXIV).

Formes finales.	*Formes pénultièmes.* *Proparoxytons.*	*Paroxytons.*	*Oxytons.*	*Totaux.*
A) Proparoxytons.				
ἄνθρωπος	48	138	20	206
βουλεύομαι	9	396	63	468
ὁ θάλαμος	5	161	29	195
παρελεύσεται	5	18	55	78
εἰ πυνθάνεται	1 (p. 68, 44)	8	17	26
ἐν τοῖς ἄλσεσι			1 (p. 70, 24)	1
ἐπισφραγίζεται	1 (p. 51, 9)	44	3 (pp. 45, 5 ; 50, 26 ; 88, 41)	48
τὰ παραπλήσια	2 (pp. 67, 2 ; 93, 33)	16	1 (p. 47, 48)	19
πρὸς τὴν ὑπόθεσιν		4		4
μετὰ τῆς πόλεως	1 (p. 50, 13)	5		6
παρακατατίθεται		1 (p. 76, 26)		1
περὶ Πελοπόννησον		1 (p. 58, 37)		1
κατὰ τοῦ Ἀπόλλωνος			1 (p. 86, 24)	1
καὶ ἐπὶ τὸν ἥλιον		1 (p. 49, 35)		1
	72	793	190	1 055

B) Paroxytons.	λέγω	7	14	4	25
	λαμβάνω	2 (pp. 82, 13; 83, 45)	20	8	30
	ὁ λόγος	2 (pp. 65, 27; 93, 40)	53	5	60
	ἀφανίζω	2 (pp. 75, 9; 68, 1)	3 (pp. 87, 43; 91, 47; 53, 23)	1 (p. 72, 15)	6
	τῆς θαλάττης	1 (p. 39, 30)	1 (p. 69, 51)		2
	κεκαθαρμένος			1 (p. 63, 18)	1
	καὶ Δημοσθένην		1 (p. 66, 4)		1
	ἱερομηνία		1 (p. 53, 54)		1
	μὴ τετηρηκότι		1 (p. 94, 31)		1
	τίς οὐκ ἐπαινέσει			1 (p. 58, 53)	1
	περὶ τοῦ σοῦ πόθου			1 (p. 92, 54)	1
	τοῖς ἀπὸ τῆς Ἀσίας	1 (p. 80, 50)			1
		15	94	21	130
C) Oxytons.	καιρός	1 (p. 76, 5)	18	4	23
	τὰ σά		2 (pp. 56, 15, 74, 46)		2
	οὐδαμῶς	1 (p. 78, 1)		1 (p. 52, 47)	2
	ὁ θεός	2 (pp. 45, 34; 70, 54)	2 (pp. 54, 19; 94, 38)	3 (pp. 74, 32; 70, 17; 86, 41)	7
	μετὰ σέ		1 (p. 93, 41)		1
	φιλομαθής	1 (p. 62, 22)	3 (pp. 75, 49; 87, 22; 93, 23)		4
	καὶ συγγενεῖς		1 (p. 67, 38)		1
	καὶ οἱ λοιποί		1 (p. 53, 46)	1 (p. 40, 5)	2
	καὶ νεοτελής		1 (p. 74, 1)	1 (p. 94, 51)	2
		5	29	10	44
				Total général. . . .	1 229

Antoine THOMAS

—

NOTES LEXICOGRAFIQES

SUR

LA PLUS ANCIÈNE TRADUCCION LATINE DES EUVRES D'ORIBASE

NOTES LEXICOGRAFIQES

SUR

LA PLUS ANCIÈNE TRADUCCION LATINE DES EUVRES D'ORIBASE

Par Antoine Thomas.

L'édicion des euvres du mèdecin grec Oribase (Ὀρειβάσιος), antreprise par les docteurs Bussemaker et Daremberg et terminée par Auguste Molinier, se conpose de sis volumes, parus de 1851 à 1876[1]. Les pajes 799-927 du tome cinqième et 2-626 du tome sisième sont ocupées par des textes latins apartenant à deus traduccions distinctes. La plus ancième de ces deus traduccions êt la seule dont il sera qestion ici. Je ranvoie aus indicacions d'Auguste Molinier sur l'époqe et la provenance de cète traduccion et sur les condicions dans les qèles èle nous êt parvenue[2]. On sait qe le manuscrit le plus ancien, conservé à la Bibliotèqe Nacionale de Paris sous la cote : *latin 10233* (jadis : *suplément latin 621*) et (pour 18 feuillets sur 40 qi an ont été arachés) à la

1. *Œuvres d'Oribase*. Paris, J.-B. Baillère et fils. Les tomes 1 à 4 ont paru de 1851 à 1864. Bussemaker étant mort an 1865 et Daremberg an 1872, les tomes 5 et 6 n'ont paru q'an 1873 et 1876. Le dernier êt dû aus soins d'Auguste Molinier, dont le nom figure sur le titre.

2. *Œuvres d'Oribase*, t. 6, p. XVI.

Bibliothèqe de Berne, sous la cote : *miscell. F 219,* remonte au sétième siècle[1]. La traduccion èle même apartient vraisanblablemant au comancemant du sisième, et a été exécutée an Italie, peut-être à Ravenna, ou dans le voisinaje de cète vile[2].

Depuis la publicacion de Molinier, un fait d'une certaine inportance s'èt produit. Le manuscrit de la colleccion Ashburnham, sur le qel l'éditeur avait doné qelqes indicacions précises, mais q'il n'avait pu utiliser d'une manière constante, èt venu prandre place sur les rayons de notre Bibliotèqe Nacionale, où il porte la cote : *nouv. aq. lat. 1619*[3]. Toutes les fois qe cela m'a paru nécessaire, j'ai u recours à ce manuscrit. Il a été particulièremant précieus pour conbler la grande lacune qi existe dans le ms. *lat. 10233* par suite de l'arachemant de 40 feuillets dont ce dernier a été victime, lacune qi conprand la fin du livre IV, tout le livre V et une partie du livre VI de la *Synopsis* d'Oribase. Le ms. *lat. 9332,* utilisé par Molinier, qi l'atribue au comancemant du neuvième siècle, n'èt le plus souvant q'une copie du manuscrit Ashburnham, le qel èt antérieur d'anviron un siècle.

1. Molinier précise trop an disant (p. XXIV) qu'il èt dificile d'an reculer l'exécucion plus loin qe le premier tiers du sétième siècle (630 ou 640). A plus forte raison faut il se défier des « juges des plus compétents » dont il parle, qi voient dans ce manuscrit un modèle extrèmemant pur de la plus bèle onciale du sisième.

2. Molinier incline à croire qe la traduccion pourait être antérieure à 480 et qe les allusions à la langue des Gots (à propos de la plante dite an français *guède* ou *pastel*) seraient des gloses marjinales postérieures introduites par mégarde dans le texte ; mais à qoi bon cète ipotèse ? L'orijine italiène de l'euvre èt indiqée par Molinier et sera confirmée plus loin par l'étude lexicografiqe. C'èt moi qi précise an ajoutant : « peut-être à Ravenna ». Je me fonde sur ce passaje : « Emplastrum immotum, quem accepi a *Martyrio arciatro Ravenna* » (Oribase, t. V, p. 895).

3. Voir L. Delisle, *Catalogue des mss. des fonds Libri et Barrois* (Paris, Champion, 1888), p. 88-89.

Il va de soi qe, dans les pajes qi suivent, je n'ai pas la prétancion de relever toutes les particularités lexicografiqes notables de la traduccion d'Oribase. Come on s'an apercevra facilemant, mon atancion s'êt portée de préférance sur les mots ou formes qi paraissent être d'orijine populaire et qi, à ce titre, intéressent la fase anciène de l'évolucion dont les langues romanes ofrent aujourdui le terme aus ieus de l'observateur. Toutefois, chemin faisant, j'ai noté aussi qelqes mots curieus à d'autres titres, mots qi sanblent avoir échapé jusq'ici à l'atancion et qi devront être désormais admis dans les diccionaires latins[1].

Acrisiola, s. f., pustule.

Donec *acrisiolas* aut pustulas uel exanthemata surgant (Oribase, tome VI, p. 362, l. 5 ; ms. lat. 10233, fol. 252 v°, l. 6 d'an bas).

Au lieu de : *acrisiolas*, les mss. n. a. lat. 1619[2] et lat. 9332 portent : *agressiolas*. Je n'ai rien de satisfaisant à proposer pour l'étimolojie de ce mot, qe son aspect ratache à la langue populaire, mais qe les langues romanes ne sanblent pas avoir conservé. Il mérite d'autant plus d'être signalé qe les auteurs du *Thesaurus linguae latinae* an cours de

1. Hermann Hagen a publié an 1875 un mémoire intitulé : *De Oribasii versione latina Bernensi commentatio*, q'il a réinprimé dans son recueil paru à Berlin, chés Calvary, an 1879 : *Zur Geschichte der Philologie und zur Römischen Litteratur*, p. 243-311. On i trouve, p. 299-303 de la réin pression, deus listes alfabétiqes intéressantes, mais sans commantaire, la première consacrée aus « vocabula Graeca vel a Graecis derivata », la segonde aus « voces Latinae notabiles ». Aucun des mots qe j'ai relevés ici ne figure dans les listes de Hagen, les qèles ne portent qe sur les 18 feuillets de Berne.

2. Fol. 198[b], l. 4 d'an bas. Voici le texte exact, idantiqe (à une lètre près) à celui du ms. lat. 9332, dont Molinier a doné les variantes par raport au ms. lat. 10233 : « donec *agressiolas* aut pustolas uel exantematas purgant. »

publicacion, bien q'ils fassent état de notre traduccion, l'ont laissé échaper.

BERNICARIA, s. f., et BERNICARION, s. n., variété de soude.

Trociscos ad scabias : litharguira, calce viva, psimithia, *bernicaria* (Oribase, t. V, p. 910, art. 42 ; ms. lat. 10233).

Afronitrus et *bernicarion* (Oribase, t. VI, 239, l. 5 ; ms. lat. 10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 431, l. 12 : ὁ τοῦ νίτρου ἀφρὸς καὶ τὸ βερενίκειον).

Le mot n'êt pas relevé dans le *Thesaurus linguae latinae ;* il manqe aussi dans Du Cange, mais il figure à plusieurs reprises dans le *Corpus glossariorum latinorum.* M. Goetz a cru à tort q'il se ratachait au latin *vermis* : de là un article *vermicarium* introduit dans son *Thesaurus glossarum emendatarum,* et où sont confondus deus mots diférants. Je me permets de ranvoyer à l'article qe je viens de publier dans la *Romania* (juillet 1908, p. 432), pour conpléter un mémoire de M. W. Foerster, réçamant paru, et où l'ital. *vernice* et ses conjénères sont ramenés au nom de vile *Berenice*, Βερενίκη (*Z. f. rom. Philol.*, XXXIII, 338).

BURSELLA, forme dissimilée, pour *bulsella, vulsella, volsella,* pince.

Sanguinem caprunum miscis cum mel, et evellis cum *bursella* pilos adulteros (Oribase, t. VI, p. 543, l. 9 ; ms. 10233).

Si aliquid infixum est, cum *bursella* est tollendum. Quod si in palphebra fuerit infixus, ubi cum *bursella* fuerit sublatus, lacte muliebri est oculus inrigandus (Oribase, t. VI, p. 549, l. 7 de l'art. LXXIIII).

A raprocher de *scarpellum,* cité plus loin. *Bursella* figure d'ailleurs, avec un ranvoi à *volsella,* dans le *Thesaurus linguae latinae.*

CARPIA, s. f., charpie.

Postea vero nervus nudus se bestierit, mutariis, id est *carpias,* deforis inponi oportet de aliquo medicamen (Oribase, t. VI, p. 158, l. 14, d'an

bas ; ms. lat. 10233, fol. 154. — Cf. le texte grec, Oribase, t. V, p. 363, l. 3 : μετὰ δὲ τὸ σκεπασθῆναι τὸ γεγυμνωμένον νεῦρον τοῖς μότοις περιβάλλειν ἔξωθεν δεῖ τι...).

Nous avons là le plus ancien exanple du latin médical *carpia,* qi a fait une bèle fortune. Pour randre la même idée, le grec anploie non seulemant μότος et μοτάριον, mais τιλμός, τίλμα et τιλμάτιον, dérivés du verbe τίλλω « aracher brin à brin ». Τίλλω a come correspondant sémantiqe le lat. *carpo* : il êt manifeste qe le subst. *carpia* a été tiré du verbe *carpo*, mais l'anploi du suffixe *-ia* pour cète dérivation êt étranje. Je suis porté à voir dans *carpia* le plus ancien exanple constaté par un texte du suffixe populaire *-ia*, acçantué sur l'*i*, dont l'orijine reste ancore an partie mistérieuse. Et pourtant ce suffixe ne s'atache ordinairement q'à des tèmes nominaus, et les nouveaus noms q'il sert à former dans les langues romanes ont toujours un sans abstrait. An tout cas, le franç. *charpie* ne doit plus être considéré come un subst. participial issu du verbe *charpir*, mais come le représantant du latin médical *carpia*[1].

Contritura, s. f., lésion.

Cerotum dia tessaron. Facit ad scorticaturas et omnes percussuras vel *contrituras* (Oribase, t. V, p. 861, art. 42 ; ms. lat. 10233).

Des trois mots en *-ura* qe ranferme ce passaje, *percussura* êt le seul q'anrejistrent les diccionaires latins. A noter qe Gargilius Martialis anploie le simple *tritura* dans le sans de *contritura*. Je reviendrai plus loin sur *scorticatura*.

1. Le caractère de subst. participial ne peut être pourtant dénié à certaines formes du prov. mod. tèles qe *carpit, escarpido,* etc. Le marseillais *charpiè* représante un ancien **charpia,* influencé par le franç. *charpie*. — Notons an passant qe notre traducteur anploie le partic. *carpitus* au lieu du classiqe *carptus* : « in linteo *carpito* subtile » (Oribase, t. VI, p. 356, l. 8).

CORNULIUM, s. n., cornouille.

Quae minus nutriunt... noces, *cornulia,* prumnia, robi (Oribase, t. VI, p. 12, l. 4 d'an bas; ms. lat. 10233[1]. — Cf. le texte grec, t. V, p. 163, l. 25 : κράνα, προῦμνα, βάτινα).

On expliqe couramant le franç. *cornouille* come provenant d'un tipe **cornucula* ; il faut an revenir et admètre qe le diminutif *cornulum* a été alonjé an *cornulium*, d'où *cornulia*, pluriel neutre transformé bientôt an féminin singulier. Cf *aculeus* et *manuleus* an latin classique.

EFFERSURA, s. f., inflammacion (causée par une brûlure), échauboulure.

Emplastrum dia psimithium ad scabiosos et ad conbustos et ad *effersuras* ignitas (Oribase, t. V, p. 895, l. 14 d'an bas ; ms. lat. 10233).

Effersura supose un participe passé *effersus*, du verbe *effervere*. C'êt un témoignaje intéressant de l'extansion de la formacion participiale an *-sus*, qi n'apartient primitivemant q'aus verbes dont le tème êt an *-d* et an *-t* : *ardere arsus*, *vertere versus*, etc., mais qe le latin classiqe utilisait qelqefois ailleurs : *spargere sparsus*, etc[2]. *Fersus* se trouve dans un recueil de procédés tecniqes rédijé an Italie au comancemant du neuvième siècle, sinon plus tôt[3] : il a survécu dans le réto-roman *fers* et *fiers* « bouillant ». An some, *effersura* êt moins barbare qe *fervura*, qe donent les diccionaires latins courants.

EXERCIDIUM, s. n., exercice.

Ante *exercidium* (Oribase, t. V, p. 802, l. 26). — Communis est cor-

1. Le ms. de Laon écrit *cornolias.*
2. De *sorbere* le latin vulgaire a formé de même *sorpsus* (au lieu de *sorptus*), de *solvere, solsus* (au lieu de *solutus*), de *volvere, volsus* (au lieu de *volutus*), etc.
3. Colas post tota *fersa* (Muratori, *Antiq. Italicæ,* II, col. 374).

pori in omni re *exercidium* (ibid., l. 2 d'an bas). — Vehemens *exercidium* (t. V, p. 803, l. 2). — Horum similes *exercidia* (ibid., l. 13). — Confestim ab *exercidio* jubet declinare (ibid., l. 9 d'an bas), etc., etc.

Tous ces exanples viènent du ms. lat. 10233, le qel anploie concurramant la forme classiqe *exercitium*. On ne peut expliqer la forme *exercidium* ni par une erreur de grafie du scribe, ni par une évolucion fonétiqe de la forme classiqe *exercitium*. J'i vois une substitucion de désinance dont le point de départ remonte probablemant à l'existance d'un groupe assés nonbreus de mots an *-idium*, tels qe *excidium, exscidium, homicidium, obsidium, parricidium, subsidium*, etc.

Expellitivus, Repellitivus, adj., détersif.

Qui ex betis est sucus *expellitibus* est (Oribase, t. VI, p. 25, l. 7 ; ms. lat. 10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 173, l. 14 : ὁ ἐν τοῖς τεύτλοις χυλός ῥυπτικός ἐστι.)

Panes tridicei... forforibus *repellitivam* birtutem participant (Oribase, t. VI, p. 29, l. 11 d'an bas ; ms. lat. 10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 176, l. 23 : ῥυπτικῆς δυνάμεως μετέχειν τὸ πίτυρον).

Expellitivus et *repellitivus*, mots nouveaus, sont doublemant intéressants : ils atestent une fois de plus l'extansion dans la langue vulgaire du suffixe *-ivus*, et, surtout, ils nous montrent qe *pellere*, à côté du participe classiqe *pulsus*, s'èt doné un participe an *-itus* : cf. **fallitus*, à côté de *falsus* ; **tollitus*, à côté de *sublatus*. Il èt probable, d'après ces raprochemants mêmes, q'il s'ajit d'un participe fort an *-ĭtus*, et non d'un participe faible en *-ītus*. Cepandant le provançal possède le verbe *espelir* « éclore », qi sanble bien atester l'existance an latin vulgaire de **expellire*, pour *expellere*, et l'ipotèse d'un participe faible **pellītus* peut être admise parallèlemant.

Fetinus, adj., de brebis.

Gala Greci lactem dicunt... post hæc scrofinus aut caprinus aut aequi-

nus aut baccinus aut asininus aut *fetinus* (Oribase, t. VI, p. 472; ms. lat. 10244, fol. 38, l. 12. — Cf. ms. n. a. lat. 1619, fol. 29, 2e col., l. 12 d'an bas : *Galla* Greci lactis dicunt... posthaec scrouinos aut caprunus aut aequinus aut vaccinus aut aseninus aut *fetinus*).

La signification de *fetinus*, qe le contexte sufirait à faire deviner, êt précisée par le texte grec d'Oribase, t. V, p. 606, l. 27 : « εἰ δὲ μὴ αἰγὸς ἢ ἵππου ἢ βοὸς ἢ ὄνου ἢ προβάτου. » Cet adjectif *fetinus* supose nécessairemant la spécialisacion du substantif participial *feta* au sans de « brebis mère » dès le sisième siècle. Ce sans êt bien conu par le témoignaje des parlers romans ; je me borne à ranvoyer à Diez et à l'article *fētă* du *Lat.-rom. Wörterb.* de M. Körting.

Filica, s. f., foujère.

Extrahit os fracta aut corrupta et surculos et spinas infixas et sagittas et cannas et *filicas* (Oribase, t. V, p. 853, l. 22 ; ms. lat. 10233).

La substitucion, an latin vulgaire, de la désinance *-ica* à la désinance *-ix* (*-ex*) *-icis* êt un fait conu, dont M. Meyer-Lübke a cité plus d'un exanple[1]. A côté de **junica*, **pomica*, **pulica*, **salica*, **ulica* et **vitica*[2], M. Meyer-Lübke mancione précisément (sans référance textuèle) notre forme **filica*, q'il apuie sur le témoignaje du patois daufinois *füozo*. Q'il me sufise de dire qe d'une comunicacion écrite de M. l'abé Devaux, recteur de l'Université catoliqe de Lyon, et de l'étude de la carte 600 (*fougère*) de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont, il ressort clairemant qe le domaine actuel de *filica* s'étand sur la plus grande partie de la réjion franco-provançale et sur les confins français et provançaux de cète réjion[3].

1. *Gramm. des lang. rom.*, t. II, § 17.
2. Aus qels on peut joindre **pica*, d'où le prov. *pega*.
3. Cf. l'observacion qe j'ai faite à ce sujet an randant conte de la tèse française de M. l'abé Devaux dans les *Annales du Midi*, anée 1892, p. 399.

Fungidus, adj., fongueus.

Ficus non similiter aliis pomis nutrit, sed *fungidas* carnes facit (Oribase, t. VI, 13, l. 8 ; ms. lat. 10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 164, l. 11 : σομφώδη ποιεῖ τὴν σάρκα).

Gaia, s. f., pie.

Cissa ab antiquis nomen accepit... Alii ad similitudinem avis qua Greci *cissa* vocant, Latini *gaiam* dicunt : ut enim illa pinnarum varietate distincta adque voce mitisona esse perhibetur, non aliter haec passio varies desideriorum ingerit formas (ms. n. a. lat. 1619, fol. 66, 2e col., l. 7 ; cf. Oribase, t. VI, p. 48 [1].)

Tout le monde êt d'acord pour reconaître la pie dans l'oiseau apelé an grec κίσσα ; donc le latin vulgaire *gaia* a le même sans pour notre traducteur. L'espagn. *gaya* et l'ital. dialectal *gaïa*, *gaggia*, *gaza*, représantants fonétiqes réguliers du lat. vulg. *gaia*, conservent fidèlemant ce sans, qi êt aussi celui de l'ital. litéraire *gazza* (avec *zz* sonore), mot qe Nigra considère come anprunté par le toscan aus dialectes plus septantrionaus [2]. Le témoignaje de Papias (1053), qi glose *gaia* par *pica* [3], remonte donc à une saine tradicion dont notre traducteur nous revèle le fondemant pour une époque antérieure de plus de cinq çants ans. An some, dans l'istoire positive du latin vulgaire, *gaia* « pie » done la main, ou peu s'an faut, à *gaius* « jai », qe nous a transmis Polemius Silvius [4].

Gambarus, s. m., écrevisse.

Gambaros fluviatiles ustos (Oribase, t. V, p. 858, l. 30 ; ms. lat. 10233).

1. Ce passaje manqe dans le ms. *lat. 10233* par suite de la disparicion des feuillets dont il a été qestion ; les éditeurs l'ont publié d'après le ms. lat. 9332, qi n'êt qe du neuvième siècle ; je le done d'après le ms. Ashburnham, qi n'ofre d'ailleurs que des variantes sans inportance.
2. *Zeitschr. f. rom. Philol.*, XXVII, 141.
3. *Ibid.*, XXVII, 140.
4. *Romania*, XXXV, 174.

Astaci, paburi, *gambari* et alia queque talia que a Grecis malacia vocantur (Oribase, t. VI, p. 12, l. 5 ; ms. lat. 10233). Etc., etc.

La forme classiqe êt *cammarus*, du grec κάμμαρος ; les manuscrits donent souvant *gammarus*. Mais l'ital. *gambero*, l'esp. *gámbaro* et le prov. *gambre* postulent un tipe latin vulgaire *gambarus*, dont M. Körting, dans son *Lat.-rom. Wörterb.*, a fait avec raison une tête d'article ; il êt inutile maintenant de faire précéder cette forme d'un astérisqe. D'ailleurs on avait déja un témoignaje ancien de la substitucion de *mb* à *mm* dans cète remarqe du grammairien Caper : *cammarus, non cambarus*[1].

Gargarizius, s. m., gargarisme.

Si pinguis flegma fuerit, *gargarizius* est adhibendus (Oribase, t. V, p. 827, l. 8 d'an bas; ms. lat. 10233).

Partout ailleurs le ms. lat. 10233 anploie la forme classiqe *gargarismus*. Qèle valeur convient il d'atribuer à cet ἅπαξ? On peut, je crois, i voir un subst. verbal tiré de *gargarizare*, souvant écrit *gargaridiare*, conformémant à la prononciacion populaire du ζ grec dans les payis de langue latine. On sait qel dévelopemant a pris ce procédé de dérivacion dans les langues romanes[2] : les verbes en *-izare* (*-idiare*) i ont fourni un notable continjant[3], et il êt intéressant de trouver un témoignaje aussi ancien de l'anploi de ce procédé avec un verbe de cète série. Bien qe *gargarizare* ne se soit pas anraciné dans la langue populaire, *gargarizius* peut être considéré come l'ancêtre des mots français tels que *charoi*, *octroi*, *tournoi*, dont le nonbre était beaucoup plus considérable au moyen âje qe de nos jours.

1. Cité dans le *Thesaurus ling. lat.*, art. CAMMARUS.
2. Un autre exanple sera cité plus bas, celui de *sternutus*.
3. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, t. II, § 400.

Grunium, s. n., groin.

Meliores sunt pedes porcini de *grunia* (Oribase, t. VI, p. 15, l. 19 : ms. lat. 10233, fol. 126 v°, ; cf. le texte grec, t. V, p. 165, l. 28 : βελτίους οἱ πόδες τῶν ὑῶν εἰσι τοῦ ῥύγχους).

Cibos accipiant... de ungulas porcorum et *cronia* (Oribase, t. V, p. 291, l. 12 ; ms. 217 ; le ms. lat. 9332, porte : *gronia*).

Il êt clair qe notre traducteur conaît un mot vulgaire *grunium*, idantiqe, come sans et come forme, à l'ital. *grugno*, au prov. *gronh*, au franç. *groin*. On ramène abituèlemant les mots romans à un subst. tiré du verbe latin qi signifie « grogner » et dont la forme flote antre *grundire* et *grunnire*, soit **grundium* ou **grunnium*. Si l'étimolojie êt exacte, pourqoi ne trouvons nous pas les groupes *-nn-* ou *-nd-* dans les manuscrits ? Il êt dificile de répondre à cète objeccion, et non moins dificile d'admètre qe *grunium* soit sans raport avec le verbe an qestion.

Gurgus, s. m., fluctuacion, gargouillemant.

Ventris temperantia hoc modo cognuscitur... Si satis biberint, gravantur et in ventre *gurgus* faciunt (Oribase, t. VI, p. 83, l. 18 ; ms. lat. 9332, fol. 55a ; cf. le texte grec, t. V, p. 251, l. 1 : « εἰ... βαρύνοιντο τῷ πλείονι καὶ κλύδωνας ἔχοιεν »).

Gurgus êt une variante de *gurges* dont on n'avait qe des exanples du moyen âje [1], mais dont on admétait d'ores et déja l'existance an latin vulgaire pour expliqer l'ital. *gorgo*, le prov. anc. *gorc* (mod. *gourc*, *gourg*, etc.), et l'anc. franç. *gort* (qi a dû être primitivemant **gorc*), conservé jusq'à nos jours par beaucoup de patois.

1. Voir l'art. Gurges de Du Cange. On trouve le fém. *gurga* chés les arpanteurs, d'où l'ital., esp. et prov. anc. *gorga* (avec *o* fermé), prov. mod. *gourgo*. Le franç. *gorge* (avec *o* ouvert) et ses conjénères doivent être tenus à part de la famille *gurges, gurgus, gurga* ; an revanche, il êt à peu près sûr qe notre mot *gargouille* an fait partie.

Josanus, Jusanus, adj., inférieur.

In bracio sunt tres venae quae flevotomantur... tertia inferior, gubito proxima, que dicitur *jossana*. — Ex bracio, vena *jossana*, que cubito proxima est, auferendus est sanguis. — *Josana* flevotomatur quecumque sub cervicibus surgunt passiones. — Matrici venae nervus subjacet junctus, *jossanae* vero subacit arteria (tome V, p. 812, l. 5. 14, 16 et 22; ms. lat. 10233).

Dans les passajes correspondants, le ms. n. a. lat. 1619 écrit : *iusana*, *iusana*, *iosana*, *iusanae*. Le contexte établit clairement la sinonimie de *jusanus* et de *inferior*. Cet adjectif *jusanus*, non atesté ailleurs, dérive manifestemant de l'adverbe bien conu *jusum*, forme vulgaire de *deorsum*, qi a survécu dans toutes les langues romanes. On admet depuis long tanps l'existance an latin vulgaire des adjectifs **deretranus*, **foranus*, **propianus*, **subtanus*, **superanus*, dérivés des adverbes correspondants *deretro*, *foris*, *prope*, *subtus*, *super*; j'ai montré réçamant q'il falait joindre à ce groupe l'adjectif **subteranus*, dérivé de l'adverbe *subter*[1]. On voit que *jusanus* a sa place marqée.

A côté de *jusanus*, le latin vulgaire a dû créer de bone eure son antonime **susanus*, à an jujer par le témoignaje de l'anc. espagnol, qi possède *susano* an face de *yusano*, et par celui de l'anc. béarnais, qi se sert aussi, au moins dans la toponimie, des termes oposés de *susaa*, *jusaa*[2]. La toponimie du nord de la Gaule conaît aussi le même usaje : les noms tels qe *Curtis-jusana*, *Jusana-curtis*, *Susana-curtis*, *Susana-villa*, *Vallis-jusana* n'i sont pas rares[3]. Le premier nous aparaît, au milieu du XIIe siècle, sous la forme romane

1. *Romania*, XXXV, 193.

2. Mistral, *Tresor*, art. Jusan, Susan; P. Raymond, *Dict. topogr. des Basses-Pyrénées*, art. Aramitz.

3. Mon confrère M. Auguste Longnon a bien voulu, avec son oblijance ordinaire, me doner sur ce point qelqes indicacions pour les qèles je lui exprime ici toute ma reconaissance.

Curt-jusaine dans le cartulaire du monastère de l'Arivour[1], où il s'aplige à un hameau ancore subsistant de la comune de Buchères, canton de Bouilly (Aube) : depuis le XIIe siècle, l'*u* s'èt afaibli en *e* et l'*s* sonore s'èt rotacisée, ce qi a doné naissance à la forme actuèle *Courjeraine*, écrite déraisonablemant *Courgerennes*[2]. Le segond èt plus fidèlemant conservé dans *Jusainecourt*, chef-lieu de canton de la Haute-Marne, dont la grafie administrative èt *Juzennecourt* : cf. le bas latin *Jusanna-curia*, an 1436, dans un pouillé[3]. Le troisième me paraît être à la base du nom d'une comune du canton de Joinville (Haute-Marne), q'on écrit *Suzannecourt*, jadis *Suzennecourt* (pour *Susainecourt*), et le cinqième à la base du nom de *Suzenneville*, comune suprimée du canton de Poix (Somme) : mais je ne done ces deus idantificacions qe sous réserve, car je ne conais pas les textes anciens qi concernent ces localités. Enfin *Vallis-jusana* figure dans des chartes du XIIe siècle come nom de deus localités distinctes[4] : *Vaujusaine*, ferme détruite de la comune de Connantray (Marne), et *Vaujuraine*, hameau de la comune de Paisy-Cosdon (Aube).

LACRIMUS, s. m., et LACRIMUM, s. n. 1. larme, sève des plantes ; 2. albumen, blanc d'euf.

1. Cedria lendines et peduclos occidit et aederae *lacrimus* similiter (Oribase, t. VI, p. 536, l. 4 ; ms. lat. 10233).

1. Aujourdui hameau de la comune de Lusigny (Aube), dont la grafie courante (*La Rivour*) doit être honie.
2. Voir le *Dict. top. de l'Aube* de Boutiot et Socard. Une comune de la Marne portait primitivemant le même nom, qe les abitants ranplacèrent dès le XIIe siècle par le nom actuel : voir le *Dict. top. de la Marne* de M. Longnon, art. BEAUMONT-SUR-VESLE : « villa que olim vocabatur Curtis Jusana, modo vero Bellus Mons » (1178).
3. *Pouillés de la province de Lyon*, p.p. Aug. Longnon (Paris, impr. nac., 1904), p. 152.
4. Voir les *Dict. top.* déja cités de l'Aube et de la Marne.

Lacrimus eius (scilicet hederae) peduclos occidit (Oribase, t. VI, 454, l. 12 ; ms. lat. 10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 620, l. 1 : τὸ δάκρυον αὐτοῦ φθεῖρας κτείνει).

2. Glauciu cum vino et ovi *lacrimo* (Oribase, t. VI, p. 174, l. 17 ; ms. lat. 10233).

Quam maxime sufficit *lacrimum* ovi et collurium (Oribase, t. VI, p. 249, l. 18 ; ms. lat. 10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 442, l. 2 : ὡς τὸ πολὺ ἀρκεῖ τὸ λευκὸν τοῦ ᾠοῦ).

Frequenter *lacrimum* ovi aut lacte muliebri incymatizandus est (Oribase, t. VI, p. 250, l. 21 ; ms. lat. 10233).

Au point de vue de la forme, les textes latins étudiés jusq'ici ne conaissent qe le fém. *lacrima*, et toutes les langues romanes sont d'acord sur ce point avec ces textes. Au point de vue du sans, le latin a érité du grec δάκρυ ou δάκρυον le sans figuré de « sève, résine, etc. » et l'a transmis aus langues romanes. Au contraire, le sans « albumen, blanc d'euf » êt particulier au traducteur d'Oribase[1], qi anploie d'ailleurs concurramant l'expression classiqe *albumen ovi*. Il i a là, à ce q'il sanble, un cas intéressant de sémantiqe populaire : on sait qe pour séparer le blanc du jaune d'un euf, on le fait couler an goutes conparables à des larmes. Pourtant je ne vois pas q'aucun parler roman ait ataché ce sans spécial à qelqe représantant du latin *lacrima*.

Lampadio, s. m., ognon.

Lampadiones nutriviles sunt, et magis bis cocti (Oribase, t. VI, p. 11, l. 19 ; ms. lat. 10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 163, l. 2 : βολβοὶ τροφιμώτατοι, καὶ μᾶλλον δίσεφθοι).

Bulbos, id est *lampadiones* (Oribase, t. VI, p. 444, art. VI ; ms. lat. 10233. — Le ms. lat. 9332 écrit : *lampaionis*.)

Les diccionaires courants n'anrejistrent qe *lampado*,

1. Au dernier momant, je relève la même expression dans le recueil de procédés tecniqes dont j'ai parlé plus haut à l'article *effersura* : « Inauratio pellis... Tollis albumen ovi et spungia munda, et intinguis in ipsum *lacrimem*. » (Muratori, *Antiquitates Italicae*, t. II, col. 376.)

relevé dans le *De diaeta* d'un certain Theodorus qi ne paraît pas devoir être idantifié avec le mèdecin Theodorus Priscia-mus[1]. Le *Corpus glossariorum* nous ofre deus gloses où notre mot êt léjèremant altéré :

Buluus, id est *lappaio* (III, 553, 42);
Vulbos : *lapationes* (V, 519, 55).

Dans le *Thesaurus glossarum emendatarum*, M. Goetz a oublié de relever la première de ces gloses; qant à la segonde, au lieu de la classer sous Bulbus, il l'a mise à son ordre alfabétiqe an raprochant (sans aucune vraisanblance) *lapatio* de *lapathus*.

Le mot êt d'aparance populaire, mais je ne conais rien d'analogue dans les parlers romans et je ne devine pas qèle raison sémantiqe permétrait de le tirer de *lampas*.

Mediurnus, adj., moyen.

Conpositum est igitur ex utrumque, id est ex forti et vehementi velocitate[2], et dicitur *mediurna* (Oribase, t. V, p. 803, l. 16 ; ms. lat. 10233, fol. 3, l. 18.)

L'adjectif *mediurnus* n'a pas été ancore relevé[3], et il ne sanble pas avoir survécu dans les langues romanes. Sa formation èt claire : èle ateste la vitalité du sufixe *-urnus*, qe l'on rancontre à l'état sinple dans les mots latins bien conus tels qe *alburnus*, *diurnus*, *nocturnus*, *somnurnus*, et précédé d'un *t* épentétiqe dans *diuturnus* et *longiturnus*. A la basse époqe aparaît *mensurnus*[4]. Diez a signalé qelqes

1. Cf. l'édicion de l'*Euporiston* de Theodorus Priscianus par V. Rose, qi fait partie de la colleccion Teubner (1894), p. XXI.
2. Au lieu de *velocitate*, la bone leçon êt *vel citato*, fournie par le ms. n. a. lat. 1619, fol. 3, col. 1, l. 11 d'an bas.
3. Le ms. n. a. lat. done *medios*, corijé par une main postérieure an *medium*.
4. Cf. Fr. Taber Cooper, *Word formation in the Roman sermo plebeius* (New-York, 1895), p. 134. Je laisse de côté les noms propres et les

mots romans jetés plus ou moins tard dans ce moule : ital. *musorno*, *piorno*, *sajorna* ; esp. *piorno* [1]. Le poème provançal de *Sancta Fides* contient un adjectif *cabdorn*, de sans indéterminé, qi fait sonjer à un tipe latin vulgaire **capiturnus* [2]. On peut avec toute vraisanblance reconstituer un tipe ** subturnus*, dérivé de *subtus*, pour le patois savoyard *sëtor* « célier », dans le latin du moyen âge *suturnus* [3], tandis qe le provançal propre *sotol*, qi a un sans analogue, postule un tipe latin vulgaire **subtŭlus*.

Melata, s. f., confeccion de pomes.

Melata de non maturis malis facta (Oribase, t. VI, p. 8, l. 5 d'an bas, et p. 9, l. 4 ; ms. lat. 10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 160, l. 21 et 161, l. 4 : μῆλα τὰ μὴ πέπειρα).

Melata ex nondum maturis malis facta (Oribase, t. VI, p. 17, l. 15 ; ms. lat. 10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 167, l. 15 : μῆλα τὰ μήπω πέπειρα).

Melata de malis stipticis facta (Oribase, t. VI, p. 33, l. 3 ; ms. lat. 10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 179, l. 8 : μῆλα τὰ μὲν στύφοντα).

Ce mot *melata* revient ailleurs dans notre traduccion ; mais ces exanples sufisent. La conparaison avec le texte grec prouve qe *melata* êt un mot latin de formacion spontanée : il êt tiré de *melum*, forme populaire de *malum* « pomme », avec ce sufixe *-ata*, apelé à avoir un dévelopemant considérable dans les langues romanes et dont nous avons ici, si je ne me tronpe, le plus ancien exanple. Le latin classiqe anploie, qoiqe raremant, le suffixe neutre *-atum* dans la même fonccion : cf. *ceratum*, pomade de cire, cérat ; *piperatum*, sauce au poivre, poivrade ; *rosatum*, conpote de

adjectifs dérivés de noms terminés par la lètre *r*, tels qe *eburnus*, ou dans les qels *-urnus* a une autre orijine, come *colurnus*, sorti par métatèse de **corulnus*.

1. *Gramm. des lang. rom.*, II, 357.
2. *Romania*, XXXI, 190, vers 300.
3. Voir Constantin et Désormaux, *Dict. Savoyard*, art. CETOR.

roses. *Melata* a survécu an roman grâce au conposé **meli-melata*, d'où l'espagnol *mermelada*, passé an français sous la forme *marmelade*.

NAUSIETAS, s. f., nausée.

Nam sicut dictum est [1] mordicatione cum *nausietate* habuerint, ita ut nausietur et vomere non possit (Oribase, t. V, p. 821, l. 7 ; ms. n. a. lat. 1619, fol. 8 v°, 2ᵉ col., l. 4 d'an bas. — Le mauvais état du ms. lat. 10233 [fol. 11, l. 1], n'a permis aus éditeurs d'Oribase q'une lecture fragmantaire : « na... nausietatem habuer... vomere non possit »).

Nausietas, sinonime de *nausia* (pour *nausea*) êt fort intéressant ; il vient prandre rang à côté de *odietas*, sinonime de *odium*, dont nous devons la conaissance aus notes Tironiènes, et il rand d'autant plus vraisanblable la formacion des tipes postulés **otietas* et **vitietas* dont j'ai naguère exposé la raison d'être [2]. On trouvera plus loin, sous *siccietas*, une autre extansion du même suffixe.

OLIVUS, s. m., olivier.

Eleas, id est *olibus* arbor (Oribase, t. VI, p. 467, l. 8 ; ms. lat. 10233, fol. 36. — Cf. ms. n. a. lat. 1619, fol. 27ᵈ : « Eleas, id est *oleus* arbor... » ; puis un peu plus loin : « teneras *oliui* cimas »).

Les formes concurrantes *olivus* et *oleus* ont ceci de comun q'èles afublent d'une désinance non classiqe an *-us* le nom de l'olivier pour le randre pareil aus noms des arbres fruitiers tels qe *cerasus*, *melus*, *pirus*, *prunus*, etc. *Oleus*, tiré de *olea*, n'a pas laissé de traces dans les parlers romans : mais il an êt autremant de *olivus*, tiré de *oliva*, qi êt représanté par l'ital. *ulivo*, l'esp. et le port. *olivo*, le prov. *oliu* [3]

1. Il faut manifestemant corijer ainsi : « Nam si, ut dictum est... »
2. Voir *Romania*, XXXV, 305.
3. Sur le vrai sans de ce mot, qe Raynouard traduit à tort par « champ d'oliviers », voir l'art. OLIU du *Prov. Suppl.-Wœrterb.*, de M. Emil Levy, t. V, p. 474.

(auj. *oulieu*, en Languedoc) et l'anc. franç. *olif*. Même fortune êt advenue à *castanea*, qi n'a subsisté q'au sans de « châtaigne », le sans de « châtaignier » ayant été assumé par la forme néolojiqe **castaneus*, la qèle survit dans l'it. *castagno*, l'esp. *castaño*, le prov. *castanh* avec les fonccions sématiqes.

Orbicalus, Urbicalus, s. m., panaris.

Ad pterigiu digitorum, id est *urbicalum*, pulver uteris (Oribase, t. V, p. 909, l. 8, d'an bas; ms. lat. 10233).

Facit ad *urbicalum* in digitis (Oribase, t. V, p. 913, l. 1; ms. lat. 10233).

Ad paronicia, id est *orbicalos* in unguibus (Oribase, t. VI, p. 150, art. XVII, titre; ms. lat. 10233).

Quod si in digitis pteri[gi]ia, id est *orbicalus*, surgit (Oribase, t. VI, p. 151, l. 11; ms. lat. 10233).

Digitis *orbicalum* factum sanat (Oribase, t. VI, p. 550, l. 22; ms. lat. 10233).

Mot nouveau, à moins q'on n'i voie une sinple déformation du latin *orbiculus*. Il i aurait lieu de raprocher de cet anploi de *orbiculus* le nom français populaire du panaris, *tourniole*. D'autre part, le bérichon *orbillon* « orjelet » ateste la vitalité de *orbiculus* an latin populaire; cf. l'art. *orbeillon*[1] de Godefroy.

Peccullus, s. m., ou Pecculum, s. n., pétiole.

Emplastrum dia iteas, que reuma dessicat fortiter. Salicis folia virides, sublata duritia de *pecculis* tundis in pila, (Oribase, t. V p. 855, l. s; ms. lat. 10233).

Depuis long tanps les romanistes ont reconu l'existance an latin vulgaire d'une forme **pediculus*, qui êt transparante dans plusieurs parlers actuels, notamant dans le sicilien *pidicuddu*[1]. Notre traduccion nous montre q'une contraccion an *peccullus* était déjà en usaje au sisième siècle, et c'êt à cète

1. Voir notamant Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.*, II, 503, et Salvioni, dans *Z. f. rom. Phil.*, XXIII, 523.

forme contractée q'il faudra désormaís ratacher l'anc. franç. et l'anc. prov. *pecol*, ancore vivants dans beaucoup de patois, ainsi qe les formes italiènes dialectales du tipe *pecollo* ou *picollo*, dont M. Salvioni s'êt ocupé réçamant et où il incline à voir une contaminacion due à l'influance du verbe *piccare*. Reste à expliqer pourqoi, dans une partie du domaine roman, *pedicullus* êt devenu *peccullus* à une époqe si reculée.

POLLICARIS DIGITUS, le pouce.

Et cum opus fuerit, emplastrum super dextrum *pollicarem digitum* pedis ponis (Oribase, t. VI, p. 615, l. 12; ms. lat. 10233).

Le ms. lat. 9332 a la forme contractée *pulcarem digitum*. Le lat. classiqe ne conaît l'adj. *pollicaris* q'au sans de « qi a la longueur d'un pouce » (Pline). Mais les langues romanes ont des représantants de *pollicaris* anployé substantivemant au sans de « pouce, le plus gros et le plus fort des doits de la main ou du pied [1] ». Diez a relevé dans la Loi Saliqe le passaje suivant : « Si quis *policare* de manum vel pedem excusserit [2]. » Il êt d'autant plus utile de signaler le *pollicaris digitus* du traducteur d'Oribase qe le *policare* de la Loi Saliqe a échapé à Du Cange.

REMACCINARE, v. tr., remoudre.

De forfures cataplasma... Oportet praeparare forfures, et iterum *remaccinare*, ut fiat subtilissimum (Oribase, t. V, p. 867, art. 79; ms. lat. 10233).

On sait que le plus ancien exanple de *maccinare* q'on ait jusq'ici signalé provient de notre traduccion : « alfita de hordeo fricta et *maccinata* [3] ». C'êt l'italien *macinare*, le rou-

1. Cf. Körting, *Lat.-rom. Wœrterb.*, 2e éd., nº 7291.
2. *Etym. Wœrterb.*, I, art. POLLEGAR.
3. H. Hagen, *Zur Gesch. der Philol.*, p. 251 (l. 9) et 302. Le ms. lat. 9332 écrit *macinata* (Oribase, t. VI, p. 38, l. 4 d'an bas).

main *macina*, verbe qe les autres langues romanes ignorent et dont la présance dans notre traduccion en souligne l'orijine.

RETENETORIUS, adj., qi a la vertu de retenir.

Papaveris semen *retenetoriam* est thoraci (Oribase, t. VI, p. 27, l. 6; ms. 10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 175, l. 4 : μήκωνος σπέρμα ἐπισχετικόν ἐστι τῶν ἐκ τοῦ θώρακος).

La forme correcte êt *retentorius*, qui se lit dans Cassiodore, *De anima*, 6 : « Virtus animae *retentoria*. » Je rapèle qe les langues romanes, dans l'usaje q'èles font des sufixes *-or*, *-orius*, *-īcius*, pour créer des mots, ne soudent pas ces sufixes au supin mais à l'infinitif, dont èles conservent la voyèle : cf. ital. *tenitore*, esp. et prov. *tenedor*, franç. *teneur* (pour *teneeur*), etc. J'ai présanté, en 1892, des observacions à ce sujet aus qèles je me borne à ranvoyer[1].

RUPTUS, s. m., rot.

Quod si fumosus et insavis, generat *ruptus*, quod nos carbonculum vocamus (Oribase, t. VI, p. 84, l. 11; ms. lat. 9332).

Quod ex *rupto* et ventris tumore poteris contemplare (Oribase, t. VI, p. 91, l. 20; ms. lat. 9332).

L'anc. franç. *rot* a un *o* fermé, come *sanglot*; si l'on dit aujourd'hui *rot* et *roter* (come *sanglot* et *sangloter*) au lieu de *rout*, *router* (come l'on devrait dire *sanglout*, *sanglouter*), c'êt qu'il i a u contaminacion de la part du sufixe *-ot*, *-oter*. Mais, à s'an tenir à l'anc. franç., il êt manifeste qe le lat. *rŭctus*, *rŭctare* n'a pas évolué régulièremant, sans qoi le *c* devrait être représanté par un *i*. Dans la forme *ruptus* de notre texte, nous prenons sur le fait la contaminacion par

1. *La loi de Darmesteter en provençal,* article paru dans la *Romania,* réinprimé dans mes *Essais de philologie française,* pp. 11-30; voir spécialemant la p. 21.

le participe *rŭptus* (de *rumpere*) qi expliqe la forme française.

SABLONOSUS, adj., de la nature du sable, fin come le sable.

Pingues humores fici expellunt ; praeterea *sablonosa* multum quae sunt in renibus, si comedantur, expurgant (Oribase, t. VI, p. 25, l. 23 ; ms. lat. 10233).

Manibus fricatur interior panis ante pridie coctus donec *sablonosum* fiat veluti farina (Oribase, t. V, 867, l. 11 ; ms. lat. 10233).

Les diccionaires latins ne donent qe *sabulosus*. Du Cange a un exanple de *sabulonosus*, mais cet exanple n'êt que du XIVe siècle. Cf. l'ital. *sabbionoso*, le prov. mod. *sablounous*, le franç. *sabloneus*, etc.

SCARPELLUS, forme dissimilée, pour *scalpellus*, scalpel.

Pus facto, *scarpello* aperies (Oribase, t. VI, p. 560, l. 10, d'an bas ; ms. lat. 10233).

A raprocher de *bursella*, cité plus haut.

SCORTICATURA, s. f., écorchure.

Emplastrum dia pepereos... *scorticaturas* sanat (Oribase, t. V, p. 849, art. 4 ; ms. lat. 10233).

Cerotum dia tessaron. Facit ad *scorticaturas* et omnes percussuras vel contrituras (Oribase, t. V, p. 861, art. 42).

Scorticatura, pour *excorticatura*, êt le tipe postulé par les formes romanes qi correspondent au français *écorchure* (plus anciènemant *escorcheüre*), à savoir l'ital. *scorticatura*, le prov. mod. *escourtegaduro*, etc.

SICCIETAS, s. f., sècheresse.

Malbarum bero decoctionem, in quibus *siccietas* est bel mordicatio, utenda est (Oribase, t. V, p. 823, l. 18 d'an bas : ms. lat. 10233, f. 12, l. 7).

Cet exanple de *siccietas* êt toutafait isolé ; partout ail-

leurs le ms. lat. 10233 done la forme classiqe *siccitas*. C'êt donc sous toutes réserves qe je propose d'atribuer une valeur réèle à cète substitucion accidantèle de la désinance *-ietas* à la désinance normale *-itas*. Ce qi me porte à le faire, c'êt qe le prov. *cobeitat* et l'anc. franç. *coveitié* « convoitise » postulent inpérieusemant un tipe **cupidietas*, au lieu du latin classiqe *cupiditas*. Tant qe l'on n'aura pas produit d'exanple d'une forme adjective **cupidius*, faisant concurrance à *cupidus*, on poura croire q'une analojie irraisonée a pu substituer **cupidietas* à *cupiditas* come *siccietas* à *siccitas*.

Sternutus, s. m., éternumant.

Si necesse fuerit caput purgare per palatum et nares, et hoc facis et *sternutos* movebis (Oribase, t. VI, p. 234, l. 8 d'an bas; ms. lat. 10233, f. 181).

Sternutus êt un subst. verbal tiré de *sternutare* « éternuer[1] » ; il êt venu faire concurrance dans le latin vulgaire à *sternumentum*, *sternutamentum* et *sternutatio*, dont on a d'abondants exanples. *Sternutus* a été relevé par les Bénédictins continuateurs de Du Cange dans un écrit de l'abé Pirminius, qi vivait au milieu du uitième siècle. Son ancièneté et sa vitalité sont atestées par l'ital. *sternuto*, l'esp. *estornudo*, le prov. *esternut*, l'anc. franç. *esternu*, etc.

Subtiliatorius, adj., qui a la vertu de randre subtil.

Rafanus *suptiliaturiam* habet virtutem (Oribase, t. VI, p. 25, l. 6 d'an bas) : ms. lat. 10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 174, l. 5 : ῥαφανίς λεπτομεροῦς ἐστι δυνάμεως).

Suppa, s. f., soupe, tranche de pain inbibée de bouillon.

1. Cf. la remarqe sur ce procédé de formacion qi a été présantée ci dessus, à propos du mot *gargarizius*. Il ne faut pas sonjer à voir dans *sternutus* un mot de la 4e déclinaison tiré de *sternuere* come *nutus* de *nuere*.

Panem calidum in bullentem mittis, et mox dabis manducare calidas *suppas* (Oribase, t. VI, p. 303, l. 6 ; ms. lat. 10233, fol. 224 v°-225).

Le texte grec ne laisse aucun doute sur le sans du mot *suppa* : « ἄρτον εἰς θερμὸν ὕδωρ ἐμβαλὼν εὐθὺς δὸς φάγειν θερμοὺς τοὺς ψωμούς » (tome V, p. 493, l. 9). Ce sans êt idantiqe au sans primitif d'un mot qe conaissent toutes les langues romanes, eccepté le roumain : ital. *suppa*, esp. port. prov. *sopa*, anc. franç. *sope*, prov. mod. *soupo*, franç. mod. *soupe*. L'orijine jermaniqe de ce mot n'êt pas contestable[1] : l'island. *soppa* nous an ofre la forme la plus anciène[2], et cète forme êt toutafait an armonie avec le *suppa* du traducteur d'Oribase pour leqel *u* et *o* fermé sont idantiqes. C'êt le seul mot jermaniqe qe notre traducteur ait incorporé dans son vocabulaire, car s'il mancione le nom gotiqe de la guède, *uuisdile*, il le done pour ce q'il êt[3]. Il faut donc que *suppa* ait fait brèche de bone eure dans le latin parlé an Italie pour s'être ainsi dépouillé à ses ieus de tout caractère exotiqe. Avant ceus du grand Téodoric, les conpagnons de Radagaise, d'Alaric et d'Odoacre avaient sans doute déja fondé la réputacion de la *suppa* des Barbares, et les populacions romanes élaboraient le proverbe : la soupe fait le soldat.

Susinarius, s. m., prunier.

Gummen de cerasia et *susinarii* (Oribase, t. VI, fol. 324, l. 5 ; ms. lat.

1. Le doute émis à ce sujet par G. Paris (*Romania*, X, 60, n. 2) n'êt pas fondé ; mais Diez a u tort de dire qe le sans primitif du mot an roman était celui de « bouillon ». Cf. Körting, *Lat.-rom. Wörterbuch*, 2e éd. (1901), n° 9272.

2. Cf. Skeat, *Etymol. Dict. of the Engl. Language*, art. sop, etc.

3. Cf. la remarqe qe j'ai faite à ce sujet, *Romania*, XXXVI, 439, n. 3, et cèle d'Auguste Molinier, qi m'avait échapé, *Œuvres d'Oribase*, t. VI, p. xxv. — Une eccepcion doit peut-être être faite pour *gantula* (qe le ms. lat. 10233 écrit *gattula*) qi êt anployé par le traducteur, t. VI, p. 7, l. 1 ; mais *ganta* « oie » êt déjà conu de Pline. D'ailleurs il n'êt pas sûr q'il s'ajisse d'oies dans ce passaje, où le texte grec porte tout autre chose.

10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 509, l. 10 : κεράσου τε τοῦ δένδρου καὶ κοκκυμηλέας τὸ κόμμι).

Le substantif *susinarius* êt doublemant intéressant, et par son tème et par son suffixe. Il êt manifeste qe notre traducteur conaît come nom vulgaire de la prune un substantif **susina*, tipe de l'ital. ancien et moderne *susina*, à la base du qel se trouve probablemant, come on l'a conjecturé, le nom de la vile de Suse, an Perse. Cète particularité lexicografiqe nous permet d'afirmer qe le traducteur était Italien, ce nom de la prune étant absolumant inconu an dehors de l'Italie. Mais le fait q'il se sert du suffixe *-arius* ajouté au nom du fruit pour former le nom de l'arbre a une portée jénérale et intéresse toutes les langues romanes, puisqe toutes, plus ou moins[1], ont recours au même procédé. Le roumain participant à cète formation, on pouvait assurémant considérer ce procédé come apartenant au latin vulgaire dès une époqe très reculée ; mais il êt toujours bon d'avoir des textes formels, et le *susinarius* de notre traducteur sera le bien venu à côté du *melarius* et du *pirarius* q'on a remarqés depuis long tanps dans la Loi Saliqe, mais dont il êt dificile de dire la date précise.

TRICOSCINARE, v. tr., tamiser.

TRICOSCINUM, s. n., tamis.

Epithimus cholera nigra deponit et flegma ; datur enim tritus et *tricoscinatus* (Oribase, t. V, p. 818, l. 11 d'an bas ; ms. 10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 26, l. 11 : δίδου δὲ κόψας καὶ διασήσας).

Calceteus tundis et cernis *tricoscinu*..., ita supermittes lithargyru tenuissimum *tricoscinatum* (Oribase, t. V, p. 850, l. 7 et 9 ; ms lat. 10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 97, l. 11 : τὴν χαλκῖτιν κόψας καὶ σήσας λεπτοτάτῳ κοσκίνῳ... εἶτα ἐπέμβαλλε τὴν λιθάργυρον λεπτοτάτῳ κοσκίνῳ).

1. L'italien litéraire apèle le prunier *susino*, mais les dialectes conaissent *susinaro*, qi êt anrejistré par Antoine Oudin, *Rech. ital. et franç.*, 1640.

Les exanples de ces deus mots sont fréqants dans notre texte ; voir t. V, p. 882, l. 9; 888, l. 12 d'an bas ; 895, l. 18 ; 897, l. 9, etc., etc. Les diccionaires grecs ne conaissent qe les mots sinples κόσκινον et κοσκινεύω ou κοσκινίζω. Mais l'expansion du verbe *tricoscinare* dans le latin médical a été assés grande. La traduccion d'Alexandre de Tralles, un peu plus réçante qe cèle d'Oribase, l'anploie couramant : c'èt à un petit glossaire fait pour cète traduccion qe Du Cange a anprunté son article *tricocinare*[1]. D'autre part, dans le *Corpus glossariorum latinorum*, on lit, t. III, p. 606, l. 20 : « *tricocinare, sadaciare*[2] ».

Tritorium, s. n., pilon.

Ceteras species mittis supra et tundis diligenter et oleo cyprino unguis *tritorium*, donec diligenter resolvantur (Oribase, t. V, p. 863, l. 7 ; ms. 10233).

Il i a des exanples postérieurs dans Du Cange, *sub verbo* ; mais Du Cange ne dit pas qe *tritorium* èt anployé par la traduccion d'Alexandre de Tralles dont j'ai parlé ci dessus à l'art. *tricoscinare*. Je note incidamant qe cète traduccion a été dépouillée pour le *Thesaurus linguae latinae*, bien q'èle ne figure pas dans l'*Index*, car èle èt citée au mot Acido ; mais le dépouillemant a des lacunes, car on ne la cite plus au mot Acidonicus, q'èle anploie cepandant, come cèle d'Oribase.

Unifarinius, adj., fait d'une seule farine.

De pane siliginea nutribilis, post haec panes de sub simula, et tertio

1. « Tricocinare, Scribrare seu cribrare, in Glossario Iatrico Reg. cod. 1486 ». Le ms. visé par Du Cange porte aujourdui le n° 6881 du fonds latin ; la glose an qestion se trouve au fol. 8, prem. col.

2. M. Goetz a indiqé le raprochemant avec Du Cange (q'il ne conaît pas directemant, mais par De Vit) et la correccion à faire, dans son *Thesaurus glossarum emendatarum*.

loco *unifarinius* coctus (Oribase, t. VI, p. 11, l. 10 ; ms. lat. 10233. — Cf. le texte grec, t. V, p. 162, l. 20 : καὶ τρίτος ὁ ἐγκομιστός).

Sur les formacions de ce janre, dont qelqes unes ont survécu dans le latin vulgaire, voir mes *Essais de philologie française*, p. 79.

Paul THOMAS

—

LE *QUEROLUS* ET LES JUSTICES DE VILLAGE

LE *QUEROLUS* ET LES JUSTICES DE VILLAGE

Par Paul Thomas.

Le curieux *Discours de l'abus des justices de village* du célèbre jurisconsulte Charles Loyseau (1566-1627) commence ainsi[1] : « Il y a environ quarante ans, que dans la bibliothèque du monastère S. Benoist sur Loyre, fut trouué vne Comedie latine manuscripte, assez belle, intitulée *Querolus* ou *Aulularia,* que Pierre Daniel (qui depuis l'a annotée) estime auoir esté composee du temps de l'Empereur Theodose, comme de faict elle ressent le stil de son siecle. En ceste Comedie *Querolus* principal personnage deliberant auec son *Lar familiaris*, quelle vacation ou condition de vie il doibt suyure, et ayant jà resolu de n'estre point Officier, prie Lar de le faire deuenir gentil-homme : *Fac* dit-il *vt sim priuatus et potens. Lar. Potentiam cuiusmodi requiris? Quer. Vt liceat Vicinos spoliare et caedere. Lar. Latrocinium non Potentiam requiris : tamen inueni, vade, ad Ligerim viuito. Illic iure gentium viuunt homines, illic sententiae capitales de robore proferuntur et scribuntur in ossibus, illic etiam rustici perorant et priuati iudicant, ibi*

1. Je cite ce *Discours* d'après l'édition de 1628. Paris, pet. in-8. — Je respecte l'orthographe et la ponctuation originales.

totum licet. O sylvae, o solitudines, quis vos dixit liberas! Quer. Robore vti non cupio, nolo haec iura sylvestria. Ces propos nous apprennent, que ce n'est pas d'auiourd'huy qu'il y a en France, et principalement en ces quartiers d'aupres la riuiere de Loire des Iuges soubs l'Orme et des Iustices de village. Ce qui se cognoist encor par vn passage de Iulles Cesar au sixiesme de ses commentaires, où traictant des meurs des Gauloys, *apud eos,* dit-il, *in pace nullus est Magistratus, sed principes regionum atque pagorum inter suos ius dicunt, controuersiasque minuunt.* Ce qui signifie que ce peuple vsant encor de sa franchise naturelle, et du simple droit des gens, estant sans loix et sans magistrats (car ce fut soubs Arcadius et Honorius enfans de Theodose, que la monarchie Françoise commença) se rapportoit de ses differents, et mesmes de la punition des coulpables aux principaux de chacun village[1]. »

Loyseau revient encore ailleurs sur ce passage du *Querolus.* Je ne résiste pas au plaisir de citer sa prose si savoureuse.

Parlant du pouvoir souverain et de la juridiction criminelle, il dit : « Aussi est-il bien certain, qu'il n'y eut iamais Republique bien ordonnée, où les particuliers fussent proprietaires de la Iustice et du droict de glaive, comme ils sont en France. Les Atheniens estoient si jaloux du droict de glaive et de la Iustice criminelle, qu'il n'y auoit que les Areopagites qui s'en meslassent, gens choisis, gens nourris et entretenus du public, gens retirez et segregez du reste du peuple, gens qui ne rendoyent la Iustice, que de nuit, afin que la lumiere et le bruit ne les detournast de l'arduë meditation, qu'il faut auoir pour dignement iuger les hommes.

« Quant aux Romains tant s'en faut qu'ils laissassent la

1. P. 1-3.

proprieté du glaive, ie ne dis pas aux particuliers, mais encor aux plus grands magistrats : que mesme ils ne leur en laissoyent pas le simple exercice sur le moindre des citoyens de Rome : ains par leurs loix d'Estat, qu'ils appelloyent loix Sacrées, le peuple s'estoit réservé iusques à la simple administration et execution de cette puissance, pour ne iuger de la vie des citoyens, qu'en assemblée generalle de tout le peuple Romain. Encor s'estoit-il despoüillé luy mesme de cette puissance, en tant que possible estoit, permettant aux condamnez de quelque crime que ce fust, de quitter le pays, comme il se void dans Ciceron, *pro Rabir. per. reo,* dans Salluste, *in Catilina* et dans Tite, *liu. 2.* Comparez à ces anciens les Iuges soubs l'Orme de ce pays, *vbi de robore sententiae capitales proferuntur et scribuntur illicò in os sibus, vbi rustici perorant, et priuati iudicant, vbi denique totum licet*[1]. »

Il énumère les abus criants des justices de village, et ajoute : « Il y a encor vn autre grand inconuenient, qui provient de ces Iustices, c'est que chasque gentilhomme veut auoir son notaire à sa poste, qui refera trois fois, s'il est besoin, son contract de mariage, ou lui fera tant d'obligations antidatées, qu'il voudra, si ses affaires se portent mal, ou s'il a vn coup à faire : notaire qui de longue main se pouruoit de tesmoins aussi bons que luy, ou bien qui en sçait choisir, apres leur mort, de ceux qui ne sçavoyent point signer. Et s'il a receu quelques vrays contracts qui soyent d'importance, il n'oseroit faillir d'en mettre les minutes és mains et à la mercy de son gentil-homme, s'il les demande, qui par apres les vend, et en compose ainsi qu'il luy plaist. Voila comment la foy publique est obseruée aux villages. Concluons donc par le dire de ceste ancienne Comedie,

1. P. 75-77.

« *O ! sylvae ô solitudines ! quis vos dixit liberas*[1] ! »

Terminons par ces lignes piquantes : « De moy, depuis trois ans que ie vis parmy ces petites Iustices, i'y ay encor plus veu de mal que ie ne puis exprimer, non toutes fois, graces à Dieu, en celles qui me concernent. Entre autres ie puis dire que i'ay surpris deux ou trois nichées des praticiens, qui commençoient à installer de nouuelles Iustices (chose qui se fait tous les iours, et si on n'y met ordre, il y aura en bref autant de Iustices en France que de hameaux) et les ayant interrogés s'ils estoyent pouruus de leurs pretendus offices par mort ou resignation, et où ils avoyent fait le serment, ils m'ont tous confessé qu'ils ne sçavoyent qui estoit leur predecesseur, et qu'ils n'auoient point fait de serment en Iustice : et notamment i'en ay trouué un que ie declareray par honneur (c'est le pretendu Prevost de Licoucy pres Orleans) qui apres son interrogant me declara ne sçavoir escrire ne signer, comme c'estoit la verité. Voyla pas le dire de la Comedie. *Ad Ligerim sententiae capitales de robore proferuntur, et scribuntur in ossibus* : *ibi rustici perorant et priuati iudicant, ibi totum licet*[2]. »

Le rapprochement que Loyseau établit entre les juges improvisés mentionnés dans le *Querolus* et les « juges sous l'orme » de l'ancien régime[3] n'est certainement pas exact : là, il s'agit de quelque chose d'irrégulier et d'exceptionnel, ici, d'une institution abusive peut-être, mais consacrée par le temps. On admet généralement que l'auteur latin fait allusion à des brigands ou à des rebelles, aux Bagaudes qui désolaient les bords de la Loire[4], et que les termes *iure gen-*

1. P. 113-114.
2. P. 116-117.
3. Ce rapprochement, du reste, avait été déjà fait par P. Daniel dans les notes de son édition (1564).
4. V. Louis Havet, *Le Querolus*, p. 2-7. Paris, 1880. — On a conjecturé aussi que ce passage avait trait à des Germains cantonnés sur la

tium, sententiae capitales, etc., doivent s'entendre dans un sens ironique[1]. Pour ma part, je serais tenté de croire qu'au milieu de l'anarchie qui régnait en Gaule, les paysans de certains cantons étaient retournés instinctivement aux coutumes primitives et avaient organisé entre eux une sorte de justice rudimentaire. N'y aurait-il point là quelque analogie avec la loi de Lynch ? Quoi qu'il en soit, il me paraît incontestable que *sententiae capitales de robore proferuntur* signifie : « on rend des sentences capitales sous un chêne[2] » ; ainsi saint Louis à Vincennes rendait la justice sous un chêne, ainsi les juges de village siégeaient sous un orme. Les mots *iura haec silvestria* confirment cette interprétation : la scène se passait dans une forêt. — Le sens de la phrase (*sententiae capitales*) *scribuntur in ossibus* est obscur. M. Havet traduit : « On en écrit le texte sur les os du patient. » Je me demande si l'auteur n'a pas voulu dire que ces sentences étaient écrites ou gravées sur des os d'animaux, à défaut de tables de pierre, de bronze, de bois, etc. On sait qu'une partie du Coran fut écrite sur des omoplates de mouton.

Loire (Havet, p. 4, note 1, et p. 218, note) ; mais le mot *rustici* me semble contredire cette hypothèse. Si ces Germains étaient des *rustici*, ce n'étaient pas des soldats, mais des colons (cf. Fustel de Coulanges, *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*, 1re partie, livre III, chap. v). On ne conçoit pas que des captifs germains, réduits à la condition de colons, aient pu conserver leurs institutions particulières et tenir un *mallus*. — Mon ami M. Pirenne me fait observer que le mot *rustici* pourrait à la rigueur s'entendre de *leti* germains (soldats-laboureurs), mais que ces *leti* étaient cantonnés au Nord et à l'Est de la Gaule, dans le voisinage des frontières, et non au centre, sur les bords de la Loire.

1. Klinkhamer explique *ibi sententiae capitales de robore proferuntur et scribuntur in ossibus* par *ibi duri baculi* (des bâtons de bois de chêne) *a fortioribus in imbecillorum caput et ossa impinguntur*.

2. Et non : « sur un tronc de chêne », comme le traduit M. Havet. — Pour cet emploi de *de*, cf. Plaute, Mostell., 1104 : *Tum consilia firmiora sunt de divinis locis*.

H. VANDAELE

—

VARIA

VARIA

Par H. Vandaele.

I. — Places respectives des personnages sur la scène antique, établies par le moyen des démonstratifs.

On sait quelle signification précise et bien distincte les Grecs et les Latins donnaient à leurs démonstratifs ὅδε, οὗτος, ἐκεῖνος — *hic, iste, ille* dans tous leurs emplois : au sens personnel, local, temporel, figuré. Ὅδε et *hic*, relatifs à la 1re personne qu'ils pouvaient même remplacer comme pronoms (ὅδε = ἐγώ, *hic* = *ego*), signifiaient suivant le contexte : *ce qui est à moi, ce que je tiens, ce qui est près de moi*. De même οὗτος et *iste*, équivalents éventuels de σύ et de *tu*, impliquaient proximité dans le temps et dans l'espace avec la 2e personne. Ἐκεῖνος et *ille* s'appliquaient à un objet éloigné et le plus souvent absent. Οὗτος par contre se disait, au sens local, bien entendu, d'une personne présente mais placée à quelque distance de celui qui parlait. Cf. ὦ οὗτος = *heus tu*.

Ces principes posés, si l'on admet, ce qui paraît incontestable, que les démonstratifs étaient employés en poésie avec la même précision qu'en prose, il n'est pas douteux qu'ils ne puissent servir à nous fournir des indications sur les places respectives des personnages sur la scène, indications d'autant

plus intéressantes que ces emplois sont très fréquents. La place des acteurs une fois établie au commencement d'une scène, les démonstratifs nous indiqueront encore leurs déplacements dans le cours de la pièce, et, pour peu que nous en cherchions les causes, pourront nous renseigner sur l'attitude, les gestes, partant sur les sentiments des personnages.

Étudions à cet égard un passage de l'Antigone de Sophocle, les épisodes II et III pendant lesquels Antigone paraît et reste sur la scène.

Pendant que le Garde, sur l'ordre de Créon, est retourné auprès du cadavre de Polynice, le Chœur vient d'exécuter en chantant deux strophes et deux antistrophes. Puis il se retire en ordre de marche en un endroit de l'orchestra, en même temps qu'il annonce l'entrée d'Antigone amenée par le Garde, le tout en un système anapestique, rythme naturel à la marche. Mais où se rend-il? Et quelle est sa place relativement à Antigone? La chose est du plus grand intérêt : il ne s'agit de rien moins que de savoir où se tenait le Chœur pendant les épisodes. On ne peut répondre à la première question que si la seconde est résolue ; or, cette dernière solution nous sera fournie par l'emploi des démonstratifs. Le Chœur s'écrie :

> 'Ες δαιμόνιον τέρας ἀμφινοῶ
> τόδε · πῶς εἰδὼς ἀντιλογήσω
> τήνδ 'οὐκ εἶναι παῖδ' 'Αντιγόνην ; (vv. 376-8)

Ici τόδε et τήνδε ont bien un sens local. Si ces termes sont employés avec leur valeur précise (et pourquoi ne le seraient-ils pas?), ils signifient qu'en ce moment Antigone est toute proche du Chœur. Le Chœur se dirige vers le fond de l'orchestra, côté droit (par rapport aux spectateurs), et c'est là qu'il rencontre la jeune fille entrant par la *parodos*

droite, poussée par le Garde et sans doute plusieurs esclaves (cf. ἄγουσι .... καθελόντες vv. 382-3). C'est là aussi qu'il va se ranger et qu'il restera, entre l'entrée laissée libre de la *parodos* et la porte du palais qui occupe le milieu de la σκηνή. Pendant qu'Antigone fait quelques pas en avant de manière à être bien en vue des spectateurs, le Chœur s'adresse directement à la jeune fille sur le ton de la conversation entre personnes toutes proches :

τί ποτ'; οὐ δή πού σέ γ' ἀπιστοῦσαν
τοῖς βασιλείοισιν ἄγουσι νόμοις
καὶ ἐν ἀφροσύνῃ καθελόντες ;

On admet généralement que les acteurs jouaient au fond de l'orchestra tout près de la σκηνή, tandis que le Chœur se tenait plus près des spectateurs. Mais cette manière de voir, outre qu'elle ne repose sur aucun texte autorisé, est invraisemblable, en contradiction avec tout ce que nous savons sur le théâtre du ve siècle et avec le texte de tous les drames qui nous sont parvenus. Il est inadmissible, en effet, que le Chœur restât interposé entre les acteurs et le public. On dira peut-être que le costume d'une part et d'autre part le cothurne des acteurs suffisaient à distinguer ceux-ci des choristes. Soit. Il n'en est pas moins certain que sans aucune utilité le Chœur pouvait cacher plus ou moins les acteurs. N'est-il pas naturel au contraire que, le rôle du Chœur pendant les épisodes devenant de plus en plus secondaire, celui-ci se tînt derrière les acteurs, comme le font les comparses et les personnages accessoires sur toutes les scènes dans tous les pays ? Donc, à moins que le Chœur ne prît une part active à l'action (comme dans les Euménides d'Eschyle et dans les comédies d'Aristophane), sa place pendant les épisodes devait être auprès du mur du fond, entre la porte du milieu (palais ou temple) et l'une des *parodoi*, probable-

ment du côté où il devait le moins gêner, de l'un et de l'autre côté sans doute quand il était partagé en deux demi-chœurs. Le long de la σκηνή qui mesurait environ 20 mètres de longueur, la place était plus que suffisante pour que douze ou quinze personnes pussent se ranger en ligne ou se grouper sans entraver le moins du monde ni les entrées ni les sorties ni les mouvements divers des personnages. Aussi bien les textes des œuvres dramatiques ne laissent aucun doute à cet égard : chaque fois que le Chœur, reprenant sa place après un *stasimon* ou étant en repos pendant un épisode, annonce l'arrivée d'un nouveau personnage, il le désigne par le démonstratif ὅδε. Les personnages entrant tous par le fond, par la porte ou par les *parodoi*, il s'ensuit que le Chœur était lui-même au fond de l'Orchestra, entre l'une des *parodoi* et la porte centrale. Cf. dans Antigone : vers 155, entrée de Créon, ἀλλ' ὅδε γὰρ δὴ βασιλεὺς χώρας ; vers 386, entrée de Créon ὅδε ἐκ δόμων.... ; vers 626, entrée d'Hémon ὅδε μὴν Αἵμων....; vers 1257, entrée de Créon, καὶ μὴν ὅδ' ἄναξ......

Inutile de faire intervenir, outre la porte du milieu, une porte de droite et une porte de gauche dans le théâtre du ve siècle. Tous les personnages sortant du palais (ἐκ δόμων ou ἐκ δωμάτων) passent par la même grande porte (πυλῶν, v. 526), la seule qu'à cette époque les palais et les temples eussent sur la rue. Il faut songer d'ailleurs que dans ces temps anciens les décors étaient réduits au strict nécessaire.

Pour revenir au passage que nous étudions, voilà donc, au commencement du deuxième épisode le Chœur placé à droite et un peu en avant de la porte du palais. Antigone vient d'entrer par la *parodos* de droite. Les gens qui l'amenaient s'arrêtent. Le Garde la pousse un peu en avant du Chœur, croyant trouver Créon devant la porte du palais. « *La voici*, s'écrie-t-il triomphant, celle qui a fait le coup ;

c'est *celle-ci* que nous avons prise sur le fait. Mais où est Créon ? » — Le Chœur : « *Le voici* qui sort de son palais... »

> Ἥδ' ἐστ' ἐκείνη[1] τοὔργον ἡ 'ξειργασμένη.
> Τήνδ' εἵλομεν θάπτουσαν. Ἀλλὰ ποῦ Κρέων ;
> Χο. Ὅδ' ἐκ δόμων ἄψορρος εἰς μέσον περᾷ.

Le Chœur, qui a aperçu Créon avant le Garde, se trouve donc entre celui-ci et le roi : voilà pour la profondeur. Nous avons vu tout à l'heure qu'il se trouve aussi entre la porte et la *parodos* de droite : voilà pour la longueur. La distance mathématique importe peu ici ; quant à la place relative de tous ceux qui sont en ce moment dans l'orchestra (nous dirions en scène), elle est dès maintenant nettement établie. Le Chœur ne bougera plus jusqu'au prochain *stasimon*. Occupons-nous des acteurs proprement dits, de leurs mouvements au cours de l'épisode même.

En apercevant Créon, le Garde lui raconte avec volubilité le succès de son entreprise et lui présente Antigone qu'il désigne par τήνδε : κόρην ἄγων τήνδ' (v. 395) — καὶ νῦν, ἄναξ, τήνδ' αὐτός, ὡς θέλεις, λαβὼν | καὶ κρῖνε κἀξέλεγχ' · ἐγὼ δ'ἐλεύθερος, κ. τ. λ. (v. 398-9). C'est en ces termes qu'il remet la jeune fille entre les mains de Créon. Puis, par réserve autant que par soulagement, il s'écarte un peu (vers la droite naturellement), comme la suite va le montrer. Créon a Antigone tout près de lui quand il demande au Garde comment il l'a surprise.

> ἄγεις δὲ τήνδε τῷ τρόπῳ πόθεν λαβών ; (v. 401)

Les personnages sont disposés exactement comme suit :

(Porte du Palais)		(Parodos)
		Les Serviteurs
	Le Chœur.	
Créon, Antigone.		Le Garde.

1. ἐκείνη, cela va sans dire, n'a pas ici de signification locale.

Le Garde, en effet, dès le premier mot désigne Antigone par αὕτη (αὕτη τὸν ἄνδρ' ἔθαπτε 402). Il la nomme encore deux fois dans son récit et deux fois par ταύτην et αὕτη : ταύτην γ' ἰδὼν θάπτουσαν 404 — οὕτω δὲ χαὔτη ψιλὸν ὡς ὁρᾷ νέκυν 426.

Attribuera-t-on au hasard, à un caprice du poète d'abord ce changement de démonstratif pour désigner dans la bouche du même personnage la même personne à l'arrivée et après, puis cette continuité d'emploi dans un même passage[1] ?

Son récit terminé, le Garde s'en va par où il est venu. Les serviteurs, qui avaient amené Antigone avec lui, restent au fond, à l'entrée de la *parodos* ; leur présence sera nécessaire tout à l'heure (v. 491). La scène suivante aura pour acteurs Créon, Antigone, et le chœur naturellement.

Antigone n'a pas encore ouvert la bouche ; elle reste la tête baissée (441). Créon, *près d'elle,* l'apostrophe vivement pour lui demander si elle reconnaît la vérité de ce qui vient d'être dit :

σὲ δή, σὲ τὴν νεύουσαν εἰς πέδον κάρα,
φῂς ἢ καταρνεῖ μὴ δεδρακέναι τάδε ; (441-2).

τάδε = *ceci*, « ce que je te dis *ici* », ou « ce que tu me dis *ici* ». Ce mot est employé avec le premier sens par Créon ici et v. 447 : ᾔδησθα κηρυχθέντα μὴ πράσσειν τάδε ; avec le second sens par Antigone, v. 450 : οὐ γάρ τί μοι Ζεὺς ἦν ὁ κηρύξας τάδε. Le démonstratif τάδε implique proximité des deux interlocuteurs. Même sens, même attitude, même ton dans l'expression τούσδε... νόμους prononcée successivement par Créon (449) et par Antigone (452). Encore un exemple de cette continuité constatée plus haut.

1. En désignant encore Antigone par ces mots ἡ παῖς (423) (= la dite jeune fille), le Garde fait bien entendre qu'il ne se trouve pas tout à côté d'elle. Cf. τῆς παιδός dans la bouche du Chœur, au vers 472.

L'emploi par Antigone des termes mêmes de Créon pour opposer sa manière de voir à celle du roi constitue en outre une sorte d'impertinence. Il est vraisemblable de supposer qu'à ce moment Créon, interloqué autant que froissé d'une telle audace, s'éloigne de quelques pas pendant le reste du discours d'Antigone. En effet, le roi lui répond plein de colère :

αὕτη δ' ὑβρίζειν μὲν τότ' ἐξηπίστατο (480)

« *Celle-là* savait bien m'outrager tout à l'heure »... Ce mot αὕτη ne peut se rapporter qu'à une personne placée à quelque distance de celui qui le profère. Quatre vers plus bas, Créon, toujours à la même place ou du moins toujours à quelque distance d'Antigone, continue :

ἦ νῦν ἐγὼ μὲν οὐκ ἀνήρ, αὕτη δ' ἀνήρ (484)

« Certes il faudrait que moi je ne fusse plus un homme et que *celle-là* fût un homme... » ; et, au comble de la colère, il achève sa phrase en s'avançant vers elle, la menaçant, en quelque sorte le poing près du visage de la jeune fille :

εἰ ταῦτ' ἀνατὶ τῇδε κείσεται κράτη (485).

« Si une pareille violation restait impunie pour *celle-ci.* » Dans ce passage, le changement de démonstratif fait ressortir avec évidence le mouvement, je dirai même le geste de Créon exaspéré. Furieux enfin, il décrète qu'Antigone périra, et sa sœur avec elle : καὶ γὰρ οὖν κείνην ἴσον ἐπαιτιῶμαι (489-90). Κείνην, parce qu'Ismène est absente. Ordre est donné aux serviteurs d'aller la chercher (491).

Cependant Antigone se glorifie de son acte et se déclare prête à mourir, victime du despotisme de Créon, certaine d'ailleurs d'être approuvée de tous. Et ce disant elle désigne le chœur, éloigné d'elle, par le démonstratif τούτοις (504),

tandis que le roi s'est rapproché du chœur comme pour le prendre à témoin de la fausseté de ces paroles.

Créon : σὺ τοῦτο μούνη τῶνδε Καδμείων ὁρᾷς.
Ant. : ὁρῶσι χοὖτοι, σοὶ δ' ὑπίλλουσιν στόμα.
Créon : σὺ δ' οὐκ ἐπαιδεῖ, τῶνδε χωρὶς εἰ φρονεῖς; (508-10)

Dans la discussion en monostiques qui suit, notons ἐκείνῳ (514) par lequel Créon désigne Étéocle absent et mort (cf. κείνους 525 = les morts chez Hadès), mais surtout τάδε (521) qui dans la bouche d'Antigone s'applique aux maximes que Créon lui débite. Ce τάδε montre, comme plus haut, que les deux personnages sont en ce moment l'un près l'autre : il n'est pas admissible qu'Antigone ait bougé ; il est tout naturel, au contraire, que Créon soit revenu à sa première place près de la jeune fille pour mieux confondre la coupable entêtée et rendre plus vive la menace qui termine cet entretien (525).

Sur ces entrefaites, Ismène est amenée hors du palais (cf. 491) par les esclaves. C'est naturellement le chœur qui l'aperçoit tout d'abord et signale son arrivée quand elle a franchi la porte :

καὶ μὴν πρὸ πυλῶν ἥδ' Ἰσμήνη. (526).

Pendant qu'elle s'avance, grave et angoissée, le chœur rythme sa marche par des anapestes. Les esclaves reprennent leur place au fond, où on les appellera à la fin de la scène. Ismène a aperçu Créon et Antigone ; elle se place à droite (quant aux spectateurs) de sa sœur, qui se trouve de la sorte entre le roi et la nouvelle arrivée. Les trois acteurs sont rangés dans l'ordre suivant :

Créon, Antigone, Ismène.

Avant d'en montrer la preuve dans l'emploi des démonstratifs, remarquons que le bon sens et la délicatesse du poète

lui ont inspiré cet ordre. La scène, en effet, se compose de deux parties : un dialogue (d'abord en distiques, puis en monostiques) entre les deux sœurs, puis un dialogue entre Créon et Ismène. (Elle commence d'ailleurs et se termine par 3 vers de Créon.) Pour l'une et l'autre de ces parties, la vraisemblance voulait qu'Ismène fût toute proche d'Antigone : on ne comprendrait pas que l'entretien des sœurs, si pathétique, alors qu'Ismène veut mourir avec Antigone et que celle-ci veut l'en détourner, eût lieu à distance, les deux interlocutrices étant séparées par le roi ; d'autre part il était naturel qu'Ismène allât se placer le plus près possible de sa sœur, le plus loin possible du terrible Créon, et que dans son dialogue avec celui-ci elle se serrât contre sa sœur aînée, à laquelle un sort commun l'unissait plus que jamais. Ainsi l'a compris le poète, comme le témoigne l'emploi des démonstratifs. « Ah ! te voilà, vipère, s'écrie Créon ; eh bien, dis-moi si, oui ou non, tu es complice de ta sœur. » Et Ismène de répondre :

δέδρακα τοὔργον, εἴπερ ἥδ' ὁμορροθεῖ (536).

Mais Antigone veut sauver malgré elle sa sœur d'ailleurs innocente du crime qu'elle reconnaît avoir commis ; et quand celle-ci lui dit : « Quels charmes la vie aura-t-elle pour moi, si je te perds ? » (548) la noble fille lui répond, affectant un ton bourru pour donner le change au roi :

Κρέοντ' ἐρώτα · τοῦδε γὰρ σὺ κηδεμών (549).

Donc Créon est à côté d'Antigone, comme celle-ci est à côté d'Ismène. Voyons la suite.

L'égoïste Créon ne comprend rien à ce sublime dévouement : « Décidément, dit-il enfin, *ces deux filles-ci* sont folles ! » τὼ παῖδέ φημι τώδε... (561). Τώδε au duel : groupe charmant, inséparable des deux sœurs, se tenant étroitement

unies et défiant ensemble le tyran ! La place et l'attitude des personnages restent les mêmes jusqu'à la fin de cette scène. Ismène parlant de sa sœur l'appelle τῆςδε au vers 566, τῇδε au vers 570 (où ἐκείνῳ s'applique à Hémon absent), τῆςδε au vers 574, τήνδε au vers 576. Créon désigne Antigone par ἥδε au vers 567, le mariage d'Antigone avec Hémon par τούςδε τοὺς γάμους au vers 575.

A la fin, le roi appelle les esclaves et leur ordonne de les conduire toutes les deux à l'intérieur du palais :

μὴ τριβὰς ἔτ', ἀλλά νιν
κομίζετ' εἴσω, δμῶες · ἐκ δὲ τοῦδε χρὴ
γυναῖκας εἶναι τάςδε μηδ' ἀνειμένας. (577-9).

Les esclaves se saisissent, l'un d'Antigone, l'autre d'Ismène (de là τάςδε au pluriel) pour les emmener. En réalité, Antigone et Ismène ainsi que leurs gardiens restent dans l'orchestra (cf. 654 et 693), à gauche (du côté opposé au chœur) et un peu en avant de la porte du palais, dans l'ordre suivant, je présume, à partir de la porte (cf. v. 769) : le gardien d'Antigone, Antigone, Ismène, le gardien d'Ismène. Créon se retire également en arrière, près de la porte, mais à droite, plongé dans de sombres pensées.

Le chœur s'avance au milieu de l'orchestre pour exécuter le *Stasimon* (582-630).

La danse terminée, le chœur, en allant reprendre sa place, aperçoit près de lui Hémon qui sort du palais ; il annonce à Créon l'arrivée de son fils. Créon s'est avancé devant la porte ; il s'y trouve face à face avec Hémon, dont il a hâte de connaître les sentiments après la condamnation de sa fiancée. Rassuré par son calme et ses protestations de respectueux dévouement, le roi félicite Hémon et s'empresse de lui rappeler ses devoirs de fils et de sujet. « D'ailleurs, ajoute-t-il, une méchante femme est un fléau pour son

mari ; méprise donc *cette enfant-ci* et laisse-la épouser quelqu'un chez Hadès » ἀλλὰ πτύσας... μέθες τὴν παῖδ᾽ ἐν Ἅιδου τήνδε νυμφεύειν τινί (653-4). Il est évident que, lorsque Créon prononce ces mots, il est près d'Antigone. D'autre part, dans sa réponse à son père, Hémon désigne Antigone par ces mots τὴν παῖδα ταύτην (693). La conclusion s'impose. Antigone se trouve près de Créon, probablement un peu en arrière, n'étant ici qu'un simple comparse, et non près d'Hémon. L'ordre des personnages est donc celui-ci :

Antigone,

Créon, Hémon.

Créon ne doute pas que son fils ne sacrifie à l'obéissance qu'il doit à son père l'amour qu'il pourrait avoir pour une femme. Pour l'affermir dans ce sentiment, il lui rappelle le crime d'Antigone coupable envers la cité et révoltée contre son roi. Sa mort est décidée. Suit une longue tirade sur le respect absolu dû au chef de l'État et la honte qu'il y aurait pour un homme de faiblir à son devoir à cause d'une femme. On connaît la réponse d'Hémon. J'y remarque seulement, outre ταύτην τὴν παῖδα déjà cité et qui montre la place d'Hémon relativement à Antigone, deux emplois de τάδε (685 et 692) qui indiquent qu'Hémon est près de son père[1].

Le chœur invite les deux interlocuteurs à de mutuelles concessions :

Ἄναξ σέ τ᾽ εἰκός, εἴ τι καίριον λέγει,
μαθεῖν, σέ τ᾽ αὖ τοῦδ᾽ · εὖ γὰρ εἴρηται διπλῇ (724-5)

Τοῦδε désigne Créon, qui doit être à ce moment près du Chœur. Ceci ne peut s'expliquer que par un mouvement de recul du roi, mouvement fait, selon toute vraisemblance, en signe de dénégation et de colère, lorsque, contre son attente,

1. Ἥδε, au vers 699, n'a pas de sens local, mais reprend, avec une nuance de sympathie, ἥτις qui précède (696). Cf. τοῦδε (666).

il est prié par son fils d'oublier son ressentiment (718 sq.).

Les dernières paroles d'Hémon et la réflexion du Chœur font bondir le roi ; il revient, outré, auprès de son fils : « Comment ! s'écrie-t-il, un pareil blanc-bec me fera la leçon, à mon âge ! » (726-7).

Dès ce moment la discussion prend un ton aigu, violent — changement marqué d'ailleurs par l'emploi des distiques, puis aussitôt des monostiques, comme aussi par le ton interrogatif et les γὰρ répétés. Hémon lui-même devient plus vif, tout en restant respectueux.

Créon : Ἔργον γάρ ἐστι τοὺς ἀκοσμοῦντας σέβειν ;
Hémon : Οὐδ' ἂν κελεύσαιμ' εὐσεβεῖν εἰς τοὺς κακούς.
Créon : Οὐχ ἥδε γὰρ τοιᾷδ' ἐπείληπται νόσῳ ;
Hémon : Οὔ φησι Θήβης τῆσδ' ὁμόπτολις λεώς. (730-4).

Les deux personnages désignant l'un et l'autre Antigone par ἥδε, il s'ensuit qu'ils sont tous les deux à côté de la jeune fille, Créon pour l'accuser, Hémon pour la défendre. Cette partie de la scène se passe donc au fond, vers la gauche.

Une discussion violente a lieu ensuite entre le père et le fils, à une certaine distance d'Antigone, comme il résulte du vers 740 prononcé par Créon :

ὅδ', ὡς ἔοικε, τῇ γυναικὶ συμμαχεῖ.

La fermeté d'Hémon met le comble à la fureur de Créon qui se traduit par des insultes et des gros mots. Hémon reste inébranlable. Créon en vient aux menaces.

Créon : Ὁ γοῦν λόγος σοι πᾶς ὑπὲρ κείνης ὅδε.
Hémon : Καὶ σοῦ γε κἀμοῦ καὶ θεῶν τῶν νερτέρων.
Créon : Ταύτην ποτ' οὐκ ἔσθ' ὡς ἔτι ζῶσαν γαμεῖς.
Hémon : Ἥδ' οὖν θανεῖται καὶ θανοῦσ' ὀλεῖ τινα. (748-51).

Exemple intéressant de l'emploi des trois démonstratifs s'ap-

pliquant à la même personne dans l'espace de quatre vers, et d'autant plus curieux que κείνης se dit ici d'une personne présente, mais naturellement fort éloignée. Quelle en est la signification scénique ? Il est facile de la saisir. Antigone est restée immobile, car il n'y a aucune raison pour qu'elle quittât sa place. C'est donc Créon qui s'est éloigné d'elle en même temps qu'Hémon, comme l'indique ὅδε dans le même vers : le père pour manifester son aversion pour son fils entêté, le fils pour protester de sa loyauté auprès de son père, ont fait quelques pas en avant. Puis, Antigone ayant été directement désignée par Créon sur un ton plein de haine, Hémon recule auprès d'elle, et la couvrant en quelque sorte de son corps, il prononce le dernier vers en faisant fièrement face à son père. C'est l'attitude expliquée par Créon dans le vers suivant :

ἦ κἀπειλῶν ὧδ' ἐπεξέρχει θρασύς ;

Jusqu'au dernier moment Hémon restera à côté de la jeune fille (παρόντι πλησία τῷ νυμφίῳ 761) ; « si *celle-ci* meurt, dit-il, ce ne sera pas en ma présence « οὐ δῆτ' ἔμοιγε... ἥδ' ὀλεῖται πλησία (762-3). Il ne la quitte que lorsque, sur l'ordre du roi, les serviteurs saisissent Antigone. Alors il rentre précipitamment.

Créon s'approche des deux jeunes filles (τὰ δ' οὖν κόρα τάδ' οὐκ ἀπαλλάξει μόρου 769) — τάδ' au duel parce qu'elles se tiennent l'une contre l'autre, entre les deux gardiens — ; puis, sur une observation du Chœur il met Ismène en liberté; pendant que les serviteurs se disposent à emmener Antigone, il fait part au Chœur du genre de mort qu'il va préparer pour la jeune fille et rentre.

Il est inutile de pousser plus loin cette étude. Elle suffit à montrer que l'emploi des démonstratifs, jamais indifférent, peut nous fournir des indications précieuses sur la place

qu'occupaient les personnages relativement les uns aux autres, sur leurs mouvements, leurs jeux de scène, leur attitude, en un mot que les démonstratifs aident puissamment à faire revivre sous les yeux du lecteur l'élément le plus intéressant de tout drame, l'action. Qu'on applique ces principes et cette méthode à n'importe quelle pièce ancienne, grecque ou latine, tragédie ou comédie ou drame satyrique, on constatera la précision de tous ces emplois divers, et ainsi le plaisir de lire de beaux vers se doublera de celui de l'observation fine des caractères, du mouvement et de la vie. Une fois de plus la grammaire aura servi la littérature et l'art.

II. — La désinence latine médio-passive *-mini*.

On explique *legimini, damini*, 2[es] personnes du pluriel de l'indicatif présent médio-passif, comme venant de *legimini estis, damini estis*, respectivement λεγόμενοί ἐστε, δόμενοί ἐστε; et cette explication semble confirmée par une forme analogue en grec, ou plutôt en attique, où la 3[e] personne du pluriel du Parfait et du P-Q-P γεγράφαται ἐγεγράφατο a été remplacée par le participe accompagné de l'auxiliaire εἰμι : γεγραμμένοι εἰσίν, ἦσαν.

Au premier abord, rien ne paraît plus logique que cette explication : *legimini* (= *leg-o-menoi), *damini* (= *do-menoi) étant des participes pluriels médio-passifs, il était tout naturel qu'ils figurassent comme pluriels dans la conjugaison médio-passive. Mais, pour peu qu'on y regarde de près et qu'on réfléchisse, plusieurs objections se présentent qui rendent l'explication suspecte. Pourquoi ces formes ont-elles servi de types de 2[e] personne, alors que les formes grecques qu'on leur compare appartiennent à la 3[e] personne ? Com-

ment se fait-il que les 2es personnes latines se présentent toujours et partout sans auxiliaire, alors qu'en grec l'auxiliaire accompagne constamment le participe auquel il est aussi indissolublement lié que l'est au participe l'auxiliaire *être* ou *avoir* dans la conjugaison française?

Quand bien même ces questions ne se poseraient pas ou qu'on pût y répondre avec vraisemblance, une seule considération ruine l'explication courante : si *damini* peut à la rigueur passer pour un participe, on n'en peut dire autant de *legimini*. *Legimini* ne saurait être adéquat à λεγόμενοι, *ŏ* accentué étant forcément représenté en latin par un *ŏ* ou un *ŭ*. L'équivalent latin de λεγόμενος est et ne saurait être que **legumnus* (cf. *alumnus, vertumnus,* etc.) devenu *legundus* (cf. *alundus, vertundus,* etc.). Et qu'on n'objecte point que **legomini* (= λεγόμενοι) aurait fort bien pu devenir *legimini,* comme **legomus* (cf. λέγομεν) est devenu *legimus* ou par l'analogie des autres personnes *legĭs, legit, legitis,* ou par l'affaiblissement de l'*ŏ* ou *ŭ*, puis en *ĭ* (cf. *optumus* > *optinus, aurufex* > *aurifex*) : nous trouvons des traces de la forme ancienne **legomus* dans *volumus, quaesumus, sumus,* mais on ne rencontre aucun vestige d'une 2e personne **legomini* ou **legumini ;* d'autre part *ŏ* accentué doit rester *o* (ou *u*).

Donc la phonétique tout au moins s'oppose à ce qu'on identifie *legimini* et λεγόμενοι. C'est la phonétique également qui nous donnera la clef de la question. La seule forme grecque identifiable avec *legimini,* c'est λεγέμεναι, datif singulier faisant fonction d'infinitif actif en éolien. Nous posons donc :

legimini = λεγέμεναι.

La phonétique satisfaite, et c'est un point essentiel, le reste s'explique aisément :

1° L'infinitif *legimini,* exprimant l'idée vague et imper-

sonnelle de *lire* a été employé d'abord comme impératif. Le grec et le français emploient couramment l'infinitif en fonction d'impératif ; le latin, il est vrai, n'en usait plus de même au temps de sa littérature ; mais, n'aurions-nous que la forme qui nous occupe, elle suffirait à prouver que la syntaxe latine primitive avait hérité d'un emploi abandonné dans la suite.

2° En tant qu'impératif, l'infinitif *legimini* s'applique naturellement à la 2e personne. (Cf. l'infinitif grec λῦσαι et le participe λῦσον.)

3° La terminaison -ī le prédisposait à être employé comme pluriel, d'autant mieux que le singulier était pourvu.

4° Cette terminaison n'a peut-être pas non plus été indifférente à l'attribution du sens médio-passif à *legimini,* le jour où *legi, audiri, blandiri* ont eu exclusivement la signification médio-passive. Pareillement λῦσαι, infinitif actif, a servi d'impératif moyen à cause de sa finale -αι rappelant -μαι, -σαι, -ται, etc. Au surplus, l'infinitif en soi n'est d'aucune voix comme il n'est d'aucune personne : le grec nous le prouve dans des constructions comme καλὸς ὁρᾶν ; le français, plus souvent encore, dans les expressions : agréable à voir, facile à dire — bon à servir (où l'infinitif a le sens actif ou passif suivant le contexte).

5° L'origine infinitive de *legimini* explique l'absence constante de l'auxiliaire tant à l'impératif qu'à l'indicatif.

Car *legimini* (= vous êtes lus) n'est autre chose que l'impératif *legimini* (= soyez lus) d'après l'analogie des formes correspondantes de l'actif. En d'autres termes *legimini,* 2e pers. du pl. de l'indicatif, est à *legimini,* 2e pers. du pl. de l'impératif, comme **legite,* forme de 2e pers. du pl. de l'indicatif antérieure à *legitis* (cf. λέγετε), est à *legite,* 2e personne de l'impératif.

J. Vendryes

SUR L'HYPOTHÈSE
D'UN
FUTUR EN *BH* ITALO-CELTIQUE

SUR L'HYPOTHÈSE D'UN FUTUR EN *BH* ITALO-CELTIQUE

Par J. Vendryes

En face du futur latin en *-b-*, qui apparaît notamment dans les deux premières conjugaisons (conjugaisons faibles), il existe en irlandais un futur à suffixe *b* (alternant avec *f*), régulier également dans les deux conjugaisons faibles. Ainsi, en face du latin *amābō*, *amābis*, etc., le vieil-irlandais possède, du verbe *légaim* « je lis » (1re conjug.), un futur ainsi fléchi :

		flexion absolue	flexion conjointe
Sg.	1	*légfa*	*-légub*
	2	*légfe*	*-légfe*
	3	*légfid* (relat. *légfas*)	*-légfa*
Pl.	1	*légfimmi* (relat. *légfimme*)	*-légfam*
	2	*légfithe*	*-légfid*
	3	*légfit* (relat. *légfite*)	*-légfat*

L'hypothèse d'une formation commune aux deux langues a paru depuis longtemps évidente et a été enseignée dans tous les manuels. M. Windisch la signale dans sa *Kurzgefasste Irische Grammatik*, p. 69 ; M. d'Arbois de Jubain-

ville l'a reprise dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, tome VI, p. 57, et on la trouve encore enregistrée dans la 1re édition du *Grundriss* de M. Brugmann, tome II, p. 1266, et dans l'excellent ouvrage de M. W.-M. Lindsay, *the Latin language*, chap. VIII, § 36.

Elle ne va cependant pas sans certaines difficultés, qui dans ces dernières années ont frappé les celtisants. Sans avoir jamais, dans ses ouvrages, développé sa pensée à ce sujet, M. Thurneysen, dans ses leçons orales, met en doute l'identification des deux futurs en question. Cet enseignement a passé, avec beaucoup d'autres, dans le remarquable *Handbuch der lateinischen Laut- und Formenlehre* de M. F. Sommer (v. p. 573, n. 1); il y est fait allusion dans un article de M. Fr. Skutsch, *Su alcune forme del verbo latino*, p. 3 (dans les Atti del congresso internazionale di scienze storiche, Roma 1903, Sezione I, Vol. II, p. 193). Et M. Thurneysen lui-même, parlant du futur latin en *-bō* dans son programme de prorectorat (*Die Etymologie*, Freiburg i. Br., 1904, p. 11), le présente comme une formation spécialement latine, n'ayant d'analogue dans aucune autre langue. C'est condamner implicitement tout rapprochement avec l'irlandais.

L'objet du présent mémoire est d'examiner les difficultés de ce rapprochement, difficultés qui sont de deux ordres, en ce sens qu'on en rencontre à la fois sur le terrain latin et sur le terrain irlandais.

Si l'on met à part le falisque et sa fameuse inscription : *foied uino pipafo kra karefo* (*Not. d. Scavi*, 1887, pp. 262 et 307), qui contient apparemment deux futurs en *-bh-*, le latin est le seul des dialectes italiques à présenter cette formation. L'osque et l'ombrien n'ont que des futurs sigmatiques : osque *deivast* « iūrābit », *didest* « dabit », ombrien

fust « erit », *-pehast'* « piābit », etc. (Cf. von Planta, *Gramm. der osk.-umbr. Dialekte*, II, p. 318 et suiv. ; Buck, *an Oscan-umbr. Grammar*, p. 169).

Et d'autre part l'irlandais paraît être le seul des dialectes celtiques à présenter des formes en *b* (*f*) au futur. Trois dialectes bretons modernes sur quatre — le trécorois, le léonard et le cornouaillais — ont bien à l'imparfait du futur (qui ne diffère de l'imparfait du subjonctif que par l'absence du préverbe *ra*) une caractéristique *f*, qui même en trécorois s'est étendue au présent du futur. Soit, du verbe *karout* « aimer » : Sg. 1. *karfenn*, 2. *karfez*, 3. *karfe*, Pl. 1. *karfemp*, 2. *karfec'h*, 3. *karfent*. On pourrait voir dans cet *f* le représentant d'un ancien *b*, analogue au *b* irlandais. Mais cette opinion n'est plus soutenable depuis que M. Loth a montré dans la *Revue Celtique*, tome VII, p. 233 et suiv., par suite de quel processus analogique l'ancien *h*, caractéristique de cette forme, avait peu à peu cédé la place à un *f* dans les dialectes en question. Il s'agit d'une évolution que l'on peut suivre pas à pas depuis le moyen-breton jusqu'à nos jours et qui a son point de départ naturel dans les verbes dont le radical se terminait par *v*, *f*, ou dans ceux qui étaient composés du verbe substantif : *kaffout* « trouver », *mervel* « mourir », *aznavout* « connaître », *gouzout* « savoir », etc., faisaient naturellement à l'imparfait du futur *kaffen*, *marvhenn* d'où *marfenn*, *aznavhenn* d'où *aznafenn*, *gouzavhenn* d'où *gouzäfenn*, *gouzfenn*, etc. ; de là par analogie, *karfenn* au lieu de *karhenn*, *galfenn* au lieu de *galhenn*, de *karout* « aimer », *gervel* « appeler », etc. L'ancien *h* a subsisté sporadiquement dans quelques formes isolées. En vannetais, il s'est régulièrement conservé partout, et c'est là un des points sur lesquels le vannetais s'accorde avec le gallois qui, lui aussi, dans les textes du moyen âge, présente des formes en *h* à l'imparfait du subjonctif et dans une certaine

mesure au présent (v. Vendryes, *Mém. Soc. Lingu.*, t. XI, p. 258). Seulement, en gallois moderne cet *h* a complètement disparu, si bien que l'indicatif et le subjonctif à l'imparfait se confondent ; les dialectes bretons modernes — en mettant à part le vannetais qui a conservé l'*h* — ont évité cet inconvénient en substituant à l'*h* en voie de disparition une nouvelle caractéristique *f*, phonétiquement plus résistante.

Il est remarquable qu'une évolution inverse s'est accomplie dans les dialectes irlandais modernes. Les philologues qui ont étudié ces dialectes ont constaté que l'ancien *f* du futur y est devenu un simple souffle, exposé lui-même à disparaître et dont le seul effet consiste à assourdir, s'il y a lieu, une sonore précédente (v. Dottin, *Rev. Celt.*, XIV, p. 115 ; Pedersen, *Aspirationen i Irsk*, 19 ; F.-N. Finck, *die Araner Mundart*, I, 141 ; Bergin, *Ériu*, II, 41 ; E.-C. Quiggin, *a Dialect of Donegal*, p. 69) : en face de *fágaidh* « il laisse », prononcé *fāgĕ*, de *lúbaidh* « il plie » prononcé *lūbĕ*, etc., on aura au futur *fágfaidh* « il laissera » prononcé *fākĕ* (de **fāg-hĕ*), *lúbfaidh* « il pliera » prononcé *lūpĕ* (de **lūb-hĕ*), etc. Là où l'*f* n'était pas précédé de sonore, il disparaissait sans laisser de traces (voir de nombreux exemples de l'un et de l'autre cas dans le conte transcrit par M. Dottin, *Rev. Celt.*, XVI, 421 et suiv.). L'irlandais perdait ainsi tout moyen d'exprimer le futur. La plupart des dialectes modernes ont obvié à cet inconvénient en généralisant l'ancien futur redoublé du vieil irlandais, c'est-à-dire le futur à radical allongé des verbes forts, du type *béra* de *berim* « je porte », sous forme d'un futur en *-éo-*, *-ó-* qui a été étendu à tous les types de verbes (voir Atkinson, *Three Shafts of Death*, Appendix, p. xvj ; Dottin, *Rev. Celt.*, XIV, p. 119 ; Strachan, *Zeitsch. f. celt. Philol.*, III, 486). Le dialecte de Berehaven étudié par M. Bergin, *Ériu*, II, 36, s'est tiré

d'embarras autrement ; ce dialecte appartient au Munster méridional, où l'*f* du futur s'est maintenu comme représentant du groupe *-bth-*, là où la désinence commençait primitivement par *th*, c'est-à-dire à la 2[e] pers. sg. de l'imparfait et au passif ; soit du verbe *dochim* « je vois » au futur : présent Sg. 1 *chīhad*, 2. *chīhir*, 3. *chīhig*, etc., mais passif *chīfar* ; imparfait Sg. 1. *chīhinn*, 2. *chīfā*, 3. *chīhach*, etc., et passif *chīfī* (Bergin, *l. cit.*, 42). Partant de là, le dialecte de Berehaven a généralisé à toutes les personnes la caractéristique *f* qui ne subsistait plus qu'à la 2[e] pers. sg. de l'imparfait et au passif ; si bien qu'il est seul des dialectes modernes à conserver — dans la prononciation — un futur en *f*, dont l'origine est récente, et, comme on le voit, analogique.

Mais, en mettant à part ce dialecte isolé, on ne peut que constater la différence absolue des deux évolutions qui ont entraîné l'une l'irlandais moderne à transformer l'ancien suffixe *f* en *h*, puis à l'amener à zéro, l'autre les dialectes bretons modernes — sauf le vannetais — à substituer un nouveau suffixe *f* à l'ancien suffixe *h* panbrittonique. Dès lors il apparaît clairement qu'il n'y a historiquement rien de commun entre le vieil-irlandais *légfa*, *-légub* et le trécorois moderne *karfenn*. Les hypothèses que M. L.-Chr. Stern (*Zeitsch. f. celt. Phil.*, III, 405) avait essayé de construire sur l'identification des deux formes s'écroulent du même coup. L'irlandais et le latin restent par suite tous deux isolés au sein de leur groupe linguistique ; et si l'on admet l'hypothèse d'un futur en *-bh-* italo-celtique, il faudrait d'abord donner les raisons de cet isolement.

La question se complique si l'on examine de près la formation du futur latin. Comme l'a indiqué M. Thurneysen dans le discours précité, et comme l'a depuis exposé avec plus de détails M. Meillet dans les *Mém. de la Soc. dc*

Ling., tome XIII, p. 361, le futur latin en *-bō* a dû sortir de l'imparfait en *-bam* d'après le rapport *erō* : *eram* dans le verbe substantif, rapport qui explique d'ailleurs l'existence des futurs antérieurs *dixerō amāuerō monuerō* à côté des plus-que-parfaits *dixeram amāueram monueram*. L'imparfait latin en *-bam* rentre en effet dans une série de formations périphrastiques dont le principe est commun à l'italique, au germanique et au slave, et, chose particulièrement importante ici, les dialectes italiques qui ignorent le futur en *bh* connaissent l'imparfait en *bh*, comme suffit à le montrer la forme osque *fufans* « erant ». Pour le slave, il faut comparer l'imparfait en *-axŭ* (*viděaxŭ* « je voyais », *nesěaxŭ* « je portais ») et pour le germanique peut-être le prétérit des verbes faibles, got. *salbō-da*, v. h. a. *salbô-ta* « j'enduisais », got. *habai-da*, v. h. a. *habê-ta*, *hap-ta* « j'avais ». (Brugmann, *Grdr.*, II, 1275). L'imparfait latin en *-bam* contient un thème d'aoriste *-bā-* (de **bhwā-*), de la racine **bhewə-* (skr. *bhávati*), précédé lui-même d'un thème d'infinitif, dont M. Meillet, *loc. cit.*, p. 369 et suiv., a montré l'extension sur le domaine slave (v. sl. *děla-ti děla-axŭ*, *umě-ti umě-axŭ* comme lat. *amā-re amā-bam*, *uidē-re uidē-bam*). Cet imparfait ainsi constitué est commun à tous les verbes latins, et la formation en doit remonter à une date fort ancienne.

Il n'en va pas de même du futur en *-bō*. On sait que le latin avait conservé avec la valeur de subjonctifs les thèmes en *-ā-* et en *-ē-* de l'indo-européen et qu'il les a ingénieusement répartis dans l'emploi respectif de subjonctif et de futur là où cela était possible, c'est-à-dire dans la 3[e] et la 4[e] conjugaisons : de là l'opposition proprement latine de *leg-ā-s* « que tu lises » et de *leg-ē-s* « tu liras », de *audi-ā-s* « que tu entendes » et de *audi-ē-s* « tu entendras ». Mais dans les deux premières conjugaisons la répartition n'était pas pos-

sible : les thèmes **amāy-ā-* et *money-ē* furent éliminés parce que la chute du *y* intervocalique les réduisait à *amā-*, *monē-*, avec contraction des deux voyelles, c'est-à-dire leur ôtait toute valeur expressive ; et la langue ne conserva que les thèmes **amāy-ē-* et **money-ā-*, qui, se trouvant seuls dans leur conjugaison respective, furent réservés tous deux à l'expression du subjonctif. L'emploi de futur dans ces deux conjugaisons restait donc vacant. C'est alors qu'intervint l'action analogique déjà signalée, suivant laquelle d'après *eram* : *erō* on créa *amābō* sur *amābam* et *monēbō* sur *monēbam*. Sans doute on rencontre aussi à la 4e conjugaison, dans des textes archaïques ou chez des auteurs de basse époque, des futurs en *-ībō* à côté des futurs en *-iam* (*-iēs*), seuls corrects à l'époque classique. Nonius, p. 505 et suiv. de l'édition Mercier, attribue aux anciens auteurs : *aperībō*, *audībō*, *expedībō*, *oboedībō*, *operībō*, *uenībō* ; on lit chez Plaute *adgredībor* (Persa 15 A), *repperībitur* (Epidicus 151 A), *scībō* (Asinar. 28), etc., etc. ; *lēnībunt* figure chez Properce IV, 21, 30, et *mollībit* dans quelques manuscrits d'Horace, Odes III, 23, 18 (v. Neue-Wagener, *Formenlehre der lat. Sprache*, III, 3e édit., 322). Mais c'est que la 4e conjugaison latine, comprenant un bon nombre de dénominatifs, se rattachait à certains points de vue aux deux premières, avec lesquelles elle constituait le groupe des verbes faibles, par opposition aux verbes forts, groupés dans la troisième. Et la forme même des futurs en *-bō* de la quatrième conjugaison en dénonce l'origine récente et analogique : comme M. Meillet l'a reconnu, *loc. cit.*, p. 362, *audībō* a été fabriqué sur *audībam* et tous deux sont analogiques des couples *amābam* : *amābō*, *monēbam* : *monēbō*, tandis qu'*audiēbam*, forme jumelle de *audiam*, et qui domine comme elle à l'époque classique, n'a jamais fait créer de futur **audiēbō*. Il n'y a d'autre part rien à conclure de

l'existence sporadique de futurs en *-bō* dans la troisième conjugaison (*exsūgēbō* Plaute Epidic. 188 dans la bouche d'un esclave ; *dīcēbō* et *uīuēbō* chez Novius, et *parībit* chez Pomponius, tous deux auteurs d'Atellanes ; *glūbēbit* chez Caton, de Agricult. 31, très douteux, et plus encore *abnuēbunt* chez Ennius Trag. 371, puisque ce dernier emploie ailleurs le verbe *abnueō* Ann. 283 ; à la fin de la latinité, *dīcēbō*, *fluēbō*, *inferēbō*, *querēbor*, *surgēbō*, *tremēbō*, etc., v. Neue-Wagener, *op. cit.*, 279). Le mouvement analogique qui a créé le futur en *-bō* pouvait d'autant mieux s'étendre des trois conjugaisons faibles à la conjugaison forte que cette dernière comportait des thèmes très variés, dont quelques-uns à cheval sur deux conjugaisons ; et on voit de reste dans quelle mesure restreinte, au moins à l'époque ancienne, s'est produite cette extension. Le latin oppose ainsi à l'hypothèse d'un futur en *bh* italo-celtique une difficulté d'ordre morphologique qui est des plus graves ; bien loin d'être panitalique, le futur en *-b-* du latin n'est lui-même qu'une création récente dont on entrevoit aisément le point de départ et la raison.

L'irlandais ne présente à la vérité aucune difficulté de même ordre. Le fait même qu'il reste isolé avec son futur en *b* (*f*) au milieu du groupe celtique n'excluerait pas l'hypothèse d'une formation préceltique, si le latin ne venait ôter à cette hypothèse son principal soutien. Mais M. Sommer, dans la note citée plus haut, a brièvement indiqué une difficulté phonétique.

Après un certain nombre de consonnes, et notamment après *r*, le *bh* initial de la racine **bhewə-*, au lieu de devenir *f*, aurait dû se maintenir sous la forme *b*. L'alternance graphique de *b* et de *f* suppose en effet que ces deux lettres représentent une spirante ; or après *r* un ancien *bh* reste

occlusif sous la forme *b* (souvent écrit *p*). De là l'opposition de *borb* « fou » (issu de **borbho-*), voc. pl. *burpu* Wb. 19 b 4, dérivé *burbe* « folie » Wb. 8 a 6, dat. *burpi* Wb. 17 c 23, *orbe* « héritage » (issu de **orbhio-*) écrit *orpe* Wb. 2 c 21, 27 c 12, *comarbus* « id. » Wb. 4 c 8 et de *marb* « mort » Wb. 13 d 16, 20 c 26, irlandais moderne *marbh*, issu de **maruo-* et où par suite le *b* représente une spirante (cf. gall. *marw*).

Il convient de signaler tout de suite que justement deux verbes de la première conjugaison dont le radical se terminait par un *r*, à savoir *caraim* « j'aime » et *scaraim* « je sépare », n'ont ni l'un ni l'autre de futur en *b* (*f*); l'exception est quasi unique (v. Vendryes, *Gramm. du vieil-irlandais*, § 333 Rem. I, p. 174). Le futur de *caraim* se forme par redoublement : *nícon-chechrat* Wb. 30 c 4, *cechrait* O'Dav. Gramm. p. 66, *nod-cechra* Zeitsch. f. Celt. Philol., III, 449, l. 6 ; et *scaraim* a un futur à radical allongé : *conscéra* Wb. 26 a 8, *conscera* Ml. 56 d 6, *eterscértar* Wb. 8 b 3. Si ces deux verbes forment leur futur à la façon des verbes forts, ne serait-ce pas que la liquide finale de leur radical excluait la prononciation spirante d'un *b* suivant et par suite rendait inintelligible la formation en *b* (*f*) habituelle aux verbes faibles ?[1].

L'argument aurait toute sa valeur si l'on ne rencontrait d'autre part en vieil-irlandais des futurs comme *-sóirfea* Wb. 24 c 18, Ml. 27 a 6, 45 d 10, *-soirfa* Wb. 11 b 4, *soirfitir* Ml. 68 d 14, *-sóirfetar* Ml. 96 b 2, *-soirfad* Ml. 90 c

1. Il est en tout cas piquant de constater que la forme *carfa -carub*, partout citée comme le type du futur irlandais en *b* (*f*) n'existe pas. M. Osthoff a récemment rappelé de même (*Z. f. Celt. Ph.*, VI, 417, n.) qu'un mot sans cesse utilisé en grammaire comparée, le prétendu adjectif irlandais *cloth* « illustre », équivalent de skr. *çrutáḥ*, de κλυτός, de *inclutus*, n'est nulle part attesté ; il n'existe qu'un substantif neutre *cloth* « gloire » en moyen-irlandais (K. Meyer, *Contributions*, 193).

19, *-soirfed* Wb. 32 d 13, Ml. 131 c 9, *-soirbed* Ml. 53 d 6, *-soirfitis* Ml. 91 a 10 du verbe *sóiraim* « je délivre », *-foirfea* Wb. 11 d 3, *fomfirfider* Ml. 33 b 10 du verbe *foferaim* « je prépare » et si le verbe *scaraim* lui-même n'avait aussi un futur en *b* dans la prem. pers. sg. *scairiub* Ml. 43 a 23. Il est vrai que la plupart de ces futurs, et *scairiub* tout le premier, portent la marque d'une création récente dans le fait que la consonne finale du radical y est de position antérieure ; ce qui suppose la confusion de la 1re et de la 2e conjugaison (cf. Vendryes, *op. cit.*, § 333 Rem. II, p. 175).

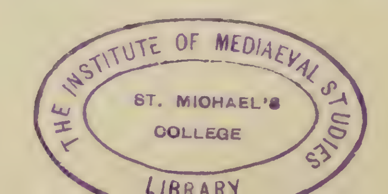
Il est d'ailleurs une considération que l'on peut opposer à l'objection de M. Sommer. Si le futur en *b* (*f*) de l'irlandais est un futur périphrastique de formation analogue au futur en *b* du latin, il faut admettre que l'élément commençant par *bh* s'y est ajouté à un thème de conjugaison analogue aux thèmes **amā-* et**monē-* du latin : le *bh* se trouvait donc à l'intervocalique, c'est-à-dire dans des conditions où il devait devenir spirant. Or, la prononciation irlandaise a confondu de bonne heure dans certaines conditions les spirantes sourdes (notées *ph*, *th*, *ch*) et sonores (notées *b*, *d*, *g*), et l'usage graphique a tendu à réserver dans chaque ordre le signe de la sourde à l'intérieur et celui de la sonore à la finale, sauf dans l'ordre des gutturales, où c'est généralement l'inverse (v. Vendryes, *op. cit.*, § 41 et 42, p. 28) : de là *cúrsagad* « réprobation », gén. *cúrsagtha*, de là la graphie *timthirecht* Wb. 5 d 9, 10 d 17, *timthrecht* Ml. 53 b 20, 138 a 5 du substantif écrit ailleurs *timdirecht* « service » Sg. 35 a 2, qui commence par les trois préfixes *to-*, *-imm-* et *-dí-* (Ascoli, *Gloss.*, cciv). Or *ph* et *f*, c'est en vieil-irlandais la même chose ; de là l'opposition naturelle de *f* intérieur et de *b* final. Une fois cette opposition établie dans la formation du futur, il est clair qu'elle a été maintenue le plus soigneusement possible parce qu'elle avait une valeur morpho-

logique significative. De même qu'au prétérit des verbes faibles la caractéristique *s* a été conservée en toute position à l'intérieur au mépris parfois des lois ordinaires de la simplification des groupes de consonnes, de même la caractéristique *f* du futur se conserve en général après toutes les consonnes. Après *r*, des exemples en ont été fournis plus haut ; après *l*, on a *ni sechmalfam* Ml. 25 a 3, *ni sechmalfaider* Ml. 14 d 3, *-toscelfat* Ml. 107 c 11, etc. ; après *m*, *doemfea* Ml. 120 c 8, *dotemfet* Ml. 112 c 1, *adrimfem* Ml. 14 d 5, *adrimfiter adrimfetar* Sg. 153 b 1, PCr. 63 b 3, *dorímfem* Ml. 44 a 24, etc. ; après *n*, *nolínfed* Ml. 25 a 8, *linfider* Ml. 103 a 10, *folínfea* Wb. 12 d 14, etc. ; après *s*, *noroisfed* Ml. 85 d 10, *noroisfitis* Ml. 35 c 19 ; après *c*, *iccfidir* Wb. 25 a 30, *léicfimmi* Wb. 14 d 10, *léicfidir* Wb. 6 b 30, etc. ; après *ch* ou *g*, *seichfed* Ml. 89 c 5, *cotobsechfider* Wb. 9 a 23, *duluichfea* Ml. 128 c 6 *dulugfa* Ml. 58 c 18, *noloichfed* Ml. 127 a 6, *suidigfith* Ml. 46 c 20, etc. ; après *t*, *slechtfait* Ml. 89 d 14 ; après *d*, *neidfider* Wb. 32 c 13 ; après *th*, *roithfiter* Ml. 15 c 18, *luaithfider* Ml. 57 c 7 ; etc. Mais d'autre part, à côté de *connoscaigfe* Ml. 61 d 1, on lit *duróscaifea* Ml. 139 b 3 (cf. *-scaibea* 89 c 12, *-scibea* Wb. 1 d 21, *-scaifet* Ml. 84 b 4, *-scibet* 84 b 1), du verbe *scaigim*, et du verbe *sluindim* le seul futur attesté est *-sluinfem* Wb. 15 a 4, *-sluinfider* Wb. 28 c 14. Enfin, après *b*, si on lit *nóibfea* Wb. 13 b 19 de *nóibaim*, on lit d'autre part *atrefea*, *adid trefea* Ml. 107 a 15 de *atrebaim* ; c'est déjà une prononciation moyen-irlandaise, puisque le futur de *marbaim* est *-mairfitis*, *-mairfide* en moyen-irlandais (L.L. 289 b 17, 290 b 30) dans la *Rev. Celt.*, XIII, 446, 454, et on notera que dans le dialecte de Donegal étudié par M. Quiggin (*op. cit.*, p. 110), le *f* du futur se maintient comme représentant du groupe *bf* dans les verbes dont le radical se termine par un *b*. En revanche c'est à tort que

M. Bergin *Ériu* III, 53, voit dans *nodneirbea* Ml. 51 b 10 un futur *-eirbfea* ; il s'agit plutôt d'un subjonctif.

Il ressort de ce qui précède qu'en dehors de quelques exemples isolés la caractéristique *f* du futur s'est maintenue généralement à l'intérieur à cause de sa valeur significative. A cette caractéristique *f* de l'intérieur s'oppose la caractéristique *b* de la finale. Il n'y a rien à conclure des relations phonétiques de cette caractéristique avec les sons voisins, sinon que l'opposition *b* final : *f* intérieur ayant été sentie comme la marque du futur a été généralisée et maintenue partout. Cette opposition ne permet sans doute pas d'établir qu'il s'agisse à l'origine d'une sonore plutôt que d'une sourde et par suite ne préjuge en rien la qualité exacte de la consonne primitive. Mais comme il semble à peu près exclu qu'on puisse partir de la sourde (car *f* en cette position ne pourrait sortir que de *-sv-*), il faut accepter comme point de départ la sonore et voir dans le futur irlandais un futur en *bh*. Ainsi les difficultés phonétiques opposées plus haut peuvent être écartées et on peut reprendre l'ancienne hypothèse suivant laquelle le futur irlandais des verbes faibles serait une combinaison périphrastique comprenant comme second élément un thème (de subjonctif?) emprunté à la racine **bhewə-*.

C'est évidemment la conclusion à laquelle conduit également l'examen du futur latin en *-bo*. Seulement les deux futurs n'ont historiquement rien de commun, et l'hypothèse d'un futur en *bh* italo-celtique doit être abandonnée. On a vu comment le futur latin est né ; il faut admettre que de son côté l'irlandais s'est créé un futur au moyen de la racine du verbe substantif. Si quelqu'un s'étonnait de voir deux langues voisines arriver au même résultat par des chemins si différents, il faudrait lui rappeler que la tendance à créer des flexions périphrastiques est générale dans les langues



indo-européennes et se manifeste indépendamment dans le sanskrit *dātāsmi* « je donnerai » et dans le français *je chanterai*, dans le latin *factus sum* et dans le v. h. a. *ginoman ward*, dans le français *j'ai bâti* et dans le polonais *działałem*, dans le latin *dictum īrī*, *dictūrum* et dans le lituanien *dě́tum-bime* (opt. pl. 1); en celtique, la conjugaison du brittonique est aujourd'hui en grande partie périphrastique; il n'est pas étonnant que cette même tendance ait fait créer un futur nouveau en latin et en irlandais; le résultat a été identique, mais le processus, étant données les conditions des deux langages, a été différent.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT

Le Παρακλαυσίθυρον
DANS LA LITTÉRATURE LATINE

Le Παρακλαυσίθυρον
DANS LA LITTÉRATURE LATINE

Par. H. de la Ville de Mirmont.

Plutarque fait définir en ces termes par l'un des interlocuteurs du dialogue intitulé *l'Érotique* les devoirs principaux d'un galant de profession : « Se rendre avec un cortège vers certaines portes ; chanter des lamentations devant la porte qui reste fermée et y fixer des offrandes emblématiques, combattre au pancrace contre les rivaux : voilà les occupations qui conviennent à un amoureux [1]. »

Parmi ces occupations, il en est une qui semble tout à fait négligée par les amoureux : les œuvres littéraires qui nous restent de l'antiquité gréco-romaine ne nous montrent pas de rivaux en amour s'escrimant à cette terrible lutte gymnique du pancrace où les adversaires avaient le droit d'employer tous les moyens d'attaque, les coups de poing comme les coups de pied, et de continuer le combat jusqu'à ce que le vaincu fût tué ou avouât sa défaite.

Mais, longtemps avant l'époque de Plutarque qui écrivait à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, les galants

1. Plutarque, *L'Erotique,* VIII, p. 753, B. Ἄδειν τὸ παρακλαυσίθυρον (παρακλαίω, *se lamenter devant* ; θύρα, *porte*).

grecs ou romains avaient coutume de stationner et de se lamenter devant la porte fermée où ils fixaient des emblèmes d'amour. Les petites poésies qui forment l'*Anthologie* et ce qui nous reste des élégiaques latins fournissent sur cette coutume des renseignements nombreux. Qu'il suffise de citer deux épigrammes érotiques, l'une de Callimaque, le grand homme du Musée, qui vivait entre l'an 310 et l'an 235, l'autre de Méléagre de Gadara, l'un des meilleurs poètes alexandrins de second ordre, qui vivait entre l'an 130 et l'an 50 :

Puisses-tu dormir, Conopion, comme tu me fais dormir sous ce portique glacé ! Puisses-tu n'avoir pas d'autre lit, cruelle, que celui où tu laisses ton amant ! Quoi ! Pas le moindre sentiment de pitié ! Les voisins sont émus de compassion ; mais toi, pas même en songe... Ah ! bientôt les cheveux blancs te rappelleront toutes ces rigueurs et me vengeront.

Astres, et toi, Lune, qui brilles si belle aux amants, Nuit, et toi, petit instrument compagnon des sérénades, est-ce que je la trouverai encore l'amoureuse, sur sa couche, tout éveillée et se plaignant à sa lampe solitaire ? Ou bien, en a-t-elle un autre à ses côtés ? Au-dessus de sa porte, alors, je suspendrai ces couronnes suppliantes, non sans les avoir fanées auparavant de mes larmes, et j'y inscrirai ces mots : « A toi, Cypris, Méléagre, l'inimitié de tes jeux, a suspendu ici les dépouilles de sa tendresse [1]. »

A Rome, dans les dernières années de la République, le poète philosophe Lucrèce mentionne, non sans une dédaigneuse ironie, la conduite des amoureux de son temps qui viennent, parfumés d'essence de marjolaine, couvrir de fleurs et de guirlandes le seuil qui leur est interdit et accabler de baisers désespérés la porte qui leur est fermée [2].

1. *Anthologie grecque,* traduction F. Déhèque, Paris, 1863 ; tome I, p. 22 et 46, *Épigrammes érotiques,* nº 23 (de Callimaque) et nº 191 (de Méléagre).
2. Lucrèce, IV, v. 1169-1171.

D'autres amoureux, dont la passion spéciale, souvent chantée par les anciens, répugne singulièrement à nos sentiments modernes, se livraient aux mêmes manifestations que les galants éconduits dont parle l'auteur du poème *De la Nature*. Dans une pièce de Catulle, le jeune Atys se désole au souvenir des nuits où sa porte était assiégée par les admirateurs de sa beauté, des matins où, à l'heure du réveil, il voyait les murs de sa maison parés de couronnes de fleurs, offrandes de ses amants [1].

C'est une coutume de son temps à laquelle il a, sans doute, lui-même été fidèle, comme ses compagnons de plaisir, que Catulle attribue aux amants du héros légendaire de Phrygie, Atys, qui doit à sa beauté d'être distingué par la déesse Cybèle. Mais Ovide, qui tient à retrouver dans les temps les plus reculés les origines de toutes les traditions mondaines du siècle d'Auguste, fait remonter à l'âge héroïque l'habitude qu'avaient les amants malheureux de déposer des fleurs et des couronnes devant la porte qui restait impitoyablement close, malgré leurs prières et leurs larmes. Si les *Fastes* font allusion aux jeunes contemporains du poète qui viennent, la chevelure parfumée et couronnée de fleurs, chanter sur le seuil rigoureux de leur belle maîtresse [2], à en croire les *Métamorphoses*, jadis, dans l'île de Cypre, l'amoureux Iphis attachait à la porte de l'insensible Anaxarète des couronnes de fleurs arrosées de ses larmes ; il étendait ses membres délicats sur la pierre du seuil qui les meurtrissait ; il passait la nuit à se lamenter, accablant de reproches la barre fatale qui lui interdisait l'entrée de la maison ; enfin, il fixait une corde à cette porte qu'il avait si souvent ornée de guirlandes, passait la tête dans le nœud coulant et se pendait [3].

1. Catulle, LXIII, v. 65-66.
2. Ovide, *Fastes*, V, v. 339-340.
3. Ovide, *Métamorphoses*, XIV, v. 708-738.

Il est certain que, dès l'époque attique, les amants qui ont des lettres, ou tout au moins de la mémoire, adressent aux beautés cruelles qui les désespèrent, en même temps que leurs larmes et leurs couronnes de fleurs, une cantilène dont ils composent eux-mêmes les paroles sur un thème banal, ou dont ils répètent simplement les vers consacrés par l'usage et adaptés tant bien que mal à leur situation particulière.

L'Assemblée des Femmes d'Aristophane met en scène un jeune homme qui chante ses souffrances et sa passion devant la maison d'une jeune fille :

> Viens à moi, viens à moi ! Descends et ouvre-moi ta porte, cette porte devant laquelle je t'attends. Si tu ne viens pas, je tomberai de langueur, je resterai étendu sur le seuil… Bien-aimée, je brûle de me livrer dans tes bras aux ébats amoureux. O Cypris, pourquoi me rendre ainsi fou de cette jeune fille ? O Eros, je t'en conjure, fais que je partage la couche de mon aimée. Mes paroles expriment bien faiblement ma misère. O bien-aimée, je t'en supplie, ouvre ta porte, accueille-moi par des baisers ; car c'est toi qui causes ma peine. O bijou plus précieux que les joyaux d'or le plus habilement ciselés, ô fille de Cypris, poétesse aimée de la Muse, enfant élevée par les Charites, vivant portrait de la Volupté, ouvre ta porte, accueille-moi par des baisers, car c'est toi qui causes ma peine[1].

Tel est le plus ancien Παρακλαυσίθυρον que nous connaissions. Comme il convient dans une comédie, la jeune fille est loin de se montrer insensible à cette sommation poétique; et, si le jeune homme se voit soumis à des obligations très pénibles, indépendantes d'ailleurs de la volonté de celle qu'il désire, il n'est pas du moins réduit à se pendre.

Un poème d'auteur inconnu, l' Ἐραστής, qui se trouve dans les œuvres de Théocrite, où il porte le n° XXIII, raconte la funeste passion d'un homme qui se consume d'amour pour un bel et dédaigneux adolescent. L'amant malheureux vient

1. Aristophane, *L'Assemblée des Femmes,* v. 960-976.

pleurer devant la maison de celui qui le méprise. Il couvre le seuil de ses baisers ; puis, il élève la voix et chante une longue lamentation ; enfin, il attache une corde au-dessus de la porte, se pend et meurt, exactement comme le jeune Iphis des *Métamorphoses* dont Ovide a dû emprunter l'histoire à l'idylle du pseudo-Théocrite.

Deux siècles avant l'époque d'Ovide, les influences helléniques ont déjà fait passer, sinon par les mœurs romaines, du moins dans la littérature, l'habitude de ces lamentations devant la porte que nous entendons chanter par les personnages de Plaute comme par ceux d'Aristophane. Dès l'an 561-193, le *Curculio* nous donne un *canticum* qui rappelle le Παρακλαυσίθυρον de *L'Assemblée des Femmes* et qui fait penser à la sérénade du *Barbier de Séville*. Le jeune Phédrome chante devant la porte de son amante Planésion, pendant que Palinure, l'esclave confident, se tient aux aguets :

> Verrous, holà ! verrous, je vous salue avec joie ! Je vous aime, je désire vous parler, je m'adresse à vous et je vous implore. O très aimables verrous, c'est moi l'amant : soyez complaisants pour moi ! En ma faveur, aussi lestes que les danseurs des pays barbares, sautez, je vous en conjure, et laissez-la sortir, celle qui épuise jusqu'à la dernière goutte tout le sang d'un misérable amoureux ! Mais, voyez... Ils dorment, ces verrous exécrables ; et, pour moi, ils ne s'ébranlent pas plus vite. Je m'aperçois que vous ne me portez aucun intérêt, verrous[1]...

C'est ainsi que, pendant que Figaro reste collé au mur sous le balcon de Rosine, le comte Almaviva chante en se promenant et s'accompagnant sur sa guitare : « Je suis Lindor, ma naissance est commune... »

Depuis Catulle jusqu'à Ovide, tous ceux des lyriques et des élégiaques latins dont les œuvres nous sont parvenues

1. Plaute, *Curculio*, I, II, v. 147-155.

ont exécuté, chacun à sa manière, des variations personnelles sur le thème connu de la complainte érotique chantée devant la porte close d'une insensible maîtresse.

Catulle profite des ombres de la nuit pour venir vers la maison d'une femme qui a, dit-on, mal tourné ; à en croire la chronique scandaleuse, mille bruits courent à la honte de cette jeune *matrona* qu'on accuse de s'être compromise avec Postumius, avec Cornelius, avec bien d'autres galants adultères. Le poète s'adresse en termes pleins d'une politesse ironique à la porte dont il sollicite quelques renseignements précis :

O porte, aimable pour le mari complaisant, aimable pour le père, salut! Que Jupiter te favorise de son aide propice ! Toi qui jadis servis, dit-on, Balbus avec honnêteté, alors que ce vieillard occupait lui-même la maison ; toi qui, ensuite, — on le rapporte, — servis tout au contraire tes maîtres en faisant pour eux des vœux malveillants, depuis que, le vieux une fois mort, la femme est devenue la maîtresse du logis... Allons, dis-nous d'où vient ce bruit qui t'attribue l'abandon de tout respect envers ton ancien maître [1].

La porte ne tient pas à répondre ; elle sait qu'on l'accuse, qu'on la fait responsable de tous les désordres qui se commettent dans la maison dont elle a la charge de défendre l'entrée aux gens suspects :

Personne ne peut dire en quoi j'ai péché. Mais c'est toujours à la porte que ce peuple s'en prend. Chaque fois que l'on s'aperçoit de quelque mauvaise action, tout le monde me crie : « Porte, c'est ta faute [2]. »

Le poète la rassure : ce n'est pas sur sa conduite qu'il prétend l'interroger, mais bien sur la réputation infâme des

1. Catulle, LXVII, v. 1-8.
2. Catulle, LXVII, v. 11-14.

maîtres de la maison. Et la porte, qui ne demande qu'à parler, répète les confidences qu'elle a entendu faire par la jeune femme à ses servantes, insiste sur tout ce qui a été dit par les imprudents qui croyaient qu'une porte n'a pas d'oreilles pour écouter, n'a pas de langue pour répondre quand on lui adresse des questions.

En somme, Catulle fait servir le Παρακλαυσίθυρον de cadre à une violente satire dans laquelle tous les désordres d'une maison où bien des actions mauvaises ont été commises sont révélées par un témoin qui ne peut déserter son poste et qui est bien placé pour savoir qui pénètre au logis en y introduisant la honte et l'infamie.

Horace renouvelle la forme banale de ce chant qui se dit devant la porte d'une maîtresse pour avertir méchamment Lydia, courtisane sur le retour, que bientôt, abandonnée de tous ses amants, dévorée de désirs inassouvis, elle pleurera solitaire dans la rue déserte, sous la bise mordante d'une nuit sombre et froide ; il lui rappelle que déjà le temps est passé où les galants assiégeaient sa demeure ; les jeunes libertins ne viennent plus aussi fréquemment frapper à ses fenêtres et troubler son sommeil. La porte de Lydia reste fidèle au seuil, elle qui roulait jadis si facilement sur ses gonds. La courtisane vieillie entend de moins en moins souvent répéter devant chez elle : « Pendant ces longues nuits où je suis dehors, mourant d'amour, Lydia, tu dors [1] ! »

Les amoureux de Lydia se souvenaient, dans leur triste refrain, des lamentations d'Asclépiade :

C'est l'hiver ; les Pléiades sont au milieu de leur course ; la nuit va disparaître ; et moi, sous les fenêtres d'Hélène, je me promène tout ruisselant de pluie et blessé de ses charmes [2].

1. Horace, *Odes,* I, xxv, v. 6-8.
2. *Anthologie grecque,* traduct. F. Dehèque, tome I, p. 46, *Épigrammes érotiques,* n° 189.

L'auteur des *Odes* prétend avoir chanté lui-même pour son propre compte une lamentation semblable à celle des amoureux de Lydia devant la porte inexorable d'une femme mariée, Lycé, alors que mugissaient les vents d'hiver, alors que la neige se durcissait sous un ciel froid et sans nuages; la plainte se termine en menace : si Lycé persiste dans un orgueil insensible qui offense Vénus, son amant ne passera plus ses nuits à pleurer par le froid et la pluie, étendu sur le seuil de la porte [1]. Ce Παρακλαυσίθυρον semble un pur exercice littéraire où le poète se plaît à rivaliser avec les poètes de l'*Anthologie* : Horace, on le sait, se contentait d'amours faciles et sans encombres; il tenait à sa santé qui était médiocre et que de longues stations par le froid et la pluie auraient gravement compromise. Nous ne nous représentons pas ce philosophe épicurien, petit et gros, que l'empereur Auguste comparait à un tonneau, s'exposant toute une nuit d'hiver aux intempéries qui auraient pu rendre nécessaires les soins du médecin Antonius Musa et exiger une cure aux eaux de Vélie en Lucanie ou de Salerne dans le Picentin, loin de cette chère villa de la Sabine où le poète propriétaire aimait à prolonger ses vacances.

On apprécie, au contraire, une réelle sincérité dans les plaintes poétiques de Tibulle versant des larmes vaines et se fatiguant en une colère stérile devant la maison de sa maîtresse. L'amant de Délie interpelle la porte fermée pour lui. Bien des fois, au milieu des ténèbres de la nuit, il a parcouru la ville pour aller au rendez-vous d'amour. Protégé par Vénus, il n'a eu rien à craindre de l'indiscrétion des passants attardés; aucune bande de joyeux noctambules n'a essayé, pour le reconnaître, d'approcher de son visage des torches allumées; ceux qui l'ont reconnu se sont faits ses

1. Horace, *Odes,* III, x.

complices et n'ont révélé son nom à personne. Vénus a éloigné de lui toute attaque nocturne. Vénus l'a rendu insensible au froid engourdissant des nuits d'hiver, aux averses torrentielles. Il ne pensait qu'au moment attendu où Délie glisserait un pied furtif hors de sa couche moelleuse, descendrait sans bruit, ouvrirait doucement la porte et d'un muet signal de son doigt, appellerait son amant à ses côtés.

Mais les temps sont changés. Délie est mariée ; un gardien jaloux veille sur la jeune femme ; un solide verrou ferme la porte qui ne s'ouvre plus. Le poète va passer, couché sur la pierre du seuil, une nuit désolée ; il s'est fait apporter du vin pour trouver dans le sommeil de l'ivresse un soulagement à ses peines d'amour. Jusqu'au moment où le dieu Bacchus apaisera et endormira son chagrin, Tibulle répétera son chant de lamentation ; et, avant d'implorer Délie, c'est à la porte qu'il s'adresse :

Porte, toi qui m'interdis tout accès auprès de ma maîtresse, puisses-tu être battue de la pluie ! Puisse te frapper la foudre lancée par l'ordre de Jupiter !... Ou plutôt, porte, vaincue par mes plaintes, ouvre-toi pour moi seul. Tourne furtivement sur tes gonds, ouvre-toi sans bruit. Et, si, dans ma folie, j'ai prononcé contre toi quelques mauvaises paroles, pardonne. Je demande que ces imprécations retombent sur ma tête. Il convient que tu gardes seulement la mémoire des nombreuses prières que je t'ai adressées d'une voix suppliante, alors que je t'offrais des guirlandes de fleurs [1].

Properce ne chante pas ses plaintes à la porte, comme faisait Tibulle ; il n'engage pas avec elle un dialogue comme faisait Catulle ; il la laisse parler toute seule : il l'écoute, et c'est le monologue de la porte qu'il reproduit dans une de ses *Élégies*. Comme la porte avec laquelle Catulle s'entretenait, elle a des oreilles pour écouter et une langue pour parler ; et

1. Tibulle, I, II, v. 7-14.

elle parle, elle aussi, pour révéler avec indignation les scandales de la maison. Elle est la première, quoique innocente, à en porter la peine ; elle est maltraitée par les poings furieux des ivrognes, déshonorée par les couronnes que suspendent à son faîte et par les torches que renversent et éteignent sur son seuil les amoureux satisfaits ou furieux que la maîtresse du logis a accueillis ou éconduits. Cette femme perdue de vices, s'abandonne à des désordres que la porte ne peut dissimuler, puisque des vers obscènes, inscrits sur ses battants, les racontent tout au long ; elle n'ignore pas non plus les lamentations des amants désespérés qui, pendant leurs longues veillesde larmes et de supplications, ne lui laissent pas un instant de repos. La porte a entendu, elle a retenu bon nombre de complaintes languissantes ; elle peut donc, d'après ses souvenirs, donner le texte du Παρακλαυσίθυρον le plus développé que l'antiquité latine nous ait laissé :

Porte, plus cruelle que ta maîtresse elle-même, pourquoi me fermer méchamment tes battants, pourquoi rester muette devant moi ? Pourquoi ne t'ouvres-tu jamais, ne donnes-tu jamais accès à mes amours ? Tu ne peux donc te laisser toucher et accueillir mes furtives prières ! Il n'y aura donc aucun terme à mon tourment ? Jusques à quand, pris d'un triste sommeil, devrai-je réchauffer de mon corps la pierre de ton seuil ? Je suis un objet de pitié pour la nuit au milieu de sa course, pour les étoiles à leur déclin, pour la froide bise, compagne de l'aurore, qui me voient étendu devant toi... O porte, seule impitoyable aux plaintes humaines, tu restes muette, tu ne me réponds pas, tes gonds demeurent silencieux ! Plaise aux dieux que ma voix misérable, se glissant à travers quelqu'une de tes fentes, puisse parvenir aux oreilles de ma maîtresse ! Bien qu'elle soit plus inébranlable que les rocs battus par la mer de Sicile, bien que son cœur soit plus dur que le fer et que l'acier, elle ne pourrait cependant empêcher ses yeux de pleurer ; et des soupirs sortiraient de son sein, en même temps que ses larmes couleraient malgré elle. Hélas ! elle repose maintenant dans les bras d'un autre, d'un rival heureux, et le vent de la nuit emporte mes lamentations. Mais toi, ô porte, tu es la première et la seule cause de mon malheur, toi qui ne t'es jamais laissé apaiser par mes

offrandes. Jamais je ne t'ai blessée par un mot injurieux, jamais je n'ai inscrit sur tes battants la lettre de mauvais augure qui condamne un endroit maudit : pourquoi donc souffres-tu que je m'enroue à dire mes longues plaintes, que je veille dans la rue, la nuit entière, en proie à la désolation ? Et, cependant, combien de fois ne t'ai-je pas adressé des vers nouveaux, combien de baisers n'ai-je pas imprimés sur les degrés de ton seuil ? Perfide, combien de fois, tourné vers toi, les mains levées, ne t'ai-je pas porté en secret le culte que je te devais[1] !

Les amants malheureux trouvent encore une consolation et un espoir dans ces plaintes déclamées devant une porte qui peut à la fin se laisser émouvoir et permettre l'entrée de la maison. Properce est définitivement privé de cette consolation et de cet espoir, dont il regrette amèrement la perte, quand il se voit congédié à jamais, quand il ne lui est même plus permis de rester dans la rue, couché sous les rayons de la lune glacée, et de faire passer quelques paroles à travers les fentes de la porte devant laquelle il n'a plus aucun droit, aucun prétexte même de se présenter[2].

Disciple érudit et imitateur ingénieux des poètes qui l'ont précédé dans l'élégie amoureuse, Ovide ne manque pas de faire entrer, à son tour, l'épisode obligatoire du Παρακλαυσίθυρον dans le roman de ses amours avec Corinne.

C'est au moment d'une brouille que suivra bientôt la réconciliation. Le poète vient inutilement au logis de son amie. Il est en grande tenue, parfumé et paré, la tête couronnée de fleurs. Grâce à ce privilège des amoureux auquel Tibulle faisait allusion, Ovide qui n'osait autrefois s'aventurer au milieu des ténèbres et qui redoutait les fantômes de la nuit, a pu traverser sans crainte et sans danger la ville endormie. Fort de la protection de Vénus et de Cupidon, il est parvenu à la maison de Corinne, et cette maison lui est

1. Properce, I, xvi, v. 17-44.
2. Properce, III, ix (II, xvii), v. 15-18.

fermée. Le poète amoureux va chanter devant la porte close la cantilène de rigueur. Mais il introduit un motif nouveau dans les variations que ses devanciers ont déjà exécutées sur un thème bien rebattu : ce n'est plus la porte, mais bien le portier qu'il prend à partie. Ses supplications et ses menaces s'adressent à ce malheureux esclave qui, suivant une coutume ancienne et barbare, était attaché dans une loge voisine de la porte au moyen d'une longue chaîne terminée par deux anneaux de fer rivés à chacune de ses jambes.

Il rappelle combien de fois les châtiments furent évités au portier, grâce à l'intervention de l'amant heureux de Corinne. Le misérable esclave, les épaules nues pour le fouet, fixait ses yeux pleins d'angoisse sur celui dont un seul mot désarmait la colère de son amie : et, maintenant, les prières d'Ovide, qui furent si puissantes sur la maîtresse, n'auront aucune action sur le serviteur ? Aux prières amicales succèdent les menaces impérieuses ; et, après chacun des couplets de supplications ou d'injures, revient le plaintif refrain : « Les heures de la nuit s'avancent. Repousse la barre de la porte, repousse-la[1] ! »

Cependant, les heures de la nuit ont passé avec une lenteur désespérante. Aucune distraction n'a pu apaiser l'ennui du poète amoureux. Il ne s'est pas présenté devant la porte de Corinne à la tête d'un cortège, comme les galants dont parle l'*Érotique* : il n'avait d'autre compagnon que le cruel Amour dont aucune force humaine n'était capable de le séparer. Il n'a pas demandé, comme faisait Tibulle devant la porte de Délie, qu'on lui apportât en abondance le vin qui donne le sommeil et l'oubli des chagrins amoureux ; il a bu modérément ; sa tête est à peine échauffée ; s'il a, un instant, l'idée de se jeter, torche et poignard en mains, contre

Ovide, *Amours,* I, VI, v. 24, 32, 40, 48, 56.

la porte pour l'incendier et l'enfoncer, il renonce bien vite à ce projet déraisonnable. S'il s'est imaginé entendre la porte rouler sur ses gonds et résonner sourdement, comme pour l'avertir d'entrer, il n'a pas eu de peine à se rendre compte qu'il est l'objet d'une illusion : c'est le souffle impétueux du vent qui, seul, fait gronder la porte, et toutes ses espérances se dissipent, emportées par le vent. Les peines d'amour l'ont consumé ; ses membres amaigris pourraient se glisser dans la maison, si peu que la porte s'entr'ouvrît. Mais la porte reste obstinément close. « Et, déjà, l'astre glacial du matin met son char en mouvement, et le coq réveille les miséreux pour leur labeur[1]. » L'amoureux déçu doit abandonner son inutile faction ; il n'a plus qu'à se dépouiller de la couronne qui parait sa chevelure et à la laisser sur le seuil, pour que Corinne, en la voyant, quand elle sortira le matin, comprenne que son amant a passé toute la nuit en vain devant la porte qui n'a point voulu s'ouvrir — ou, plutôt, que le portier, insensible aux prières et aux menaces, n'a point voulu ouvrir.

Ovide, en effet, n'a pas chanté le classique Παρακλαυσίθυρον des amoureux d'autrefois ; il n'a pas maudit, injurié, supplié ou raillé la porte, comme faisaient Horace et Tibulle ; il n'a pas, comme Catulle, engagé avec elle un dialogue ; il ne l'a pas laissé parler toute seule, comme Properce. Dans les *Amours,* il ne s'agit plus de ces gracieuses lamentations que les amants chantaient devant la porte pour se faire entendre de l'aimée dont la porte clôt le logis. Les appels d'Ovide ont un caractère plus pratique : c'est au portier qu'ils s'adressent et non à la porte. Or, le portier n'est pas de bois, comme la porte ; il écoute celui qui sait se faire écouter. L'auteur de l'*Art d'aimer* donne aux amoureux un

1. Ovide, *Amours,* I, VI, v. 65-66.

conseil dont il aurait dû, tout le premier, faire son profit, quand il voulait s'ouvrir la maison si bien gardée de Corinne :

Crois-moi, fais en sorte de mettre dans tes intérêts toute la plèbe des serviteurs : n'oublie pas le portier de la maison, ni le gardien qui veille au seuil de la chambre à coucher[1].

Le *janitor* de Corinne est le digne ancêtre de Petit-Jean, le portier de M. Perrin Dandin :

On n'entrait point chez nous sans graisser le marteau.
Point d'argent, point de Suisse, et ma porte était close.
Il est vrai qu'à Monsieur j'en rendais quelque chose :
Nous comptions quelquefois[2].

Ovide a, sans doute, négligé de graisser la chaîne du *janitor,* qui, probablement, comptait quelquefois avec Corinne ; car la vénalité jouait un rôle de plus en plus important dans les intrigues galantes de la Rome impériale. Le son des écus devient plus séduisant que l'harmonie des chansons ; et, après les *Amours,* la littérature latine ne mentionnera plus de poétiques cantilènes devant quelque porte rigoureusement close.

Le philosophe Sénèque écrit à Lucilius : « Ne vois-tu pas quelles causes frivoles amènent les hommes au mépris de la vie ? Celui-ci se pend devant la porte de sa maîtresse[3]. » Mais le moraliste, qui prend plaisir à censurer les vices et à railler les ridicules de ses contemporains, ne fait aucune allusion au Παρακλαυσίθυρον qui aurait précédé le suicide de cet amant désespéré.

Les déclamations scolaires, qui développent les scènes les

1. Ovide, *Art d'aimer,* II, v. 259-260.
2. Racine, *Les Plaideurs,* I, I, v. 14-17.
3. Sénèque, *Lettres à Lucilius,* IV, 4.

plus romanesques de la vie privée au Ier siècle de l'Empire, ne nous montrent aucun amoureux chantant au seuil de sa belle. Les *Controverses* recueillies par Sénèque le père font le portrait du jeune homme débauché et du vieillard rendu fou par une passion sénile : le jeune homme ruisselle de parfums ; corrompu par l'excès des passions, il prend, pour plaire aux femmes, une démarche plus langoureuse que celle des femmes ; il passe les jours et les nuits dans les festins honteux, il vit dans les mauvais lieux[1]. Le vieillard amoureux s'enivre, se pare de guirlandes de fleurs, s'imprègne de parfums ; les courtisanes se suspendent à son cou, la troupe des parasites se presse autour de lui ; il a des disputes scandaleuses avec ses rivaux ; son ébriété de la nuit se prolonge encore pendant le jour[2]. Dans les *Déclamations* attribuées à Quintilien, il est question de débauchés qui, toute la journée, restent collés à la porte du mauvais lieu, d'amants malheureux que le désespoir contraint à se pendre[3]. Mais aucun des thèmes d'amplification familiers à l'école de rhétorique ne s'occupe de ce chant de lamentation devant la porte fermée, qui est mis par Plutarque au nombre des devoirs principaux d'un amant.

Les satiriques ne tournent pas cet usage en ridicule, probablement parce qu'il est tombé en désuétude.

On comprend qu'au temps de Juvénal l'amoureux n'a pas besoin d'aller entonner le Παρακλαυσίθυρον à la porte de sa maîtresse. La mère de la jeune mariée, empressée à se faire la proxénète de sa fille, sait ménager et même provoquer les entrevues, sans que le galant ait à se mettre en frais de chants désespérés[4].

1. Sénèque le père, *Controverses,* II, I, 6, 15.
2. Sénèque le père, *Controverses,* II, VI, 4, 9.
3. M. Fabii Quintiliani, ut ferunt, *Declamationes*, XIV, 3 ; XV, 9, 10.
4. Juvénal, *Satires,* VI, v. 231-242.

Quand le poète stoïcien Perse, dans sa *Satire* sur la vraie liberté, veut donner l'exemple d'un jeune amoureux, sincère et faible, impuissant à se dégager d'une passion qu'il condamne lui-même, il doit emprunter à la comédie grecque ce type de jeune homme qui ne se trouve plus ni dans la société, ni dans la littérature de la fin du Ier siècle :

« Oui, Dave, je veux en finir, et sans retard, ne t'avise pas d'en douter! Elle m'a fait assez souffrir... » — C'est Chérestrate qui parle ainsi, en rongeant ses ongles de fureur. — « Serai-je toujours le déshonneur d'une austère famille ? Faut-il que le seuil d'une maison mal famée me perde de réputation, dissipe la fortune paternelle, et que je continue d'aller, la voix avinée, tenant à la main une torche éteinte, chanter devant la porte de Chrysis, cette porte humide de mes larmes[1]. »

C'est Chérestrate qui parle ainsi dans l'*Eunuque* de Ménandre, où il joue le rôle de jeune premier que Térence attribuera à Phédria. Térence a changé le nom des personnages : Chérestrate, Dave (Δᾶος), Chrysis s'appellent Phédria, Parménon, Thaïs, dans la comédie latine où il n'est plus question de chants de l'amoureux à la porte de sa maîtresse. Phédria, qui se meurt d'amour et qui ne sait que faire, avoue simplement à Parménon, l'esclave confident, que Thaïs, après l'avoir renvoyé, le rappelle[2]. Il ne dit rien de ses stations nocturnes, de ses lamentations désespérées devant le logis de sa maîtresse.

Faut-il admettre qu'en l'année 593-161, où l'*Eunuque* fut représenté, la coutume du Παρακλαυσίθυρον n'était pas assez connue à Rome pour que Térence, qui prétend donner dans ses comédies le tableau de la société élégante et polie où il avait été introduit par ses protecteurs aristocrates, Scipion Emilien, Laelius, Furius Philus, ait osé y parler de ce *can-*

1. Perse, *Satires,* V, v. 161-166.
2. Térence, *L'Eunuque,* I, I, v. 4, 27-28.

ticum que Plaute, peu soucieux d'éliminer des pièces grecques qu'il adaptait à la hâte les traits de mœurs en désaccord avec les habitudes romaines, ne craignait pas de faire chanter, dès l'an 561-193, par un personnage du *Curculio* ? On se représente bien les jeunes contemporains de Plaute allant la nuit, après boire, faire tapage devant la maison d'une courtisane en réputation et charbonner sur la porte des vers aussi peu respectueux de la décence que de la métrique[1]. Mais l'on ne peut supposer que les rudes soldats des guerres puniques aient eu la coutume de chanter de gracieuses complaintes adressées aux verrous de la porte.

Sans doute, vers les derniers temps de la République, alors que les *Cantores Euphorionis* faisaient fureur, à la grande indignation de Cicéron[2], le poète philosophe Lucrèce a pu flétrir la folie des amoureux qui venaient réellement accabler de chants désespérés la porte close ; et il est permis de supposer que Catulle, le poète passionné, fut pour son propre compte un des chanteurs les plus littéraires du Παρακλαυσίθυρον. Quant aux élégiaques contemporains d'Auguste, il est assez difficile d'établir si ce n'est pas de sang-froid qu'ils ont fait les langoureux pour quelque Iris en l'air dont ils se gardaient d'assiéger la porte, et si leurs chants de lamentation amoureuse ne sont autre chose que des lieux communs poétiques imités des maîtres d'Athènes et d'Alexandrie. Mais il paraît certain qu'au temps de Perse, la coutume de ces sérénades lugubres est absolument inconnue à Rome, puisque, lorsque le satirique veut en donner un exemple, il doit l'emprunter au théâtre de Ménandre.

Martial, cependant, dirige de nombreuses épigrammes contre un certain Tucca, imitateur attardé des jeunes gens

1. Plaute, *Le Marchand,* II, III, v. 73-74.
2. Cicéron, *Tusculanes,* III, XIX, 45.

de Ménandre, le ridicule Tucca, qui, sous le principat de Domitien, se conduisait à Rome comme jadis Chérestrate à Athènes.

Tucca est gourmand, et il veut que tout le monde sache qu'il est gourmand[1]. Il est sottement prodigue : il achète très cher de jeunes et jolis esclaves pour les revendre aussitôt[2]. Il est maladroitement avare : il mêle l'excellent Falerne à la piquette du Vatican et réussit à faire du mélange un vin détestable[3]. Il est indélicat : il demande à Martial ses livres ; celui-ci se garde bien de faire le présent sollicité, car c'est pour les vendre et non pour les lire que Tucca demande les livres du poète[4]. Il prétend faire le critique et reproche à Martial de composer des épigrammes en vers hexamètres[5]. Il veut produire des poèmes, lui aussi, et copier Martial dans tous les genres, épopée, tragédie, poésie lyrique, élégie, satire. Le poète se cantonne dans l'épigramme, et l'infatigable imitateur est aussitôt jaloux d'une nouvelle renommée qu'il ambitionne lui aussi[6]. Tucca est, avant tout, ridicule ; il fait tout à contresens : alors que le *balneum* pour l'eau froide doit être en marbre et les *thermae* pour l'eau chaude en bois, il se fait construire des *thermae* en marbre, un *balneum* en bois[7]. Alors qu'il pourrait dormir couché sur des coussins de plumes, plus moelleux que ceux de Vénus elle-même, il va passer les nuits sur le seuil d'une orgueilleuse maîtresse dont la porte, sourde à ses prières, à ses soupirs qui le consument, est mouillée de ses larmes[8].

1. Martial, *Épigrammes,* XII, XLI.
2. Martial, *Épigrammes,* XI, LXX.
3. Martial, *Épigrammes,* I, XIX.
4. Martial, *Épigrammes,* VII, LXXVII.
5. Martial, *Épigrammes,* VI, LXV.
6. Martial, *Épigrammes,* XII, XCV.
7. Martial, *Épigrammes,* IX, LXXV.
8. Martial, *Épigrammes,* X, XIII.

La dévotion de Tucca à l'archaïque coutume du Παρακλαυσίθυρον n'est qu'un des nombreux ridicules du personnage. Au temps de Martial, il faut être un grotesque, victime désignée à tous les traits de l'épigramme, pour passer les nuits à se lamenter devant une porte close, comme le faisaient, ou prétendaient le faire, à l'imitation des Grecs, les poètes Catulle, Horace, Properce, Tibulle et Ovide.

Après les *Épigrammes* de Martial, la littérature latine ne mentionne plus, même pour s'en moquer, les chants nocturnes devant le logis d'une maîtresse cruelle. Le *Satyricon* de Pétrone n'y faisait aucune allusion ; il n'en est pas question dans la *Métamorphose* d'Apulée. Le rhéteur de Madaure parle dans son *Apologie* de chants bruyants qui troublaient, pendant la nuit, le calme de la ville d'Œa. Mais ce bruit n'était pas le fait d'amoureux élégiaques pleurant leur misère ; les habitudes helléniques d'une galanterie raffinée n'avaient pas passé dans l'Afrique romaine : Apulée décrit tout simplement une vulgaire scène de tapage nocturne. Il s'agit de jeunes gens brutaux qui s'assemblent devant une maison mal famée, ébranlant la porte à coups de pied, faisant retentir les fenêtres de chansons obscènes[1].

Dans les pays de civilisation héllénique, les galants continuent, après le temps où Plutarque écrivait l'*Erotique,* à se livrer à des lamentations plus ou moins littéraires devant la porte de leurs belles. Vers la fin du IIe siècle, une des courtisanes dont Lucien rédige les dialogues, Ampélis, ne donne le titre d'amants véritables qu'à ceux qui viennent soupirer, pleurer, stationner à sa porte, pendant la nuit[2].

Ces amants sont des Grecs ; et les rudes Latins ont oublié les coutumes galantes importées jadis d'Athènes ou d'Alexan-

1. Apulée, *De Magia,* LXXV.
2. Lucien, *Dialogues des courtisanes,* VIII, 2.

drie. Le dernier imitateur des élégiaques latins contemporains de César et d'Auguste, Maximianus, ressemble aussi peu par sa conduite en amour que par la pureté de ses vers et la correction de son style à ses illustres modèles. C'est un Étrurien, ami du philosophe Boèce, qui fut au nombre des ambassadeurs envoyés dans les premières années du VI[e] siècle par Théodoric, roi d'Italie, à l'Empereur de Constantinople, Anastase, pour travailler à l'alliance de l'Orient et de l'Occident. A la fin de sa carrière, il raconte, dans une de ses *Élégies* une aventure qu'il eut au cours de son ambassade avec une courtisane grecque. Mais ce n'est pas Maximianus qui se lamente, comme Catulle, Properce, Tibulle ou Ovide, à la porte de la belle. C'est la *Graia puella* qui vient la nuit, sous les fenêtres de l'ambassadeur de Théodoric, murmurer des chants grecs pleins de douceur, pleurer, gémir et soupirer de manière à inspirer par son amour et son chagrin une pitié funeste à l'Etrurien qui sera victime des artifices de la sirène orientale[1].

Au temps de l'empereur Anastase, l'élégiaque latin n'avait pas à se mettre en frais de Παρακλαυσίθυρον, puisqu'il entendait sous sa fenêtre les pleurs et les chants de la jeune fille grecque qui, par une contre-partie grossière des anciennes pratiques de la vie galante, venait elle-même, la nuit, provoquer un amant de rencontre.

1. Maximiani *Elegiae,* v, v. 9 et suiv. (Baehrens, *Poetae Latini Minores,* vol. V, p. 340).

Aug. AUDOLLENT

—

REFRIGERARE

REFRIGERARE

Par Aug. Audollent.

M. G. Ghirardini a récemment publié, dans les *Notizie degli scavi*[1], une inscription de Feltre qui mérite de retenir l'attention des épigraphistes. En voici le texte :

SEVERO · ET · RVFINO COSS
V · K · SEPT
ACCEPERVNT · COLL · FAB · ET · CC[illegible]
✱ · QVINGENTAMILIA · COMPVTATA
VSVRA · ANNI · VNI · CENTENSIMA · V[illegible]A
✱ · LX · DE · QVA · VSVRA · PER SINGVLOS AN
DIE · V · IDV · IAN · NATALE · IPSIVS · EX · VSVRA · S · S
AT MEMORIAM · HOS · FLAMININI · REFRIGER
SE[illegible]DERVNT · ET · IIIIVIR · ET · SEX · PRINC
ET · OFF PVB · SPOR · NO · AVREOS · DEN · ET · SIL
SING · NEICNON ET PER ROS · AT · MEMOR · EIVS
REFRIGERAR · DEVEB · N CCCLXII ·

Tout n'est pas d'une absolue clarté dans ces lignes ; mais l'ensemble se comprend sans peine, et l'on peut en proposer au moins une transcription provisoire.

1. 1907, p. 432.

Severo et Rufino co(n)s(ulibu)s, V k(alendas) Sept(embres), acceperunt coll(egium) fab(rum) et c(ollegium) c(entonariorum) denariorum quingenta milia computata usura anni uni(us) centensima u[n]a denariorum LX; de qua usura per singulos an(nos) die V idu(s) jan(uarias) natale ipsius ex usura s(upra) s(cripta) at memoriam Hos(tilii)[1] *Flaminini refriger(are) se [..]derunt et quattuorvir(is ?) et sex (viris ?) princ(ipalibus ?) et off(icio ?) pub(lico ?) spor(tulam) no(mmos ?) aureos den(arios) et sil(iquas) sing(ulis ?), neicnon et per ros(alia ?) at memor(iam) eius refrigerar(e) deveb(unt) n(ummos) CCCLXII.*

Il s'agit, on le voit, d'un legs fait, le 28 août 323, par un certain Flamininus, à deux collèges locaux, à charge par eux d'honorer sa mémoire, en distribuant les revenus, à date fixe, à des personnes nettement spécifiées. Un commentaire minutieux serait indispensable pour mettre en lumière toutes les particularités de ce texte. Quant à l'intention générale il est analogue à d'autres de la même région[2]; mais il s'en distingue, comme l'a bien vu M. Ghirardini, et il les passe en intérêt par toute une série d'indications. Je fais allusion à l'importance de la somme léguée, aux prescriptions pour l'emploi des revenus, à l'énumération des magistrats ou fonctionnaires municipaux qui en sont les bénéficiaires, enfin aux expressions qui rappellent par certaines redites voulues (*de qua usura... ex usura supra scripta*) la façon de parler des jurisconsultes.

Les linguistes et les grammairiens y peuvent glaner plus d'une forme ou construction inattendue, telles que *centen-*

1. J'adopte le complément proposé par M. Ghirardini.
2. Voir *C. I. L.*, V., n°s 4488, 4489, et p. 1189, 1196 sq., et 1213.

sima, at[1] pour *ad, neicnon, devebunt*[2] pour *debebunt, uni*[3] au lieu de *unius*, l'infinitif *refrigerare* à la place du participe *refrigerandam*. Sans prétendre tout expliquer, je voudrais seulement, dans ce recueil consacré aux études de langue et de grammaire latines, signaler brièvement l'usage nouveau, si je ne m'abuse, qui est fait ici du verbe *refrigerare*.

D'après les exemples littéraires ou épigraphiques, qu'on trouve réunis dans les lexiques, les significations de ce mot peuvent se ramener à trois principales.

C'est d'abord le sens propre : *rendre froid, refroidir, rafraîchir,* qui s'entend soit des objets inanimés, comme dans ce passage de Cicéron[4], « ... *ignis in aquam coniectus continuo restinguitur et refrigeratur...* », soit des êtres doués de vie, comme dans cet autre du même auteur[5], « *Ubi enim potest illa aetas aut calescere vel apricatione melius vel igni aut vicissim umbris aquisve refrigerari salubrius?* »

De là est issu un sens figuré, tout moral, qui ne s'emploie guère que d'une manière défavorable, quand on veut indiquer, par exemple, qu'on fait soudain tomber l'ardeur, les sentiments exaltés d'une personne : Cicéron[6], « ...*ita defessa ac refrigerata accusatione rem integram ad M. Metellum praetorem esse venturam* » ; qu'on l'interloque, qu'on coupe brusquement son effet : Quintilien[7], « *Prudens* (*testis*)... *brevi interlocutione patroni refutandus est aut aliquo si*

1. On me permettra de rappeler que cette forme est fréquente en Afrique, en particulier dans S. Cyprien et dans les inscriptions.
2. L'échange du *b* et du *v* est aussi une habitude africaine.
3. Je ne crois pas à une abréviation.
4. *Pro Rosc. com.*, 6, 17.
5. *De sen.*, 16, 57.
6. *In Verrem,* Act. I, 10, 31.
7. *Inst. orat.,* 5, 7, 26.

contingct urbane dicto refrigerandus... » Nous disons de même: *refroidir l'enthousiasme, le zèle, l'affection...*

Enfin les chrétiens se sont servis de *refrigerare* comme verbe transitif ou intransitif, en le transposant. C'est encore l'idée de rafraîchir qui subsiste, mais avec une valeur très spéciale ; elle vise le rafraîchissement de l'âme, soit dans cette vie — et alors il faut expliquer : *consoler, soulager,* « *ut paucis horis emissi in meliorem locum carceris refrigeraremus*[1] » —, soit après la mort, « *Deus Christus omnipotens refrigeret spiritum tuum*[2] ». Qu'il faille introduire ici, comme l'a proposé Martigny[3], l'idée d'un repas et du « soulagement ou rafraîchissement du corps par la nourriture » ; que parfois peut-être les païens aient aussi, à l'imitation des chrétiens, pratiqué cet emploi du mot[4], il n'importe guère pour la question qui nous occupe. Je voulais seulement constater les trois acceptions formelles de ce verbe, auxquelles les autres, avec des nuances, peuvent toutes se rattacher.

Or il semble bien que, dans le texte de Feltre, *refrigerare* ne rentre exactement dans aucune de ces trois catégories. Ce que Flamininus désire, c'est que les deux collèges professionnels qu'il a dotés d'une somme importante, perpétuent son souvenir, ou, plus littéralement, *ravivent sa mémoire, la conservent toujours fraîche.* Il est de toute évidence que nous n'avons plus ici le sens propre et direct, mais un sens figuré ; seulement celui-ci n'implique aucune allusion fâcheuse, tout au contraire il s'entend d'une manière très favorable. Enfin il n'est nullement question de ce

1. *Acta SS. Perpetuae et Felicitatis,* 3.
2. De Rossi, *Bull. di arch. crist.,* 1863, p. 2-4.
3. *Dict. des antiq. chrét.,* s. v. *refrigerium.*
4. Cf. *C. I. L.*, VI, 2160, et de Rossi, *Bull. di arch. crist.,* 1870, p. 35.

rafraîchissement particulier du corps et de l'âme dont parlent les épitaphes chrétiennes. Aussi ne suffit-il pas de dire, avec M. Ghirardini, que nous sommes en présence d'une acception étrangère à la langue classique; il s'agit bien plutôt d'une acception nouvelle, dont j'ai en vain cherché l'équivalent ailleurs. Il est fort possible que nous ayons à faire à une locution courante de la langue populaire ; en tout cas elle n'avait pas encore apparu, autant que je suis informé, dans un document écrit.

A y regarder de près cependant, la transformation que ce verbe a subie ici n'est pas si éloignée de celle qui l'a conduit au sens chrétien : de part et d'autre nous rencontrons une signification morale et favorable. Il semble donc qu'il y ait eu évolution parallèle dans deux directions. Mais tandis que plusieurs textes déjà nous renseignaient sur l'une de ces modifications de sens, l'inscription de Feltre nous met pour la première fois en face de la seconde.

ALFRED JACOB

—

UN FEUILLET PALIMPSESTE DU CODEX *PARISINUS* SUPPLÉMENT GREC 1232

UN FEUILLET PALIMPSESTE DU CODEX *PARISINUS* SUPPLÉMENT GREC 1232

Par Alfred Jacob.

Parmi les nombreux feuillets palimpsestes dont se compose le codex *parisinus* supplément grec 1232, quatre sont d'anciens feuillets, aujourd'hui pliés en deux, d'un assez beau manuscrit du XIIe au XIIIe siècle écrit à pleine page et contenant à la page trente-huit à trente-neuf lignes d'une écriture minuscule assez régulière et soignée. Quelques lignes entières n'ont pas été recouvertes par le nouveau texte, et de nombreux groupes de lettres sont encore assez visibles pour permettre de reconstituer des mots et des phrases. Ce manuscrit, dont nous n'avons ici que deux feuillets, contenait la Σύνοψις πραγματική de Michel Attaliata, divisée en trente-sept titres, comme elle l'est dans la plupart des manuscrits[1].

1. Dans le ms. de Helmstadt, qui est la base du texte de J. Leunklavius édité par Marquard Freher, Francfort, 1596, in-fol., t. II (nous n'avons pu nous procurer le texte plus correct publié par L. Sgoutas dans Θέμις en 1861), la Synopsis est divisée en 95 titres et, dans le codex *parisinus* 1385A, en 35, et non en 25, comme le dit Mortreuil, *Hist. du droit byzantin,* t. III, p. 219.

Nous avons pu déchiffrer à peu près complètement ce qui reste de cet ancien ms. et nous donnons ci-dessous transcription exacte des feuillets 18-19ro et 18vo-19[1] qui offrent la fin du procemium, les titres I et II et le début du titre III, en respectant l'orthographe et l'accentuation, quand il a été possible de la distinguer[2]. Pour que l'on puisse se faire une idée de ce que valait le texte détruit, nous l'avons comparé avec celui de la Synopsis (Σ) puis avec celui de sept mss. de la Bibliothèque Nationale, le 1263, chartaceus du XIVe au XVe siècle (A), le 1358, chartac. du XVe s. (F), le 1359, chartac. du XVIe s. (G), le 2256, chartac. du XVe s. (B), le 2991A, chartac. de l'an 1419 (C), le supplément grec 625, chartac. du XIVe s. (D) et enfin le 1385A, chartac. de l'an 1431(E)[3].

Fol. 18.

1 ἑξή(κοντα) βίϐλων ὀργανώσεως · ἐπ[εὶ δὲ ο]ἱ ν[όμοι] μέσον προσώπων [καὶ] πραγμάτων τὰς διατάξεις συνήρμω

2 σ[αν (sic), δεῖ] πρῶτον π[ερὶ τού]των [ἤτοι ου ἤγουν τῶν] τε προσώπων καὶ τῶν πραγμάτων διαλαϐεῖν [καὶ] διαιρετικῶν (sic)

3 τὰς τούτω[ν] φύσεις καὶ θέσεις δι[ευκρι]νῆ[σαι] εἰ[ς εὐ]σύνοπ[τον] κ[ατάληψιν] τῶν [μ]ελλόντων ἐκτεθῆναι νο-

4 μικῶν (prius νομικὸν) κε[φ]αλαίων. εἰ δέ τ[ιν]α τούτων [σ]υν[εσφ]ιγμένω καὶ σ[υν]τό[μ]ω [λό]γω [ῥη]θ[εῖε]ν [ἢ κα]ὶ κοινολεξία κατα-

5 γρ[α]φεῖεν [λο]ιδωρ[εί] τω (sic) μηδείς · το[ιαύτη] γὰρ ἡ [π]αρο[ῦ]σα [πρα] γμ[α]τία (sic) ἵν' οὕτως [ἔ]χ[η δυ]νά[μ]εως ὥστε

6 καὶ [ὀ]λι[γο] γραμμ[άτοις] τὴν τῶν [προ]κειμ[ένων] γνῶσιν παραλαμ[ϐ]άνεσθαι καὶ τὴν τῶν [ἀνα]γι[ν]ωσ[κ]ομένων διά-

7 ληψ[ιν ῥ]αδίως [α]ὐτ[οῖς] πρ[οσ]λ[αμ]ϐ[άνεσθ]αι ἐν τίτλ[ο]ι[ς] [πε]ρι[στ]άν-τ[ω]ν λζ (ut videtur) : ἄρξομαι δὲ [ἀ]πὸ τῶν

1. Une partie du feuillet 18vo avait été déchiffrée avec le concours du regretté Aloys Blondel, élève de l'École des Hautes-Études.

2. Les parties entre crochets carrés [ ] sont celles qui sont illisibles dans le ms. ; nous avons mis entre parenthèses ( ) les portions suppléées des mots abrégés.

3. Ces mss., sauf le codex suppl^t grec 625, ont été connus de Zachariae von Lingenthal et de Mortreuil, qui en parle d'après lui, cf. *Hist. du droit byz.*, t. III, pp. 218, 221, 227, 229 et 373.

8 προσώπων ποι[ούμεν]ος τὴν διαίρε(σιν) καθὰ δὴ καὶ τοῖς νόμοις διηγόρευται καὶ ἔσται ἡ ἐπιγραφὴ οὕτως

9 (spatium vacuum) [πε]ρὶ κατα[στάσεως] ἀνθρώπων καὶ διαιρέ(σεως) προσώπων καὶ πραγμάτων καὶ ποι[ο]

10 [τή]των [αὐ]τῶν, ζ(ήτει) β(ιβλίον) [τ]ῶ[ν] βασιλικῶν μ .

11 Πάντες ἄνθρωποι ἢ [δο]ῦλοί εἰσιν [ἢ ἐλεύθερ]οι. καὶ οἱ μ(ὲν) [ἐ]λεύ[θε]ρο[ι οὐδ]ένα ἔχουσι τ[ὸ]ν ἐξ[ο]υσι[ά] ζο[ν](τα) αὐτῶν,

12 οἱ δὲ δοῦλοι τοῖς δεσπότα[ις] καὶ τῇ τούτων ἐξουσίᾳ ὑπόκειντ[αι, καὶ οὗ]τοι μ[ὲν] οἱ [δ]οῦλοι ἓν εἶδος

13 εἰ[σὶ]ν ἤτοι θεραπευταὶ τῶν δε[σπο]τῶν. οἱ δὲ ἐλεύθεροι διαιροῦντ[αι] εἰ[ς δ]ύ[ο]. εἰ γὰρ εὐγενεῖς εἰσὶν

14 ἀπὸ γενέ(σεως) καὶ καθεξῆς ἐλευθέρας τύχης [ὑ]πάρχο[ντ]ες, ἢ ἀπελεύθ[ερ]οι, ἤτ(οι) ἀπὸ δούλων γενόμενοι

15 ἐλεύθεροι, καὶ κα[λοῦ]νται [τυ]χό[ν] δ[υσ]γ[εν]εῖς. [ἡ] δὲ [τοι]αύτ(η) [δι]αίρ(εσις) οὐκ ἀσκόπως γέγονεν, ἀλλὰ διὰ τὸ ἔχ[ειν]

16 ἕκαστον τούτων [ἰ]δικὸν [προ]νόμιον. καὶ γὰρ ὁ μὲν ἐλεύθερος [καὶ] ἄπαι[ς ὢν [δ]ιατίθεται ὡ[ς] βούλεται, μὴ

17 ἀναγκαζόμενος παρά τιν[ος] ἐξωτι[κ]οῦ καταλιπ(εῖν) αὐτῷ τι, πλὴν γον[έ]ων ὡς ὀφειλομένων φαλκίδ(ιον)· ἀλλὰ

18 μήτε ἐν ζωῇ δουλεύειν ἢ σέβεσθαι ὅνπερ ο[ὐ] βούλ[ετ]αι. ὁ δὲ ἀπελεύθερος χρε[ω]στεῖ τιμ[ὴ]ν καὶ π[ρ]ο[σ]κ[ύ]

19 νησιν τῷ πάτρωνι ἤτοι τῷ ἐλευθερωτῇ καὶ τῷ τούτου υἱῷ καὶ τῇ γυναικὶ καὶ ὑπηρετεῖν

20 αὐτο[ῖς] εἰς τὰς προχείρους δουλείας· καὶ διατιθέμενος, ἐὰν μὴ ἔχῃ παῖδας, ἔχει χρεωστικῶς καταλιμπά

Fol. 19 vo.

1 νειν τὸ τρίτον τῆς οὐσίας αὐτοῦ τῷ πάτρωνι· ἢ ἐὰν μὴ [κατ]αλίπ[ῃ] τοῦτο, ἐγκαλεῖ [ὁ] πάτρω[ν]

2 καὶ δικ[αιοῦται] εἰς αὐτό. ἐὰν δὲ ἀδιάθετος καὶ ἄπαις τελευτή(σῃ) ὁ ἀπελεύθερος, διαδέχεται τοῦτον ὁ πά

3 τρων, εἰ [τ]άχα καὶ συγγεν(ὴς) [αὐ]τοῦ οὐκ ἔστι. καὶ ἡ μὲν πρώτ(η) διαίρε(σις) τῶν προσώπων αὕτη καὶ δι' [αἰ]τίαν τοιαύτην.

4 δευτέρα δὲ σ[α]φηνείας χά[ρ]ιν ἐκτιθεμένη νυνί. (spatium vac.) τῶν τικτομένων [οἱ μὲν] ἐξ ἐννόμο[υ] γάμου

5 τίκτονται [ο]ἱ δὲ [ἐ]κ πορν[είας], καὶ οἱ μὲν ἀπὸ ἐννόμου γάμου τικτόμενοι [τῷ πα]τ[ρὶ] ἕπονται ἤτοι ὑ[πε]ξούσιοί

6 [εἰσ]ι τ[οῦ] π[ατρός]· οἱ δὲ ἐκ πορνείας τῇ μητρὶ ἀκολουθοῦσι [καὶ] πα[ρ' ἐ]κείνης τ[ρέ]φ[ον]ται [καὶ] ἀν[άγ]ονται [καὶ] τῷ πατρὶ οὐ

7 χ [ὑ]πό[κε]ινται· καὶ [ἀ]ποθα[νοῦσ]αν μὲν κληρο[νομ]οῦσιν, ἀποθανόντες δὲ ἄπαι[δ]ες καὶ ἀδι[ά]θε[το]ι, ἐὰν [ἔ]χωσι

8 π[εριουσί] αν, κληρονο]μοῦν]ται [π]αρ'αὐτῆς, [ἀ]πὸ δὲ τ[ο]ῦ σπορέ(ως) οὐκ ἔ[χ]ωσ[ι] προνό(μιον) ζ[η]τεῖν κληρο[ν]ομίαν ἢ λε

9 γά[τον, οὔ]τε ὁ σπορεὺς [ἐξ αὐ]τῶν.[οἱ] δὲ ἐξ ἐννόμων γάμων τι[κτό]μενοι καὶ τοῦ πατρός [καὶ τῆς] μ[ητρός] κλη[ρ]όνο[μ]οι [καὶ] ἐκ διαθή

10 κη[ς] καὶ [ἐξ] ἀδιαθ[έτ]ου [γί]νο[νται] · ὑπ[οτ]άττ(ονται) δὲ τῷ πατρὶ [κα]ὶ [ὅσ]α ἄ[ν] ἐξ ἰ[δ]ιωτικῶν [ὑπ]ο[θέσ]εων σ[υ]ναγ[άγ]ω[σι], τῷ πατρὶ

11 πρ[οσ]πο[ρ]ίζουσι, καὶ ὁ πατὴρ [ἔ]χε[ι] ἐξ[ου]σί[αν] ἀ[να]λα[μ]δάνεσθαι [τ]αῦτα ἀπ'[α]ὐτῶν καὶ [σ]ωφρονί[ζ]ειν αὐ[τ]οὺς δύναται

12 καὶ διὰ λόγων καὶ διὰ πληγῶν. καὶ [χωρ]ὶς [γν]ώμ(ης) [α]ὐτο[ῦ] γάμον συνάλλαξαι οὐ δύναται οὔ[τε ἀ]ποδ[ημῆσαι],

13 εἰ [μὴ] ἐκστ[ρα]τεί[α] τούτους κ[αλεῖ]. τότε γὰρ τοῦ μὲν πατρός ἔτι εἰσὶν ὑπεξούσιοι, ὅσ[α] δὲ ἀπὸ στρατιωτικῆς

14 ἀφορμῆς ἐπικτήσονται, ἔχουσιν ἴδια πεκο[ύ]λι[α] καὶ τῷ πατρὶ οὐ πρ[οσπο ρ]ί[ζ[ου[σι]ν· [καὶ ταῦτα μὲν] περὶ ὑ

15 πεξουσίων. λύετα[ι] δὲ ἡ [ὑ]π[εξ]ου[σιό]τ(ης) [εἴτε γνώμη τοῦ πατρός] π[οι]-οῦ[ντ]ος [αὐτὸν αὐτεξούσι]ον εἰς τὸ φανερόν,

16 εἴτε [θ]ανά[τ]ω τοῦ πατρός, εἴ[τε δ]ι[ὰ] τῆς π[ατρι]κιό[τητος]; εἴτε καὶ [δ]ιὰ τῆς ἀ[ρ]χ[ιερ]ωσύν[ης], εἴτε ἐκ τοῦ καταλειφθῆναι

17 παρὰ τοῦ [πατρὸς] ἐπιπολ[ὺ] τὰ τῶν [αὐτε]ξουσίων [πράττ]ειν. τούτων οὕτως ἐχόντων καὶ τ[ῆς] τῶν ἀνθρώπων

18 κ[αταστάσεως διατρ]ανωθε[ίσ]η[ς], δεῖ λοιπὸν [ε]ἰπεῖν καὶ [π]ερὶ κατα[στά]-σεως, ὅπως [εἰ]ς τὸ χεῖρον ἄνθρωποι εὐ

19 γενεῖς καὶ ἐλεύ[θ]εροι καταφ[έρο]νται. Τ[ρε]ῖς εἰσὶ κ[ατ]αστάσεως ἐναλλαγαὶ μεγάλη μέσ[η] καὶ [ἐ]λαχίστη·

Fol. 18 vº.

1 τρία γάρ εἰσιν [ἅ]περ ἔχομεν · ἐλευθερία, πολιτεία, [σ]υγγένεια· ἡ τοίνυν μεγάλ[η], ἤτοι ὁ περιο

2 ρισμός, τὰ τρία φθείρει · ὁ γὰρ περιορ[ιζ]όμ[ενος] οὔτε ἐλευθερείαν (εί correctum in ί et hyphen) εἶ[χ]ε τὸ πα[λ]αιόν, ἀλλ' εἰ[ς] μέταλον (sic) ἠργάζετο

3 ὀρύττων θεῖον ἢ σίδηρον, οὔτε πολι[τεί]α[ν]. μέχρι [γ]ὰρ καὶ [νῦ]ν δημεύεται [καὶ] οὐ πολιτεύεται · τῷ [γὰρ] περιο

4 [ρ]ι[σμ]ῷ καὶ δήμευσ[ις ἕ]πεται, καὶ οὔ[τε δια]τίθ[εσθαι] δύναται, οὔτε παρὰ τῶν συγγενῶν ἐξ ἀδιαθέτου κληρονο

5 [μεῖται, ού[τε] κληρονομεῖ τούτους, οὔτε τοὺς παῖδ(ας) ἔχει ὑπεξου[σ]ίους· ἡ δὲ [μ]έση τὴν πολιτείαν μόνην φθείρει,

6 [ὅ] ἐστιν ἐξορ[ί]α· ὁ γὰρ ἐξόριστος ἔξω γίνετ[αι] τῆς πολιτ[εί]ας ὡς [τ]αύτης ἀ[φ'] ἧς [ἐ]ξ[εβ]λήθη εἰργόμενος.

7 ἡ ἐλαχίστη δὲ, ἥτ[ις] ἐστὶν υἱοθεσία, [μό]νην τὴν συγγένειαν ἐν[αλ]λάσσει· ὁγὰρ υἱοθετούμενος ἢ αὐτεξούσιός ἐστι(ν)

8 ἢ ὑπεξούσιος, καὶ ὁ μὲν ὑπεξούσιος ἐναλλάσσει τὴν τοῦ πατρὸς ἐξουσίαν καὶ μετέρχεται ε[ἰς] [1] τοῦ [θ]ετοῦ

9 π[ατρὸς ἀρ]χοντι[κ]ῇ δοκιμασίᾳ· [οὕ]τω γὰρ [γ]ίνεται ἡ [τ]οῦ ὑπ[ε]ξουσίου υἱοθεσί[α]. ὁ [δὲ αὐτε]ξούσιος ὑπ[ο]τίθησιν

10 [ἑ]αυ[τ]ὸν ἑτέρᾳ ἐξουσίᾳ [καὶ] γίν[εται] ἀ[π]ὸ [αὐ]τεξο[υ[σί[ου ὑ]πεξ[ούσιος, β]ασι[λέως] τοῦ[τ]ο κελεύοντος. καὶ οὐ

11 μ[όν]ον [ἄ]ρρε[ν]ες ἀλλὰ θήλειαι υἱοθετοῦντ[αι, δοκι]μάζο[ντ]ος τοῦ ἄρχοντος, μ[ή]πως δι'[ἔ]ρωτ[α σατ]ανι[κ]ὸν

12 ἢ [κ]ακο[τ]ρο[π]ίαν ἡ τ[ῆς] υἱ[οθ]εσ[ίας ἐπ]ίνοια γίν(η)ται. [γυ]ν[ὴ δὲ καὶ] εὐν[οῦ]χος οὐχ υἱο[θετ]οῦσιν. [ἀλλὰ καὶ] ὁ υἱοθε[τ]ῶν ὀφεί

13 λει [ε]ἶν[αι] με[ίζ]ων τοῦ υἱ[ο]θε[του]μέ[νου] κατὰ τὴν ἡλικί[αν] χρό(νους) ιη'· ἡ γὰρ θέσις τὴν φύ[σιν] μ[ι]μεῖτ[αι]· χρὴ

14 ο[ὖν] καὶ π(ερὶ) πραγμάτων εἰπ[εῖν] (spatium vacuum) τίτλος β° (= δεύτερος) πε(ρὶ) δι[αιρέσεως πραγμάτων] καὶ ποιοτήτων (spat. vac.) αὐτῶν.

15 Τῶν πραγμάτων τὰ μέν εἰσι θ[είου] δι[καίου], τ[ὰ] δὲ [ἀνθρωπί]νου· θείου μὲν ὡς τὰ ἱερὰ καὶ μνημεῖα καὶ τείχ(η) καὶ

16 αἱ πόρτ(αι), ἃ ὑπ' οὐδενὸς δεσπόζοντ[αι, τὰ] δὲ ἀνθρώπινα [ἢ] δημ[όσι]ά εἰσιν ἢ ἰδιωτικά. τὰ δημόσια οὐδενός

17 εἰσιν, οἷον θέατ[ρ]α, στάδια ἔνθα [ἀγ]ωνίζοντ(αι) δηλονότι οἱ τρέχοντες ἢ παγκρατιάζοντες ἢ πυγμομα

18 χοῦντες, τὰ δὲ ἰδιωτικὰ τῶν καθ' ἕκαστόν εἰσιν· οἷον οἶκος ἑκάστου, δοῦλος, χρυσὸς, ἄργυρος,

19 ἐσθὴς καὶ τὰ ὅμοια. εἰσὶ δὲ καὶ τῶν καθ'ἕκαστον (spat. vac.) καὶ αἱ ἀγωγαὶ, ἤγουν αἱ δίκαι καὶ αἱ δουλίαι (sic).

20 δουλείαι (sic) δὲ εἰσὶν ὅταν ἔχω μονο[πά]τιον ἢ πλατείαν (sic) ὁδὸν διέρχεσθαι εἰς τὸν ἀλλότριον

Fol. 19.

1 [ἀγρό]ν, ἢ ἀντλεῖν [ὕ]δωρ ἀπὸ ἀλλο(τρίου) πηγ(αδίου), ἢ βαστάζεσθαι τ(ὴν) ἐμὴν οἰκίαν ὑπὸ ξένου τοίχ(ου),

2 ἢ διαβιβάζειν τὸ ὕδωρ καὶ τὰ ῥυπάσματά μου διὰ σωλήνων καὶ ἐξάγειν δι' ἀλλοτρίας αὐλῆς

1. Dans l'interligne on perçoit un τ sans qu'il soit possible de savoir s'il y avait τὰ ou τήν.

3 ἢ [ἀγροῦ καὶ] τὰ [π]αρ[α]πλ[ή]σια. τινὰ δὲ πάντων εἰσίν· οἷον ὁ ἀήρ, τὸ ῥέον ὕ[δω]ρ, ἡ θάλα(σσα),

4 [ὁ αἰγι]αλὸς τῆς θαλ(άσσης) καὶ οἱ ποταμοὶ, σχεδ(ὸν) καὶ οἱ λιμένες δημόσι[οί] εἰσιν. [ἐπ]εὶ [δὲ τὸ τεῖ]χ[ος θ]είου

5 δικαίου ἐστὶν, ὡς φυλακτικὸν σωμάτων τε ἐμψύχων καὶ ἀψύχων, ἀποτρ[έπει ὁ νόμος] τό γίνεσθαι βλάβην

6 τι[νὰ ἐν] αὐτῷ, [καὶ ὁ πλη]μμ[ελ]ῶν [ἐ]ν [αὐτ]ῷ ἤ[γ]ουν [δι]άτρησιν ποιῶν, ἢ βάρος ἐπι[τι]θ[εὶς], ἢ [σ]υν[άπτων τι(?)]

7 ἐν αὐτῷ, οἷον οἰκοδόμημα ἰδ[ι]ω(τικὸν) παρὰ κέλευσιν βασιλ(έως), ἢ ὑπερ-[βα]ίνων δι' α[ὐ]τοῦ κ[αὶ] μὴ διὰ τῆς

8 πόρτ[η]ς, κεφαλικῶς τι[μ]ωρεῖτ[αι]. καὶ Ῥῶμος γὰρ, ἀδελφὸς ὢν βασιλέως Ῥώμης, τολμήσας

9 ὑπερπηδ[ῆ]σ[αι τὸ τεῖ]χ]ος], τὴν κ[ε]φα(λὴν) [ἀ]φηρ[έ]θ[η]. (spat. vac.) τὰ ἱερὰ ἀδιατίμητ(ά) εἰσιν,

10 [ἐ]πειδ(ὴ) καὶ ἀδ[έσ]πο[τ]α. καὶ [ἐ]πὶ μὲν [τῶν] πα[λ]αι[ῶ]ν νό[μ]ω[ν] τοιαύτην εἶχον τὴν [δι] αἵρε(σιν) τὰ πράγ

11 ματα. ἐλέγοντο δὲ ἱερὰ καὶ τ[ὰ ναϊκὰ] ἤτοι τὰ τεμέ[νη], ἐξ οὗ δὲ ἡ ὀρθόδοξος πίστις ἀνέτ[ει]λ[ε] καὶ αἱ

12 θεῖαι ἐκκλησίαι καὶ μοναστήρια καὶ εὐαγεῖς οἶκοι τὴν τ[ῶ]ν ἱε[ρ]ῶν ὡς [ἀ]ληθ[ῶ]σ [ἐ]κλη

13 ρώσ[α]ντο χώ[ρ]αν. διὸ καὶ ο[ἱ] νόμοι, ο[ἱ] ἐν τοῖς ἑξή(κοντα) β[ι]βλί[οι]ς [σ]υντεθ(έντες), [τή]ν ἀρχ(ὴν) ἀπὸ τῆς πί[στε]ως

14 ἔλαβον. εἶτ[α] κα[θ]εξῆς περὶ ἐκ[κ]λη(σιῶν) [καὶ] π[ρο]νομίων αὐτῶν καὶ μοναστηρίων [καὶ] ἐκποιή[σ] σεως ἐκκλ[η]

15 [σ]ιαστικ[ῶν] καὶ μοναχῶν] καὶ μο[ν]αζ[ο]υσῶν. (spat. vac.) τίτλος τρίτος, ζήτ(ει) β(ιβλίον) α τῶν [β]ασ[ι]λικῶν (in marg. γ)

16 [περὶ] τῆς [ἁ]ν[ω]τ(άτω)τρι[άδος] (sp. vac). χρ[ι]στιαν[ός] ἐστιν ὁ πιστεύων μίαν εἶναι θεότητ(α) ἐν ἴ

17 ση ἐξου[σί]α τ[οῦ] π[ατρὸ]ς καὶ τοῦ υἱ[οῦ] καὶ τοῦ ἁγ[ίου] πνεύματος, ὁ γὰρ παρὰ τὰ εἰρημ(ένα) [δ]ο[ξ]άζων [αἱρ]ετικός ἐστιν.

18 μηδὲ ἐν τοῖς αἱ[ρ]ετικοῖς τῶν [μ]υστ[η]ρίω[ν] τό[πος] ἀνεώχ[θ]ω. μὴ λαμ[β]ανέτω ἰουδαῖος χ[ρι]στιανήν.

La suite se lit au fol. 83.

Fol. 18.

Apparat critique.

1 Βιβλίων AFG — ὀργανώσεως post hoc verbum legitur in Σ : καὶ μετὰ τοῦτον πολλοὶ τῶν βασιλέων καθολικοὺς μὲν οὐκ ἐξέθεντο νόμους, νεαρὰς

δὲ καὶ προσάξεις ἀλλοίας καὶ χρυσοβούλλους λόγους, εἰς ἃ δέον ἡγήσαντο, πεποιήκασιν — μέσων A — συνήρμωσαν A συνήρμοσαν ΣBCDEFG.

2 ἤτοι ΣBCDEG ἤγουν AF — τε om E — καὶ πραγμάτων BC — διαιρετικῶς — ΣACEFG δι' αἱρετικῶν BD.

3 διακρίνειν BCD — ἐκτεθεῖναι G.

4 νομικῶν κεφ]. κεφαλαίων νόμων E — συνεσφιγμένως E — ἢ κοινολεξία (BCDG) καταγραφῆναι B καταγραφοῖεν CE.

5 λοιδορεῖτο A λοιδωρήτω B λοιδορείτω ΣCDE — πραγματεία ΣADEFG — ἔχει AE ἔχῃ ex ἔχει F ἔχοι G.

6 ὀλιγογραμμάτων BCD — γνῶσιν, καὶ τὴν τῶν ἀναγινωσκομένων διάληψιν ῥαδίως παραλαμβάνεσθαι ἐν τίτλοις ὅλοις περιστάντων ἐννενήκοντα καὶ πέντε Σ — ἀγαγινοσκομένων A ἀναγισκομένων E.

7 αὐτοῖς] αὐτὰ BCD — τίτλοις ὅλοις ABCDEFG — τριάκοντα καὶ πέντε E.

8 δὴ om ΣAEFG — διαγορεύεται E — ἔστιν ΣAEF — καὶ ἔσται ..... οὕτως om G.

In A post οὕτως legitur : βιβλίον τῶν βασιλικῶν μς : τίτλος α, et in rubr. τίτλος α.

9 τίτλος α ΣBCDEF qui hic addit βιβλ. τῶν βασιλ. μς — περὶ καταστάσεων B — προσώπων καὶ ποιότητος E καὶ πραγμάτων ..... αὐτῶν om Σ. —

10 αὐτῶν om E — ζήτει ..... μς om G.

11 οἱ μὲν] ἡ μὲν D — εἰς οὐδένα C — ἔχουσι τὴν ἐξουσίαν ἔξωθεν αὐτῶν BCD — τῷ τὸν G (τῷ expunct.)

13 εἰ] ἢ ΣABCDEFG

14 ἀπὸ γονῆς AFG ἀπὸ γονέων BCD ἀπὸ γεννήσεως E — ἐλευθερίας τύχη BCD — ἢ] εἴτε BC ἤτε D — γινόμενοι G.

15 δεύγενεῖς A[1] δυσγενῆς D δυογενεῖς E — οὐκακοσκόπως BC οὐκασκόπως (sic) E α per correct.

16 καὶ ante ἄπαις om BCD.

17 καταλειπεῖν D.

18 βούλλονται B βούλονται D.

19 προσκυνήσην E — ὑπηρετὴν E.

20 εἰς τὴν πρόχειρον δουλείαν AFG εἰς τὰς δουλείας προχείρως E — καταλιμπάνην E.

Fol. 19 v°.

1 τρίτον μέρος G — αὐτοῦ om DE — ἢ καὶ ἐὰν ΣA — τοῦτο] τούτω BCD.

3 καὶ post τάχα om E — αὐτοῦ] αὐτῷ AFG — ἔστιν ἡ δὲ πρώτη BCD ἔστι : πρόσθαι τὸ οὐδεῖς (sic) περὶ τύχης ζητεῖ, τοῦ πρὸ πέντε ἐτῶν τελευτήσαντος E — καὶ δι' αἰτίαν τοιαύτην om AFG.

4 σαστηνίας B — ἐκτιθεμένη νυνί om AFG ἐκτεθειμένη νυνί et in rubr. περὶ τῶν πορνογενῶν (et atram. nigr.) τῶν τικτομένων E.

5 ἐννόμων γάμων Σ γάμου om BD — τικτόμενοι om AFG γεννώμενοι BC γενώμενοι D — ἤτοι] εἴτουν E.

6 ἀκολουθοῦσιν D — καὶ ἀνάγονται om AFG — τῷ om ΣEG.

7 ἀποθανούσης AF — κληρονομοῦσι F — ἀποθανότες (sic) A — ἔχουσι ΣE.

8 τινὰ περ. Σ — παρ' ἑαυτῆς B — οὐκ ἔχουσι ΣABCEFG — ζητεῖν] ποιεῖν E.

9 ληγάτον AFG λεγάτει B λεγάτα CD — Post ἐξ αὐτῶν in E legitur (rubr.) περὶ τῶν ἐξ ἐννόμων γάμων.

10 ὑποτάσσονται ΣD — ἐξ ἰδιωτικῆς ὑποθέσεως AFG — ἐπισυνάγουσι ΣAFG ἐπισυνάγωσι E.

11 ὁ om E — ἀπ'] ἐξ ΣBCDEG.

12 διὰ λόγων καὶ om Σ — γάμον om D γάμους AFG γάμω BC — δύνανται ΣABCDEF — οὐδὲ BC.

13 ἐκστρατία E — εἰσὶν ἔτι BC — στρατιωτικῶν AEFG.

14 ἀφορμῶν AEFG — ἀποκτήσονται G — προσπορίζουσι ΣABCDEFG — καὶ ταῦτα ..... ὑπεξουσίων om AFG.

15 Post ὑπεξουσίων in E insertum (fol. 7 v° l. 8) περὶ πεκουλίων : (Incip.) τὸ πεκούλιον ἐν τοῖς ὑπεξουσίοις ὁρᾶται desinit (fol. 8 l. 8) εἰ δὲ ἀκίνητα ὁ πατὴρ ἐδωρήσατο, οὐκ εἰσὶν ἰδιοκτήτου πεκουλίου : et in rubr. περὶ λίσεως (sic) ὑπεξουσιότητος. — ἡ ὑπεξουσίοτις ἤτε D — αὐτὸν ἐξούσιον A αὐτεξούσιον (ὐτ per correct.) B.

16 ἤτε θανάτω D τοῦ πατρός αὐτοῦ E — ἤτε διὰ D πατρικιότητος] ποιότητος G — εἴται διὰ E ἤτε καὶ D καὶ om E — ἀρχιερωσύνης B ἤτε ἐκ D.

17 παρὰ om F[1], man. poster. restit. supra v. — ἐπὶ πολλὰ BC — ὑπεξουσίων BCD — Post πράττειν in Σ leguntur σχόλια duo quae non occurrunt in codicibus nostris. In E vero inest longior locus qui sic incipit: οὐ γυμνὴ συναίνεσις πατρὸς ἐλευθεροῖ τῆς ὑπεξουσιότητος τὸν παῖδα et explicit his verbis : ἀλλὰ παραχωρήσασα καθ'ἑαυτοῦ διάγειν κἂν ἡ γαμικῆς ὁμιλίας ἔξω εἶναι καὶ αὐτῷ κεκυρωμένον τὸ αὐτεξούσιον.

18 τρανωθείσης AFG — καταστάσεως ἐναλλαγῆς ὅπως ΣABCDFG καταστ. καὶ ἐναλλαγῆς ὅπ. E — οἱ ἄνθρωποι E.

19 εὐγενοῖς E — μεταφέρονται E et (rubr.) περὶ περιοριζομένων καὶ ἐξορίστων. — καταστάσεις (sic) G καταστάσεων BCDE — καὶ post μέση om. ΣAFG.

Fol. 18 v°.

1 ἃ περιέχομεν G — συγγενία E.

2 φθείρει ὁ γὰρ περιορισμός E — ἀλλ' εἰργάζετο (ἠργάζετο G) μέταλλον (μέταλον F) ὀρ. AFG εἰργάζετο ΣBCDE.

3 πολιτεία D πολιτίαν E — καὶ οὐ πολιτεύεται om BC.

4 καὶ οὔτε ..... δύναται om G — παρὰ] περὶ D.

4-5 κληρονομεῖσθαι E.

5 τοὺς om G — ὑπεξουσίους ἔχει E — μόνον E.

6 ὅ ἐστιν ἐξορία om AFG — ἐξωρία ..... ἐξώριστος BD — τῆς πολιτείας γίνεται Σ — ταύτης] αὐτὶς τῆς E — ἀφ' om AFG ἀφ' ἧς] αὐτῆς B ἧς αὐτὸς C αὐτός D.

7 ἡ δὲ ἐλαχ. ΣAEFG — ἐστὶν ἡ τῆς υἱοθεσίας ἥτις μόνην AFG — ἐναλάσσει A.

8 καὶ εἰ μὲν Σ καὶ ὁ μὲν αὐτεξούσιος AFG.

8-9 μετέρχεται εἰς τὴν τοῦ θετοῦ πατρὸς ἐξουσίαν. οὕτω γὰρ Σ μετ. εἰς τὴν τοῦ θετ. πατρ. ἀρχοντικὴν (ἀρχικὴν E) δοκιμασίαν AEFG εἰς τὰ τοῦ θετ. πατ. ἀρχοντικῇ δοκιμασία BCD.

9 οὕτω γὰρ ..... υἱοθεσία om AFG ὁ δὲ ὑπεξούσιος FG, in A αὐτεξούσιος factum ex ὑπεξούσιος.

10 ἑτέρου Σ et in marg ἑτέρα — ὁ ὑπεξούσιος D — τοῦτο] τοῦ G — κελεύσαντος E — καὶ ante οὐ om AFG.

11 μόνον δὲ AFG — ἀλλὰ καὶ ΣABCDEFG.

12 γίνεται BCDEG. Post γίνεται in E leguntur sex versus sic incipientes : δεῖ τὸν λαμβάνοντα εἰς υἱοθεσίαν εἶναι μείζονα τοῦ λαμβανομένου et quorum sunt ultima verba : ἔχειν δὲ καὶ φαλκίδιον ἤγουν τὸ τρίτον τῆς αὐτοῦ οὐσίας.

12 ὁ om Σ.

12-14 γυνὴ δὲ .... εἰπεῖν om AF (in F τίτλβ. β in marg.) G.

14 περὶ διαιρέσεως πραγμάτων καὶ ποιότητος αὐτῶν Σ — πειότητος αὐτοῦ E.

15 ἐστι per corr E — θείου om E restit. supra v. m. post. — δίκαια BCD — ἀνθρώπου E (script. ἀνου).

16 αἱ om E.

17 ἔνθα ..... πυγμομαχοῦντες om AFG — ἢ οἱ παγκρ. B — ἢ παγκρ. ἢ πυγμ.] οἱ παγκρ. οἱ πυγμ. E.

18 εἰσιν om AFG. — οἶκος om AFG.

19 καὶ τὰ ὅμοια om AFG — εἰσὶ δὲ τῶν ACEFG — καὶ ante αἱ ἀγ. om ΣE — ἤγουν αἱ δίκαι om AFG — καὶ] ἢ BC — δουλεῖαι ACEFG δουλείαι BD.

20 εἰσιν οἷον ὅταν AFG — ὅτε Σ — ἔχωσι E — πλαγίαν ὁδ. G.

Fol. 19.

1 ἐμὴν] ἰδίαν G — οἰκείαν AD.

2 σωλῆνος AFG.
3 τινὰ] κοινὰ BCEF — πάντως A. — ὁ om BC.
4 ἐγιαλὸς E — δημόσια BCD — αἱ λιμένες E — τεῖχος] τεῖ D. — τοῦ θείου AFG.
5 ὡς φυλ. σωμάτων ἐμψύχων τε καὶ ἀψ. ΣCF ὡς σωμάτων ἐμψύχων φυλακτ. καὶ ἀψ. A — ὡς σωμάτων ἐμψύχων ἀποτρ. G — ἀποτρέπουσιν οἱ νόμοι E.
6 εἰς αὐτὸ BCD — πλημελῶν AG πλημμελλῶν E — διάτρϋσιν G — ἐμποιῶν E — ἐπιθεὶς E — τι om E.
6-7 συν. ἐν αὐτῷ τι ΣABCDFG : οἷον om BCD. — ἰδιωτικὴν παρακέλευσιν D παρα (sic) E — ἢ ὑπερβ.] ὁ ὑπερβ. BD.
8 πόρτας BC — ῥέμος AFG — τῆς ῥώμης ΣE τῶν ῥωμαίων AFG.
9 τοῖχος C — τὰ δὲ ἱερὰ ΣAEFG.
10 ἐπειδὴ κἂν E — τὴν om AFG.
11 ὀρθόδοξον G — ἀνέτειλεν ΣE — ἀνέτειλε πίστις AFG — καὶ ante αἱ om ΣAEFG.
12 καὶ τὰ μοναστήρια καὶ οἱ εὐαγεῖς οἶκοι Σ — μονα$^{\text{στρ,}}$ B — εὐαγὴς οἶκος BC.
13 βίβλοις E — ἐκτεθέντες BCD.
14 προνομιῶν BD.
15 Post μοναζουσῶν in Σ legitur : τίτλος Γ περὶ τῆς ἀνωτάτω τριάδος καὶ πίστεως καθολικῆς καὶ περὶ τοῦ μηδένα τολμᾶν περὶ αὐτῆς δημοσίως ἀμφισβητεῖν, καὶ περὶ αἱρετικῶν. Ζήτει βιβλίον τῶν βασιλικῶν ά. — ζήτει ..... βασιλικῶν om AFG.
16 In AF (rubr.) περὶ τῆς ἀν. τρ. βιβλίον α τῶν βασιλικῶν.
16-17 ἴση] μιᾶ BCD.
17 ἐστι ACEFG.
18 μηδὲ ἐν] μηδεὶς ΣABCDEFG — τοῖς τῶν αἱρετικῶν μυστηρίοις ἀνεώχθω τόπος Σ — λαβέτω AG.

On peut voir par ce qui précède que les mss. AFG forment un groupe tout à fait à part ; les lacunes, assez nombreuses (une quinzaine pour ce feuillet), qui défigurent leur texte, prouvent qu'ils ont la même origine. D'autre part BCD constituent un autre groupe dont D se sépare quelquefois par des omissions, des variantes orthographiques et une faute, περί pour παρά. Ce groupe a quelques leçons qui lui sont propres et ne figurent pas dans notre palimpseste. Celui-

ci ne s'accorde que rarement (cinq fois) avec le groupe BCD seul ; en revanche il offre fréquemment les mêmes leçons que les groupes réunis AFG, BCD auxquels se joint quelquefois E. La collation de son texte sur celui de Σ ne montre comme leçons propres à cet ancien ms. que des omissions, des variantes insignifiantes, comme l'addition du ν éphelcystique, ou des fautes évidentes. Les restes de ce ms. ne méritent vraiment pas de trouver place dans l'établissement du texte de la Synopsis. C'est pourquoi, bien que nous l'ayons déchiffré, nous n'avons pas jugé utile de transcrire le second feuillet. Si l'élimination d'une non-valeur n'est pas chose inutile, on nous excusera d'avoir donné ici un travail purement négatif.

INDEX DES MATIÈRES TRAITÉES

CRITIQUE DE TEXTES.

Épigraphie.

Histoire.

Histoire littéraire.

Linguistique.

Manuscrits publiés.

Métrique.

Textes latins édités.

INDEX DES PRINCIPAUX MOTS ÉTUDIÉS

Arménien.

Celtique.

Grec.

Latin.

[Les mots nouveaux ou curieux de la traduction latine d'Oribase étudiés dans l'ordre alphabétique par M. A. Thomas, p. 505 et suiv., n'ont pas été relevés ici.]

Turc.

ERRATA

P. 41, note 2, ajouter: G. DOSTLER, *Das Clauselgesetz bei Curtius,* 1907, Kempten, Progr.

P. 43, l. 16, lire: au début des phrases et incises.

P. 59, n. 2, . 3, lire: le texte des mss.

P. 229, l. 3 du bas, lire : 2e éd., au lieu de : 3e éd.

P. 274, l. 7 du bas, supprimer *repperimus.*

P. 275, l. 5, lire: *redux, reducem* d'après *reduco.*

P. 275, l. 6, supprimer *refers.*

P. 359 et 361, lire TRADITION au lieu de TRADUCTION.

P. 387, n. l. 8, lire: 201. Il

P. 388, n. l. 7, lire: 215 :

P. 389, l. 20, lire: grecque —

P. 389, n. l. 1, lire: *ib.:*

P. 393, l. 4, lire: — *lik*

P. 394, l. 15, lire: (Le

P. 394, l. 19-20, lire: encore. (

P. 395, l. 26, lire: *khanum*

P. 396, l. dernière, lire: « D'après

P. 399, l. 11, lire: 1900), 51)

P. 402, l. 2, lire: ἀφ.

P. 404, l. 5, lire: Francesismo »)»,

P. 404, l. 28, lire: traite

P. 407, n. 1, l. 2, lire: κατεπάνω

P. 407, n, 1, l. 2, lire: reconnu ce mot.

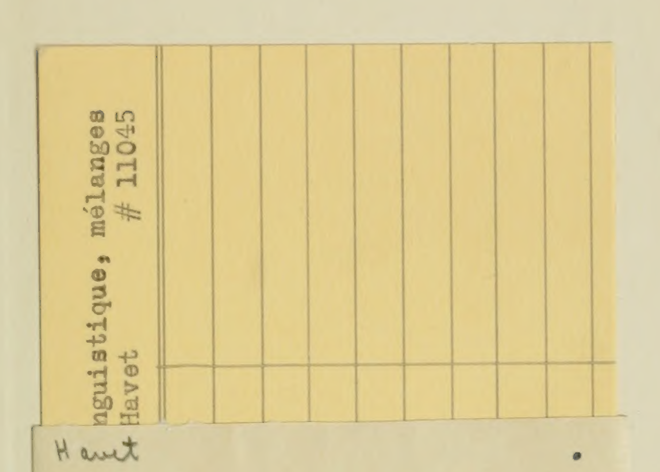
P. 410, l. 30, lire: τὴν

P. 411, l. 24, lire: etc. —

P. 413, n. 1, l. 7, lire: *Pretiosa*
P. 414, l. 7, lire: δικαστήρια
P. 414, l. 24, *autorité,*
P. 414, n. 1, l. 3, lire: ὡς
P. 435, l. 5, lire: toutes.
P. 437, l. 1, lire: *abítio.*
P. 444, faux titre, lire: G. RAMAIN.
P. 464, l. 1, lire : *ἀδάμᾰς, au lieu de *ἀδὰμάς.
P. 464, l. 8 du bas, lire : le sens.
P. 469, l. 9, lire : formes du, au lieu de : formes de.
P. 475, n. 1, lire: bis 16 Jahrhundert.
P. 476, note 1, lire: rhythmisches.
P. 481, l. 3 du bas, lire LINGUISTIQUE.
P. 520, l. 26, lire: l. 1, au lieu de: l. s.
P. 527, l. 3 de la note 1, lire: fol. 1, au lieu de: fol. 8.
P. 550, l. 9 du bas, lire γυναικὶ.
P. 604, fol. 18, l. 5, lire: [λο]ιδωρ[εί]τω.
P. 604, fol. 18, l. 6, lire: [ἀνα]γι[ν]ωσ[κ]ομένων.
P. 605, l. 10, lire: μς.
P. 605, l. 11, lire: ἐξ[ο]υσι[ά]ζο[ν](τα).
P. 605, l. 18, lire: ζωῆ.
P. 606, l. 8, lire: π[εριουσί]αν.
P. 606, l. 15, lire: φανερόν.
P. 606, fol. 18vo, l. 5, lire: οὔ[τε].
P. 607, l. 7, lire: ὁ γὰρ.
P. 607, l. 11, lire: μ[ή]πως.
P. 607, l. 12-13, lire: ὀφεί || λει.
P. 608, l. 5 lire: τὸ.
P. 608, l. 10-11, lire: πράγ || ματα.
P. 608, l. 12, lire: ἐκκλησίαι.
P. 608, l. 12, lire: [ἀ]ληθ[ῶ]ς.
P. 608, l. 14, lire: ἐκποιή[σ]εως.
P. 608, l. 18, lire: μὴ δὲ.

TABLE DES MATIÈRES

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.


nguistique, mélanges
Havet # 11045
Havet